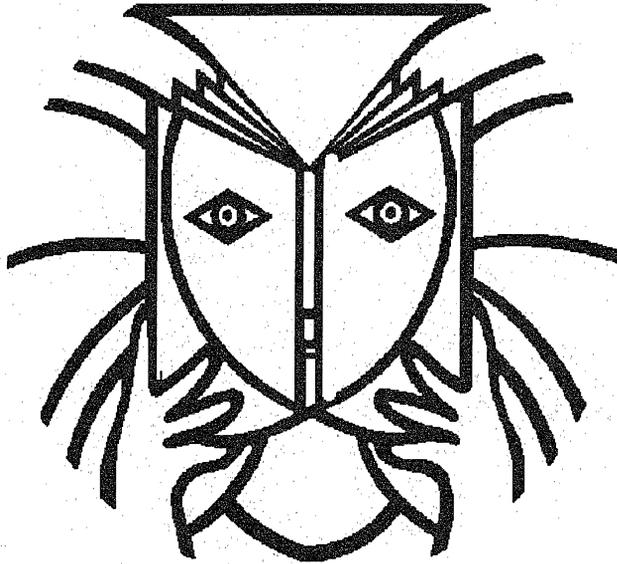




National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada



Microfilmed 2004

for the

**OFFICIAL PUBLICATIONS
COLLECTION**

of the

**NATIONAL LIBRARY
OF CANADA**

OTTAWA

***Microfilmed by*
the NATIONAL ARCHIVES
OF CANADA**

Microfilmé 2004

pour la

**COLLECTION
DES PUBLICATIONS
OFFICIELLES**

de la

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU CANADA**

OTTAWA

***Microfilmé par*
les ARCHIVES NATIONALES
DU CANADA**

Canada

DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME 9.

PREMIÈRE SESSION DU 4^{ÈME} PARLEMENT

DU

CANADA.

SESSION 1879.



LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOLUME XII.—SESSION 1879.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

	No.		No.
Agriculture, rapport de l'.....	9	Déstitutions	71
Alaska, frontière de l'.....	131	Débats officiels	18
Amet, brise-lame de l'île.....	132	Dépenses imprévues	15
Assurances, rapport des compagnies d'.....	11	Entrepôts de douanes	75
Banques.....	12	Exposition du centenaire, Philadelphie.....	152
Baptêmes, mariages, etc.....	13	Ella G. McLean, goëlette.....	134
Beauharnois, canal de	60	Esquimalt, bassin de radoub.....	46
Bernatchez, Nazaire	31	Elections générales, votes enregistrés aux.....	88
Berthier, quai de	154	Emprunt, récent, à Londres	29
Bons et garanties.....	34	Édifices de l'Ouest.....	166
Bétail, commerce de.....	53	Fer en barre, N.E. et N.B.....	48
Baie des Vaches, brise-lames de la.....	21	Forsyth, W. F.....	180
Budget du service public	1	Fort Frances, écluses de	194
Bibliothèque du parlement	10	Fraser, établ. de pisciculture de la rivière, C.B.	41
Boîtes de ferblanc, droits sur les.....	84	Fleuve Saint-Laurent, ports du.....	142
Comptes publics	1	Gazette du Canada	161
Colombie-Britannique, bassin de radoub.....	143	Glendon, steamer	191
do importations	109	Gouverneur-général, commission du	14
do réserves des Sauvages	190	Green ou Adam's, île	128
do pénitencier.....	57	Grosse île, travaux publics	112
Campbell, W. D.....	63	Honoraires aux avocats	174
Canada Central, prolongement du c. de fer du	72	Hamilton, cité d', nominations.....	117
Canaux, E. U., liberté de navigation sur	64	Hillsburg, bureau de poste de.....	38
do et dép. sur le ch. de fer du Pacifique.....	30	Ingenieurs autorisés, Canada.....	158
do Welland et St. Laurent, fourn. de ch.	173	Importations et exportations	72
Caps Tourmente et Traverse.....	144	do do par province.....	22
Cardinal, Régis.....	82	Intercolonial, chemin de fer.....	42
Caron, Clovis, garde-pêche	102	do do taux de fret.....	114
Carillon, digue et écluse	175	Intérieur, rapport du ministre de l'.....	7
Cascumpec, port de.....	58	Instructions royales.....	181
Chenal du Moine, piliers.....	121	Jordan, brise-lames de la baie.....	56
Clarke, W. R., écr.....	62	Kaministiquia, dragage de la rivière.....	186
Collingwood, port de.....	76	do Prince Arthur's Landing.....	122
Colombie, pêcheries de la	110	Ketchum, M., correspondance	96
Cornwall, canal de, baux de pouvoirs d'eau.....	141	do rapport de l'inspecteur.....	97
Cox, M.....	141	Kincardine, travaux dans le port de.....	196
Chemins de fer fédéraux, employés des.....	195	Lachine, employés sur le canal	55
Chambre des Communes, nominations	17	Lady Head, steamer le	123
Compagnies à fonds social (chemins)	26	L'Assomption, approfondissement de la rivière	106
Cour maritime, Ontario.....	172	do ponts sur la rivière	126
Corvée, droits de	65	Langelier, Chas.....	107
Compagnie de navigation à vapeur, I.P.E.....	91	Layton, Richard.....	87
Cour Suprême et cour de l'Échiquier	81	Lesueur, M.....	179
Commerce et navigation, rapports du	2	Lettre personnelle, ministère des postes.....	92
Cabotage, naufrage et.....	153	Letellier, l'honorable Luc.....	19
Douanes et accise, droit de.....	78	Levesque, S.....	183
do droits de, sur le sel, etc.....	157		
do bureau de la, Montréal.....	28		
Deschamps, Antoine.....	135		
Drummond, Wendover et Simpson, malles de	93		
Dusseault, J. B.....	168		

	No		No.
Longheed, Samuel.....	149	Revenu de l'Intérieur et douane, Toronto.....	159
Milice active.....	68-90	Rails de fer.....	169
de rapport du ministre de la.....	5	Recettes et dépenses.....	55
Maquereau, pêche du, à la seine.....	49	Richard, M.....	139
Manitoba.....	44	Rideau, canal, dommages.....	167
Marine et pêcheries, rapport du ministre de la.....	3	Rimouski, port de refuge de.....	99
Mason, William.....	145	do quai de.....	45
Matane et rivière Blanche.....	198	Rivière-du-Loup, piliers.....	91
McClary, Peter.....	70	do fret.....	125
Marine Marchande du Canada.....	100	do embranchement de la, che- min de fer Grand-Tronc.....	192
Mercier, P. A. et E. H.....	47	Robertson, William.....	74
Miramichi, hôpital de marine de.....	146	Rondeau, port de.....	171
Mitchell et Cie., approvisionnements.....	156	Ross et al, Québec.....	40
Montmagny, bassin de.....	36	Ryland, M.....	165
Morpeth, port de.....	83	Sauvages, agents des, Manitoba.....	148
Mandats spéciaux.....	16	do affranchissement des.....	130
Mises à la retraite, service civil.....	22	do réclamations pour terres des.....	127
Navires canadiens, lac Michigan.....	89	do vaccination des.....	114
Nationale, compagnie de placement.....	67	Syndics officiels, Québec.....	115
Navigation, école de, Québec.....	69	Service public du Canada.....	189
Nouveau-Brunswick, réclamations du.....	98	Saint-Jean, rivière, N.B., ponts.....	133
Northern Light, steamer.....	160	Saunon, établissement de pisciculture, C. B.....	41
Nord, rivière du, et Saint-André.....	111	Sarah E. Bryant, remorqueur à vapeur.....	124
Nord-Ouest, police à cheval du.....	188	Saugeen, phares de la rivière.....	138
do territoires du, ordonnances.....	86	Sault-Sainte-Marie, chemin de fer du.....	163
Naufages et cabotage.....	153	Secrétaire d'Etat, rapport du.....	52
Octroi de terres.....	184	Selkirk, district électoral de.....	185
Ouest, édifices de l'.....	166	Simpson, George B., et Sherwood, W. H.....	136
Pacifique, chemin de fer Canadien du.....	43	Spiritueux et tabac.....	120
Plaids Communs, cour des, Ontario.....	51	Souris, quai à.....	33
Pêcheries, sentence arbitrale de la Com. des.....	73	Statuts du Canada.....	20
Phares du fleuve Saint-Laurent, huile.....	162	Saint-Fabien, chang. dans le bur. de poste de.....	178
Police à cheval du Nord-Ouest.....	188	do contrat pour transp. de la malle.....	182
Patteson, M.....	37	Saint-Jean et Saint-François, pont sur les riv.....	66
Peck, M.....	199	Saint-Vincent-de-Paul, pénitencier de.....	103
Pénitenciers, rapport sur les.....	27	Soumissions, travaux publics.....	104
do de Saint-Jean.....	79	Travaux publics, rapport du ministre des.....	8
Pictou et Truro, chemin de fer.....	174	do soumissions.....	164
Pilotes, fonds des.....	137	Trent, rivière.....	35
Postes, rapport du maître général des.....	4	Talbot, Achille.....	150
Poste, maître de, Toronto.....	177	Tarif, dépêche sur le.....	155
Presqu'île, phare de la baie de.....	140	Taschereau, Thos.....	80
do Péninsule de, octroi gratuit de terres.....	147	Thé, sucre, etc.....	54
Prince Arthur's Landing et Kaministiquia.....	122	Tabac canadien.....	39
do port de.....	197	Vieux-Bic, port du.....	105
Prince-Edouard, service civil de l'île du.....	108	Vaches, brise-lames de la baie des.....	21
Prittie, R. W.....	95	Vaccination des Sauvages.....	129
Publics, comptes.....	1	Vétérans de 1812-12.....	116
Propriétés publiques, transfert des.....	119	Votes enregistrés, élection générales.....	88
Purdy, Capt.....	50	Welland, canal.....	24
Port de marée, Québec.....	101	Wilkins, juge.....	151
Poids et mesures.....	24	Windsor et Annapolis, chemin de fer.....	193
Quartz, machines servant aux mines de, C.B.....	85	Wood, l'honorable juge en chef.....	118
Québec, réparation des murs.....	170	Yamaska, rivière.....	59
Remises sur articles fabriqués au Canada.....	200	Yarwood, C. St. George.....	104
Revenu de l'Intérieur, rapport du ministre du.....	6		

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

- No. 1.... COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.
- BUDGET :—Des sommes nécessaires au service civil du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1880.
- SUPPLÉMENTAIRE des sommes nécessaires au service civil du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1879.
- SUPPLÉMENTAIRE des sommes nécessaires au service civil du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1880.
- AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE des sommes nécessaires au service civil du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1880.

MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

- No. 2.... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du commerce et de la navigation du Canada, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

- No. 3.... MARINE ET PÊCHERIES :—Onzième rapport annuel du ministère de la, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.
- SUPPLÉMENT No. 1 :—Liste des phares sur les côtes, rivières et lacs du Canada, le 31 décembre 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

- MARINE ET PÊCHERIES—SUPPLÉMENT No. 2 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, des examinateurs des capitaines et seconds, etc., pour l'année de calendrier qui s'est terminée le 31 décembre 1878.
- SUPPLÉMENT No. 3 :—Rapport des observations météorologiques. Ordre de publication annulé par le ministère. (*Pas imprimé.*)
- SUPPLÉMENT No. 4 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année de calendrier qui s'est terminée le 31 décembre 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 5.

- No. 4.... MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport du, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.
- No. 5.... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'exercice 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 6.

- No. 6.... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapport, état et statistiques des revenus de l'intérieur du Canada pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.
- SUPPLÉMENT No. 1 :—Statistiq. des canaux pour la saison de navigation de 1878.
- SUPPLÉMENT No. 2 :—Poids et mesures, 1878.
- SUPPLÉMENT No. 3 :—Falsification des substances alimentaires pour 1878.
- No. 7.... INTÉRIEUR :—Rapport du ministère de l', pour l'exercice de 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 7.

- No. 8.... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport général du ministre des, pour l'exercice 1878.
- No. 9.... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'Agriculture du Canada pour l'année de calendrier 1878.
- No. 10.. BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur l'état de la.
- No. 11.. ASSURANCES :—Rapport des compagnies d'assurances faisant des opérations d'assurances contre l'incendie et sur la navigation, pour l'exercice 1878.

MATIÈRES DU VOLUME No. 8.

- No. 12.. BANQUES :—Liste des actionnaires des diverses banques du Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 13.. BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etat général des, pour certains districts de la province de Québec. (*Pas imprimé.*)
- No. 14.. COMMISSION DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :—Lettres patentes constituant l'office de gouverneur-général du Canada et instructions royales qui les accompagnent.
- No. 15.. DÉPENSES IMPRÉVUES :—Etats des paiements portés aux dépenses imprévues en vertu d'arrêtés du conseil, depuis le 1er juillet 1878 jusqu'à date, conformément à l'acte 41 Vic. ch. 4, cédule B.
- No. 16.. MANDATS SPÉCIAUX :—Etat des mandats spéciaux de Son Excellence le gouverneur-général, ainsi que les dépenses auxquelles ils donnaient lieu, pendant cette partie de l'exercice qui s'est terminée le 13 février courant, conformément à l'acte 41 Vic., ch. 7, section 32, paragraphe 4.
- No. 17.. CHAMBRE DES COMMUNES, NOMINATIONS DANS LA :—Réponse à un ordre de la Chambre; correspondance échangée entre le greffier et l'ex-Orateur de cette Chambre au sujet de nominations à des emplois devenus vacants dans la Chambre des Communes, depuis la dernière session.
- No. 18.. DÉBATS OFFICIELS :—Réponse à ordre; annonces demandant des soumissions pour la publication du compte-rendu officiel des débats de cette Chambre; avec copies de toutes les soumissions reçues, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 19.. LETELLIER, L'HONORABLE LUC :—Réponse à ordre; pétition adressée au gouverneur en conseil, par les honorables MM. Chapleau, Church et Angers demandant la destitution de Son Honneur Luc Letellier, Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.
- No. 20.. STATUTS :—Rapport officiel de la distribution des statuts, conformément à l'acte 31 Victoria, chapitre 1, section 14, du 1er février 1878 au 1er février 1879. (*Pas imprimé.*)
- No. 21.. BRISE-LAMES DE LA BAIE DES VACHES :—Réponse à ordre; détail des dépenses faites pour le brise-lames de la baie des Vaches, pour l'exercice 1877. (*Pas imprimée.*)

- No. 22.. MISE À LA RETRAITE :—Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vic., ch. 4.
- No. 23.. IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Réponse à ordre ; importations au, et exportations du Canada pendant les six mois qui ont fini le 1er janvier 1879.
- No. 24.. POIDS ET MESURES, ÉTALONS DE :—Réponse à ordre ; état indiquant le coût total des étalons de poids et mesures achetés en vertu de l'acte concernant les poids et mesures, etc.
- No. 24a.. Réponse à ordre ; tous arrêtés du conseil rendus en vertu et conformément à l'acte 36 Vic., ch. 47 (relatif aux poids et mesures) et à l'acte qui l'amende, du 1er juillet 1873 au 27 février 1879, et toute correspondance, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 24b.. Réponse à ordre ; correspondance relative à la suspension de J. J. Spettigue, inspecteur des poids et mesures, de la cité de London, et de la division est, de Middlesex. (*Pas imprimée.*)
- No. 24c.. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre l'inspecteur des poids et mesures des comtés unis de Drummond et Arthabaska et le gouvernement. (*Pas imprimée.*)
- No. 25.. RECETTES ET DÉPENSES :—Réponse à ordre ; état détaillé indiquant les recettes et dépenses pendant les sept mois qui se sont terminés le 1er février 1879.
- No. 25a.. Réponse à ordre ; état indiquant les recettes en général, pendant les vingt jours compris entre le 1er et le 30 février de la présente année.
- No. 26.. COMPAGNIES À FONDS SOCIAL, ETC. :—Correspondance échangée entre le lieutenant-gouverneur de Québec, et le secrétaire d'état, en 1877, au sujet d'un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la formation de compagnies à fonds social, pour l'entretien des chemins et la destruction des mauvaises herbes." (*Pas imprimée.*)
- No. 27.. PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice sur les, pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1878.
- No. 28.. BUREAU DE LA DOUANE, MONTRÉAL :—Réponse à ordre ; état donnant la liste complète de tous les employés permanents, surnuméraires et temporaires nommés dans le bureau de la douane de Montréal, depuis le 1er juillet 1877. (*Pas imprimée.*)
- No. 29.. EMPRUNT :—Réponse à ordre ; prospectus de l'emprunt récemment effectué à Londres ; le montant de la commission payée pour cet emprunt, à qui payée, etc.
- No. 30.. CANAUX ET CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE, SOMMES DÉPENSÉES POUR LES :—Réponse à ordre ; état indiquant la somme totale dépensée jusqu'au 1er janvier 1879, pour l'agrandissement du canal Welland ; sur le canal Lachine ; sur le chemin de fer du Pacifique, et son exploration ; sur la partie du chemin de fer du Pacifique qui s'étend de la Baie du Tonnerre à Selkirk ; et aussi un état des sommes additionnelles requises depuis le 1er janvier 1879, pour compléter ces travaux.
- No. 31.. BERNATCHEZ, NAZAIRE :—Réponse à ordre ; contrat passé entre le dernier gouvernement et Nazaire Bernatchez, écr., du village de Montmagny, au sujet du transport, de Québec à la Grosse Île, et de la Grosse Île à Québec, des émigrants, des malles, des approvisionnements, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 32.. CANAL WELLAND :—Réponse à ordre ; indiquant le nombre de jours pendant lesquels James A. McMahon, commis dans le bureau du comptable du canal Welland, s'est absenté durant les années 1877 et 1878 ; le nombre de jours pour lesquels il a été payé par le ministère des travaux publics, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 32a.. Réponse à ordre ; correspondance se rattachant à la destitution de John B. Smith, du poste de sous-surintendant de la section sud du canal Welland, et rapport du surintendant. (*Pas imprimée.*)
- No. 32b.. Réponse à ordre ; état du montant des dommages causés par la rupture qui s'est produite dans le bief inférieur du canal Welland, en septembre 1878 ; la somme nécessaire pour réparer les dommages, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 32c.. Réponse à ordre ; donnant le nom de toutes les personnes qui ont fourni des matériaux pour l'ancien canal Welland, depuis le 4 novembre 1873 jusqu'au 10 janvier 1879. (*Pas imprimée.*)

- No. 32d. CANAL WELLAND :—Réponse à ordre ; donnant le nom de toutes les personnes employées pour le fonctionnement et l'administration de l'ancien canal Welland, leur salaire, etc.
- No. 32e. Réponse à ordre ; Instructions données aux estimateurs de terrains, avant leur entrée en fonctions, pour l'évaluation des dommages causés aux terrains, dans les comtés d'Haldimand et de Monck, au bief supérieur du canal Welland, aussi, tous rapports faits au gouvernements par les dits estimateurs. (*Pas imprimé.*)
- No. 32f Réponse à ordre ; rapports du surintendant du canal Welland, au sujet des avaries causées à l'écluse No. 21 sur le canal Welland, en 1874, par la goëlette *Louise*, etc.
- No. 32g. Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil de comté du comté de Welland, au sujet des réclamations du gouvernement contre ce comté pour les terrains inondés. (*Pas imprimé.*)
- No. 33. SOURIS, QUAI À :—Réponse à ordre ; copies de toutes les soumissions reçues pour la construction du prolongement du chemin de fer et du quai à Souris. (*Pas imprimé.*)
- No. 33a. Réponse à ordre ; copies de toutes les soumissions reçues au sujet de la construction du brise-ames de Souris, I.P.E. (*Pas imprimé.*)
- No. 34. BONS ET GARANTIES :—Etat indiquant les bons et garanties enregistrés au secrétariat d'Etat. (*Pas imprimé.*)
- No. 35. RIVIÈRE TRENT, ETC. :—Réponse à ordre ; arrêtés du conseil relatifs au transfert par le gouvernement fédéral à celui de l'Ontario, des travaux de navigation et de canalisation de la rivière Trent et du district de Newcastle.
- No. 35a. Mémoire de l'honorable Hector L. Langevin, ministre des travaux publics, en date du 4 février 1870, déclarant que des digues, glissoires, estacades, etc., qui avaient été construites sur une ligne projetée de navigation, suivant le cours de la rivière Trent, etc., étaient devenues la propriété du Canada, en vertu de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867."
- No. 36. BASSIN DE MONTMAGNY :—Réponse à ordre ; nombre d'ingénieurs et d'employés qui ont fait, en août et septembre derniers, une exploration et un relevé dans le bassin de Montmagny, etc., et dans le fleuve Saint-Laurent, en vue du creusement de ce bassin. (*Pas imprimé.*)
- No. 37. PATTESON, M., MAÎTRE DE POSTE, TORONTO :—Réponse à ordre ; arrêté du conseil par et en vertu duquel le ci-devant maître de poste de la cité de Toronto a été mis à la retraite ; et aussi la correspondance relative à la nomination de M. Patteson à cette charge.
- No. 38. HILLSBURG, BUREAU DE POSTE DE :—Réponse à ordre ; toute correspondance en la possession du gouvernement au sujet du bureau de poste de Hillsburg. (*Pas imprimé.*)
- No. 39. TABAC CANADIEN :—Réponse à ordre ; Etat indiquant le revenu prélevé sur la vente du tabac canadien, et les frais de perception de cette taxe, de 1873 au 1er janvier 1879.
- No. 39a. Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de tabac canadien saisie par les officiers du revenu de l'intérieur, à Montréal, pendant les années 1874, 1875, 1876, 1877, 1878. (*Pas imprimé.*)
- No. 40. ROSS *et al*, DE QUÉBEC :—Réponse à ordre ; pétition de MM. Ross et autres, de Québec et de Lévis, propriétaires et constructeurs de navires et de bateaux à vapeur au sujet de l'enregistrement des navires américains au Canada.
- No. 41. RIVIÈRE FRASER, C.B., ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE À LA :—Réponse à ordre ; correspondance, depuis le mois de mai 1877, concernant la création d'un établissement de pisciculture pour le saumon, à la rivière Fraser, C.B. (*Pas imprimé.*)
- No. 42. INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :—Réponse à ordre ; état indiquant le montant des deniers dus par certaines personnes du comté de Rimouski ; depuis le 1er août 1878, pour le transport pendant les dernières élections générales, sur l'Intercolonial, des partisans et des agents du candidat qui appuyait l'administration d'alors.
- No. 42a. Réponse à ordre ; état indiquant les recettes mensuelles provenant de la partie du chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Halifax pour les deux années qui ont fini le 31 décembre 1878, ainsi qu'un état des frais d'exploitation réels. (*Pas imprimé.*)

- No. 42b. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL :—Réponse à ordre ; documents relatifs à l'achat de bouts de madriers et autres bois de rebut dans le comté de Northumberland, N.B., du 1er janvier 1873 au 1er janvier 1879, pour l'usage du chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 42c. Réponse à ordre ; état indiquant le nom de toutes les personnes qui ont fait des soumissions pour le dernier contrat de traverses pour le chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 42d. Réponse à adresse ; correspondance se rattachant à la vente de certaines bâtisses et dépendances sur le bord de la rivière Métapédia, sur la ligne du chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 42e. Réponse à ordre ; état indiquant le nom et le nombre des soumissionnaires dans le comté de Rimouski, pour la fourniture de 1,000 cordes de bois et plus au chemin de fer Intercolonial pendant les élections générales dernières. (*Pas imprimée.*)
- No. 42f. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial dans le comté de Rimouski, le 1er août dernier et du 1er août au 25 septembre. (*Pas imprimée.*)
- No. 42g. Réponse à ordre ; correspondance relative à la destitution ou à la démission de M. E. O. Stark, chef de gare de Springhill. (*Pas imprimée.*)
- No. 42h. Réponse à ordre ; état indiquant le nom de toutes les personnes employées sur le chemin de fer Intercolonial le 31 décembre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 42i. Réponse à adresse ; documents concernant les réclamations contestées de MM. Murray et Cie, entrepreneurs sur le chemin de fer Intercolonial.
- No. 42j. Réponse à ordre ; état détaillé du fonds connu sous le nom de "caisse d'assurance des employés du chemin de fer Intercolonial." (*Pas imprimée.*)
- No. 42k. Réponse à ordre ; état des réclamations payées en 1878 pour dommages causés au bétail et aux marchandises sur le chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 42l. Réponse à ordre ; correspondance échangée avec Henry Clarke, de Truro, au sujet de sa réclamation pour destruction de propriété par les officiers du chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 42m. Réponse à ordre ; plaintes portées contre L. O. Bouchard, agent de la station de Saint-Simon, chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 43. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Contrat passé entre Heney, Charlebois et Flood, et Sa Majesté la reine Victoria, pour les travaux d'excavation, de pose des lisses, etc., etc., de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis la Station O, Rivière du Sud, jusqu'à la Rivière-des-Français, formant un parcours de 50 milles (contrat 37). (*Pas imprimé.*)
- No. 43a. Contrat passé entre Kavanagh, Murphy et Upper, et Sa Majesté la reine Victoria, pour les travaux d'excavation, etc., d'une partie de l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre St. Boniface et Emerson (contrat 33). (*Pas imprimé.*)
- No. 43b. Contrat passé avec Joseph Whitehead (13 septembre 1878,) pour faire des levées sur le contrat No. 14 de Sifton, Ward et Cie, du chemin de fer Canadien du Pacifique, à un coût moindre, pour le gouvernement, que celui stipulé au contrat No. 4572, de Sifton, Ward et Cie, accepté par le ministre des travaux publics le 8 octobre 1878 ; et un contrat supplémentaire passé avec Joseph Whitehead. (*Pas imprimé.*)
- No. 43c. Contrat passé entre Gouin, Murphy et Upper, et Sa Majesté la reine Victoria, pour la construction d'une remise à locomotives à dix compartiments, sur le terrain de la station de Selkirk, Manitoba, pour l'usage de l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique (contrat 40). (*Pas imprimé.*)
- No. 43d. Contrat (3 août 1878) conclu avec George Stephen pour lui donner le pouvoir de faire circuler des trains sur l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique (No. 5696). (*Pas imprimé.*)
- No. 43e. Réponse à ordre ; instructions données au sujet du transfert des rails d'acier de Nanaïmo et Esquimalt à la rivière Fraser, C.-B., et coût de ce transfert. (*Pas imprimée.*)

- No. 43f. CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE:—Réponse à ordre; rapports d'ingénieurs et autres, faits depuis le 1er octobre dernier, au sujet de la route du chemin de fer du Pacifique ou de la construction d'aucune de ses parties et du transfert des rails de l'île Vancouver à Yale.
- No. 43g.. Réponse à ordre; rapports d'ingénieurs et autres, au sujet de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Esquimalt et Nanaimo, tracée en 1875. (*Pas imprimée.*)
- No. 43h.. Contrat passé entre Fraser, Manning et Cie. et Sa Majesté la reine Victoria, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc., entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin, 67 milles, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique (B).
- Contrat passé entre Thomas Marks, John Ginty, P. Purcell et H. Ryan et Sa Majesté la reine Victoria, pour l'exécution des travaux d'excavation, etc., entre la rivière aux Anglais et la rivière à l'Aigle, 118 milles, sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique (A).
- Cédule des soumissions pour l'entreprise du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir: cédule A, de la rivière aux Anglais à la rivière à l'Aigle, 118 milles; Cédule B, de la rivière à l'Aigle à Kéwatin, 67 milles, et cédule C de la rivière aux Anglais à Kéwatin, 185 milles.
- No. 43i.. Réponse à ordre; correspondance au sujet du transfert des bureaux du chemin de fer de Victoria à New-Westminster; aussi, frais de réparations et d'arrangements de l'ancien hôtel du gouvernement à New-Westminster comme bureau de chemin de fer. (*Pas imprimée.*)
- No. 43j.. Réponse à ordre; état détaillé des sommes d'argent payées jusqu'au 1er mars 1879, pour le prolongement de l'embranchement Pembina; la partie qui se trouve entre Fort-William et Sunshine Creek; entre Sunshine-Creek et la Rivière-aux-Anglais; entre le portage du Rat et le lac la-Crosse, et un état des sommes dépensées à la Baie-du-Tonnerre, ainsi que celles dépensées pour le canal de Fort Frances. (*Pas imprimé.*)
- No. 43k.. Réponse à ordre; arrêté du conseil, passé en juin 1876, localisant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Baie-du-Tonnerre et un point près du Fort George, dans la Colombie-Britannique; et aussi entre la Passe de la Tête-Jaune et Burrard's Inlet.
- No. 43l.. Réponse à ordre; soumissions contenant les cédules des quantités et des prix des contrats Nos. 13, 14, 15 et 25 pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

MATIÈRES DU VOLUME No. 9.

- No. 43m.. Communication de Sandford Fleming, écr., 1er février 1879, accompagnée des soumissions pour la construction des travaux entre la Rivière-aux-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles,—de la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin, 67 milles,—de la Rivière-aux-Anglais à Kéwatin, 185 milles,— et une lettre en date du 31 janvier 1879, adressée par Marcus Smith à Sandford Fleming, écr., à ce sujet.
- Autre communication de Sandford Fleming, écr., du 12 février 1879, concernant son rapport en date du 1er février 1879, au sujet des soumissions reçues pour la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre la Rivière-aux-Anglais et Kéwatin.
- No. 43n.. Rapport adressé à l'honorable ministre des travaux publics du Canada, par Sandford Fleming, écr., C.M.G., ingénieur-en-chef, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1879.
- No. 43o.. Arrangement entre Joseph Upper et Cie., et Sa Majesté la reine pour équiper et exploiter l'embranchement de Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, au lieu et place du gouvernement, en vertu du contrat passé le 3 août 1878 par George Stephen et la compagnie du chemin de fer de Saint-Paul et du Pacifique. (*Pas imprimé.*)
- No. 44.. MANITOBA:—Etat indiquant le nombre d'immigrants venus au Manitoba, sous les auspices des agents d'émigration, pendant l'année 1878. (*Pas imprimé.*)
- No. 44a.. Réponse à ordre; liste des lettres patentes émises dans les différentes paroisses de la province du Manitoba, pour des terres situées dans la zone réservée aux colons. (*Pas imprimée.*)
- No. 44b.. Réponse à ordre; arrêté du conseil, en vertu duquel certains lots de terre, le long de la rivière Rouge, au Manitoba, ont été réservés pour des fins de colonisation. (*Pas imprimée.*)

- No. 44c. MANITOBA :—Réponse à un ordre ; état indiquant le nombre de baux accordés par le gouvernement pour abattre du bois sur les terres fédérales, situées dans la zone réservée aux colons, le long de la Rivière Rouge, à Manitoba. *(Pas imprimée.)*
- No. 44d. Message transmettant à la Chambre des Communes certains documents au sujet de la position financière de la province du Manitoba.
- No. 45. RIMOUSKI, QUAI A :—Réponse à ordre ; rapport des ingénieurs au sujet des améliorations à faire au quai de Rimouski, pour rendre plus facile le débarquement des malles anglaises, etc. *(Pas imprimée.)*
- No. 46. ESQUIMALT, BASSIN DE RADOUX :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'offre faite par le gouvernement de la Colombie-Britannique, en 1878, de céder à l'Amirauté l'emplacement, le matériel en mains, et les travaux déjà exécutés pour le bassin de radoub projeté à Esquimalt.
- No. 47. MERCIER, PIERRE ALEXIS ET E. H. :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de jours, pendant lesquels Pierre Alexis Mercier, employé du département des douanes, à Montréal, s'est absenté durant l'année 1878, avec ou sans congé d'absence. *(Pas imprimé.)*
- No. 47a. Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de jours, pendant lesquels Edouard H. Mercier, employé des douanes de Sa Majesté, préposé au débarquement dans le port de Montréal, s'est absenté durant l'année 1878, avec ou sans congé d'absence. *(Pas imprimé.)*
- No. 48. FER EN BARRE, N.E. ET N.B. :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de tonnes de fer en barre importées dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dans l'année expirant le 31 décembre 1878, et le chiffre des droits. *(Pas imprimée.)*
- No. 49. MAQUEREAU :—Réponse à ordre ; correspondance concernant l'usage de seines pour la pêche du maquereau dans les eaux du golfe St. Laurent. *(Pas imprimé.)*
- No. 50. PURDY, CAPITAINE :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la destitution du capitaine Purdy, et de la perte de son commandement sur le steamer *Newfield*.
- No. 51. PLAIDS COMMUNS, ONTARIO, COUR DES :—Règles générales faites par la Cour des Plaid Communs pour l'Ontario, par et en vertu de l'acte du parlement du Canada, intitulé : "Acte concernant les élections fédérales contestées, de 1874." *(Pas imprimées.)*
- No. 52. SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA :—Rapport du, pour l'année qui a fini le 31 décembre 1878.
- No. 53. COMMERCE DE BÉTAIL :—Réponse à ordre ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté, et le gouvernement des États-Unis relativement à l'importation en Angleterre de bestiaux provenant d'Amérique.
- No. 54. THÉ, SUCRE, ETC., DROIT SUR LE :—Réponse à ordre ; montant des droits payés, pendant le mois de février 1879, sur le thé, le sucre, les vins, les cotons et les spiritueux, respectivement. *(Pas imprimée.)*
- No. 55. CANAL LACHINE, EMPLOYÉS :—Réponse à ordre ; état donnant le nom de tous les employés actuels, permanents et temporaires, sur le canal Lachine. *(Pas imprimée.)*
- No. 56. BAIE JORDAN, BRISE-LAMES DE LA :—Réponse à ordre ; soumissions reçues pour la construction du brise-lames, à la baie Jordan, dans le comté de Shelburne. *(Pas imprimées.)*
- No. 57. COLOMBIE-BRITANNIQUE, PÉNITENCIER DE LA :—Réponse à ordre ; rapport du sous-adjudant-général de la Colombie-Britannique, se plaignant du préfet du pénitencier de cette province. *(Pas imprimée.)*
- No. 58. CASCUMPEC, HAVRE DE :—Réponse à ordre ; plans, devis et rapports d'ingénieurs relatifs à l'amélioration du havre de Cascumpec. *(Pas imprimée.)*
- No. 59. YAMASKA, RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; rapports d'ingénieurs dans le cours de l'année 1878, relatifs à l'amélioration de la rivière Yamaska. *(Pas imprimé.)*
- No. 60. CANAL BEAUHARNOIS, EMPLOYÉS :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre d'employés sur le canal de Beauharnois, et les noms des employés destitués ou mis à la retraite depuis le 5 novembre 1873. *(Pas imprimée.)*
- No. 61. CANAL CORNWALL, BAUX DE POUVOIRS D'EAU :—Réponse à ordre ; liste de tous les baux de pouvoirs d'eau sur le canal Cornwall. *(Pas imprimée.)*

- No. 62... CLARK, W. R., écrivain :—Mémoire confidentiel, de W. F. Whitcher à l'honorable J. C. Pope, ministre de la marine et des pêcheries, au sujet du compte présenté par W. R. Clark, écrivain, de Boston, E.-U., pour services rendus au gouvernement canadien devant la Commission des Pêcheries. (*Pas imprimé.*)
- No. 62a... Réponse à ordre; correspondance au sujet du paiement de \$10,000 à W. R. Clark, pour de prétendus services rendus au gouvernement canadien en rapport avec la commission des pêcheries d'Halifax. (*Pas imprimée.*)
- No. 63... CAMPBELL, W. D. :—Réponse à ordre; contrat de louage des rivières de la seigneurie du Bic, dans le comté de Rimouski, à W. D. Campbell, écrivain, notaire de Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 64... CANAUX DES ETATS-UNIS, LIBERTÉ DE NAVIGATION SUR LES :—Réponse à adresse; correspondance subséquente à un rapport déposé le 5 avril 1876, touchant l'action prise par le gouvernement en refusant aux Canadiens la liberté de navigation dans les canaux des Etats-Unis et sur la rivière Hudson.
- No. 65... DROITS DE CORVÉE :—Réponse à une adresse; correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, relative au règlement ou à la remise de certains droits de corvée dans les paroisses de St. Fabien, etc., pendant les élections générales dernières. (*Pas imprimée.*)
- No. 66... RIVIÈRES SAINT-JEAN ET SAINT-FRANÇOIS, PONTS SUR LES :—Résolutions de la législature de l'Etat du Maine, concernant la navigation et la construction de ponts sur les rivières Saint-Jean et Saint-François aux endroits où ces rivières sont la limite entre les dits Etats-Unis et le Canada. (*Pas imprimées.*)
- No. 67... NATIONALE DU CANADA, COMPAGNIE DE PLACEMENT :—Rapport annuel de la, jusqu'au 31 décembre 1878. (*Pas imprimé.*)
- No. 68... MILICE ACTIVE, DISTRICT MILITAIRE No. 5 :—Réponse à ordre; état indiquant le nom des officiers sous-officiers et soldats composant la compagnie No. 1 du 21e bataillon de la milice active du district militaire No. 5. (*Pas imprimée.*)
- No. 69... NAVIGATION, ECOLE DE, QUÉBEC :—Réponse à adresse; correspondance échangée depuis 1872 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de Québec, et toutes personnes, au sujet d'une école de navigation à Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 70... McCLARY, PETER :—Réponse à ordre; correspondance relative à la mise à la retraite de Peter McClary, percepteur du revenu de l'intérieur pour la cité de London et la division est de Middlesex. (*Pas imprimée.*)
- No. 71... DESTITUTIONS :—Réponse à adresse; correspondance échangée entre Son Excellence lord Dufferin et les membres de la dernière administration, touchant la destitution des personnes nommées à des emplois en octobre et novembre 1873; aussi nominations faites entre le 17 septembre et le 10 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 72... CANADA CENTRAL, PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DU :—Réponse à une adresse; tous contrats ou marchés faits pour le prolongement du chemin de fer du Canada Central depuis le 1er janvier 1878; et aussi pour la construction de l'embranchement de la baie Georgienne. (*Pas imprimée.*)
- No. 73... PÊCHERIES, SENTENCE ARBITRALE DES, EMPLOI DE L'ARGENT :—Réponse à une adresse; correspondance échangée entre les gouvernements locaux et celui du Canada au sujet de l'emploi de la somme adjugée par la commission des pêcheries.
- No. 73a... Réponse à une adresse; correspondance échangée entre le gouvernement de l'île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral sur la question de la sentence arbitrale prononcée par la commission des pêcheries et sur l'emploi de la somme adjugée par elle.
- No. 74... ROBERTSON, WILLIAM :—Réponse à ordre; correspondance relative à la destitution ou au remplacement de William Robertson, commis des travaux et inspecteur, en ce qui concerne le contrat pour la construction du pénitencier de Dorchester, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 75... ENTREPÔTS DE DOUANES :—Réponse à ordre; état de toutes marchandises restant dans les entrepôts de douanes, par province, à la date du 31 décembre 1878; aussi, un état analogue du 1er janvier au 31 mars 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 76... COLLINGWOOD, HAVRE DE :—Réponse à ordre; état indiquant le chiffre des dépenses faites dans le havre de Collingwood, durant la saison de 1878. (*Pas imprimée.*)

- No. 77... IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS :—Réponse à ordre ; état de toutes les importations et exportations par provinces, pendant les six mois expirant le 31 décembre 1878 ; aussi un état analogue pour les mois de janv. et fév. 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 78... DOUANE ET ACCISE, DROITS DE :—Réponse à ordre ; état de la somme payée pour droits de douane et d'accise, pendant le mois de février 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 79... PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN :—Réponse à une adresse ; correspondance concernant le droit revendiqué par la cité et le comté de Saint-Jean, d'envoyer au pénitencier de Saint-Jean des prisonniers condamnés à moins de deux ans de détention.
- No. 80... TASCHEREAU, THOMAS :—Réponse à une adresse ; correspondance échangée entre l'ex-gouvernement et l'honorable Jean Thomas Taschereau, ex-juge de la Cour Suprême, au sujet de sa mise à la retraite, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 81... COUR SUPREME ET COUR D'ECHIQUER :—Réponse à une adresse ; état indiquant le nombre de jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier du Canada, et le nombre d'employés des dites cours.
- No. 82... CARDINAL, RÉGIS :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la récente destitution de Régis Cardinal, ci-devant employé dans le département du Revenu de l'Intérieur. (*Pas imprimée.*)
- No. 83... MORPETH, HAVRE DE :—Réponse à une adresse ; correspondance relative à la construction d'un havre à Morpeth ou dans le voisinage dans le district électoral de Bothwell, Ontario.
- No. 84... BOITES EN FERBLANC, DROITS SUR LES :—Réponse à une adresse ; concernant le droit imposé par le gouvernement des États-Unis sur les boîtes en ferblanc contenant du homard, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 85... MINES DE QUARTZ, MACHINES SERVANT AUX, C.-B. :—Réponse à ordre ; lettres et télégrammes reçus par le ministre des douanes durant l'année 1878, de personnes dans la Colombie-Britannique, au sujet de l'admission dans la dite province, pendant la dite année, de machines servant aux mines de quartz, à la condition de donner une garantie pour le paiement dans le cours des deux mois suivants, des droits imposés sur les dites machines. (*Pas imprimée.*)
- No. 86... NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :—Ordonnances rendues par le lieutenant-gouverneur et le conseil des Territoires du Nord-Ouest, le 2 août 1878.
- No. 87... LAYTON, RICHARD :—Réponse à une adresse ; correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de la nomination de M. Richard Layton, au poste de préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 88... VOTES ENREGISTRÉS, ÉLECTIONS GÉNÉRALES :—Etat indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat, dans les différents districts électoraux, dans les dernières élections générales.
-
- MATIÈRES, DU VOLUME No. 10.
- No. 89... NAVIRES CANADIENS, LAC MICHIGAN :—Réponse à une adresse ; correspondance concernant les navires canadiens en destination du lac Michigan, qui sont obligés de s'inscrire en douane à Port-Huron au lieu de Sheboygan, comme cela se pratique actuellement.
- No. 90... MILICE ACTIVE :—Réponse à ordre ; état indiquant les noms, le grade et tous les officiers de la milice active qui ont offert leurs services à la G.-Bretagne. (*Pas imprimée.*)
- No. 91... QUAI DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP :—Réponse à ordre ; instructions données à l'ingénieur et au surveillant des travaux faits au quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, en 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 92... LETTRE PERSONNELLE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la transmission, pendant les récentes élections fédérales, d'une certaine lettre, marquée personnelle et confidentielle, alors dans les archives du département des postes, à un voteur du comté de la division est du Northumberland. (*Pas imprimée.*)
- No. 93... DRUMMONDVILLE, WENDOVER ET SIMPSON, MALLES DE :—Réponse à ordre ; état mentionnant le prix payé et la distance parcourue, pour le transport des malles, de Drummondville à Wendover et Simpson. (*Pas imprimée.*)

- No. 94... NAVIGATION À LA VAPEUR, COMPAGNIE DE :—Réponse à ordre ; copie du contrat pour service postal, fait avec la compagnie de navigation à vapeur de l'Île du Prince-Édouard, à l'époque de l'Union. (*Pas imprimée*).
- No. 95... PRITTE, R. W.—Réponse à une adresse ; arrêté du conseil permettant de faire des arrangements avec M. R. W. Prittie, et autres, concernant l'entrée et l'établissement de colons dans la province du Manitoba. (*Pas imprimée*).
- No. 96... KETCHUM, M., CORRESPONDANCE :—Réponse à ordre ; correspondance du préfet du pénitencier de Saint-Jean, N.-B., concernant le rapport de l'inspecteur M. Moylan sur l'enquête dans l'affaire de M. Ketchum, préfet de ce pénitencier. (*Pas imprimée*).
- No. 97... KETCHUM, M., ET RAPPORT DE L'INSPECTEUR :—Réponse à ordre ; copie du rapport de l'inspecteur Moylan sur l'enquête faite dans l'affaire de M. Ketchum, préfet du pénitencier de Saint-Jean, N.B. (*Pas imprimée*).
- No. 98... NOUVEAU-BRUNSWICK, GOUVERNEMENT DU :—Réponse (en partie) à une adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada au sujet de certaines réclamations présentées par le premier contre le second.
- No. 99... RIMOUSKI, PORT DE REFUGE DE :—Réponse à une adresse ; correspondance relative à la non application, par l'ancienne administration, de la somme de \$250,000 votée en 1874, pour un havre de refuge à Rimouski. (*Pas imprimée*).
- No. 100. MARINE MARCHANDE DU CANADA :—Réponse à une adresse ; documents se rapportant à la question de l'examen devant les bureaux d'examineurs de la marine marchande du Canada, des capitaines qui voudraient obtenir des brevets de capitaine extra. (*Pas imprimée*).
- No. 101. PORT DE MARÉE À QUÉBEC ET BASSIN DE RADOUB À LÉVIS :—Réponse à une adresse ; état donnant les noms des personnes qui ont soumissionné pour la construction des travaux du port de marée, à Québec, et du bassin de radoub à Lévis, respectivement.
- No. 102. CARON, CLOVIS, GARDE-PÊCHE :—Réponse à ordre ; copie de la plainte portée dans le courant de l'automne dernier par M. Clément Rouleau, de Sainte-Anne de Pocatière, dans le comté de Kamouraska, contre M. Clovis Caron, garde-pêche. (*Pas imprimée*).
- No. 103. SAINT-VINCENT-DE-PAUL, PÉNITENCIER DE :—Réponse à ordre ; état indiquant les noms des différents officiers et employés permanents et temporaires du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul. (*Pas imprimée*).
- No. 104. YARWOOD, C. ST. GEORGE :—Réponse à une adresse ; correspondance concernant la mise à la retraite de C. St. George Yarwood, préposé au débarquement à Chipewewa, comté de Welland. (*Pas imprimée*).
- No. 105. VIEUX BIC, HAVRE DU :—Réponse à une adresse ; requêtes présentées depuis 1875, touchant les améliorations à faire au havre communément appelé "Vieux Bic." (*Pas imprimée*).
- No. 106. L'ASSOMPTION, RIVIÈRE DE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à l'approfondissement de la rivière L'Assomption. (*Pas imprimée*).
- No. 107. LANGELIER, CHARLES :—Réponse à ordre ; état de l'argent qui a été payé à M. Charles Langelier, de Saint-Jean, P.Q., pour l'usage de son pont sur le canal Chamblay. (*Pas imprimée*).
- No. 108. ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD, SERVICE CIVIL DE L' :—Réponse à ordre ; document de la session, No. 73, de 1875, (non imprimé), relatif aux destitutions et aux nominations dans le service civil de l'Île du Prince-Édouard. (*Pas imprimée*).
- No. 109. COLOMBIE-BRITANNIQUE, IMPORTATIONS, etc. —Réponse à ordre ; état indiquant la quantité et la valeur des différents articles de marchandises importés dans la Colombie-Britannique d'autres provinces de la Confédération, en 1878 ; aussi, les exportations, etc. (*Pas imprimée*).
- No. 110. COLOMBIE, PÊCHERIES DE LA :—Réponse à ordre ; document de la session de 1877, No. 42, (non imprimé), relatif aux pêcheries de la Colombie-Britannique.
- No. 111. RIVIÈRE DU NORD ET SAINT-ANDRÉ :—Réponse à ordre ; correspondance relative au dragage de la rivière du Nord jusqu'à Saint-André. (*Pas imprimée*).
- No. 112. GROSSE ÎLE, TRAVAUX PUBLICS À LA :—Réponse à ordre ; contrats pour travaux publics, etc., sur la Grosse Île, depuis le 15 nov. 1873 jusq. 1er janv. dernier. (*Pas imp.*)

- No. 113. INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER ; TAUX DE FRET UNIQUE :—Réponse à ordre ; correspondance entre l'Intercolonial et les compagnies de steamers, en vue d'obtenir des taux de fret uniques pour le transport des grains, etc., de manière à faire de Halifax le port d'hiver du Canada.
- No. 114. SAUVAGES DE CHICOUTIMI, VACCINATION DES :—Réponse à ordre ; instructions données au Dr. Lacombe, de Chicoutimi, pour vacciner les Indiens du comté de Chicoutimi. (*Pas imprimée.*)
- No. 115. SYNDICS OFFICIELS, QUÉBEC :—Réponse à ordre ; état des liquidations faites par les syndics de la province de Québec en vertu de l'acte de 1875, chap. 16, sec. 42. (*Pas imprimé.*)
- No. 116. VÉTÉRANS DE 1812-15 :—Réponse à ordre ; état donnant le nom et la résidence de tous les vétérans de 1812-15 qui ont reçu une pension durant l'année 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 117. HAMILTON, CITÉ DE, NOMINATIONS :—Réponse à ordre ; état donnant les noms de toutes les personnes nommées dans le bureau du revenu de l'intérieur, dans la cité de Hamilton, entre le 4 novembre 1873 et le 10 octobre 1878. (*Pas imprimé.*)
- No. 118. WOOD, HONORABLE JUGE EN CHEF :—Réponse à une adresse ; état de toutes les causes rapportées au gouvernement par l'honorable juge en chef Wood, commissaire en vertu des dispositions de l'acte 38 Vic., chap. 53. (*Pas imprimée.*)
- No. 119. PROPRIÉTÉS PUBLIQUES, TRANSFERT DE :—Réponse à ordre ; documents se rapportant à la vente ou au transfert des casernes de Frédéricton, N.B. ; aussi pour tous papiers et documents concernant la location de certaines propriétés militaires dans le but de construire un bassin de radoub à Québec ; aussi pour tous papiers et documents concernant le transfert de certaines propriétés militaires à Toronto, dans le but d'y construire des bâties pour les fins de l'exposition provinciale. (*Pas imprimée*)
- No. 120. SPIRITUEUX ET TABAC :—Réponse à ordre ; état indiquant la quantité de spiritueux, malt, liqueur de malt, et tabac fabriqué restant en entrepôt, et le revenu qui en est résulté, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 121. CHENAL DU MOINE, PILIERS DANS LE :—Réponse à une adresse ; correspondance se rapportant aux piliers qui doivent être construits dans le chenal du Moine. (*Pas imprimée.*)
- No. 122. PRINCE ARTHUR'S LANDING ET KAMINISTIQUIA :—Réponse à ordre ; relevé du nombre des navires, de leur tonnage et du poids général de leur chargement, qui sont entrés et ont été acquittés à Prince Arthur's Landing et la Kaministiquia, respectivement, durant la saison de 1878 (*Pas imprimée.*)
- No. 123. LADY HEAD, STEAMER LE :—Réponse à ordre ; enquête faite sur la perte du steamer *Lady Head*, l'automne dernier ; état du nombre de vaisseaux que le gouvernement a à sa disposition pour la protection de nos pêcheries. (*Pas imprimée.*)
- No. 124. SARAH E. BRYANT, REMORQUEUR :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la saisie du remorqueur à vapeur *Sarah E. Bryant*, de Buffalo, N.Y., par les autorités douanières à Dunnville.
- No. 125. RIVIÈRE DU LOUP, FRET :—Réponse à ordre ; état indiquant le nombre de chargements de chars, des différentes espèces d'articles de fret expédiés de la Rivière-du-Loup dans les provinces maritimes, etc
- No. 126. L'ASSOMPTION, PONT SUR LA RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la construction d'un pont sur la rivière L'Assomption, à l'Assomption. (*Pas imprimée.*)
- No. 127. SAUVAGES, RÉCLAMATIONS CONCERNANT LES TERRES DES :—Réponse à une adresse ; correspondance relative aux arrérages dus à compte des réclamations sur les terres des Sauvages des lacs Huron et Supérieur.
- No. 128. GREEN OU ADAM'S, ÎLE :—Réponse à ordre ; instructions données à M. John Davidson, agent des Sauvages à Dundee, concernant l'île Green ou Adams, dans le fleuve Saint-Laurent. (*Pas imprimée.*)
- No. 129. VACCINATION DES SAUVAGES DU SAGUENAY :—Instructions données au Dr. F. X. Latérière, de Chicoutimi, pour vacciner les Sauvages du Saguenay. (*Pas imprimée.*)
- No. 130. EMANCIPATION DES SAUVAGES :—Réponse à ordre ; état de tous les Sauvages qui ont été émancipés durant les dix dernières années.

- No. 131.. ALASKA, FRONTIÈRE DE L' :—Réponse à une adresse : mémoire des circonstances qui ont conduit à la conclusion de la convention de 1825 entre la Grande-Bretagne et la Russie, et aussi, copie des cartes géographiques et marines les plus exactes, et tous rapports concernant la frontière d'Alaska. (*Pas imprimée.*)
- No. 132.. AMET, BRISE-LAMES DE L'ÎLE :—Réponse à ordre ; évaluation du coût de reconstruction du brise-lames à l'île Amet, dans la province de la Nouvelle-Ecosse. (*Pas imprimée*)
- No. 133.. SAINT-JEAN, N.-B., RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à des ponts construits sur la rivière St. Jean, N.-B., à Woodstock et à Andover, comté de Victoria. (*Pas imprimée.*)
- No. 134.. ELLA G. MCLEAN, GOÛLETTE :—Réponse à ordre ; correspondance se rapportant en quelque manière à l'affrètement et à l'achat de la goëlette *Ella G. McLean*. (*Pas imprimée.*)
- No. 135.. DESCHAMPS, ANTOINE :—Réponse à ordre ; documents relatifs à la démission d'Antoine Deschamps, gardien du phare de Ste. Anne, comté de Jacques-Cartier. (*Pas imprimée.*)
- No. 136.. SIMPSON, GEORGE B., ET SHERWOOD, W. H. :—Réponse à ordre ; correspondance concernant la destitution de George B. Simpson, et la nomination de William H. Sherwood, comme gardien du phare principal, au havre de Presqu'île. (*Pas imprimée.*)
- No. 137.. FONDS DES PILOTES :—Réponse à ordre ; pétition des pilotes demandant que le fonds des pilotes soit placé sous le contrôle du gouvernement, comme il l'était anciennement. (*Pas imprimée.*)
- No. 138.. SAUGÉEN, PHARE DE LA RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la construction d'un phare à l'embouchure de la rivière Saugéen. (*Pas imprimée.*)
- No. 139.. RICHARD, M. :—Réponse à ordre ; correspondance se rapportant à la résignation de M. Richard, gardien du phare des Pots-à-l'Eau-de-vie. (*Pas imprimée.*)
- No. 140.. PRESQU'ÎLE, PHARE DE LA BAIE :—Réponse à ordre ; documents concernant le choix d'un emplacement, et la construction d'un phare à la baie Presqu'île. (*Pas imprimée.*)
- No. 141.. COX, M. :—Réponse à ordre ; rapports concernant la nomination de M. Cox, gardien du phare du Cap Beale. (*Pas imprimée.*)
- No. 142.. SAINT-LAURENT, PORTS DU FLEUVE :—Réponse à ordre ; contrats pour l'approvisionnement des ports du fleuve Saint-Laurent. (*Pas imprimée.*)
- No. 143.. COLOMBIE-BRITANNIQUE, BASSIN DE RADOUX DE LA :—Message transmettant certains documents ayant rapport au montant qui doit être avancé à la province de la Colombie-Britannique pour la construction d'un bassin de radoub.
- No. 144.. CAPS TORMENTINE ET TRAVERSE :—Rapport d'une exploration des côtes dans le voisinage des caps Tormentine et Traverse, sur l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, et un projet de connexion par voie ferrée entre les dits caps, en vue d'obtenir une communication d'hiver avec l'île.
- No. 145.. MASON, WILLIAM :—Réponse à une adresse ; instructions données aux avocats par l'honorable Rodolphe Laflamme, en sa qualité de procureur-général de Sa Majesté, contre William Mason et diverses autres personnes, pour empiètement sur les propriétés de la Couronne, dans la péninsule de la Presqu'île. (*Pas imprimée.*)
- No. 146.. MIRAMICHI, HÔPITAL DE MARINE DE :—Réponse à ordre :—correspondance échangée entre le 1er janvier 1877 et le 1er janvier 1879, concernant l'hôpital de la marine à Miramichi, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 147.. PRESQU'ÎLE, OCTROIS GRATUITS DANS LA PÉNINSULE DE :—Réponse à une adresse ; correspondance concernant le dernier arpentage et la vente projetée, ou l'octroi gratuit des terrains de la péninsule de Presqu'île. (*Pas imprimée.*)
- No. 148.. AGENTS DES SAUVAGES, MANITOBA :—Réponse à une adresse ; mémoires concernant la destitution d'agents et de surintendants des Sauvages, pour le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)
- No. 149.. LOUGHEED, SAMUEL :—Réponse à ordre ; correspondance relative à la destitution de Samuel Lougheed, maître de poste de Molesworth. (*Pas imprimée.*)

- No. 150.. TALBOT, ACHILLE:—Réponse à une adresse; plainte portée le 21 août 1875, par Achille Talbot, écuyer, ci-devant sous-inspecteur des postes, contre certains maîtres de poste dans le comté de Montmagny. (*Pas imprimée.*)
- No. 150a Réponse à une adresse; rapport fait le 21 août 1875 par Achille Talbot, écuyer, ci-devant sous-inspecteur des postes, contre Stanislas Vallée, écuyer, maître de poste à Montmagny (*Pas imprimée.*)
- No. 151.. WILKINS, JUGE:—Réponse à ordre: correspondance ayant rapport à la résignation du juge Wilkins. (*Pas imprimée.*)
- No. 152.. EXPOSITION DU CENTENAIRE, PHILADELPHIE:—Réponse à ordre; état donnant le nom, etc., de toutes les personnes nommées comme commissaires ou secrétaires, en rapport avec l'exposition canadienne du Centenaire, Philadelphie.
- No. 153.. NAUFRAGES ET CABOTAGE, EAUX CANADIENNES:—Réponse à ordre; correspondance concernant les naufrages et le cabotage dans les eaux du Canada.
- No. 154.. BERTHIER, QUAI DE:—Réponse à ordre; état indiquant le nombre d'hommes employés à la réparation du quai de Berthier, Montmagny, chaque année depuis 1874. (*Pas imprimée.*)
- No. 155.. TARIF, DÉPÊCHE CONCERNANT LE:—Message; dépêche au sujet du tarif récemment présenté à la législature.
- No. 156.. MITCHELL ET CIE., APPROVISIONNEMENTS:—Réponse à ordre; comptes et états indiquant le prix des articles, etc., fournis au département de la marine et des pêcheries par la ci-devant maison commerciale Mitchell et Cie., de Montréal. (*Pas imprimée.*)
- No. 157.. DROITS DE DOUANES SUR LE SEL, ETC.:—Réponse à ordre; correspondance au sujet des droits de douane que le gouvernement de Terre-Neuve impose sur le sel, les barils, etc., employés aux pêches à bord des navires canadiens qui fréquentent les côtes de Terre-Neuve.
- No. 158.. INGÉNIEURS AUTORISÉS AU CANADA: - Réponse à adresse; état donnant les noms et domiciles des ingénieurs autorisés au Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 159.. REVENU DE L'INTÉRIEUR, LE BUREAU DE POSTE ET LES DOUANES, TORONTO, NOMINATIONS DANS LES BUREAUX DU:—Réponse à ordre; nom de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le bureau du revenu de l'intérieur, dans le bureau de poste, et dans celui des douanes, à Toronto, entre le 4 novembre 1873 et le 10 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 160.. NORTHERN LIGHT, STEAMER LE:—Réponse à ordre; soumissions pour la construction du steamer *Northern Light*. (*Pas imprimée.*)
- No. 161.. 'GAZETTE DU CANADA', N.B.:—Réponse à ordre; état donnant les noms de tous les fonctionnaires publics dans le Nouveau-Brunswick, qui ont droit à recevoir des copies de la *Gazette du Canada*. (*Pas imprimée.*)
- No. 162.. PHARES DU FLEUVE SAINT-LAURENT, HUILES:—Réponse à ordre; correspondance relative à la fourniture de l'huile de charbon ou autres huiles pour les phares du fleuve St. Laurent, dans la province de Québec et dans le golfe depuis 1873. (*Pas imprimée.*)
- No. 163.. SAULT SAINTE-MARIE, RAPPORT SUR LE CHEMIN DE FER DU:—Réponse à adresse; rapport et profils d'une exploration pour voie ferrée se dirigeant du Sault Sainte-Marie vers l'est, en 1871, par M. Murdock, I.C.
- No. 164.. SOUMISSIONS, TRAVAUX PUBLICS:—Réponse à ordre; état indiquant la date des soumissions reçues pour travaux publics, entre le 1er novembre 1873 et le 10 octobre 1878.
- No. 165.. RYLAND, M.:—Réponse à adresse; correspondance concernant la réclamation de M. Ryland pour l'intérêt qui lui est dû sur la moitié de la somme qui lui a été adjugée par sentence arbitrale du juge en chef Carter et payable par le Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 166.. EDIFICE DE L'OUEST, DÉPENSE SUR L':—Réponse à ordre; état indiquant en détail, la somme totale dépensée pour l'addition faite à l'édifice de l'ouest. (*Pas imprimée.*)
- No. 167.. CANAL RIDEAU, DOMMAGES:—Réponse à ordre; état de toutes les réclamations faites pour dommages causés par des barrages de cours d'eau pour les fins du canal Rideau depuis le 1er janvier 1872. (*Pas imprimée.*)

- No. 168.. DUSSEAULT, J. B. :—Réponse à ordre ; état des sommes payées depuis 1875 jusqu'à cette date, à M. J. B. Dusseault, marchand, de l'Islet, comté de l'Islet. (*Pas imprimée.*)
- No. 169.. RAILS DE FER :—Réponse à ordre ; état concernant les vieux rails de fer actuellement à la disposition du gouvernement, etc.
- No. 170.. QUÉBEC, RÉPARATIONS DES MURS :—Réponse à ordre ; état indiquant les sommes d'argent dépensées pour la réparation des murs de la cité de Québec, entre le 1er août et le 1er octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 171.. RONDEAU, PORT DE :—Réponse à ordre ; contrats passés depuis 1874 pour la réparation du port de refuge de Rondeau. (*Pas imprimée.*)
- No. 172.. COUR MARITIME, ONTARIO : Réponse à adresse ; état du nombre de causes dont il a été disposé par la cour maritime d'Ontario jusqu'au 1er mars 1879.
- No. 173.. CANAUX, WELLAND ET SAINT-LAURENT :—Réponse à ordre ; correspondance venant de MM. Booth et Cie. et autres, au sujet de la fourniture du bois de chêne pour la construction de portes d'écluse aux nouveaux canaux Welland et du Saint-Laurent. (*Pas imprimée.*)
- No. 174.. PICTOU ET TRURO, CHEMIN DE FER DE :—Correspondance relative au transfert du chemin de Truro et Pictou. (*Pas imprimée.*)
- No. 175.. CARILLON, DIGUE ET ÉCLUSES DE :—Réponse à ordre ; état indiquant toutes les soumissions reçues pour l'achèvement de la digue et des écluses, à Carillon ; et rapport de MM. Shanly et Keefer, sur les dits travaux.
- No. 176.. HONORAIRES PAYÉS À DES AVOCATS PAR LE GOUVERNEMENT : —Réponse à ordre ; honoraires payés par le gouvernement du Canada à tous conseils, etc., employés par le gouvernement du Canada.
- No. 177.. MAITRE DE POSTE, TORONTO :—Réponse à adresse ; comptes rendus par le maître de poste de Toronto, entre le 1er juillet 1874 et le 1er juillet 1878. (*Pas imprimés.*)
- No. 178.. SAINT-FABIEN, BUREAU DE POSTE DE :—Réponse à adresse ; correspondance entre le gouvernement et le maître de poste de la paroisse de Saint-Fabien, M. Vidal Roy, au sujet du changement du bureau de poste de cette paroisse. (*Pas imprimée.*)
- No. 179.. LESUEUR, M. :—Réponse à ordre ; rapports relatifs à la mise à la retraite de M. LeSueur, ci-devant employé dans le ministère des postes. (*Pas imprimée.*)
- No. 180.. FORSYTH, W. F. :—Réponse à ordre ; rapports concernant l'emploi de W. F. Forsyth dans le ministère des postes. (*Pas imprimés.*)
- No. 181.. INSTRUCTIONS ROYALES :—Réponse à adresse ; correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni au sujet des instructions royales, antérieurement au 5 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 182.. SAINT-FABIEN, BUREAU DE POSTE DE :—Réponse à ordre ; correspondance échangée depuis le 10 octobre 1878, au sujet du contrat pour le transport de la malle entre la station du chemin de fer et le bureau de poste de la paroisse de Saint-Fabien. (*Pas imprimée.*)
- No. 183.. LÉVESQUE, S. :—Réponse à ordre ; plainte portée contre M. S. Lévesque, en sa qualité de maître de poste et de conducteur des malles pour la paroisse de St. Donat. (*Pas imprimée.*)
- No. 184.. OCTROIS DE TERRES :—Réponse à adresse ; correspondance, depuis le 1er juillet 1878, au sujet de paiements en octrois de terres, pour encourager l'émigration et la colonisation des terres dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)
- No. 185.. SELKIRK, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Réponse à une adresse ; correspondance concernant le nouveau dépouillement des bulletins déposés à la dernière élection pour le district électoral de Selkirk, dans la province du Manitoba. (*Pas imprimée.*)
- No. 186.. KAMINISTIQUA, DRAGAGE DE LA RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; correspondance relative au dragage de la rivière Kaministiquia, et sur la possibilité d'y créer un port, etc.
- No. 187.. CHEMINS DE FER DU CANADA, STATISTIQUES DES :—Rapports de 1877-78.

- No. 188. NORD-OUEST, POLICE A CHEVAL DU :—Réponse à adresse ; dépenses faites durant les années 1876, 1877, 1878 pour la police à cheval du Nord-Ouest, et état des sommes d'argent payées à J. G. Baker et Cie., du Fort Benton, Territoire de Montana, E.U.
- No. 189. SERVICE PUBLIC DU CANADA :—Réponse à une adresse ; état indiquant le nom de toutes les personnes nommées à un emploi permanent ou temporaire dans le service public du Canada, entre le 10 octobre 1878 et le 1er avril 1879.
- No. 190. COLOMBIE-BRITANNIQUE, RÉSERVES DES SAUVAGES DANS LA :—Réponse à une adresse ; correspondance entre le gouvernement du Canada et les commissaires des réserves des Sauvages dans le Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 191. GLENDON, STEAMER LE :—Réponse à ordre ; documents relatifs à l'achat et aux réparations du steamer "Glendon," et indiquant si ce navire est en état de tenir la mer. (*Pas imprimée.*)
- No. 192. RIVIÈRE-DU-LOUP, EMBRANCHEMENT DE LA, CH. DE FER G. T. :—Correspondance relative à l'embranchement de la Rivière-du-Loup du chemin de fer Grand Tronc.
- No. 193. WINDSOR ET ANNAPOLIS, CHEMIN DE FER DE :—Réponse à ordre ; recettes brutes du chemin de fer d'embranchement de Windsor, chaque année, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 1er août 1877. (*Pas imprimée.*)
- No. 194. FORT FRANCES, ECLUSES DE :—Réponse à ordre ; dépenses en rapport avec la construction des écluses de Fort Frances, jusqu'au 1er janvier 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 195. CHEMIN DE FER FÉDÉRAUX, PERSONNES EMPLOYÉES, ETC. :—Réponse à ordre ; nombre de personnes employées, à la date du 31 décembre dernier, sur chacun des chemins de fer, du Canada, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 196. KINCARDINE, TRAVAUX DU PORT DE :—Réponse à ordre ; dépenses faites pour travaux de havre, dans la ville de Kincardine, comté de Bruce, depuis le 1er mai 1873 jusqu'au dernier jour d'octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 197. PRINCE ARTHUR'S LANDING, PORT DE :—Réponse à ordre ; documents au sujet du port de Prince Arthur's Landing. (*Pas imprimée.*)
- No. 198. MATANE ET RIVIÈRE BLANCHE :—Réponse à ordre ; état indiquant la nature des travaux faits à Matane et à la rivière Blanche, dans le comté de Rimouski, depuis le 1er juillet jusqu'au 10 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 199. PECK, THOMAS :—Réponse à ordre ; correspondance concernant une augmentation d'appointements qui doit être donnée à Thomas E. Peck, officier de douane à Nanaïmo. (*Pas imprimée.*)
- No. 200. REMISE SUR ARTICLES MANUFACTURÉS EN CANADA :—Réponse à ordre ; état indiquant quelles remises ont été faites sur les effets fabriqués au Canada et 1877 et 1878, et qui ont été exportés.

COMMUNICATION

(No. 43m.)

De Sandford Fleming, éc., ingénieur en chef du chemin de fer canadien du Pacifique, à l'honorable ministre des travaux publics, datée à Ottawa le 1er février 1879 et accompagnée de soumissions pour l'exécution de travaux à partir de la rivière des Anglais jusqu'à la rivière à l'Aigle, savoir : 118 milles, —de la rivière à l'Aigle à Kéwatin, 67 milles,—et de la rivière des Anglais à Kéwatin, 185 milles,—avec une lettre de Marcus Smith à Sandford Fleming, éc., relativement à ces travaux et en date du 31 janvier 1879.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 1er février 1879.

A l'honorable

Ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—Le 30 du mois dernier, à midi, expirait le temps fixé pour recevoir des soumissions pour la construction de cette partie du chemin de fer du Pacifique qui se trouve entre la rivière des Anglais et Kéwatin,—soit une distance de 185 milles.

Il avait été décidé d'avance que les soumissions seraient ouvertes à deux heures de l'après-midi. En conséquence, le secrétaire, M. F. Braun, à qui elles étaient adressées, produisit, à l'heure dite, toutes les soumissions qu'il avait reçues. Elles furent ouvertes, numérotées et endossées en la manière ordinaire et en présence du député du ministre, M. Trudeau, de M. Marcus Smith, du secrétaire et de moi-même.

Nous vîmes tout d'abord que les soumissionnaires s'étaient strictement conformés aux conditions prescrites quant à la production d'un chèque accepté avec chaque soumission, ainsi que par rapport aux formules imprimées et à d'autres matières.

Dans chaque cas où les conditions prescrites n'avaient pas été romplies, les soumissions furent mises de côté comme étant irrégulières. Celles qui avaient été faites régulièrement furent les seules dont il a été tenu compte et qu'on inscrivit, dès le moment de leur ouverture, sur les tableaux 1, 2, 3 et 4 annexés aux présentes.

Voici le nombre des soumissions régulières qui ont été reçues :—

Rails devant être posés le 1er juillet 1882.

Formule A. De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle, tableau no. 5.....	17
Formule B. De la rivière à l'Aigle à Kéwatin, tableau no. 6.....	12
Formule C. De la rivière des Anglais à Kéwatin, tableau no. 7.....	11
	— 40

Rails devant être posés le 1er juillet 1881.

Formule A. De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle, tableau no. 8.....	20
Formule B. De la rivière à l'Aigle à Kéwatin, tableau no. 9.....	12
Formule C. De la rivière des Anglais à Kéwatin, tableau no. 10.....	13
	— 45
Total	85

Les soumissions ayant été ouvertes et dûment enregistrées, je priai M. Marcus Smith de faire un examen critique des six plus basses d'entre elles pour les sections distinctes A. et B., et pour la section C, en ayant soin de calculer exactement à combien s'éleverait le coût des divers travaux mentionnés dans les cédulés d'après les prix demandés par ces six soumissions, afin de pouvoir se rendre compte de l'exactitude des montants en totalité dans chaque cas.

Je vous transmets le rapport de M. Smith, et j'attire votre attention sur son contenu, parce que je suis de la même opinion que ce monsieur sur beaucoup de points.

Ce rapport traite en premier lieu des soumissions qui ont été faites sur la formule de la section A, laquelle se trouve située entre la rivière des Anglais et la rivière à l'Aigle; il s'occupe des soumissions pour la section B, qui se trouve entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin.

M. Smith démontre qu'il y a des contradictions et des erreurs manifestes dans les soumissions qui se trouvent les plus basses,—ce qui est parfaitement vrai. Je ne saurais donc conseiller au gouvernement d'accepter ces soumissions telles qu'elles sont offertes, car si on en corrigeait les erreurs, leurs montants respectifs se trouveraient changés.

Quant aux soumissions sur la formule C, pour la section qui s'étend de la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle, et de ce dernier point à Kéwatin, je trouve que la plus basse est celle qui porte le no. 15. Cette soumission est de messieurs Morse et Cie., (Morse, Nicholson et Marpole) de Toronto, et son montant est de \$5,699,707.

On trouverait certains avantages à ne donner qu'un seul contrat pour toute l'entreprise, mais le profit qu'on en retirerait serait de peu de conséquence si les entrepreneurs n'avaient pas un prix assez élevé pour leur permettre de finir convenablement les travaux qu'ils se chargeraient de faire, et surtout si on ne choisissait pas des hommes d'expérience et de capacités reconnues comme entrepreneurs, dans une circonstance comme celle-ci, où il y aura à faire de si énormes dépenses. Personnellement, je ne connais pas assez les messieurs qui ont signé cette soumission pour juger ce qu'ils pourraient faire, mais je ne saurais comprendre comment ils pourraient exécuter les travaux en question aux prix si réduits qu'ils ont demandés. Si ces prix eussent été plus élevés pour les gros ouvrages, et si les informations que j'ai prises m'avaient convaincu que messieurs Morse et Cie., ont incontestablement quelque expérience dans de pareils travaux, ainsi que de grands capitaux à leur disposition, j'aurais conseillé de suite au gouvernement de leur adjuger l'entreprise. Je pense au contraire que si l'on confiait à ces messieurs l'extension des 185 milles de chemin en question, on risquerait de ne pas voir s'achever les travaux d'une manière satisfaisante, et la mise en opération de la ligne se trouvererait peut-être retardée.

Je suggérerais plutôt qu'on leur retranchât cette difficile section de 67 milles, qui se trouve à l'est de Kéwatin, pour laquelle ils ont fait une soumission de \$3,364,336, et qu'on ne leur laissât que les 118 milles qui se trouvent entre la rivière à l'Aigle et la rivière des Anglais. Le prix des travaux de cette dernière section s'éleverait à \$2,335,371, et je crois qu'il ne serait pas prudent de confier à messieurs Morse et Cie. l'exécution d'un montant d'ouvrage plus considérable, à moins qu'ils ne prouvassent à la

satisfaction du gouvernement qu'ils possèdent ou commandent plus d'expérience et de capacités que je ne leur en connais moi-même.

Relativement au tableau no. 5, je vois que plusieurs personnes ont offert de construire cette section de la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle pour moins qu'il n'a été demandé par MM. Morse et Cie., mais à l'égard de ces soumissions, je vous renverrai au rapport de M. Smith, lequel indique les erreurs que l'on a découvertes dans ces soumissions, l'insuffisance des prix que l'on y demandait, et le manque absolu de renseignements tant sur les capacités que sur la position des soumissionnaires pour l'exécution d'une si grande entreprise. Néanmoins, messieurs Wardrop et Ross (soumission no. 10), entrepreneurs bien connus de Toronto, offrent de faire le même ouvrage pour un prix égal en réalité à celui demandé par messieurs Morse et Cie.;— la seule différence entre les montants en totalité de ces soumissions ne consistant que dans une somme d'à-peu près mille piastres, qui pourrait se retrouver en définitive d'une manière ou d'une autre, vu que les quantités imprimées dans les cédules sont sujettes à varier au cours de l'exécution des travaux. Quelques-uns des prix de Wardrop et Ross sont très bas, mais ces messieurs ont la réputation d'être des entrepreneurs habiles et de grande expérience, et probablement qu'ils ne failliraient pas à l'exécution de n'importe quelle entreprise dont ils pourraient se charger.

En accordant cette partie de la voie ferrée à messieurs Morse et Cie., il resterait encore à disposer des soixante-sept milles qui s'étendent de la rivière à l'Aigle à Kéwatin, et pour lesquels je crois que les prix demandés par messieurs Morse et Cie., sont insuffisants. Je trouve que la plus basse soumission qui vient ensuite est celle qui porte le no. 11 et qui est signée par Andrews, Jones et Cie., de Newburgh et Brooklyn, New-York, et de Ste. Catherine, pour \$3,915,942; mais, personnellement, je ne connais aucunement ces messieurs, et je ne puis apprendre, dans le département, rien de ce qui les concerne; d'ailleurs, leurs prix sont quelque peu absurdes, et pris en somme avec leur soumission, ils dénotent généralement un manque de juste appréciation des difficultés qu'il y aura à surmonter. Par exemple, les excavations dans le roc, qui se trouvent le plus dur ouvrage à faire de toute l'entreprise, sont estimées à beaucoup plus bas que les gens d'expérience n'ont l'habitude de les entreprendre, et le prix qu'on y met se trouve d'un 5/9 moindre que celui qu'on paie actuellement pour le même ouvrage sur les sections voisines, à l'ouest de Kéwatin. Et encore ces messieurs ne paraissent-ils pas songer que le temps prescrit pour faire cet ouvrage est d'un intérêt très important pour eux, puisqu'ils ne font d'offre que pour la période la plus courte prescrite,—montrant par là qu'ils ignorent plusieurs des particularités du pays que la ligne devra traverser.

La soumission suivante (no. 25, Fraser et Cie) est celle de messieurs Fraser, Grant et Pitblado, de New-Glasgow, et le montant demandé dans cette soumission est de \$4,130,707. Je connais ces entrepreneurs pour des gens habiles et des hommes énergiques, qui ont construit à ma satisfaction et sous ma surveillance des portions du chemin de fer Intercolonial et de ses embranchements. Je n'hésiterais pas à confier à ces messieurs l'ouvrage en question aux prix qu'ils ont demandés pour le faire.

Je crois qu'en disant ainsi les travaux, l'on pourrait raisonnablement s'attendre à les voir se terminer dans le temps spécifié,—et ce, à aussi bon marché qu'il soit possible de les faire, et même à meilleur marché que ce qu'il en coûte pour construire les sections contiguës nos. 15 et 25, qui sont actuellement en voie d'exécution.

Je sais que cette division, ou n'importe quelle autre que le gouvernement pourrait faire des travaux, soulèverait des objections; mais une chose dont je suis certain c'est que, à moins qu'on ne donne les travaux à des prix qui ne soient pas ruineux pour les entrepreneurs, le résultat des entreprises sera loin d'être satisfaisant; et il ne pourra manquer d'arriver que les travaux coûteront, à la longue, beaucoup plus cher, que si on les eût confiés de suite à des hommes d'expérience à qui on aurait accordé de bons prix.

Si le gouvernement ne se souciait pas de diviser les travaux en aucune manière, la seule chose qui resterait à faire serait de donner les ouvrages à l'entreprise aux plus bas soumissionnaires, quitte à faire face plus tard aux difficultés et aux désastres qui pourraient s'en suivre, à mesure qu'ils se présenteront.

Je n'ai pas parlé des soumissions qui ont été faites pour compléter les travaux et la pose de la voie vers le mois de juillet 1881, parce j'ai toujours eu des doutes sur la possibilité de parvenir à ce but en n'y mettant qu'un prix modéré. Il n'y aurait pas la moindre difficulté de trouver quelqu'un qui se fit fort d'accomplir la tâche sans s'occuper des circonstances particulières de l'entreprise, mais autre chose serait de se faire livrer l'ouvrage dans le temps convenu, à moins donc que ces entrepreneurs n'eussent de grandes ressources pécuniaires à leur disposition et qu'il ne leur fût accordé des prix très élevés, de façon qu'ils pussent poursuivre l'exécution des travaux à n'importe quel coût.

Je sais que l'on considère comme très important de livrer la ligne à la circulation le plus tôt possible. Je suggérerais donc qu'un sus de la stipulation de la clause 18 de la formule imprimée du contrat, le *temps fixé* pour l'exécution des travaux soit regardé comme étant *l'essence du contrat*,—qu'un fort bonus soit offert aux entrepreneurs pour chaque mois dont ils pourraient se trouver en avance sur le temps prescrit pour l'exécution des travaux, et que d'un autre côté, une forte pénalité soit imposée pour chaque mois ou chaque semaine dont ils pourraient se trouver en retard, —le gouvernement ayant soin en même temps de retenir par devers lui des sommes suffisantes pour en déduire l'amende imposée dans le cas où il deviendrait nécessaire de mettre cette clause pénale à exécution.

Quelle que soit la ligne de conduite adoptée par le gouvernement, je l'aviserais fortement de ne pas retarder l'adjudication des entreprises, afin de donner par là aux entrepreneurs la chance de pouvoir commencer les travaux de bonne heure et les pousser vigoureusement dès le début.

En cette partie du pays qui jette ses eaux dans le lac des Bois et dans le lac Winnipeg, le soleil est ordinairement très fort après le mois de février, et la chaleur y met bientôt les chemins d'hiver hors de service.

On devrait donc tirer tout le parti possible du court espace de temps qui doit s'écouler encore avant la débâcle des glaces, pour transporter aux endroits accessibles des différentes sections du chemin projeté, des provisions de bouche pour les travailleurs, du fourrage et du grain pour les chevaux, des matières explosives et des outils, ainsi que le matériel et tous les approvisionnement nécessaires. A moins qu'on ne s'y prenne de cette manière, je crains beaucoup qu'une grande partie de l'été prochain ne se passe avant qu'on ait pu donner aux travaux un commencement réel d'exécution.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

FORMULE DE SOUMISSION A.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle—118 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1882.)

LISTE des soumissions reçues le 30 janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe no.	IÈRE COLONNE.	
			Suivant soumission.	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Marks et Connell.....	13	2,203,896	2,203,869
2	Charlebois et Shanly.....	17	2,207,534	2,207,674
3	Denis O'Brien.....	12	2,305,754	2,310,754
4	Wardrop et Ross.....	16	2,324,499	2,334,499
5	J. K. McDonell.....	18	2,353,602	2,353,602
6	James Goodwin et Cie.....	14	2,397,335
7	Robert H. McGreevy.....	26	2,412,520
8	Manning, McDonell et Cie.....	19	2,504,523
9	James S. Grant et Cie.....	20	2,508,420
10	Purcell, Ginty et Ryan.....	21	2,528,843
11	F. B. McNamee et Cie.....	6	2,612,565
12	Walsh et McCarron.....	22	2,661,591
13	Pitblado, Fraser et Grant.....	25	2,699,005
14	Stevens, Turner, Burns et Cie.....	23	2,805,794
15	H. C. O'Reilly.....	5	2,825,217
16	Wm. Hendrie.....	3	3,019,766
17	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	4	3,190,294

FORMULE DE SOUMISSION B.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière à l'Aigle à Kéwatin—67 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1882.)

LISTE des soumissions reçues le 30ième jour de janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe no.	IÈRE COLONNE.	
			Suivant soumission	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Morse, Nicholson et Marpole.....	15	3,364,274	3,364,336
2	Fraser, Grant et Pitblado.....	25	4,130,707	4,130,707
3	Manning, McDonell et Cie.....	19	4,158,933	4,157,933
4	James Goodwin et Cie.....	14	4,313,135	4,313,135
5	Wardrop et Ross.....	10	4,343,747	4,347,847
6	F. B. McNamee et Cie.....	6	4,404,196
7	Joseph Whitehead.....	8	4,587,064
8	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	4	4,682,639
9	Loss et McRae.....	9	4,774,544
10	Denis O'Brien.....	12	4,774,740
11	Robert H. McGreevy.....	26	4,833,005
12	Hunter, Murray et Booth.....	2	4,987,870

FORMULE DE SOUMISSION C.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière des Anglais à Kéwatin—185 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1882.)

LISTE des soumissions reçues le 30ième jour de janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe no.	1ÈRE COLONNE.	
			Suivant soumission	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Morse, Nicholson et Marpole	15	5,699,645	5,699,707
2	Denis O'Brien.....	12	6,678,859	6,628,859
3	Wardrop et Ross.....	10	6,668,246	6,682,346
4	James Goodwin et Cie	14	6,731,000	6,731,015
5	Purcell, Ginty et Ryan.....	21	6,731,614
6	Manning, McDonell et Cie	19	6,793,467
7	F. B. McNamee et Cie.....	6	7,021,301
8	Joseph Whitehead.....	8	7,516,811
9	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie	4	7,872,933
10	Loss et McRae.....	9	8,051,873
11	Stevens, Turner, Burns et Cie.....	9,547,181

FORMULE DE SOUMISSION A.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle—118 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1881.)

LISTE des soumissions reçues le 30ième jour de janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe no.	2ÈME COLONNE	
			Suivant soumission.	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Andrews, Jones et Cie.....	11	2,248,585	2,239,525
2	Marks et Connell.....	13	2,300,196	2,300,196
3	Denis O'Brien.....	12	2,421,041	2,426,291
4	Charlebois et Shanly	17	2,423,036	2,431,386
5	Wardrop et Ross.....	10	2,440,724	2,440,724
6	Hunter, Murray et Booth	1	2,490,980
7	J. R. MacDonnell.....	18	2,505,744
8	James Goodwin et Cie.....	14	2,573,297
9	Purcell, Ginty et Ryan.....	21	2,604,643
10	James S. Grant et Cie.....	20	2,633,842
11	Manning, McDonell et Cie.....	19	2,726,172
12	Robert H. McGreevy.....	26	2,774,328
13	H. C. O'Reilly.....	5	2,825,217
14	Pilblado, Fraser et Grant	25	2,860,199
15	Hurlburt, Crennell et Campbell.....	24	2,945,707
16	F. B. McNamee et Cie.....	6	2,976,565
17	Stevens, Frazer, Burns et Cie.....	23	3,086,373
18	Wm. Hendrie.....	3	3,160,766
19	Walsh et McCarron	22	3,202,459
20	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	4	3,366,488

FORMULE DE SOUMISSION B.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière à l'Aigle à Kéwatin—67 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1881.)

LISTE des soumissions reçues le 30ième jour de janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe No.	2ME COLONNE.	
			Suivant soumission.	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Morse, Nicholson et Marpole.....	15	3,467,506	3,467,568
2	Andrews, Jones et Cie.....	11	3,915,942	3,915,942
3	Manning, McDonell et Cie.....	19	4,470,275	4,470,272
4	Wardrop et Ross.....	10	4,647,809	4,652,196
5	James Goodwin et Cie.....	14	4,716,686	4,716,606
6	Joseph Whitehead.....	8	4,722,954
7	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	4	4,920,230
8	Denis O'Brien.....	12	5,013,477
9	F. B. McNamee et Cie.....	6	5,136,796
10	Loss et McRae.....	9	5,213,544
11	Hulbert, Crennell et Campbell.....	24	5,250,852
12	Robert H. McGreevy.....	5,799,606

FORMULE DE SOUMISSION C.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De la rivière des Anglais à Kéwatin—185 milles.

(Section devant être livrée à la circulation le 1er juillet 1881.)

LISTE des soumissions reçues le 30ième jour de janvier 1879.

No.	Nom.	Enveloppe No.	2ÈME COLONNE.	
			Suivant soumission	Telle que révisée.
			\$	\$
1	Morse, Nicholson et Marpole.....	15	5,937,670	5,937,732
2	Andrews, Jones et Cie.....	11	6,062,559	6,062,559
3	Purcell, Ginty et Ryan.....	21	6,903,364	6,903,364
4	Denis O'Brien.....	12	7,012,802	7,012,802
5	Wardrop et Ross.....	10	7,088,533	7,092,920
6	James Goodwin et Cie.....	14	7,394,428	7,428,778
7	Manning, McDonell et Cie.....	19	7,567,590
8	F. B. McNamee et Cie.....	6	7,728,251
9	Joseph Whitehead.....	8	7,803,141
10	Hulbert, Crennell et Campbell.....	24	7,916,839
11	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	4	8,286,719
12	Loss et McRae.....	9	8,944,838
13	Stevens, Turner, Burns et Cie.....	23	10,501,899

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 31 janvier 1879.

SANDFORD FLEMING, écrivain,
Ingénieur en chef.

MONSIEUR,—Conformément aux instructions que j'ai reçues, je vous transmets un résumé de six des plus basses soumissions qui ont été faites pour la construction de cette partie du chemin de fer canadien du Pacifique qui se trouve entre la rivière des Anglais et Kéwatin, et qui embrasse une distance de 185 milles; et j'y ajoute quelques observations.

Je commencerai par la formule A, pour la section qui s'étend depuis la rivière des Anglais jusqu'à la rivière à l'Aigle et qui embrasse 118 milles. La plus basse soumission sur cette formule est la soumission no. 13, de Marks et Connell, mais les prix qui sont demandés ne sont pas proportionnés à l'ouvrage; il y a aussi dans cette soumission des erreurs évidentes, et quelques-uns de ses items accusent un certain manque de connaissance des travaux, à moins donc que l'on se serve artificieusement de ces données pour réduire le montant total de la soumission, ou que ce soit fait peut-être dans l'espérance qu'on substituera un ouvrage à un autre. Je citerai comme exemples :

1o. Pour les plateformes en pièces de bois aux endroits où la ligne passe dans les marais (*muskegs*), le prix demandé est de moins d'un demi-centin par pied cube de bois.

2o. Pour les emprunts de terre avec charriage d'un mille à un mille et trois quarts, le prix demandé n'est que de 10 centins par verge cube, ce qu'on a dû avoir l'intention de ne proposer que comme une charge additionnelle, à part du taux ordinaire, qui est de 25 centins. En rectifiant cette erreur on augmenterait de \$52,500 le montant total de cette soumission.

3o. Pour la maçonnerie des ponts, on y demande \$8.00 par verge cube; pour la maçonnerie des canaux couverts, \$4.00 par verge cube, et pour la maçonnerie en béton, \$1.00 par verge cube. Tous ces prix sont ridicules.

4o. On porte les tuyaux en fonte à \$3.50 le pied, ce qui est à peu près la moitié du prix du métal.

La soumission la plus basse qui vienne ensuite est celle de messieurs Charlebois et Shanly, sous le no. 17. Il y a également des inconvénients dans cette soumission, et les prix qui sont demandés sont en général tellement bas, qu'ils ne pourraient convenir que dans les parties habitées du pays. Quelques-uns des prix demandés pour le bois de construction équivalent à celui qu'on paierait pour du bois brut, de sorte qu'il ne se trouve rien alloué pour le travail qu'il faudra faire quand il s'agira de l'employer. Cette soumission dénote de la part de ses auteurs un manque de connaissance des difficultés qu'il y aura à vaincre pour exécuter les travaux en question à travers une contrée éloignée.

Celle qui vient la troisième est la soumission no. 11, de messieurs Andrews, Jones et Cie., dont le total ne figure que dans la seconde colonne. Les prix de cette soumission pour les gros items d'excavation dans le roc et dans la terre sont excessivement bas.

La quatrième en rang est celle de M. O'Brien; elle porte le no. 12. Il se trouve quelques contradictions dans cette soumission. On y demande \$2.50 par verge cube pour les quais en caissons, et l'on y fait aucune différence de prix entre le balastage et les tranchées dans la terre, de sorte qu'il n'est rien alloué quant à ces derniers travaux pour le charroi et l'exhaussement de la voie.

La soumission no. 10, de messieurs Wardrop et Ross, vient la cinquième sur la liste. Les prix qu'on y demande pour les maçonneries et les excavations dans le roc sont excessivement bas. Quant aux autres items, les prix sont généralement raisonnables.

Sur la formule B, pour la section de 67 milles, entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin, messieurs Morse et Cie, ont offert la plus basse soumission, qui est celle portant le no. 15. Les prix qu'ils ont demandés pour les gros ouvrages tels que les

tranchées à faire dans le roc et dans la terre, ainsi que pour les traverses et le balastage, sont excessivement bas, et tout à fait en désaccord avec ce que nous connaissons des difficultés qu'il y a à vaincre pour pénétrer dans le pays, comme avec ce que nous savons de la nature du roc et du coût de travaux analogues dans des contrées voisines. Je ne crois pas qu'il soit possible d'exécuter les travaux en question pour les prix qui sont mentionnés dans cette soumission de Morse et Cie., et si on tentait de le faire, on pourrait s'attendre à un échec qui entraînerait une perte de temps et finalement une mise de fonds additionnelle.—La soumission no. 11, de Andrews et Cie. est la seconde en rang; et ses prix qui ne figurent que dans la seconde colonne dénotent clairement de la part de ces messieurs un manque de connaissance des difficultés qu'offre le pays. Il y a également dans leur soumission quelques inconséquences qui prouvent qu'ils ne connaissent guère la nature des différentes espèces de rocs. Les excavations dans le roc solide sont portées à \$1.50 par verge cube, et les emprunts de roc, c'est-à-dire, l'élargissement des tranchées, le sont à \$1.80 par verge cube. Les grandes pièces de bois qu'il faudra probablement importer sont offertes au prix coûtant, de sorte qu'il ne resterait rien pour le travail qui nécessitera leur mise en usage. Je trouve de même que le prix demandé pour les traverses est trop bas, vu que le bois est rare dans cette section; et je douterais que l'on puisse achever sans perte les travaux dont il s'agit, si on les faisait aux prix qui sont demandés dans cette deuxième soumission.—La troisième est celle de Fraser, Grant et Pitblado (no. 25). Ses prix pour les gros items de l'ouvrage sont un peu trop bas, mais pris en général je les trouve raisonnables,—à l'exception toutefois de ceux du bois, qui ne sont pas assez élevés,—ce qui démontre que les messieurs qui ont fait cette soumission ne sont pas au fait de la rareté du bois de bonne grosseur dans la section dont il s'agit. Les trois autres soumissions qui prennent rang ensuite sont celles de Manning (no. 19); de Goodwin, (no. 14) et de Wardrop, (no. 10.) Ces soumissions ne demandent aucunes observations, attendu que leurs prix sont généralement bien établis. Les deux dernières seront toutefois les meilleures.

Sur la formule C, pour la section de 185 milles, située entre la rivière des Anglais et Kéwatin, la plus basse soumission est celle qui porte le no. 15. Les prix qu'on y demande pour l'excavation dans le roc les traverses et autres items, paraissent ridiculement bas; ils accusent chez leurs auteurs, l'ignorance des difficultés qu'offre le pays, la rareté du bois, etc., en même temps qu'ils font voir leur manque d'expérience quant à la nature des rocs et aux grandes dépenses qu'il y faudra faire pour rendre sur les lieux l'outillage, les machines et les approvisionnements pour les hommes et les chevaux. Ces prix pourraient plutôt convenir pour de la pierre à sables ou de la pierre calcaire, dans une contrée bien établie et où il se trouverait de bons chemins; et l'expérience que nous avons déjà acquise dans des entreprises analogues nous empêche de croire qu'il pourrait être possible d'exécuter les travaux mentionnés dans cette soumission pour les prix qui y sont demandés. La conséquence d'un pareil insuccès, serait un retardement qui nuirait beaucoup aux affaires du pays et à la colonisation des territoires du Nord-Ouest; et de plus, il en résulterait un surcroît de grandes dépenses s'il fallait donner de nouveau l'ouvrage à l'entreprise.

La soumission qui vient en second lieu est celle d'Andrews (no. 11.) Elle ne figure que dans la seconde colonne, et on peut lui appliquer les mêmes remarques qu'à la première, quoiqu'à un degré quelque peu différent. Ces deux soumissions ont un air de parenté fort prononcé et ne se distinguent que par une transposition de leurs bas prix. Je ne les considère ni l'une ni l'autre comme étant de bonnes soumissions, ou comme pouvant donner de bons résultats, si on les acceptaient.

Celles qui prennent rang ensuite sont les soumissions nos. 12, 10, 14 et 21, de B. W. R. Goodwin. Les prix qui sont demandés pour les excavations dans le roc, dans la soumission no. 12, paraissent être à peine suffisants pour couvrir le coût réel des travaux de ce genre; et il est certain que les grandes pièces de bois reviendraient à plus qu'il n'est demandé dans cette soumission, avant même qu'elles ne fussent rendues sur les lieux où l'on en doit faire usage,—de sorte qu'il ne resterait rien pour payer la main-d'œuvre. D'ailleurs, la soumission no. 12 me paraît assez raisonnable. Quant aux trois autres, elles semblent avoir été étudiées avec soin, et peuvent être

regardées comme offres honnêtes et faites de bonne foi. La soumission no. 10 n'a pas de prix détaillés pour les différents items, mais les montants en totalité sont exactement ceux des soumissions qui ont été faites par les mêmes soumissionnaires sur les formules A et B.

A la soumission no. 14 se trouve jointe une offre de faire tout l'ouvrage à partir de la rivière des Anglais jusqu'à Kéwatin pour une somme spécifiée. Ce soumissionnaire proposerait de réduire la quantité des ouvrages d'excavation dans la terre par un procédé qui semble praticable, mais qui coûterait quelque chose de plus par verge cube. Probablement que sur le tout on pourrait faire une économie considérable, de même qu'on pourrait en faire une aussi sur des excavations dans le roc et sur de longs charrois que l'on éviterait en érigeant des charpentes à différents points de la ligne.

J'ai calculé les quantités nettes des cédules à des prix pour en amener le coût total dans les limites du montant de la somme demandée par cette dernière soumission. Ces prix se trouveraient modérés sans la part qu'il faut faire pour les dépenses imprévues, dont la somme pourrait se trouver considérable par suite du passage de la route à travers les nombreuses décharges et baies des lacs. C'est pourquoi le soumissionnaire demande qu'on lui accorde le bénéfice de toutes les réductions qu'il pourrait faire dans les quantités en question pour couvrir ces dépenses imprévues.

Si l'offre dont il est parlé en dernier lieu se trouvait dans l'ordre, je la considérerais comme la meilleure soumission qui ait été reçue, surtout en l'examinant au point de vue de l'expérience que nous avons acquise dans d'autres entreprises, où les montant finalement payés ont si grandement excédé ceux qu'on avait établis lors de l'adjudication des entreprises.

Je suis, monsieur,

Votre très dévoué, etc.,

MARCUS SMITH.

RÉSUMÉ des soumissions pour la construction du chemin de fer entre la rivière des Anglais et la rivière à l'Aigle.

Formule de soumission A—118 milles.

No.	Entrepreneurs.	Cautions.	Année 1883.	Année 1882.
			\$	\$
13	Thomas Marks..... James Connell.....	A. M. Smith..... W. W. Keighley.....	2,203,869	2,300,196
17	A. Charlebois..... E. Shanly.....	L. Z. Mallette..... A. Bowie.....	2,207,674	2,431,386
12	Denis O'Brien.....	{ R. Warmington..... Louis Paré..... }	2,310,754
11	Andrews, Jones et Cie..... John P. Andrews..... N. F. Jones..... J. H. Drake.....	{ Albert Chatfield..... John Heney..... }	2,239,525
10	John Wardrop..... John Ross.....	A. Myers..... John W. Wardrop.....	2,334,499	2,440,724
18	J. R. Macdonell.....	{ Joseph Kavanagh..... R. W. Cruice..... }	2,353,602	2,505,744

RÉSUMÉ des soumissions pour la construction du chemin de fer entre la rivière à l'Aigle et Kewatin.

Formule de soumission B.—67 miles.

No.	Entrepreneurs.	Cautions.	Année 1883.	Année 1882.
			\$	\$
15	{ G. D. Morse..... Frank Nicholson..... R. Marpole.....	{ Close..... A. J. Thompson..... Walker Morley.....	3,364,336	3,467,568
11	{ Andrews, Jones et Cie..... John P. Andrews..... N. F. Jones..... J. H. Drake.....	{ Albert Chatfield..... John Heney.....	3,915,942
25	{ James H. Fraser et Cie..... George G. Grant..... James M. Pitblado.....	{ Wm. Fraser et Cie..... John M. Blackie.....	4,130,707
19	{ Alex. Manning..... John Flint..... Alex. McDonell..... John J. McDonald..... James Isbester.....	{ Joseph Kavanagh..... C. H. Macintosh.....	4,157,933	4,470,272
14	James Goodwin.....	{ E. Griffin..... A. Mortimer.....	4,313,135	4,716,606
10	{ John Wardrop..... John Ross.....	{ A. Myers..... John W. Wardrop.....	4,347,847	4,652,196

RÉSUMÉ des soumissions pour la construction du chemin de fer entre la rivière de Anglais et Kéwatin.

Formule de soumission C.—185 miles.

No.	Entrepreneurs.	Cautions.	Année 1883.	Année 1882.
			\$	\$
15	{ G. D. Morse..... Frank Nicholson..... Richard Marpole.....	{ Close..... H. J. Thompson..... Walker Morley.....	5,699,707	5,937,732
11	{ Andrews, Jones et Cie..... John P. Andrews..... N. T. Jones..... J. H. Drake.....	{ Albert Chatfield..... John Heney.....	6,062,559
12	Dennis O'Brien.....	{ R. Warmington..... Louis Paré.....	6,628,859	7,012,802
10	{ John Wardrop..... John Ross.....	{ A. Myers..... John W. Wardrop.....	6,668,246	7,088,533
14	James Goodwin.....	{ E. Griffin..... A. Mortimer.....	6,731,015	7,428,778
21	{ Patrick Purcell..... John Ginty..... Hugh Ryan.....	{ John Turner..... Robert Beaty.....	6,731,614	6,903,364

Autre communication de Sandford Fleming, écrivain, à l'honorable ministre des travaux publics, datée à Ottawa, le 12 février 1879 et relative à son rapport du 1er du même mois concernant les soumissions qui ont été reçues pour la construction des sections du chemin de fer canadien du Pacifique entre la rivière des Anglais et Kéwatin.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 12 février 1879

A l'honorable

Ministre des travaux publics,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—Dans mon rapport du 1er courant au sujet des soumissions qui avaient été reçues pour la construction des sections du chemin de fer du Pacifique entre la rivière des Anglais et Kéwatin, j'ai émis l'opinion que je ne pouvais pas conseiller au gouvernement d'accepter les plus basses de ces soumissions,—et ce, pour des raisons que j'ai données.

Vous avez néanmoins jugé à propos de faire faire des recherches concernant les ressources, les capacités et l'expérience des plus bas soumissionnaires, et j'ai en conséquence reçu instruction, de concert avec messieurs Trudeau et Smith, de m'aboucher d'abord avec Morse et Cie., vu que la plus basse soumission pour tout l'ouvrage avait été faite par eux sur la formule de soumission C. Nous eûmes une entrevue avec messieurs Morse et Nicholson, afin de nous enquerir de leur société, et nous avons écouté tout ce qu'ils ont pu avoir à nous dire. On fit entendre par la suite à ces messieurs qu'il leur serait avantageux de s'adjoindre quelques autres personnes ayant l'expérience et les capacités qui paraissent leur faire défaut, pour mener à bonne fin une entreprise si colossale. Messieurs Morse et Cie. se sont efforcés pendant quelque temps de s'assurer de l'aide, mais je ne sache pas qu'ils aient réussi à trouver des hommes d'expérience et de capacité suffisantes qui fussent prêts à se joindre à eux dans cette entreprise. Il n'y a là rien qui doive nous étonner, si l'on considère l'extrême modicité des prix de leur soumission.

La seconde soumission (formule C.) qui vient sur la liste, est celle de Andrews, Jones et Cie., de New-York, Brooklyn et Sainte-Catherine, pour \$6,062,559. J'ai déjà parlé de ces messieurs dans mon rapport du 1er février. Depuis ce temps-là, je me suis informé d'eux auprès de gens de Sainte-Catherine et autres, mais je n'ai pu réussir à avoir aucun renseignement satisfaisant sur leur compte.

La soumission de Denis O'Brien est celle qui vient ensuite. J'ai eu une entrevue avec Denis O'Brien, je me suis informé de lui, et j'ai acquis une opinion favorable des qualités de ce monsieur comme entrepreneur. Son nom paraît être favorablement connu dans le département, mais les travaux qu'il a faits jusqu'ici ayant été limités à des entreprises relativement peu considérables, j'ai peine à croire qu'il pût être à propos de lui confier l'exécution de la section entière des 185 milles en question.

Immédiatement au-dessus de Denis O'Brien se placent plusieurs soumissions irréprochables, faites par des entrepreneurs bien connus. Voici dans quel ordre ces soumissions se présentent :

Wardrop et Ross.....	\$6,682,346
James Goodwin et Cie.....	6,731,215
Purcell, Ginty et Ryan.....	6,731,614
Manning, McDonald et Cie.....	6,793,467

Quant aux soumissions sur la formule B, pour la section de la rivière à l'Aigle à Kéwatin, j'ai déjà mentionné les noms des entrepreneurs qui ont fait les deux

plus basses, savoir : Morse et Cie., et Andrews, Jones et Cie. Celle qui vient ensuite sur la liste est la soumission de messieurs Fraser, Grant et Pitblado, pour \$4,130,707. J'ai aussi mentionné cette société dans mon rapport du 1er février, et il ne me reste plus qu'à dire à propos d'eux que si, en outre de leurs capacités et de leur expérience ils pouvaient faire preuve de ressources suffisantes, mon opinion est qu'on pourrait leur adjuger le contrat qu'ils sollicitent pour l'ouvrage en question.

Il est plus difficile de donner un avis à l'égard des soumissions sur la formule A, pour la section qui se trouve entre la rivière des Anglais et la rivière à l'Aigle. Je n'ai pu rien apprendre sur le compte de Marks et Connell qui puisse me faire croire que ces messieurs possèdent les ressources nécessaires, ainsi que les capacités et l'expérience requises pour remplir les conditions d'un si important contrat ; en outre, il se trouve dans leur soumission une erreur qui ferait que leurs offres ne se trouveraient pas les plus basses si cette erreur était rectifiée ; en sorte que nous nous trouverions ramenés à Charlebois et Cie., qui se trouvent à la suite de ces messieurs sur la liste des soumissions.

Je ne puis apprendre que peu de chose sur le compte de Charlebois et Cie., si ce n'est que comme entrepreneur M. Charlebois est regardé dans le département comme un homme d'affaires intelligent qui s'est livré depuis peu aux entreprises, mais qui n'a eu encore que peu d'expérience dans la construction d'aucune espèce d'ouvrages que ce soit, et particulièrement dans celle des chemins de fer ; on ajoute que ses ressources pécuniaires sont limitées. Quoi qu'il en soit, messieurs Charlebois et Cie. ont signé un contrat dans le mois d'août dernier pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne. J'oserais dire que cette entreprise est suffisamment lourde pour leurs forces ; et, d'après ce que je connais des ressources dont ils peuvent disposer, il leur faudra employer toute leur énergie et tous leurs moyens pour remplir les obligations de ce contrat.

Voici les soumissions qui viennent ensuite sur la liste :—

Denis O'Brien.....	\$2,310,754
Wardrop et Ross.....	2,334,499
J. R. McDonell.....	2,353,602

Il a déjà été dit que bien que Morse et Cie. n'aient pas fait de soumission spéciale pour la section de la formule A, le montant de leur soumission sur la formule B étant déduit du total de celle qu'ils ont aussi faite sur la formule C, il reste une somme de \$2,335,371 applicable à la formule A. En outre, on remarquera qu'il y a plusieurs offres pour construire la section qui se trouve entre la rivière des Anglais et la rivière à l'Aigle, avec un maximum de différence de moins de deux pour cent sur le tout entre elles. C'est au gouvernement qu'il appartient maintenant de choisir entre ces offres,—la méthode que l'on suit ordinairement étant d'examiner d'abord la plus basse soumission et de passer ensuite à la suivante, en montant, jusqu'à ce que l'on tombe sur des soumissionnaires qui soient jugés capables de donner satisfaction au gouvernement quant à leurs capacités et à l'expérience qu'ils peuvent apporter à l'avantage et pour l'exécution des travaux ;—de façon enfin que tout l'ouvrage soit complètement terminé à l'époque fixée et suivant les conditions établies par le contrat.

Je suis, etc.,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SANDFORD FLEMING, C.M.G.,

INGÉNIEUR EN CHEF.

RAPPORT

ADRESSÉ A L'HONORABLE

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

CANADA.

1879.



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.
1879.

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT GÉNÉRAL par l'ingénieur en chef	5
Ligne de télégraphe du Pacifique.....	6
Embranchement de la Baie Georgienne, etc.....	9
Voies ferrées à l'ouest de Winnipeg	12
L'utilité d'un vaste plan de chemin de fer.....	14
Nature de la région des Prairies	16
Ligne traversant la Colombie-Britannique.....	18
Ligne principale entre le lac Supérieur et le Manitoba.....	19
TRAVAUX DE GÉNIE.....	21
Estimation du coût	22
Contrats passés	24

ANNEXES.

I.—CARACTÈRE PHYSIQUE DE LA RÉGION DES PRAIRIES.....	25
Entre les 59me et 60me parallèles de latitude.....	26
do 58me et 59me do do 	28
do 57me et 58me do do 	31
do 56me et 57me do do 	34
do 55me et 56me do do 	39
do 54me et 55me do do 	46
do 53me et 54me do do 	52
do 52me et 53me do do 	64
do 51me et 52me do do 	82
do 50me et 51me do do 	93
do 49me et 50me do do 	112

II.—DESCRIPTION DES CONTRATS.....	126
Contrat No. 5a.—Embranchement de Pembina, Saint-Boniface à Selkirk.....	127
Contrat No. 32.—Boulons.....	127
Contrat No. 32a.—Bâtiments de station, District de Prince Arthur.....	128
Contrat No. 33.—Embranchement de Pembina, Saint-Boniface et Emerson.....	128
Contrat No. 34.—Transport de rails au Manitoba.....	130
Contrat No. 35.—Boulons.....	130
Contrat No. 36.—Liens pour l'embranchement de Pembina.....	130
Contrat No. 37.—Embranchement de la Baie Georgienne.....	131
Contrat No. 38.—Convertir l'hôtel Neebing en bureaux.....	132
Contrat No. 39.—Transport de rails à la Colombie-Britannique.....	133
Contrat No. 40.—Remises aux locomotives, Selkirk..	133
Contrat No. 41.—Ligne principale, de la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle...	133
Contrat No. 42.—Ligne principale, de la rivière à l'Aigle à Kéwatin.....	136
Liste des contrats et la dépense à faire.....	138
III.—RAPPORT ANNUEL par l'ingénieur en chef.....	139
Exploration dans la région orientale ou boisée.....	140
Exploration dans la région des montagnes.....	140
Ligne télégraphique.....	141
Nivellement, pose de rails, etc.....	141
Embranchement de Pembina.....	141
Embranchement de la Baie Georgienne.....	142
Remise aux locomotives, à Selkirk.....	142
Soumission pour de nouvelles sections.....	142
Soumission pour la ligne entière.....	142
Dépense pour l'année expirée le 30 juin 1878.....	143
IV.—CARTE DE LA REGION DES PRAIRIES	

RAPPORT
CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

5 AVRIL 1879.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

ADRESSÉ À

L'HONORABLE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
CANADA.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 5 avril 1879.

MONSIEUR,—Le 8 janvier dernier, j'ai eu l'honneur de soumettre un rapport sur le progrès des explorations et de la construction de cette voie ferrée jusqu'au 31 décembre 1878.

Je sou mets aujourd'hui à votre considération les observations suivantes sur les sujets ci-dessous énumérés, dont quelques-uns me paraissent de nature à mériter l'attention la plus vive :—

1. La ligne de télégraphe du Pacifique—recommandations relatives à son achèvement et à sa mise en opération.
2. L'embranchement de la baie Georgienne et la navigation de la rivière des Français.
3. La construction de chemins de fer à l'ouest de Winnipeg par des compagnies particulières.
4. La nécessité d'arrêter un vaste plan de chemin de fer.
5. La nature du pays et la nécessité d'obtenir de nouveaux renseignements sur ce sujet.
6. L'établissement prochain de chemins de fer de colonisation dans la région des Prairies.
7. Le terminus occidental et la ligne traversant la Colombie-Britannique.
8. L'établissement de la ligne principale entre le lac Supérieur et le Manitoba.
9. Le prix de revient de la voie ferrée de Fort-William à Selkirk.
10. Les contrats passés.

1.—LIGNE DE TÉLÉGRAPHE DU PACIFIQUE—RECOMMANDATIONS RELATIVES À SON ACHÈ-
VEMENT ET À SA MISE EN OPÉRATION.

Dès 1874, l'on reconnut qu'il était de la première importance d'établir le plus tôt possible une ligne de télégraphe dans l'intérieur du pays, à l'effet de relier la Colombie-Britannique aux provinces de l'Est. Des contrats ont en conséquence été passés dans le but d'établir, avant la fin de l'année 1876, une ligne complète de communication télégraphique depuis Fort-William, lac Supérieur, en suivant une direction ouest, jusqu'à la côte du Pacifique.

Dans le principe, on voulait que le télégraphe longeât généralement la ligne du chemin de fer; mais, de Fort-William à Ottawa, les explorations étaient incomplètes, et sur cette section il était impossible d'établir un télégraphe le long du chemin de fer, ainsi que le voulait la loi. Des soumissions furent reçues, mais il ne fut pas pris d'autres mesures relativement à cette distance.

De Fort-William à Edmonton, 1,200 milles, le télégraphe a été terminé, mais il n'a pas été utilisé au-delà de Battleford.

Généralement, son opération a été restreinte à la distance entre Battleford et Fort-William, 970 milles, et à un embranchement de Selkirk à Winnipeg.

La correspondance avec le siège du gouvernement s'est faite par l'embranchement de Winnipeg et par les lignes des États-Unis.

De ce système télégraphique, il reste donc à terminer la section entre Edmonton et la Colombie-Britannique.

L'entrepreneur devait poser 550 milles de fil télégraphique dans le cours de deux ans, mais au bout de quatre années et demie, seulement à peu près 80 milles étaient terminés.

Si l'on reconnaît la même importance qu'il y a cinq ans à une ligne télégraphique directe entre Ottawa et la Colombie-Britannique, il va sans dire que l'on ne devrait pas différer davantage l'achèvement de celle que l'on a commencé à établir sur notre territoire.

La section de Fort-William à Edmonton—environ 1,200 milles—étant prête à entrer en opération, il reste à terminer environ 600 milles à l'est de Fort-William et 470 milles à l'ouest d'Edmonton.

La loi prescrit que le télégraphe sera établi le long de la ligne du chemin de fer après qu'elle aura été localisée, mais elle ne l'est pas encore quant à la section Est. Bien que l'année dernière l'on ait adopté la ligne des rivières Thompson et Fraser, cette localisation ne satisfait pas, car, avec instance il a été demandé que de nouvelles explorations fussent faites, afin de voir s'il serait possible de choisir une route plus avantageuse.

A l'est de Fort-William, il serait possible de relier le télégraphe de la voie ferrée du Pacifique au système télégraphique de l'Ontario par des câbles sous-marins dans les lacs Supérieur et Huron et atterrissant à Tobermoray, ou sur quelque autre point au nord-ouest d'Owen-Sound. Ce câble ne serait pas continu, car il pourrait être relié par des lignes intermédiaires sur la péninsule du Sault-Sainte-Marie et sur les îles Manitoulines.

Il a été suggéré d'abandonner l'embranchement projeté de la baie Georgienne, et d'appliquer les fonds destinés à ces travaux à l'établissement d'une grande route territoriale suivant la voie du chemin de fer depuis le lac Nipissingue jusqu'à la rive nord du lac Supérieur. Si cet embranchement n'était pas construit, la somme disponible permettrait l'établissement d'une ligne de télégraphe justement dans la région où elle serait toujours utile. La ligne étant localisée et déblayée pour le chemin de fer, le prix de revient du télégraphe serait comparativement peu élevé—il est probable qu'il n'excéderait pas \$120,000,—tandis qu'un câble sous-marin pourrait coûter de \$400,000 à \$500,000. L'on pourrait aussi ajouter qu'une communication par câble sous-marin retarderait plutôt qu'elle ne hâterait l'établissement d'une ligne continue de chemin de fer depuis la partie actuellement en voie de construction, au nord du lac Supérieur, jusqu'au lac Nipissingue.

Quelle que soit la région où sera définitivement localisé le chemin de fer à l'ouest d'Edmonton, et s'il est désirable d'établir immédiatement une communication directe par télégraphe, ce dernier pourrait suivre la route tracée jusqu'à la Passe de la Tête-Jaune, et de là atteindre le point le plus avantageux pour faire correspondance avec le système télégraphique de la Colombie-Britannique, qui est la propriété du gouvernement fédéral.

Les arrangements pour l'exploitation des 1,200 milles de télégraphe actuellement établis sont loin de produire un résultat satisfaisant, car de fréquentes plaintes ont été faites à ce sujet.

La ligne est actuellement exploitée en trois sections, d'après les arrangements suivants:—

(1.) De Fort-William à la Rivière-Rouge, 410 milles.

Cette partie de la ligne doit être entretenue jusqu'au mois de septembre 1883, aux frais des entrepreneurs, MM. Oliver, Davidson et Cie., qui reçoivent annuellement \$10 par mille pour son exploitation. Le gouvernement ne paie rien pour l'expédition de ses dépêches. Ces arrangements peuvent cesser au bout de six mois d'avis donné à cet effet.

(2.) De la Rivière-Rouge à Livingston, 294 milles.

Cette partie de la ligne doit être entretenue et exploitée jusqu'au 1er août 1881, par les entrepreneurs, MM. Sifton, Glass et Cie., au taux de \$16 par mille—en tout, \$4,770 par année. Les bénéfices appartiennent aux entrepreneurs.

(3.) De Livingston à Edmonton, 517 milles.

L'entrepreneur, M. R. Fuller, doit recevoir \$13,000 par année, jusqu'au 15 juillet 1881, pour l'entretien. Il n'existe pas d'arrangement pour l'exploitation. L'entrepreneur reçoit toutes les recettes de cette partie de la ligne. On trouve exorbitants les prix exigés pour l'expédition des dépêches.

Il y aurait deux manières de rendre utile pour le public ce télégraphe de la voie du Pacifique :

1o. En terminant les sections est et ouest tel que plus haut suggéré ; en faisant exploiter la ligne sous le contrôle direct d'un département de l'Etat, ainsi que cela se fait en Angleterre, et en établissant un tarif uniforme, mais peu élevé, pour l'expédition des dépêches.

2o. En invitant les compagnies de télégraphe à acheter ou affermer les 1,200 milles établis entre Fort-William et Edmonton. La compagnie qui en aurait fait l'acquisition ou qui en aurait obtenu le fermage devrait être tenue de terminer la ligne depuis Ottawa jusqu'à la côte du Pacifique, et de l'exploiter à un taux fixe n'excédant pas le tarif actuel des télégraphes des provinces de l'Ontario et de Québec.

Si l'on ne jugeait pas à propos de suivre aucune de ces recommandations, je suggère respectueusement qu'il soit au moins pris des mesures pour régler le prix des dépêches par la ligne maintenant en opération entre Fort-William et Edmonton. Dans une courte période, cette ligne,—surtout la partie à l'est de Selkirk—sera constamment utilisée. Actuellement, elle est le seul moyen de communication avec le pays qu'elle traverse, et tous ceux dont les affaires se rattachent plus ou moins à la construction du chemin de fer devront nécessairement s'en servir.

Il est incontestable que si elle est exploitée d'une manière satisfaisante, cette ligne sera d'un grand service pour le public.

2.—EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE ET NAVIGATION DE LA RIVIÈRE DES FRANÇAIS.

Jusqu'à un point près de la rive sud du lac Nipissingue, le chemin de fer Canada Central se construit avec l'aide d'une subvention. C'est à cet endroit que commence la ligne connue comme embranchement de la baie Georgienne. Elle se dirige vers l'est, au sud du lac Nipissingue, où elle suit la rivière des Français jusqu'à la baie Cantin. Sa longueur est de 50 milles. A la baie Cantin, l'on n'a pas encore atteint les eaux navigables du lac Huron, mais depuis ce point la rivière des Français peut être rendue navigable jusqu'à son embouchure par la construction d'une seule écluse et en draguant son chenal où cela est nécessaire.

Il a été proposé de rendre la rivière des Français navigable depuis le lac Huron jusqu'au lac Nipissingue et d'abandonner le projet du chemin de fer d'embranchement de la baie Georgienne.

J'ai examiné s'il serait possible de mettre ce projet à exécution, et instruction a été donnée de rechercher le point où le chemin de fer Canada Central pourrait être le plus avantageusement relié au lac Nipissingue.

Le contrat pour la construction de l'embranchement de la baie Georgienne a été passé en août 1873. Jusqu'à présent, les travaux exécutés par les entrepreneurs se bornent au déblaiement,—de sorte qu'il n'a dû être fait que peu de dépense pour la voie ferrée même.

Sous les auspices de l'ancienne province du Canada, et dans le but de constater s'il était possible d'établir une voie de navigation artificielle depuis le lac Huron jusqu'à Montréal, viâ le lac Nipissingue et la rivière des Outaouais, M. T. C. Clarke a fait un relevé de la rivière des Français, à la suite duquel il a été suggéré, pour rendre praticable ce projet, d'exhausser d'environ dix pieds le niveau du lac Nipissingue.

Le but immédiat était d'éviter les travaux d'une longue tranchée entre le lac Nipissingue et la Mataouane, l'un des bras de l'Outaouais, et de faire du lac Nipissingue le point culminant de l'alimentation.

Il va sans dire qu'en travaillant au dernier relevé l'on n'a pas perdu de vue l'idée d'élever le niveau du lac Nipissingue, et cela afin d'éviter tout obstacle à l'accomplissement du projet de canal de l'Outaouais pour le cas où le trafic en exigerait plus tard l'exécution.

Le relevé a démontré que l'endroit le plus propice à la jonction avec le lac Nipissingue était la baie Sud-Est, havre excellent, profond et de facile accès. Le chemin de fer pourrait atteindre la rive sans difficulté aucune, et de là la ligne pourrait être prolongée dans la direction du lac Supérieur sans empêcher l'exhaussement éventuel du niveau du lac Nipissingue.

Il faudrait faire de plus minutieux examens que ceux faits jusqu'ici pour arriver à une estimation comparative du coût d'un canal ou d'un chemin de fer jusqu'au lac Huron. M. Clarke évalue à moins de \$900,000 les travaux à exécuter sur la rivière des Français, mais il paraît n'avoir pas mis en compte ceux qu'exigerait la formation d'un havre.

En 1863, M. Walter Shanly a révisé le rapport de M. Clarke, et il a émis l'opinion que l'estimation du prix de revient des travaux était trop peu élevée.

Autant qu'il est possible de se former une opinion avec les renseignements que je possède,—mais sans rien affirmer de positif—je pense que si l'on prend les prix fixés à cette date pour les travaux, l'on serait justifiable d'ajouter 50 p. c. aux chiffres de M. Clarke pour arriver à une estimation au moins approximative de la dépense que nécessiteraient ces travaux, et le chiffre obtenu ainsi ne s'éloignerait guère de \$1,400,000.

Le prix de revient de l'embranchement de la Baie Georgienne, y compris son matériel roulant et les travaux à faire pour le rendre jusqu'aux eaux navigables du lac Huron, est estimé à \$1,900,000; or, autant que nous pouvons en juger, il en coûterait moins pour établir une navigation artificielle entre les lacs Huron et Nipissingue.

L'on a suggéré qu'au lieu de construire un chemin de fer ou de faire un canal jusqu'au lac Huron, la somme nécessaire à l'une ou l'autre de ces entreprises devrait plutôt être employée à la construction d'une partie de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique dans la direction du lac Supérieur, et cela à partir du terminus projeté du Canada Central, sur la baie Sud-Est; mais je ne vois pas ce qu'il y aurait à gagner en faisant dévier de la ligne choisie un chemin de fer pour le diriger dans un désert cinquante milles au nord de la baie Sud-Est.

A mon avis, il serait plus prudent d'employer l'argent que coûterait cette entreprise, ou une moindre somme, à l'établissement d'une grande route territoriale sur le terrain de la ligne principale du chemin de fer du Pacifique, c'est-à-dire depuis le lac Nipissingue jusqu'à la rive nord du lac Supérieur.

On évalue à \$1,900,000 le coût du chemin de fer d'embranchement de la baie Georgienne, équipement compris. De cette somme, et d'après le contrat, environ \$800,000 sont affectées à la construction des ponts et au nivellement. Cette dernière, ou une somme moindre, pourrait être aujourd'hui judicieusement employée à la confection d'une route territoriale, au déblaiement de la ligne, et à tels travaux de dessèchement et de nivellement qu'exige généralement en ce pays la confection d'un chemin carrossable ordinaire. Suivre cet avis, que suggère la situation actuelle, serait, je crois, faire acte de prudence.

La formation d'une route de ce genre ferait de notre grande voie ferrée nationale une ligne continue du Manitoba à Ottawa. Plus tard, si les circonstances l'exigent, c'est-à-dire lorsque le trafic du Nord-Ouest ou l'intérêt public justifiera que cette dépense soit faite, une correspondance par voie ferrée pourra être établie entre le centre et l'est du Canada.

De plus, ce que l'on suggère permettra d'établir la ligne de télégraphe, laquelle traversera des centaines de milles de forêts inaccessibles faute de chemins et facilitera

le commerce de bois et les exploitations minières, tout en ouvrant à la colonisation les parties arables de ce désert.

3.—LA CONSTRUCTION DE VOIES FERRÉES À L'OUEST DE WINNIPEG PAR DES
COMPAGNIES.

Des requêtes aujourd'hui devant le Parlement demandent que des compagnies soient autorisées à construire des chemins de fer dans différentes régions du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, et un sujet de la plus grande importance possible se trouve ainsi soumis à la considération du gouvernement.

D'après mon humble jugement, l'on commettrait une grave erreur s'il était permis à des compagnies d'établir des voies ferrées comme celles construites dans d'autres parties du Canada, sans prévision aucune, sans tenir compte des besoins réels du pays,—ni du principe qui veut que tout projet de chemin de fer, quelle que soit la longueur ou la position de ce dernier, soit étudié comme partie intégrante d'un système.

Je fais ici particulièrement allusion à la province de l'Ontario, car, là, l'on n'a eu égard à aucun des principes d'économie pratique selon lesquels doit être conçu un système général de chemins de fer.

Sous ce rapport, l'expérience acquise dans l'Ontario démontre la nécessité qu'il y a d'éviter, puisqu'il s'agit ici d'un projet infiniment plus vaste, les erreurs, malheureusement commises dans cette partie du Canada que bordent les lacs. Dans le Nord-Ouest, pas un denier du trésor ne devrait être employé à la construction de chemins de fer dont le projet est conçu sans soin, et dont le mobile tient à des considérations individuelles et locales plutôt qu'à une politique à vue large.

Si l'argent du pays ne doit pas être employé de cette manière, il va de soi que le Parlement ne doit pas non plus permettre à des compagnies de dépenser aussi inconsidérément un capital emprunté.

Tôt ou tard, le système de voies ferrées de toute la partie inoccupée du territoire exigera la dépense de plusieurs centaines de millions, et de quelque source que pourra provenir ce capital énorme, pour l'esprit le moins réfléchi il est évident que la sa-

gesse devra présider à son emploi, afin qu'autant que possible, et tout en favorisant l'intérêt public, l'on évite des pertes à ceux qui auront fait des placements dans ces entreprises.

Si les chemins de fer de l'Ontario devaient être refaits, une étude soigneuse des besoins de cette province porterait tout ingénieur intelligent et d'une expérience ordinaire à élaborer le projet d'un nouveau système, dont l'exécution coûterait la moitié moins, et qui serait beaucoup plus avantageux pour le public, car il suffirait à toutes les exigences du trafic, répondrait mieux à l'attente générale, et ne serait pas une cause de désappointements et de pertes comme ça été le cas pour ceux que l'on a induits à placer leurs capitaux dans des entreprises improfitables.

D'après les états officiels, les chemins de fer de l'Ontario ont coûté près de cent quatre-vingt millions de piastres, et si, comme on le croit, ils eussent pu être construits pour la moitié de cette somme, il nous sera bien permis de dire que \$90,000,000 ont été dépensés là tout à fait inutilement.

Si un système bien mûri et moins dispendieux devait également satisfaire aux besoins de l'Ontario, cette dépense excessive ne peut être considérée que comme superflue, la partie de cette somme qui a été gaspillée devant toujours rester improductive.

Si ce sont des fonds publics que l'on a ainsi employés inconsidérément, la dette publique s'est trouvée inutilement augmentée d'autant, tandis que si la prévoyance eût présidé à cette dépense, d'autres intérêts en auraient indubitablement profité. Si ce sont les fonds de particuliers d'autres pays, et qu'ils aient été obtenus en faisant miroiter l'espérance d'un bénéfice légitime, la déception de ces personnes a dû être grande, car elles ont acquis la certitude qu'une grande partie de leurs placements était perdue pour toujours.

Il est à craindre que si l'on procède de la même manière dans le Nord-Ouest, la conséquence sera la même, à cette exception près que les pertes seront dix fois plus considérables. Il importe donc de prendre toutes les précautions possibles pour éviter pareil résultat.

Cela admis, je pense que le moyen le plus prudent serait de ne pas accorder de chartes à des compagnies de chemins de fer du Manitoba et du Nord-Ouest tant que l'on aura pas arrêté un plan général.

4.—L'UTILITÉ D'UN VASTE PLAN DE CHEMINS DE FER.

Plus d'une fois je me suis fait un devoir d'attirer l'attention sur ce sujet on ne peut plus important. Dans de précédents rapports j'ai émis l'opinion qu'il ne faudrait pas qu'une seule voie ferrée pour relier les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et que, dans un temps donné, une vaste étendue de pays exigerait l'établissement d'un système élaboré de lignes principales et auxiliaires. Ne conviendrait-il pas, dans cette prévision, d'adopter un système assez étendu pour satisfaire, dans l'avenir, aux besoins du public?—En effet, il incombe à l'état d'adopter un plan de chemins de fer et de grandes routes pour tout le territoire, et ce plan devrait être conçu de manière à satisfaire le mieux possible aux futurs besoins du pays et selon le principe de la plus stricte économie quant aux travaux de construction, système qui, une fois établi, pourrait être exploité efficacement et à peu de frais.

A mon avis, la conclusion de ce qui précède est que le gouvernement devrait contrôler la localisation, non-seulement des voies principales, mais de toutes les voies de chemins de fer.

Comme il importe aussi de faciliter l'établissement des parties les plus fertiles du territoire, les grandes voies principales ne devraient pas être prolongées ou localisées en dehors du tracé le plus avantageux pour satisfaire à quelque exigence purement locale, ou favoriser quelques particuliers.

Le système des voies ferrées auxiliaires ne devrait pas être laissé au hasard ni confié au contrôle de particuliers. Le plan de toutes les lignes devrait être en harmonie avec tout le système et dans l'intérêt du pays en général. Le système de voies ferrées et de route d'un territoire devrait pouvoir répondre aux besoins futurs du pays et de ses futurs occupants. Chaque ligne de communication devrait être bien localisée et construite dans les conditions voulues, et chacun de ses tronçons devrait être établi de manière à faire quelque jour partie d'un système général.

L'occasion se présente aujourd'hui d'établir sur de bonnes bases les voies de communication pour le trafic d'un pays à la fois vaste et possédant d'immenses richesses naturelles, et si on la néglige, elle ne se représentera plus.

Il est donc de la plus haute importance que le gouvernement contrôle et la localisation et la construction de toutes les lignes de manière à ce que le commerce

qu'elles devront desservir ne sorte pas de nos voies de transport; qu'en même temps il ne permette à aucune voie ferrée de s'établir si celle-ci ne doit contribuer à l'établissement et à la prospérité du pays, et cela tout en veillant à ce qu'aucune ligne ne nuise à une autre ou qu'elle n'empiète sur un territoire pour la desserte duquel une autre ligne existe déjà.

Si on laisse passer cette occasion d'établir un bon système de chemins de fer, il n'est pas difficile de prédire ce qui en résultera. Les mauvais effets de cette négligence ne cesseront pas avec ce siècle. D'un autre côté, si l'on consulte les véritables intérêts du pays en adoptant une politique rationnelle, ce dernier jouira indéfiniment de ses bons effets.

Ce ne sera pas qu'à un faible degré que la politique à suivre en cette matière décidera de l'avenir du vaste territoire arable qui est récemment passé sous le contrôle du Canada. Des millions de sujets britanniques se ressentiront de ses bons ou mauvais effets.

Il est deux classes d'hommes dont il faut sauvegarder les intérêts dans une telle entreprise—le capitaliste et le colon.

Naturellement, nous comptons que la mère-patrie appliquera une part du surplus de son capital pour aider à établir nos grandes routes continentales. Ne nous incombe-t-il pas, alors, de faire tout en notre pouvoir pour rendre profitable et sûr le placement de ce capital? En rendant accessible ce fertile territoire, nous offrirons, sur un sol britannique, un asile à un grand nombre qui souffrent parce que le pays qu'ils habitent est trop peuplé. Nous offrirons du travail à ceux qui en manquent et la perspective de la prospérité s'ils savent attendre patiemment la récompense que promettent l'économie et l'industrie. Nous n'aurons plus alors besoin d'aller sur un sol étranger pour y trouver notre subsistance.

Le déplacement se bornera à un changement de localité.

A l'homme du vieux monde, qui lutte pour subvenir à son existence, qui a de la force et du courage, nous pourrions lui offrir les moyens de se créer un patrimoine. A tous nous pouvons offrir des terres dont le rendement sera une généreuse rémuné-

ration du travail que coûtera leur culture,—mais ces terres sont loin dans l'intérieur du continent. Il faut donc en rendre l'accès facile et pourvoir aux moyens de transporter sur les marchés les produits du sol. De plus, en ouvrant au commerce les voies qu'exigera la colonisation, il importera aussi de veiller à ce que l'on ne crée pas au pays une dette trop lourde.

Si, dans l'intérêt de tout l'empire, nous nous faisons un devoir d'ouvrir un vaste pays à des millions d'habitants, il va sans dire que nous devons aussi rechercher les moyens qui doivent assurer le résultat voulu.

En conséquence, je suggère respectueusement qu'il soit pris des mesures à l'effet de faire dresser un plan général de chemins de fer approprié—autant que cela est aujourd'hui possible—aux futurs besoins du territoire.

5.—LA NATURE DU PAYS ET LA NÉCESSITÉ DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS.

J'ai une parfaite idée de la grandeur des responsabilités et difficultés in-éparables de cette entreprise. Pour élaborer un plan général de voies de communication pour un aussi vaste territoire, il faudra d'abord avoir des renseignements exacts sur la nature générale et les ressources naturelles de chacune de ses parties, renseignements qu'il faudra examiner avec soin pour pouvoir juger de leur valeur.

J'ai travaillé de mon mieux au collectionnement de toutes les informations connues sur le pays situé dans les limites de la région des Prairies. Pour en faciliter la consultation, toute la contrée a été subdivisée en blocs, bornés, chacun, par leur parallèle de latitude et de longitude. J'ai placé à leur suite les descriptions des hommes de science qui ont voyagé dans cette région et tous les faits cités d'après une autorité digne de foi, et qu'il a été possible de recueillir. Ainsi, tous ces renseignements ont été classés d'une façon systématique, et ils constituent l'annexe de ce rapport. L'on a aussi dressé une carte sur laquelle l'on a essayé de désigner la nature du sol, en séparant celui qui a plus ou moins de valeur des étendues qui, comparativement ne valent rien.

On voit donc qu'il reste encore beaucoup à apprendre sur la nature de grandes étendues, et ce sont ces renseignements que l'on devrait obtenir dans la saison prochaine en faisant faire de soigneuses explorations des parties que l'on ne connaît qu'imparfaitement.

Cette méthode, ou quelque autre méthode analogue de classer les faits, peut seule donner une assez juste idée d'un pays de si vastes dimensions.

Quelques renseignements erronés, je le crains, se sont déjà répandus au sujet de la nature de certaines parties de territoire. Sur de bien faibles données de grandes étendues ont été déclarées sans valeur aucune, et il en a été de même à l'égard de la fertilité d'autres parties, cette qualité n'étant pas non plus mieux connue.

Le moyen que je suggère mettra fin à toute opinion erronée. De plus exactes informations nous sont, d'ailleurs, indispensables pour murir un projet de chemins de fer de colonisation devant aider au développement d'une très considérable étendue de sol arable.

6.—L'ÉTABLISSEMENT DE VOIES FERRÉES DE COLONISATION DANS LA RÉGION DES PRAIRIES.

Comme il ne sera pas possible d'élaborer un plan de chemins de fer propre à tout le pays tant que l'on n'aura pas acquis de plus complets renseignements et que l'établissement des terres vacantes ne sera pas commencé, je me permettai de soumettre à votre examen les conditions et règlements suivants qui, en prévision de l'établissement de voies ferrées de colonisation, devraient, je pense, être immédiatement mis en vigueur.

I. Dans toute concession gratuite pour établissement, le droit de passage pour voies ferrées (lignes principales ou embranchements), l'espace pour les clôtures contre la neige, le terrain pour les stations et leurs abords de chaque côté, sont réservés, et nulle compensation à cet égard ne sera accordée au propriétaire ou occupants de l'établissement.

II. La même réserve est faite dans le cas de vente de terres en culture. La compensation sera calculée sur le prix original que l'acquéreur pourra avoir payé au département des terres fédérales.

III. Les dispositions suivantes sont établies pour le cas où des voies d'embranchement seraient entreprises par des compagnies :

(1.) La localisation doit être approuvée par le gouvernement et déterminée par arrêté du conseil.

(2.) Dans tous les projets de loi constituant en corporations des compagnies pour la construction de chemins de fer, il sera stipulé que les pouvoirs conférés ne pourront être exercés que lorsque la compagnie aura souscrit un capital suffisant, ou qu'elle aura obtenu suffisamment de l'aide de municipalités, ou qu'elle aura convaincu le gouvernement qu'elle est amplement en mesure de terminer et équiper la ligne dont elle a entrepris la construction, ou tant qu'une proclamation l'autorisant de commencer son entreprise n'aura pas été publiée.

(3.) Dans tous tels projets de loi il sera fait la réserve que le gouvernement pourra acquérir le chemin de fer en payant dix pour cent de plus que son prix réel devient, abstraction faite de toute aide que le gouvernement aurait pu accorder à l'entreprise.

7.—LE TERMINUS OCCIDENTAL ET LA LIGNE TRAVERSANT LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Pendant la dernière session du Parlement, j'ai été appelé à faire connaître mes vues relativement au terminus sur la côte du Pacifique et à la localisation de l'extrémité occidentale de la ligne.

J'ai exprimé l'opinion qu'il était désirable d'avoir de complets renseignements sur la route nord par les rivières de la Paix ou aux Pins, et l'immense territoire que l'on projette de faire traverser par la route nord et qui n'est encore que peu connu.

Toutefois, le gouvernement jugea qu'il serait à propos de commencer sans plus de retard la construction dans la Colombie-Britannique, et dans cette circonstance je fus invité à dire quelle était la route que je croirais devoir être donnée à l'entreprise.

Puisque l'on ne pouvait attendre de nouveaux renseignements et qu'il importait que le chemin de fer fût commencé immédiatement, je recommandai que le choix tombât sur la route des rivières Thompson et Frazer jusqu'à Burrard Inlet.

J'ai en même temps émis l'opinion que du Canada au Pacifique le service de plus d'une ligne pourrait être nécessaire; qu'en tant qu'il s'agissait de la colonisation du centre du territoire, peu importait quelle serait celle de ces lignes qui serait construite la première, mais que celle qui pouvait l'être le plus promptement, si elle était

en même temps la plus avantageuse aux intérêts généraux de l'empire, devait être préférée aux autres.

Beaucoup a été dit pour et contre chacune des lignes projetées, mais après avoir soigneusement examiné, aux points de vue du génie et commercial, les facilités qu'elles offraient, force m'a été de conclure que le chemin de fer même serait moins difficile à établir; qu'une fois établi il en serait de même pour son exploitation, et qu'il serait généralement plus avantageux de suivre cette route jusqu'à Burrard Inlet.

La route jusqu'à Burrard Inlet a été choisie, et des soumissions pour les travaux à exécuter entre Yale et le lac Kamloops ont été demandées, mais tout s'est borné là.

On ne saurait dire que la population de la Colombie s'est montrée généralement satisfaite du choix de Burrard Inlet comme tête de ligne,—car une partie de cette province a prétendu qu'une autre route et un autre terminus eussent été préférables. En présence de ce fait il reste donc à voir si de nouvelles explorations doivent être faites et si de plus complets renseignements obtenus sur la région septentrionale établiront qu'une route plus avantageuse peut être trouvée.

Conséquemment, je suggère que la région non explorée sise entre Fort-Connelly et Fort-McLeod, dans la Colombie, et les grandes étendues de territoire inhabité à l'est des Montagnes Rocheuses, dans la latitude de la rivière de la Paix, et qui n'ont pas encore été visitées par des explorateurs, soient explorées, afin de s'assurer s'il serait possible d'établir un chemin de fer dans cette région de la côte du Pacifique.

8.—ÉTABLISSEMENT DE LA LIGNE PRINCIPALE ENTRE LE LAC SUPÉRIEUR ET LE MANITOBA.

J'ai toujours attaché une grande importance à l'obligation de localiser le chemin de fer dans la région la plus avantageuse. J'ai ailleurs fait connaître les efforts faits depuis le commencement des explorations pour obtenir une ligne favorable au commerce de transport.

Dans mon rapport du 26 janvier 1874, j'ai ainsi traité ce sujet :—

“ L'une des questions, qui, indubitablement, s'imposera à l'attention du public, lorsque la région des Prairies deviendra en mesure d'exporter, sera celle du transport à bon marché de ses produits vers l'est.

“ La question envisagée à ce dernier point de vue, l'importance d'une localisation par laquelle on obtiendrait des rampes faciles dans la direction est, devient évidente.

“ Les rampes et les alignements d'un chemin de fer entrent pour beaucoup dans la facilité de desservir le trafic, et ils produisent un résultat analogue quant aux frais d'exploitation. On sait aujourd'hui qu'en localisant une ligne de chemin de fer l'on peut, en quelques cas—si l'on apporte le soin voulu—doubler ses facilités de transport, ce qui, naturellement, permettrait de réduire beaucoup le prix du fret qu'elle aurait à voiturier.

“ Dans cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière-Rouge et les eaux navigables du lac Supérieur, se présente justement un de ces cas qui demandent la plus grande attention de la part des ingénieurs. La réduction du prix de transport au plus bas chiffre possible sur cette partie de la ligne devra influencer sur l'avenir du pays, car, dans une grande mesure, l'établissement des prairies de l'ouest devra en dépendre.

“ Plus cette partie du chemin de fer pourra transporter à bas prix les produits du sol jusqu'au Saint-Laurent, plus se développera, dans les plaines fertiles, l'industrie agricole.

“ Les renseignements recueillis font croire que dans la direction est, entre le Manitoba et le lac Supérieur, il sera possible d'établir des rampes dont le maximum n'excédera pas 26 pieds par mille, maximum plus de la moitié moins élevé que celui obtenu sur la plupart des voies ferrées du continent.

“ A mon avis, la ligne devrait être localisée de manière à ce qu'elle ait le meilleur alignement possible, et ses rampes ne devraient pas excéder le maximum ci-dessus; mais l'avantage qu'il y aurait de jouir le plus tôt possible d'une voie de communication à la vapeur est si grand que je crois que l'on devrait d'abord opter pour la ligne dont la construction coûtera le moins. Ainsi, tout en voulant que la localisation soit définitive, je crois devoir, dans le but d'arriver au résultat désiré, suggérer une ligne temporaire dont la construction serait peu dispendieuse, c'est-à-dire que, pour le présent, l'on se dispense de tous les travaux d'art dispendieux qui pourraient en retarder l'achèvement.

“ Pour rendre le pays accessible aussi rapidement et en faisant aussi peu de dépense que possible, il se pourrait que l'on fût contraint, pour surmonter certaines difficultés de terrain, de dévier de la ligne véritable sur de petites distances, c'est-à-dire là où les rampes onduleraient fortement, et où les courbes seraient très prononcées; mais je n'ai pas lieu de croire qu'il faudra fréquemment recourir à ce moyen; je suis plutôt convaincu que sur la plus grande partie du parcours entre le lac Supérieur et le Manitoba la ligne permanente pourra être suivie.”

Entre Fort-William et Selkirk, parcours de 410 milles, toute la ligne est actuellement donnée à l'entreprise. Ce n'est pas sans satisfaction que je puis donner aujourd'hui le tableau des rampes définitivement arrêtées pour ce parcours. D'après les contrats passés, ces rampes faciles doivent être établies sans recourir aux expédients temporaires que j'ai cru devoir suggérer il y a cinq ans :—

Tableau des rampes entre Fort-William et Selkirk.

Ascension vers l'est.		Pied par mille.	Nombre de milles.	
Elévation	.10 ^m à .20 pour cent.....	environ de 5 à 10	38.52	
do	.20 à .30 do	10 à 16	17.11	
do	.30 à .40 do	16 à 21	42.97	
do	.40 à .50 do	21 à 26.4	80.11	178.71
Niveau.....			108.06	108.06
Ascension vers l'ouest.		Pied par mille.	Nombre de milles.	
Elévation	.10 à .20 pour cent.....	environ de 5 à 10	28.51	
do	.20 à .30 do	10 à 16	10.91	
do	.30 à .40 do	16 à 21	9.74	
do	.40 à .50 do	21 à 26	12.83	
do	.50 à .60 do	26 à 32	6.82	
do	.60 à .70 do	32 à 37	10.65	
do	.70 à .80 do	37 à 42	12.76	
do	.80 à 1.00 do	42 à 52.8	31.01	123.23
Total des milles.....			410.00	410.00

En décidant quant à l'inclinaison des rampes, l'on a adopté pour règle de se guider sur les courbes, en sorte que, lorsque la conformation du sol exige que celles-ci soient prononcées, on réduit en proportion les pentes de la ligne.

Sur une rampe portée à son maximum, l'effet d'une courbe prononcée est de diminuer la force d'une locomotive opérant une montée, ce qui, nécessairement, doit empêcher les trains complètement chargés de circuler sur toute la ligne; or, en ces cas, ce qu'il y avait à faire, quelle que fut la courbe, c'était d'obtenir un degré d'inclinaison ne devant jamais excéder 26.4 pieds par mille dans la direction ascendante, c'est-à-dire dans le sens que se voïturent les plus lourds chargements.

Pour les 410 milles de la ligne entre Fort-William et Selkirk, les devis et plans démontrent que cette précaution a été prise. Sur un seul point, (18 milles de Fort-William) l'ingénieur qui a localisé la ligne a négligé de faire observer cette règle, fait que je regrette beaucoup, car, pour remédier à cette déféctuosité, il va falloir faire une dépense plus considérable que si l'on eût suivi la règle en question.

A cette exception près, la partie du chemin de fer du Pacifique entre le lac Supérieur et le Manitoba se trouve donc établie dans des conditions très favorables à sa construction, et l'on peut affirmer que lorsqu'elle sera terminée l'on pourra voïturer les produits du sol depuis la région des Prairies jusqu'au lac Supérieur à aussi bas prix qu'il sera possible de le désirer.

Comme cette partie de la voie ferrée du Pacifique devra, d'ici à longtemps, être le principal débouché de la région des Prairies, on ne saurait trop priser l'avantage qui est ainsi assuré au commerce de transport. Ajoutons que de cette condition devra aussi dépendre le succès de l'établissement des grandes plaines fertiles et des colons qui iront les habiter.

9.—PRIX DE REVIENT DE LA LIGNE DE FORT-WILLIAM À SELKIRK.

Je sou mets une estimation, plus exacte qu'il n'a été possible de la faire jusqu'ici, de ce que coûtera la ligne entre Fort-William et Selkirk.

Estimation.

Nivellement, ponts, pose de la voie et ballastage, d'après les contrats actuels, soit.....	\$12,000,000
Rails et leurs pièces d'attache.....	3,000,000
Matériel roulant, bâtiments des stations, travaux d'ingénieurs et dépenses fortuites	3,000,000
<hr/>	
Total.....	\$18,000,000

Dans ce calcul j'ai fait les allocations pour le service des stations, matériel roulant, etc. Le service du matériel roulant est calculé sur celui de l'Intercolonial.

Cela porte, en chiffres ronds, le prix de revient approximatif à 18 millions de piastres pour les 410 milles, ce qui donne une moyenne de bien près de \$44,000 par mille.

Cette estimation est quelque peu plus élevée qu'on s'y attendait, mais cela est dû à la nature abrupte et rocheuse du sol traversé à l'est et à l'ouest de Portage-du-Rat.

Le calcul du prix de revient par section a donné une moyenne variant de \$27,210 à \$83,059 par mille; mais pour la région rocheuse, où se trouvent les sections 42 et 15, la moyenne par mille sera de \$31,390. On peut juger de la nature du sol et des difficultés rencontrées sur chacune des six sections par le tableau ci-dessous des moyennes :

Prix estimatif par mille et par section.

	Longueur.	Par mille.
Section no. 13.....	32-60 milles,—moyenne	\$28,626
do no. 25.....	80-24 do do	32,087
do no. 41.....	118-03 do do	34,387
do no. 42.....	66-48 do do	80,364
do no. 15.....	36-27 do do	83,059
do no. 14.....	76-38 do do	27,210

Moyenne pour les 410-00 milles..... \$43,902

10.— LES CONTRATS PASSÉS.

Les contrats pour la fourniture de matériaux ou l'exécution des travaux, sont au nombre de quarante-deux. Mon rapport de février 1878 fait mention de 31 de ces contrats, dont il est donné des détails dans l'annexe, page 383.

Depuis cette date, les suivants ont été passés :

Contrat no. 5a, pour le prolongement de l'embranchement de Pembina de Saint-Boniface à Selkirk.

- do 32a, pour la construction de bâtiments de station, district de Prince-Arthur.
- do 33, pour le nivellement, les ponts et la pose de la voie, embranchement de Pembina, de Saint-Boniface à Emerson.
- do 34, pour le transport de rails jusqu'au Manitoba.
- do 35, pour la fourniture de carvelles.
- do 36, pour la fourniture de traverses, Manitoba.
- do 37, pour l'embranchement de la baie Georgienne.
- do 38, pour la conversion de l'hôtel Neebing en bureaux.
- do 39, pour le transport de rails depuis Esquimalt et Nanaïmo jusqu'à Yale, C.-B.
- do 40, pour la construction d'une remise de locomotives, à Selkirk.
- do 41, pour le nivellement, le ballastage et la pose de la voie, entre les rivières de l'Aigle et des Anglais, (soumission A.)
- do 42, pour le nivellement, le ballastage et la pose de la voie, entre la rivière de l'Aigle et Kéwatin, (soumission B.)

Des détails sur ces contrats, sur les prix de leur exécution, sur les sommes payées jusqu'au 31 décembre dernier, et un état approximatif de la dépense encourue, se trouvent dans l'annexe.

J'ai aussi annexé mon rapport de l'année dernière sur les explorations et constructions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

Ingénieur en chef.

A l'hon. CHARLES TUPPER, C.B.,

Ministre des travaux publics.

ANNEXE No. I.

LA CONNAISSANCE DU CARACTÈRE PHYSIQUE DE LA RÉGION DES
PRAIRIES PUISÉE A DES SOURCES AUTHENTIQUES.

Des rapports antérieurs définissent arbitrairement cette région comme s'étendant depuis la frontière orientale de la Colombie-Britannique jusqu'à une ligne nord et sud partant du lac Winnipeg. Cette grande région située au centre du Canada n'est pas toute prairie, mais une partie considérable, surtout en gagnant le sud, est de cette nature. Sur d'autres points, de grandes étendues sont boisées. Nonobstant ce fait, l'on a cru devoir continuer de la désigner par le terme unique de Région des Prairies.

Compilés d'après les instructions de l'ingénieur en chef, par M. Thomas Ridout, I. C., les renseignements que renferment les pages suivantes sont un résumé de tous les faits consignés jusqu'ici touchant le caractère physique de ce territoire.

La carte ci-annexée n'est pas donnée comme absolument exacte; par elle on a simplement voulu indiquer toutes les routes suivies par les explorateurs et la nature du sol telle que par eux décrite,—description à laquelle l'on a donné place dans les pages suivantes.

D'après les renseignements obtenus jusqu'ici, les parties de la carte qui ne sont pas coloriées n'ont pas été visitées par les explorateurs, et, nécessairement, l'on ne connaît rien de positif à leur égard.

NOTE EXPLICATIVE.

Tout le territoire est divisé en sections, et la largeur de chaque section est d'un degré de longitude et sa longueur d'un degré de latitude.

En marge, les chiffres donnés sous forme de fractions, comme, par exemple, $\frac{59}{100}$, indiquent une section particulière dans chaque cas. Le numérateur se rapporte à la latitude et le dénominateur à la longitude.

Ainsi, "59" signifie l'espace entre les 59^{me} et 60^{me} parallèles de latitude, et "100" l'espace entre les méridiennes 100^{me} et 101^{me}.

Les chiffres imprimés en rouge sur la carte sont les numéros d'ordre des sections.

DE LA 100^{ME} À LA 120^{ME} MÉRIDienne, ET ENTRE LES 59^{ME} ET 60^{ME} PARALLÈLES
DE LATITUDE.

$\frac{59}{100}$ On ne connaît rien de positif.

$\frac{59}{101}$ On ne connaît rien de positif.

$\frac{59}{102}$ On ne connaît rien de positif.

$\frac{59}{103}$ On ne connaît rien de positif.

59

104 On ne connaît rien de positif.

59

105 On ne connaît rien de positif.

59

106 On ne connaît rien de positif.

59

107 On ne connaît rien de positif.

59

108 On ne connaît rien de positif.

59

109 On ne connaît rien de positif.

59

110 On ne connaît rien de positif.

59

111 LA RIVIÈRE DE L'ESCLAVE suit une direction nord et passe au centre de cette section. C'est par cette baie que s'écoulent les eaux du lac Athabaska et de la rivière de la Paix jusqu'au grand lac de l'Esclave, et de là par la rivière Mackenzie jusqu'à l'océan Arctique.

Les renseignements qui suivent se bornent aux terres le long de la rivière qui est la route que suivent d'ordinaire les voyageurs :—

Richardson Arctic Search Expedition, vol. I, pages 137 et 148.

“ Des monticules de granit se voient à de fréquents intervalles sur les bords de la rivière de l'Esclave. Sur plusieurs points des rochers traversent la rivière et forment des rapides. On y voit aussi des falaises de calcaire.”

Cet ouvrage ne renferme aucune description de l'intérieur.

“ Le long de la rivière au Sel, affluent de la rivière de l'Esclave, sept ou huit sources salines abondantes déposent beaucoup de sel pur dans une plaine argileuse.”

59

112 La rivière de la Paix passe à l'angle sud-ouest de cette section. Voir section ⁵⁸/₁₁₀.

59

113 La rivière de la Paix traverse l'angle sud-est de cette section. Voir section ⁵⁸/₁₁₃.

59

114 On ne connaît rien de positif.

59

115

On ne connaît rien de positif.

59

116

On ne connaît rien de positif.

59

117

On ne connaît rien de positif.

59

118

On ne connaît rien de positif.

59

119

On ne connaît rien de positif.

DE LA 100ME À LA 120ME MÉRIDienne, ET ENTRE LES 58ME ET 59ME
PARALLÈLES DE LATITUDE.

58

100

On ne sait rien de positif.

58

101

On ne sait rien de positif.

58

102

On ne sait rien de positif.

58

103

On ne sait rien de positif.

58

104

On ne sait rien de positif.

58

105

On ne sait rien de positif.

58

106

On ne sait rien de positif.

58

107 On ne sait rien de positif.

58

108 On ne sait rien de positif.

58

109 On ne sait rien de positif.

58

110 LA RIVIÈRE ATHABASKAW se jette ici dans le lac de ce nom, et c'est cette route que Sir Alex. Mackenzie et autres ont suivi jusqu'à l'océan Arctique *via* la rivière Mackenzie, et jusqu'au Pacifique, *via* la rivière de la Paix.

Sir Alex. Mackenzie.

Dans le journal de ses célèbres voyages en 1792 et les années suivantes, et en parlant de cette localité, il dit qu'Athabaskaw, dans le langage des Knisteneaux, signifie un pays plat, bas et marécageux.

Sir John Richardson, Arctic Search Expedition, vol. 1, pages 132-133.

Selon le capitaine Lefroy, le LAC ATHABASKAW serait à 600 pieds au-dessus du niveau de la mer.

“ Dans le voisinage immédiat de Chepewyan, une grande partie de la contrée est formée de monticules de granit presque entièrement depourvus de terre, et la surface d'un grand nombre est unie et polie. Ces rochers s'étendent le long de la rive nord, et à l'intérieur ils atteignent une élévation de 400 à 600 pieds.

On a vu de la plombagine d'excellente qualité sur les rives de ce lac.

A la jonction de la rivière de la Paix avec le lac Athabaskaw, et à l'embouchure de ce dernier, se trouve un delta que traverse plusieurs chenaux.

Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, page 104.

Relativement aux terres voisines de l'embouchure de la rivière Athabaskaw, il dit que sur un parcours de 25 milles au sud du lac, le sol est de deux à six pieds au-dessus de l'eau, et qu'il est souvent inondé.

“ Tout cet immense delta, y compris les lacs Clair et Mamawa, et les marécages qui les bordent, et toute cette partie de la vallée de la rivière de la Paix qui se trouve en aval de la Pointe de la Paix, peut être appelé un delta, ou le delta des rivières de la Paix et Athabaskaw.”

58

111 *Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, p. 192 et 189.*

L'Athabaskaw coule dans une direction nord et traverse la partie orientale. M. Macoun, qui a remonté la rivière en canot, dit qu'en amont du delta, la berge, qui est élevée de 12 pieds environ, est formée de sable rouge recouvert d'une forêt de pins banksiens et de trembles.

La largeur de la rivière varie de 250 à 300 verges. A certaines périodes de l'année, ce cours d'eau charrie de nouvelles matières qui se déposent sur ses rives et les élèvent graduellement. C'est un fait qui paraît être d'une constante occurrence sur les rivières de la Paix et Athabaskaw, c'est-à-dire en dedans du delta. Le saule, le peuplier baumier et l'épinette forment la forêt dans l'ordre-ci-dessus et correspondent avec l'âge du terrain. A environ 50 milles du lac,

les bords de la rivière s'élèvent à environ 40 pieds, et là le pin banksien et le tremble forment la forêt. On dit que sur le côté est de la rivière la terre est tout-à-fait impropre à la culture, car le pin banksien est toujours l'indice d'un sol pauvre et sablonneux. Les îles ont un sol riche, tout-à-fait propre à la culture du foin et des légumes.

FORT CHIPEWYAN.

Dans les environs se voient des rochers affectant la forme de glaciers, avec çà et là de petits bouquets de pins gris. A la Mission Française, située à deux milles du Fort, le sol est pauvre. C'est un mélange de sable et d'humus, mais tout ce que l'on y sème vient bien, paraît-il.

58

112 Tel qu'indiqué dans la section $\frac{58}{100}$, la rivière de la Paix traverse la partie nord de cette section ainsi que le delta.

58

113 *Macoun.*—*Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, page 192.*

RAPIDE BOUILLÉ, RIVIÈRE DE LA PAIX.

“L'on voit un affleurement de beau gypse blanc qui se continue comme roche la plus basse de la coupe sur une distance de vingt milles. Passé le rapide, la rivière est moins large, les îles moins nombreuses et les bords plus élevés.”

58

114 *Sir Alex. Mackenzie.*

CHUTES DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX

Ici la rivière a une largeur de 400 verges. Les chutes ont 20 pieds d'élévation. Depuis l'embouchure de la rivière jusqu'aux chutes, le sol est bas, couvert de gazon et d'arbres. Là où les berges sont basses, le sol est bon, et là où elles sont élevées, il se compose d'argile jaunâtre. On dit que de chaque côté de la rivière et sur la ligne des chutes il existe de très grandes plaines où viennent paître des troupeaux de buffles.

Macoun.—*Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 100, 101, 183, 185.*

A la Petite Rivière Rouge, “le terrain n'a pas plus de cinquante pieds au-dessus de la rivière, et il offre l'apparence d'une vaste plaine, qui s'étend sur la rive gauche jusqu'aux montagnes du Caribou, que l'on dit être à quarante milles de distance.”

Les chutes de la rivière de la Paix sont à une petite distance de l'embouchure de la Petite Rivière Rouge. “En ce moment, (15 août) la chute a environ quinze pieds, mais à l'eau haute elle ne doit pas en avoir plus de la moitié.”

Le 16 août, “la végétation indiquait que la région de la rivière Rouge était même plus chaude que celle de la Vermillon.” “Le sol est ici de première qualité, et les gelées de l'été ne font aucun dommage.”

“Entre la Petite Rivière Rouge et le rapide Bouillé, le terrain le long des bords paraît être une plaine d'alluvion basse, dont le sol est excessivement riche.”

58

115 *Macoun.*—*Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, page 183.*

DU FORT VERMILLON À LA PETITE RIVIÈRE ROUGE.

“La rivière a plus de 1,000 verges de largeur; à mesure que nous avançons, elle s'élargit, et comme elle est remplie d'îles, il est souvent difficile de dire quelle en est la largeur.”

58116 Macoun, *Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, page 182.*

FORT VERMILLON.

Le sol est de la meilleure qualité. Il est évidemment formé d'alluvion, mais l'on n'a pas constaté jusqu'à quelle profondeur. Sur le bord immédiat de la rivière, le sous-sol est d'argile et de gravier, souvent d'une couleur rougeâtre. A environ un demi-mille de la rivière le terrain s'élève à près de cinquante pieds, et à mesure que l'on approche de cette hauteur l'abondance de la végétation augmente. Quoique cette localité soit à deux degrés au nord de Saint-Jean, l'orge et les légumes étaient beaucoup plus avancés. L'orge semée le 8 mai a été coupée le 6 août, c'est-à-dire juste 90 jours après la semence. Le grain était gros et d'une belle couleur. Les navets et les pommes de terres dites roses hâtives (*early rose*) étaient gros et offraient des indices d'une abondante récolte. Tout le pays environnant est une plaine s'élevant de cinquante à cent pieds au-dessus de la rivière. D'après de nombreux renseignements obtenus sur la nature du sol à quelque distance, l'on doit croire qu'il est exactement de même qualité que celui du Fort Vermillon. Entre ce point et les montagnes du Caribou, le sol paraît être uni, ou plutôt s'élever graduellement vers les montagnes, et aussi loin que l'œil peut atteindre il est couvert de trembles et de quelques bouquets d'épinette blanche. "Il n'y a pas eu de gélées à Vermillon depuis le commencement de mai; souvent toute la saison se passe sans la moindre gelée à partir du commencement de mai jusque tard en octobre."

58117 La rivière de la Paix a ici une largeur de 3,000 pieds.

La rivière de la Paix traverse les parties sud et est de cette section. Tous ceux qui ont parcouru cette région semblent avoir suivi la rivière, et leurs observations, nécessairement, sont bornées aux bords immédiats de ce cours d'eau.

Sir Alex. Mackenzie.

Dans cette section est situé l'Ancien Etablissement—probablement l'ancien fort Vermillon. Sir Alex. Mackenzie a passé ici l'hiver de 1792-93, et il a dû avoir l'occasion de bien connaître le pays environnant. Il dit que dans cette localité les bords de la rivière ont trente pieds de hauteur. "De chaque côté se voient de vastes plaines et en face de notre demeure de belles prairies parsemées de bouquets de trembles." Il ajoute qu'en 1788 une petite étendue a été défrichée et semée de navets, pommes de terre, carottes et panais; que les navets récoltés étaient gros et que les autres légumes vinrent aussi très bien.

58118 On ne sait rien de certain.58119 On ne sait rien de certain.

DE LA 100ME À LA 120ME MÉRIDienne, ET ENTRE LES 57ME ET 58ME
PARALLÈLES DE LATITUDE.

57100 On ne sait rien de certain.57101 On ne sait rien de certain.

57
102 On ne sait rien de certain.

57
103 On ne sait rien de certain.

57
104 On ne sait rien de certain.

57
105 On ne sait rien de certain.

57
106 On ne sait rien de certain.

57
107 On ne sait rien de certain.

57
108 On ne sait rien de certain.

57
109 On ne sait rien de certain.

57
110 On ne sait rien de certain.

57
111 L'Athabaskaw traverse la partie orientale de cette section.

Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 196 et 107.

Les bords de la rivière ont à peu près cinquante pieds d'élévation. De chaque côté de la rivière, et sur un parcours de cinquante milles en aval des Fourches, le sol paraît être très bon. Les observations des botanistes confirment cette opinion. Sol calcaire d'excellente qualité et très propre à la culture.

"Pris note de toutes les espèces de plantes, et sur 217, 186 étaient des représentantes de la flore d'Ontario, ce qui montre qu'il n'y avait pas une seule espèce qui indiquât une latitude aussi septentrionale. Des trente et une autres espèces, toutes appartenant, sauf deux, aux terrains de prairie et de forêt le long de la Saskatchewan. Les espèces orientales familières étaient dans leurs localités ordinaires, et rien, à part l'interminable forêt d'épinettes et de trembles, ne rappelait au voyageur qu'il se trouvait à près de 800 milles au nord d'Ottawa."

"Une forêt d'épinettes signifie un sol humide avec de la mousse comme broussailles principales, tandis que le tremble représente la forêt sèche et claire, et partout où la forêt d'épinettes a été détruite, elle est remplacée par l'autre."

Dix-sept milles en aval des Fourches trouvé des schistes noirs et du bitume suintant de ces schistes sur le bord de la rivière. "M. Moberly me dit que les

lits bitumineux s'étendent en remontant l'Athabaskaw jusque près de l'embouchure de la rivière du Lac-la-Biche. Vu aussi des sources de bitume sur la rivière à l'Eau-Claire, dix milles en amont des Fourches.

57
112 On ne sait rien de certain.

57
113 On ne sait rien de certain.

57
114 On ne sait rien de certain.

57
115 On ne sait rien de certain.

57
116 On ne sait rien de certain.

57
117 La rivière de la Paix traverse la partie nord-ouest de cette section.

Sir Alex. Mackenzie.

Quitté l'Ancien Etablissement en mai 1793 et remonté la rivière de la Paix dans son voyage au Pacifique. Il dit qu'à 17 milles en amont de l'Ancien Etablissement, les bords de la rivière sont à pic et montueux et que leur coupe laissent voir plusieurs couches de terre rougeâtre et de pierre brune, du bitume et de la terre grisâtre, et sous l'eau une pierre rouge. Il a vu aussi plusieurs sources salines.

Toute la région est très belle. La végétation est luxuriante et les touffes de peupliers y sont nombreuses. A l'est se trouve une rangée de collines dont plusieurs sont couvertes d'épinettes blanches et de bouleaux tendres.

Cinquante milles plus loin, la forêt est formée d'épinettes blanches, de bouleaux et de la plus grosse espèce de peupliers qu'il eût encore vus. Il dit peu de chose sur la région au-delà de ce point, son journal relatant plus particulièrement les incidents du voyage le long de la rivière et ses entrevues avec les Sauvages.

La rivière tourne à l'angle sud-est de cette section.

57
118 *Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, p. 180.*

POSTE DE LA RIVIÈRE DE LA BATAILLE, SUR LA RIVIÈRE DE LA PAIX.

La terre est des plus riches dans ces environs et propre à toute espèce de culture. A l'ouest de ce point, la région n'est pas connue.

57
119 On ne sait rien de certain.

 DE LA 100^{ME} À LA 121^{ME} MÉRIDIDIENNE, ET ENTRE LES 56^{ME} ET 57^{ME} PARALLÈLES-
 DE LATITUDE.

56
100

On ne sait rien de positif.

56
101

On ne sait rien de positif.

56
102

On ne sait rien de positif.

56
103

On ne sait rien de positif.

56
104

On ne sait rien de positif.

56
105

On ne sait rien de positif.

56
106

On ne sait rien de positif.

56
107

On ne sait rien de positif.

56
108

Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, page 200. //

56
109

Passé le long du lac du Buffle à l'angle sud-ouest de cette section. Il dit que la région n'est que tourbières et marais.

Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 108, 198, 200, 202, 203.

Traversé cette section diagonalement en suivant la route ordinaire.

Dans cette section, sur la rivière à l'Eau-Claire, vu du pin gris, ce qui est un indice que le sol est sablonneux.

Le pays s'élève très rapidement après que l'on a quitté l'Athabaskaw ; la rivière passe dans des gorges ; elle a de grands rapides ; les roches de calcaire s'élèvent verticalement à une hauteur de 60 à 100 pieds au-dessus du cours d'eau, et les collines des environs atteignent une élévation de 500 pieds. Le paysage est ici plus beau que tout ce que j'ai vu depuis que j'ai quitté les bords de la rivière Thompson, dans la Colombie-Britannique. Dans cette localité, la roche paraît être semblable au calcaire du Niagara, que l'on voit à Owen-Sound. Il existe aussi là des sources d'eau sulfurée.

PORTAGE LA LOCHE.

“ C'est le plateau d'épanchement entre les rivières Mackenzie et Churchill. ” Il n'a pas douze milles de longueur. Sur le plateau uni au-dessus de la rivière, la végétation change et la surface en est ou marécageuse et couverte d'épinettes noires, ou sèche et sablonneuse et couverte de pins banksiens. Comme c'est la grande voie de communication vers le nord, on garde ordinairement à ce portage des chevaux pour le transport des marchandises, etc.

LAC METHY.

Il est à 600 pieds au-dessus de l'Eau-Claire. La région est humide et froide; beaucoup de cailloux à la surface; les pommes de terre avaient mûri, mais la gelée de cette année (9 septembre 1875) les avait détruites. La même chose était arrivée au Manitoba le 21 août. L'orge était bien venue l'année précédente.

“ Entre le portage La Loche et le lac du Buffle il y a de bonnes tourbières et des grands marais. ”

M. H. J. Moberly, de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui a habité pendant plusieurs années aux fourches de l'Athabaskaw et de l'Eau-Claire, a fait don à M. Marcus Smith d'une ébauche de carte de la région entre les 109^{me} et 115^{me} méridiennes, et depuis le nord du lac la Biche jusqu'aux fourches de l'Athabaskaw et de l'Eau-Claire, région par lui parcourue dans plusieurs directions.

Il serait difficile de faire avec exactitude une localisation en se guidant sur cette carte, mais peut-être servira-t-elle à donner une idée de la nature de cette région. C'est dans cette intention qu'elle sera citée dans quelques-unes des notes qui suivent.

Carte de Moberly.

Elle indique une grande savane sans bois à partir du lac Methy. Elle s'étend vers l'ouest et sa largeur est d'environ 20 milles.

56

110 *Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 196 et 197.*

RIVIÈRE À L'EAU-CLAIRE.

Elle traverse la partie nord de cette section. “ Elle est très tortueuse, et ses berges s'élèvent en pente douce jusqu'à une hauteur de 200 pieds au moins et elles sont couvertes de trembles des deux côtés. ” En remontant la rivière on voit que le sapin devient très commun et que les épinettes blanches sont plus nombreuses. Tout le sol vu à quelque distance en amont des Fourches est propre à la culture. La compagnie de la Baie d'Hudson se pourvoit ici de pierre meulière.

Carte de Moberly.

La rivière Pembina est indiquée comme suivant une direction nord-ouest dans cette section et comme ayant son embouchure sur l'Eau-Claire, à environ quinze milles à l'est des Fourches. Jusqu'à l'ouest de la rivière Pembina, l'on voit des peupliers et des cyprès, une grande savane sans bois, dans la partie centrale de la section, et, sur le côté ouest, un petit lac, du cyprès, du pin et quelques petites savanes.

56III *Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, p. 195.*

FOURCHES DE L'ATHABASKAW ET DE L'EAU-CLAIBE.

M. Moberly, le chef du poste de la Cie. de la Baie d'Hudson, me dit que son blé et son orge sont superbes, et que la région autour des Fourches est tout-à-fait propre à la culture. Environ un mille en amont des Fourches se trouve une belle prairie où l'on coupe de grandes quantités de foin. La compagnie de la Baie d'Hudson pourrait récolter ici assez de blé pour alimenter tous ces postes du nord. Il a gelé le 9 septembre. M. Moberly dit qu'il existe une source fortement saline à quinze milles au sud des Fourches, et une autre à la même distance en aval des Fourches.

La compagnie de la Baie d'Hudson fait actuellement (1876) construire un vapeur aux Fourches, qui est destiné à naviguer sur l'Athabaskaw, le lac de la Paix et la rivière de ce nom, jusqu'aux chutes, et sur la rivière l'Esclave jusqu'aux portages. Un autre bateau, construit en bas des portages sur la rivière l'Esclave établirait une communication ininterrompue jusqu'à la mer Arctique, tandis qu'un autre sur la rivière de la Paix, en haut des chutes, pourrait se rendre jusqu'à Hudson's Hope, et l'on aurait ainsi une navigation de plus de 200 milles.

Carte de Moberly.

Elle indique un marais, sans bois, d'environ 12 milles de diamètre, au sud-est des Fourches et sur le sentier se dirigeant au sud du poste de la Baie d'Hudson aux Fourches, 20 milles de peuplier et de cyprès ainsi que quelques marais et des criques; une grande savane sans bois, d'environ cinq milles au sud de l'Athabaskaw et s'étendant sur une distance de 15 milles dans la direction sud jusqu'à une grande étendue de collines rocheuses, versant des marais qui occupent la partie méridionale de la section. Le versant de ces collines est couvert de pins et de peupliers.

56II2 *Carte de Moberly.*

Dans la partie nord de cette section se trouve une grande savane sans bois à quelques milles au nord de l'Athabaskaw. La rivière du Vieux Fort traverse la partie sud, en suivant une direction ouest jusqu'à l'Athabaskaw; et, sur le côté ouest de la rivière, une lisière de terre sèche se rencontre à l'angle sud-ouest de la section.

56II3 *Carte de Moberly.*

Dans la partie nord-est de la section se trouve la Montagne Boisée, et dans la partie sud les Hautes Buttes ou Montagnes du Buffle.

56

II4 Rien de certain n'est connu.

56

II5 Rien de certain n'est connu.

56

II6 Rien de certain n'est connu.

56

117

MM. Horetzky et Macoun pénétrèrent dans cette section par l'angle sud-est et gagnèrent le nord-ouest, jusqu'à la rivière de la Paix, à quelques milles en aval de l'embouchure de la rivière à la Boucane.

Horetzky, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 46.

LA RIVIÈRE DE LA PAIX fut atteinte après avoir traversé 75 milles (approximativement) d'une contrée très belle, généralement facile, unie et d'un sol excellent, en grande partie boisée de peupliers, d'épinettes blanches et rouges.

La vallée de la rivière de la Paix a au moins deux milles de largeur et environ 750 pieds de profondeur.

Macoun, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, pp. 70, 82.

Entre le petit lac de l'Esclave et la rivière de la Paix, aux embouchures des rivières Heart et de la Boucane:—

“Distance environ 70 milles, à travers une contrée unie, ayant quelques légères ondulations, mais sans aucune colline. Les derniers trente milles traversent une contrée très agréable, partie prairie et partie forêt de trembles.” “Le pays uni sur ce portage, a, dit-on, une étendue de 180 milles, de la rivière de la Boucane aux Montagnes Rocheuses. La végétation est semblable à celle autour d'Edmonton.

Selwyn, Rap. de la Com. Géologique, 1875-76, pages 63 à 67.

LE POSTE DE LA BAIE D'HUDSON, sur la rive gauche de la rivière, est à deux milles en amont de la rivière à la Boucane.

“Ici la berge de la rivière de la Paix a 40 pieds de hauteur. Elle est formée de gros gravier roulé et de sable. A partir du haut de cette berge, une plaine d'environ 250 verges s'étend jusqu'à la base d'une suite de collines rondes et gazonnées qui s'élèvent d'abord abruptement à une hauteur de 500 à 600 pieds au-dessus de la rivière, puis se déroule en une vaste prairie ondulée parsemée de bosquets d'épinettes blanches et de poupliers.”

“En regardant de l'autre côté de la rivière de la Paix, au sud et au sud-est, les contours généraux et l'élévation du terrain ne diffèrent pas de ceux du côté nord, mais au lieu de collines découvertes et herbeuses, et de vallées peu boisées, un sol uniforme, paraissant assez fortement boisé, s'étend à perte de vue.”

“A la fourche, le principal chenal de la rivière a une largeur de quatre à cinq cents pieds.”

“Le 16 et le 17 août ont été les plus chaudes journées que nous ayons eues, le thermomètre ayant atteint 92° et 94° à l'ombre.”

RIVIÈRE À LA BOUCANE.

A une distance de 25 milles en remontant la rivière, il a fait l'ascension du plateau, qui est à 600 pieds au-dessus, et de là il a pu voir 15 ou 20 milles de la vallée, en montant, le cours général de la rivière étant sud par 25° est, jusqu'à un endroit où la vallée semble se diviser, et de tous côtés il a vu un horizon de forêt parfaitement uni.”

“La rivière à la Boucane n'est pas aussi large, à l'eau basse, que la rivière aux Pins. La vallée, d'un plateau à l'autre, est large de près de deux milles.

SENTIER CONDUISANT DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX À JASPER-HOUSE.

“En redescendant la rivière de la Paix nous rencontrâmes un parti de Cris et de Métis qui étaient venus d'Edmonton et de Jasper-House pour faire la chasse et cueillir des fruits sauvages. Ils m'apprirent qu'il y avait un bon sentier pour les chevaux jusqu'à Jasper-House, où l'on peut se rendre en dix jours environ. A l'exception du passage des rivières, on dit que le pays est partout plat et peu boisé.”

A son retour à Dunvegan, par terre, il a vu que le pays était généralement uni et tout en belle terre de prairie, la largeur comprise entre le bord de la rivière de la Paix et le pied des collines étant d'un quart à trois quarts de mille.

56118 *Horetzky, rap. sur le ch. de fer du Pacifique, 1874, p. 47.*

A partir de l'embouchure des rivières Heart et à la Boucane, en suivant le sentier sur le côté nord de la rive de la Paix jusqu'à Dunvegan:—

“ De 50 à 60 milles dans un pays plat, généralement en prairie, qui s'étend à quelque distance au nord, mais est coupé par les lits encaissés de nombreux cours d'eau.” Sur le côté sud de la rivière à la Boucane en remontant jusque vis-à-vis Dunvegan, le pays a la même apparence, mais à partir de ce point il devient graduellement plus boisé et plus accidenté, et conserve ce caractère jusqu'au portage des Montagnes-Rocheuses.”

Une petite portion seulement de cette section longe la rivière de la Paix, et bien peu est positivement connu de la plus grande partie.

56119 *Horetzky, rap. sur le ch. de fer du Pacifique, 1874, p. 47.*

FORT DUNVEGAN.

“ Il est situé sur le côté nord de la rivière de la Paix sur une terrasse unie de 30 pieds au-dessus du niveau moyen de la rivière. La hauteur de la contrée derrière et autour de Dunvegan est d'environ 700 pieds au-dessus de la rivière, qui est à une élévation d'environ 900 pieds au-dessus de la mer.” “ Du portage des Montagnes Rocheuses à la rivière à la Boucane (distance de 250 milles environ) la rivière de la Paix coule dans une dépression de terrain variant en profondeur de 800 à 900 pieds. La formation sous-jacente est calcaire et toute la contrée paraît être une immense couche d'argile et de sol alluvial reposant sur un lit horizontal de même matière. Le grès est trouvé en grandes quantités et des pierres meulières de bonne qualité se rencontrent dans le lit de la rivière.”

“ Le climat de cette région et de celle de la vallée de la rivière de la Paix, généralement, ressemble assez à celui de la rivière Rouge, mais les extrêmes de la chaleur et du froid ne sont pas aussi grands; le climat est sec et salubre, et est tempéré par les vents de l'ouest qui, ici, prédominent et sont doux; la neige atteint rarement et plus rarement encore dépasse deux pieds, et ne se tasse pas.”

Voir aussi les remarques de Horetzky à l'égard de la section précédente ⁵⁶/₁₁₈. Rien de défini n'est connu de la moitié nord de cette section.

56120 *Macoun, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 175 à 177.*

SAINT-JEAN, 26 juillet.—“ Endroit beaucoup plus chaud que Hudson's Hope. Le sol est plus riche et la végétation y était beaucoup plus avancée.” L'avoine avait au moins cinq pieds de haut, et l'orge était presque aussi élevé; herbes sauvages de plus de trois pieds de longueur.”

Région au nord de la rivière. “ Trouvé que le niveau était de 700 au-dessus de la vallée.” Le plateau est de niveau ou s'élève en pente à partir de la rivière. Sur une distance de neuf milles vers le nord, tout le pays est couvert de la végétation la plus exubérante. Il faut que le sol soit bien riche pour produire autant, et que la température soit bien élevée pour que la végétation soit aussi avancée à cette saison.

Tout le terrain cultivé à St. Jean est au-dessus des crues du printemps. Il n'y a pas de raison pour que les céréales ne réussissent pas aussi bien sur le plateau, car le sol y est peut-être meilleur encore; la maturité se produirait, néanmoins, une semaine plus tard et il en serait ainsi de la fonte des neiges.

Les pommes de terre ont été arrachées à Saint-Jean en quantité, grosses et sèches le 2 août; l'orge et l'avoine mûrissent vers le 12 du même mois.

“ La flore de cette région est presque identique à celle de l'Ontario.”

Ces remarques s'appliquent aux confins sud de cette section.

56
121 *Selwyn, Rapport de la Commission Géologique, 1875-76, pages 49 à 64.*

DE HUDSON-HOPE À ST. JEAN, PAR LA RIVIÈRE, 31 MILLES.

L'aspect général de la vallée est uniforme; sur le côté sud, les collines sont très boisées; sur le côté nord, alternativement des parties de prairie et de taillis de trembles et de peupliers qui s'élèvent brusquement en pentes irrégulières et par gradins—600 à 800 pieds au-dessus de la rivière. Le 9 août, l'orge était mûre, plein et à grains bien nourris. Les légumes étaient aussi fort avancés.

PETIT LAC.

Une des sources de la rivière aux Pins Nord, 7 milles au nord-ouest de St Jean.

“Après une montée de 724 pieds au-dessus de la rivière, nous arrivâmes sur un beau plateau légèrement ondulé, couvert de beaux pâturages d'une richesse étonnante. Je n'ai rien vu dans la région de la Saskatchewan de comparable à cela. Le sol et le climat ici sont meilleurs; le premier consistant dans une riche marne reposant sur du gravier et du sable et recouvrant des schistes noirs, de la formation crétacée; cette contrée s'étend pendant bien des milles en remontant et en redescendant la rivière.”

Macoun, Rapport de la Com. Géol., 1875-76, pages 173, 174.

DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX À HUDSON-HOPE.

La vallée est à 700 pieds au-dessous du plateau, qui a une direction généralement à l'est pendant 200 milles. Les pentes du côté droit sont couvertes d'une épaisse forêt d'épinettes blanches de haute venue, qui dans les hauteurs font place aux forêts de trembles, lesquelles ou couvrent le terrain ou disparaissent insensiblement et font place à la prairie. Le côté gauche est dépourvu d'arbres, excepté dans les fonds, où se rencontrent toujours des trembles.

“Le 22 juillet 1875, la végétation était très vigoureuse, quoique peu de pluie fut tombée à cette époque et même pendant le printemps. Les vignes vierges et les vesces atteignent une grande hauteur: les vesces, les rosiers, les saules, les herbes et les graminées des espèces *Boa*, *Triticum* et *Bromus* sont d'une végétation tropicale. Les pommes de terre, oignons, navets, carottes, choux et autres légumineux croissent dans les jardins, et à cette date, des pommes de terre, semées le 28 août, étaient déjà d'une bonne grosseur et mangeables.”

“Croissance excessivement rapide, due en partie à la longueur du jour, au ciel sans nuages, et aux rosées abondantes, et aussi peut-être à la grande hauteur de la température pendant les 24 heures, variant de 45° environ au lever du soleil à 80° fahr. à midi. J'ai été informé qu'en 1874, il n'y avait pas eu de gelée du 1er mai jusqu'au 15 septembre. En 1875, les semences commencèrent la dernière semaine d'avril et la première gelée eut lieu le 8 septembre.”

DE LA 100ÈME À LA 123ÈME MÉRIDIENNE, ET ENTRE LES 55ÈME ET 50ÈME PARALLÈLES DE LATITUDE.

55
100 Rien de certain n'est connu.

55
101 Rien de certain n'est connu.

55102 *Richardson, Arctic Search Exp., vol. 1, pp. 81-84.*

La route des canots à travers l'angle sud-ouest de cette section. La contrée se compose de roches granitiques, " et la rivière à le caractère particulier à ce district, c'est-à-dire, qu'elle a des expansions affectant la forme de lacs reliés par des chutes ou des rapides."

55103 *Richardson, Arctic Search Exp., vol. 1, pp. 90-94.*

La route passe par le lac Boisé jusqu'au portage de la Grenouille, qui conduit à la rivière Missinipi ou Churchill. " Aucun changement de formation ne se remarque en passant du système de la rivière Saskatchewan à celui du Missinipi."

" Le Portage de la Grenouille est le point le plus au nord du Bassin de la Saskatchewan, et il est situé au 55° 26' latitude nord, 103° 20' longitude ouest."

La formation primitive se continue le long du Churchill. " La contrée dans ce voisinage est montagneuse, et à quelques milles de la rivière, les sommets paraissent s'élever de 400 à 500 pieds au-dessus de la surface. La ressemblance de tout le district avec celui de la rivière Winnipeg est complète et l'aspect général est beaucoup semblable à celui de la côte nord du lac Supérieur, quoique le bassin des eaux ne soit pas si profondément encaissé."

55104 *Richardson, Arctic Search Exp., vol. 1., page 95.*

Le Churchill coule vers le sud-est à travers cette section, s'élargissant en plusieurs petits lacs,—dans la même formation primitive.

55105 Rivière et formation les mêmes que décrites dans la section $\frac{55}{104}$.55106 *Richardson, Arctic Search Exp., vol. 1., pp. 98-99.*

L'aspect de la contrée change en entrant dans les lacs du Churchill dans cette section. " Les terrains s'échelonnant ont plus de relief et une longue chaîne basse s'élève au-dessus d'une autre, au fur et à mesure que la contrée s'éloigne des bords de l'eau, où elle est généralement basse et marécageuse. Les arbres près de l'eau sont presque exclusivement des bouleaux et des peupliers baumiers ou des trembles. L'épinette blanche occupe les hauteurs éloignées." " La roche qui prédomine est une sienite à grain fin, rouge brunâtre, ressemblant à de la pierre à sablon."

55107 *Richardson, Arctic Search Exp., vol. 1. p. 100 à 103.*

Le lac Primeau, sur le Churchill, est situé à l'angle nord-est de cette section. " Le chenal entre les parties est et ouest du lac tourne au milieu de larges bancs de sable, couverts d'herbes sèches et dans quelques places d'une riche abondance d'herbe." La roche ici est la même sienite ardoisée rouge brunâtre. Le lac de l'île à la Crosse est situé au côté ouest de cette section. " Sur ses bords, il y a des fragments de grès quartzeux blanc, mais je n'ai pas remarqué de calcaire. Le pays consiste en plaines caillouteuses, ayant un sol de gros sable et de nombreux cailloux roulés et empâtés."

“ La RIVIÈRE DU CASTOR qui est le principal affluent du lac, s'échappe du lac Vert, près de la vallée de la Saskatchewan, au 51^{me} degré de latitude.”

“ Le sentier d'hiver de l'île à la Crosse à Carlton-House, remonte cette rivière jusqu'à son grand coude, de là conduit dans les plaines de la Saskatchewan, à travers une contrée ondulée, mais sans pente sensible. J'en conclus que l'île du lac à la Crosse et Carlton-House ne diffèrent point dans la hauteur au-dessus de la mer de plus de 200 pieds

“ Sur la rivière du Castor les couches sont de pierre calcaire, et une ligne tirée du côté nord du lac Winnipeg au côté sud de l'île du lac à la Crosse court à peu près nord 58° ouest et touche l'extrémité nord de la roche calcaire sur le lac du Castor; cette ligne pourrait, par conséquent, représenter la direction générale de la jonction du calcaire aux roches primitives dans ce district du pays.”

Macoun, Rap. de la Com. Géol. 1875-76, pp. 202.

Entré dans cette section par le lac la Crosse et passé jusqu'au sud par la partie centrale en remontant la rivière du Castor.

LAC DE L'ILE LA CROSSE.

La rivière Creuse et l'île du lac la Crosse sont toutes deux entourées de forêts de trembles (ce qui au nord annonce toujours un bon sol, tandis que la forêt d'épinette indique un sol humide avec des mousses sur le terrain; là où l'épinette est détruite, le tremble la remplace.) Le sol au Fort est pauvre, comparé à celui de la rivière de la Paix; c'est principalement de la marne mêlée à beaucoup de sable blanc. Plus loin du lac, le sol s'améliore, étant presque tout de marne argileuse. D'après les apparences, plus de pluie y tombe que sur la rivière de la Paix, et probablement moins de chaleur, aussi les plantes sont-elles plus lentes à mûrir. Le 22 septembre, les pommes de terre étaient encore vertes. Mais les légumes poussent bien et sont de bonne grosseur. Le blé, l'orge et l'avoine réussissent, mais le premier n'est pas une récolte certaine. Le blé d'hiver devrait pousser ici, car la neige reste jusqu'à la fonte par les jours chauds d'avril.

RIVIÈRE DU CASTOR.

Le long des premiers milles, de jeunes peupliers, quelques pins banksiens, des bouquets d'épinettes, et après avoir passé les rapides, le pays est sablonneux et impropre à la culture.

55

108 *Macoun, Rap. de la Com. Géologique, 1875-76, p. 203.*

Entré dans cette section par le nord, et traversé l'angle nord-est par le lac à l'Eau-Claire et la rivière Creuse jusqu'au lac La Crosse.

La contrée change ici pour le mieux et la forêt aux alentours du lac à l'Eau-Claire devient presque entièrement de trembles.

“ Les indiens Chipewyan sèment ici des pommes de terre. Ce sont les seuls indiens à l'est des montagnes qui se bâtissent des maisons et aient des demeures fixes. Il ne serait pas difficile de les engager à s'établir définitivement.”

55

109 *Carte de Moberly.*

Elle indique un lac dans la portion nord-est. La rivière Pembina traverse la partie nord, sur le côté ouest de la section. Cyprès et peupliers à l'est de la rivière; un grand marais figure comme situé au sud-est et s'étendant vers l'est.

55

II0) *Carte de Moberly.*

Elle indique une savane très étendue dans la partie nord-est des collines rocheuses s'étendant vers le nord-ouest; entre la savane et les collines M. Moberly a traversé 20 milles de cyprès et de pins, parsemés de petits marais. La rivière Pembina est indiquée coulant vers l'est et du centre et ayant des prairies ainsi que des peupliers et des cyprès de chaque côté. L'ancien sentier des chevaux du lac La Biche au portage La Loche, traverse ici le Pembina, après avoir franchi 28 milles de prairies et de peupliers.

Dans la partie sud-est, le lac Jackfish est indiqué, ainsi qu'un sentier passant à l'ouest au travers d'une forêt de cyprès et de pins de 20 milles. Les montagnes de Bois Touffus occupent la partie sud de la section.

55

III) *Carte de Moberly.*

Les collines rocheuses sont indiquées comme s'étendant dans l'angle nord-est et la montagne de la Marte occupe le sud-ouest de la moitié de la section. Dans la vallée entre les chaînes de collines est située la ligne de partage des eaux des rivières Vieux Fort et Pembina. La première coulant à l'ouest et l'autre au sud-est. Le sommet de la montagne de la Marte est presque entièrement marécageux. Les flancs de ces collines sont couverts d'une forêt touffue de pins et de peupliers.

55

II2) *Carte de Moberly.*

La montagne de la Martre couvre presque en totalité la moitié est de cette section, de grandes savanes sans bois s'étendent à sa base, jusqu'à l'Athabaskaw. La partie méridionale est également marécageuse.

55

II3) *Carte de Moberly.*

A quelques milles à l'ouest de l'Athabaskaw, de grandes savanes sont indiquées comme s'étendant de 30 à 40 milles au nord et au sud. Les montagnes du Buffle s'étendent sur la portion nord-ouest de la section, et dans le sud encore des savanes.

55

II4) MM. Horetzky et Macoun traversèrent l'angle sud-ouest de la section pour se rendre au petit lac de l'Esclave.

Horetzky, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 46.

Entre le lac Athabaskaw et le petit lac de l'Esclave—"un sol entièrement boisé, marécageux et en quelques endroits fort montagneux, impropre à la culture et excessivement accidenté pour un chemin de fer."—En approchant le lac le sol s'améliore.

Macoun, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 69.

Entre la montagne du Daim et le petit lac de l'Esclave, "la descente vers le nord-ouest est très rapide,—environ 1,000 pieds en 10 milles,—et de là au lac, le terrain s'abaisse rapidement. On voit des montagnes au sud-ouest. Toute la vallée est couverte d'une forêt de pins et d'épinettes blanches, entremêlés de peupliers. C'est un fort triste pays."

Trouvé du charbon comme celui d'Edmonton, dans les rochers de cette montagne.

55

115

Les mêmes explorateurs ont suivi la côte sud du petit lac de l'Esclave.
Horetzky, Rap. sur le ch. du P., 1874, p. 46.

PETIT LAC DE L'ESCLAVE.

"Le sol dans le voisinage du petit lac de l'Esclave est de bonne qualité, les légumes de diverses espèces s'y produisent et il y a d'excellent pâturage le long des bords au sud et à l'ouest pendant bien des milles, mais le terrain est humide.

"De cet endroit au lac La Biche, par le côté nord du petit lac de l'Esclave (distance en ligne droite d'environ 175 milles), le pays, d'après tous les rapports, est très boisé et n'est pas montueux, quoique quelques marais s'y rencontrent.

Macoun, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, pp. 70, 81.

Le petit lac de l'Esclave est d'environ 75 milles de long et de 6 de large.

La rive sud-est est basse et plate et les prairies marécageuses s'étendent autour de l'extrémité sud-ouest, couvertes de la plus étonnante végétation d'herbe, principalement de "*blue-joint*," plus haute que la taille d'un homme.

"Beaucoup de plantes communes au Canada occidental,—aucune n'indique un caractère arctique ou subarctique sol d'alluvion."

"La rive nord est plus abrupte; bien que d'une belle apparence. Un certain nombre de collines qui semblent être nues s'élèvent du bord du lac,—on pouvait les voir de notre station,—mais elles sont couvertes de plantes de prairie; ce qu'on explique par leur exposition au sud."

"Du charbon a été trouvé sur les bords de la rivière du Cygne, affluent du petit lac de l'Esclave.

55

116

MM. Horetzky et Macoun ont traversé cette section en suivant une direction nord-ouest depuis l'extrémité ouest du lac ci-dessus jusqu'à l'angle nord-est, où ils atteignirent la rivière Heart.

Voir section $\frac{56}{117}$ pour les remarques de MM. Horetzky et Macoun.

55

117

Voir la section $\frac{56}{117}$ pour la description de la rivière à la Boucane par M. Selwyn.

55

118

La rivière de la Paix traverse la partie nord de cette section. Aucun des voyageurs cités n'a été au sud de la rivière, à cet endroit, mais leurs remarques sur les sections voisines peuvent probablement s'appliquer, jusqu'à un certain point, à celle-ci.

55

119

M. Horetzky a traversé la partie nord de cette section.

Horetzky, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 48.

Macoun, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 72, 83, 84.

"De Dunvegan à St. Jean, par le sentier du côté sud de la rivière, environ 120 milles par terre; le sentier passe dans quelques places à 20 milles de la rivière."

Un grand nombre de milles de magnifique contrée agricole, l'épinette, le tremble et le cyprès alternant l'un à l'autre. "Les plantes vues ici croissent autour d'Edmonton et partout le blé viendrait à perfection."

Quelques parties du pays le long de cette route sont très belles ;—boisées partiellement, et certaines places le sont beaucoup. Sol excellent, et végétation vigoureuse.

Sur le bord de la rivière, à 16 milles de Dunvegan, un lit bien mince de charbon ou de schiste bitumineux a été trouvé.

55

120

La partie nord a été traversée par le sentier depuis Dunvegan jusqu'à St. Jean. Voir les remarques de MM. Horetzky et Macoun sur la section précédente

55
119.

Hunter, Rap. sur le ch. de fer du P., 1878, p. 79.

M. Hunter termina son exploration de l'ouest en 1877 dans cette section qu'il parcourut pendant quelques milles, c'est-à-dire à environ 55° 30' lat.

Gagné l'est depuis les fourches de la rivière de la Paix vers le bras est, et de là dans la direction de l'est—Camp 61, au pied d'une chaîne assez élevée; camp, 2, 300 pieds au-dessus de la mer, et distance est des fourches les plus basses de la Rivière aux Pins, 30 milles. " Depuis le moment que nous avons quitté le bras est, nous avons évidemment voyagé le long de la limite sud du plateau, car, très-près, sur notre droite, s'élèvent des collines et des chaînes de 700 à 1,000 pieds au-dessus du niveau général, tandis que le pays au nord semble comparativement uni : dans le voisinage de la crique du Buffle, le sol est bon et le pâturage très riche.

De ce point, M. Hunter revint sur ses pas dans la Colombie-Anglaise.

55

121

Selwyn, Rap. de la Com. Géologique, 1875-76, pp. 58, 59, 60.

M. Selwyn a remonté la rivière de la Paix jusqu'à la montagne de la Table, située vers le milieu de la section.

RIVIÈRE AUX PINS.

La vallée, entre des plateaux, de chaque côté, a de 1 à 1½ mille de large; espaces de prairies ouvertes; quoique généralement les deux bords soient boisés densément.

FOURCHES DE LA RIVIÈRE AUX PINS.

Le plateau supérieur est à 400 pieds au-dessus de la rivière. Pas de hautes montagnes visibles.

Nous campâmes sur le bras ouest, 3½ milles au-dessus des fourches. La rivière ici se rétrécit. Un demi-mille au-dessus du camp, nous trouvâmes quatre veines de bonne houille brillante d'une épaisseur respective de 6, 8, 24, et 6 pouces. Le jour suivant nous montâmes la montagne de la Table, 4 à 5 milles de distance. Hauteur du camp, 1,382 pieds. Hauteur au-dessus de St. Jean, 228 pieds.

MONTAGNE DE LA TABLE.

3,400 pieds au-dessus de la mer. La vue du sommet est magnifique. A la droite, les pics de la gorge de la rivière de la Paix peuvent être aisément reconnus.

Selwyn, Rap. de la Com. Géologique, 1875-76, pp. 69-72.

M. Selwyn visita aussi le lac Moberly, situé dans la partie nord de cette section, à 15 milles de distance de Hudson-Hope.

Le sentier monte par plusieurs terrains au Plateau; une contrée ondulée de collines de gravier ou de cailloux et recouvertes de petits pins et les dépressions marécageuses, d'épinettes blanches et rouges, et les parties de niveau très herbacées et densément boisées de trembles, d'aulnes et de saules.

Il monta la montagne à l'angle sud-ouest du lac, " 2,000 pieds au-dessus de Hudson-Hope et seulement un peu moins élevé que la Montagne de la Table sur la rivière de la Paix."

Les collines autour du lac sont couvertes de belle herbe, de vignes vierges, d'*astragalus* et autres herbes nutritives s'élevant au-dessus du genou d'un cavalier."

"Il y a de grandes étendues de prairies découvertes, et plus encore qui est couvert de bosquets de saules, de trembles et de peupliers. Sur les pentes élevées le pin prédomine et dans les terrains bas, l'épinette blanche et rouge ainsi que le peuplier."

"Charlette (le guide) me dit que la neige qui tombe ici est comparativement peu considérable et que les chevaux peuvent vivre sur ces montagnes pendant l'hiver."

"Je considère cette région comme beaucoup plus propre à la colonisation que bien des parties de la région de la Saskatchewan."

"Nous sommes maintenant au milieu de septembre et le thermomètre n'a atteint 32° qu'une seule fois, et les tiges de pommes de terre à Hudson-Hope sont encore vertes."

"Comme contraste à ceci, on verra dans mon rapport sur la Saskatchewan, en 1873, que dans cette région entre Edmonton et Victoria, 2° plus au sud et à peu près à la même élévation, le thermomètre tomba le 4 septembre à 28°; le 6, à 24°; le 11 à 20° et de nouveau le 23 à 20°."

M. Hunter explora le centre de cette section de l'ouest à l'est. Voyez sections $\frac{55}{120}$ à $\frac{55}{122}$. Il fit aussi l'ascension de la Montagne de la Table.

Hunter, Rap. sur le ch. de fer du P., 1878, pp. 79-80.

"A mon retour, je fis l'ascension de la montagne de la Table, du sommet de laquelle une vue très étendue peut être obtenue et comme suit:

"De S. à S. 80° E., beaucoup de collines basses s'élevant du plateau de 500 à 1,500 pieds. S. 80° E. à N. 60° E., les montagnes vont graduellement s'abaissant. N. 60° E. à N. 15° O., une contrée comparativement unie.

"N. 75° O. Pics très élevés, distance 40 à 50 milles, (sans aucun doute, les pics du sud de la haute chaîne dans la grande courbe de la rivière de la Paix.)

"N. 15° O. à S. 70° O., une contrée unie pendant 30 à 40 milles; au-delà s'élèvent des montagnes hautes et escarpées, par places couvertes de neige.

"S. 25° O. au sommet du sud de la vallée du bras du milieu vers la source du Misinchinca, des montagnes élevées couvertes de neige. Tout le pays au sud est escarpé et irrégulier.

"Hauteur de la montagne de la Table, 3,500 pieds au-dessus de la mer."

55

122 *Hunter, Rap. sur le ch. de fer du P., 1878, pp. 78-79.*

Il explora à l'est le long de la rivière aux Pins vers le centre de la section.

"Le 18 août, environ 2 milles du camp 44 et 22 milles du sommet, un plateau d'alluvion fut atteint sur le côté gauche de la rivière aux Pins, et un changement dans le caractère de la vallée se fit remarquer. Jusqu'à ce point, qui est probablement la limite extrême à l'ouest de la "zone fertile," aucun terrain propre à la colonisation ou à la culture n'a été vu à l'est des montagnes."

"Du camp 44 au canon, distance de 43 milles, la vallée de la rivière aux Pins est d'une largeur de 1 à 2 milles, une très grande proportion du terrain bas sur cette distance est propre à la colonisation et le pâturage dans la vallée et sur les pentes des collines au nord est de la plus riche nature. L'herbe et la vigne vierge abondent avec quelques bouquets de peupliers et de pins, couvrent des milliers d'acres, et rendent cette partie de la contrée particulièrement attrayante.

"Du canon aux fourches inférieures, le terrain cultivable est moins étendu, mais le pâturage est également abondant. Le pays abonde en gros gibier: ours, caribou et orignal.

"Les pentes des collines sont en bien des places marquées distinctement par des terrasses continues, s'élevant en quelques endroits à 1,000 pieds au-dessus du niveau de la rivière."

"Les Montagnes Rocheuses traversent la portion ouest de cette section."

DE LA 100^{ME} À LA 120^{ME} MÉRIDIENNE, ET ENTRE LES 54^{ME} ET 55^{ME}
PARALLÈLES DE LATITUDE.

54

100 *Sir John Richardson, 1878, Arctic Searching Expedition, p. 67.*

“ Les roches de granite et de gneiss qui forment la côte est du lac Winnipeg s'en écartent à son angle nord, passent au nord du lac de l'Original, et se dirigent vers le lac du Castor, où la route des canaux les touche de nouveau. A quelque distance à l'ouest de ces roches, la Saskatchewan traverse une contrée plate de calcaire, remplie de lacs.”

54

101 *Sir John Richardson, 1848, Arctic Searching Expedition, p. 77.*

La rivière de l'Esturgeon touche la partie ouest de cette section. “ Le lit entier de la rivière consiste en calcaire reposant parfois en couches presque horizontales, ayant plus ou moins de fissures. Dans la partie la plus basse de la rivière, les bords sont sablonneux et un dépôt considérable de sol léger et sec recouvre le calcaire, et la végétation y est vigoureuse.”

54

102 *Sir John Richardson, 1878, Arctic Searching Expedition, p. 79-82.*

Le lac de l'Île aux Pins, une expansion de la Saskatchewan, est situé dans la partie méridionale de cette section. Ici “ le calcaire (silurien) s'élève en affleurements successifs à une hauteur de 30 pieds au-dessus de l'eau, la direction des lits étant environ sud-ouest par ouest, et nord-est par est, ou à angles droits de la direction générale de la formation de gneiss et de granit, qui repose à l'est.”

“ A l'embouchure du lac du Castor (dans la partie est de cette section) et à plusieurs points successifs des deux côtés de la route des canaux, le mince calcaire schisteux forme des falaises de 30 à 40 pieds de hauteur; mais vers le milieu du lac, il y a une petite île de diouite. Au-delà nous retrouvons les roches granitiques que nous avons laissées à l'angle nord-est du lac Winnipeg, situé par rapport à cet endroit, environ est 82° sud.”

La rivière Missinipi ou Churchill ne s'est pas ouverte cette année (1848) avant le 6 juin, mais elle reste rarement gelée au-delà du 1er juin.

Au portage de la Chaîne (Ridge), la roche est de gneiss, ressemblant au mica-schiste. Rapide Ridge, lat. 54½°, est, dit-on, le plus haut point auquel l'éturgeon remonte la rivière et est probablement la limite nord du parcours de ce poisson au côté est des Montagnes Rocheuses.”

Un sol argileux très compact, est formé par l'action de la température sur le schiste; et “ les inégalités de terrain ici, ainsi que sa végétation, sont semblables à celles sur la Kaministiquia, où la même formation existe.

Les bois consistent en bouleaux, pins, trembles, mélèzes et peupliers-baumiers.

54

103 Rien de certain n'est connu.

54

104 Rien de certain n'est connu.

54

105 Rien de certain n'est connu.

54

106

Rien de certain n'est connu.

54

107

Macoun, Rap. de la Com. Géologique, 1875-76 pp. 206, 207.

M. Macoun a traversé la partie centrale de cette section du nord au sud, par la rivière du Castor et le lac Vert, et de là par terre en gagnant Charlton.

Il décrit le pays adjacent à la rivière du Castor comme très propre à la colonisation. Les bords de la rivière sont revêtus de saules, d'aulnes, de cornouillers et de peupliers. Le sol est d'excellente qualité et couvert de vesces dans les endroits en montant au sud, les bords d'alluvion ont 10 pieds de hauteur et le terrain en paraît très riche.

LAC VERT.—Cette région est propre à la culture. Le sol en est de première qualité et tout à fait sec; d'excellentes pommes de terre s'y produisent, l'orge aussi vient bien, mais il est encore douteux qu'il en sera ainsi quant au blé. La gelée du 8 septembre détruisit toutes les pommes de terre, ce qui prouve qu'il y fait plus froid que plus au nord. Il y a des myriades de poissons blancs dans la rivière et le lac.

Du lac Vert à Charlton, 140 milles; le premier jour, on traverse une portion très-bonne de territoire, un peu humide par places, mais ayant un bon sol. Cette partie est évidemment un plateau d'épanchement.

54

108

Rien de certain n'est connu.

54

109

Carte de Moberly.

Elle indique une grande savane occupant la partie nord-est de cette section et au sud, deux lacs connus sous les noms de aux Oies et Froid; sur le côté sud de ce dernier, il y a un village indien, d'où commence une route charretière allant jusqu'à Charlton.

54

110

M. Marcus Smith, ingénieur en chef intérimaire, ch. de fer du P.

Pendant son voyage de 1877, il pénétra dans cette section par son côté sud, la traversant dans la direction nord-ouest vers le lac La Biche.

Ce qui suit est pris de son journal :

Dans le voisinage de la Crique du Milieu (202 milles, en comptant depuis Charlton),—le pays au sud, à l'ouest et au nord est entièrement en forêts de peupliers, de pins noirs et d'épinette blanche. Le sol est pauvre, mais les vignes vierges abondent dans le taillis, la surface est mouvementée.

La crique de la Colline de l'Original, 20 pieds de large, dans une vallée profonde 1½ mille plus loin, le sentier se dirige vers le lac La Biche, sur une bonne route passant sur un sol sablonneux pendant huit milles.

Le sentier de fort Pitt à Edmonton, pénètre dans cette section au sud, à la crique du Milieu, traversant la portion méridionale quelques milles au nord de la Saskatchewan.

Schwyn, Rapport de la Com. Géologique, 1873-74, p. 44.

Il a remarqué dans cette partie : "deux espèces de pins et d'épinettes blanches alternaient le long de la route; partout de petits bouquets de peupliers,

avec de nombreux ruisseaux marécageux, des étangs et des lacs entre les ondulations et les collines de sable et de gravier, parfois de gros cailloux roulés sur la surface, presque tous de gneiss et de granit.

Carte de Moberly.

Les montagnes Touffues traversent la partie nord-est de cette section et le chemin, pendant 25 milles, passe à travers des pins, des cyprès et des arbres tombés.

54

III *Sandford Fleming, C.M.G., ingénieur-en-chef, Rapport sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874, p. 38.*

Notes sur le caractère du pays exploré en 1872 par M. Fleming.

“ Comme nous arrivions à 100 milles d'Edmonton, la contrée devint plus montagneuse et les flancs des montagnes étaient couverts de gros arbres. La flore est la même que dans les prairies de l'est, mais elle est ici quelque peu plus luxuriante. Beaucoup de bouleaux et de pins banksiens (*Pinus banksiana*) se trouvent dans cette localité.”

Marcus Smith, 1877.

Il pénétra dans cette section par l'est, à environ latitude 54° 20' et continua dans la direction nord-ouest. Il passa d'abord à travers une forêt très épaisse de peupliers pendant 7 milles, de petits lacs à la droite et des collines de 200 à 300 pieds de hauteur au nord, à une distance de 6 milles. Ensuite, il traversa des fondrières desséchées; et au 224½ mille un petit lac d'un demi-mille au nord; ensuite il monta sur un plateau, couvert d'une végétation puissante d'herbe et de vesces, parsemé de quelques bosquets de peupliers et d'épinettes, mais l'eau y était rare.

Au 234me mille, l'herbe et les vesces s'élevaient à la hauteur de la selle des chevaux. Une plaine riche et herbeuse s'étend à 4 milles plus loin, et traversant ensuite une vallée large de 200 pieds sur 20 de profondeur, il entra dans une forêt de peupliers de 2 milles et sortit au pied d'une colline qu'il gravit. Il atteignit son sommet à une hauteur de 1,680 pieds, et passant quelques lacs, arriva dans une contrée aussi belle qu'un parc, couverte d'herbes épaisses, de vignes vierges et de vesces, et de quelques bouquets de peupliers et d'épinettes blanches; au 247me mille, un autre petit lac et des groupes d'arbres consistant en peuplier, épinettes blanches, pins gris et épinettes rouges.

RIVIÈRE DU CASTOR.—Au 256me mille, il traversa au-dessous de la jonction de deux ruisseaux, larges de 90 pieds et n'ayant alors que deux pieds de profondeur, mais sujets à des crues rapides. Les bords étaient de 12 pieds de haut et les prairies voisines produisaient un herbage puissant de diverses espèces, avec des vesces de 3 à 4 pieds de haut; la contrée avoisinante s'élève de 60 pieds au-dessus de la rivière. Après avoir traversé une crête assez élevée, il entra dans une vallée étroite couverte de pins banksiens, et continua sur une bonne route au travers d'une herbe fine et des groupes de peupliers jusqu'au lac Gull (263me mille). De-là passant sur des terrains plats au sud du lac, sur une distance de 5 milles, jusqu'à la crête, d'où il obtint une vue fort étendue de la contrée environnante. À l'est et au sud-est, on ne pouvait voir aucune montagne; à l'ouest, le pays était accidenté mais sans montagne; un peu plus au nord-est apparaissait une chaîne de montagnes distante de 30 à 40 milles. De-là, se dirigeant vers le nord-nord-ouest, il traversa une vallée ayant une chaîne d'étangs et une épaisse forêt de peupliers, entra dans une région riche en herbage et en vesces. Les eaux du lac Breech Clout, (287me mille) coulent au nord-est; il continua au milieu de belles prairies jusqu'à une forêt de peupliers (291½ milles, où le terrain s'abaisse rapidement jusqu'au 297me mille), il traversa la crique du Castor, 30 pieds de large et fort rapide, et presque tout le reste de la route est dans un bois épais de peupliers, jusqu'au poste de la Baie d'Hudson.

Du lac La Biche, M. Smith se rendit jusqu'à la Saskatchewan, à Victoria.

Les premiers 31 milles conduisent par une contrée abrupte à la Rivière du Castor, qui est ici de 100 pieds de large et profonde,—le pays continue à être abrupte jusqu'aux collines du Serpent, et là sur une bonne route, il coupa à travers la forêt pendant 39 milles jusqu'au lac au Poisson, où se trouvent plusieurs maisons. Par une excellente route à travers bois pendant 5 milles il atteignit une vallée riche où les indiens faisaient leur foin. Au lac du Bon-Poisson, demeure M. Joseph Howse, qui nous fournit du bon lait et des légumes.

Traversé ensuite une prairie humide jusqu'à une colline boisée, et après avoir cheminé pendant deux milles sur un plateau élevé, il arriva à un marais fort étendu au 60me mille. Le pays, de la forêt au sud du lac du Bon-Poisson jusqu'à ce point ressemble à une lande,—avec des marais nombreux et de temps en temps des espaces couverts de peupliers; ensuite il devient ondulé, avec quelques vallées profondes après avoir traversé la rivière Blanche, large de 40 pieds, courant à l'est, nous montâmes un haut plateau couvert de pins de petite taille, qui se continue 4 milles jusqu'à un terrain découvert et un bon herbage (96me mille.)

Deux milles plus loin, nous traversâmes le lac de la rivière à la Boucané, large de 15 pieds, courant au S.-O., et ensuite une belle vallée ouverte; au 99 $\frac{1}{2}$ mille, nous atteignîmes un campement indien, (plus de 100 huttes) attendant leur subvention aux termes du traité. De-là passant sur la colline à la gauche, nous arrivâmes à Victoria.

Selwyn, Rap. de la Com. Géologique, 1873-74, p. 44.

Passé le long du sentier mentionné dans la section précédente, dans la portion méridionale de la crique de la Croupe du Chien jusqu'à Victoria. De là fait 16 milles jusqu'au lac aux Œufs, les collines du Serpent étant O. 40° S. et ensuite 9 milles jusqu'au lac de la Selle, sans changement dans la nature de la contrée. Le bois est moins abondant, seulement des bouquets de peupliers et de saules clair-semés, quelques épinettes, des pins et des cornouillers. Un sol noir riche, quelques blocs de gneiss et de granit, un bon pâturage partout, deux espèces de vesces ou de vignes vierges, très abondantes et fortes.

De là 40 milles à Victoria; le pays sablonneux, en quelques places, des forêts épaisses de petits pins et d'épinette blanche.

LAC LA BICHE.

54

112

Est situé dans l'angle nord-est de cette section.

Marcus Smith, 1877.

Lac La Biche, 304 milles de Carlton. M. Trail, officier de la baie d'Hudson, à ce poste, dit qu'il y a 40 familles établies sur ce lac, principalement des sang-mêlés et des franco-Canadiens.

La mission catholique est sur la rive du lac, à environ 9 milles au N. O. du poste; nous y rencontrâmes l'évêque Ferraud, de qui nous obtînâmes des informations très intéressantes sur le pays tant au nord qu'à l'ouest.

L'orge et le blé réussissent bien ici, ainsi que les légumes. Il y a un moulin à farine près de la mission. Abondance de poisson blanc dans ce lac et les lacs environnants. Les essences de bois de la contrée sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et le peuplier, tous de bonne dimension. Le point de partage entre les rivières du Castor et Athabascaw, n'est pas à plus de 3 milles du lac La Biche.

Selwyn, Rap. de la Com. Geol. 1873-74, p. 37.

(Victoria, Poste de la B. d'H. et Mission Wesleyenne) situés auprès de la limite sud de cette section) est à 813 milles de Fort-Garry, et à 1,900 pieds au-dessus de la mer. Le sol à Victoria est un peu léger; marne noire sablonneuse; le blé

et l'orge semés en mai, en bonne condition, le dernier se récoltant à présent ; toutes les légumes des jardins croissent parfaitement, mais la gelée a fané les tiges des pommés de terre ; le blé, néanmoins, n'a pas souffert.

DE VICTORIA À VERMILLON OU CRIQUE DE LA TERRE-BLANCHE.

30 milles—Tourbières, fondrières, collines de sable et bois très épais. Dans les localités basses, peupliers et bouleaux ; sur les hauteurs, pins et épinettes. *Arpent-général, Terres de la Couronne, rapport de 1878.—W. F. King, S., p. 18.*

VICTORIA.—“ Il n'y a ici qu'une petite colonie sur un plateau au côté nord de la rivière de la Vallée, et comparativement peu de terres sont cultivées. Le sol est plus léger qu'à Edmonton, mais donne de bonnes récoltes. Il est plus fort en s'éloignant de la rivière, une bande de bonnes terres de plusieurs milles en largeur s'étend le long de la route au nord de la Saskatchewan.

54

113 La compagnie de la Baie d'Hudson a construit une route carrossable d'Edmonton allant au nord à travers cette section, mais nous n'avons pas d'informations certaines sur le pays qu'elle traverse.

54

114 MM. Horetzky et Macoun ont voyagé à travers cette section du sud au nord.

Horetzky, Rap. sur le ch. de fer du Pac. 1874, p. 46.

D'EDMONTON AU FORT ASSINIBOINE.

“ 91 milles de belle contrée, d'un parcours facile, le terrain partie prairie, partie bois, le bois abondant du lac La Nonne à l'Athabaskaw ” ceci semble se rapporter à la moitié sud de cette section. Le voyageur traversa par les montagnes du Daim vers le petit lac de l'Esclave, et décrit son voyage comme se faisant dans un pays entièrement boisé, marécageux, montagneux en beaucoup d'endroits et entièrement impropre à l'agriculture.

Macoun, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 69-80.

DU LAC LA NONNE À LA RIVIÈRE PEMBINA.

Pays plus accidenté, montagnes plus abruptes ; plus fortement boisé et le sol pauvre. Le terrain est à peu près plat de la rivière Pembina aux collines qui bordent l'Athabaskaw. Le bois est principalement de l'épinette, du sapin et du tremble ; il y a aussi des pins banksiens, des bouleaux et des saules, ainsi que de l'épinette rouge dans quelques places. Le bois est généralement de grande dimension ; sur les terrains brûlés, les vignes vierges et les vesces croissent.

Beaucoup de plantes communes aux provinces de Québec et de l'Ontario se voient ici pour la première fois, après avoir quitté le lac des Bois.

“ L'Athabaskaw est large, plus grande et plus profonde que la Saskatchewan, et coule dans une vallée assez large, l'élévation générale du pays au-dessus de la rivière est de 300 pieds.

DE L'ATHABASKAW AUX MONTAGNES DU DAIM.

A quelque distance après avoir passé l'Athabaskaw, le pays est une série de collines de sable, de crès et de marais ; bientôt moins accidenté mais moitié marais ; jusqu'aux montagnes du Daim, qui, d'après l'anéroïde sont environ à 3,500 pieds au-dessus de la mer, le pays devient plus arctique en apparence et près du sommet de la montagne, la végétation se ressentait de la grande hauteur.

Du charbon, comme celui d'Edmonton, a été trouvé en blocs, dans le lit de la rivière Pembina.

Palliser, Exp., p. 123.

Voyage d'hiver du docteur Hector, 1859, d'Edmonton au fort Assiniboine, sur l'Athabaskaw.

"Traversé la rivière Pembina, qui est environ 80 verges de large, a une grande vallée et quelques espaces de terrain découverts sur ses bords. Le bois est beaucoup plus beau dans toute la contrée que nous avons traversée qu'aucun dans le voisinage d'Edmonton. La Pembina est la rivière des prairies la plus méridionale qui se jette dans l'océan Arctique."

"L'Athabaskaw est une rivière de 300 verges de largeur, plus grande que la Saskatchewan à Edmonton, avec une vallée beaucoup plus vaste et plus profonde." Les bords s'élèvent à une hauteur de 180 pieds et au-delà la contrée semble unie et très fortement boisée. Le long de cette portion de la rivière, il y a, néanmoins, quelques bons terrains partiellement découverts qui me rappellent le district autour du fort Carlton; au sud de cette place, il y a un grand nombre de bouleaux de bonne dimension et quelquefois sur les pentes, la forêt est composée de cette essence qui est le seul bois dur que la contrée produise et, par conséquent, de grande valeur.

54

115 *Palliser, Exped., pp. 123-124.*

Voyage du Dr. Hector en remontant l'Athabaskaw à partir du fort Assiniboine.

Passé plusieurs hautes falaises de pierre à sablon à l'ouest du fort; plus haut sur la rivière, j'ai trouvé du charbon dans une falaise de pierre à sablon de 110 pieds de hauteur; il affecte la forme d'un coin et forme une masse de 3 à 5 pieds d'épaisseur, se continuant pendant plusieurs centaines de verges. Le sapin, le peuplier, le pin, le bouleau et l'épinette blanche poussent le long des rives. Passé la rivière McLeod, un grand tributaire du sud-ouest, large de 100 verges, les bords de la rivière sont encore boisés très fortement et deviennent plus élevés et rocheux, formés d'assises de pierre à sablon, avec des cyprès çà et là; les bords paraissent s'élever à 300 pieds.

54

116 *Palliser, p. 124.*

L'Athabaskaw coupe cette section à l'angle sud-ouest.

"La vallée de la rivière s'est considérablement élargie, comme si nous étions sortis de la région de la pierre de sable, et le bois est de nouveau fort beau; quelques bouleaux sont de bonne dimension. Traversé la rivière Baptiste, un tributaire de l'ouest,—90 verges de large.

54

117 Rien de certain n'est connu.

54

118 *E. W. Jarvis, Rap. sur le ch. de fer P., 1877, p. 146.*

M. Jarvis a parcouru l'angle sud-ouest de cette section, qu'il décrit comme une contrée excessivement abrupte. Il traversa de hautes chaînes parallèles et les vallées intermédiaires, dans toutes lesquelles l'eau court au nord-est, ou dans un cours semblable à celui de la rivière à la Boucane ou de l'Athabaskaw.

Rien de certain n'est connu de la partie est ou ouest de cette section.

54

119 Rien de certain n'est connu.

DE LA 100ME À LA 119ME MÉRIDIDIENNE, ET ENTRE LES 53ME ET 54ME PARALLÈLES DE LATITUDE.

53

100 *Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 454-459.*

Voyage de M. John Fleming, en descendant la Saskatchewan, du fort à la Corne, 18 août 1858.—“A partir du Pas, la Saskatchewan traverse une contrée basse et plate, boisée de pins, de sapins et d'épinette; le caractère de la région s'altère graduellement, les bords deviennent de plus en plus bas, les bois plus étioles et plus rares. Les bancs d'alluvion sont en bien des endroits seulement un ou deux pieds au-dessus de l'eau, et ils sont sur quelques points couverts de bois, ce qui démontre qu'à certaines saisons ils sont inondés.”

“Vis-à-vis du bras du lac de l'Original, et en montant sur un arbre, je suis parvenu à obtenir une vue de la contrée environnante; les bords sont ici 3 pieds au-dessus de la rivière et couverts d'une étroite lisière de saules gris, et à environ une demi-chaîne de la rivière commence un marais très étendu, couvert de roseaux et de joncs, parsemé d'étangs et de bouquets de sapins, d'épinette et de saules aussi loin que l'œil peut atteindre.”

De la fourche du lac de l'Original, environ 16 milles plus bas, une légère amélioration se montre sur les bords; quelques bouquets de jeunes frênes, d'ormes et d'érable à feuilles de frêne apparaissent, mais les fonds derrière eux sont généralement bas et couverts seulement de saules gris et de pousses de peupliers.

Entre les lacs Marécageux et des Cèdres, on voit tous les indices d'un grand delta d'alluvion.

Le lac à la Vase est une expansion de la rivière. Sur une île dans ce lac, j'ai trouvé un affleurement de roche calcaire légèrement colorée reposant en lits horizontaux le long du bord de l'eau. C'est le premier affleurement de roche *in situ* rencontré sur la Saskatchewan.

Le lac des Cèdres, long de 30 milles, large de 25 dans la partie la plus élargie, est 60 pieds plus haut que le lac Winnipeg et 688 pieds au-dessus de la mer.

La rive nord est profondément échanerée et très basse, et la contrée est fort plate sur une longue distance loin de la rivière. A quelques points et sur beaucoup d'îles, des lits horizontaux de roche calcaire sont visibles.

Le pays et les îles sont bien boisés de sapins, d'épinette, de bouleaux, de peuplier, d'épinette rouge, de cèdre et de pins banksiens, mais l'on dit qu'une portion considérable du pays est marécageuse et impropre à l'agriculture.

53

101 Le Saskatchewan traverse la partie nord de cette section.

Hind's, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 450-64.

Voyage de M. John Fleming, 10 août. La Saskatchewan en aval de Cumberland.

Entre les embouchures des rivières du Gros-Caillou et Tearing, la Saskatchewan coule par place entre des îles alluviales; ses bords sont maintenant bas, seulement deux ou trois pieds au-dessus de l'eau, couverts de saules gris et de jeunes peupliers. La rivière augmente graduellement en largeur et en volume. “Au-dessus du camp, ce soir, sa largeur est de 980 pieds et sa profondeur moyenne de 20.”

Pas de changement dans le caractère de la rivière et de la contrée adjacente. L'étendue du pays loin de la rivière est bas et humide.

LE PAS OU LA MISSION DE CUMBERLAND est situé au confluent des rivières Saskatchewan et Basquia, tributaire d'environ 200 pieds de large à son embouchure. La rivière aux Racines tombe aussi dans la Saskatchewan trois quarts

de mille au-dessus. Les bords de la rivière, au Pas, sont de 10 à 12 pieds de haut, composés d'argile légèrement colorée contenant des cailloux et des roches de calcaire; le sol de la surface est un terreau foncé et sablonneux, bien propre à la culture, mais la contrée autour est, dit-on, basse, avec des lacs marécageux. "L'orge et les autres plantes avaient une belle apparence et mûrissaient à ce moment."

53

102 *Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 446-449.*

Voyage de M. John Fleming, 12 août.—"Le caractère général du pays que nous traversons aujourd'hui est excellent, le sol riche et le bois de bonne qualité. La profondeur et la largeur de la rivière sont variables, étant entravées par des bancs de boue et des bas-fonds." "A midi, nous arrivâmes à l'embouchure d'un tributaire venant du nord (100 pieds de large). Nous continuâmes jusqu'au "Portage Pemmican" conduisant à Cumberland-House. Nous fîmes aujourd'hui environ 29 milles, de sorte que la distance entre le fort à la Corne et Cumberland par les détours de la rivière, est de plus de 150 milles."

CUMBERLAND.

"Le pays autour de Cumberland est bas et plat; le sol, en quelques endroits, est une argile dure, mais en général il consiste dans une marne mêlée de gravier de quelques pieds d'épaisseur et qui repose sur un lit horizontal de calcaire blanc et supporte une végétation légère de peupliers et de bouleaux; on voit de place en place des bouquets d'épinette (le soi-disant pin de la terre de Rupert). Le terrain étant si peu élevé au-dessus du lac et de la rivière, une grande partie est submergée par les crues du printemps et quelques portions, où l'eau séjourne, deviennent des marais qui pourraient, au moins beaucoup d'entre eux, être desséchés et améliorés sans beaucoup de difficultés."

"Il y a dix acres enclos et en culture à Cumberland. J'ai remarqué un champ d'orge et un autre de pommes de terre, tous deux de belle apparence et aussi un excellent jardin; le sol paraît riche et fertile, portant une énorme production de rhubarbe, choux, pois, carottes et autres légumes."

53

103 *Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 445.*

Voyage de M. John Fleming, 11 août.—"Traversé une excellente région pendant tout le jour, le sol des deux côtés de la rivière consistant en un dépôt alluvial très riche, de 10 pieds d'épaisseur au-dessus de la surface de l'eau; bien boisé; de grands peupliers, pins, épinettes et bouleaux, quelques-uns des peupliers mesuraient 2 pieds et demi de diamètre; et autant que je pus m'en assurer, le terrain continu très bon sur une grande distance des deux côtés, mais plus particulièrement au sud de la rivière. Dans beaucoup de places, la rivière est parsemée de grandes îles d'alluvion, recouvertes d'une très exubérante production de peupliers et de saules; parcouru une distance de 47 milles aujourd'hui."

53

104 *Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 441-444.*

Du fort à la Corne en redescendant la Saskatchewan jusqu'aux grands rapides et jusqu'au lac Winnipeg, par M. John Fleming, 9 août 1858.

LA SASKATCHEWAN (ou "Rivière rapide") au fort à La Corne, a 965 pieds en largeur; rapidité moyenne du courant, 3 milles par heure; ses bords immédiats sont élevés; les côtés de la vallée, qui sont plus élevés, ne sont pas éloignés de la rivière; la largeur de la rivière reste uniforme, mais ses rives deviennent graduellement plus basses; les flancs des collines de la vallée allant en même

temps en s'écartant. " Environ 20 milles au-dessous du fort à la Corne, les bords de la rivière sont bas et le caractère général de la contrée adjacente a changé considérablement. Les hautes falaises vues aux grandes courbes donnent place à des fonds de riche alluvion, nourrissant une forêt de pins, d'épinettes et de peupliers de bonne dimension, et la vallée devient si large que les hauts bords ne se voient plus." Fait 23 milles le premier jour.

10 août.—Passé pendant le jour " les îles des Grands-Bouleaux " et beaucoup d'autres ; elles sont toutes de dépôt alluvial et quelques-unes sont submergées le printemps. " Les bords de la rivière sont maintenant bas et la contrée de chaque côté est très plate, mais n'en reste pas moins propre à la culture. Le sol est un riche dépôt alluvial d'une profondeur considérable, bien arrosé et égoutté par beaucoup de ruisseaux et revêtu d'une abondance de bois pouvant servir à la construction, etc. Fait 53 milles aujourd'hui.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 397, 397, 399 à 406.

PORT A LA CORNE.

" La Saskatchewan, vis-à-vis le Fort à la Corne, a 320 verges de large, 20 pieds de profondeur dans le chenal et un courant de 3 milles à l'heure. Profondeur moyenne, 14 pieds ; mais elle peut être traversée à cheval pendant une saison très sèche."

La Saskatchewan reçoit les eaux d'une étendue de 240,000 milles carrés et déverse par seconde, 59,289 pieds cubes d'eau."

" La rivière ordinairement s'ouvre du 9 au 20 avril et ferme du 6 au 13 novembre."

MISSION NEPOWEWIN.—" L'étendue du terrain fertile ici est limité aux environs de la rivière et n'excède pas de 400 à 500 acres."

De Fort à la Corne aux Collines de Bouleaux, à travers la contrée.—Le chemin traverse une forêt épaisse de petits trembles jusqu'au près du sommet ; où un sol de sable commence couvert de pins rabougris et de quelques petits chênes. Cette étendue sablonneuse occupe une bande étroite sur les bords de la rivière sur une largeur variant d'un demi-mille à 4 milles. Au sud, le sol se change en un riche terrain noir couvrant une contrée ondulée, où le pin fait place aux trembles et aux saules en bouquets." Sur les pentes, l'herbe est longue et abondante, donnant un très bon pâturage. " L'aspect général du pays est favorable à l'agriculture, le sol profond et uniformément riche, égalant les prairies basses de la rivière Rouge de l'Assiniboine. Notre route court le long des bords de la Longue Crique, d'une largeur de six pieds, coulant au travers d'une large dépression peu profonde, où le foin sauvage est fort abondant ; les étangs et les lacs nombreux, indiquant un climat plus humide que celui au sud de la Qu'Appelle.

" La vallée de la Longue Crique paraît contenir une vaste étendue de terrain de la meilleure qualité, et sera probablement bientôt l'emplacement d'une colonie florissante."

Le bras sud de la Saskatchewan court au nord et rejoint le bras nord dans cette section.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1 pp. 392-395.

Dans le trajet en redescendant le Bras Sud de la Saskatchewan :—" La contrée environnante annonce un sol excellent et assez de bois pour les premiers besoins des colons. Beaucoup de bois, néanmoins, a été brûlé et le pays devient rapidement une prairie ouverte." Le courant de la rivière est ici de six milles à l'heure, sa chute est de 2 pieds par mille. Les côtés montagneux deviennent plus élevés à notre approche des fourches, et laissent voir de belles couches d'alluvion.

" A six milles des Grandes Fourches, des falaises d'argile jaune de 120 pieds de hauteur apparaissent. L'épinette de 2 pieds de diamètre n'est pas rare."

Pendant ce voyage de 250 milles en redescendant la Saskatchewan sud, l'absence extraordinaire de vie animale est remarquable.

“ Le très petit nombre de tributaires du bras sud entre le Coude et les Grandes Fourches est une preuve frappante de l'aridité de la région à travers laquelle il coule. Pendant près de 200 milles, il ne reçoit qu'un seul affluent de l'est et sur le côté ouest, où la région des eaux de son bassin a plus d'étendue, et où nous nous attendrions à trouver un climat plus aride, il reçoit huit ruisseaux insignifiants. De Lampy Hill aux Grandes Fourches, distance de 60 milles, quatre petits ruisseaux coupent sa rive est. L'étendue de son bassin sur le côté est n'a pas une moyenne largeur de plus de 12 milles et deux de ses tributaires viennent d'étangs situés dans des vallées coupant le côteau peu élevé, tributaires comme ceux de la Qu'Appelle, du lac Long et de la grande Saskatchewan.”

LES GRANDES FOURCHES DE LA SASKATCHEWAN.

L'eau du bras sud est d'une couleur brune jaunâtre, tandis que celle du bras nord est d'une teinte plus légère et plus claire. La première ressemble plus aux eaux du Mississipi; la seconde à celles du Saint-Laurent; température du bras sud, 67°; du bras nord, 62°; le bras sud est de 180 verges de largeur, celle du nord seulement de 140, et leurs courants 3 milles et demi par heure. Remonté le bras nord pendant 7 milles; le courant y étant de 6 à 7 milles à l'heure. La vallée, autant que j'en ai vu, ressemble aux derniers dix milles de la Saskatchewan sud.

53
105 *Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 396.*

CHUTES COAL.

Au-dessus de l'endroit où nous sommes parvenus, les flancs des montagnes montrent des traces d'alluvion, dans lequel sont empâtées de grandes masses de roche crétacée, contenant des écailles de poisson. Les fragments de lignite sont nombreux, mais aucune roche en position n'a été vue. Largeur de la vallée, environ un demi-mille et sa profondeur 150 pieds; les endroits bas sont couverts de tremble, les flancs des collines, d'épinettes blanches, de trembles, de pins rabougris et de peupliers. Au-dessous des Grandes Fourches existe une grande plaine.

Arpenteur-général, terres fédérales, rapport de 1877—A. L. Russell, arpenteur-fédéral, pp. 13, 16 et 17.

A Prince Albert et dans le voisinage immédiat, “ il y a près de 100 maisons avec une population d'environ 500 âmes, principalement anglaise. Cet établissement, situé sur la Saskatchewan-nord, environ 35 milles en amont des Fourches, est dans une condition florissante; 2 magasins généraux, une belle scierie et un moulin à farine mus par la vapeur, aussi un autre moulin à farine, mû par l'eau, des forges, etc., etc. Une église épiscopale anglaise, la mission presbytérienne et des écoles. Le terrain ici est presque égal en richesse à la fameuse vallée de la rivière Rouge, la proportion d'argile étant un peu moindre et le pays plus accidenté.”

Les récoltes sont quelquefois endommagées par les gelées hâtives, mais l'année dernière, une récolte très abondante a été recueillie.

“ Plus de 1,200 acres étaient en culture l'année dernière par les occupants des bords de la rivière, et l'on pouvait voir un grand nombre de champs cultivés sur la colline du Daim-Rouge et les autres parties de notre exploration. J'ai remarqué des blés, avoines, orges, navets, choux, carottes et oignons d'une croissance égale à celle obtenue dans l'Ontario.”

Abondance d'eau et quantité de bois suffisante dans ce voisinage.

La route conduisant de Prince Albert au village indien, 14 milles S.-E., traverse une belle contrée arable.

De Prince Albert aux fourches de la Saskatchewan, 36 milles.

“ Excepté où une bande de pins de Norvège, d'environ 3 milles de large, traverse le chemin, dans un sol pauvre et sablonneux, la route est dans une contrée bien propre à la colonisation.

53

106

Macoun, Rapport de la Com. Géologique, 1875-6, p. 210.

De la Mission de l'Etoile à Carlton, 50 milles. Le sentier traverse ici la partie sud-ouest de la section.

“ Sur presque toute la route, le pays est tout-à-fait plat et propre à l'agriculture. La plus grande partie est en prairie ayant en abondance de bonne eau. A environ 20 milles de la Saskatchewan, je passai près de trois marais salants, mais un seul était de quelque étendue; le terrain est beaucoup meilleur à cinq milles de la Saskatchewan que plus rapproché de la rivière; je l'ai toujours observé ainsi. Près de la rivière, le terrain est accidenté et contient beaucoup de sable; ce que je n'ai pas remarqué en m'éloignant.” Distance présumé de fort Chipewyan à Carlton, 660 milles.

Arpenteur général—Terres fédérales, rapport, 1878—W. F. King, p. 19.

La 12^{me} ligno rectifiée dans cette section est presque entièrement dans une contrée très sablonneuse, couverte principalement de pins banksiens rabougris. Il y a de nombreux marais dans lesquels l'eau est fortement imprégnée de fer et qui forment la source de la crique du Castor.

53

107

Macoun, Rapport de la Com. Géologique, 1875-76, p. 209, 210.

Le sentier du lac Vert à Carlton, 140 milles, traverse la partie nord-est de cette section.

Le second jour “ nous traversâmes une partie sablonneuse couverte de pins banksiens et de nombreux lacs dont l'eau a la limpidité du pur cristal. Le 30 septembre, traversé une épaisse forêt d'épinettes blanches, de bouleaux, de trembles, de peupliers et quelquefois de pins banksiens de grande dimension. Sol, riche argile sablonneuse, qui devient plus sèche comme nous avançons, montrant qu'évidemment nous avons passé le point de partage des eaux. Nous traversâmes plusieurs étendues de beaux bois. Le pays généralement propre à l'agriculture. Le jour suivant, pas de changement autre que le passage à un climat plus sec. Les bois de tremble commencent à faire place à la prairie. Là où le feu a détruit les bois, les fleurs de prairie se montrent, jusqu'à ce que la flore ait perdu son caractère forestier et devienne presque identique à celle des plaines. Au lac du Poisson-Blanc, la flore est celle de la prairie, ce qui démontre que nous avons atteint la prairie permanente.” Après avoir traversé le ruisseau, le pays devient accidenté et alors nous trouvons de nombreux lacs marécageux.

MISSION DE L'ÉTOILE.

M. Hines, homme industrieux qui est à la tête de la mission, de bonne heure dans le printemps de 1875, laboura la terre pour les indiens. Le blé semé le 10 mai fut récolté le 10 septembre, et l'orge semé cinq jours plus tard fut récolté six jours plus tôt; ce qui prouve qu'il faut près d'un mois de plus pour mûrir le grain dans cette région qu'il n'est nécessaire sur une autre partie de la rivière de la Paix, et qu'il y a un plus grand danger à craindre ici des gelées de l'été. Le sol de la prairie est une marne sablonneuse mêlée de gravier. Les terres couvertes de peupliers sont argileuses, tandis que les terres des fonds sont d'une marne noire.” M. Hines rapporte que le sol de toute la région est aussi bon que celui qu'il cultive.

53

108 *Palliser, pages 68-69. (Voyage d'hiver.)*

Dans les parties sud et ouest de cette section.

LE LAC AU BROCHET, de 20 milles de longueur sur 12 de largeur; ses eaux sont légèrement salines; berges de 100 pieds de hauteur, d'argile sédimentaire sablonneuse.

Le chemin vers l'ouest passe sur un terrain fort irrégulier, entrecoupé de crêtes abruptes; petits lacs marécageux dans les creux du terrain. Passé quelques côteaux de sable qui s'élèvent dans une plaine unie d'une étendue considérable; traversé la rivière aux Tortues, de 40 pieds de largeur,—tributaire de la Saskatchewan; traversé de nouveau plusieurs côteaux de sable, puis la crique aux Anglais (*English Creek*) et suivi le côté ouest d'une large vallée peu profonde, dans laquelle elle passe à partir de ses sources, qui se trouvent dans des côteaux onduleux peu élevés.

La colline du Daim-Rouge, qui se trouve sur le côté occidental de la section, à un versant en terrasse escarpée, le dessus du coteau est une plaine unie, dont l'aspect est différent de tous ceux que j'ai vus jusqu'à présent, car il est couvert de broussailles basses, de quelques bouquets d'arbres, et sillonné de profondes coulées.

Sandford Fleming, Rap. du ch. de fer Can. du P., 1874, p. 38.

“La région située au nord de la Saskatchewan est peu boisée, mais l'herbe y est abondante et le sol paraît bon, quoique sablonneux et stérile par endroits. Le contour du terrain est irrégulier, et il s'y trouve des collines d'une élévation considérable, au pied desquelles on rencontre fréquemment des lacs, généralement de peu d'étendue.”

Schwyn, Rap. de la Com. Géol., 1873-74, p. 41.

Le long du sentier qui passe au nord de la Saskatchewan.—“Pendant plusieurs milles le sol est de la plus belle qualité dans le voisinage du lac au Brochet (*Jack Fish Lake*), formé d'une riche marne noire reposant sur de l'argile gris-bleuâtre.” “À partir de ce lac vers l'ouest, la région est belle et fertile, assez unie, et il s'y trouve quelques bosquets et plusieurs lacs salins et d'eau douce. “À la rivière aux Anglais, nous avons rencontré la première épinette depuis notre départ du fort Ellis.”

Les collines du Daim-Rouge s'élèvent à 200 ou 300 pieds au-dessus de la plaine, qui est de marne sablonneuse, pierreuse et gravelleuse.

53

109 *Palliser, p. 70.*

“Le fort Pitt est situé sur la rive nord de la Saskatchewan.”

La rivière a ici 300 verges de largeur. La berge sud de la vallée s'élève à 500 pieds, “montrant des coupes de strates crétacées supérieures et mitoyennes.” La région au sud de la rivière est montueuse, avec de bons pâturages, mais pas de bois. Il y a absence totale de bois dans le voisinage du fort, mais il s'en trouve en abondance à une courte distance au nord-ouest. Le pâturage est excellent, et c'est un endroit favori pour l'élevage des chevaux. “On dit que le grain ne réussit pas bien, mais je crois qu'ils ont choisi un mauvais endroit pour le semer; les navets viennent bien, et la localité est renommée pour la quantité et la qualité de ses pommes de terre.”

Sandford Fleming, Rap. du ch. fer Can. Pac., 1874, p. 38.

“À partir du fort Pitt, en suivant la Saskatchewan du Nord, le sol s'améliore, et nous rencontrâmes de l'épinette, du mélèze et des trembles, ainsi qu'une herbe abondante et haute. Le feu a passé sur une bonne partie de la région.”

Selwyn, Rap. de la Com. Géol., 1873-74, p. 43.

FORT PITT.—Dans le voisinage du fort Pitt, “le sol est une riche terre noire végétale reposant sur du gros gravier; sur les collines en arrière du fort, le sol est de sable brun et de gravier sablonneux, impropre à la culture; il y a au fort de beaux champs de pommes de terre, mais on n’y cultive pas de blé.”

Du fort Pitt à la crique aux Grenouilles, le long du sentier qui suit le côté nord de la rivière, “le pays est de la nature montuense ordinaire, avec çà et là des bas-fonds marécageux et des étangs. L’épinette blanche est ici passablement abondante; on y voit aussi des bouquets de pins et quelques sapins. Le sol, généralement sablonneux et graveleux, est recouvert d’une couche mince de marne noirâtre.”

M. Marcus Smith,

Dans son voyage de 1877, décrit la région, telle qu’il l’a vue du haut de la Butte des Français (*French Knoll*) au nord, comme étant couverte de trembles et de quelques bouquets d’épinette blanche, ayant vu cette dernière pour la première fois à la rivière des Anglais. Le terrain à l’ouest de cette section, sur la route parcourue, était pauvre, mais il y poussait de l’amphicarpée monoïque parmi les broussailles.

Lieut.-Col. MacLeod, C.M.G., commissaire de police, Territoires du Nord-Ouest.

A voyagé dans cette section du fort Pitt au sud. Il l’a décrit comme ayant un sol propice au pâturage, mais dont les eaux sont salines.

Henry A. F. MacLeod, I.C.

M. MacLeod connaît très bien cette région, car il était chargé de faire les études topographiques pour le chemin de fer du Pacifique dans ce territoire. “Dans l’angle sud-est, le sol est léger, sablonneux, et propre au pâturage. Dans les parties sud et ouest, le sol est bon et fertile, et il s’y trouve de grands marais qui produisent du foin; vers le nord, près du fort Pitt, le sol est assez bon. Les côteaux, couverts de saules, descendent en pentes douces jusqu’aux plaines du côté nord, mais ils sont plus escarpés du côté sud. Au sud du fort Pitt, le terrain est aussi montueux, les côteaux sont partiellement boisés, et les plaines généralement découvertes. L’eau y est assez abondante.”

Arpenteur-général, Rapport sur les Terres Fédérales, 1878—W. F. King, p. 15.

Le sentier du télégraphe de Battleford à Edmonton passe au nord de la rivière à la Bataille dans la partie sud de cette section. La région est “une vaste plaine, couverte d’herbe à bison,” mais l’eau y est rare.

53

110 *Palliser, p. 70.*

De la Saskatchewan à l’embouchure de la Vermillon, à l’ouest. La route traversait une vaste étendue de prairie, où il a rencontré beaucoup de troupeaux de bisons; de là, traversant une chaîne de collines sur une distance de cinq à six milles à travers une région accidentée, il fit une descente rapide de 300 pieds jusqu’à une immense plaine couverte de bosquets de trembles, qui semblait s’étendre à 10 ou 12 milles, jusqu’à ce qu’elle fût de nouveau bornée par la chaîne de collines. D’autres grandes plaines semblables, dont quelques-unes étaient marécageuses, bornées par des collines, furent aussi traversées dans cette section. Le pâturage est magnifique.

Henry A. F. MacLeod.

“Le sol de la partie sud est bon et fertile, jusqu’aux Quatre Buttes des Pieds-Noirs, où le sol est graveleux et argileux et fournit un bon pâturage. La région est montueuse, onduleuse, ou en prairie. Il y a peu d’eau à la surface.”

Arpenteur-général, Rapport sur les Terres Fédérales, 1878.—W. F. King, p. 15.

En suivant le sentier du télégraphe vers l'ouest, à travers la partie sud de cette section, les vingt premiers milles passent sur une vaste étendue de prairie, couverte d'herbe à bison, dans laquelle l'eau est rare ; mais " près de la crique de l'Ours-Gris, à environ 100 milles de Battleford, nous revenons dans une lisière de 40 milles ou plus de bonne terre, la région étant onduleuse, avec côteaux boisés et des lacs innombrables."

53

III *Palliser, p. 71.*

A traversé cette section dans la direction ouest à environ 15 milles au sud de la Saskatchewan. "J'entrai dans une région exactement semblable à celle des Lacs-Blancs entre Fort Pitt et Carlton, et formant ce que l'on appelle la Chaîne de Lacs." La rivière Vermillon prend naissance dans l'un de ces lacs, et elle coule au sud-est jusqu'à ce qu'au loin dans les plaines elle fasse un brusque détour au nord-est pour se jeter dans la Saskatchewan.

"Nous quittâmes cette chaîne de lacs et traversâmes une région très montueuse jusqu'à une immense savane, sur l'autre côté de laquelle se trouve la Butte-Noire." Au nord, entre ce sentier et la Saskatchewan, la région est décrite comme étant montueuse, avec bouquets de bois et beaux pâturages.

Henry A. F. MacLeod.

"Le sol de la portion sud est fertile et se changeant en riche alluvion à l'ouest ; il s'y trouve d'immenses marais donnant de bon foin. Le pays, à l'est, est une prairie unie et découverte ; la partie centrale est montueuse et partiellement boisée, et la partie ouest est une prairie découverte et onduleuse. La quantité d'eau douce est modérée à l'est et abondante à l'ouest."

Arpenteur-général, Rapp. sur les Terres Fédérales, 1878.—W. F. King, p. 15.

Continuant vers l'ouest, le long du sentier du télégraphe à travers la portion sud de cette section, les vingt premiers milles ou à peu près sont d'un bon sol, et le pays onduleux, ayant des collines boisées et des lacs ; sur le reste de la distance, le terrain devient plus pauvre.

53

112 *Palliser, p. 71.*

Le sentier traverse cette section vers l'ouest, à environ 15 milles de sa limite nord.

Quittant la Butte-Noire, nous traversâmes une plaine couverte de longues herbes et de bouquets de saule sur une distance de 14 milles. "Nous arrivâmes alors à des groupes de trembles et entrâmes enfin dans les bois. Au nord et à l'ouest de cet endroit, il n'y a pas de plaines, excepté de très petites, complètement entourées de bois." Après avoir traversé plusieurs criques, nous continuâmes à l'ouest, tirant vers le sud, dans une contrée évidemment très marécageuse dans certaines saisons, jusqu'à ce que nous trouvâmes les Buttes du Castor, où nous campâmes dans un bouquet de pins, à 20 milles d'Edmonton.

Henry A. F. MacLeod.

"La partie sud est un sol d'alluvion fort riche, s'étendant à l'ouest jusqu'aux buttes du Castor (*Beaver Hills*), où le sol est bon et fertile. Il y a de nombreux marais produisant de bon foin. La surface est une prairie onduleuse et montueuse à l'ouest, très boisée sur les buttes du Castor et découverte à l'ouest. L'eau est assez abondante."

Arpenteur-général, Rap. Terres Fédérales, 1878—W. F. King, p. 15

Continuant à l'ouest le long du sentier du télégraphe à travers la portion sud de la section, "un autre bon territoire se présente à mesure que nous approchons des buttes du Castor, à 175 milles de Battleford. Traversant cette fertile étendue, nous atteignîmes les lacs au Foin (*Hay Lakes*), à une distance de 195 milles de Battleford.

53

13 *Sandford Fleming, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 38.*

"A Edmonton, la question du charbon se présenta pour la première fois ; quelques fragments en furent extraits de la berge de la rivière. Quoiqu'ils aient brûlé dans une forge, ils étaient évidemment d'une qualité inférieure. Les officiers du fort de la Baie d'Hudson disent qu'ils en ont trouvé de meilleurs spécimens plus haut sur la rivière."

"Passant en revue les 1,000 milles de contrée de prairies parcourus depuis notre départ du district boisé à l'est de Manitoba, il est digne de remarque que les plaines absolument unies ne forment pas une grande proportion de la vaste étendue que nous avons observée. Nous fûmes agréablement surpris de trouver que la plus grande proportion en était onduluse et à cet égard ressemblant beaucoup à la province de l'Ontario, tandis que des éminences considérables, peu inférieures à la montagne de Montréal, s'y rencontraient parfois. Dans bien des endroits, de petits bouquets et des bordures d'arbres ornaient la prairie, donnant au paysage l'apparence agréable d'un parc.

Selwyn, Rap. Com. Géol., 1873-74, pp. 45, 47.

De la crique Vermillon à Edmonton, 35 milles. Espaces de prairie ouverte bien herbeuse, alternant avec des parties boisées ; la plus grande portion bien appropriée à la colonisation.

EDMONTON.

"Edmonton House est sur le côté gauche de la Saskatchewan, à environ 100 pieds au-dessus de la rivière. En arrière du fort, le sol s'élève graduellement de 100 à 150 pieds jusqu'au niveau général de la prairie." "Les flancs de la vallée de la rivière s'élèvent à une hauteur de 190 à 250 pieds, et sont presque partout couverts de bois touffus. De l'un ou l'autre côté, et de sept à dix milles en arrière de la vallée, se trouve une ligne de hautes terres s'élevant de 200 à 300 pieds au-dessus d'une plaine couverte de saules."

A St. Albert, mission catholique romaine, située à neuf milles à l'ouest d'Edmonton, il y a une belle ferme et un beau jardin, donnant de magnifiques récoltes de blé, orge, pommes de terres, navets ; l'orge vient d'être coupé ; le blé n'est pas encore tout-à-fait mûr, et quelques épis sont touchés de la gelée ; le blé est jusqu'à présent une récolte incertaine, mais une espèce plus vigoureuse ou le semage avant l'hiver pourrait être essayé et produire de meilleurs résultats.

M. Selwyn parcourut aussi cette section au sud d'Edmonton, sur la route de Rocky Mountain House, et décrit le pays comme ayant un sol noir et riche, des lacs marécageux, des prairies découvertes et bien fournies d'herbe, des parties de bois taillis, avec épinettes et trembles.

Selwyn, Rap. Com. Géol., 1873-74, p. 63.

HOUILLE.

"Il est indubitable que dans la région à l'ouest d'Edmonton, laquelle est bornée au nord par la rivière Athabaskaw et au sud par la rivière du Daim-Rouge, il existe un terrain houiller d'au moins 25,000 milles carrés ; et dans

cette vaste étendue l'on peut espérer que l'on trouvera des veines exploitables à des profondeurs qui excéderont rarement 300 pieds, et souvent, comme dans le cas des veines épaisses plus haut décrites, très favorablement situées pour l'exploitation au moyen de galeries pratiquées de la surface."

Macoun, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 92.

"Le climat dans le voisinage de Fort Edmonton et de la mission Saint-Albert est favorable à la production de toute espèce de grain, excepté le maïs? " Dans les deux localités, j'ai vu du blé, de l'orge et de l'avoine d'excellente qualité, et plus hauts qu'on ne les voit dans l'Ontario."

Messieurs Horetzky et Macoun ont passé dans la direction nord-ouest à travers cette section d'Edmonton vers le lac La-Nonne.

Horetzky, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 46.

Il décrit le pays comme une contrée d'un caractère favorable et le terrain comme étant partie prairie, partie bois.

Macoun, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 68.

Entre Edmonton et le lac La-Nonne :

Quarante-neuf milles par la route charretière; contrée onduleuse et s'élevant en collines s'étendant à l'ouest; elle n'offre pas de difficultés, mais la partie extrême est très accidentée par les collines, les marais et les lacs. A environ 40 milles d'Edmonton se trouve la hauteur des terres entre la Saskatchewan et l'Athabaskaw.

Henry A. F. MacLeod.

"La partie sud est un sol bon et fertile, avec des marais, donnant de bon foin. Autour des forts Edmonton et Saskatchewan, il y a un riche terrain d'alluvion, et des marais produisant de bon fourrage. Dans le voisinage de St. Albert, le sol est bon et fertile, et des marais donnent aussi d'excellent foin. La surface est onduleuse et montueuse. La vallée de la Saskatchewan est profonde et large, de même que la vallée de la Vase-Blanche (*White Mud*). La partie sud est très boisée en tremble et épinette et a parfois des prairies découvertes. La partie nord est partiellement boisée; il y a une abondance de bonne eau douce; on trouve de la houille sur les bords de la Saskatchewan, et les barres de la rivière contiennent de l'or."

Arpenteur-général, Rapport, Terres Fédérales, 1878.—W. F. King, pp. 15, 16, 17.

"A ce point (lacs au Foin) nous quittons la ligne du télégraphe pour aller vers le nord à Edmonton."

La fertile région de la Butte du Castor paraît néanmoins s'étendre loin à l'ouest des lacs au Foin, probablement jusqu'aux bords de la forêt, et au sud-ouest, elle s'étend vers la rivière à la Bataille pour rejoindre la zone fertile qui court le long de la partie supérieure de cette rivière. Les lacs au Foin sont situés à la latitude 53° 11' et à la longitude 30° 50", à l'est du fort Edmonton, la distance de cette place étant d'environ 33 milles par le sentier. Sur ce chemin, à 7 milles des lacs au Foin, nous entrons dans un bois épais, dans lequel l'épinette se montre parfois, et l'on y rencontre aussi quelques savanes d'épinettes blanche et rouge, ce qui est un signe que la forêt n'est pas éloignée.

Ce bois s'étend sur une distance de neuf à dix milles le long du sentier. "Traversant la rivière de la Vase-Blanche, petit cours d'eau à 16 milles du fort Edmonton, nous entrons dans un territoire très-fertile, légèrement onduleux, avec des bouquets de tremble et de fréquents lacs, qui s'étend depuis la Saskatchewan jusqu'au fort Edmonton."

M. King, dans l'automne de 1877, traça plusieurs lignes méridiennes et de cantons dans le voisinage d'Edmonton et de l'établissement de St. Albert, et continua son arpentage jusqu'à la 114^{me} méridienne.

Il décrit la contrée comme variant d'aspect; tantôt plus ou moins ouverte, tantôt boisée d'épinettes ou de trembles, ou marécageuse. "La 114^{me} méridienne passe à travers un pays plat, asséché par la rivière à l'Esturgeon et la rivière du Bouton-de-Rose (*Rosebud*) qui tombe dans l'extrémité ouest du Grand-Lac. Entre cette dernière rivière, qui est à quelques chaînes au sud de la 14^{me} ligne de base, et celle de l'Esturgeon, qui est traversée par le méridien à environ 7½ milles au nord de la base, le pays est presque partout un bon terrain de prairie, avec quelques gros bouquets de trembles, etc. Au nord de l'Esturgeon, la contrée est découverte et le sol n'est pas aussi bon. Au sud de la base, la ligne passe à travers des savanes sur près de trois milles, et sortant alors de la vallée de la rivière du Bouton-de-Rose, on atteint la plaine Rocheuse (*Stony plain*), qui, malgré son nom trompeur, est une très fertile région large de plusieurs milles. Elle est bornée au nord par une bordure d'épinettes de fortes dimensions.

"La 14^{me} base, lat. 53° 35' 52", laissant la rivière du Bouton-de-Rose au sud, passe dans les buttes du Bouton-de-Rose (*Rosebud Hills*), dans lesquelles il y a beaucoup de localités montrant un bon sol."

"La colonie d'Edmonton s'étend le long de la Saskatchewan sur environ huit milles, principalement sur la rive nord, quoique quelques colons aient pris des lots sur le côté sud de la rivière. Il y a aussi plusieurs colons le long du sentier d'Edmonton au Grand Lac. Le sol, dans toute cette colonie d'Edmonton, est excellent, et il y a abondance de bois partout, tandis qu'il se trouve de bons pâturages à quelques milles de la rivière."

FORT SASKATCHEWAN.

"L'établissement ici est principalement sur le côté nord de la rivière, en face du Fort. Le sol est très fertile et les colons ont de grands champs en culture. Ils ont un moulin mû par l'eau, qui vient d'être construit (juin 1878), sur la rivière à l'Esturgeon, à environ huit milles au nord de l'établissement, dans le centre d'un territoire très-fertile, quoique encore incouvert. A quelques milles du nord, il y a un grand bois de belles épinettes dans le voisinage du lac aux Œufs (*Egg Lake*) dont on tire une grande quantité de bois pour la construction." "La lisière de bon terrain du Fort Saskatchewan s'étend au sud à travers la rivière à l'Esturgeon jusqu'à la crique Vermillon, à 14 milles."

53

114 *Sandford Fleming, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 39.*

"En quittant Edmonton, nous passâmes à travers une contrée parsemée de petites collines et nous rencontrâmes aussi des savanes, dont beaucoup étaient couvertes de foin. Graduellement le pays devient plus boisé, et les ondulations prennent un caractère plus marqué. Nous traversâmes plus de criques, courant la plupart du temps dans des vallées étroites. La végétation est particulièrement forte et l'herbe à travers laquelle nous passions avait, en certains endroits, de cinq à six pieds de hauteur.

Henry A. F. MacLeod.

"En suivant la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, le sol est bon et fertile. A l'est du lac Ste. Anne et au nord du lac des Isles, le sol est aussi bon et fertile. Au nord du lac Blanc (*White Lake*), le sol est passable; la surface est montueuse et onduleuse; la portion est boisée en partie, et celle de l'ouest l'est fortement de beaux trembles et épinettes. Il y a de nombreux marais produisant du bon foin, et l'eau est abondante. On trouve de la houille en grande quantité sur les bords de la rivière Pembina et de la Saskatchewan. On lave les sables aurifères des barres de la Saskatchewan."

53115 *Sandford Fleming, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 39.*

“En traversant la rivière Pembina à 70 milles environ à l'ouest de la rivière Saskatchewan, nous trouvâmes d'épais affleurements de lits de houille. Elle était bien supérieure au spécimen d'Edmonton et nos guides nous dirent qu'une quantité de ce combustible se trouvait dans d'autres localités, et quelques parties de qualité encore meilleure.”

“Parfois la région devient plus ouverte, et les bosquets d'épinette, de trembles et de peuplier augmentent en étendue. Néanmoins, une bonne partie est couverte d'une épaisse forêt, tandis qu'ailleurs le bois est clair et de qualité inférieure.”

Henry A. F. MacLeod.

“A l'est et au sud du lac Sale (*Dirt*), le sol est bon et fertile, et les marais produisent de bon foin. Au sud de la rivière Lobstick, le sol est passable et les marais donnent de bon fourrage. A l'ouest, le sol est assez bon avec des savanes. La surface est ondulée et montueuse et fortement boisée de belles épinettes et de peupliers. L'eau est bonne et abondante. La houille se trouve en quantité sur les bords de la rivière Pembina.

53116 *Henry A. F. MacLeod.*

La partie centrale est pauvre, le sol est d'argile sablonneuse et de gravier, avec des savanes, excepté sur quelques fonds de la rivière McLeod, et dans la vallée de la crique Medecine-Lodge où le sol est passable. La surface est ondulée et montueuse, fortement boisée de belles épinettes et de peupliers. L'eau est abondante; la houille est en quantité sur les bords de la McLeod.

53117 *Henry A. F. McLeod.*

“La partie centrale est pauvre à l'est du lac du Brûlé, le sol argileux, graveleux et sablonneux, avec des savanes, excepté sur quelques fonds sur l'Athabaskaw et de la rivière des Prairies, où le sol est passable. On dit que des troupeaux de chevaux ont été hivernés sur ces fonds. Les Montagnes Rocheuses s'élèvent immédiatement à l'ouest du lac du Brûlé et sur chaque côté de la rivière au Violon (*Fiddle River*). Les montagnes sont de la roche, avec une légère couche de terre et de mousse dans certains endroits. La surface est montueuse à l'est et montagneuse à l'ouest et au sud, fortement boisée de belles épinettes et de peupliers, excepté dans les fonds mentionnés ci-dessus, et on trouve de la houille sur les bords de la crique au Charbon (*Coal Creek*).”

Palliser, p. 124.

Le Dr. Hector traversa cette section au nord-est et au nord-ouest, en remontant l'Athabaskaw.

Après avoir quitté la crique à Baptiste, “il me semblait passer à travers une chaîne de collines, mais quoique j'aie monté la côte jusqu'à une hauteur de 250 pieds, je ne pus rien voir de la contrée environnante, à cause de l'épaisseur des bois. Après avoir passé la crique du Vieux (Old Man's Creek) “les berges (de l'Athabaskaw) s'abaissaient et étaient couvertes d'épinette blanche, et de grandes plaines marécageuses se voyaient à une petite distance de la rivière.”

En continuant à remonter la rivière, la vallée s'élargit en de grandes étendues alluviales ; le terrain s'élève en collines sur chaque côté. Sur les terrasses, qui s'élèvent à 370 pieds, le sol est caillouteux, nourrissant une végétation de cyprès et de pins.

J'atteignis le point (sur le côté ouest de la section) où la rivière Athabaskaw sort du Lac du Brûlé, reposant à la base des Montagnes Rocheuses, qui s'élèvent sur son côté ouest à au moins 3,000 pieds ; " son côté est est formé d'immenses côteaux de sable."

53

118 *Palliser, pp. 124, 125.*

Au-dessus du Lac du Brûlé, il entra dans une large vallée des montagnes et arriva à la base de la Roche à Myette.

Jasper House (sur le côté est de cette section) est admirablement située dans une plaine ouverte d'environ six milles d'étendue, sur le premier gradin des montagnes.

Henry A. F. MacLeod.

" Au sud-est, la vallée de l'Athabaskaw est entièrement dans les Montagnes Rocheuses. Le fond de la vallée est généralement une plaine d'un à deux milles de large. Le sol est léger, sablonneux, argileux et caillouteux, avec des savanes en certains endroits. Les côtés de la vallée sont escarpés et généralement rocheux, couverts par places de quelques pieds de sol léger, donnant un bon pâturage dans les mois d'été. Le mouton blanc est abondant ici. La vallée est fortement boisée de peupliers et d'épinettes, excepté quelques petites plaines autour du lac Jasper et au nord de Henry House. L'eau est abondante. On dit que la houille est en grande quantité au nord de Jasper House."

DE LA 100IÈME À LA 119IÈME MÉRIDIENNE ET ENTRE LES 52IÈME ET 53IÈME PARALLÈLES DE LATITUDE.

52

100

Le lac Winnipégosis occupe la portion est de cette section.

Hind, Exp. A. et S., vol. 1, p. 433.

M. Dawson, dans le printemps de 1858, remonta la rivière du Cygne (*Swan river*) en canot.

" Aux environs du lac du Cygne, la contrée est très intéressante." " Au nord, une région apparemment unie et bien boisée s'étend jusqu'à la base de la chaîne du Porc-Epic (*Porcupine Range*). " En remontant du lac sur un espace de deux milles, les berges de la rivière du Cygne sont basses et s'élèvent graduellement jusqu'à ce qu'elles atteignent une hauteur de 100 pieds au-dessus de la rivière. Le courant est ici remarquablement rapide. " Des éboulis ont eu lieu dans beaucoup d'endroits où les berges sont élevées, montrant un sol alluvial de grande profondeur reposant sur de l'argile sédimentaire ou du schiste d'apparence légèrement bitumineuse."

A environ trente milles au-dessus du lac du Cygne, la région des prairies commence véritablement.

Henry A. F. MacLeod.

" Dans le sud-ouest de cet endroit, qui est l'extrémité nord des montagnes du Canada, le pays est moueux, le sol passable et fortement boisé de grosses épinettes et de peupliers, et quelques marais produisent du foin. L'eau douce est abondante."

G. C. Cunningham, Rap. sur le ch. fer du Pac., 1877, p. 186.

M. Cunningham avait charge de cette partie de l'exploration du chemin de du Pacifique.—Sur la ligne du chemin, entre le 40^e et le 50^e mille de la crique à la Mousse (*Mossy Creek*), il observa quelques épinettes blanches de 3 pieds 6 pouces de diamètre. Sur la montagne du Canard, il y avait une magnifique production du même bois; la qualité en était presque égale à celle du pin de première qualité; et le bois est extrêmement sain. Jusqu'à 70 milles, la ligne suit le pied de la montagne du Canard, qui est fortement boisée. Après avoir traversé la rivière Rolling au 70^e mille, il entra dans un district ressemblant plus à la prairie, et le bois, règle générale, était léger, avec des espaces de prairie intervenant de temps en temps, mais dans les gorges et les vallées de la rivière, les hauteurs boisées contenaient des épinettes blanches et rouges.

VALLÉE DE LA RIVIÈRE DU CYGNE —“ La partie importante de cette vallée, ou plutôt de ce bassin, commence à la pente est de la butte du Tonnerre (*Thunder Hill*) et s'étend dans une direction nord-est jusqu'au lac du Cygne. Elle est limitée au nord et au nord-ouest par le lac du Cygne et la montagne du Porc-Epic, à l'ouest par la butte du Tonnerre, au sud par la montagne du Canard et à l'est par une crête élevée—située entre lui et le lac Winnipégosis. Son étendue est d'environ 60 milles en longueur sur 20 milles en largeur; le sol est remarquablement riche et productif. Elle consiste partout en vastes plaines couvertes d'herbe haute et succulente, alternant avec des lisières et des bosquets de bois bien venus et admirablement propres aux constructions. Auprès du lac du Cygne, on rencontre de l'épinette blanche et rouge, du chêne, de l'érable, de l'orme, du bouleau et du peuplier, chaque essence étant représentée par des arbres de dimensions considérables.”

52

101

La chaîne des collines du Porc-Epic occupe la partie centrale de cette section. La rivière du Cygne traverse l'angle sud-est de la section.

Hind, Exp., A. et S., vol. 1, p. 434.

M. Dawson décrit ainsi la section :—“ Là, la rivière serpente dans une belle vallée dont les berges s'élèvent à une hauteur de 80 à 100 pieds. Au-delà, une plaine apparemment continue s'étend d'un côté à une distance de 15 à 20 milles jusqu'aux Collines du Porc-Epic, et sur une égale distance de l'autre côté jusqu'à un plateau élevé appelé la montagne du Canard (*Duck Mountain*). De là au sud-ouest jusqu'à la butte du Tonnerre, le pays est le plus beau que j'aie jamais vu à l'état de nature.”

Henry A. F. MacLeod.

“ La vallée de la montagne du Cygne contient un bon terrain fertile, partiellement boisé, avec des marais qui produisent de bon foin. L'angle sud-est est un terrain assez bon, montueux et bien boisé de bonne épinette blanche et de peuplier. L'eau est abondante.”

Voir aussi section $\frac{52}{106}$ pour la description de la vallée de la rivière du Cygne par M. Cunningham.

52

102 *Henry A. F. MacLeod.*

“ L'angle sud-est est d'assez bon terrain, très boisé de peuplier et de petite épinette; surface montueuse avec des marais produisant de bon foin. Eau douce abondante.”

52

103 *Henry A. F. MacLeod.*

“La portion sud-est autour de la butte aux Noix (*Nut Hills*) est d'assez bonne terre, s'améliorant au sud-ouest où elle devient bonne et fertile. Les bois sont clair-semés au sud-est et au nord; à l'angle sud-ouest on rencontre une plaine découverte, dont la surface est unie et ondulée. L'eau est en bonne quantité.”

52

104 *Henry A. F. MacLeod.*

“A l'est et au sud, le sol est bon et fertile; au sud-ouest, il est assez bon; le pays est une plaine découverte au sud-est et partiellement boisée au sud-ouest. La surface est plane et ondulée. L'eau douce est en bonne quantité.”

Arpenteur-général, Rap. Terres Fédérales 1877.—A. L. Russell, A. F., p. 12.

Le long des rangs 16 et 17 de la méridienne ouest.—Cette ligne méridienne entre au côté sud de la section au-dessus du grand lac de la Plume (*Big Quill Lake*) et court à partir de 3 milles au sud de la ligne du C. F. P., à travers un terrain ascendant, très boisé de grands peupliers et coupé de nombreux étangs, jusqu'à la 10^e ligne de base, distance d'environ 13 milles:

La 10^e ligne de base court dans la direction ouest à partir de la méridienne ci-dessus mentionnée. La contrée des étangs et des bois se continue sur environ 27 milles, après quoi le pays devient plus découvert et meilleur.

52

105

Le bras sud de la Saskatchewan court en travers de cette section du sud-ouest au nord-ouest. M. Hind redescendit la rivière et les extraits suivants sont tirés de la description de la section.

Hind, Exp. A. et S., Vol. 1, pp. 388-391.

A 80 milles au-dessus des Grandes-Fourches, la rivière a 200 verges de large; elle est profonde et rapide, quoique le volume d'eau soit moindre qu'au Coude. Sans doute, l'évaporation, pendant son passage dans des plaines arides, a pu occasionner une forte diminution. Des marques récentes montraient que l'eau s'élevait de cinq à huit pieds.

“Sur les deux côtés, une prairie sans arbres est seule visible.” Niveau de la prairie, 80 pieds au-dessus de la rivière; environ 10 milles plus bas, la rivière est large d'un quart de mille. La prairie, comme au-dessus, est sans arbres. A quelques milles plus bas, les côtes commencent à augmenter en hauteur jusqu'à environ 100 pieds.

A 50 milles au-dessus des Grandes-Fourches, “les bois,” comme on les appelle, commencent; ils consistent en bouquets de trembles sur la côte et les flancs de la vallée profonde; l'aspect du pays change rapidement et devient plus ondulé, des massifs de trembles se montrent dans la prairie; par endroits, les restes d'un bois plus épais sont visibles: ce sont des bosquets et des troncs noircis de 10 à 14 pouces de diamètre. Le sapin blanc commence à se montrer en massifs. La rivière serpente dans la vallée, large de trois quarts de milles, et court entre des berges très boisées de bosquets de tremble et d'épinette. Les fonds sont couverts d'une riche profusion de vesces, d'herbes et de buissons de roses. Partout on voit des traces d'une ancienne forêt de trembles, avec des bouquets d'ormes et de frênes.

“Pendant toute l'après-midi, nous avons rapidement passé à travers une région fort propre à la culture, autant que nous avons pu en juger par le sol et la végétation.” “Des îles basses sont nombreuses dans la rivière, et de vastes dépôts alluviaux s'étendent dans le prolongement de la vallée.”

M. Hind traversa aussi cette section par terre dans la direction sud-ouest, entre la butte au Bouleau et Lumpy Hill, et de là dans la direction sud-est.

Hind, Exp. Ass. et Sask., Vol. 1, pp. 406-411.

La chaîne des buttes au Bouleau s'étend, d'après les indiens, jusqu'en arrière de Fort Pelly, et forme la crête de division entre les eaux qui coulent dans la Grande Saskatchewan et l'Assiniboine, ou entre la rivière du Daim-Rouge et celle du Cygne.

“La vallée de la crique Longue offre, de toutes les parties du pays à travers lequel nous avons passé depuis notre départ du Portage de la Prairie, les caractères les plus propices à la colonisation.”

Des Buttes au Bouleau à Lumpy Hill—

Continué à travers une large vallée, riche en prairies d'alluvion, étangs et lacs, avec des collines du côté sud-est s'inclinant doucement vers la vallée et couverts des troncs morts de trembles brûlés. Le sol est semblable à celui de la crique Longue. Passé auprès de la source de la rivière aux Carottes, qui commence à environ 12 milles du bras sud et assèche une grande étendue de pays boisé, et qui, traversant de nombreux lacs sur la route, tombe dans la grande Saskatchewan au Pas.

Lumpy Hill a environ 400 pieds au-dessus du niveau général; de son sommet, une contrée découverte et onduleuse, parsemée de lacs et flanquée par les buttes au Bouleau, est visible vers l'est; au sud et au sud-ouest, le pays est couvert de lacs, ainsi qu'au nord et au nord-est. Ces lacs sont nombreux et étendus, quelquefois longs de trois milles et large de deux. La vue s'étend jusqu'aux limites des terres boisées; au-delà est une prairie sans arbres.

Une grande partie du sol au sud et à l'est de Lumpy Hill est sablonneux et pauvre. Nous sommes arrivés maintenant à la limite des bonnes terres et allons entrer dans une contrée comparativement stérile.

Des collines basses et de longues crêtes diversifient le niveau général des prairies, telles qu'on les voit de Lumpy Hill. “Cette éminence consiste en sable et argile de transport.”

De Lumpy Hill à la Grosse-Butte,—la route prenant une direction est, passe à travers une série de collines et de vallées intermédiaires, formant un plateau d'épanchement. Ensuite la végétation continue d'être très riche; les lacs sont nombreux, les massifs de trembles et les fleurs abondantes. A mesure que nous approchons de la grande prairie, le pays devient plus accidenté et le sol d'une couleur plus pâle et pauvre.

Les trembles sont encore gros, quoique beaucoup d'entre eux aient été détruits par le feu.

Après avoir traversé une contrée excessivement accidentée, dans laquelle des chaînes basses de collines et des monticules coniques, avec des cailloux de calcaire à leurs sommets, nous arrivâmes à la Grosse-Butte, sur le sommet duquel de gros cailloux de granit, de gneiss et de calcaire sont répandus.

“La limite de la contrée appelée “Les Bois” est à environ 70 milles du Bras-Nord, et à 30 milles du Bras-Sud.

Quittant cette colline, la route serpente à travers un labyrinthe lugubre de collines en forme de dôme, dont beaucoup sont couvertes de cailloux; des petits trembles se rencontrent sur les côtes basses et auprès des étangs. On entre alors dans une meilleure région, mais toujours onduleuse, qui contient beaucoup de petits lacs bordés de trembles; le sol est léger et le fourrage rare.

Sandford Fleming, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 37.

“Avant d'atteindre le bras sud de la Saskatchewan, le pays est un agréable mélange de prairie et de terres boisées, ayant plusieurs lacs de dimension modérée et une succession de monticules. Le paysage est très agréable, le sol excellent et les fleurs sauvages en profusion. Beaucoup de lacs sont saumâtres, et cependant ils se relient souvent à des lacs d'eau douce; ces derniers

sont toujours à un niveau plus élevé. Au pied d'une crête, ils sont plus fréquemment salins, mais en montant la pente, l'eau devient douce. A un endroit nous vîmes une source d'eau douce sur le bord d'un lac, dont l'eau était si salée que les chevaux refusaient d'en boire."

M. Selwyn traversa la partie sud-ouest de cette section le long de la route des buttes du Tondre (*Touchwood Hills*) à Carlton.

Selwyn, Rap. Com. Géol., 1873-4, p. 36.

Il décrit la contrée jusqu'à la Grosse-Butte, ou Mont-Carmel, comme plus onduleuse et pour la plus grande partie formant une prairie ouverte; l'eau et le bois y sont très rares.

La Grosse-Butte ou Mont-Carmel, s'élève à environ 140 à 160 pieds au-dessus de la route qui longe la base, et est composée de sédiments; aussi loin que l'œil peut atteindre, des collines et élévations semblables se suivent sans interruption et sans parallélisme apparent.

De la Grosse-Butte à la Saskatchewan, en face de Carlton—

Des collines basses de sédiments entremêlées de beaucoup de lacs et d'étangs, de massifs et d'étendues de broussailles, et des plaines herbeuses intermédiaires.

Henry A. F. MacLeod.

"La partie du sud est un sol de gravier léger s'améliorant au sud-est, où il est bon et fertile. A l'est de Gotland, le sol est léger, s'améliorant vers l'ouest, où il est bon et fertile.

"Vers le centre, le sol est bon, donnant d'excellents pâturages; et dans le voisinage du lac aux Canards (*Duck Lake*), le sol est bon et fertile. Au sud-est et au nord, le pays est partiellement boisé et au sud-ouest est en terre de prairie; la surface est montueuse et accidentée. L'eau douce est en quantité limitée au sud et abondante au nord.

Arpenteur-général, Terres Fédérales, Rap. 1877.—A. L. Russell; pp. 12, 15, 16.

La 10^e ligne de base (latitude 50° 11'), se continue dans la direction ouest à travers la partie sud de cette section. Sur les dix premiers milles, le pays est découvert et engageant, "après quoi nous descendons graduellement dans une plaine presque nue, onduleuse, alcaline et sablonneuse, où l'on aperçoit quelques bisons errants."

Arpenteur-général, Terres Fédérales, Rap. 1878.—M. A. L. Russell, page 13.

Décrit la portion septentrionale de cette section comme admirablement adaptée à l'agriculture et au pâturage, bien arrosée d'eau courante et d'étangs, et ayant une proportion assez grande de peupliers de petite taille.

"Le pays au sud-est de la colonie de Prince-Albert de l'autre côté du bras sud de la Saskatchewan, est supérieur sous beaucoup de rapports à celui qui se trouve entre les deux bras de cette rivière, qui est un peu accidenté, léger par place et entrecoupé d'étangs; tandis que le terrain à l'est et au sud a des pentes douces, un sol uniformément bon d'environ 8 à 10 pouces de riche marno noire, reposant sur une argile pas trop dure.

"Pendant les six années que j'ai employées en exploration dans diverses parties du Manitoba et du Nord-Ouest, je n'ai jamais vu une aussi grande exubérance de végétation qu'ici, et je ne regarde pas le sol de cette province, qui est fréquemment une argile dure et compacte, comme aussi favorable au cultivateur que le sol plus friable de cette section.

"A l'exception des grands cours d'eau le long desquels se rencontrent l'épinette blanche, l'épinette rouge et le pin, on trouve peu de bois propre à la construction dans le pays, quoiqu'une quantité suffisante pour les clôtures existe partout."

“ Une quantité du meilleur bois, le long de la Saskatchewan, est chaque année choisi par les bateaux à vapeur de la compagnie de la baie d'Hudson. Déjà des colons ont pris des terres aux “ Fourches,” et à l'est et à l'ouest de celles-ci en vue de la possibilité de communications futures par chemin de fer, en sus des moyens de transport offerts déjà par la Saskatchewan.”

De Prince-Albert à la ligne du chemin de fer canadien du Pacifique, 90 milles. “ Les premiers 20 milles, (dont une partie se trouve dans la section $\frac{53}{105}$) passent à un excellent pays de fermes, qui continue d'être bon jusqu'à la traverse inférieure (chez Gariépy) de la Saskatchewan (lat. 52° 51', long. 106°) où il y a, sur la rive est, plusieurs colons qui parlent très favorablement de leurs terres. Ensuite au sud-ouest, sur les 10 milles suivants, jusqu'à la Grosse-Butte, “ Minitchinasse,” la route passe à travers la ceinture de bois qui longe la rivière.

De la Grosse-Butte à la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique, la route court à travers une contrée montueuse, parsemée de massifs de bois et de petits lacs, mais pour la plus grande partie, le terrain est trop sablonneux et accidenté pour l'agriculture.

52
106

Le bras sud de la Saskatchewan traverse la partie sud-est de cette section.

Hind, Exp. Ass. et Sask., vol. 1, p. 387.

M. Hind redescendit la rivière.

Au-delà des bois aux Orignaux (*Moose woods*), les berges de la rivière ont 60 pieds de hauteur; largeur du cours d'eau, 250 verges, avec un courant de trois milles à l'heure. “ Sur la rive est, la prairie est partiellement boisée de bosquets de trembles; sur le côté ouest, elle est sans arbres et montre beaucoup de côteaux de sable.

Palliser, pp. 57, 58.

L'expédition de Palliser voyagea du coude de la Saskatchewan Sud, sur le côté ouest de cette rivière, à Carlton-House, et traversa diagonalement la section du sud-ouest à Carlton.

Depuis un point vis-à-vis les bois aux Orignaux jusqu'à Stone Indian Creek, il y a des plaines unies, un sol très pauvre, une profusion de cailloux, des crêtes couvertes de peupliers courant au nord-ouest, au nord et sud, entre des bas-fonds marécageux.

De là à fort Carlton, 5 milles, à travers un terrain de riche pâturage de première qualité, légèrement boisé de massifs de saules et de peupliers.

Palliser, pp. 63, 64, et notes sur la carte.

La Saskatchewan, près de Carlton—

La rivière a 440 verges de largeur aux eaux hautes; aux eaux basses, elle a 12 pieds de profondeur; le chenal est libre; la vallée a 195 pieds de profondeur. Le fond d'alluvion a parfois trois fois la largeur du cours d'eau, offrant aussi un terrain fort riche. La contrée, des deux côtés, à une certaine distance de la rivière, forme des pâturages excessivement riches, abondant en vesces, et elle est parsemée de petits lacs et de bosquets de trembles et de peupliers. La distribution des bois est très belle, mais les essences sont sans valeur, excepté pour le chauffage.

Autour des bords marécageux de quelques lacs, l'herbe aux oies croit en grande abondance, avec laquelle les chevaux s'engraissent presque aussi bien qu'avec du grain. Le peuplier est le principal bois auprès du fort. En descendant vers les fourches de la Saskatchewan on rencontre de vastes forêts de pins et d'épinettes, et en remontant la rivière, sur environ trente milles, il y a une ravine où l'on obtient du bouleau pour les essieux de voitures, etc., pour les-

quels il faut un bois dur. Leur meilleur bois, néanmoins, est apporté de la crique aux Coquilles (*Shell Creek*), à 60 milles au nord.

Les buttes de Bois-Touffu (*Thickwood Hills*) à 25 milles au nord-ouest de Carlton. Après avoir remonté la rive gauche de la Saskatchewan, qui est élevée de 200 pieds, nous passons à l'ouest à travers une contrée onduleuse, couverte de massifs de peupliers et de petits lacs. De là, vers le nord-ouest, nous atteignons un lac au pied d'un monticule conique, ses eaux étaient saturées de sel, et sur les bords, des cristaux de sulfate de soude étaient amoncelés, beaucoup d'entre eux, de grandes dimensions.

Montant le monticule conique qui est appelé par les Cris le "Repos du Manitou;" il est presque couvert d'herbe jusqu'au sommet et est probablement composé d'un lambeau de roches crétacées, comme on en voit au coude de la Saskatchewan sud. Tout le versant est des buttes de Bois-Touffu, avec son terrain accidenté parsemé de cailloux, couvert de monticules coniques et rempli de trous profonds, me rappelait le pays où cette rivière coupe le coteau des Prairies.

De là, en suivant une route charretière, nous atteignîmes un lac clair et de plusieurs mètres de longueur, entouré d'épaisses forêts de pin. "Une végétation très dense de mousse sphagnum avait empiété sur les bords du lac ainsi que des épinettes et des mélèzes rabougris et contournés, morts pour la plupart, le tout formant ce qu'on appelle un *muskeg*; place favorite des canneberges (*atocas*)." "Comme des lacs marécageux de cette espèce forment la masse de ce qui devrait être un terrain sec dans le district entre le lac Winnipeg et la Baie d'Hudson, ce nom est donné aux Sauvages de la région, une sous-tribu des Cris, connus sous le nom de Maskégons ou 'Sauvages des Savanes.'" "Outre l'*Abies Alba* qui est le meilleur et le plus grand arbre de la contrée, j'ai aussi remarqué quelques mélèzes, appelés ici "genièvre," mais ils meurent toujours avant d'atteindre une forte taille." Le pays entre le lac Muskeg et la montagne est fort accidenté.

En montant les Buttes de Bois Touffu, je traversai des massifs très épais de peupliers. En arrivant au niveau le plus élevé, j'ai trouvé que les montagnes sont réellement un plateau de terrain élevé, qui a une surface irrégulière couverte de lacs marécageux et de broussailles, et que c'est seulement l'escarpement abrupt du côté de l'est qui leur donne l'apparence d'une chaîne de collines éloignées."

Le capitaine Palliser, dans son voyage de Carlton aux Fourches des rivières de la Médecine et du Daim-Rouge voyagea dans cette section sur le côté sud de la Saskatchewan.

Palliser, p. 83.

De Carlton au coude de la Saskatchewan Nord.—Passé dans une riche contrée et une plaine unie à 210 pieds au-dessus de la rivière à Birch Gully. La vallée de la Saskatchewan Nord, au coude, n'est pas riche en végétation, les trembles et les peupliers étant les seuls arbres. De Birch Gully à Cross Woods une contrée irrégulière dont tous les grands arbres ont été brûlés. Quelques saules rabougris restent seuls.

Sandford Fleming, Rap. ch. de f. Pac., 1874, p. 38.

"La largeur de la Saskatchewan Sud est d'environ 250 verges; les côtes ont environ 170 pieds de hauteur; celle du côté est, cependant, est la plus élevée; on trouve des trembles, des sapins baumiers, des peupliers et de petits bouleaux sur ses berges; la vallée de la rivière a plus d'un mille de largeur. La Saskatchewan Nord est à 10 milles de distance, et c'est ici que le fort Carlton est établi. Entre les deux rivières, le pays a l'apparence d'un plateau uni, élevé de 300 pieds au-dessus de la rivière. Le sol, quoique léger, est d'une bonne espèce; la rivière du nord est quelque peu plus large ici que celle du sud; les deux bras s'unissent

près du 105^{me} degré de longitude et se jettent dans le lac Winnipeg. On ne rencontre qu'un seul rapide d'une certaine importance sur cette distance."

M. Selwyn pénétra dans cette section du côté est par un sentier passant par Carlton, et continua ensuite dans la direction ouest vers Edmonton.

Selwyn, Rap. Com. Géologique, 1873-1874, pp. 39-41.

Traversée de la Saskatchewan Sud.—La rivière est ici large de 200 verges; son courant est fort et l'extrême largeur de la vallée est de deux milles; la descente à la rivière s'opère par des terrasses ou gradins, et en d'autres endroits elle est bordée de falaises abruptes de 150 pieds, formées d'argile terreuse ou marne brune, contenant des cailloux empâtés; des nodules ferrugineuses, quelques-unes de grande dimension, sont abondantes parmi les cailloux; aucune roche en place dans ce voisinage.

CARLTON-HOUSE est situé sur la Saskatchewan Nord, à 19½ milles de la traversée du bras sud.

Le fort est établi sur une terrasse plate d'étendue limitée, à environ 200 pieds au-dessous du niveau de la plaine; entre celle-ci et la rivière, une seconde terrasse plus étroite ou un fond d'alluvion borde la rivière; à une courte distance au-dessus du fort, sur la rive gauche, les terrasses se terminent et une pente roide s'élève du bord de la rivière jusqu'à la plaine; tandis que sur le côté opposé, la formation en terrasses de la vallée paraît avoir été modifiée par des éboulements successifs, produisant une surface fort accidentée de collines irrégulières et de ravins, qui sont pour la plupart fortement boisés. La rivière à Carlton est large de 400 verges, et a une profondeur extrême de 10 pieds environ.

De Carlton aux Buttes de Bois-Touffu (*Thickwood Hills*).—Sur les deux premiers milles, le sol est très léger et sablonneux; à la Crique-sur-Prairie l'on rencontre de vastes marais herbeux; de là il y a 16 milles de contrée très montueuse et accidentée, jusqu'à la crique Redberry, qui se jette dans le lac Redberry, dont l'eau est salée. Ceci est à la base des buttes de Bois-Touffu, qui forment la montée jusqu'à la troisième steppe de prairie.

Les collines sont escarpées et pierreuses, et les cailloux deviennent de nouveau nombreux.

Le pays est bien boisé et l'herbe abondante.

Henry A. F. MacLeod.

La portion méridionale est un sol graveleux pauvre; elle offre de bons pâturages et s'améliorant au sud-est en un sol bon et fertile, et à l'ouest, près de la Saskatchewan Sud, en un sol passable; les parties nord et centrale, jusque près de Carlton, sont de sol bon et fertile; la partie méridionale est une prairie découverte, et au nord elle est boisée en partie. La surface est montueuse au sud-est, unie et onduleuse à l'ouest et au centre; l'eau est en quantité limitée, excepté dans les deux Saskatchewan. La vallée de la Saskatchewan Sud n'est pas très large à la traversée du chemin de fer, mais elle augmente en largeur et en profondeur jusqu'à la traversée du sentier, plus haut; la vallée de la Saskatchewan Nord est large et profonde.

Rapport de l'Arpenteur-général sur les terres fédérales, 1877—A. L. Russell, A. F., pp. 12-13.

La troisième ligne méridienne principale, longitude 106° ouest, court depuis la 10^e ligne de base, dans la latitude 52° 11', sur une distance de 67 milles.*

* Ceci doit être considéré comme la méridienne rectifiée: elle est à environ 10 milles à l'est de la ligne méridienne, 106° de longitude ouest, portée sur la carte ci-annexée. La différence vient du fait que les vraies longitudes des localités n'avaient pas été déterminées quand l'original de cette carte fut dressé. La position exacte de la ligne méridienne n'a été établie que tout récemment.

“ Sur un parcours d'environ 24 milles, la ligne traverse une plaine ondoyante et sablonneuse.

“ Au treizième mille, nous croisons le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'où il s'incline vers le nord, à deux milles au sud d'un lac alcalin de $2\frac{3}{4}$ milles de largeur. Ce lac a une apparence bien remarquable, car ses rives sont bordées d'herbe cramoisie, qui cache une vaste plage boueuse.

“ A la hauteur de la onzième ligne de base, on croise le sentier principal sud qui conduit à Carlton. Ici, le terrain va en s'améliorant graduellement, les étangs d'eau douce et les bosquets abondent.

“ On traverse le bras sud de la Saskatchewan à un mille et un quart au nord de la douzième ligne de base, environ un mille plus bas que la traverse inférieure (chez Gariépy). La rivière ici a 400 verges de largeur, ses rives sont à pic (d'environ 30 pieds de hauteur), et son courant est de deux milles à l'heure. La traverse inférieure se trouve située sur le chemin le plus court qui conduit à l'établissement du Prince-Albert, et il n'y a guère que les gens qui viennent de cet endroit qui y passent.

“ Peu de temps après avoir traversé cette rivière, nous entrâmes dans une région d'une grande fertilité et passâmes sur les terres de plusieurs colons parlant l'anglais qui nous ont beaucoup vanté le pays et qui se livrent courageusement à la culture du sol et à l'élevage du bétail.”

Arpenteur-général des terres fédérales, Rap. 1878—J. S. Dennis, fi's, A. F., p. 21.

La 10^e ligne de base se continue dans la direction ouest à travers cette section dans la latitude 52° 11'.

Le bras sud de la Saskatchewan fût traversé sur cette ligne à 25 milles de la 106^e méridienne. La rivière a ici environ 12 chaînes en largeur et un courant très fort; les rives sont basses et bordées d'un dépôt de limon de la rivière, mais d'une largeur trop petite pour être d'aucune utilité pour la culture. Le sol le long de cette base à travers la section est d'une très pauvre qualité, étant léger, sablonneux, et dans la plupart des cas, alcalin.

Arpenteur-général des terres fédérales, rap. de 1878,—M. F. King, A. F., p. 19.

12^e ligne de base. Lat. 52° 53' 26" à l'ouest, de la 106^e ligne méridienne à Carlton.

J'ai commencé la 12^e base à partir de la 106^e méridienne, sur le côté est de la Saskatchewan Sud et l'ai continuée jusqu'à l'ouest. Le lendemain, nous traversâmes la rivière, qui a ici 400 verges de largeur, et établîmes la ligne à travers une ceinture épaisse d'épines rouges qui s'étend le long de la rive ouest. Montant la côte à l'ouest, la ligne traverse des massifs épais de peupliers. La contrée est ici, sur quelque distance, un réseau de lacs dont les rives sont couvertes d'une forte croissance de saulés, etc. Le sol est sablonneux. Cette espèce de terrain s'étend sur plus de deux rangs, avec seulement trois milles intermédiaires de prairie ordinaire. Ensuite, dans le troisième rang, la contrée se découvre, mais le sol est un peu léger pour la culture. Dans le quatrième rang à l'ouest de cette principale méridienne, la ligne touche la Saskatchewan Nord au bout de la 20^e section à partir de la méridienne à environ trois milles au nord-est de fort Carlton.

Arpenteur-général des terres fédérales, rap. de 1878.—M. Aldous, A. F., p. 24.

“ ST. LAURENT.—Cet établissement s'étend le long des deux côtés de la rivière Saskatchewan Sud, depuis son intersection avec la 3^{me} grande ligne méridienne, au sud jusqu'à la “ traverse Gabriel,” distance d'environ 20 milles.

“ Etant campé auprès de la “ traverse de Batoche,” une occasion convenable s'offrit de faire une section transversale de la Saskatchewan Sud, qu'il sera

intéressant de comparer avec une autre prise sur la Saskatchewan Nord, à peu près à la même époque l'année dernière. Les résultats sont les suivants :

Vélocité (moyenne).....	1-875 milles par heure
Largeur, (d'une rive à l'autre).....	613 pieds.
Plus grande profondeur.....	9 “
Profondeur moyenne.....	4-58 “
Aire de la section.....	2,811 pieds carrés.
Décharge	8,000 pieds cubes par seconde.

“ Résultat de la section transversale de la rivière Saskatchewan Nord, prise en septembre 1877 :—

Vélocité	=	1-9125 par heure.
Largeur (d'une rive à l'autre)....	=	907 pieds.
Profondeur maxima.....	=	8-3 “
Profondeur moyenne.....	=	6-1 “
Aire de la section.....	=	616-8 verges carrées.
Décharge.....	=	15,620 pieds cubes par seconde.

“ La partie du bras sud que j'ai explorée n'offre aucune obstruction ; sur toute la distance parcourue, nous n'avons pas rencontré un seul banc de sable, tandis que dans un même parcours sur le bras nord, on peut compter quinze à vingt bancs de sable mouvants. L'eau, cette saison était, je crois, dix-huit pouces plus basse qu'à la même date la saison précédente. En tenant compte de cette observation, les mesurages que nous avons fait établir ont fait que la quantité d'eau passant par le bras du sud serait d'environ soixante-dix pour cent de celle coulant par le bras nord. Malgré cette différence de volume, mon opinion est que la navigation du bras sud est plus facile que celle du bras nord.

“ L'entière population de St. Laurent se compose de métis français qui, à peu d'exception près, vivent de la chasse du buffle. Ils cultivent juste assez de terre pour leurs approvisionnements d'hiver en grain et en légumes ; ils comprennent, néanmoins, l'importance d'acquérir du terrain, sachant que, dans quelques années, le buffle manquera, et qu'ils seront alors contraints de tourner leur attention vers l'agriculture.”

“ Il y a de nombreuses et vastes prairies de foin derrière l'établissement à une distance d'un à deux milles de la rivière. Ce foin est coupé et mis en meule à la saison d'automne et fournit du fourrage en abondance aux nombreux troupeaux de chevaux des métis pendant les mois d'hiver.

“ Le terrain du côté de l'est de la rivière est généralement d'une excellente qualité et peut être cultivé avec avantage, tandis que du côté de l'ouest, à peu d'exception près, le sol est très léger, sablonneux et impropre à la culture.”

Arpenteur-général des Terres Fédérales, Rap. 1877—A. L. Russell, A. F., p. 14.

LAC DU CANARD—Cet établissement se trouve à environ 9 milles à l'ouest de celui de St. Laurent et à 12 milles au sud ouest de Carlton-House. A part de la grande maison de commerce de MM. Kew, Stobart et Cie., (maintenant Stobart et Elder) et de quelques sauvages, il n'y a guère plus de cinquante colons, presque tous des métis français. Il y a peu de bonnes terres dans cette région.

CARLTON-HOUSE—“ Quoique renfermant une bien faible population, Carlton-House n'en est pas moins un des postes les plus importants de la compagnie de la Baie d'Hudson dans le pays.”

“ Carleton-House est situé sur la rive est de la Saskatchewan Nord, à environ 40 milles au sud-ouest de Prince Albert, latitude 52° 52½' nord. Il n'y a pas d'établissement dans ce voisinage, le terrain, sauf à quelques endroits, est de qualité inférieure. Le vapeur *Northcote* de la compagnie de la Baie d'Hudson a fait cinq voyages à cet endroit et un autre à Edmonton durant l'été dernier.”

52

107

Le capitaine Palliser a pénétré dans cette section à environ 52° 15' de latitude et voyagea dans la direction de l'ouest.

Palliser, p. 83, 84.

J'ai traversé le ruisseau de la montagne de l'Aigle; la vallée est profonde de 130 pieds et peu boisée: bouleaux et peupliers, de peu de hauteur, et arbustes baccifères. J'ai passé de là 15 milles de prairie onduleuse, parsemée de nombreux lacs salés, jusqu'au pied de la montagne de l'Aigle qui a 600 pieds de hauteur et atteint à 2,328 pieds au-dessus du niveau de la mer. L'ascension à l'est est escarpée et difficile; sur le flanc ouest la descente est à peine perceptible.

De la montagne de l'Aigle aux buttes de l'Oreille.—Plaine, ayant peu de bois et d'eau; sol imprégné de sulfate de soude et de chaux; herbe très-pauvre, quelques petites étendues de terre plane entre les crêtes des montagnes de l'Oreille, mais arides, rien que de petits buissons sur les montagnes.

Le capitaine Palliser a aussi traversé l'angle S.E. de cette section. Voir section $\frac{52}{106}$.

M. Selwyn a traversé la partie nord dans la direction de l'ouest, vers le lac au Brochet (*Jack-fish Lake*.)

Selwyn, Rap. Com. Géol., 1873-74, p. 40.

A compter du lac de l'Ours (*Bear paddling Lake*), sur une étendue de 30 milles, le pays est presque dépourvu de bois; les plateaux et les montagnes sont de sable et de gravier. Le sol est généralement léger et pauvre; plusieurs lacs bordés d'herbes et des étangs, la plupart salés; des cailloux de gneiss çà et là sur le sol.

Henry A. F. MacLeod.

"Au sud et jusqu'aux montagnes de l'Aigle, le sol est passable, et s'améliore vers le nord-est; sur les montagnes de l'Aigle, le sol est léger et graveleux, fournissant un bon pâturage. Au nord de la Saskatchewan, le sol est bon et fertile, la surface est plane et onduleuse vers l'est et le nord et montagneuse au sud-ouest; l'eau est douce et abondante. La vallée de la Saskatchewan est large et profonde.

Arpenteur-général des terres fédérales, Rap. 1878. J. S. Dennis, jun. A.F., p. 21.

La 10^{me} ligne de base continue vers l'ouest à travers cette section par 52° 11' de latitude. "A l'exception de quelques milles dans les montagnes de l'Aigle, le sol dans la partie arpentée de cette base est très-pauvre, léger et sablonneux, presque partout alcalin, impropre à l'agriculture et manquant presque totalement d'eau et de bois.

52

108

Le capitaine Palliser est entré dans cette section à environ 52° 15' de latitude et a traversé jusqu'au nord des montagnes de l'Aigle, et exploré la vallée jusqu'à la Wigwatinon. Voir la section $\frac{57}{107}$ pour la description du sol vers les montagnes de l'Aigle.

Palliser, page 85.

Dans le voisinage des montagnes de l'Aigle la contrée varie; on y rencontre des mamelons de sable presque pur, et de nombreux lacs salins; le sol et la végétation y sont très-pauvres et conservent probablement le même caractère jusqu'à la vallée de la rivière à la Bataille. La vallée de la Wigwatinon, du nord-est au sud-ouest, 200 pieds au-dessous du niveau de la prairie, est parsemée de lacs salins. L'extrémité nord de la vallée est boisée de trembles, les plus beaux que nous ayons vus dans ce pays; on y trouve aussi une petite quantité d'une

espèce d'érable à sucre et un large massif d'érables à feuilles de frêne. Généralement cette région est désolée et nue; toute la contrée au nord a les mêmes traits d'irrégularité; le sol est principalement sablonneux; au sud et à l'ouest la prairie s'étend jusqu'à l'horizon.

Henry A. F. MacLeod.

“ Le centre de cette section est couvert par les montagnes de l'Aigle, et le nord-ouest par les Buttes du Loup. Les premières sont de hautes collines ayant un sol légèrement graveleux donnant de bons pâturages, et les secondes sont de monticules de sable, offrant aussi de bons pâturages. Il y a d'assez beaux terrains de prairie près de Raith. A Battleford, et sur la rive nord de la Saskatchewan, le sol est bon et fertile, sans bois. Les montagnes sont en partie boisées de peupliers; l'eau est bonne et en quantité suffisante.

M. Wm. Ogilvie, A. F.

M. Ogilvie, qui a été occupé à des arpentages et des explorations dans diverses parties des territoires du Nord-Ouest, dans le cours de l'année dernière, 1878, pour le département de l'intérieur, a voyagé dans cette section vers le sud-ouest de Battleford et décrit ainsi les lieux:—

“ Sur environ cinq milles à partir de Battleford dans la direction du sud, le sol est sablonneux et l'herbe peu abondante; l'on rencontre beaucoup d'étangs alcalins, et quelques bosquets de peupliers çà et là autour et auprès des étangs; de là, dans la direction sud-ouest sur une distance de quatre milles, jusqu'à la base d'une chaîne de montagnes gisant est et ouest et d'une hauteur de 200 à 300 pieds, le sol est passable, terre argileuse et buttes de gravier, l'herbe est bonne. Le versant de la chaîne de montagnes ci-dessus mentionnée offre plusieurs ravins où l'on rencontre de l'eau et du peuplier de peu de hauteur; de là, dans une direction en moyenne sud, sur une distance d'environ dix milles, le fond est d'argile graveleux, et l'herbe est assez bonne. On rencontre quelques étangs, presque tous alcalins; l'un, d'environ 2 milles de longueur et d'à peu près $\frac{1}{4}$ de mille de large gît nord et sud. De là vers l'ouest sur une distance de 10 milles l'on rencontre des plateaux de gravier et des vallons de bonne terre argileuse, des étangs d'eau douce et le lit d'un ruisseau desséché. Pas de bois dans le voisinage ni en vue.

Le colonel MacLeod et le capitaine Clark ont aussi traversé cette section à partir de Battleford vers le sud. Voir section $\frac{51}{109}$.

BATTLEFORD, le siège du gouvernement territorial du Nord-Ouest, est situé à la jonction des rivières Saskatchewan et à la Bataille.

L'hôtel du gouvernement, les bureaux du magistrat stipendiaire et celui du régistrateur sont sur la hauteur du côté sud de la rivière à la Bataille, à environ 200 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Les bureaux de poste et du télégraphe, les établissements des marchands et les maisons des autres habitants sont bâtis entre cette hauteur et la rivière.

Les casernes de la police sont sur un plateau de 100 pieds de hauteur entre les deux rivières.

La population est probablement de près de 100 habitants. Les rives de la rivière à la Bataille et la rive sud de la Saskatchewan offrent dans le voisinage un accès assez facile aux eaux navigables, tandis que la rive nord de la Saskatchewan est trop haute et trop escarpée pour y arriver de ce côté.

Quand l'eau est à une bonne hauteur, les steamers de la Saskatchewan peuvent pénétrer dans l'embouchure de la rivière à la Bataille et remonter jusqu'au gué, vis-à-vis l'hôtel du gouvernement, mais il n'en est pas ainsi quand les eaux sont basses.

NAVIGATION DE LA SASKATCHEWAN.—La navigation de la Saskatchewan, dans le voisinage de Battleford, offre à peu près les mêmes traits caractéris-

tiques que celle de la partie de la rivière depuis un peu en aval de Prince Albert jusqu'au fort Pitt; c'est à-dire qu'elle est quelque peu difficile en raison de bancs de sable mouvant. Du fort Pitt à Edmonton, la rivière est plus favorable à la navigation, l'eau est plus profonde et les chenaux sont permanents.

A partir de l'endroit ci-dessus mentionné en aval de Prince Albert en descendant jusqu'aux Grands Rapides de la Saskatchewan près du lac Winnipeg, les obstacles à la navigation consistent principalement en rapides peu profonds et de peu de chute sur des lits de cailloux.

La compagnie de la Baie d'Hudson a deux steamers sur cette rivière, allant des Grands Rapides à Edmonton; l'un est construit en acier et l'autre en bois; le premier est d'environ 70 tonneaux et l'autre de 150, tous les deux tirant de $1\frac{1}{2}$ pied à $2\frac{1}{2}$ pieds d'eau.

Arpenteur général des terres fédérales, Rapport de 1878—T. S. Dennis jun. A.F., page 21, 22.

La 10^{me} base continue à l'ouest sur 25 milles jusqu'à la méridienne, rangs 18 et 19. Le sol est très pauvre, étant léger et sablonneux, dans beaucoup d'endroits alcalin, et nulle part propre à l'agriculture.

“ J'ai éprouvé beaucoup de difficulté sur la 10^{me} base, par suite du manque d'eau et de bois, le pays sur toute cette ligne étant presque entièrement dépourvu de l'une et de l'autre. Sur une partie de cette ligne il nous a fallu transporter environ 32 milles sur nos charrettes l'eau nécessaire à l'expédition, le bois de chauffage et les poteaux.”

“ La contrée le long de la méridienne (voir la note à la page—) entre la 10^e base et la 11^e ligne de rectification (environ 37 milles) est meilleure que celle que parcourt la 10^e base, car bien que le sol soit léger, il est bien arrosé et le pâturage est excellent; elle est cependant dénuée de bois.”

“ La 11^e ligne de rectification (à environ $52^{\circ} 43'$ de latitude, de la méridienne à Battleford, rangs 18 et 19, sur un parcours d'à peu près 16 milles) traverse des buissons presque d'un bout à l'autre sur les collines qui bordent au sud la vallée de la rivière à la Bataille. Le sol est généralement très pauvre, et quoiqu'il s'améliore un peu dans le voisinage immédiat de Battleford, il est même là très léger et sablonneux.

Le long de la 11^e base, lat. $52^{\circ} 32' 13''$, à partir de la méridienne, entre les rangs 18 et 19, sur environ 17 milles dans cette section, M. Dennis décrit le pays comme décidément meilleur, ayant de la bonne eau, mais peu de bois.

52
109

Le capitaine Palliser a traversé cette section vers son centre, dans la direction de l'ouest.

Palliser, p. 85, 86.

De la vallée de Wigwatonin à la Crique du Nez (*Nose Creek*),—quelques milles à l'ouest, nous arrivâmes à une vallée d'environ 10 milles carrés d'un sol excellent consistant en une riche terre noire végétale de deux pieds et demi d'épaisseur, reposant sur un sable jaune fin; de là nous passâmes sur des collines de sable et une succession de crêtes couvertes de peupliers, mêlés de quelques beaux érables; au nord et au nord-ouest, la contrée est irrégulière. “Après une montée abrupte de 240 pieds, une belle prairie unie s'étend vers le sud à perte de vue.

Les Buttes Neutres (*Neutral Hills*) peuvent être vues à 20 milles de distance. Elles forment la frontière reconnue entre les tribus des Cris et des Pieds-Noirs. A neuf milles à l'est de la Crique du Nez, nous entrâmes sur un terrain autrefois couvert d'une forêt, mais qui n'est maintenant que parsemé de bouquets de peupliers et de plusieurs lacs salés. Le sol, en beaucoup d'endroits, consiste en un pied de terre végétale noire, et est couvert d'herbes excellentes

et nutritives et de beaucoup de plantes trouvées rarement hors des forêts. La plus grande partie du pays ayant ces avantages peut être colonisée dès à présent. Le printemps ici est précoce et l'été n'est pas trop sec.

Henry A. F. MacLeod.

“ L'angle nord-est est partiellement couvert par les Buttes du Loup dont le sol est léger, sablonneux et en partie boisé. Quant au reste de cette partie de la section, le sol est bon et fertile, découvert ; les parties basses produisent d'excellent foin. L'eau est bonne.”

M. Ogilvie.

Passé dans la direction du sud-ouest vers les Buttes Neutres. Suite de la description de la section $\frac{52}{168}$.

“ De là nous dirigeant vers le sud-ouest nous avons rencontré la même espace de sol sur un parcours de 10 milles, jusqu'à une crique qui me parut être un bras de la crique de l'Aigle ou la crique elle-même ; bonne eau douce mais pas de courant. De là nous nous sommes avancés vers le sud par la vallée d'un ruisseau asséché, où nous avons trouvé de très bon foin sauvage ; sur quinze milles nous avons rencontré des crêtes graveleuses et de la bonne terre argileuse noire. Nous avons traversé un ravin profond et large parsemé de marres fortement alcalines et bordé de cailloux ; on y trouve quelques arbrisseaux, quelques petits peupliers et de la bonne herbe. De là dans la direction du sud-ouest, terre argilo-pierreuse, bonne herbe et absence d'eau ; large ravin à droite vers le nord-ouest, environ cinq milles, quelques larges étangs alcalins et quelques peupliers ; le ravin tourne vers la droite, traverse des crêtes graveleuses et des plateaux de terre argileuse, herbe excellente, plusieurs étangs d'eau douce mais pas de bois. A environ 12 milles, le sol devient plus pierreux, mais sans eau et continue ainsi environ 12 milles jusqu'à quelques larges étangs fortement alcalins, qui, m'a-t-on dit, sont d'eau assez douce pour être employée dans les années de pluies ordinaires. De là vers l'ouest, crêtes de gravier et plateaux de peu d'étendue ; de là environ six milles d'herbe jusqu'à un endroit connu sous le nom de Bois des Esprits (*Spirit Woods.*)

Arpenteur-général, Rapport des Terres Fédérales, 1878—J. S. Dennis, jun., A. F.
p. 22.

Le long de la 11e ligne de base. (Lat. 52° 32' 13".) “ A partir de la méridienne entre les rangs 18 et 19 jusqu'à la 110e méridienne, le pays est décidément meilleur. Sur les 30 premiers milles le bois est rare, mais l'eau douce abonde.”

“ L'herbe est tellement riche et sa nature est si particulièrement propice que je suis porté à croire que pour l'élevé des bestiaux cet endroit est supérieur à tout ce que j'ai vu dans le Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.”

52
110

Le capitaine Palliser a traversé cette section environ à 52° 35' de latitude dans la direction de l'ouest.

Palliser, pp. 85, 86.

Pour la description de la contrée entre la crique du Nez et la rivière à la Bataille, voir la section $\frac{52}{109}$.

Au premier passage, la rivière à la Bataille a 48 verges de largeur, et de 2 à 5 pieds de profondeur ; le chenal est très tortueux, la vallée large et encaissée dans des falaises de 150 pieds d'élévation, fonds d'alluvion ; excepté vers le Coude, la plaine de chaque côté est aussi fort riche. La contrée d'alentour est riche et très propre à l'agriculture ; beaucoup de bois, principalement des peupliers et quelques épinettes et sapins.

De la Butte au Pavillon (*Flag Hill*), éminence de 400 à 450 pieds au-dessus de la plaine, le regard couvre une contrée ondulée d'une grande étendue, parsemée de bouquets de peupliers et de quelques petits lacs.

Henry A. F. MacLeod.

Partie nord-est, sol bon et fertile, des marais y produisent de bon foin ; surface en partie montueuse ou ondulée en partie prairie découverte ; l'eau s'y trouve en quantité suffisante.

M. Ogilvie.

A traversé cette section dans la direction de l'ouest jusqu'au "Nez," sur le côté ouest, et de là vers le sud.

BOIS DES ESPRITS.—"Abondance" de bonne eau de source, de bois de peuplier et de cerisier.

"Cet endroit est le plus remarquable que j'aie vu dans les territoires ; il paraît à l'œil être le sommet d'une longue crête de sable pur, et, cependant, dans certaines places, il y a seulement à traverser le gazon pour trouver une excellente eau en abondance.

"De là vers le sud, environ 12 milles de sable et de gravier, et de pauvre herbe, jusqu'au lac Sounding, autour duquel il y a beaucoup de bois de peuplier ; à l'est du lac le sol est généralement sablonneux ; du côté sud, la vallée d'un cours d'eau qui s'y décharge offre de la bonne terre, où l'herbe est excellente et le foin en certaine quantité. Bordant le ruisseau, sont quelques buttes de gravier très élevées.

"Du lac Sounding au "Nez," environ 20 milles en ligne droite, la contrée est pleine d'aspérités ; le sol généralement graveleux, et l'herbe assez bonne ; beaucoup d'étangs, la plupart alcalins, et quelques sources d'eau douce.

Au nord et à l'ouest du "Nez," sur une distance de 8 à 10 milles, le sol semble être d'une assez bonne argile graveleuse noire ; l'herbe est bonne ; étangs de bonne eau douce, et fréquents massifs de peupliers.

52

III Le capitaine Palliser a traversé, dans la direction de l'ouest, le centre de cette section.

Palliser, p. 87.

Deuxième passage de la rivière à la Bataille (Lat. 52° 28' 25", et long. 111° 29' 45"). "Plusieurs curieuses coupes de couches de grès tendre et d'argile se voient ici. Dans le lit de la rivière, nous trouvons des morceaux de charbon ; il s'en trouve également en aval."

"Le côté nord de la vallée de la rivière est, comme d'ordinaire, le côté boisé ; il s'y trouve du peuplier, de l'épinette blanche, du sapin, de l'érable à feuilles de frêne et du bouleau, tandis que l'autre côté est presque entièrement dépourvu de bois.

A partir de la rivière à la Bataille vers l'ouest, le sol est aussi favorable à l'agriculture que celui de la section $\frac{5}{110}$, mais il est peut-être un peu plus irrégulier. Le pâturage est excellent.

Le capitaine Palliser a aussi traversé l'angle sud-ouest de cette section lors de son expédition d'Edmonton au confluent de la rivière du Daim-Rouge et du bras sud de la Saskatchewan.

Palliser, pp. 134, 135 et carte.

Allant au sud-est, traversé la crique à l'Aigle ; le pâturage continue bon. A quelques milles au sud, on arrive à la lisière des bois. Ici nous coupons des fagots que nous utiliserons en traversant la prairie dans notre marche vers le sud.

Arrivé à la lisière des bois, le capitaine Palliser établit comme suit, à la page 80 de son journal, une ligne de démarcation entre la région des vieilles forêts et celle de la prairie proprement dite :

“ Si l'on imagine une ligne partant de 60 milles au sud du fort Carlton, sur le bord des grandes prairies, jusqu'à la Wigwatinon et de là se prolongeant jusqu'à l'emplacement du vieux fort de l'Arc, cette ligne marquera la limite de deux divisions naturelles de la condtrée; c'est-à-dire la région des vieilles forêts et celle des prairies. Au nord de cette ligne jusqu'au 54e degré de latitude nord, il y a du bois, d'excellents pâturages et le sol est propre à l'agriculture. Au sud, il n'y a pas de bois, le sol est sablonneux avec peu ou pas de mélange de terre, et le pâturage est très pauvre. Sans doute, on trouve quelques endroits qui font exception, comme par exemple le voisinage des ravins et des marais, où le sol et le pâturage sont meilleurs.”

Après avoir quitté la lisière des bois, on entre dans une contrée aride; sol d'argile blanche dure, sans végétation; à l'ouest, herbe rare mais nutritive. Près des montagnes des Ecureuils, le pays devient onduleux et accidenté, les ondulations s'élevant souvent à 200 pieds au-dessus du niveau général.

52

112

Le capitaine Palliser a traversé cette section au sud du lac du Buffie.

Palliser, p. 87.

Le sol continue riche et la végétation vigoureuse et nous sommes d'avis que la région de la Saskatchewan offre peu d'endroits plus favorables pour les colons. Pas de beau bois, le feu l'ayant tout détruit. Plusieurs marais et des petits lacs contiennent de l'eau saumâtre. L'eau du lac Sullivan est néanmoins claire et pas du tout saline.

Dans la vallée de la crique à la Queue, le peuplier est le principal bois que l'on rencontre.

Col. MacLeod.

Ce monsieur a traversé la partie ouest de cette section et décrit la portion qui se trouve au sud de la rivière du Daim-Rouge comme prairie d'assez bon sol et offrant de bons pâturages. Au nord, le sol est beau et fertile; on y trouve du peuplier, en quelques endroits de bonne dimension. Le colonel MacLeod a vu du charbon à la crique à la Queue, sur la rivière au Daim-Rouge.

52

113

Le capitaine Palliser a traversé cette section dans la direction du sud-ouest vers le confluent des rivières de la Médecine et du Daim-Rouge.

Palliser, pp. 88, 89.

CRIQUE DU MORT.—Epinette blanche en assez grande abondance et végétation vigoureuse dans le bas de la vallée de la Crique du Mort.

Trouvé des couches de charbon en feu dans cette crique, et le long des “ rives de la rivière du Daim-Rouge, où le charbon se montre, la combustion était en activité.”

Après avoir passé à travers huit milles de pays irrégulier et boisé on descend dans la vallée de la rivière du Daim-Rouge, profonde de 200 pieds. La rivière est large de 130 verges.

“ Sur les deux rives, le charbon se montre par couches de 15 pieds d'épaisseur, dans beaucoup d'endroits, mais la qualité n'en est pas supérieure à celle du charbon trouvé à Edmonton. Il brûle sans flamme, mais reste allumé un temps considérable et donne une bonne chaleur, laissant des cendres semblables à celles du bois.”

Ce voisinage est généralement décrit comme une contrée fort accidentée ; sol et pâturage riches, partiellement boisé ; dans la vallée le bois est assez abondant et augmente en remontant vers la source.

La rivière du Daim-Rouge est, dit-on, navigable en aval de cet endroit jusqu'à sa jonction avec le bras sud de la Saskatchewan, lequel est aussi libre d'obstacle jusqu'au bras nord de la même rivière.

Le Dr. Hector, de l'expédition de Palliser, a voyagé pendant l'hiver, à partir de la Butte de l'Ours, située dans l'angle nord-est de cette section, dans la direction sud-ouest, jusqu'au confluent des rivières de la Médecine et du Cerf.

Palliser, p. 119.

La Butte de l'Ours est une éminence de peu d'élévation et boisée. Au sud de cette éminence, l'explorateur a traversé environ 9 milles de plaine, ensuite à travers des massifs de peupliers et de saules, le terrain est montagneux et marécageux le long de la route des voitures. Passant ensuite la rivière à la Bataille, il a traversé une chaîne de basses collines; trouvé fort peu de bois dans cette partie de la contrée. Ceci n'est pas à proprement dire une plaine, car il y croît des saules et des aunes. Même à cette saison, une partie de ce district ne manque pas d'attraits. Le sud-ouest de la section est représenté comme une riche plaine.

M. Selwyn a traversé la partie nord-ouest de cette section dans son voyage d'Edmonton au comptoir des Montagnes Rocheuses.

Selwyn, Rap. Com. Géol. 1873-74, p. 48.

De la Butte de l'Ours à la rivière à la Bataille, la nature générale du pays ne change pas. Riche sol noir, de nombreux lacs marécageux, prairies abondamment couvertes d'herbes avec lisières et bouquets d'épinettes blanches et de liards. Trait caractéristique, surface alluviale.

Col. MacLeod.

L'explorateur a traversé la partie méridionale de la section et la décrit comme suit: sol très beau et fertile, avec quelques fondrières, et partiellement boisé de petits arbres en massifs.

52

114

Le capitaine Palliser a traversé la partie sud-est de cette section.

Palliser, p. 88-89.

Du passage de la rivière du Daim-Rouge à la Butte Cachée, près du confluent des rivières de la Médecine et du Daim-Rouge, pays très beau, plaine riche, grande variété de plantes, mais le bois détruit par le feu.

De Nick Hill, la vue porte sur une prairie basse et plate, s'étendant au loin au nord et à l'ouest; le bord boisé de la rivière du Daim-Rouge est la seule ligne de végétation qui relève sa surface nue. Au confluent des rivières de la Médecine et du Daim-Rouge, il y a de beau bois qui peut être flotté sur cette dernière.

La partie nord-ouest de cette section est décrite sur la carte de Palliser, "comme une contrée marécageuse et très fortement boisée," et le nord-est comme une succession de crêtes allant vers le nord-ouest, couvertes de peupliers à l'ouest et de pins sur le versant de l'est.

M. Selwyn a traversé la section dans la direction du sud-ouest sur la route d'Edmonton à Rocky-Mountain-Hou-e.

Selwyn, Rap. de la Com. Géol., pp. 49-50.

Crique de l'Aveugle.--Ici les roches se montrent en falaises de 50 pieds de hauteur. Il y a du grès tendre et friable brun en lits de 1 à 10 pieds d'épaisseur et recouvert de minces couches de schiste sablonneux, et près du sommet de la coupe se trouve un lit de roche dure et brune ayant l'apparence du silex,

et qui est de 14 pouces d'épaisseur. Près de la base et reposant sur du grès, il y a une mince couche de lignite.

De la Crique à l'Aveugle à Rocky-Mountain-House, 37 milles et demi.—Au 83^{me} mille, le chemin qui est certainement le plus mauvais que nous ayons parcouru depuis le départ de Fort-Garry, passe dans une région plane fortement boisée, et sur à peu près dix milles il est très sinueux car il longe et traverse des prairies marécageuses, des fondrières et des lisières couvertes d'épinette blanche. Il monte ensuite graduellement en traversant une forêt touffue de liards et de bouleaux nains jusqu'au sommet d'un coteau de pin de 300 pieds et au bas duquel se trouve immédiatement la vallée de la Saskatchewan, qui s'étend au loin vers l'ouest. Dans cette direction la vue de la vallée est bornée par les coteaux dentelés et les pics neigeux des Montagnes Rocheuses. Sur le bord de ces falaises, et dans une direction sud, se trouve une descente de 2 à 3 milles conduisant à la vallée de la rivière à l'Eau Claire, grand cours d'eau qui opère sa jonction avec la Saskatchewan à environ un mille en aval du poste. La route conduisant au poste traverse l'Eau Claire, à environ un quart de mille en amont de son point de jonction, et passant sur les terres d'alluvion dans l'angle des deux rivières, il atteint la Saskatchewan directement en face du fort.

Le voyage de 1,055 milles était terminé. M. Selwyn regagna l'est par eau en redescendant la Saskatchewan.

En général, aux alentours de Rocky-Mountain-House, la contrée est onduleuse, irrégulière, et couverte de forêts de pins d'un vert foncé.

52

115

Le Dr. Hector, de l'expédition de Palliser, a traversé cette section le long du bras nord de la Saskatchewan depuis les Montagnes Rocheuses jusqu'à Rocky-Mountain-House.

Palliser, pp. 113, 114.

Décrit la contrée comme accidentée et boisée de pins sur les crêtes et d'épinettes et de mélèzes dans les bas-fonds; les terrains sont marécageux.

ROCKY-MOUNTAIN-HOUSE est sur la partie est de cette section, à 3,195 pieds au-dessus du niveau de la mer.

52

116

Le Dr. Hector a remonté le bras nord de la Saskatchewan à travers cette section.

Palliser, p. 113.

“ La rivière, après avoir quitté les montagnes, tourne vers le nord, et presque subitement le pays devient comparativement plat des deux côtés; quoiqu'il s'élève à quelque distance, à des hauteurs de 800 à 1,000 pieds au-dessus de la rivière; la chaîne extérieure dite de Brazeau forme une ligne de montagnes plus basses, 16 à 20 milles à l'est, et l'espace entre les deux chaînes forme une large vallée, dont les irrégularités sont compensées par le magnifique développement des terrasses de cailloux que l'on y rencontre.

La contrée dans cette grande vallée est très belle; le bois a été en grande partie détruit par le feu, mais il en reste de grands massifs, tandis que dans les parties découvertes des hautes terres, il y a de riches pâturages et une nouvelle pousse de peupliers et de saules.

Cet endroit est renommé pour le mouton des montagnes.

52

117

Cette section se trouve dans les Montagnes Rocheuses.

Henry A. F. MacLeod.

“ La vallée de la rivière Maligne est entièrement dans les Montagnes Rocheuses; elle est étroite et profonde, et bordée de falaises abruptes, avec précipices en certains endroits. Le roc est recouvert de sable, de gravier, d'argile et de mousse. Les parties basses de la vallée sont quelque peu couvertes d'épinettes et de peupliers que l'on cesse de rencontrer près de la source de la rivière. L'herbe est rare, l'eau abondante.”

52

118 *Henry A. F. MacLeod.*

“ La vallée de la Myette, à l'angle nord-est, est entièrement dans les Montagnes Rocheuses. Le fond de la vallée est généralement plat sur une largeur d'un demi-mille à un mille de largeur; le sol est léger et sablonneux, avec des fondrières en certains endroits. Les falaises sont à pic et rocheuses. La vallée est fortement boisée d'épinettes et de peupliers, à l'exception d'une petite plaine découverte à environ 3 miles à l'est du sommet.

Cette section est traversée par la frontière de la Colombie-Britannique.

DE LA 100ÈME À LA 116ÈME MÉRIDIENNE ET ENTRE LES 51ÈME ET 52ÈME PARALLÈLES DE LATITUDE.

51

100

La partie nord-est de cette section confine au lac Winnépégosis. La Montagne du Canard occupe une large portion de sa moitié ouest, et la Montagne du Dauphin y empiète par le sud. Voir section $\frac{50}{100}$ pour la description des montagnes du Canard et du Dauphin par M. Hind.

Henry A. F. MacLeod.

“ La partie nord-est, le long de la ligne du chemin de fer du Pacifique, consiste généralement en un sol riche, fertile, et fortement boisée; on y trouve de la bonne épinette; quelques endroits marécageux donnent de bon foin. L'eau douce y est en abondance.

Cunningham, Rap. du ch. de fer du Pacifique 1877, pp. 186-187.

La partie nord-est de cette section, est décrite comme un sol dont la fertilité est démontrée par la variété et l'abondance des broussailles en croissance dans les forêts ainsi que par la variété de l'herbage. La contrée est abondamment boisée d'épinette blanche, d'épinette rouge, de peuplier et de bouleau, parmi lesquels beaucoup d'épinettes blanches parfaitement saines mesurent de 2 pieds 6 pouces en diamètre.

Frank Moberly, ingénieur à la tête de l'expédition, Rap. du ch. de fer du Pacifique, 1876, p. 56.

Du niveau de Fort Pelly, il n'y a aucune difficulté à descendre par la vallée de la rivière du Cygne dans les basses terres à l'est de la Montagne du Canard. A partir de la rivière du Cygne, au nord des montagnes du Canard et du Dauphin, la contrée est presque plane, fortement boisée d'épinettes, de peupliers et de quelques érables; on y rencontre quelques petits lacs et des marais; le sol est formé d'argile sablonneuse, éminemment propre à l'agriculture.”

“ Généralement parlant la contrée s'étendant à partir des environs du Fort Pelly, le long de la rivière du Cygne, et entre les montagnes du Dauphin et du lac Manitoba, jusqu'au portage de la Prairie près du Fort Garry, est pour la majeure partie bien boisée et d'un sol excellent.”

51

101 La rivière du Cygne traverse en son cours la partie nord de cette section, tandis que l'Assiniboine y entre par l'ouest à Fort-Pelly, pour la traverser dans une direction donnant un peu à l'est de franc sud.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask. vol. 1, pp. 435, 436.

M. Dawson a voyagé à partir de Fort-Pelly dans la direction sud, le long du flanc de la Montagne du Canard, "à travers une contrée éminemment propre à l'agriculture. A l'exception d'étroites crêtes, elle offre un sol formé d'un terreau fertile, nourrissant un très abondant herbage, et sur la montagne une grande quantité de bois consistant principalement en trembles de grandes dimensions.

"Les montagnes du Dauphin et du Canard sont une succession de pentes et de terrasses du côté du sud-ouest; la montée menant à l'épaisse forêt qui leur sert de couronnement est presque imperceptible.

Col. MacLeod.

Le colonel MacLeod a traversé cette section à l'ouest de l'Assiniboine jusqu'à Fort-Pelly. Il décrit la partie sud comme sol pauvre partiellement boisé; vers le nord, le sol devient meilleur et porte quelques bouquets d'arbres.

Henry A. F. MacLeod.

"Dans la partie sud-ouest le sol est pauvre et léger, partiellement boisé; au centre et à l'ouest le sol est passable et également boisé en partie; au-dessus de Livingstone le sol est pauvre, couvert de cailloux, et légèrement boisé.

Dans la vallée de la rivière du Cygne, le sol est bon et fertile, boisé en partie; les quelques marais qu'on y rencontre donnent de bon foin. La vallée de l'Assiniboine est large et profonde au sud, devenant plus petite aux approches de Fort-Pelly; la surface est montueuse et onduleuse.

Frank Moberly, Rap. du ch. de fer du Pac., 1872.

Voir la description de la section $\frac{51}{100}$.

51

102 *Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask, vol. 1, p. 431, et cartes.*

"En traversant la section à partir du sud-ouest vers Fort-Pelly, l'explorateur décrit la partie sud-ouest comme une prairie découverte et onduleuse, parsemée de nombreux marais et étangs, avec bon terrain dans la vallée. Au nord de la petite rivière au Sable Blanc, argile graveleuse, massifs de peupliers, et, sous le couvert, cerisiers, rosiers, etc.

Col. MacLeod.

A traversé la partie nord à partir de Fort-Pelly dans la direction des Buttes de Tondre: bon sol, boisé partiellement, quelques marais où croît de bon foin; du côté de l'ouest, le long de la route, sol beau et riche, fortement boisé, marais produisant de bon foin.

Henry A. F. MacLeod.

Le sol du nord est assez bon, s'améliorant vers l'ouest, où le terrain est très fertile; le nord-est est fortement boisé d'épinette et de peuplier; vers le sud le bois diminue en dimensions et en quantité. Près de la rivière au Sable Blanc, où il n'y a pas d'épinettes, la surface est montueuse et onduleuse, parsemée de quelques marais produisant de bon foin. Les vallées sont petites et étroites, et l'eau douce est en abondance.

Arpenteur général, Rap. des Terres Fédérales, 1876—A. L. Russell, A. F. pp. 18, 19.

La 2^{me} méridienne principale. Long. 102°. Par 51° de latitude, sur une distance d'environ 32 milles, le pays est meilleur qu'immédiatement au sud et le sol des 5 milles suivants, jusqu'à l'extrémité du relevé, consiste en une excellente argile sablonneuse, est bien boisé et bien arrosé.

Le méridienne n'a pas été poussée plus loin. Une course rapide à Fort-Pelly (environ 16 milles au nord) me met en mesure d'affirmer que jusqu'à cet endroit, le sol est bon et le bois et l'eau comparativement abondants. Dans le voisinage de Fort-Pelly et au nord, le terrain est plus léger, l'eau est néanmoins abondante et les peupliers de grande taille, ainsi que les épinettes, qui se rencontrent pour la première fois. L'approche des casernes de la rivière du Cygne, près de Livingstone (11 milles au nord de Fort-Pelly) présente une apparence fort triste, étant couverte de cailloux de granit de différentes dimensions.

“A Fort-Pelly, le sol est presque du sable pur; les pommes de terre, le maïs et les autres céréales y atteignent de bonnes dimensions, quand ils échappent aux sauterelles et aux gelées d'été.”

HUITIÈME LIGNE DE BASE VERS L'OUEST.

Cette ligne de base, à 51° 28' 34" de latitude, a été poussée jusqu'à 49 milles à l'ouest de la longitude 102°. Sur toute cette distance de petits peupliers de 2 à 12 pouces de diamètre et le saule prédominent. Le terrain est bon et l'eau est partout abondante; en certains endroits il y en a même plus qu'il n'est nécessaire, et les petits lacs, les étangs et les marais abondent. Cela est probablement dû à la rétention des eaux de la surface par des sous-sols argileux. Un fait notable dans cette contrée est que les eaux courantes et étangs n'ayant pas de décharge apparente, l'eau est invariablement dure.” Au 41^{me} mille, l'ascension graduelle des Buttes du Castor commence.

51

103 *Selwyn, Rap. Com. Géol., 1873-74, pp. 32 et 33.*

M. Selwyn a traversé cette section dans la direction du nord-ouest, de l'angle sud-est aux Buttes de Tondre. Les collines du Faisan à la gauche paraissent couvertes de bois touffu. La région n'offre aucun changement marqué; seulement, les lacs sont plus nombreux et l'eau de plusieurs d'entre eux est légèrement saumâtre. Les lacs se dessèchent graduellement; sol léger, terre végétale noire, reposant sur une vase blanchâtre et du beau gravier. La vigueur et la beauté générale de l'herbage indique un sol fertile.

En approchant des Buttes de Tondre, le pays est parfois très pittoresque, onduleux et quelquefois montueux, couvert de bouquets d'arbres et parsemé de lacs et d'étangs. Les arbres sont des peupliers mêlés à des saules; les premiers sont les plus grands que nous ayons vus depuis Fort-Ellice. L'eau est tout à fait salée dans quelques-uns de ces lacs; dans d'autres elle n'est que légèrement saumâtre et tout de même potable.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1, pp. 421, 422.

M. Hind a traversé la partie méridionale de cette section, dans la direction est à partir du Long Lac ou lac de la Dernière-Montagne.

En approchant de la Butte de la Lime, on arrive à un terrain plus humide parsemé de marais et d'étangs. “Le sol s'améliore et le pays devient très pittoresque et attrayant.

Du sommet d'un monticule on découvre une prairie onduleuse s'étendant de tous côtés et bornée seulement par l'horizon. La crête boisée de la Montagne du Faisan paraît basse dans le lointain sud-ouest. De nombreux lacs, étangs et marais, couverts d'oiseaux sauvages, sont visibles dans toute direction. Le sol, dans les fonds, est bon, couvert de longue herbe qui constitue pour le bétail un

excellent pâturage. Les élévations sont graveleuses et quelques blocs de roc ne contenant aucuns fossiles se trouvent ci et là.

Henry A. F. McLeod.

“ La partie sud-est consiste en une plaine découverte et onduleuse; sol passable et bon pâturage. Dans le voisinage des Buttes de Tondre il est partiellement boisé; le sol est bon et fertile; des marais y produisent de bon foin.

Sur les Buttes de Tondre, qui ne sont pas élevées, le sol est léger et graveleux, partiellement boisé et donnant un bon pâturage.

Au nord-est le sol est bon et fertile; plus à l'ouest il est pauvre et pierreux. Au nord-ouest il est fertile.

La portion nord est fortement boisée, le bois va décroissant en quantité et en dimension vers l'ouest, où le pays est découvert. L'eau douce est en quantité limitée au sud, mais au nord elle est abondante.

Arpenteur général, Rap. des Terres Fédérales, 1876.—A. L. Russell, p. 18.

La 8^{me} ligne de base, voir section $\frac{51}{102}$, est continuée environ 6 milles dans cette section. Du 41^{me} au 49^{me} mille, la ligne monte graduellement le versant nord-est des Buttes du Castor, où le baromètre indique une élévation de 1,800 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette base se terminant au 4^{je} mille ouest de la longitude 102°, une ligne a été tracée à partir de ce point vers le nord sur une distance d'environ 24 milles jusqu'à la 9^{me} base.

“ En tournant au nord au 49^{me} mille, la ligne laisse bientôt le versant fortement boisé de la montagne et continue dans une contrée plus découverte, descendant graduellement dans son parcours jusqu'à la rivière du Sable Blanc, où une étendue de prairie presque découverte d'environ 13 milles est traversée; cette prairie contient très peu de bois de dimension utilisable.

“ Le sol, quoique sablonneux, est néanmoins de bonne qualité, et probablement de plus de valeur que de riches terrains humides plus sujets aux gelées de l'été. La première gelée notée par l'explorateur eut lieu le 31 août aux lacs Croches, où une très mince couche de glace de l'épaisseur d'une feuille de papier se forma autour du marécageux rivage.

La 9^{me} ligne de base, latitude 51° 49' 47", commençant à 6 milles à l'ouest de la longitude 103°, se dirige à l'ouest vers le Grand Lac à la Plume.

A partir d'environ cinq milles au sud de cette base et à l'ouest sur une distance de 14 milles le long de cette base, la ligne traverse des successions de parties découvertes et de bocages de peupliers, passe plusieurs petits lacs et finit au bord est du lac à la Pêche, long de plusieurs milles.

“ Le sol, dans cette section, est de bonne terre sablonneuse, et une grande partie du bois est de dimension utilisable. Au 10^{me} mille, nous traversâmes un chemin de voitures bien marqué conduisant au lac à la Plume dans la direction du nord-ouest.

Arpenteur général des Terres Fédérales, Rapport, 1877.—A. L. Russell, p. 12.

A partir du lac à la Pêche, la 9^{me} base continue dans la direction ouest. “ La ligne ici traverse une section de contrée bien pourvue de bois et d'eau, ayant un sol passable en terre sablonneuse, et située entre les lacs à la Plume et les Buttes de Tondre. Les ruisseaux se déchargeant dans ces lacs sont tous d'eau douce, tandis que les lacs eux-mêmes sont fortement alcalins. Quelques dépressions légères n'ont aucune décharge visible que nous ayons observée. Le grand et le petit lac à la Plume ont apparemment le même niveau, et sont reliés l'un à l'autre par un chenal étroit.

$\frac{51}{104}$ *Sandford Fleming. Rap. ch. de f. Pac. 1874, p. 37.*

A environ 110 milles au nord-ouest de Fort-Ellice, sont situées les Buttes de Tondre. Ce sont de simples éminences onduleuses, partiellement boisées,

d'un sol remarquablement bon et apparemment très propre à être occupé. Elles s'abaissent graduellement vers l'ouest. On a rencontré dans ce voisinage quelques difficultés à obtenir de l'eau ; celle que nous avons trouvée étant souvent saumâtre et à peine potable ; elle semblait être le restant des neiges fondues de l'hiver précédent.

“ À peine s'il y a quelques rivières ; il faut observer, néanmoins, que plusieurs cours d'eau s'y rencontrent quelque peu plus au nord.

Le chemin que nous faisons explique cette particularité géographique, car nous étions sur le point de partage des eaux entre l'Assiniboine et le bras sud de la Saskatchewan. Cette partie de la route est généralement sans bois, mais en certains endroits on y rencontre des mamelons légèrement boisés. En apparence, la contrée est de niveau, mais en réalité, il y a montée considérable vers l'ouest.

M. Selwyn a traversé la section dans la direction nord-ouest, en passant par les Buttes de Tondre.

Selwyn, Rap. Com. Géol. 1873-74, pp. 33, 34, 35.

BUTTES DE TONDRE.

Arrivé au pied des Buttes de Tondre, j'ai pris à gauche pour aller au poste des Petites Buttes de Tondre, 15 milles au sud-ouest. La contrée traversée est montueuse et couverte d'épaisses broussailles et de lacs nombreux. Le fort est entouré de bois fort étendus, de grands bouleaux blancs et peupliers de 2 pieds de diamètre, propres à être utilisés en soliveaux, madriers, planches, etc. Le sol est une riche marne brune et légère, et sa culture serait sans doute très productive.

Le plateau des Buttes de Tondre est onduleux, varié par un grand nombre de lacs pittoresques et de bosquets de trembles et possède un sol de la meilleure qualité, couvert de l'herbage le plus luxuriant. La largeur de ce superbe plateau est de 4 milles, et son niveau au-dessus de la Prairie de Sel à l'ouest peut être d'environ 500 pieds. La colline Heart s'élève à 700 pieds au-dessus de la plaine.

À l'ouest, aucun bois, si ce n'est de petits trembles et des saules brûlés.

GRANDE PRAIRIE DE SEL.

La grande Prairie de Sel, qui est entièrement dépourvue de bois, s'étend à perte de vue vers l'ouest. A 12 $\frac{1}{2}$ milles de l'emplacement de l'ancien poste de la Baie d'Hudson, se trouve la première eau potable de la Grande Prairie.

D'innombrables dépressions de formes circulaire et ovale se trouvent entre les collines et sur les plaines ; il s'y trouve quelquefois de l'eau, mais la plupart sont desséchées à cette saison (août) ; d'autres plus larges forment des lacs d'eau salée ou saumâtre.

“ Ce plateau forme la hauteur des terres entre la Qu'appelle au S.-O. et la Saskatchewan et l'Assiniboine au N.-E. Une très petite partie seulement de l'eau qui y tombe s'écoule à la surface, l'évaporation est rapide et la filtration considérable à travers le sable d'alluvion ; il est en conséquence très facile de se rendre compte de la nature saline des lacs.

Beaucoup d'entre eux ont 3, 4 et 5 milles de longueur et de 2 à 3 milles de largeur, et forment fréquemment des chaînes de plusieurs milles de long. Dans ces cas l'eau du lac le plus élevé est tout à fait douce ou seulement peu saumâtre, tandis que celle du plus bas est très salée et amère.

“ Partis du 12 $\frac{1}{2}$ me mille à l'ouest de l'ancien poste de Buttes de Tondre, nous avons fait aujourd'hui 27 milles, voyageant tout le jour dans la grande Prairie de Sel qui est tout à fait dénuée d'arbres.”

Sur les derniers 6 milles, des liards nains et des touffes de saules de 3 à 5 pieds, dominant dans les dépressions. Le sol est une marne noirâtre, passable-

ment sablonneuse sur un sous-sol de gravier blanc en apparence. Le calcaire et le gneiss en gros et petits blocs sont assez abondants à la surface.

Parcouru 36 milles. Le bois et l'eau rares et très éloignés ; région un peu plus ondulée, prairie en majeure partie.

M. Robert Bell, de l'Exploration Géologique, —

A voyagé de la mission Qu'Appelle dans la section $\frac{50}{104}$ jusqu'aux Buttes de Tondre.

Bell, Rapp. Com. Géol. 1873-74, pp. 103, 104.

Du Fort Qu'Appelle à la mission des Petites Buttes de Tondre, il y a 48 milles dans une direction à peu près franc nord.

A partir de la berge du côté nord de la vallée au Fort Qu'Appelle la surface est très inégale jusqu'à la mission. Le sol superficiel se compose presque partout d'une riche marne noire, avec tuf d'argile graveleuse ; des bouquets d'arbres et des buissons sont éparés çà et là, et en approchant des Petites Buttes de Tondre, l'on rencontre de nombreux petits lacs d'eau douce.

Un sol argileux domine sur les Petites Buttes de Tondre, qui sont couvertes de liards ou peupliers assez gros, en certains endroits, pour être propres à la construction. La route principale entre Fort-Ellice et Carlton passe à 12 milles au nord-est de la mission, et le sentier qui y conduit est presque entièrement dans les bois et longe plusieurs petits lacs.

Henry A. F. MacLeod.

Dans le voisinage des Buttes de Tondre, le sol est bon et fertile, semé de marais produisant de bon foin, et en partie boisé. Sur les Buttes de Tondre, qui ne s'élèvent pas beaucoup au-dessus des plaines, le sol est léger et graveleux, donnant un bon pâturage, et en partie boisé. Au nord-ouest, il y a une plaine découverte saline, d'un sol pauvre et léger, et fournissant d'assez bon pâturage, s'étendant à environ 5 milles au nord du chemin. On trouve aux Buttes de Tondre de l'eau en suffisante quantité, mais dans les plaines, au nord-ouest, l'eau douce est rare.

Arpenteur général, Rapport Terres Fédérales, 1877.—A. L. Russell, pp. 12, 13, 15.

La 9me ligne de base court environ 11 milles dans cette section jusqu'au Grand Lac à la Plume. Voir section $\frac{51}{103}$.

Méridienne entre les rangs 16 et 17 O., commençant à la 9me base et se dirigeant vers le nord.

“ Les premiers six milles sont sur la langue sablonneuse alcaline qui sépare le Grand et le Petit lac à la Plume. On y trouve du bois de bonne grosseur, mais le sol est pauvre et reste le même dans une région plus découverte jusqu'à trois milles au sud du tracé du chemin de fer du Pacifique.”

La ligne se prolonge sur la route du Poste de la Baie d'Hudson à partir des Buttes de Tondre, à environ 104° de longitude dans la direction nord-ouest vers Carlton.

“ Les nouveaux magasins maintenant en voie de construction pour la compagnie de la Baie d'Hudson sur le chemin principal aux Buttes de Tondre seraient beaucoup plus commodes pour le public voyageur que ceux occupés maintenant, qui se trouvent à environ un mille du chemin.”

Les Buttes de Tondre se terminent à environ 28 milles à l'ouest de ce poste, et sur 24 milles de cette distance, le chemin traverse un pays très accidenté, bien boisé et parsemé de petits étangs. Le sommet des Grosses Buttes de Tondre est à environ 15 milles du magasin de la compagnie.

Le sol près du chemin est généralement sablonneux et graveleux. J'ai passé ici en compagnie de plusieurs fermiers du Manitoba qui sont d'opinion que de la route on ne pouvait voir que bien peu de terres propres à l'agriculture ;

ou me dit néanmoins qu'il y a une assez grande quantité de bonnes terres dispersées sur ces Buttes.

En quittant les Buttes de Tondre, le chemin parcourt une longue plaine alcaline et stérile, sans bois et n'ayant qu'une couple d'étangs où il soit possible de se procurer de l'eau."

51

105 M. Hind a traversé la partie nord-est de cette section; voyag eant vers les Buttes de Tondre.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1, p. 412.

Parlant de cette partie de la contrée, l'explorateur s'exprime comme suit : " Dans les vallées de la prairie et souvent, lorsque entourés de collines coniques, les étangs sont bordés de cailloux, tandis que les traces de l'eau indiquent qu'au printemps une grande étendue de terre est inondée. Ceci est particulièrement le cas au pied des Buttes de Tondre." " L'eau de tous les lacs et marais est salée ou saumâtre."

Henry A. F. MacLeod.

" A l'angle nord-est le sol est léger et graveleux, et parsemé de marais produisant de bon foin. La contrée est onduleuse, partiellement boisée. L'eau douce n'est pas très abondante."

Le Lac Long s'étend jusque dans le sud de cette section et le pays est probablement semblable à la partie nord de la section $\frac{50}{105}$.

Voir extraits de Hind, vol. 1, p. 421, section $\frac{50}{105}$.

51

106 Le bras sud de la Saskatchewan traverse l'angle nord-ouest de cette section où sont situés les Bois de l'Original (*Moose Woods*.)

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1 p. 387.

La région appelée Bois de l'Original est un développement superficiel de la Saskatchewan, qui coule ici dans une plaine de six milles de largeur, formant de nombreuses îles à la surface. Ce lit plat est bordé par des collines de sable dont quelques-unes ne sont rien autre chose que des dunes. Les bois sont en massifs, et dans le terrain bas consistent en baume, peuplier, bois blanc et tremble; de petits bouquets de trembles couvrent les collines, mais aucun bois de valeur n'y a encore été trouvé. La rivière coule au milieu d'un large dépôt alluvial plat sur une distance de 25 milles; ses eaux sont troublées comme celles du Mississipi.

M. Hind a aussi touché à la partie sud de cette section lors de son exploration du lac Qu'Appelle jusqu'au coude du bras sud de la Saskatchewan, (voir section $\frac{50}{106}$), mais il ne paraît pas avoir pénétré dans l'intérieur, qu'il a décrit sur la carte, comme prairie sans arbres et aride.

Le bras sud de la Saskatchewan est dans la direction nord et dans cette section, M. Hind a redescendu cette rivière à partir du Coude.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1, p. 366, 380 et 389.

51

107 Bras sud de la Saskatchewan, entre le Coude et la jonction avec le bras nord de la Saskatchewan, ou Grandes Fourches.

A partir du Coude, à 600 milles du point où elle se jette dans le lac Winnipeg, la rivière est large d'un demi-mille, avec un courant rapide de 2 à 2½ milles à l'heure, à 350 milles au plus des Montagnes Rocheuses, où elle prend sa source.

Les rives sont de 60 pieds au-dessus de l'eau, formées de grès crétacé couvert de 7 pieds de dépôts; sur une longue distance, cette roche crétacée continue à former les falaises qui bordent la rivière. Du côté du sud-ouest les rives s'élèvent doucement du niveau de la prairie à une hauteur de 250 pieds plus haut.

" Sur le côté nord-ouest, l'escarpement de grès s'élève abruptement de la rivière à une hauteur variant de 30 à 60 pieds, où il rencontre le pied d'une pente onduleuse qui s'étend jusqu'au niveau de la prairie.

" Des arbres, principalement des trembles et des mesaskatomina, se trouvent en massifs sur les deux côtés.

" La rivière conserve pendant bien des milles, une largeur de 700 verges, ayant de nombreux bancs de sable et des îles basses d'alluvion. Le dépôt au-dessus du grès est de gravier, et beaucoup de petites dunes de sable se rencontrent sur le flanc de la colline, inclinant vers la plaine dans laquelle elles s'avancent à une distance considérable.

" Une prairie sans arbres, sans limite et verdoyante, excepté aux endroits recouverts de sable, est visible sur les deux côtés du sommet.

" A environ 45 milles de la vallée Qu'Appelle ou du Coude, les bords de la rivière et toute la contrée sont beaucoup moins élevés. Les premiers, n'ayant pas plus de 100 pieds de haut, deviennent plus bas en avançant vers le nord; ce sont des étendues sans arbres, ainsi que la prairie des deux côtés, à quelques exceptions près. La rivière est large d'un demi-mille, profonde de 9 à 10 pieds, et son courant est de 2 milles et demi à l'heure.

" A environ 60 milles du Coude, de petites forêts de trembles commencent à se montrer sur les bords après avoir passé une contrée basse qui est une expansion de la vallée de la rivière. L'érable à feuilles de frêne commence aussi à apparaître, mais les bois ne sont pas continus, et la prairie des deux côtés reste nue.

" En approchant des bois de l'Orignal, nous passâmes pendant plusieurs heures entre une suite d'îles basses d'alluvion de 10 à 12 pieds au-dessus de l'eau. Elles portent quelques beaux ormes, peupliers, aunes, érable à feuille de frêne et une grande profusion de mesaskatomina. La vallée de la rivière est bornée par de basses collines conduisant au plateau de la prairie, 4 à 8 milles plus loin.

" La contrée présente ici un excellent district pour l'établissement d'une colonie. L'endroit où nous sommes campés est une prairie onduleuse, largement découverte et ayant une longue et bonne herbe, 10 pieds au-dessus de l'eau et ne paraissent pas exposée à être inondée le printemps."

Le capitaine Palliser voyagea par terre du sud au nord dans cette section, à l'ouest de la Saskatchewan sud.

Palliser, pp. 56, 57, 58.

Du Coude aux lacs du Daim-Rouge.—Sur le côté nord de la rivière, on rencontre des collines d'alluvion, abondamment parsemées de roches roulées, au lieu du sable fin qui domine sur le bord sud; quelques beaux massifs de bois, ayant de bonne herbe et variant de un demi à deux milles en étendue; quelques profondes ravines ont des pentes bien riches en herbage.

Tout sur la plaine supérieure est néanmoins aussi nu et aride que sur l'autre côté de la Saskatchewan. " Nous passâmes alors dans quelques marais ayant de longue herbe mais peu de bois de dimension."

Le Côteau des Prairies est constamment en vue; il s'étend dans une direction nord.

Les lacs du Daim-Rouge sont au nombre de 6 à 8, d'un demi à deux milles et demi de largeur, dans une vallée jonchée de roches roulées.

Le côté nord est comme d'ordinaire sans arbres, tandis que les pentes du sud ont une forte végétation de peupliers et de saules.

Cette vallée traverse la Saskatchewan 12 milles au-dessous du Coude, et rejoint, dit-on, la Qu'Appelle par le lac de la Dernière-Montagne, sans à peine aucune obstruction.

La construction d'un canal entre l'Assiniboine et la Saskatchewan pourrait être possible quelque jour.

Des lacs du Daim-Rouge à un point vis-à-vis des Bois de l'Original.—Montés jusqu'à la prairie, nous passâmes beaucoup de lacs salés dont les bords étaient garnis d'une épaisse incrustation de sel, indice de la rapide évaporation dans ces contrées arides. Le sol est irrégulier et sablonneux, couvert de petites broussailles, et çà et là il s'élève en collines revêtues de peupliers.

51

108

Voir section $\frac{51}{109}$ pour les descriptions du col. MacLeod et du capitaine Clarke.

51

109

Col. MacLeod.

Il a fait trois voyages dans les grandes plaines depuis les collines de Cyprès, en traversant la Saskatchewan Sud où elle reçoit les eaux du Daim-Rouge à Battleford, et il dit :

“Toute la contrée est une haute prairie onduleuse ayant des crêtes de gravier courant dans toute direction. De l'herbe variant en qualité se rencontre partout et l'eau varie avec la saison.

“Il n'y a pas d'arbres ou d'arbustes à voir excepté dans le fond de la rivière, où des bouquets de cotonniers de bonne dimension se rencontrent. Je connais une personne nommée Fitzpatrick qui conduisit un troupeau de bestiaux de Fort McLeod, où il avait hiverné, droit à travers la contrée jusqu'à Battleford. M'a dit qu'il n'avait éprouvé aucune difficulté, soit par le manque d'herbe ou d'eau, et que ses animaux arrivèrent en bonne condition.

“Messieurs Baker et Cie. ont deux fois conduit des troupeaux du fort Shaw, Montana, à Battleford et dans le voisinage, traversant à l'embouchure du Daim-Rouge, et voyageant dans la direction nord-ouest jusqu'aux Neutral Hills, de là dans la direction nord-est jusqu'à Battleford ; et j'ai été informé par leur agent qu'ils n'avaient pas éprouvé de difficultés au nord de la Saskatchewan. C'est dans cette partie que les grands troupeaux de buffles errent pendant l'été, ce qui est une excellente preuve qu'il doit y avoir de l'herbe en quantité.”

Capt. C. Dalrymple Clark, de la police à cheval, dit aussi :—

“J'ai traversé les grandes plaines depuis Battleford jusqu'aux collines de Cyprès, et la Saskatchewan à l'embouchure du Daim-Rouge. C'était pendant le mois d'octobre et l'herbe partout était bonne. Nous avions avec nous cent chevaux et 20 têtes de bétail et nous n'avons éprouvé aucune difficulté, soit pour l'eau, soit pour l'herbe. L'eau ne se trouvait pas trop éloignée, et nous eûmes un seul campement sans eau, mais le lendemain matin, l'on découvrit que l'eau se trouvait à portée. A mon avis les grandes plaines seraient une contrée propre à l'élevage des bestiaux ; dans beaucoup d'endroits, le voyageur rencontre l'herbe à bison ou en touffes. Cette herbe, très nourrissante, est toujours préférée aux autres par les chevaux et le bétail.

“On rencontre des crêtes de gravier, et pendant à peu près 15 milles, au sud de Battleford, on ne voit pas un arbre, jusqu'à ce que l'on atteigne la rivière, où le cotonnier de bonne dimension est abondant.

51

110

Voir section $\frac{51}{109}$ pour la description du colonel MacLeod et du capitaine Clarke.

M. Ogilvie.

M. Ogilvie voyagea au sud, à partir du “Nose,” à travers la partie ouest de cette section, jusqu'à la rivière du Daim-Rouge.

“Du “Nose” au sud et pendant environ 20 milles, bonne herbe, fréquents étangs de bonne eau, quelques prairies de foin; ensuite des crêtes de gravier et des plateaux ayant des étangs tantôt alcalins, tantôt d'eau douce; quelques mamelons très élevés pendant 30 milles, après quoi nous arrivâmes à un terrain bas près d'un cours d'eau; quelques mares d'eau légèrement alcaline mais sans courant; les fonds plats fortement imprégnés d'alcali qui, en certaines places, forme sur le terrain une épaisseur d'un pouce ou plus, et est entraîné par le vent comme la neige; de là, traversant les crêtes de gravier,—sol généralement léger, mais donnant de bonne herbe,—nous atteignîmes la rivière du Daim-Rouge. Sur toute cette distance il n'y a pas un arbre.”

Fitzpatrick, dont parle le Col. MacLeod dans sa description, section $\frac{51}{103}$, traversa la partie nord-ouest de cette section.

51

III

Le capitaine Palliser entra dans cette section par le nord et voyagea dans la direction sud jusqu'à l'angle sud-est.

Palliser, pp. 135-136.

Traversant les collines de l'Ecureuil, nous voyageâmes sur une vaste plaine aride; entrecoupée de marais boueux, de lacs salés et où l'herbe était rare, et arrivâmes en vue d'une chaîne très marquée de collines ayant un escarpement abrupt du côté ouest, près duquel se trouve un grand cours d'eau coulant vers le nord-est.

Les collines Hand sont un plateau ayant un côté abrupt et escarpé au nord-ouest et au sud; à l'est il s'incline graduellement. Les Montagnes-Rocheuses peuvent être vues de ces collines. La plaine autour de leur base est nue et aride, mais le haut plateau de ces collines porte un pâturage presque riche; il est à 680 pieds au-dessus de la plaine et 3,400 au-dessus de la mer; elle a aussi des lacs d'eau douce et des ravins ayant une petite croissance de peupliers.

La rivière du Daim-Rouge coule autour de la base de ces collines dans une plaine unie à une distance d'environ 7 à 10 milles; sa vallée est une dépression de terrain variant de 240 à 300 pieds de profondeur; les plaines s'étendent dans toutes les directions, mais il n'y a ni herbe ni eau douce; même dans la vallée de la rivière il n'y a pas d'herbe et que très peu de bois.

Le Dr Hector décrit la rivière du Daim-Rouge dans ce voisinage comme étant large de 130 pieds et traversant une vallée d'une largeur moyenne de 1,200 verges.

Le charbon et le minerai de fer, le bois silicaté et le lignite, ainsi que du gypse et des coquilles d'eau douce, se trouvent en strates; dans la vallée, seulement quelques bouquets de peupliers, la végétation consistant principalement en sauge et en cactus,—ces derniers alors en fleur; dans la plaine à l'ouest des collines et entre la rivière, le pâturage est rare.

A la crique Bull Pond, il y a de bonne herbe et d'excellente eau, ainsi que quelques saules: des coupes de grès se voient ici.

La crique Berry est la plus grande vallée de rivière des tributaires du Daim-Rouge que nous avons vue, mais ses eaux sont maintenant une chaîne brisée de mares,—enfin, vers le Daim-Rouge, le sol est mauvais partout et les chevaux souffrent du manque d'herbage.

La plaine au nord de la rivière est très accidentée; nous arrivâmes à une vallée venant du nord et large de 5 à 6 milles et remplie de buffles. Il y avait là bien des acres d'une plaine herbeuse offrant un beau pâturage.

Fitzpatrick, dont il est parlé dans la description du col. MacLeod $\frac{51}{103}$, traversa cette section avec un troupeau de bétail, du fort McLeod à Battleford. Il trouva de l'herbe et de l'eau partout.

51

II2 Col. MacLeod.

Atteignit l'angle nord-ouest de cette section dans son voyage du Fort MacLeod à la rivière du Daim-Rouge à un point où la crique Tail s'y jette. Il décrit le pays comme une prairie dont le sol est couvert de pâturage.

Capt. Crozier, de la police à cheval.

Voyagé le long de la limite sud. Voir section $\frac{50}{11\frac{1}{2}}$.

51

II3 Le capitaine Palliser voyagea au sud du Camp Caché à travers la portion ouest de cette section, passa le camp du Massacre jusqu'au lac Oscar.

Palliser, pp. 90, 91.

“La contrée parcourue après avoir quitté le Camp Caché est un pauvre pâturage, le sol sablonneux, avec une proportion de terre blanche, “ensuite quelques petits lacs et un sol pierreux et une petite quantité de bois. Vers le milieu de la section, une prairie ondulée, coupée par de basses crêtes et des affleurements de grès, un bon pâturage, et en approchant le Camp du Massacre, nous passâmes, sur une prairie ondulée ayant de petits lacs marécageux; de là dans la direction sud, sur une plaine aride, passant un lac appelé Oscar sur la carte, environ lat. 51°, de deux milles de long et de plus d'un quart de mille de large; ses eaux sont salées et nous campâmes quelques milles au sud, sans eau et sans bois.

Col. MacLeod.

Traversa cette section dans sa portion est, et il la décrit comme une prairie de bon sol, ayant du pâturage.

51

II4

Le Dr Hector, de l'expédition Palliser, traversa cette section environ latitude 51° 20', du Camp du Massacre au Vieux Fort de l'Arc.

Palliser, p. 98.

En quittant le Camp du Massacre, “la surface de la prairie s'élève en ondulations qui augmentent en caractère et en hauteur jusqu'à ce qu'elles forment une chaîne basse et brisée de colines.” Sur le plateau sont des groupes de grosses roches granitiques roulées; puis les peupliers et les saules commencent; c'est le premier bois vu depuis le départ de la crique du Camp Caché. Route continuée sur un sol accidenté. “Il y a une augmentation marquée dans la variété et la vigueur des plantes en fleurs et le pâturage est abondant et bien varié.”

“Nous traversâmes ensuite un magnifique plateau coupé par des ravines rocheuses et émaillé d'une grande profusion de plantes en fleurs de couleur brillante.

Nous traversâmes la crique du Mort et voyageâmes le long de la vallée de la rivière de l'Arc, jusqu'à ce que nous atteignîmes l'emplacement du Vieux Fort de l'Arc.

Le Dr Hector explora aussi, pendant l'hiver de 1858, depuis les “Fourches” en remontant la rivière du Daim-Rouge, ensuite montant au sud jusqu'à la rivière du Mort et il retourna au nord jusqu'à la colline Cachée.

Palliser, pp. 120-122 et 126.

Décrit le pays à l'ouest comme devenant montagneux, fortement couvert de bon bois, comprenant de beaux pins, et aussi ayant beaucoup de bon pâturage dans les vallées.

Le Dr Hector traversa aussi l'angle S. O. de cette section, voyageant dans la direction nord-ouest, "il atteignit la crique de la Tente qui coule au nord, et dont les bords sont formés des mêmes schistes foncés contenant des nodules de minerai de fer, qui avaient été vus sur la Saskatchewan Nord. La contrée devient très accidentée et nous eûmes à traverser plusieurs crêtes élevées; au bout de 13 milles, nous atteignîmes le lac de la Terre-Blanche, lat. 51° 8'; nous primes alors au nord et faisant une rapide descente d'environ 800 pieds, touchâmes la rivière de l'Arc, et après l'avoir traversée, et suivi le côté gauche en remontant plusieurs milles, nous arrivâmes au Vieux Fort de l'Arc.

Col. McLeod.

Décrit le pays dans la partie méridionale de cette section comme un beau sol fertile, couvert de bon bois.

51
115

Le Vieux Fort de l'Arc est situé dans l'angle sud-est de cette section sur la rivière de l'Arc.

Palliser, pp. 98-99.

Le Dr Hector, dans son voyage en 1858, explora de ce point, à travers les montagnes *via* la Montagne Castle et le mont Murcheson jusqu'à la Saskatchewan, et aussi jusqu'à Rocky-Mountain-House.

"Le Vieux Fort de l'Arc est situé lat. 51° 9', longitude (situation constatée par observations lunaires) 115° 4', 22", et son élévation au-dessus du niveau de la mer, (constatée par le point d'ébullition du thermomètre) 3,963 pieds." "Le paysage à l'entour est très beau. Sa situation est à la base des Montagnes Rocheuses, qui le dominent d'une hauteur de 3 à 4,000 pieds, et dont les sommets, blancs d'une légère couche de neige tombée récemment, formaient un contraste frappant avec les sombres forêts épaisses à leurs pieds. La rivière de l'Arc coule auprès, et offre l'aspect sauvage d'un torrent de montagne, tantôt bouillonnant sur les rochers, tantôt se précipitant entre ses rives couvertes d'une luxuriante végétation."

DE LA 100ÈME À LA 115ÈME MÉRIDIENNE, ET ENTRE LES 50ME ET
51ÈME PARALLÈLES DE LATITUDE.

50
100

La Montagne du Dauphin occupe la portion nord-est de cette section; la Petite Saskatchewan traverse son angle sud-est et le ruisseau de la Queue-d'Oiseau coule à travers la partie ouest.

Selwyn, Rap. Com. Géol. 1873-74, pp. 29 et 30.

M. Selwyn voyagea dans la direction ouest à travers la portion sud de la section; il décrit la contrée entre la Petite Saskatchewan et le lac aux Battures comme un sol léger mais noir, et propre à la culture. Des blocs et des roches roulées de gneiss et de calcaire sont très abondants sur la surface de la plaine.

Le lac aux Battures est une belle nappe d'eau douce, longue de plusieurs milles et large d'un demi-mille environ. "Autour du lac, le sol est léger, sablonneux, et de gravier, mais il s'améliore à une petite distance. De là au ruisseau de la Queue-d'Oiseau, le sol est certainement pauvre, l'herbe grossière et dure, particulièrement sur les côteaux, là où sous un mince terreau noir se trouve un sous-sol pauvre de gravier blanchâtre; l'herbe est brune et desséchée."

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 435-436, vol. 2, p. 56 et carte.

Il décrit la portion nord comme une forêt épaisse de peupliers. "Les étangs et les lacs sont très nombreux sur les flancs de la montagne du Dauphin, mais autant que nous avons eu l'occasion d'en juger, toute la contrée, à l'exception d'étroites élévations, possède un terrain noir et fertile, produisant un abondant herbage.

Les montagnes du Dauphin et du Canard consistent en une succession de pentes et de terrasses sur leurs côtés sud-ouest. La pente générale est de 1 sur 200 et couverte d'une impénétrable forêt de pins, de peupliers et de trembles. Le sommet, un beau plateau de sol argileux, porte une forêt d'épinettes blanches, de peupliers, de bouleaux et de trembles de haute venue, et les côtés du nord-est n'offrent que des falaises abruptes d'argile."

Sandford Fleming, Rap. sur le ch. de fer du Pac., 1874, p. 36.

"A mesure que le voyageur avance vers l'ouest, la contrée qu'il traverse change de caractère. Le paysage de prairie unie que l'on voit autour de la rivière Rouge fait place à un terrain plus ondulé, tandis que le sol est une marne sablonneuse, généralement de bonne qualité. La flore, comme on doit en conclure, n'est plus la même. Avant et après avoir atteint Fort-Ellice, nous fûmes parfois à court de bonne eau. Toutes les eaux courantes sont douces et salubres, mais il y a de longues distances entre les cours d'eau dans certaines localités; les étangs qui existent à la surface sont fréquemment salins ou saumâtres.

Henry A. F. MacLeod.

"La partie centrale de ce bloc fut examinée le long des sentiers menant à Fort-Ellice et au lac aux Battures, jusqu'à la rivière aux Coquillages. La partie est est une plaine découverte ondulée ayant un sol assez bon. Autour du lac aux Battures, il y a un peu de sol fertile, partiellement boisé, et la partie ouest est un sol pauvre et pierreux, partiellement boisé. L'eau douce est en abondance dans les cours d'eau et dans quelques lacs.

"Le sentier traverse plusieurs vallées profondes et larges. La portion nord-ouest a un sol passable, de bons pâturages et elle est partiellement boisée. Le terrain est ici considérablement plus élevé qu'au sud."

Arpenteur général, Terres Fédérales, Rapport 1877. Extraits de ce rapport, pp. 51, 56.

Toute cette section a été arpentée et à l'exception de la partie nord, divisée en cantons; le terrain est maintenant presque entièrement occupé par des colons; la Petite Saskatchewan coule à travers la partie est et le ruisseau de la Queue-d'Oiseau à travers la partie ouest. Le sol est représenté comme généralement fertile, bien arrosé mais ayant aussi quelques étangs salins, des bouquets et des massifs de peupliers. Il est au nord-est fortement boisé de peupliers, de bouleaux blancs et d'épinette de bonne dimension.

50
101

L'Assiniboine coule à travers la portion est de cette section et la Qu'Appelle pénètre jusqu'à son centre venant de l'ouest et rejoint l'Assiniboine à deux milles au-dessus de Fort-Ellis.

Le capitaine Palliser entra dans cette section près de l'angle sud-ouest, au sud de l'Assiniboine.

Palliser, p. 46, 47.

De la crique aux Fourches à Fort-Ellice, dans une direction nord-ouest, en suivant l'Assiniboine, — sol sablonneux, lacs marécageux, élévations couvertes de peupliers, pâturage bon, ravines s'étendant à une courte distance dans la prairie, environ 200 pieds de profondeur et un demi-mille de large; leurs côtés couverts de bois épais mais petits.

Fort-Ellice, à deux milles de la jonction de l'Assiniboine et de la Qu'Appelle, est bâti sur un sol fortement boisé, au pied duquel coule la rivière du Castor, 200 pieds en aval.

À la jonction de la Qu'Appelle et de l'Assiniboine, les vallées des deux rivières sont bien boisées, mais le bois est de peu de valeur : le sol dans le voisinage est propre à la culture du blé, de l'orge, des pommes de terre, etc. Bon pâturage ; aucun arbre de la famille des pins ne se trouve dans le voisinage.

De Fort-Ellice dans la direction sud-ouest vers la ligne frontière.—Traversé la rivière du Castor, là où elle émerge d'un grand marais ; arrivés à une succession de crêtes bien marquées, nord-ouest et sud-est ; leurs sommets couverts de peupliers et séparés par des cours d'eaux et des marais.

La crique de la Terre-à-Pipe ou du Serpent a une dimension considérable et des bords de 16 pieds de hauteur. Nous traversâmes plusieurs collines d'alluvion sablonneux mêlé de roches roulées, principalement de calcaire.

L'expédition Palliser a aussi exploré vers l'ouest à partir de Fort-Ellice, au sud de la Qu'Appelle. Voir section $\frac{1}{100}$.

M. Hind a aussi traversé cette section au sud de fort Ellice et de là à l'ouest le long de la Qu'Appelle.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 308, 314.

“ Nous arrivâmes à l'Assiniboine, environ 10 milles au sud-est des Deux-Criques.” L'approche de cette rivière se fait en descendant une pente raide, qui forme la limite de la prairie, à deux ou trois milles de la vallée actuelle.

“ Le plateau ainsi formé est couvert de blocs erratiques de granit, de gneiss et de calcaire.

La large excavation inférieure dans laquelle coule la rivière a environ un mille de largeur et 200 à 250 pieds de profondeur.

“ Le plateau étroit couvert de roches roulées nous reporte à un état de choses antérieur, quand une rivière plus grande coulait dans une vallée plus large et peu profonde, 200 pieds au-dessus du niveau actuel. De là nous passâmes au milieu d'une contrée propre à l'élevage des bestiaux sur le niveau élevé de la prairie, où l'eau est rare.

À la seconde des Deux-Criques des roches crétaées ont encore été vues ; une substance molle d'un vert jaunâtre ressemblant à la pierre de savon a été observée dans des coupes de schistes.

Le pays dans le voisinage de la crique du Castor est onduleux et attrayant, mais le sol est sablonneux, ne produisant qu'un herbage court et rabougré.

À l'ouest de Fort-Ellice.—Dans cette section, la contrée est ondulée, le sol une argile sablonneuse avec beaucoup de terre végétale dans les vallées, des massifs nombreux de trembles et des petits lacs.

Sandford Fleming, Rap. sur le ch. de fer du P., 1874, p. 37.

Sur une petite distance à l'ouest de Fort-Ellice, le terrain est léger et sablonneux, mais bientôt il est de nouveau plus riche et moins léger et le pays est plus accidenté. Une certaine étendue peut être décrite comme étant une suite de bassins peu profonds enclos dans une plus grande périphérie.”

M. Selwyn entra dans cette section par l'est, voyageant dans la direction nord-ouest, vers Carlton.

Selwyn, Rap. de la Com. Géo., 1873-74, pp. 25, 26.

DU CAMP DU RUISSEAU DE LA QUEUE-D'OISEAU À FORT-ELLICE.—Approchant la rivière Assiniboine, on passe sur une plaine pierreuse pendant 5 milles, dont le sol, de sable léger, repose sur du gravier. Descente de la plaine vers la rivière par deux plateaux distincts. Le bord du second plateau surplombe la vallée de

l'Assiniboine; 240 pieds au-dessus de la rivière et à 100 pieds au-dessous du niveau de la plaine, de nombreuses sources de bonne eau. Quittant le fort, on traverse deux milles de contrée fort abrupte, des massifs de peupliers entremêlés de fonds marécageux et d'élévations pierreuses, nous atteignîmes la vallée de la rivière Qu'Appelle, que nous traversâmes deux milles au-dessus de sa jonction avec l'Assiniboine. La Qu'Appelle est seulement d'environ 15 verges de large et de deux pieds et demi de profondeur, avec un fond compact de gravier.

Sur le côté nord, le sable domine tant dans les vallées que sur les collines, avec çà et là de grosses roches de gneiss. Une contrée sablonneuse et aride tout à fait semblable paraît s'étendre au loin dans une direction ouest le long de la vallée de la Qu'Appelle.

"Après avoir traversé environ 15 milles de prairie, presque toute découverte ou plutôt maigrement herbagée et ayant quelques massifs de saules et de peupliers, le sentier traversé un bas-fond marécageux, couvert d'une longue herbe verte sur la droite, et plusieurs collines rondes et buttes d'alluvion consistant en petits cailloux roulés mêlés à du sable."

Du sommet d'une de ces collines, la Butte de l'Espion,—quoiqu'elle ne soit pas plus de 50 à 60 pieds au-dessus de la plaine,—on a une vue étendue de la contrée environnante.

Des petits côteaux, séparés par des marécages plats et par quelques lagunes, des petits lacs et des massifs épars de petits peupliers et de broussailles s'aperçoivent de tous côtés aussi loin que l'on peut atteindre. "Campés au ruisseau du Grand-Bras-Coupé," après une course de 2,892 milles, toute la distance dans une contrée semblable à celle décrite ci-dessus; le sol généralement léger, sablonneux et graveleux.

La vallée du ruisseau du Grand-Bras-Coupé est large d'environ 800 verges, et de 90 à 100 pieds au-dessous du niveau de la prairie; les cours d'eau sont larges d'environ 25 pieds et profonds de 2 pieds avec un fort courant. A l'ouest de la crique, le sol est léger et sablonneux, ayant un sous-sol de sable blanc graveleux. La première partie est fortement boisée de peupliers rabougris en certaines places; pas d'autre espèce d'arbre ne s'y rencontre; l'herbe est pauvre et brunâtre, excepté dans les dépressions du terrain; l'autre partie est une plaine découverte dépourvue de bois. Nous dûmes emporter notre bois pour le campement de nuit.

Henry A. F. MacLeod.

La portion centrale et orientale est pauvre, le terrain pierreux avec des massifs de petits peupliers.

Dans le voisinage de Fort-Ellice, le sol est pauvre et sablonneux, partiellement boisé; au nord, il y a quelque sol bon et fertile, partiellement boisé, et au nord-est, il est passable et le pâturage bon.

Les vallées de l'Assiniboine et de la Qu'Appelle sont grandes et profondes, et la surface est généralement plate et onduleuse.

Arpenteur général, Terres fédérales, Rapport, 1876. A. L. Russell, pp. 17, 18.

Des lignes méridiennes et d'alignement ont été tracées dans cette section jusqu'au 30^m rang, environ 14 milles à l'est de Fort-Ellice.

"La seconde principale méridienne, longitude 102.—Le pays au sud de la Qu'Appelle est sur cette ligne."

"Le terrain est une bonne argile sablonneuse et légèrement onduleux. Il y a abondance de bois, d'eau, et une quantité suffisante de bois propre aux constructions, qui, dans les vallées des cours d'eau est abondant et de bonne dimension, tandis que ce qui croît sur le niveau de la prairie est presque invariablement inférieur et parsemé de massifs de saules; quelques chênes, bouleaux et de grands peupliers furent vus à la Crique aux Ciseaux.

Les bords des ravines et des cours d'eau coulant dans la rivière Qu'Appelle montrent des coupes et de minces couches de minerai de fer. Ce furent là les seuls affleurements que l'on ait rencontrés pendant la saison et qui offraient quelque intérêt au point de vue géologique."

"A environ deux milles au nord de la rivière Qu'Appelle le terrain devient de seconde qualité, étant plus onduleux et sablonneux pendant à peu près 11 milles ; après il redevient meilleur.

50
102

M. Selwyn voyagea dans la direction nord-ouest à travers la partie nord de cette section.

Selwyn, Rap. de la Com. Géol., 1873-74, p. 32.

"Plaine ouverte onduleuse s'étendant aussi loin que l'œil peut atteindre ; sol un peu meilleur ; un trou creusé à deux pieds de profondeur montre un pied de terre végétale noire, reposant sur une belle vase brune dans laquelle se trouvaient quelques cailloux.

"De la prairie ouverte, au-dessus de la crique de la colline du Faisan, pouvait être vue au nord et au sud une prairie sans arbres, tantôt onduleuse, tantôt plus accidentée ; les côteaux et les collines sont souvent déchirées par les eaux ; le gravier, principalement de gneiss, incrusté de carbonate de chaux."

Le capitaine Palliser voyagea de Fort-Ellice dans la direction ouest au sud de la Qu'Appelle.

Palliser, p. 50.

"De Fort-Ellice vers l'ouest "une succession de petites prairies entrecoupées de lisières boisées ; passé plusieurs petits lacs et étangs ; de là à travers un coteau fortement boisé, ayant une élévation considérable et courant dans une direction sud-est."

Le sol sur ce coteau se compose "de fragments de terrains crétacés de la crique Longue, et le bois est principalement de jeunes trembles."

De là, après avoir passé à travers de jeunes bois sur un terrain très accidenté, nous entrâmes dans une contrée ouverte et unie de plaines détachées d'une étendue considérable et couvertes de massifs de très beaux peupliers, quelques-uns mesurant deux pieds de diamètre ; puis après plusieurs milles dans les bois, nous sortîmes dans une grande plaine bornée au sud par les montagnes aux Mauvaises-Herbes (*Weedy Mountains*) qui semblent être la continuation de la Montagne de l'Original.

"Après avoir traversé cette plaine pendant 12 milles, sur une surface coupée en crêtes élevées et abruptes, et en monticules, et parsemée de roches roulées, nous atteignîmes un cours d'eau d'une dimension considérable, coulant au nord, et qui sort d'un lac marécageux situé le long de l'extrémité nord des montagnes de l'Original."

M. Hind explora dans la direction ouest de cette section, au sud de la Qu'Appelle.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 314.

A travers une contrée ondulée, sol d'argile sablonneuse, avec beaucoup de terre végétale dans les vallées, de nombreux massifs de trembles et des petits lacs.

Avancé à travers de bon terrain, des massifs de trembles, de nombreux étangs, et pénétré dans une prairie sans arbres ; la limite à l'ouest marquée par un coteau sablonneux allant du nord-ouest au sud-est, connu sous le nom de coteau aux Mauvaises-Herbes (*Weed Ridge*). Au-delà de ce coteau, la contrée est très ondulée, semée de roches roulées de calcaire silurien et de gneiss.

"La stérilité de la Grande-Prairie ; entre la Qu'Appelle et le 49^{me} parallèle est due à la petite quantité de rosée et de pluie et à la fréquence des feux. Au

nord de la Qu'Appelle, le pays semble être plus humide et la végétation beaucoup plus riche et plus abondante dans beaucoup de localités qu'au sud de cette grande vallée."

Passé sur une autre prairie, également bornée par des côteaux se dirigeant du nord-est au sud-ouest.

Parvenu à la chaîne de collines du Sauvage (*Indian Hill Range*), un éperon des montagnes de l'Original, cette chaîne est bien boisée et renferme plusieurs beaux lacs.

Sandford Fleming, Rsp. sur le ch. de fer du Pacifique, 1874, p. 37.

"Le terrain le plus élevé sur les collines peut être regardé comme quelque peu graveleux, tandis que celui des basses terres est riche en terreau tourbeux. En gagnant vers les collines d'Amadou, nous trouvâmes des pentes douces couronnées de trembles et quelques petits lacs, bordés de saules, la plupart d'entre eux salins.

Henry A. F. MacLeod.

"La portion nord-est consiste en une prairie couverte ayant un bon et fertile sol; au nord et à l'ouest le sol est passable, avec de bon pâturage et découvert; la surface est ondulée et l'eau douce presque rare, excepté à la crique du Bras-Coupé."

50
103

Le capitaine Palliser continua dans la direction ouest au sud de la Qu'Appelle dans cette section.

Palliser, pp. 50, 51.

"Je passai sur deux crêtes parallèles appelées la Montagne de la Peau-de-Loup (*Woolfskin Mountain*) et la Montagne à la Tête-d'Homme (*Man's Head Mountain*), séparées par d'étroites plaines; ensuite continué la route à l'ouest, quoique très tortueuse, ayant à contourner d'innombrables marais et des lacs marécageux; de là j'arrivai à un grand ravin, de 90 pieds de profondeur et un demi-mille de largeur. La vallée semble se terminer abruptement au sud, car là, une élévation couverte de bois épais de peupliers et de cerisiers semble la traverser à une distance de deux milles. Je campai auprès d'un grand lac, dont la rive est pierreuse."

"La contrée autour de ce lac est extrêmement irrégulière, s'élevant en hautes collines, sans aucune végétation autre qu'une maigre couche d'herbe; les roches roulées sont aussi abondantes; ensuite nous entrâmes de nouveau dans des bois qui étaient clair-semés sur des plaines unies.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1, page 318, 319.

La vue de la chaîne des collines du Sauvage est extrêmement belle; elle embrasse une grande étendue de prairie unie au nord, bornée par les bois de trembles sur les bords de la vallée de la Qu'Appelle.

"Nous entrâmes dans une prairie très belle et très fertile au pied de la chaîne des collines du Sauvage, notre route nous conduisant dans une direction nord à la mission de la Qu'Appelle."

"A six milles des collines, nous arrivâmes à une vallée large, basse et de peu de profondeur, parallèle à celle de la Qu'Appelle.

"L'aspect de sa limite rappelle la rive d'un lac où la berge d'une rivière. La prairie la plus basse consiste en argile sablonneuse dans lequel le navet indien est très abondant."

"Nous atteignîmes les lacs Qu'Appelle après avoir passé à travers une magnifique prairie. De fait, le pays au nord des chaînes des collines du Sauvage et de Craie est vraiment beau, et deviendra un jour un très important district."

M. Dickinson, de l'expédition Hind, traversa la partie nord-ouest de cette section, au sud des collines de la Lime (*File Hills*), dans son voyage de la Qu'Appelle à Fort Pelly.

Hind, Exp. de l'Ass. et de la Sask., vol. 1, pp. 430, 431, 432.

“Les premiers quinze milles à travers une région très stérile, le sol étant une argile légère et sablonneuse et consistant en sable pur dans beaucoup de places, couvert principalement d'une plante basse, traînante, portant des baies ressemblant au genièvre, l'herbe est courte et rare et les trembles, qui sont les seuls arbres, sont très petits.

“Au nord de la crique Wolverine, la contrée s'améliore beaucoup quant à son sol et à sa végétation, mais elle abonde en marais et en étangs de différentes étendues, autour desquels croissent des saules et de jeunes trembles, et ce caractère du pays continue pendant environ soixante milles.”

“La montagne du Faisan court nord-est et sud-ouest et peut être de 15 à 20 milles de longueur; comme sa compagne à l'ouest, la colline de la Lime, elle est couverte de trembles et pleine d'étangs et de petits lacs.

“Les grandes et petites collines d'Amadou, les collines du Faisan et de la Lime, toutes paraissent être de riches et humides districts, qui deviendront des centres importants, quand la civilisation et la population atteindront ces solitudes.”

Henry A. F. MacLeod.

“L'angle nord-est consiste en une plaine découverte, de sol passable, bon pâturage, mais l'eau douce est rare.”

50

IC4 *Palliser, pp. 51, 52.*

Entré dans cette section par le côté est, environ 15 milles au sud de la Qu'Appelle. Il marcha dans la direction ouest jusqu'au poste de traite près des collines de l'Écureuil, sur une plaine unie ayant des massifs de bois.

De là au lac Qu'Appelle, 18-milles au nord “pendant les quatre premiers milles, la route qui est presque franc-nord, passe à travers des bois ouverts et de grands lacs; la descente est considérable; après cela, à l'exception de quelques massifs, nous ne vîmes plus de bois, mais traversâmes une plaine unie et découverte. Nous commençâmes à monter constamment,” atteignîmes la Qu'Appelle, descendîmes dans la vallée profonde, et, suivant la rivière, nous arrivâmes à la mission.

Delà, le capitaine Palliser retourna au poste de traite près des collines de l'Écureuil et continua l'exploration dans la direction ouest.

Sur les collines de l'Écureuil, le bois, l'eau et l'herbe sont bons; de là à l'ouest “notre route, pendant la première partie du jour fut principalement dans une contrée modérément boisée, sur un terrain très propre à l'agriculture, et où se trouvent aussi des lacs et des marais produisant du foin; mais vers le soir, nous commençâmes à observer à certains symptômes que nous étions de nouveau près de la ligne de la contrée déserte, ou l'extension septentrionale du bassin aride de l'Amérique du Nord, nous passâmes vers le soir bien des places où le sol était pauvre et pierreux et la croissance de l'herbe faible.”

Le lendemain matin, “d'auprès d'un petit lac nous eûmes une vue étendue du “Coteau de Prairie” s'étendant au loin au nord-ouest.” Là il n'y a plus de bois excepté dans les vallées des rivières. “Notre route était franc ouest, et aussi loin que l'œil pouvait atteindre, rien que des plaines désolées ne s'offraient au regard.”

Vers le soir, nous atteignîmes la “Creek where the Bones lie,” où nous trouvâmes de l'eau et un peu d'herbe; quelques saules aussi y croissent, mais pas de bois propre au chauffage.”

Hind. Expl. de l'A. et de la S, vol., p. 320 à 330 et 431.

Les lacs Poissonneux de la Qu'Appelle sont "d'étroites pièces d'eau occupant une vallée d'environ un mille de largeur, et profonde de 250 pieds; ne différant en aucun point important de la même vallée à sa jonction avec l'Assiniboine, à 120 milles de distance par la rivière ou 134 milles par le sentier."

"Les lacs, au nombre de quatre, sont beaux et attrayants; et vu l'abondance de poissons qu'ils renferment, ils sont bien désignés les lacs Poissonneux.

"Des bois bordent leurs côtés au pied des collines escarpées qu'ils baignent, et remplissent la largeur entière de la vallée. De vieux ormes, avec de longues branches pendantes se penchent sur leurs eaux; l'érable à feuille de frêne acquiert des dimensions inconnues depuis que nous avons quitté la rivière Rouge. Les houblons sont ici très forts, ainsi que la vigne sauvage.

"La mission de la Qu'Appelle est située entre le second et le troisième des lacs Poissonneux.

"Au sud, une vaste plaine unie s'étend aux collines du Sauvage; sol fertile et beau, mais sans arbres. Vers le nord, la contrée est semée de massifs de trembles, sur un sol léger et quelquefois graveleux."

Dans le jardin de la Mission, "le maïs poussait, ainsi que les pommes de terre, les navets, les fèves et les autres légumes de table."

"Les sauterelles n'ont pas encore (17 juillet 1858) visité la mission, mais d'immenses volées étaient passées au-dessus."

"M. Hind, de là, se dirigea à l'ouest, en remontant la vallée de la Qu'Appelle et décrit la prairie de chaque côté à l'ouest des lacs, comme étant sans arbres et aride.

La vallée continue d'être d'un mille et quart de largeur; les berges, qui sont dépourvues d'arbres, ont 300 pieds de haut.

La rivière est large de 60 pieds et coule avec une rapidité de un mille et demi à l'heure à travers un riche fond d'alluvion produisant d'excellent pâturage; aucun affleurement de roches.

L'alluvion et une argile jaune graveleuse couvre le pays à une grande profondeur.

La partie nord-ouest de cette section fut traversée par M. Hime, de l'expédition de l'A. et de la G. Il la décrit (voir page 421) comme une prairie ondulée, entrecoupée de massifs de trembles, de saules et de collines graveleuses. Jusqu'aux approches de la colline de la Lime, où commence une région plus humide, couverte d'étangs et de marais. "En approchant la colline de la Lime, le sol s'améliore et la contrée devient à la fois plus pittoresque et attrayante."

Bell, Rap. de la Com. Géologique, 1873-74, p. 91, aussi 102, 103, 104.

M. Robert Bell, de l'exploration géologique, parcourut la vallée de la Qu'Appelle de sa jonction avec l'Assiniboine jusqu'aux Fourches ou jonction avec le décharge du lac de la Dernière-Montagne. Les bords sont parfaitement uniformes en hauteur, qui est, en moyenne, de 200 pieds, mais le terrain s'élève souvent 100 pieds plus haut à une faible distance de la vallée."

La rivière est seulement d'une demie à une chaîne en largeur et passe d'un côté à l'autre de la vallée. "Le courant est rapide, mais il n'y a pas d'obstacle à la descente de petits bateaux des lacs Qu'Appelle à l'Assiniboine."

Des lacs Qu'Appelle en gagnant l'ouest jusqu'aux fourches, à la jonction avec le lac de la Dernière-Montagne, "le fond de la vallée est presque partout couvert d'une riche et haute herbe qui fait, dit-on, d'excellent foin. Au nord de la vallée, la prairie est ondulée et entrecoupée de massifs d'arbrisseaux; le sol est, une marne graveleuse couleur marron, avec une couche noire sur la surface des basses terres. Les roches roulées abondent en quelques parties, tandis que dans d'autres, la surface en est à peu près dépourvue.

M. Bell voyagea aussi au centre de la section, y pénétrant du côté des collines de la rivière Sale (*Dirt Hills*), de là marchant dans la direction nord-est

au fort Qu'Appelle et vers les collines d'Amadou, il décrit la contrée traversée comme suit :

Les premiers dix à quinze milles "sur une prairie argileuse remplie de fissures et de monticules. Le reste de la distance, le pays est montagneux avec des groupes de peupliers et des massifs de saules, et le sol a changé de la marne brunâtre au gravier, recouvert d'une terre noire à la surface dans les vallées et autour des étangs desséchés.

"La contrée sur les derniers dix à douze milles avant d'arriver à la vallée de la Qu'Appelle devient beaucoup plus unie et le gravier est fortement mélangé de marne argileuse de couleur marron, avec une bonne couche de terre noire. La prairie est ici 253 à 300 pieds au dessus du fond de la vallée."

Il décrit ainsi le pays depuis le Fort Qu'Appelle en suivant une direction à peu près franc nord pour arriver à la mission des petites collines d'Amadou : A partir du bord de la berge sur le côté nord de la vallée au fort Qu'Appelle, la surface est très-inégale jusqu'à la Mission. Le sol superficiel consiste presque partout en une riche marne noire avec un sous-sol d'argile graveleuse. Des massifs d'arbres et des buissons sont épars çà et là.

50
105 Palliser, p. 52.

Le capitaine Palliser continua son voyage à l'ouest, traversant cette section à peu près à la latitude 50° 25'.

"A la crique de la Mâchoire d'Original (*Moose Jaw Creek*) on trouva du bois, de l'eau et de l'herbe." La vallée est 300 pieds au-dessous du niveau de la prairie, les pentes sont à pic et formées de sable avec des roches roulées à la surface. A l'ouest du cours d'eau, nous passâmes de petits lacs entourés de savanes et où nous trouvâmes de l'herbe pour les chevaux. Cette partie est décrite sur la carte de Palliser comme une plaine nue, onduluse, sans bois et presque sans herbage."

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 334 à 338 et 421.

Continuant les explorations à l'ouest et dans cette section le long de la vallée de la Qu'Appelle.

"Nous croisâmes au côté nord de la Qu'Appelle, lorsque nous arrivâmes aux Grandes-Fourches et montâmes le coteau pour atteindre la prairie. Les Grandes-Fourches consistent dans la jonction de deux vallées larges et profondes ayant une grande ressemblance entre elles ; la vallée du sud est celle où coule la Qu'Appelle ; et l'autre est coupée par le lac Long ou lac de la Dernière-Montagne, long de 40 milles et large de un demi à deux milles. C'est, de fait, la contrepartie exacte de la vallée de la Qu'Appelle et de ses lacs.

"Il est étroit, profond, rempli d'eau entièrement et s'enclave, dit-on, dans le bras sud de la Saskatchewan quelques milles en aval du "Coude."

Des Grandes-Fourches aux fourches de la Souris (*Elbow Bone Creek*) le pays est sans arbre, légèrement ondulé et pauvre. Les Indiens disent que la rivière Souris de la Qu'Appelle, venant du Grand Coteau de Missouri, s'enclave dans un bras de la Souris de l'Assiniboine et qu'un canot dans les hautes eaux peut passer d'une rivière à l'autre sans portage.

"Si c'est le cas, le déversement des eaux du bras sud dans la vallée de la Qu'Appelle, acquerrait une importance additionnelle et donnerait de la valeur à une immense étendue de territoire, maintenant comparativement inaccessible et insuffisamment arrosé.

"A quelques milles à l'ouest des Fourches de la Souris la Qu'Appelle a 19 pieds de large et un pied et demi de profondeur, mais la grande vallée est environ large d'un mille et profonde de 200 pieds."

"Après avoir passé ces fourches, le pays est plus onduleux, les petites collines commencent à se montrer, le sol est léger et pauvre, l'herbage consiste en

une courte herbe à bison, en touffes, et en plantes communes aux plaines sèches et arides."

Les feux de prairies sont une grande cause de l'aridité de cette région et l'appropriation de ces immenses étendues à la culture n'est pas au-dessus de la puissance humaine.

Si des saules et des trembles croissaient dans les prairies, ils les changeraient bientôt en terrains humides, où les débris de matières végétales s'accumuleraient et créeraient un sol propre aux arbres forestiers.

Au-delà des fourches de la Mâchoire-d'Orignal, aucun arbre, buisson ou saule ne se rencontre. La contrée est entièrement dépourvue de bois.

La partie nord de cette section fut traversée par M. Hime dans une direction est, à partir du lac de la Dernière-Montagne. Je franchis une crête ayant des bouquets de peuplier et entrai dans une prairie ouverte qui bientôt se changea en hauts mamelons graveleux ayant de nombreux cailloux roulés à leur surface.

" Environ 15 milles à l'est du lac de la Dernière-Montagne, il monta une haute chaîne de mamelons graveleux, courant du nord au sud et arriva à une vallée de 150 pieds de profondeur, ayant une chaîne d'étangs au fond; puis après avoir franchi une autre chaîne de mamelons graveleux, il descendit dans la prairie ondulée et parsemée de bouquets de saules et de trembles et de crêtes graveleuses.

Bell, Rap. de la Com. Géol. 1873-74, pp. 82-92.

M. Bell voyagea à travers la partie nord-ouest de cette section du pied du lac de la Dernière-Montagne, dans la direction nord-ouest, vers le lac de la Côte-de-Sable.

" Nous passâmes sur une prairie découverte et ondulée, ayant des étangs d'eau douce et d'eau saumâtre. Le sol est une terre graveleuse de couleur marron et de pauvre qualité, ordinairement couverte de cailloux roulés." " Quelquefois, aussi, sur les hautes terres, les roches roulées ont formé des crêtes basses presque sans mélange de terre." Touchâmes le Petit Bras " dont la vallée est entre 200 à 300 pieds de profondeur, et dans le fond une bande de bois d'un vert prononcé se montre parfois, contrastant agréablement avec le gris monotone des plaines au-dessus." Cette vallée longe le côté ouest du lac de la Dernière-Montagne.

M. Bell traversa aussi l'angle sud-ouest de cette section. Voir sections $\frac{49}{105}$ et $\frac{50}{106}$.

50

106 *Palliser, pp. 52, 53.*

Le capitaine Palliser traversa cette section dans la direction ouest environ dans la latitude $50^{\circ} 28'$.

Nous traversâmes une succession de crêtes ou d'ondulations de prairie, parmi lesquelles il y avait un grand nombre de lacs. Ces élévations sont composées d'un sable léger et jaunâtre, d'un grain très fin et les flancs de beaucoup d'entre elles ont des buissons d'arbustes à fruit et quelques peupliers.

Nous campâmes sur un petit lac " autour duquel était un marais qui fournit de l'herbe à nos chevaux. Nous cuisîmes notre souper à l'aide de restes de buffle et d'une portion du bois apporté de la crique de la Mâchoire d'Orignal; le pays que nous traversions ne différait pas de la nature de celui que nous avjons traversé les jours précédents." Latitude à midi, $50^{\circ} 28'$; longitude, $106^{\circ} 50'$.

Cette partie du pays est décrite sur la carte de Palliser comme une " prairie ondulée et nue, sans bois; sol d'argile sablonneuse, séchée et fendillée par la chaleur du soleil."

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, pp. 339 à 354.

M. Hind continua son voyage au nord-ouest à travers cette section, passant le lac du Buffle. Le lac de la côte de Sable est situé à l'angle nord-ouest de la section.

COLLINE DE L'ETANG DU BUFFLE.—“Toute la contrée prend ici une apparence différente : elle ressemble maintenant à une mer agitée subitement pétrifiée;” les collines de gravier sont abruptes; aucune ne dépasse 100 pieds en hauteur. “Le coteau de Missouri, et particulièrement “Dancing Point” est vu clairement vers le sud, tandis qu'au nord-est la dernière montagne de la chaîne des collines d'Amadou se détache grise ou bleue. Entre ces régions éloignées, une plaine sans arbre intervient.”

CHAÎNE DES COLLINES DU SOURCIL.—“Une prolongation du Grand Coteau” 4 milles de la vallée de la Qu'Appelle; 150 pieds au-dessus de la prairie et forme le flanc d'un plateau—s'étendant jusqu'au Grand Coteau.” La source de la Qu'Appelle est dans cette chaîne. “Sur les flancs du grand coteau, la vraie prairie se termine et les plaines commencent.”

CÔTES DE SABLE.—“Ces collines commencent sur le côté nord environ deux milles à l'ouest au lac de la Côte-de-Sable.” “Ce sont des dunes mouvantes. Beaucoup d'entre elles présentent une surface marquée d'un sillon sans aucune végétation, pas même un brin d'herbe.” “Un trait particulier est que beaucoup de roches roulées ou blocs erratiques se trouvent aux extrémités ouest des petites collines formées des brisures de petits coteaux escarpés, 70 à 120 pieds au-dessus du niveau des parties plates.” Elles varient en hauteur de 10 à 30 pieds, en longueur de 60 à 140 pieds et en largeur de 20 à 80 pieds. “Des étangs se trouvent dans les grandes vallées entre ces collines de sable, et leurs eaux se déversent, soit dans le bras-sud, soit dans l'Assiniboine.”

RIVIÈRE DE LA COLLINE DU SOURCIL.—“Une coupe de la rive de cette rivière dans sa course à travers les fonds plats, montre une belle argile entraînée par les pluies récentes des flancs des collines, du sable enlevé aux dunes et un terrain de mélange de ces deux matières. Là où la petite rivière quitte la prairie, elle a mis à jour une coupe d'une colline d'alluvion, autour de la base de laquelle elle tourne; l'alluvion graveleux repose sur une roche creuse stratifiée, veinée de sélénite. Il laisse voir une couche d'environ six pieds d'épaisseur d'argile ferrugineuse jaune et rouge et au-dessous un grès dur et verdâtre dans lequel des masses énormes de concrétion sont nombreuses. “Celui-ci est la première roche en position vue au-dessus de la Mission; des comparaisons ultérieures avec des roches du Bras-Sud ont montré qu'elle appartenait à la formation supérieure de la série crétacée.”

Bell, Rapport de la Com. Géologique, 1873-74, p. 93.

M. Bell voyagea à travers la partie nord de cette section jusqu'au lac de la Côte-de-Sable. Voir aussi section $\frac{5.0}{10.5}$.

“Les côtes de sable commencent au côté nord de la vallée, environ deux milles à l'ouest du lac de la Côte-de-Sable, et continuent pendant plusieurs milles; la quantité exceptionnelle de sable à cette place est probablement due à l'existence de couches de grès dans le voisinage.

M. Bell voyagea aussi dans cette section au nord du lac de la Vieille-Femme, passant dans la direction sud-est vers les collines de Boue. Voir section $\frac{5.6}{10.7}$.

De l'extrémité nord du lac ci-dessus à la pointe nord-est des collines de Boue, 86 milles; surface généralement d'un caractère onduleux; le sol, dans les vallées et les parties plates, paraît provenir directement des argiles; des morceaux d'argile ferrugineuse furent trouvés à la surface; les terrains élevés sont formés de terres graveleuses et de cailloux roulés; le terrain argileux est fendillé par le soleil, ce qui le rend raboteux et difficile à traverser avec une voiture.

M. Ogilvie.

Entra dans cette section près de son angle sud-ouest et voyagea dans la direction nord-ouest entre les lacs de la Vieille-Femme et du Buffle sur la Qu'Appelle, et décrit la section “comme une prairie ondulée, quelquefois s'élevant

en mamelons de gravier ; la plupart des surfaces planes sont de bon sol et partout il y a de bonne herbe, mais très peu d'eau, très souvent alcaline ; le pays est de la même nature jusqu'à 12 milles de la rivière Qu'Appelle, que j'atteignis environ 15 milles au-dessus du lac du Buffle."

50

107 *Palliser, pp. 53, 54.*

Le capitaine Palliser traversa cette section de la latitude 50° 30', dans la direction nord-ouest jusqu'à la Saskatchewan-Sud, près du Coude, dans la latitude 51°.

Nous sommes encore obligés de nous servir du bois apporté de la crique de la Mâchoire-d'Original. Continuant notre route nous traversâmes un petit cours d'eau (Crique de la Sauge) tributaire de la Saskatchewan, où nous trouvons bois, eau et herbe. Le cours d'eau serpente considérablement, il est au-dessous du niveau de la prairie, et ses bords sont parsemés de roches roulées. Les plantés ne diffèrent pas matériellement de celles de la crique de la Mâchoire-d'Original. Ici vu pour la première fois de la sauge, qui est un arbrisseau de petite taille, caractéristique de grands déserts américains."

" Quoique la contrée soit entièrement aride et stérile, néanmoins des marais boueux s'y rencontrent fréquemment. " L'herbe, dans cette triste région, quoique rare, était en ce moment dévorée par les buffles, qui aidés des sauterelles, ont laissé le pays aussi nu que s'il avait été dévasté par le feu ; et même sur le bord de la crique de la Sauge, nous ne pûmes obtenir que peu d'herbe pour nos chevaux."

Septembre 22—Nous quittâmes cette dernière crique de bonne heure et déjeunâmes sur les bords de la Saskatchewan Sud. " Ceux-ci sont élevés et sablonneux ; les pointes de la rivière sont boisés en saules, bouleaux et peupliers à écorce dure."

LA VALLÉE DE LA SASKATCHEWAN SUD.—La vallée est d'environ un mille et trois quarts de large et profonde de 225 pieds au-dessous de la surface de la prairie. La rivière a une largeur moyenne de 600 verges.

Les berges sont composées de terre d'alluvion et d'une immense quantité de cailloux roulés, jusqu'à l'approche du côteau, où les argiles pourpre tendre et rouges de la période crétacée s'y montrent, et contiennent de grandes quantités de gypse.

Sur les bords, outre le peuplier, le cotonnier et autres, la végétation est analogue à celle du Missouri, y compris les cactus.

HAUTEUR DES TERRES.—Le pays à l'est du Coude a été exploré et on a trouvé un petit cours d'eau descendant de lacs marécageux dans la Saskatchewan.

" Ces lacs envoient aussi leurs eaux à la Qu'Appelle, coulant dans la direction opposée ; et un fait très remarquable existe ici : Le plateau qui divise les deux cours d'eau est situé dans une vallée ayant plus de 100 pieds de profondeur et continue avec celle de la Qu'Appelle seulement 90 pieds au-dessus de la Saskatchewan. Cette vallée court nord, nord-est et sud-sud-ouest. A l'ouest, le pays est couvert de collines de sable, à la base desquelles il y a des lits fortement ferrugineux et contenant de petites coquilles de terre.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 355.

M. Hind traversa l'angle nord-est de cette section, où est située le plateau entre la Qu'Appelle et la Saskatchewan.

LA VALLÉE QU'APPELLE AU PLATEAU D'ÉPANCHEMENT.—La vallée est 110 pieds au dessous du premier plateau ; la largeur, quoique partiellement envahie par des dunes de sable, est de près d'un mille. Les montagnes de sable ou dunes couvrent le pays sur une distance considérable des deux côtés.

Bell, Rap. de la Com. Géo., 1873-74, pp. 92 à 96.

M. Bell traversa cette section à son angle nord-est et atteignit la Saskat-

chewan-Sud ou Coude, de là remonta la rivière pendant 32 milles jusqu'au Buttes d'Ocre, et ensuite dans une direction sud-est, passant au nord du lac de la Vieille-Femme.

Tel que relaté déjà, la vallée de la rivière du Grand-Bras (Qu'Appelle) est continue à celle d'un petit cours d'eau qui court à l'ouest dans la Saskatchewan Sud ou " Coude."

En approchant du plateau entre les deux, la vallée devient plus large et les bords moins abruptes ; la plaine s'abaisse doucement de chaque côté, et le point de partage des eaux est marqué par une petite élévation de terrain en travers du fond de la vallée. " Environ deux milles et demi à l'est du plateau, une couche de grès est à jour."

Au coude de la Saskatchewan Sud, des morceaux détachés de lignite furent trouvés ; il est probable que le lit dont ces fragments proviennent existe dans les premiers vingt milles au dessus du Coude."

J'ai appris d'un indien intelligent qu'il avait vu des fragments semblables de lignite dans la Saskatchewan, près de sa jonction avec le Daim-Rouge.

" Le lignite se rencontre, dit-on, en grandes quantités *in situ* sur les rives de la Crique Rapide," tributaire de la Saskatchewan, venant des collines de Cyprès et joignant la rivière à mi-chemin entre l'embouchure de la rivière du Daim-Rouge et le Coude."

M. Isaac Cowie rapporte avoir vu du lignite sur la colline, à un mille et demi du magasin de la Baie d'Hudson, aux collines de Cyprès.

COLLINES D'OCRE ROUGE, 32 milles du Coude en remontant la rivière. Berges, 200 pieds, le sommet des collines 500 pieds au-dessus de la rivière. " Ce terrain élevé s'étend sur une distance considérable au sud et au sud-est et présente une apparence très montagneuse. Sol graveleux dans cette région ; de nombreux étangs et de petits lacs dans les fonds parmi les collines, presque tous plus ou moins saumâtre ou mauvais au goût par suite de la présence de sulfates de magnésie, de soude et autres sels.

Pendant la saison sèche de l'automne, l'eau s'évapore complètement de beaucoup de ces étangs, laissant leur lit couvert de sels blancs secs, qui ont l'apparence de la neige et qui sont emportés çà et là par le vent. Autour de tous ces étangs, excepté ceux qui sont complètement desséchés, il y a une croissance très abondante de roseaux, de joncs et d'herbes, dont la couleur vert foncé contraste fortement avec l'apparence grise des herbages écourtés et rares des collines, qui, en beaucoup de places, sont presque nues.

" D'un point sur le bord sud-est de la Saskatchewan, environ 40 milles au-dessus du Coude, nous suivîmes une direction sud-est jusqu'à l'extrémité nord des lacs de la Vieille-Femme, le plus au nord, que nous atteignîmes à 24½ milles de la rivière, selon nos mesurages par l'odomètre. Ces lacs sont au nombre de trois et paraissent être situés en forme de chaîne courant nord-nord-ouest et sud-sud-est. On dit qu'ils communiquent l'un à l'autre par d'étroits canaux, et qu'ils ont une longueur totale de 30 à 40 milles.

Le lac du milieu reçoit un cours d'eau appelé la crique de la Vieille-Femme, laquelle vient des collines de Cyprès, mais aucun des lacs n'a de débouché.

L'eau est très claire et extrêmement désagréable au goût. Il y a une quantité considérable de sel blanc autour des bords pendant la saison sèche.

Le pays autour de l'extrémité nord des " lacs de la Vieille-Femme," n'est pas aussi montagneux que celui entre ce point et la Saskatchewan.

50
108

Rien de certain n'est connu.

50
109

Les rivières du Daim-Rouge et Saskatchewan-Sud entrent dans cette section de l'ouest et se réunissent aux Fourches environ longitude 109° 30', près de sa limite au nord.

Palliser, p. 139.

Le capitaine Palliser traversa cette section dans la direction est le long du côté sud de la rivière du Daim-Rouge sur une plaine aride et sablonneuse, couverte de cailloux jusqu'au confluent.

Arrivés au confluent, " nous en contemplâmes la vue avec quelque satisfaction ; nous venions d'atteindre par l'ouest, en juillet 1859, un endroit que nous avions déjà abordé du côté de l'est en septembre 1857, avant de nous diriger vers le nord pour prendre nos quartiers d'hiver à Carlton. Vues des hauteurs du confluent les deux présentent un aspect bien différent. La rivière au Daim-Rouge est un cours d'eau méandreux bordé de larges promontoires d'alluvion couverts de saules et de peupliers à écorce rude, tandis que la rivière de l'Arc (Saskatchewan du Sud), autant que j'ai pu voir, coule, en aval, entre des falaises élevées et abruptes, où quelques saules se détachent çà et là sur le fond de sable."

L'explorateur trouva de la bonne herbe pour ses chevaux dans la vallée de la rivière du Daim-Rouge. Il continua ensuite sa route vers le sud-ouest jusqu'au passage du bras sud de la Saskatchewan et traversa au milieu d'un désert de sable, une succession de collines de sable où l'eau est très rare, et fit halte auprès d'un lac d'eau salée, la seule qu'il put trouver. Le voyage fut excessivement rude dans le sable brûlant ; le soir, il abandonna les hauteurs et descendit dans la vallée qui gît du nord au sud.

Col. MacLeod et capt. Clark.

Ces messieurs ont traversé cette section, dans la direction nord-est des collines de Cyprès jusqu'aux Fourches. Voir section $\frac{51}{109}$.

Le colonel MacLeod décrit la contrée qu'il a traversée dans cette section comme une prairie de sol pauvre et sablonneux n'offrant qu'un pauvre pâturage ; l'eau y est rare et principalement saumâtre.

50

IIO *Palliser, pp. 139, 140, 141.*

Le capitaine Paliser a traversé cette section dans la direction est, dans sa partie nord, le long des rives de la rivière du Daim-Rouge, par une contrée accidentée, au sol de sable et de cailloux, et parsemée de grands marais en ce moment presque tous desséchés.

Après avoir fait plusieurs milles le long de la rivière, l'explorateur trouva un gué de 250 verges de large, au fond ferme, l'eau allant aux essieux. Sur le côté sud, il traversa quelques élévations bien boisées de grands peupliers, et sortit avec difficulté de la vallée en faisant l'ascension d'un plateau élevé, couvert de cailloux ; mais fut obligé de redescendre à la rivière pour se procurer de l'eau.

Le capitaine Palliser a aussi voyagé vers le sud-ouest, au nord de la Saskatchewan, traversant la rivière à environ 50° 28' de latitude et se dirigeant au sud vers les collines de Cyprès. Les extraits suivants se rapportent à cette région :

" Continuant notre voyage, nous trouvons le terrain très accidenté et la marche très dure pour les chevaux ; le sol est sans valeur ; nous campons sur un marais et tuons plusieurs serpents à sonnettes.

" Arrivés au bras sud de la Saskatchewan, nous campons sur la seule élévation boisée qu'il y ait dans la vallée, laquelle est ici beaucoup plus large qu'en aval de l'embouchure de la rivière du Daim-Rouge ; les rives sont aussi très élevées. La largeur de la rivière est de 250 verges et la profondeur de cinq à huit pieds. Ici nous lançons quelques ours gris ; cet endroit semble être un lieu favori pour ces animaux."

DU PASSAGE DU BRAS SUD DE LA SASKATCHEWAN AUX COLLINES DE CYPRÈS.

Au sud de la Saskatchewan, le terrain s'élève à 240 pieds au-dessus de la rivière. Nous y trouvons de l'eau douce et de meilleure herbe. A six milles au sud-est de la rivière, nous arrivons en vue des collines de Cyprès. L'eau ne s'y rencontre qu'en mares isolées et un peu saumâtres.

"Nous faisons un long trajet à travers une contrée désolée sans herbe et sans eau, en ligne droite vers les collines de Cyprès, qui dessinent une ligne bleue à une hauteur considérable du côté sud-est.

Col. MacLeod.

A traversé l'angle sud-est, et décrit le pays comme ayant un sol sablonneux et un très pauvre herbage; l'eau y est rare et saumâtre.

Capt. Crozier.

A traversé la partie nord de cette section dans son voyage entre le Fort Calgary et le confluent de la rivière du Daim-Rouge et du bras sud de la Saskatchewan pendant le printemps de 1878. Il dit qu'elle est entièrement sans bois, excepté dans les fonds, et qu'en approchant de la rivière du Daim-Rouge, venant de l'ouest, le sol devient graduellement plus léger et plus sablonneux, et l'herbe plus maigre; la plainé est aussi plus onduleuse; près de la rivière du Daim-Rouge le pays est montagneux, très sablonneux et l'eau rare.

"Les approches de la rivière du Daim-Rouge sont difficiles; les falaises qui la longent sont élevées et à pic; le pin et le peuplier du Canada se rencontrent dans les fonds près des rivières, mais ne sont point abondants. Généralement le sol dans les fonds des rivières est très léger et sablonneux. Le lit de la rivière est formé de sable mouvant, et à moins que le gué ne soit connu le passage est fort dangereux. Je pense être dans le vrai en disant que ceci s'applique au bras sud de la Saskatchewan, dans tous les cas, entre l'embouchure de la rivière de l'Arc et celle de la rivière du Daim-Rouge.

M. Ogilvie.

Venant du nord, atteint la rivière du Daim-Rouge à l'angle nord-ouest de cette section.

RIVIÈRE DU DAIM-ROUGE.—A partir du "Nose," jusqu'à la rivière du Daim-Rouge sur une distance de 95 milles, il n'y a pas de bois, mais dans la vallée de la rivière il y a quelques peupliers, des cerisiers sauvages et une espèce de bouleau ressemblant au bouleau à feuilles blanches.

"Sur la rivière le sol est généralement léger et graveleux, avec des roches granitiques roulées; le lit de la rivière est composé de sable rouge et est littéralement couvert de poussière de charbon détachée des couches près des montagnes et charriée par la rivière.

"Sur la rivière, on trouve en plusieurs endroits du grès crétacé, mais si tendre qu'il n'est d'aucune valeur économique. Ce grès se montre souvent sous des formes fort pittoresques."

50

III *M. Ogilvie.*

A traversé cette section dans la direction du sud-ouest de la rivière du Daim-Rouge à celle de l'Arc.

Sur une distance d'environ 20 milles, le sol est généralement graveleux, à l'exception de quelques endroits où il est assez bon; on y rencontre quelques étangs dont l'eau est généralement douce; près de la rivière de l'Arc, le sol commence à s'améliorer et dans son voisinage immédiat la vallée offre le meilleur sol qui puisse se rencontrer.

Le capitaine Crozier a traversé la partie nord de cette section. Voir section ⁵⁰ 110.

50

II2 *M. Ogilvie.*

A voyagé dans la direction du nord-ouest remontant la rivière de l'Arc jusqu'au gué des Pieds-Noirs, et de là dans la direction du sud-ouest jusqu'au fort MacLeod.

DE LA RIVIÈRE DE L'ARC AU GUÉ DES PIEDS-NOIRS. "La vallée de la rivière est sans bois, jusqu'à environ huit milles du gué des Pieds-Noirs, où se trouvent quelques bouquets de peupliers qui s'agrandissent et forment des bois de l'un ou de l'autre côté de la rivière et quelquefois des deux côtés à l'approche du gué. Par places il se rencontre des bouquets de petites épinettes. En remontant la rivière sur un parcours d'environ 20 milles en ligne droite, le sol continu à être de bonne qualité et l'on dit que jusqu'à Calgary et le long de la base des montagnes, il est égal au meilleur des territoires; la contrée est bien arrosée et offre de faciles moyens de transport pour le bois des montagnes que l'on dit exister en abondance.

Il y a de nombreux affleurements de houille sur la rivière de l'Arc et dans le voisinage; plusieurs d'entre eux auront de la valeur dans l'avenir.

"Près du gué des Pieds-Noirs se trouve une belle source qui conserve une température si uniforme que nous en concluons qu'elle n'est pas éloignée de la moyenne de la température annuelle de l'endroit. Il y en a, à environ vingt milles en amont de la rivière, dans le fond d'un ravin très profond, une autre dont on peut faire à peu près la même remarque.

J'ai pris la température de la première vers le 1er septembre et je l'ai trouvée être de 44°; plus tard, vers le 1er novembre, pendant une très forte tempête de neige, je la trouvai de 43½°. La température de la seconde, constatée au milieu d'octobre, était de 43½°. J'ai trouvé aussi que la température des deux sources n'était pas influencée par les variations journalières de la température ou par celles dues aux changements de temps. Ces sources ne gèlent jamais. Or, comme la température des sources est ordinairement quelques degrés au-dessus de la moyenne de la température annuelle, nous pouvons en conclure que la moyenne de la température annuelle de cet endroit est d'environ 40°, peut-être un peu plus. A Toronto, la moyenne est d'environ 44° et d'environ 40° à Ottawa.

DU GUÉ DES PIEDS-NOIRS AU FORT MACLEOD.—"Ici nous passons sur un sol aussi beau qu'aucun que l'on puisse trouver dans les territoires; quelquefois il pourrait être favorablement comparé au meilleur sol du Manitoba; l'herbe qui y croît en est la preuve. Il y a de hautes crêtes de gravier le long de la ligne du partage des eaux entre la rivière de l'Arc et la petite rivière de l'Arc à environ 10 milles au nord de cette dernière.

Col. MacLeod.

Ce monsieur a voyagé de l'angle sud-est de la section vers le nord-ouest le long de la rivière de l'Arc jusqu'au gué des Pieds-Noirs, et de là dans la direction du sud-ouest vers le fort MacLeod. Voir sections $\frac{51}{109}$ et $\frac{49}{113}$.

Capt. Crozier.

Dans son voyage entre le fort Calgary et le confluent de la rivière du Daim-Rouge et du bras sud de la Saskatchewan, pendant le printemps de 1878, le capitaine Crozier a traversé la portion nord de cette section et la décrit comme suit: "Contrée entièrement dépourvue d'arbres, excepté par intervalle dans le fond des vallées des rivières du Daim-Rouge, de l'Arc et Saskatchewan. L'eau se forme en étangs ou en lacs, et est principalement de l'eau de surface sur laquelle on ne peut pas compter pendant les saisons sèches. J'ai trouvé l'eau très rare, même au mois de mars, mais il y avait eu très peu de neige l'hiver précédent; généralement, il doit y avoir abondance d'eau à cette époque de l'année.

“ Pendant les 65 à 70 premiers milles en quittant le fort Calgarry, la contrée peut être appelée une plaine unie; l’herbe y croît vigoureusement, mais après cela, le sol devient graduellement plus léger et plus sablonneux, et l’herbe plus rare; le sol est plus onduleux et aux approches de la rivière du Daim-Rouge, il devient montagneux et très sablonneux.

“ D’après mes observations personnelles, et les informations que j’ai recueillies, je puis dire que les remarques qui précèdent s’appliquent généralement à toute la contrée désignée sur la carte de M. Fleming (1876) par les mots “ *The Plains*,” à l’exception de la partie qui se trouverait à l’ouest d’un ligne tracée de l’embouchure de la rivière à la Flèche au fort Calgarry. En conséquence, je crois que c’est en donner une exacte description que de dire : c’est une contrée plate, avec peu ou point de bois, et l’eau, qui est principalement de l’eau de surface, en lacs ou étangs, est rare dans les saisons sèches; le sol est plus riche et l’herbe plus abondante à mesure que l’on se rapproche des montagnes.”

Palliser, pp. 144 et 146.

Le Dr. Hector, de l’expédition Palliser, a traversé l’angle sud-ouest de cette section, voyageant dans la direction nord-ouest et passant par des collines marquées sur la carte, comme “ collines arides.”

“ Je montai 600 pieds, et les collines semblaient s’élever à 200 pieds de plus. Elles paraissaient être formées de couches d’argile, car leur surface crayense et leurs bones blanchâtres étaient exactement semblables à celles du nord des Buttes de la Main (*Hand Hills*).

“ Du sommet d’une de ces collines j’ai pu avoir une vue excellente de la contrée avoisinante. A leur base est une vallée unie de 4 milles de large, parsemée de grands marais et traversée par le lit d’un cours d’eau méandreux. A l’ouest, cette vallée est bornée par une chaîne de collines semblables à celles où nous étions et au-dessus d’elles apparaissaient les sommets des Montagnes-Rocheuses, paraissant encore bien éloignées.

“ Une descente de six cents pieds nous amena au fond d’une vallée où se trouvait de la bonne herbe et des canards et des oies dans les marais; pas de bois, à l’exception de quelques saules de petite venue.”

50

113 *Palliser, p. 91.*

Le capitaine Palliser a voyagé vers le sud à partir du lac Oscar à travers la partie ouest de cette section.

La distance du lac Oscar à la Saskatchewan-Sud (Rivière de l’Arc) est de deux milles. Ici “ les berges de la rivière sont hautes d’environ 120 pieds, et la vallée de la rivière est large d’un mille, ayant une bonne végétation de saules, peupliers et d’arbustes fruitiers. Un peuplier à rude écorce mesurait neuf pieds sept pouces de circonférence. Je vis aussi à environ deux milles en amont une touffe de belles épinettes. La rivière est d’environ 200 verges de largeur et son lit est profond.”—Lat. 50° 55’.—“ En continuant notre marche vers le sud, nous nous sommes retrouvés de nouveau dans la zone fertile, la terre est bonne et onduleuse, quoique fréquemment couverte de cailloux roulés.

Les cours d’eau qui alimentent le bras sud (Rivière de l’Arc) coulent à travers une quantité considérable de bois de bonne dimension. La vallée et le pays avoisinants, qui sont onduleux, contiennent de bonnes terres, et des bouquets de saules et de peupliers du côté du nord.

“ Nous avons traversé les rivières au Pin et aux Moutons. La dernière est un cours d’eau d’environ 90 verges de largeur et de 3 pieds de profondeur, sa vallée est d’un mille de large et bien boisée.

Continuant au sud “ les coulées ne sont pas aussi abruptes que celles rencontrées hier. Le bois est généralement meilleur, quoiqu’il ne puisse pas être considéré de grande valeur.

“ J’ai mesuré un peuplier baumier de 9½ pieds de circonférence à la hauteur de mon épaule; j’ai vu beaucoup d’épinettes blanches dans deux petits tributaires Lat. 50° 6’, sur le flanc ouest des Buttes du Porc-Epic.

Nous avons traversé un tribulaire d'une largeur considérable de nom inconnu; j'ai proposé à mes hommes de l'appeler Rivière de la Flèche, vu qu'il appartient à la rivière de l'Arc: la proposition a été approuvée et le cours d'eau porte aujourd'hui le nom de Rivière de la Flèche. Arrivés aux Buttes du Porc-Epic, nous avons campé à une grande élévation. J'ai vu quelques cèdres rabougris très vieux; j'ai été désappointé sous le rapport du bois, et tout le pays a été plus ou moins dévasté par le feu."

Palliser, pp. 145, 146.

Le Dr Hector est entré dans cette section par l'est à environ 50° 18' de latitude et a voyagé dans la direction du nord-ouest vers l'angle nord-ouest, là où la crique de l'Original se jette dans la rivière de l'Arc; de là il a pris la direction de l'ouest.

Continuant la description donnée à la section $\frac{50}{113}$, l'explorateur dit qu'il a pris la chaîne ouest des collines à un petit lac, ayant des affleurements de grès le long de ses bords. Latitude, 50° 23' 39".

Nous passâmes les collines et descendîmes à l'ouest dans des plaines étendues, apercevant la rivière de l'Arc dans la distance. Le pâturage est meilleur, mais il n'y a pas de bois.

"A la nuit, nous atteignîmes un cours d'eau considérable courant vers le nord à travers une vallée agréable à la vue, couverte de bonne herbe, mais dépourvue de bois.

Après avoir fait 11 milles au nord-ouest nous touchâmes de nouveau la rivière de l'Arc. Le pâturage, quoique pauvre encore, est meilleur que celui de la plaine, mais le changement est plus marqué dans la vallée de la rivière, qui, en cet endroit, est rocheuse, bordée de hautes falaises de grès comme la partie supérieure du bras nord de la Saskatchewan, et considérablement boisée de pins et de grands peupliers.

La vallée est large, et les fonds très boisés, mais la rivière elle-même est étroite et rapide et le chenal parsemé d'îles de galets. L'eau est fort claire, d'une légère teinte verte, ce qui montre que nous sommes maintenant à l'ouest des argiles crétacées, qui rendent la rivière si trouble dans les parties inférieures de son cours.

Le long de la falaise offre une grande profusion de fruits sauvages, et dans cette partie du pays, il y a abondance de gros gibier. De là, nous continuâmes le long du sommet de la falaise qui a près de 300 pieds de hauteur et est composé entièrement de grès, avec des lits d'argile et des veines carbonacées ressemblant aux couches que l'on rencontre à Rocky Mountain House, et partout sur le haut de la rivière, en approchant des montagnes.

"Nous campâmes dans un très bel endroit auprès de la rivière, sous de grands arbres, et près d'épais fourrés d'arbrisseaux baccifères."

"Quelques milles plus loin nous arrivâmes au camp des Sauvages des Rochers (*Stony Indians*) (Lat. 50° 43'), situé dans l'un des plus beaux endroits que j'aie vus, à l'embouchure de l'Ispacehow ou Rivière des Grands Arbres, (*High Wood River*), cours d'eau claire de 40 verges de large, prenant sa source dans les Montagnes Rocheuses et coulant vers le N.N.E. jusqu'à son embouchure sur la rivière de l'Arc. Comme celle de la rivière de l'Arc, la vallée est à un niveau de 200 pieds au-dessous de celui de la prairie; un peu en amont de son embouchure, la rivière de l'Arc peut être passée à gué dans la saison des basses eaux, la profondeur en ce moment (août) en étant d'environ $2\frac{1}{2}$ pieds. Remontant alors à travers un paysage pittoresque jusqu'au niveau de la plaine et continuant le long de la falaise de droite, nous trouvons partout un excellent pâturage et le bois en abondance dans beaucoup d'endroits; car nous sommes ici dans la zone de bonnes terres qui bordent la base des montagnes.

Nous traversons la route parcourue par le capitaine Palliser dans son voyage à la ligne frontière, l'été dernier, 1859.

Col. MacLeod.

Au sujet de Morleyville, qui est situé sur la rivière de l'Arc dans cette section, le col. Macleod dit :

“ Le Rév. M. Macdougall et d'autres parlent dans les plus hauts termes de la beauté et de la fertilité des alentours de Morleyville, près de la source de la rivière de l'Arc.”—Voir aussi les observations du col. McLeod sur la section $\frac{49}{113}$.

Capitaine Clark.

Ce monsieur qui a voyagé fréquemment à travers le pays, s'exprime comme suit :

Jusqu'au passage de la rivière de l'Arc la contrée au nord du Fort McLeod, est très-herbeuse et offre de l'eau en abondance ; la terre sur la rivière de l'Arc est d'une qualité supérieure. Le peuplier du Canada est très-abondant sur cette rivière. Au Fort Calgarry, sur la même rivière, à environ 90 milles au nord-ouest du passage, la contrée est très-belle ; elle est occupée en partie par une petite colonie de Métis ainsi que par plusieurs colons blancs adonnés à l'agriculture et à l'élevage de bestiaux, et tous parlent très-favorablement des ressources de la contrée.

A quarante milles au sud de Calgarry, il s'est formé un autre petit établissement connu sous le nom de Morleyville ; de même que les colons dont je viens de parler, ceux de cet endroit réussissent aussi très-bien. Autour de Morleyville, le pays est fort beau, dominé comme il est par la grande nature des montagnes. C'est ici que demeurent les Sauvages des Rochers, tribu convertie au christianisme. Au Fort McLeod et dans toute la région de la rivière de l'Arc, les chevaux et les bestiaux passent l'hiver au pâturage, et comme preuve que l'herbe n'a pas perdu toute sa force nutritive pendant cette saison de l'année je puis dire que les chevaux de la police, lorsqu'ils sont à l'herbe, ne reçoivent que trois livres d'avoine par jour et se maintiennent en bon état.

Aux Collines de Cyprès, quoique les chevaux et les bestiaux restent au pâturage pendant l'hiver, il ne s'en trouvent pas aussi bien que ceux qui hivernent dans le voisinage de McLeod et de la rivière de l'Arc ; cela tient aux tempêtes qui sévissent dans ces montagnes.

On trouve de la houille dans les collines de Cyprès et sur un cours d'eau à quelques milles à l'ouest. Elle se trouve aussi en quantité sur la rivière Sainte-Marie, à 24 milles à l'est du Fort MacLeod ; j'en connais une large veine près du passage de la rivière de l'Arc.

Capt. Crozier.

Le capitaine Crozier a aussi voyagé vers l'est dans cette section à partir de Calgarry, situé près de l'angle nord-ouest. Voir les observations sur la section $\frac{50}{112}$.

M. Ogilvie.

A traversé l'angle sud-est. Voir les observations sur la section $\frac{50}{112}$.

50

114 *Palliser, p. 146.*

Le Dr. Hector est entré sur cette section à une petite distance au sud de la rivière de l'Arc, et a voyagé dans la direction du nord-ouest.

“ Dans la vallée du ruisseau à l'Eau Rapide (*Swift Water Creek*) nous étions en pleine vue des montagnes, que de récentes tempêtes avaient couvertes de neige. La contrée est ici extrêmement belle ; son sol noir est riche et nourrit un bon pâturage où se rencontre une grande quantité de vesces ; les collines basses sont couvertes de bouquets de bois, ayant presque l'apparence de plantations artificielles ; de là nous passâmes sur un haut plateau couvert de longues herbes et de saules.

16 août.—La nuit a été très-froide, et ce matin l'eau était gelée.

Palliser, p. 92.

Le capitaine Palliser est entré dans cette section près de l'angle sud-est et a voyagé vers le nord-ouest.

" Nous passons le long d'une crête étroite de terre de 20 à 30 pieds plus haute que les terres du côté de l'ouest et de plus de 200 pieds au-dessus de la prairie qui s'affaisse soudainement en un grand bassin. Le plateau que nous suivons n'a pas plus de 200 verges de largeur et en quelques endroits n'est pas même moitié si large; cette singulière bande de terre s'étend sur quatre milles nord et sud; au fond du bassin, trois longs lacs sont divisés entre eux par des marais étroits et pleins de joncs."

" Nous passons ensuite à travers des bouquets d'épinettes, de sapins et de petits pins et une grande quantité de bois chablis, et continuons à travers les bois dans la direction du nord, traversant deux ou trois cours d'eau et des étendues de terre herbeuse sur les hauteurs."

PIED DES MONTAGNES ROCHEUSES.—Les collines formant le pied des Montagnes Rocheuses, commencent dans cette section. Dans la partie ouest s'élèvent les chaînes de montagnes Fisher et Livingstone.

DE LA 100ME AU 115ME MÉRIDIENNE, ET ENTRE LES 49ME ET 50ME PARALLÈLES DE LATITUDE.

49

100 *Palliser, Expéd. pp. 44 et 46.*

LA MONTAGNE À LA TORTUE (TURTLE MOUNTAIN) qui s'élève à 250 à 300 pieds au-dessus du niveau général, est formée d'une accumulation de gros sable, de galets et de cailloux, de calcaire angulaire, de granit, de gneiss et autres roches azoïques. Les forêts qui couvrent la montagne n'ont pas grande valeur, étant composées de peupliers et de chênes rabougris et tordus. Les alentours sont très beaux et la contrée est semblable à celle du bras-est de la rivière Pembina.

Le sommet offre une vue étendue, non-seulement vers le nord, mais aussi vers le sud et l'ouest, sur le territoire américain. On ne voit que des prairies nues et stériles, n'est visible.

DE LA MONTAGNE À LA TORTUE À LA RIVIÈRE SOURIS:—Une longue étendue de plaine nue, traversée par une crête de terrain montueux gisant dans la direction de l'ouest. Les bois qui bordent la Souris commencent à 4 milles de la rivière. La contrée immédiatement adjacente du côté nord consisté en de nombreuses collines coniques de sable.

La rivière a fait son lit à travers un riche fond d'alluvion, de 8 à 10 pieds de profondeur et est sujette à de fortes crues. La rivière est large de 50 verges et sa moindre profondeur est de 4 pieds. On a trouvé dans le lit de la rivière, au gué, des fragments de charbon provenant du lit de galets roulés qui fait la base des collines de sable, ou, qui, dans quelques cas, peuvent avoir été détachés des affleurements de lignite qui se rencontrent en amont.

DE LA RIVIÈRE SOURIS AU RUISSEAU DU SERPENT:—Sol de sable friable, et marais. Le Ruisseau du Serpent est d'une largeur insignifiante et d'une profondeur de 5 pieds.

DU RUISSEAU DU SERPENT AU RUISSEAU FOURCHU:—Marécageux, ensuite des élévations boisées appartenant à la vallée de l'Assiniboine quoiqu'à 5 ou 6 milles de cette rivière. Le terrain, dans ce voisinage, est riche et l'on y rencontre du bon bois. De là la contrée est plate, avec quelques groupes de collines sablonneuses, des monticules boisés et de petits lacs.

Hind, Exp. de l'A. et de la S., vol. 1, p. 291 à 299.

A partir de la dernière rangée des Buttes Bleues, section 49.—“ Avant de quitter la dernière rangée des Buttes Bleues, nous arrivâmes soudainement sur les bords d'une plaine unie à perte de vue sur le côté opposé de la rivière, à 150 pieds au-dessous de nous; cette plaine est d'un riche vert foncé, sans un arbre ou buisson pour rompre l'uniformité de son niveau. Au centre s'élève une colline conique.

De Buttes Bleues à la courbe sud de la rivière Souris, des affleurements d'argile schisteuse et des bandes de concrétions ferrugineuses se montrent à chaque courbe. Le premier spécimen de lignite a été vu à l'embouchure de la Crique aux Prunes. Il n'y a ni arbres ni buissons entre les Buttes Bleues et la Crique aux Prunes. “ Dans quelques endroits bas de la vallée de la rivière Souris, de beaux chênes, ormes, baumes et trembles se rencontrent sur les vingt premiers milles.” Un peu au-delà de la Crique aux Prunes, nous trouvons de nombreux cailloux et morceaux de lignite variant en dimension de la grosseur d'un œuf de poule à un pied de diamètre, et 3 milles plus loin se fait voir le dernier affleurement d'argiles crétacées. Les collines basses dans le voisinage de la Crique aux Prunes sont des dunes de sable. La prairie à l'est et à l'ouest de la Souris est sans arbre.

“ LES CÔTES DE SABLE (SAND HILLS).—Pris des bâtiments de la compagnie de la Baie d'Hudson se trouvent des dépôts étendus de fer limoneux, sur-couverts de marne coquillière et de sable de transport. Le bord de la rivière est d'une hauteur de 25 pieds, et couronné d'une étroite frange de beau bois. La contrée s'abaisse après avoir passé la dernière colline de sable, et sur une large étendue de prairie, vers le sud-est répandu du bois de dérive.” La vallée de la Souris varie ici d'un quart de mille à un mille en largeur; la rivière est large de 25 pieds et très peu profonde, courant à travers une prairie riche et découverte de vingt à trente-cinq pieds plus basse que le niveau général, onduleuse sur les deux côtés de la rivière et sans arbres, couverte d'une herbe courte et crépue et d'une grande abondance de “ bois de vache ” de l'année précédente.” Avant d'atteindre le 49^{me} parallèle, la Souris serpente sur un parcours de plusieurs milles dans une prairie sans arbres.

“ La Montagne à la Tortue, à l'est, s'élève majestueusement au-dessus de la grande plaine.” Le pays à l'ouest de la Souris est un désert sans arbres, et privé d'eau pendant la sécheresse de l'été.

“ La largeur de cette étendue aride et sans bois est d'au moins soixante milles au nord de la rivière de la Tête du Daim-Rouge sur le 49^{me} parallèle.”

“ Un grand nombre de roches roulées, gneissiques et calcaires semées sur les flancs des collines de la Souris près de la frontière.

Arpenteur des Terres Fédérales, 1877. Extrait du rapport de l'arpenteur, pp. de 51 à 56.

Un rang de townships ont été arpentés dans la partie nord de cette section, traversé par les rivières Assiniboine et Petite Saskatchewan.

Près de ces rivières la contrée est montueuse et accidentée, le sol dans le fond est riche; tandis qu'une grande partie des terres élevées sont pierreuses. Il y a néanmoins de fertiles terrains de prairie dans ces townships.

49

101. *Hind, Exp. de l'Ass. et de la Saskatchewan, vol. 1, p. 305, 306.*

De la ligne nord au Ruisseau de la Pierre à Pipe, (*Pipe Stone Creek.*) Je traverse un vaste désert parfaitement uni et sans arbres, avec quelques petits vallons contenant des étangs; je suis informé par des métis que cette grande prairie qui s'étend à l'ouest de la Souris continué ainsi aride et sans arbres jusqu'à une distance de 60 milles, où elle est traversée par un cours d'eau, probablement le ruisseau de la montagne de l'Orignal et qu'elle garde encore le même

caractère jusqu'à 80 milles plus loin; les renseignements que je puis obtenir ne vont pas au-delà. A l'endroit où nous le traversons, le Ruisseau de la Pierre à Pipe a 20 pieds de large et de $1\frac{1}{2}$ à 3 pieds de profondeur; le courant en est rapide. La vallée est étroite mais riche, et belle comparativement à la plaine désolée qui s'étend vers le sud. Les érables à feuilles de frêne sont les principaux arbres que l'on rencontre sur ses bords.

Le houblon et la vigne sauvage fleurissent aussi sur les rives. Les collines du voisinage sont couvertes de cailloux.

Après avoir passé le Ruisseau de la Pierre à Pipe la prairie est tantôt onduluse et sablonneuse, tantôt parsemée de basses collines de terre de dépôt, sur lesquelles des roches roulées sont éparées. Dans la saison des sécheresses on ne saurait trouver d'eau dans cette région.

Dawson, Géologie et ressources de la région avoisinant le 49^{me} parallèle, 1875, p. 290-291.

RIVIÈRE SOURIS.—Au passage de la frontière la rivière Souris a près d'un mille de largeur; la vallée comprend une certaine étendue de terrain d'alluvion plat et très fertile et est modérément boisée, principalement d'ormes massés en beaux bouquets.

La région qui s'étend entre le 1^{er} et le 2^e passage de la frontière par la ligne est d'environ cinquante milles de largeur, légèrement onduluse accidentée d'un certain nombre de dépressions en forme de bassins peu profonds, qui sont remplis d'eau au printemps et produisant une récolte de haute herbe de marais, contrastant beaucoup avec l'herbe courte et crépue de la prairie environnante. Le sol est par endroit peut-être maigre et graveleux, mais il est plus profond et plus riche dans le voisinage des ruisseau de l'Andouiller nord et sud (*Antler Creek*).

Le long de la vallée du ruisseau de l'Andouiller il y a une bonne ceinture d'arbres sur une distance de plusieurs milles. La surface est couverte d'un épais gazon d'herbe courte. La végétation de cette partie de la seconde steppe de prairie paraît être plus hâtive que celle de la vallée de la Rivière-Rouge, ce qui peut provenir autant du caractère sec et chaud du sol, que d'une différence absolue de température.

Ce qui précède décrit les parties est et sud de la section; le reste en est probablement également pauvre.

49

102 *Palliser, p. 40.*

La Montagne de l'Original (*Moose Mountain*), haute de 340 pieds, ressemble en apparence à celle de la Tortue. Mais sous le rapport de la distribution du bois, cette montagne et ses environs sont la contrepartie exacte de la Montagne de la Tortue et de son voisinage (voir section $\frac{49}{106}$) au sud et à l'ouest, plaine sans horizon, dont pas même un seul arbre ne relève la nudité.

Près de la rivière Souris, le terrain est couvert de cailloux de gneiss. Vallée très-étendue; et du niveau de la plaine à celui du fond alluvial, la profondeur est de 1:39 pieds. Le chenal de la rivière est d'une profondeur de 30 pieds; le cours d'eau n'a que 20 verges de large et un peu d'eau. J'ai trouvé de minces couches de lignite ou charbon de qualité inférieure, n'ayant ni en quantité ni en qualité aucune valeur commerciale; mais suivant la note de la carte de Palliser, ce charbon peut servir à la fonte des minerais.

LA ROCHE PERCÉE est de grès.

Dawson, G. et R. de la 49^e parallèle, 1875, p. 291.

La Souris, au deuxième passage de la frontière, coule dans une vallée dont les bords arrondis, herbeux et frangés de bois gardent ce caractère jusqu'au

Bout du Bois (au 262^e mille), ou sur une distance de 80 milles en suivant le cours de la rivière.

Entre le 2^{me} passage de la frontière et le Côteau Missouri (du 215^e au 290^e mille), la surface de la prairie est encore ondulée, et l'herbe courte et épaisse. Vers l'est le sol devient plus sablonneux et pierreux; en quelques endroits il est tellement couvert de roches roulées qu'on peut le compter comme à jamais impropre à l'agriculture. Aucun soudain changement de sol ne marque le passage de la période crétacée à la période tertiaire dans cette région, la surface de deux formations étant marquées par un épais dépôt de marne de transport. "Au milieu de septembre 1873, l'herbe de la prairie entre la Montagne à la Tortue et le Côteau, était morte presque jusqu'aux racines, mais l'année dernière (1874), dans cette région, l'herbe était fraîche et bonne. La courte herbe des prairies, même sèche, est nourrissante."

Le Dr. Hector a traversé diagonalement cette section, du nord-est à la Roche Percée, et M. Dawson le long de sa limite sud.

49

103 *Dawson, G. et R. du 49^{me} parallèle, p. 291.*

La partie de la section le long de la ligne est semblable à la section précédente, surface ondulée avec herbe courte et épaisse, sol de plus en plus sablonneux et pierreux. Le second plateau de prairie finit dans cette section, au pied de la grande zone de dépôts connue sous le nom de côteau Missouri.

49

104 *Dawson, G. et R. du 49^e parallèle, 1875, p. 292.*

Le Côteau Missouri couvre partiellement la partie sud de cette section. Le Côteau est ainsi décrit par M. Dawson :

"L'apre bande de terre connue sous ce nom, depuis l'endroit où elle traverse la frontière jusqu'au coude du bras sud de la Saskatchewan, a une étendue de 7,500 milles carrés, dont la plus grande partie doit à jamais rester impropre à l'agriculture, à cause de sa nature tourmentée et pierreuse, mais pourrait, néanmoins, devenir un excellent district pour l'élevage; et quoique quelques-unes des collines les plus abruptes soient maigrement couvertes de végétation, leur sol porte presque partout une herbe courte et nutritive. On rencontre de tout côté des marais donnant d'excellent foin.

Dans son aspect physique, le côteau ressemble à la Montagne de la Tortue, et comme cette dernière, serait probablement très-boisée, si ce n'était des feux de prairie. Le manque de bois est l'un des inconvénients les plus sérieux de la région. Les animaux nourris sur ces montagnes pendant l'été, devraient hiverner dans quelques vallées de rivière au nord, ou dans les ravins boisés du plateau tertiaire au sud.

M. Dawson, en parlant des lacs alcalins du Côteau, donne une analyse de leurs eaux et ajoute : une petite quantité de cette matière saline ou alcaline n'est pas nuisible aux récoltes dans les Etats de l'Ouest lorsqu'il existe assez d'humidité; l'herbe ne paraît pas non plus en souffrir.

Bell, Rap. Com. Géol. 1873-1874, pp. 80, 76 et 79.

Des Collines de Boue dans la direction de la Qu'Appelle.—Les quarante premiers milles consistent en une prairie ondulée et argileuse remplie de fissures, dont la surface est raboteuse, et où l'on ne rencontre qu'une seule lisière boisée le long d'un cours d'eau.

"Les Collines ou Buttes de Boue forment une projection remarquable au nord-ouest d'une chaîne de collines s'étendant des lacs de la Bonne-Femme vers le sud-est jusqu'à la Longue-Rivière (bras de la rivière Souris), et qui forment une élévation subite de la prairie qui s'étend vers l'Assiniboine.

Cette élévation ou coteau provient, en réalité, des ruines d'un escarpement. Au sud, la région est excessivement montagneuse, entremêlée d'étangs et de petits lacs d'eau douce et d'eau saumâtre, et dépourvue de bois. Les collines paraissent formées de terres graveleuses, avec cailloux reposant sur des argiles semblables à celles qui viennent d'être décrites. L'herbe est courte et peu épaisse et quelquefois, sur un parcours de plusieurs milles, la surface n'est formée que de gravier et de cailloux.

Les points les plus élevés des Buttes de Boue sont à plus de 600 pieds au-dessus de la plaine, immédiatement au nord. Quatre veines de lignite affleurent dans la moitié inférieure de la Butte du Milieu, mesurant 5, 4, 3 et 5 pieds respectivement. Des nodules de grès et d'argile ferrugineuse se trouvent à la base de la montagne.

Des Buttes de Boue, dans la direction de la Montagne de Bois, $\frac{49}{108}$.—Tout ce pays est extrêmement rude, et sur le parcours des 8' ou 9 premiers milles, les collines sont particulièrement escarpées et il s'y trouve un grand nombre d'étangs d'eau douce. A cette distance nous descendîmes dans une lisière de terrains un peu plus bas, mais aussi très montagneux, dans laquelle se trouve une chaîne de lacs salins et desséchés.

Col. MacLeod.

Le colonel MacLeod a voyagé le long de la frontière et il décrit cette section comme une prairie de pauvre sol et de pauvre pâturage.

49

105 *Dawson G. et R. du 49me parallèle, 1875, p. 293.*

Le grand plateau du lignite tertiaire occupe une large portion de la moitié sud de la section et il est décrit comme étant au sud et à l'ouest du coteau, commençant au 350me mille, ou près de la 105me longitude et s'étendant en plateau bien défini jusqu'à la rivière de la Vase Blanche sur une distance de 115 milles dans le voisinage de la ligne. "Sa forme est très irrégulière, mais son étendue est d'environ 12,000 milles carrés. Le sol de ce plateau, en général, paraît être fertile, mais à l'exception de quelques endroits plus favorisés les indications portent à croire que les pluies ne sont pas assez abondantes pour les récoltes ordinaires. Son élévation l'expose aussi, sans aucun doute, à des gelées plus hâtives et plus tartives que dans la prairie à l'est, quoique l'hiver y soit probablement moins rigoureux que dans la vallée de la Rivière-Rouge."

"Le plateau de la formation tertiaire n'est pour la plus grande partie propre qu'au pâturage; mais vu son abondant herbage il serait éminemment propre à cette destination.

La lisière de territoire entre le plateau et l'extrémité sud du coteau, lui emprunte en partie sa nature, mais son apparence est moins belle.

Un important avantage qu'a ce plateau, c'est l'existence sur ses bords de vallées abritées couvertes de massifs de peupliers; il est aussi favorisé par la présence dans ses couches de grands dépôts de lignite.

Dans une de ces vallées abritées, est situé un établissement de métis, connu sous le nom de Montagne de Bois, $\frac{49}{108}$; aucune tentative de cultiver la terre n'y a été faite, et l'endroit ne sert qu'à abriter pendant l'hiver les chasseurs et les traiteurs qui y passent.

Bell, Rap. Com. Géol. 1873-74, p. 79.

Le professeur Bell a traversé le centre de cette section de l'est à l'ouest.

Le pays répond à la description faite du sud des Buttes de Boue dans la section précédente, $\frac{49}{104}$; il est également très montueux, et il s'y trouve une chaîne de lacs salins desséchés. Nous ne traversâmes que deux vallées régulières avant d'arriver au long lac étroit qui se trouve au pied des Montagnes de Bois, l'une à trente et l'autre à quarante milles des Buttes de Boue." L'explorateur traversa aussi l'angle nord-est de la section et trouva la surface généralement

ondulée. Le sol dans les vallées et les parties les plus unies paraît être de formation argileuse; des morceaux d'argile ferrugineuse se montrent à la surface. Les hautes terres sont composées de terre graveleuse et de cailloux; le sol est fissuré par le soleil, ce qui le rend raboteux et difficile pour les voitures.

Col. MacLeod.

A traversé aussi l'angle sud-ouest de la section et décrit le terrain comme prairie de sol pauvre donnant du pâturage.

49

106 Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, p. 294.

SUD DU PLATEAU, AUSSI LOIN À L'OUEST QUE LA MONTAGNE DE BOIS.

“La région portant ses eaux au Missouri repose sur les roches tertiaires et porte généralement une croissance d'herbe courte au-delà de la Montagne de Bois. Le terrain bas, tant au nord qu'au sud du plateau, a pour fond de l'argile crétacée et est en beaucoup d'endroits sec et nu.” “Sur les pentes les plus sèches qui sont à peine capables de nourrir du gazon, on rencontre ici pour la première fois, parmi les herbes rabougries, une petite espèce de lichen et plusieurs plantes particulières au sud et à l'extrême ouest.”

La première partie de la description ci-dessus s'applique au sud-est de la section; l'argile crétacée se trouve à l'angle sud-ouest et le long du côté ouest jusqu'au nord du plateau tertiaire où elle est répandue sur le reste de la section au sud et à l'ouest du coteau. Pour la description du plateau tertiaire, voir la section $\frac{49}{105}$.

LES MONTAGNES DE BOIS sont situées un peu au sud du centre de la section.

Bell, Rap. de la Com. Géol., p. 79.

“Les Montagnes de Bois consistent en un escarpement assez raide faisant face au nord, d'argiles marneuses arénacées et de grès très tendres, avec couches de lignite. Cet escarpement est d'environ 260 pieds de hauteur.

Dans l'un des escarpements nous découvrîmes huit couches de lignite apparemment distinctes. Elles sont séparées les unes des autres par une épaisseur à peu près égale de couches marneuses; les deux veines au centre ont respectivement 8 et 5 pieds d'épaisseur, les autres d'un à quatre pieds. “Le lignite de toutes ces couches paraît être de bonne qualité.” Outre des nodules d'argile ferrugineuse, l'on a remarqué un lit de ce minerai, épais de 8 à 9 pouces près du pied de l'escarpement, et un autre plus mince vers le milieu.”

Col. McLeod.

Le Col. McLeod dit: “Vers la Montagne de Bois, il y a aussi quelques vallées qui produisent de la bonne herbe. Le pays pourrait surtout être un pays propre aux pâturages, mais je suis d'opinion qu'il faudrait une provision de foin pour y hiverner des bestiaux.” Il a aussi traversé le pays qui s'étend entre la Montagne de Bois et les lacs de la Bonne-Femme. Passant de là dans le nord de la section, il décrit les lieux comme une prairie d'assez bon sol propre aux pâturages; mais la partie au nord-ouest de la montagne de Bois est, suivant lui, un terrain pauvre et sablonneux, quoiqu'on puisse y trouver quelques pâturages.

49

107 Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, p. 295.

La partie sud de la section est de formation crétacée (voir $\frac{49}{106}$) et le centre est de lignite tertiaire (voir $\frac{49}{105}$).

À l'ouest de la rivière de la Vase Blanche, on passe sur une prairie ondulée ressemblant dans sa végétation à la surface du plateau tertiaire. Elle est profondément couverte de terrain de transport.

Col. McLeod.

Cet officier a traversé la partie centrale de la section à partir du ruisseau de la Bonne-Femme jusqu'à la frontière; de là en voyageant diagonalement à travers l'angle sud-ouest, il en parle comme d'une prairie de sol pauvre mais propre au pâturage.

M. Ogilvie,

Qui passa par le nord de cette section en 1878, au nord du Ruisseau de la Bonne-Femme, dit que les eaux de celui-ci sont douces, et que dans la vallée le sol est généralement bon mais dénué de bois. Hors de la vallée le pays est une prairie onduleuse s'élevant quelquefois en mamelons graveleux d'assez grande hauteur. La plupart des bas-fonds sont de bon sol et partout il y a de bonne herbe, mais peu d'eau et celle-ci est presque toute alcaline.

49

108 *Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, p. 295.*

L'angle sud-est est fait partie de la formation crétacée, décrite dans la section $\frac{49}{106}$ et qui s'étend le long de la frontière sur environ 16 milles. Au-delà, une projection du plateau tertiaire s'étend sur une distance de 30 milles. Le terrain est entrecoupé de nombreux ravins et fort pierreux par endroits, mais il est généralement couvert d'un gazon fourni; il y a aussi quelques marais où pousse de la bonne herbe."

Col. McLeod.

Ce monsieur a traversé cette section diagonalement du nord-ouest au sud-est, et il en parle comme d'une prairie de sol pauvre, mais où l'on trouve quelque pâturage.

M. Ogilvie.

A traversé la partie nord de la section. Sa description de la section $\frac{49}{107}$ s'applique aussi à celle-ci.

49

109 *Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, p. 295.*

A partir de la projection du plateau tertiaire décrite à la section $\frac{49}{108}$, s'étend vers l'ouest une plaine aride sur une distance de 50 milles, jusqu'à très près de la Rivière au Lait.

Elle s'étend aussi au loin vers le nord-ouest dans la direction des collines de Cyprès et paraît se réunir le long de leur versant de l'ouest avec une région déserte de la même nature qui, selon Palliser, s'étend au nord. Avec un fond de roche crétacée no. 4, et en grande partie composée de débris de rochers, cette plaine paraît devoir rester à jamais stérile et sans utilité. Au commencement du printemps, elle est évidemment humide en beaucoup d'endroits, mais en été elle est sèche, dure et fendillée et nourrit à peine un mince gazon. Elle est traversée par la vallée du bras est et du bras ouest de la rivière au Lait, qui montent dans le voisinage des collines de Cyprès; mais des trois cours d'eau, la rivière principale et ses tributaires sont presque desséchés avant la fin de l'été.

Les collines de Cyprès s'élevant sur la partie nord de cette section. Voir section $\frac{49}{110}$.

Col. McLeod.

Cet officier a voyagé sur la moitié nord de la section, et décrit la partie où sont les collines de Cyprès comme ayant un sol riche et fertile, tandis que le sol de la partie est est pauvre et ne peut offrir que de légers pâturages.

M. Ogilvie.

A aussi traversé la section à partir des Collines de Cyprès dans la direction du nord-est. Sur environ 20 milles à compter du Poste de l'Est (*East End Post*), le pays est âpre et les élévations graveleuses, avec beaucoup de cailloux de granit roulés; les bas-fonds sont généralement de bonne terre, offrant beaucoup de prés à foin. Le pâturage est bon partout et l'eau est généralement douce.

En approchant du Ruisseau de la Bonne-Femme, le pays prend la nature de la prairie onduleuse. Voir la description de M. Ogilvie, section $\frac{49}{107}$.

"La vallée de la Rivière à la Vase Blanche, qui descend des collines de Cyprès vers le sud-est, est large d'environ deux milles et contient quelques bonnes terres mais peu de bois sur la partie que j'ai parcourue. J'ai vu quelques affleurements de grès crétacé dans la vallée, et à environ 12 milles à l'est du Poste de l'Est, j'ai remarqué une couche de lignite de 5 pieds d'épaisseur que j'ai pu suivre plusieurs mille pieds.

49

110 *Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, p. 295 et 296.*

Sur 20 milles, le long de la frontière et s'étendant au nord jusqu'au pied des collines de Cyprès, plaine aride. Voir la section $\frac{49}{107}$.

Cette plaine est bornée à l'ouest par une bande de terre plus élevée qui la sépare de la rivière au Lait, et qui est d'environ 5 milles de largeur. Ici aussi le fond est de lignite de formation tertiaire, et est couvert d'un gazon court et uniforme; on y rencontre du côté de l'est quelques lacs et marais entourés de bonne herbe à foin. A l'ouest de la rivière au Lait, les argiles crétacées stériles ne se rencontrent plus, le pays reposant sur le lignite tertiaire.

Jusqu'au pied de la Butte de l'Est, le sol, quoique n'étant pas aride comme celui que l'on rencontre à l'est de la rivière au Lait, est couvert d'un gazon maigre et court et est en beaucoup d'endroits pierreux.

L'apparence défavorable de toute cette région ne vient pas tant de la pauvreté du sol lui-même, que de la sécheresse qu'il a à subir après la fonte des neiges et les pluies du printemps.

Palliser, Exp., pp. 141 et 142.

Cet explorateur décrit la contrée qui s'étend au nord des collines de Cyprès dans cette section comme un pays des plus désolés, sans eau ni herbe.

En approchant des collines il rencontra quelques ravins rocheux, et dans un d'eux une assez bonne quantité d'érables; au commencement de l'ascension, il passa un petit lac dans le voisinage duquel il y a d'excellente herbe, mais pas de bois.

COLLINES DE CYPRES.—"Ces hauteurs sont un oasis parfait au milieu du désert que nous avons traversé; elles se rattachent aux hautes collines qui se trouvent près du Coude et du bras sud de la Saskatchewan, mais à l'ouest elles ne vont pas plus loin et sont séparées des Montagnes Rocheuses par une large étendue de contrée aride." Elles sont hautes de 3,800 pieds au-dessus de la mer, et couvertes de bois, dont une grande partie est propre à la construction. Dans la vallée on rencontre du pin, de l'épinette blanche, de l'érable, etc. Le sol est riche, le pâturage très bon dans les bas-fonds, et l'eau abondante. Il y a aussi grande abondance de gibier et de fruits sauvages dans les vallées.

Nous montâmes dans le cœur des collines de Cyprès, à une magnifique vallée qui les traverse. Dans cette vallée, il y a une élévation de terrain qui partage les eaux du Missouri et de la Saskatchewan.

Col. MacLeod.

Cet officier décrit les collines de Cyprès comme une succession de hauts plateaux s'élevant sur une distance d'environ 100 milles de l'est à l'ouest, et

entrecoupés par de petits cours d'eau qui forment entre les collines de grandes coulées escarpées et variant de largeur. De tous côtés l'on y trouve de l'herbe et de l'excellente eau en grande abondance, ainsi que du pin en quantité considérable. D'après lui, les collines de Cyprès, de même que les montagnes de Bois, sont surtout propres à l'élevage, mais qu'il faudrait y faire des provisions de foin pour l'hiver.

La contrée qui s'étend au sud des collines est pauvre, mais fournit assez d'herbe pour les chevaux et les troupeaux qui la traverse; l'eau y varie en quantité selon les saisons.

Cap. Clark.

D'après cet officier, quoique le bétail et les chevaux restent à l'herbage pendant l'hiver sur les collines de Cyprès, ils ne se maintiennent pas aussi bien que ceux qui hivernent à l'herbe dans la contrée des rivières McLeod et de l'Arc par suite des rigoureuses tempêtes qui passent sur ces collines. On y trouve du charbon, ainsi que sur un cours d'eau qui coule à quelques milles à l'ouest; l'herbe sur ces montagnes est partout excellente et l'eau est abondante; des ruisseaux clairs et murmurants coulent dans toutes les directions; on y rencontre aussi beaucoup de pin. Vers le sud, le pays s'appauvrit de plus en plus jusqu'à la stérilité. C'est ce que l'on appelle le district de la rivière au Lait.

M. Ogilvie

Décrit le pays qui s'étend à l'ouest des collines de Cyprès comme généralement graveleux, et en quelques endroits sablonneux; on y trouve très peu d'eau et encore celle-ci est en grande partie alcaline; il y a peu de bois. Le charbon affleure dans quelques-uns des ravins qui descendent vers la Saskatchewan. Les Collines de Cyprès s'élèvent abruptement à une hauteur de 700 à 800 pieds au-dessus de la plaine; on voit sur ces montagnes de larges massifs d'une espèce de pin, appelée ici cyprès, qui ne possède guère de valeur que comme combustible; on trouve aussi de la pruche, mais trop petite pour autre chose que les clôtures. Le sol sur le sommet des montagnes est généralement graveleux, mais nourrit de la bonne herbe. L'explorateur a été informé qu'il y avait là un grand établissement de Métis possédant des troupeaux de bestiaux et considérant les montagnes comme un excellent pays de pâturages.

49

III Les Trois Buttes qui sont sur le territoire américain, la frontière passant au pied de celle de l'ouest, forment un des traits principaux de cette partie de la contrée. Selon

Dawson, G. et R. du parallèle 49, pp. 296 et 297,

Elles s'élèvent à 3,000 pieds au-dessus de la plaine. "Grâce à leur hauteur et à leur masse, qui sont suffisantes pour former des nuages et les retenir dans leur voisinage immédiat, les pluies y sont beaucoup plus abondantes."

"A partir des Trois Buttes en allant vers les Montagnes Rocheuses, le pays s'améliore en apparence et indique que les pluies y sont plus abondantes. Le cactus, le *Sarcobatus vermiculatus* (*Grease-Wood*) et l'armoise ne se rencontrent plus. Jusqu'au deuxième bras de la rivière au Lait, distance de 55 milles, le pays est généralement très accidenté." On y trouve généralement une herbe courte et abondante; les marais et les fondrières qui sont nombreux, nourrissent généralement des herbes et des carices à l'exclusion des joncs, ailleurs très abondants.

La région du partage des eaux entre le deuxième bras de la rivière au Lait et la rivière Sainte-Marie, est semblable.

Palliser, Exp. p. 143. (Voyage du Dr. Hector).

Des collines de Cyprès aux confluent du bras sud de la Saskatchewan et de la rivière du Ventre.—Dans la partie nord de cette section l'eau ne se rencontre

qu'en mares dans les lits des ruisseaux, et est de très mauvaise qualité. Nous traversâmes une chaîne de collines gisant dans la direction du nord-est et un ravin profond dans lequel il n'y avait pas d'eau; passant ensuite sur des plaines élevées et onduleuses nous eûmes devant nous une belle vue des Trois Buttes. "Quoique l'herbe dans les hautes plaines fût un peu meilleure que dans le sol marneux que nous avons traversé, nous ne pûmes trouver aucune trace d'eau, excepté dans un petit marécage bordé de bonne herbe."

Nous touchâmes la Saskatchewan-Sud, à 20 milles en aval du confluent des rivières de l'Arc et du Ventre. Les rives ont 210 pieds de hauteur et sont très escarpées. Nous ne pûmes voir qu'un bouquet de peupliers sur le bord; le long de la rivière se trouvent de grands bas-fonds. Les rives sont composées de bandes d'argiles, couvertes de terrain de transport et de cailloux roulés. En montant les bancs, nous traversâmes plusieurs collines de sable et à midi nous arrivâmes au point où la rivière du Ventre se jette dans le bras sud de la Saskatchewan. Nous traversâmes la rivière du Ventre deux milles en amont de son embouchure; nous la passâmes aisément à gué, tandis que le capitaine Palliser, avec le reste de l'expédition, en la traversant 40 milles plus haut, fut obligé de mettre les chevaux à la nage et de construire des radeaux. A notre gué, la rivière a 90 verges de largeur; l'eau n'allait qu'au ventre des chevaux, mais elle était fort rapide. Les rives sont hautes et escarpées, avec de larges massifs de peupliers sur la droite.

Palliser, Exp., p. 157.

A partir des collines de Cyprès dans la direction de la rivière du Ventre, et à travers le centre et le sud de la section.

Ayant quitté les collines de Cyprès, nous voyageâmes le long d'une plaine sablonneuse entrecoupée de quelques marais et étangs insignifiants, salés pour la plupart.

Les Trois Buttes sont à 40 milles au sud, et grâce à la nature plane de la contrée qui nous en séparait et aux formes bien distinctes de ses montagnes, elles apparaissaient comme les sommets de trois rocs détachés se dessinant sur un horizon de mer.

Poursuivant notre course le long de la frontière nous arrivâmes au lit d'une rivière desséchée ayant 500 à 600 verges de largeur. Les eaux de cette singulière rivière s'écoulaient autrefois dans le Missouri. Hauteur des bords, 180 à 240 pieds. Dans le fond se rencontrent de petites sources d'excellente eau. Lat. 49° 25' nord.

Col. McLeod

A traversé cette section entre les collines de Cyprès et le confluent de la rivière du Ventre et du bras sud de la Saskatchewan, et la décrit comme ayant un sol pauvre, où l'herbe croît cependant en quantité suffisante pour les chevaux et les bestiaux qui traversent cette région, et ayant de l'eau en quantité variable selon la saison.

Capt. Clark

Décrit la partie de cette section qui est à l'ouest des collines du Cyprès, comme une prairie onduleuse, ayant de bonne herbe, mais peu d'eau à certaines saisons de l'année.

M. Ogilvie

A passé au centre de cette section et trouvé le sol généralement graveleux et en quelques endroits sablonneux: pas d'eau, presque toute alcaline, et bois rare.

Col. MacLeod.

La contrée, connue aux Etats-Unis sous la désignation des terres stériles (*Barren lands*) s'étend dans les territoires du Nord-Ouest de façon à former un triangle dont on pourrait dire que la frontière, commençant à environ 40 milles

des montagnes et s'étendant jusqu'au Grand Côteau de la Souris, forme la base, et dont une ligne tirée de là jusqu'au coude de la Saskatchewan, un peu au sud du 50me parallèle et au nord-ouest du fort Walsh, formerait un côté, l'autre côté étant formé d'une ligne tirée de l'endroit en dernier lieu mentionné jusqu'au point de départ; cette dernière ligne ne comprendrait pas, cependant, une partie du pays stérile qui existe à l'ouest. Dans l'étendue de ce triangle, l'herbe est suffisamment abondante pour les chevaux et les bestiaux qui traversent la contrée, et l'eau y varie en quantité selon les saisons.

L'extrait ci-dessus se rapporte aux sections $\frac{49}{103}$, $\frac{49}{104}$, $\frac{49}{105}$, $\frac{49}{106}$, $\frac{49}{107}$, $\frac{49}{108}$, $\frac{49}{109}$, $\frac{49}{110}$, $\frac{49}{111}$ et portion de $\frac{49}{112}$.

49

112 Pour la description qu'a faite M. Dawson de la partie sud, voir la section $\frac{49}{111}$.

Palliser, Expedition, p. 144.

L'explorateur a traversé l'angle nord-est de la section.

"A la rivière du Ventre, on rencontre du grès argileux et du lignite, reposant sur des argiles sablonneuses d'un brun foncé."

Après avoir quitté la rivière du Ventre le pays traversé est très aride; la pluie tombant sur l'argile durcie par le soleil s'évapore aussitôt.

Palliser, Expédition, p. 157.

A traversé la partie centrale.

Nous avons ainsi traversé la contrée plane à travers laquelle passe le 49me parallèle, non sans avoir beaucoup souffert de manque de bonne eau et d'herbe. Les quelques petits marécages rencontrés étaient tous plus ou moins imprégnés de sulfates, et l'herbe de leurs voisinages était à peine suffisante pour nos chevaux. Dans la soirée du 9 août, nous arrivâmes à un tributaire de la rivière du Ventre. Lat. à midi 49° 44".

Col. MacLeod.

La partie est est semblable à la section $\frac{49}{111}$, mais la contrée s'améliore vers l'ouest.

Le capitaine Clark et M. Ogilvie corroborent ce témoignage.

49

113 *Dawson, G. et R. du parallèle 49, 1875, pp. 297, 298.*

La région du partage des eaux entre le deuxième bras de la rivière au Lait et la rivière Sainte-Marie est semblable à celle décrite précédemment. Voir section $\frac{49}{111}$.

"La partie de la zone fertile qui avoisine le pied des Montagnes Rocheuses à l'est dans les environs du parallèle 49 est large d'à peu près 25 milles. De l'autre côté de la rivière Sainte-Marie un changement pour le mieux se produit subitement et d'une façon marquée; la surface devient plus onduluse et plus accidentée, et est déjà tout-à-fait montueuse avant même que l'on ne soit au pied proprement dit des Montagnes Rocheuses; le sol est une terre végétale épaisse que nourrit un luxuriant herbage, et partout où le feu les a épargnés, l'on voit des arbres de tous les degrés de croissance. Beaucoup de plantes rencontrées pour la dernière fois dans le voisinage des montagnes de Pembina et dans la vallée de la Rivière-Rouge, et qui dans les plaines plus arides que nous avons traversées, se cachent dans des creux abrités et des coulées humides, reparaisent maintenant à la surface générale de la contrée. Les rivières et les ruisseaux ont ainsi entièrement changé de caractère, et au lieu de laisser paresseusement couler des eaux d'une opacité laiteuse, ils roulent maintenant avec rapidité sur des lits de pierres ou de graviers leurs eaux bleues claires et remplies de truite. Les fourrés sont généralement composés de peupliers; mais dans le voisinage immédiat des montagnes, le bouleau et les conifères se rencontrent aussi."

“ J’ai été informé par des traiteurs qui ont passé l’hiver dans le voisinage de la rivière Sainte-Marie que la neige n’y reste pas sur la terre plus de trois mois, la température étant beaucoup plus douce qu’elle ne l’est plus à l’est. Il semble probable, néanmoins, vu la hauteur du pays, que des gelées hâtives et tardives doivent abrégé beaucoup plus la saison au point de vue de l’agriculture, que ne l’indique le renseignement ci-dessus.

“ Les buffles fréquentent, dit-on, les collines du pied des Montagnes Rocheuses en grand nombre pendant l’hiver.” Dans cette partie de la contrée les montagnes offrent un fond inépuisable de bois pour la construction et le chauffage; de grandes étendues sont en outre reconnues comme riches en charbon. Le bois, dans les montagnes, est principalement conifère, et il n’atteint de grandes dimensions que dans certaines vallées retirées.

“ Une certaine espèce de pin ressemblant quelque peu au pin gris, mais que je crois être le *pinus contorta*, se trouve en abondance dans quelques localités, spécialement sur les plateaux de gravier et le fond des vallées; cet arbre fournirait de bon bois droit, mais il n’a pas une grande circonférence. Le pin Douglas se rencontre aussi des deux côtés du partage des eaux, mais en général il est petit.

C’est dans quelques-unes des vallées les plus hautes et les plus retirées que nous avons rencontré le plus gros bois; ces arbres ressemblent à l’épinette noire, mais appartiennent probablement à l’espèce des *Abies Engelmanni*.

Palliser, Exp. p. 158.

De la rivière du Ventre aux Montagnes Rocheuses; “ de là nous avons pris la direction nord pour atteindre l’entrée de la Passe de Kootanie. Le pays a beaucoup souffert du feu, est riche, onduleux et herbeux.

“ Nous étions dès lors dans les montagnes; les voitures étaient arrivées aussi loin qu’il leur était possible d’atteindre. A cette hauteur d’environ 800 pieds, les baies étaient encore mangeables quoiqu’à un niveau plus bas la saison en fût déjà passée. Lat. 49° 36’ nord.

Palliser, Exp., p. 91.

Dans son voyage de 1858, cet explorateur a traversé dans la direction du sud la partie ouest de cette section. Il a traversé la rivière du Vieux ou de la Flèche le long du flanc gauche des buttes du Porc-Epic. Au nord de la petite rivière du Ventre (lat. 49° 32’) le terrain est pauvre, siliceux et sablonneux, mais s’améliore beaucoup vers le sud et en quelques endroits est riche et offre de bons pâturages.

COLLINE D’OBSERVATION—un peu au nord-est de la Montagne du Chef.— Nous suivons une route à travers la forêt jusqu’à une hauteur considérable, où nous remarquons que la colline devient herbeuse et escarpée. “ Du sommet, nous pouvons suivre les tributaires du bras sud de la Saskatchewan par les lignes de peupliers et de saules qui les bordent, ou par la végétation de leurs rives au milieu du désert sablonneux.” “ Toutes les eaux, après avoir coulé quelques milles à l’est, tournent au nord. Au nord et à l’est s’étend à perte de vue la plaine sablonneuse.

Col. MacLeod.

Cet officier, dont le quartier-général a été quelque temps à Fort MacLeod, décrit ainsi cette section et celle des environs: A partir de la frontière en allant vers le nord jusqu’à la source de la rivière à l’Arc, l’on a une lisière de terrain s’étendant en largeur jusqu’à trente et cinquante milles des Montagnes Rocheuses, et qui produit un très bon herbage, et surpasse, m’a-t-on dit, les endroits de Montana les plus propres à l’élevage.

“ Traversant cette zone, un grand nombre de beaux cours d’eau descendus des Montagnes Rocheuses se réunissent en divers endroits pour former le bras sud de la Saskatchewan. Le fond de ces cours d’eau et quelques-unes des vallées

qu'ils forment, sont de grande étendue, et en certains cas de plusieurs milles de largeur. Le sol est généralement très bon, et, près des montagnes, est excellent; on y a déjà récolté du blé, de l'avoine, de l'orge, des pois et du maïs de bonne qualité. Le rendement et la dimension de la pomme de terre sont très satisfaisants et les autres légumes y ont été produits en abondance.

"Le climat est très doux et la chute des neiges est petite, excepté auprès des montagnes; les troupeaux y hivernent à l'herbe."

"Il y a de bon pin sur le flanc des montagnes et jusqu'à quelque distance de leur base, tandis que le peuplier du Canada atteint de bonnes dimensions dans les bas-fonds le long des rivières."

"Quand la prairie n'est pas brûlée, le pays dont je parle est le rendez-vous favori des buffles. Pendant l'hiver, les Sauvages campent dans les bas-fonds près des rivières où ils trouvent à la fois abri et combustible, et d'où ils sortent de temps en temps pour se procurer de la viande, ce qui est chose facile dans les conditions dont je viens de parler.

Capt. Clark.

Cet officier dit qu'à mesure que l'on approche des montagnes "le sol devient meilleur, l'herbe plus belle et le climat plus favorable.

"Aux alentours de MacLeod, jusqu'aux collines formant le pied des Montagnes Rocheuses, la contrée peut en toute sûreté être définie comme pays propre à l'agriculture, et le succès que les quelques cultivateurs qui y sont établis ainsi que la ferme et les jardins de la police y ont obtenu, en est une preuve. Le jardin de la police à MacLeod ne sera pas aisément surpassé dans l'Ontario.

"Les bas-fonds, le long des rivières, sont généralement très larges et bien boisés de peupliers du Canada. Le pin croît en grande quantité dans les collines qui forment le pied des Montagnes Rocheuses."

M. Ogilvie

Est entré dans cette section venant du nord vers le fort MacLeod et de là a voyagé vers l'est; il décrit la contrée au nord du fort MacLeod comme un pays beau et fertile.

"Près du fort MacLeod il y a une autre haute crête de gravier."

"Sur la rivière du Vieux, il y a quelques bouquets de peupliers mais trop rares pour être d'aucun usage aux colons.

"Du fort MacLeod à la rivière du Ventre, sur environ 8 milles, le sol est généralement de bonne qualité.

"A la rivière du Ventre, j'ai vu un échantillon de blé semé le 20 mai, l'ensemencement ayant été tardé l'épi n'était pas entièrement rempli; néanmoins, l'échantillon était aussi beau qu'on pourrait le désirer; j'ai aussi vu au même endroit une cave de pommes de terre certainement aussi belles que celles d'aucun pareil lot que j'aie vu dans le district d'Ottawa. Il y a peu de peupliers sur la rivière, mais comme elle coule des Montagnes Rocheuses, je suppose que le bois de construction pourrait être descendu des montagnes. Quant au combustible, le charbon est abondant le long de la rivière.

"De la rivière du Ventre à la rivière Sainte-Marie, distance d'environ 18 milles, le sol est généralement passable et l'herbe bonne; mais l'on ne trouve ni eau ni bois.

"Dans la vallée de la rivière Sainte-Marie, il y a des affleurements de charbon; mais peu ou point de bois.

"De la rivière Sainte-Marie vers l'est jusqu'aux collines de Cyprès, le chemin, sur une distance de 20 milles, passe alternativement sur des pièces de sol graveleux et d'autres de bonne terre noire argileuse; ensuite le sol devient généralement léger et graveleux; l'eau est alcaline."

49

114 *Palliser, p. 158.*

Le capitaine Palliser a traversé cette section dans la direction de l'ouest, passant par la passe Kootanie, et dans les extraits suivants de son journal il décrit cette portion de ses explorations :

“ Nous atteignons la route de la Passe de Kootanie sur le côté gauche d'un petit cours d'eau, tributaire de la rivière Moomocan. De chaque côté s'élèvent des montagnes escarpées, fortement boisées, et couvertes de broussailles très épaisses. Dans l'après-midi, nous traversons la crête voisine des Montagnes Rocheuses, à environ 2,000 pieds au-dessus du niveau des plaines, et descendons dans une vallée marécageuse bien boisée ; nous campons sur l'un des tributaires de la rivière à l'Arc.

16 août.—Nous marchons trois heures et demie à travers bois et marais ; nous nous arrêtons pour déjeuner au pied de la dernière et de la plus haute montée, qui est, je crois, le point de partage des eaux du continent. Nous nous faisons un chemin en zig-zag à travers, le bois qui devient rabougri quand nous avons atteint une certaine altitude ; et un peu avant le coucher du soleil nous atteignons le sommet, d'où nous voyons les eaux qui descendent vers le Pacifique. Ici la vue des montagnes est magnifique, particulièrement au nord ; nous sommes sur une crête à 6,000 pieds au-dessus de la mer, contemplant dans le nord-ouest des masses de montagnes au front couvert de neige et d'une hauteur doublé de celle d'où nous les voyons.”

La description de la passe anglaise de Kootanie, se trouve dans le journal de 1858, le capitaine Palliser ayant retraversé les Montagnes Rocheuses par cette passe au commencement de septembre 1858, en retournant à Edmonton, après son exploration de la passe Kanaaskis.

Capt. Clark.

“ Plusieurs mineurs du Montana ont exploré et explorent encore les collines du pied des montagnes. Dans l'hiver de 1878, l'un de ces explorateurs montrait un morceau de métal qu'il disait avoir trouvé dans ses recherches. J'ai vu faire l'examen à Helena (Montana) de cette espèce de métal, que l'on reconnut n'être rien moins que de l'étain pur. Le temps et la patience seuls pourront faire connaître les richesses, minérales de ce grand pays, et en attendant, il n'y a pas de raison pour qu'il ne soit une des contrées du monde les plus propres à l'élevé des bestiaux.

Voir aussi les descriptions des sections $\frac{49}{113}$ et $\frac{50}{113}$ par le colonel MacLeod et le capitaine Clark.

ANNEXE No. 2.

Description des divers contrats passés—avec les taux et les prix—pour la fourniture des matériaux et l'exécution des travaux sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, depuis janvier 1877, jusqu'aujourd'hui. On trouvera une description des contrats passés antérieurement dans le rapport de 1877, pages 383 à 396.

CONTRAT No. 5a.

EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.—Prolongement depuis Saint-Boniface jusqu'à Selkirk. Comprenant tous les travaux nécessaires se rattachant au nivellement, à la construction de ponts, pose de la voie et au ballastage. Longueur, 21½ milles. M. Whitehead, en vertu d'un arrêté du conseil, fut autorisé de continuer ces travaux comme faisant partie de son premier contrat, (contrat No. 5. Voir page 385, rapport 1877). L'excavation dans la terre devant être payée au taux de 22 centins par verge cube, et les autres travaux d'après les prix du contrat No. 15. (Voir page 390 du rapport de 1877.

Entrepreneur.....Joseph Whitehead.
Ordre en Conseil.....11 mai 1877.

La quantité de travaux exécutés aux taux spécifiés est comme suit :—

Description des travaux.	Quantités.		Taux.	Montant.	
				cts.	\$ cts.
Déblai.....	Acres	205.53	Par acre	30 00	6,165 90
Déracinement (y com. fossés latéraux).....	do	100.65	do	80 00	8,052 00
Clôture.....	Pds. l.	2,104.25	Par p. l.	0 06	13,625 50
Roc détaché.....	Vgs. c.	585	Par v. c.	1 75	1,023 75
Excavation dans la terre (y com. les emprunts).....	do	191,866	do	0 22	42,210 52
Excavation dans les fossés d'égouttement au-delà des limites de la voie ferrée.....	do	54,851	do	0 45	24,682 95
Excavation de la terre sous l'eau.....	do	185	do	0 66	122 10
Travaux extra.....					326 77
Bois carré 16 × 12 pcs.....	Pds. l.	1,608	Par p. l.	0 33	530 64
do 12 × 12.....	do	20,053	do	0 30	6,015 90
do 12 × 9.....	do	5,718	do	0 28	1,601 04
do 12 × 8.....	do	574	do	0 28	160 72
do 9 × 8.....	do	6,901	do	0 25	1,725 25
do 6 × 4.....	do	2,490	do	0 20	498 00
Madriers de pin..... M.P.	Pds. c.	8,670	Par M.	25 00	216 75
Madriers de bois dur..... do	do	49,753	do	20 00	995 06
Fer battu, y compris boulons, carv., liens, etc.....	Lbs.	8,296	Par lb.	0 13	1,078 48
Fonte..... do	do	2,647	do	0 10	264 70
Traverses..... No.		32,979	Par lien.	0 40	13,191 60
Posage de la voie..... Milles.		22.75	Par mille.	290 00	6,597 50
Ballastage..... Vgs. c.		45,500	Par v. c.	0 33	15,015 00
Aiguilles et croisements..... Paires.		2	Par set	10 00	20 00
Gages, avec 15pour cent en sus.....					897 62
Montant approximatif.....					144,017 75

Montant payé à compte de travaux exécutés \$141,500

CONTRAT No. 32.

250 tonnes de boulons de chemin de fer livrées à Fort William et à Duluth durant la saison de navigation 1877.

Entrepreneurs.....Cooper, Fairman et Cie.

Date du contrat.....12 mai 1877.

Date de l'achèvement des travaux.....1er juillet 1877

Ton'x.

A Fort William..... 50

A Duluth 200

— 250 ton'x à \$54.95.....\$13,737 50

Ce contrat est terminé.

Montant payé, \$13,737.50.

CONTRAT No. 32a.

Pour construire huit bâtiments de station entre Sunshine Creek et la rivière des Anglais. Les bâtiments serviront au personnel des ingénieurs pendant la durée des travaux.

Entrepreneurs.....	LeMay et Blair.
Date du contrat	10 janvier 1877.
Date de l'achèvement des travaux.....	
Prix du contrat.....	\$23,409.

Le 10, juillet 1877 des instructions furent données par le département à l'effet de discontinuer les travaux des bâtiments à l'ouest de Port Savanne, et de payer les entrepreneurs pour l'ouvrage fait et les matériaux livrés. Le contrat fut en conséquence terminé.

Montant payé, \$17,730.45.

CONTRAT No. 33.

EMBRANCHEMENT DE PEMBINA (partie de l').—Compléter le nivellement, ainsi que la pose de la voie, le ballastage, etc., entre Saint-Boniface et Emerson. Longueur, 63½ milles.

Entrepreneurs.....	Kavanagh, Murphy et Upper.
Date du contrat.....	21 juin 1878.
Date de l'achèvement des travaux.....	1er décembre 1879

Les quantités fournies par les entrepreneurs, d'après les taux du contrat, sont comme suit:—

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

Description des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.		Montant.	
			\$	cts.	\$	cts.
Déblai	Acres	100	Par acre	24 00		2,400 00
Abattage à fleur de terre	do	50	do	28 00		1,400 00
Déracinement (y compris fossés latéraux et tranchées d'égouttement).....	do	100	do	50 00		5,000 00
Clôture.....	Pd. lin.	666,000	Par pd. l.	0 05		33,300 00
Excavation dans le roc détaché.....	Verges c	100	Par vg. c	2 50		250 00
Excavation dans la terre y com. les emprunts.	do	140,000	do	0 25		35,000 00
Excavation dans les fossés d'égouttement au-delà des limites de la voie ferrée.....	do	10,000		0 30		3,000 00
Egouts souterrains	Pd. lin.	1,000	P. pd. l.	0 25		250 00
Ponts, système Howe, 100 pds. d'ouv	Arche.	2	P. arche	3,000 00		6,000 00
do do 80 do	do	1	do	2,500 00		2,500 00
do do 60 do	do	1	do	1,750 00		1,750 00
Caissons pour culées et piles de ponts, y compris le bois et le remp. en pierre.	Verges c	2,500	Par vg. c	3 50		8,750 00
Maçonnerie en pierres perdues.....	do	1,000	do	1 50		1,500 00
do des ponts au ciment hydraulique.....	do		do	15 00		
do do au mortier ordinaire.....	do		do	15 00		
couvert de ciment hydraulique.....	do		do			
Maçonnerie des ponceaux au cim. hydraulique.	do		do	12 00		
do do au mortier ordinaire.....	do		do	10 00		
baigné de ciment hydraulique.....	do		do			
Maçonnerie de ponceau en pierres sèches.....	do		do	8 00		
Briquetage au ciment hydraulique.....	do		do	12 50		
do au mortier ordinaire, baigné de ciment hydraulique.....	do		do	11 00		
Béton au ciment hydraulique.....	do		do	10 00		
Corroi	do		do	2 00		
A reporter.....						101,100 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.—Fin.

Description des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Report.....				101,100 00
<i>Bois équarri pour chevauxets, ponts, pontceaux etc.</i>				
16 × 12 pes., pin blanc.....	Pd. lin.	2,500	Par pd.l	0 50 1,250 00
15 × 12 do	do	2,000	do	0 50 1,000 00
15 × 9 do	do	2,500	do	0 40 1,000 00
12 × 12 do pin blanc ou ép. rge.	do	38,000	do	0 35 13,300 00
12 × 9 do do	do	4,000	do	0 25 1,000 00
9 × 8 do do	do	14,000	do	0 18 2,520 00
12 × 12 peut être d'épin. blanche.....	do	15,000	do	0 35 5,250 00
12 × 9 do	do	7,000	do	0 25 1,750 00
12 × 6 do	do	1,500	do	0 18 270 00
12 × 4 do	do	1,000	do	0 12 120 00
9 × 9 do	do	500	do	0 21 105 00
9 × 6 do	do	4,000	do	0 15 600 00
9 × 4 do	do	1,000	do	0 10 100 00
6 × 4 do	do	1,000	do	0 10 100 00
4 × 2 voliges de chêne.....	do	500	do	0 03½ 17 50
Bois de 10 pouces, aplani, voliges de chêne....	do	22,000	do	0 15 3,300 00
do 8 do do	do	10,000	do	0 10 1,000 00
Pilotis, épinette rouge ou chêne, 12 pes. au gros bout.....	do	2,500	do	0 40 1,000 00
Madriers de pruche ou d'épinette.....m. p.....	P. étal.	1,000	Par M	20 00 20 00
do de pin.....m. p.....	do	110,000	do	25 00 2,750 00
do bois dur.....m. p.....	do	1,000	do	50 00 50 00
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.	Lbs.	25,000	Par lb.	0 10 2,500 00
Fonte	do	8,500	do	0 10 850 00
Pose de la voie.	Milles	66	P. mille.	250 00 16,500 00
Ballastage	Verge c.	110,000	Par vg.c	0 27 29,700 00
Aiguilles et croisements.....	Jeux.	20	P. jeu.	25 00 500 00
Montant approximatif du contrat.....				187,652 50

Montant payé à compte de travaux exécutés..... \$54,100 00

Par arrêté du conseil en date du mois d'octobre 1878, il fut résolu que l'on paierait la somme de \$15,000 aux entrepreneurs, vu qu'ils avaient poussés les travaux avec vigueur par la construction de ponts temporaires et autrement, afin de permettre aux convois de passer avant la fin de l'année, et pour avoir fini les travaux à la date du contrat.

Les lisses étaient posées et les trains circulaient le décembre.

CONTRAT No. 34.

Transport de rails, éclisses, boulons, etc., de Kingston, Ont., à Saint-Boniface, Manitoba, et de Fort-William, lac Supérieur, à Emerson, Manitoba, y compris toute main-d'œuvre, etc.

Nom de l'entrepreneur.....Cie. de transport du Nord-Ouest.

Date du contrat.....29 mai et 30 septembre 1878.

Date de la livraison.....15 septembre 1878, et été de 1879.

De Kingston,	4,500 tonnes, à \$18 par tonne.....	\$81,000
De Fort William,	1,500 " " ".....	27,000

Coût estimatif..... \$108,000

Montant payé à compte, \$41,100.00.

CONTRAT No. 35.

480 tonnes de boulons de chemin de fer livrées sur le quai à Fort-William et Duluth :—

Noms des entrepreneurs.....Cooper, Fairman et Cie.

Date du contrat3 juin 1878.

Date de la livraison.....durant la navigation, 1878.

A Fort-William 135 tonnes, 2,240 lbs.

A Duluth (pour le Manitoba) 345 do

480 tonnes à \$49.75 par tonne.....\$23,880

Cette entreprise est terminée.

Montant payé, \$23,880.

CONTRAT No. 36.

165,000 tonnes de liens de chemin de fer pour l'embranchement de Pembina, devant être livrées comme suit :—75,000 à Saint-Boniface ; 60, à la rivière du Rat, et 30,000 milles à la rivière Rosseau.

Nom de l'entrepreneur.....William Robinson.

Date de l'entreprise.....22 février 1878.

Date de l'achèvement des travaux.....30 juin 1878.

Coût estimatif, 165,000, à \$0.44 par livre.....\$72,600.

Le 29 octobre l'entrepreneur n'avait que 86,868 liens de livrés, et comme la pose des lisses de l'embranchement de Pembina était retardée en conséquence, le contrat fut ôté de l'entrepreneur, et une quantité suffisante fournie à ses frais par le département.

Nombre total livré, 157,943 ; valeur au prix du contrat, \$69,494.92.

Montant payé à compte, \$35,016.08.

CONTRAT No. 37.

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE—De la rivière du Sud, près du lac Nipissingue, à la baie de Cantin ou rivière des Français. Le contrat comprend les travaux se rattachant au nivellement, à la construction des ponts, à la pose de la voie et au ballastage selon les plans et devis généraux. Longueur, 50 milles.

Nom des entrepreneurs.....Hency, Charlebois et Cie.

Date du contrat.....2 août 1878.

Date de l'achèvement des travaux.... 1er juillet 1880.

Les quantités approximatives fournies aux entrepreneurs d'après les prix du contrat, sont comme suit:—

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

Description des travaux.	Quantités approximatives.			Taux.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Déblai	Acres	800	Par acre	40 00	32,000 00
Abattage à fleur de terre	do	15	do	60 00	900 00
Déracinement, y compris les fossés latéraux et tranchés d'égouttement	do	50	do	1 50	7,500 00
Clôture	Pd. lin.	50,000	Par pd. l.	0 06	3,000 00
Excavation dans le roc solide	Vg. c.	185,000	Par vg. c.	1 30	240,500 00
Excavation dans le roc détaché	do	3,000	do	0 60	1,800 00
do dans la terre y compris les emp. do dans les fossés d'égouttement au delà des limites de la voie ferrée.....	do	1,100,000	do	0 22	242,000 00
Egoûts souterrains	Pd. lin.	3,000	do	0 25	750 00
Superstructure en fer, 150 pd. d'ouverture.	Arche.	10,000	Par pd. l.	0 20	2,000 00
do do 100 do	do	2	Par arche.	9,000 00	18,000 00
do do 80 do	do	do	do	5,000 00	do
do do 60 do	do	do	do	3,700 00	do
do do 40 do	do	do	do	2,580 00	do
Ponts, syst. de Howe, 150 do	Arche.	do	do	1,400 00	do
do do 100 do	do	do	do	4,990 00	do
do do 80 do	do	1	do	2,376 00	2,376 00
do do 60 do	do	do	do	1,720 00	do
do do 40 do	do	11	do	1,320 00	14,520 00
Tunnels de six pieds, passage de ruisseau 1 verge cube par pied lin.....	do	1	do	880 00	880 00
Caissons pour culées et piles de ponts, y compris le bois et le rempliss. en pierre.....	Pd. lin.	do	Par pd. l.	4 00	do
Maçonnerie en pierre perdue.....	Vg. c.	do	Par vg. c.	3 00	do
Maçonnerie des ponts au ciment hydraulique.....	do	1,200	do	2 00	2,400 00
Maçonnerie des ponts au mortier ordinaire, baigné de ciment.....	do	8,000	do	13 00	104,000 00
Maçonnerie des ponceaux au ciment hydraulique	do	do	do	12 00	do
Maçonnerie des ponceaux au mortier ordinaire, baigné de ciment.....	do	do	do	9 00	do
Maçonnerie des ponceaux au ciment ordinaire, baigné de ciment.....	do	9,000	do	7 50	67,500 00
Maçonnerie des ponceaux en pierre sèches.	do	do	do	6 50	do
Briquetage au ciment hydraulique.....	do	do	do	11 00	do
do au mortier ordinaire, baigné de ciment hydraulique.....	do	do	do	10 00	do
Béton au ciment hydraulique.....	do	250	do	7 00	1,750 00
Corroi.....	do	250	do	1 50	375 00
A reporter.....					742,251 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.—Fin.

Nature des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Report.....				742,251 00
<i>Bois équarri pour chevalets, ponts, ponceaux, etc.</i>				
16 × 12 pcs., pin blanc.....	Pd. lin.	1,500	Par pd. l.	0 30 450 00
15 × 12 do	do	500	do	0 30 150 00
15 × 9 do	do		do	0 25
12 × 12 do ou épinette rouge...	do	200	do	0 20 40 00
12 × 9 do do	do		do	0 18
12 × 6 do do	do		do	0 15
12 × 4 do do	do		do	0 10
9 × 9 do do	do		do	0 12
9 × 8 do do	do		do	0 12
9 × 6 do do	do		do	0 10
9 × 4 do do	do		do	0 10
6 × 4 do do	do		do	0 08
4 × 2 voliges de chêne	do		do	0 15
Bois de 10 pouces, aplani.....	do		do	0 10
do 8 do	do		do	0 06
Pilotis, épinette rouge ou chêne, 12 pouces au gros bout.	do		do	0 40
Madriers de pin..... m. p.....	P. étal.	20,000	Par M	15 00 300 00
do de bois dur..... m. p.....	do	1,000	do	40 00 40 00
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs	2,000	Par lb.	0 10 200 00
Fonte	do	200	do	0 06 12 00
Traverses	No. 1	125,000	Par trav.	0 15 18,750 00
Pose de la voie.....	Milles	52	Par mille	250 00 13,000 00
Ballastage	Vgs. c.	156,000	Par vg. c.	0 22 34,320 00
Aiguilles et croisements	Jeux.	30	Par jeu.	10 00 300 00
Montant approximatif du contrat.....				809,813 00

Montant payé pour ouvrage fait..... \$1,400 00

CONTRAT No. 38.

Convertir l'hôtel Neebing, à Fort-William, en bureaux pour le personnel des ingénieurs, district de Prince-Arthur, y compris tous les travaux et matériaux, selon les plans et devis.

Nom de l'entrepreneur.....Edmond Ingalls.

Date du contrat.....26 juillet 1878.

Date de l'achèvement des travaux.....26 septembre 1878.

Montant estimatif de l'entreprise, \$3,261.00.

Cette entreprise est terminée.

Montant payé, \$3,456.85.

CONTRAT No. 39.

Transport de rails d'Esquimalt et Nanaïmo à Yale, Colombie-Britannique, y compris la main-d'œuvre, etc.

Nom de l'entrepreneur John Irving.
 Date du contrat 18 juillet 1878.
 Date de l'achèvement des travaux 1er novembre 1878.

Coût estimatif de l'entreprise :—

5,266 tonnes impériales, ou
 5,898 tonnes de 2,000 lbs., à \$6.44 \$37,983 12

Lorsque le temps fixé pour l'achèvement de l'entreprise fut expiré, les travaux furent arrêtés par ordre du département, à laquelle date 3,484 tonnes avaient été enlevées d'Esquimalt et 100 de Nanaïmo. Environ 2,000 tonnes ont été livrées et expédiées à Yale, et la balance reste à Langley et New-Westminster.

Montant payé à compte \$9,660.

CONTRAT No. 40.

Remise aux locomotives à Selkirk, y compris toute espèce de travaux, matériel et outillage nécessaire à la construction d'une remise pour dix locomotives, selon les plans et devis.

Nom des entrepreneurs Gouin, Murphy et Upper.
 Date du contrat 5 août 1878.
 Date de l'achèvement des travaux 1er septembre 1879.
 Coût total de l'entreprise \$30,500

S'il devenait nécessaire de creuser les fondations à une plus grande profondeur que celle indiquée sur le devis, ou de prolonger l'égoût au-delà de 100 pieds du bâtiment, les taux suivants seront payés pour les travaux additionnels :—

Excavation dans les fondations, dans la terre—par verge cube. \$0 25
 do do dans le roc do ... 1 50

Maçonnerie dans les fondations do ... 5 00

Prolongement de l'égoût, y compris l'excavation, le construire
 et remplir, par verge linéaire 5 00

Les travaux n'étaient pas commencés à la fin de 1878.

CONTRAT No. 41.

LIGNE PRINCIPALE.—De la rivière des Anglais à la rivière à l'Aigle. Ce contrat comprend tous les travaux se rattachant à l'excavation, au nivellement à la construction de ponts, à la pose de la voie et au ballastage, selon les plans généraux. Longueur, 118 milles.

Nom des entrepreneurs Purcell et Cie.
 Date du contrat 1er mars 1879.
 Date de l'achèvement des travaux 1er juillet 1883.

Il est cependant pourvu dans le contrat, que si les travaux étaient assez avancés pour permettre le passage des convois le 1er juillet 1881, et tous les travaux complétés le 1er juillet 1882, les entrepreneurs seront payés aux taux indiqués dans la seconde colonne. Le montant réuni de l'augmentation de ces prix devant être payé en une seule fois si les travaux sont exécutés d'une manière satisfaisante durant la courte période.

Les quantités approximatives fournies aux entrepreneurs selon les prix du contrat sont comme suit :—

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

Nature des travaux.	Quantités approximatives.			1re colonne.		2e colonne.	
				Devant être terminés vers le 1er juillet 1882, et complétés de manière à permettre la circulation des trains vers le 1er juillet 1882.		Devant être terminés vers le 1er juillet 1882, et complétés de manière à permettre la circulation des trains vers le 1er juillet 1881.	
				Taux.	Montant.	Taux.	Montant.
			\$ cts.	\$	\$ cts.	\$	
Déblaiement	Acres	470	par acre	21 00	9,870	22 00	10,340
Abattage à fleur de terre	do	110	do	33 00	3,630	35 00	3,850
Déracinement	do	80	do	68 00	5,440	70 00	5,600
Plateform. de piéc. de bois dans les marais, entouées à une prof. de 16 pcs. et rec. de brouss..	do	30	do	175 00	5,250	180 00	5,400
Clôture	Pds. l.	41,000	par p. l.	0 01	410	0 01	410
Excavation dans le roc solide..	Vgs. c.	245,000	par v. c.	1 50	367,500	1 55	379,750
“ “ détaché.	do	97,000	do	0 90	87,300	0 95	92,150
Excavation dans la terre, y compris les emprunts	do	4,830,000	do	0 25	1,207,500	0 26	1,255,800
Terres d'emp., y compris charriage sur un parc. de 1 à 1½ mil. (Voir la 20e clause du mém.)..	do	210,000	do	*0 10	21,000	*0 10	21,000
Fossés, au-delà des limites de la voie ferrée.....	do	3,000	do	0 25	750	0 26	780
Egoûts souterrains.....	Pds. l.	2,400	par p. l.	0 33	792	0 35	840
Maçonnerie de pont	Vgs. c.	1,100	par v. c.	8 00	8,800	9 00	9,900
“ canaux couverts..	do	600	do	4 00	2,400	4 50	2,700
Pavage.....	do	60	do	4 00	240	4 50	270
Béton.....	do	300	do	1 00	300	1 00	300
Culées et piles de pont en caissons	do	22,000	do	3 00	66,000	3 50	77,000
Maçonnerie en pierres perdues..	do	4,400	do	2 00	8,800	2 50	11,000
Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diam. à l'int., d'un pc. d'épaisseur, et posés dans du béton...	Pds. l.	520	par p. l.	3 50	1,820	4 00	2,080
Ponts de bois, de 100 pieds d'ouverture	Arche.	3	par arch.	3,600 00	10,800	3,700 00	11,100
Ponts de bois, de 80 pieds d'ouverture	do	8	do	3,000 00	24,000	3,200 00	25,600
Ponts de bois, de 40 pieds d'ouverture	do	14	do	1,000 00	14,000	1,200 00	16,800
Pilotis,—pieux de 12 × 12 pcs.	Pds. l.	18,500	par p. l.	0 24	4,440	0 25	4,625
A reporter.....							1,937,295

* Avant de signer le contrat, l'ingénieur en chef fit la remarque que le prix pour emprunt de terre avec charriage de 1 mille à 1½ n'était que de 10 centins, tandis qu'il devrait être réellement plus élevé, au lieu de plus bas que pour excavation ordinaire. Il remarqua de plus qu'en préparant les certificats des travaux exécutés, il ne pouvait calculer l'excavation qu'au taux de 10 centins par verge cube. En passant le contrat les parties signèrent ce qui suit :—“ Nous reconnaissons par les présentes que le contrat est passé par nous sachant que les termes du contrat seront suivis, nonobstant les circonstances ci-dessus mentionnées.”

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.—Fin.

Nature des travaux.	Quantités approximatives.			1re colonne.		2e colonne.	
				Devant être terminés vers le 1er juillet 1883, et complétés de manière à permettre la circulation des trains vers le 1er juillet 1882.		Devant être terminés vers le 1er juillet 1882, et complétés de manière à permettre la circulation des trains vers le 1er juillet 1881.	
				Taux.	Montant.	Taux.	Montant.
			\$ cts.	\$	\$ cts.	\$	
Report						1,937,295	
<i>Bois carré pour tréteaux, canaux couverts, ponts, etc.</i>							
Pin blanc, 16 × 12 pouces.....	do	14,000	do	0 38	5,320	0 40	5,600
do 16 × 10 do	do	700	do	0 35	245	0 38	266
do 14 × 12 do	do	400	do	0 35	140	0 38	152
Pin bl. ou ép. rouge 12 × 12 pes.	do	100,000	do	0 34	34,000	0 35	35,000
do do 12 × 9 ...	do	12,000	do	0 29	3,480	0 30	3,600
do do 12 × 8 ...	do	300	do	0 28	84	0 29	87
do do 12 × 4 ...	do	1,700	do	0 23	391	0 24	408
do do 9 × 8 ...	do	48,000	do	0 20	9,600	0 21	10,080
do do 9 × 6 ...	do	34,000	do	0 20	6,800	0 21	7,140
do do 9 × 4 ...	do	6,500	do	0 16	1,040	0 17	1,105
do do 8 × 6 ...	do	300	do	0 16	48	0 17	51
Pièces aplanies de 8 pouces do ..	do	4,400	do	0 18	792	0 20	880
Madriers de pin ou d'ép. rouge..	P. M. P	54,000	per M.	28 00	1,512	30 00	1,620
en bois dur.....	do	1,000	do	30 00	30	31 00	31
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs.	60,000	par lb.	0 08	4,800	0 08	4,800
Fonte.....	do	12,200	do	0 08	976	0 08	976
Traverses.....	No.	300,000	par trav	0 25	75,000	0 25	75,000
Charroi des rails et ferrures, parcours moyen, 172 milles...	Ton'x	12,200	par ton.	2 00	24,400	2 00	24,400
Pose de la voie	Milles	125	par mille	275 00	34,375	300 00	37,500
Ballastage.....	Vgs. c.	437,500	pr. v. c.	0 34	148,750	0 35	153,125
Aiguilles et croisements.....	Jeux.	36	par jeu.	29 00	1,044	30 00	1,080
Montant approximatif du contrat.....					2,203,896		2,300,196

Montant payé à compte d'ouvrage exécuté..... Nil.

CONTRAT No. 42.

LIGNE PRINCIPALE.—De la rivière à l'Aigle—231 milles à l'est de Fort-William—à Kéwatin, y compris tous les travaux se rattachant à l'excavation, au nivellement, à la construction de ponts, à la pose de la voie et au ballastage Longueur, 67 milles.

Nom des entrepreneurs.....Fraser, Manning et Cie.

Date du contrat.....20 mars 1879.

Date de la livraison... 1er juillet 1883, et terminé pour permettre la circulation des trains.....1er juillet 1882.

Les quantités approximatives fournies aux entrepreneurs, selon les prix du contrat, sont comme suit:—

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

Description des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.	Montant.
			\$ cts.	\$
Déblai.....	Acres	250	Par acre	25 00 6,250
Abattage à fleur de terre.....	do	30	do	35 00 1,050
Déracinement.....	do	150	do	75 00 11,250
Plateformes en bois de grume trav. les fondrières, moy. 16 pds. de prof. couvertes de broussailles.	do	4	do	1,450 00 5,800
Clôture.....	Pds. lin.	5,000	Par pd. l.	0 06 300
Excavation dans le roc solide—ligne coupée.....	Vgs. c.	900,000	Par vg. c.	1 85 1,665,000
Emprunts de roc (voir art. 19 du mémoire).....	do	426,000	do	2 00 852,000
Excavation dans le roc détaché.....	do	65,000	do	0 75 48,750
Excavation dans la terre ordinaire (voir art. 17 et 18 du devis).....	do	1,392,000	do	0 31 431,520
Emprunts de terre extra—taux spéciaux couvrant les frais de l'excavation et du charriage à grandes distances (voir art. 20 du mémoire), lorsque le charriage sera de plus d'un mille—				
Entre le 241me et le 273me mille.....	do	1,265,000	do	0 37 468,050
do 273me et le 289me do.....	do	385,000	do	0 35 134,750
do 293me et le 295me do.....	do	250,000	do	0 33 82,500
Exc. dans les fos d'ég. au-d. des lim. de la v. fer.				
Egoûts souterrains.....	Pds. lin.	4,800	Par pd. l.	0 40 1,920
Tunnels de cours d'eau, dans le roc, 8 pds. de dia- mètre (2 v. cub. par pd. lin.).....	do	1,250	do	18 00 22,500
Tunnels de cours d'eau, dans le roc, 6 pds. de dia- mètre (1 v. cub. par pd. lin.).....	do	150	do	12 00 1,800
Maçonnerie de pont.....	Vgs. c.	1,800	Par vg. c.	11 00 19,800
do ponceaux.....	do	3,400	do	9 00 30,600
Pavage.....	do	410	do	6 00 2,460
Béton.....	do	200	do	6 00 1,200
Caissons pour culées et piliers de ponts.....	do	1,300	do	4 00 5,200
Maçonnerie en pierres perdues.....	do	7,100	do	3 00 21,300
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épaisseur, posés dans le béton.....	Pds. lin.	660	Par pd. l.	50 00 33,000
Superst. de pont, pièces de bois, 100 pds. d'ouv.....	Arches.	2	Par arche.	4,000 00 8,000
Pilotis enfoncés, 12 X 12.....	Pds. lir.	28,000	Par pd. l.	0 30 8,400
A reporter.....				3,869,400

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.—Fin.

Description des travaux.	Quantités approximatives.			Taux.	Montant.
				\$ cts.	\$
Report.....					3,869,400
<i>Bois équarri pour chevalets, ponts, ponceaux, etc.</i>					
16 X 12 pcs, pin blanc.....	Pds. lin.	14,000	Par pd. l.	0 56	7,840
16 X 10 do	do	1,700	do	0 56	952
16 X 9 do	do	5,300	do	0 55	2,915
14 X 12 do	do	1,200	do	0 50	600
12 X 12 do ou épinette rouge.....	do	142,000	do	0 40	56,800
12 X 9 do do	do	8,000	do	0 35	2,800
12 X 6 do do	do	6,000	do	0 30	1,800
12 X 4 do do	do	1,300	do	0 20	260
9 X 8 do do	do	52,000	do	0 18	9,360
9 X 6 do do	do	54,000	do	0 16	8,640
9 X 4 do do	do	15,500	do	0 15	2,325
8 X 6 do do	do	300	do	0 15	45
6 X 4 do do	do	2,000	do	0 12	240
Bois de 8 pouces aplani do	do	2,000	do	0 15	300
Madriers de pin ou d'épinette rouge.....	P. M. P.	56,000	Par M.	40 00	2,240
do bois dur.....	do	2,000	do	40 00	80
Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.	Lbs.	103,000	Par lb.	0 10	10,300
Fonte.....	do	40,000	do	0 09	3,600
Traverses.....	Nombre.	168,000	P.traverse	0 27	45,360
Transport des rails et liens—moyenne, 190 milles.....	Ton'x.	6,800	P.tonneau	2 25	15,300
Pose de la voie.....	Milles	70	Par mille	250 00	17,500
Ballastage.....	Vgs. c.	245,000	Par vg. c.	0 29	71,050
Aiguilles et croisements.....	Jeux.	20	Par jeu.	50 00	1,000
Montant approximatif du contrat.....					4,130,707

Montant payé pour travaux exécutés..... Nil.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

SOMMAIRE des paiements faits pour ouvrages exécutés, jusqu'au 31 décembre 1878, et estimation approximative de la dépense à faire.

No. du contrat.	Noms des entrepreneurs.	Montant payé.		Montant probable de la dépense.	
		\$	cts.	\$	cts.
1	Sifton, Glass et Cie	112,715	61	146,020	00
2	Richard Fuller	112,614	95	197,353	00
3	F. J. Barnard	38,700	00	413,217	00
4	Oliver, Davidson et Cie	214,825	82	268,050	00
5	Joseph Whitehead	208,163	00	203,163	00
5a	Joseph Whitehead	141,500	00	148,000	00
6	Guest et Cie.....	280,558	76	280,558	76
7	Ebbw Vale Steel, Iron and Coal Co.....	254,177	08	254,177	08
8	Mersey Steel and Iron Co.....	1,065,842	29	1,065,842	29
9	West Cumberland Iron and Steel Co.....	305,581	88	305,581	88
10	West Cumberland Iron and Steel Co.....				
11	Naylor, Benzon et Cie.....	265,052	36	265,052	36
12	L'hon. A. B. Foster	41,000	00	41,000	00
13	Sifton et Ward	313,200	87	313,200	87
	Purcell et Ryan	18,778	64	18,778	64
14	Sifton et Ward	633,480	00	75,000	00
	Joseph Whitehead (pour compléter le contrat No. 14.).....				
15	Sutton, Thompson et Whitehead.....	1,052,700	00		
16	Cie. de chemin de fer Canada Central.....	102,613	00	1,440,000	00
17	Anderson, Anderson et Cie.....	51,462	96	51,462	96
18	Cie. de transport de la Rivière Rouge.....	213,928	24	218,550	00
19	Moses Chevette.....	1,600	00	1,600	00
20	Merchants' Lake and River Steamship Co.....	67,126	28	67,126	28
21	Patrick Kenny.....	8,782	11	8,782	11
22	Holcomb et Stewart.....	5,850	00	5,850	00
23	Sifton et Ward.....	14,648	14	14,648	14
24	Oliver, Davidson et Cie.....	3,525	10	3,525	10
	A reporter.....	5,528,427	09		

SOMMAIRE des paiements faits pour ouvrages exécutés, jusqu'au 31 décembre 1878,
etc.—Chemin de fer canadien du Pacifique.—*Suite.*

No. du contrat.	Noms des entrepreneurs.	Montant payé.		Montant probable de la dépense.	
		\$	cts.	\$	cts.
	Report.....	5,528,427	09		
25	Purcell et Ryan.....	1,247,800	00	1,400,000	00
26	James Isbester.....	35,431	00	35,431	00
27	Merchants' Lake and River Steamship Co.....	89,060	00	89,060	00
28	Cie. de transport de la Rivière Rouge.....				
29	Cooper, Fairman et Cie.....	8,532	90	8,532	90
30	Robb et Cie.....	16,160	00	16,160	00
31	Patent Bolt and Nut Co.....	6,800	69	6,800	69
32	Cooper, Fairman et Cie.....	13,737	50	13,737	50
32a	LeMay et Cie.....	17,730	45	17,730	45
33	Kavanagh, Murphy et Upper.....	54,100	00	187,652	50
34	Cie. de transport du Nord-Ouest.....	41,100	00	108,000	00
35	Cooper, Fairman et Cie.....	23,880	00	23,880	00
36	William Robinson.....	35,016	08	69,494	92
37	Heney, Charlebois et Flood.....	1,400	00	809,813	00
38	Edmond Ingalls.....	3,456	85	3,456	85
39	John Irving.....	9,660	00		
40	Gouin, Murphy et Upper.....			30,500	00
41	Purcell et Cie.....			2,300,196	00
42	Fraser, Manning et Cie.....			4,130,707	00
	DÉPENSE EN DEHORS DU CONTRAT.	7,132,292	56		
	Explorations, études et contrôle de la construction.....	3,860,987	36		
	Divers paiements en dehors du contrat.....	545,586	63		
	Total.....\$	11,538,866	55		

ANNEXE No. 3

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF SUR LES TRAVAUX D'EXPLORATION ET DE CONSTRUCTION, POUR L'ANNÉE 1878.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 8 janvier 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter mon rapport annuel sur le progrès fait dans les travaux d'exploration et de construction jusqu'au 31 décembre 1878.

EXPLORATIONS.

EXPLORATIONS DANS LA RÉGION ORIENTALE OU BOISÉE.

Afin de diminuer les travaux considérables qu'exigerait la ligne localisée entre la rivière des Anglais et Kéwatin, on a fait une révision du tracé de cette ligne et une nouvelle exploration, l'été dernier, à l'effet d'éviter les points les plus difficiles. Le but de cette exploration n'a été atteint qu'en partie, car il a été jugé impossible de tourner tous les obstacles qui se présentent, et il va en conséquence falloir entreprendre de très grands travaux d'excavation sur la section s'étendant vers l'est et située entre Kéwatin et la rivière de l'Aigle, distance de 67 milles.

EXPLORATION DE LA RÉGION DES MONTAGNES.

Dans la Colombie-Britannique, les travaux, cette année, se sont bornés à une révision du tracé entre Emory's Bar,—cinq milles plus bas que Yale,—et la tête du lac Kamloops. Deux escouades étaient chargées de cette révision.

D'Emory's Bar au pont Spence, ces travaux ont eu pour résultat de donner une ligne plus droite et des rampes plus douces, et aussi d'épargner de fortes dépenses, car les constructions nécessaires, murs de soutènement, etc., qui figuraient dans le devis estimatif de l'année dernière,—seront beaucoup moins considérables.

Les études de l'année dernière ont démontré que la rivière Fraser pouvait être plus facilement traversée à environ six milles en aval de Lytton. Ce passage est à un mille et demi en avant du point franchi par le tracé précédent. Si l'on considère la grandeur de cette rivière, dont le cours est torrentueux sur une longue distance, l'on trouvera que le dernier passage choisi est avantageux. Le pont aura une grande arche de 309 pieds et deux de 100 chacune. Toutes ses piles reposeront sur le roc.

Du pont Spence au lac Kamloops, une grande amélioration a pu être opérée. Telle que précédemment localisée, la ligne aurait exigé d'immenses travaux de protection, que l'on est parvenu à éviter en éloignant le tracé de la rivière. La ligne sera aussi plus droite, les rampes plus faciles, et la distance réduite de trois quarts de mille.

Un tracé de localisation a été fait sur le côté nord du lac Kamloops afin de voir s'il serait plus avantageux que celui du côté sud, et il a eu pour résultat de raccourcir la ligne de trois milles et demi sur cette section, de réduire de 800 degrés les courbes, et de diminuer considérablement la somme de travaux. Ce dernier tracé s'écarte de la ligne primitive cinq milles en aval du passage Savona et traverse la rivière Thompson, sur laquelle il faudra jeter un pont à deux arches de 200 pieds chacune.

CONSTRUCTIONS.

LIGNE DE TÉLÉGRAPHE.

Entre Fort-William et Selkirk, Rivière-Rouge,—410 milles—le télégraphe était assez avancé pour pouvoir fonctionner pendant une partie de l'année dernière.

Entre le lac Supérieur et un point dans la longitude d'Edmonton, distance de 1,197 milles—la ligne est maintenant complète, mais elle ne fonctionne encore que jusqu'à Battleford, c'est-à-dire sur une distance de 967 milles. Un tronçon de ligne télégraphique de 22 milles fonctionne aussi entre Selkirk et Winnipeg.

D'après les rapports, environ 80 milles de télégraphe seraient terminés dans la Colombie-Britannique et prêts à fonctionner depuis le Ruisseau de la Cache. Le défrichement partiel de la ligne est fait jusqu'à 24 milles plus loin, c'est-à-dire jusqu'à un point situé à 55 milles au nord de Kamloops.

NIVELLEMENT, POSAGE DE RAILS, ETC.

De Fort-William à la rivière des Anglais, 113 milles.

Le nivellement et la construction des ponts sont suffisamment avancés pour permettre de poser les rails entre les ponts ci-dessus désignés. Les rails ont été posés jusqu'au 102^{me} mille. On dit que le ballastage est terminé jusqu'au 60^{me} mille et qu'il est en partie fait sur une petite distance au-delà.

De Kéwatin au lac la Crosse, 36 milles.

Les travaux sur cette section sont poussés avec vigueur. Des excavations dans le roc et des travaux de terrassement, au moins la moitié est faite. Les entrepreneurs ont sur les lieux un outillage considérable et des provisions en quantité, ce qui annonce que les travaux ne cesseront pas d'être poursuivis avec vigueur.

Du lac la Crosse à Selkirk, 76 milles.

Sauf sur une petite distance à l'extrémité est, où il reste de gros remblais à faire, le nivellement et les ponts sont terminés sur cette section. Des cuillers à vapeur locomotives et wagons sont employés à ces travaux de terrassement, qui seront terminés dans quelques semaines. Les rails ont été posés sur un parcours de 75 milles à l'est de Selkirk. Le ballastage a été fait sur des points isolés et représentant une distance d'environ 14 milles.

Embranchement de Pembina, 85 milles.

La section de Selkirk à Saint-Boniface 22 milles, est tout à fait terminée, car ses rails sont posés et son ballastage est fait. De Saint-Boniface à Emerson, le nivellement est fait et les rails posés, mais on ne traverse encore les cours d'eau que sur des ponts temporaires en attendant qu'il en soit construit de plus durables. Le ballastage de la ligne sera fait l'été prochain.

Lignes subventionnées.

Le prolongement du chemin de fer Canada Central est subventionné à partir de Pembroke.

La subvention est limitée à \$1,440,000. De Pembroke à la traverse du chemin Nipissingue, point désigné par l'arrêté du conseil, la distance est évaluée à environ 130 milles, dont 37, à partir de Pembroke, ont été localisés. Le tracé de la localisation du reste de la distance est à faire. De ces 37 milles, 25 sont en voie de construction et une partie considérable de l'ouvrage est fait.

Embranchement de la Baie Georgienne, 50 milles.

Un contrat a été passé le 2 août dernier pour le nivellement, la construction de ponts, le posage des rails et le ballastage sur la ligne projetée depuis un point sur la rive ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, jusqu'à un autre point sur la rivière des Français, environ cinq milles à l'est de la baie Cantin, la distance étant d'à peu près 50 milles. Les entrepreneurs ont construit des magasins et fait transporter des provisions sur différents points de la ligne, mais jusqu'ici les travaux de l'embranchement même ont été bornés à des défrichements sur différents points du parcours.

Remise des locomotives, à Selkirk.

Contrat a été passé pour la construction d'une remise de dix compartiments sur les terrains de la station de Selkirk, mais ce bâtiment n'est pas encore commencé.

CONTRATS.

Un tableau de la dépense faite en vertu de contrats dans le cours de l'année fiscale expirée le 30 juin 1878 est ci-annexé.

Soumissions pour de nouvelles sections.

Des demandes de soumissions pour les sections entre la rivière des Anglais et Kéwatin, et entre Yale et Kamloops, (125 milles), sont publiées depuis quelque temps. On expédie actuellement à ceux qui se proposent de soumissionner les documents relatifs à la première de ces sections, et l'on s'attend de recevoir les offres avant la fin de janvier.

Dès que ce chaînon de 185 milles sera donné à l'entreprise, la construction de tout le parcours, (410 milles) entre Fort-William, lac Supérieur, et Selkirk, dans le Manitoba, sera en voie d'exécution. D'après les termes du contrat projeté, les travaux devront être poussés avec vigueur, afin que cet important tronçon du chemin de fer du Pacifique soit terminé le plus tôt possible. On a dû retarder de recevoir les soumissions pour les travaux à faire entre Yale et le lac Kamloops, dans la Colombie-Britannique.

Soumissions pour la ligne entière.

Dans le cours de l'été dernier, une grande publicité, en Angleterre et en ce pays, a été donnée aux annonces demandant des soumissions pour la construction et l'exploitation de toute la ligne depuis la province de l'Ontario jusqu'à la côte du Pacifique, distance d'environ 2,000 milles. Tous les renseignements demandés ont été fournis, et la date de l'envoi des soumissions était fixée au premier de ce mois, mais aucune soumission n'a été faite dans ces conditions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

F. BRAUN, écr,
Secrétaire des Travaux Publics,
Ottawa.

* Depuis que ce qui précède est composé, une soumission pour toute la ligne a été ouverte le 30 janvier 1879, c'est-à-dire en même temps que celles pour les sections entre la rivière des Anglais et Kéwatin.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

TABLEAU de la dépense faite en vertu des contrats, pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1878.

No. du contrat.	Nature des travaux.	Date du contrat.	Entrepreneurs.	Montant dépensé pendant l'année fiscale expirée le 30 juin 1878.
				\$ cts.
1	Construction de la ligne du télégraphe, de Fort-Garry à Livingston	1874.	Sifton, Glass et Cie.....	5,655 93
2	do Livingston à Edmonton	17 oct.....	R. Fuller.....	3,250 00
3	do Edmonton à la Col.-Britannique	30 do.....	F. J. Barnard.....	7,015 09
4	do Lac Supérieur à Fort-Garry	1875.	Oliver, Davidson et Cie.....	89,059 16
5a	Embranchement de Pembina { Prolongement de St. Boniface à Selkirk, } nivèlement, ponts et posage de rails... }	1874.	Joseph Whitehead	100,610 00
13	De Fort-William à Sunshine Creek, nivèlement et ponts.....	1875.	Sifton et Ward.....	42,000 00
	do do pour finir le nivèlement, etc.....	3 avril.....	Purcell et Ryan.....	13,700 00
14	De la rivière Rouge au lac la Grosse, nivèlement et ponts.....	1877.	Sifton et Ward.....	250,750 00
	{ Du lac la Grosse au Portage-du-Rat, nivèlement et ponts..... }	1875.	Sutton, Thompson et Whitehead.....	532,200 00
	{ De la rivière Rouge au Portage-du-Rat, nivèlement et ballastage..... }	1877.		
25	{ De Sunshine Creek à la rivière des Anglais, nivèlement et ponts..... }	1876.	Purcell et Ryan.....	687,600 00
26	{ De Fort-William à la rivière des Anglais, posage de rails et ballastage }	6 juin.....	James Isbester.....	18,831 00
32a	Gares entre Fort-William et la rivière des Anglais.....	17 juillet.....	Lemay et Blair.....	17,730 45

ARRANGEMENT

(430)

Entre Joseph Upper, Benj. W. Folger, James Swift et Matthew H. Folger, sous les nom et raison de Joseph Upper et Cie., et Sa Majesté la reine, représentée par le ministre des travaux publics, pour équiper et exploiter l'embranchement de Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, aux lieu et place du gouvernement, en vertu du contrat passé le 3 août 1878 par George Stephen et la compagnie du chemin de fer de Saint-Paul et du Pacifique.

RÉPONSE

(44)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—
Pour un état indiquant le nombre d'immigrants venus au Manitoba sous
les auspices, ou à la connaissance des agents d'émigration, pendant
l'année 1878 ; leur nationalité et les endroits d'où ils viennent.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 11 mars 1879.

RÉPONSE

(44A)

A un ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—
Pour une liste des patentes émises dans les différentes paroisses de la province du Manitoba, pour des terres situées dans la zone réservée aux colons (*settlement belt*), avec la date de leur émission, et les noms des personnes auxquelles elles ont été émises.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 24 mars 1879.

RÉPONSE

(44B)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 10 mars 1879 ;—
Demandant copie de l'ordre en conseil, en vertu duquel certains lots de terre, le long de la rivière Rouge, au Manitoba, ont été réservés pour des fins de colonisation, comme il appert par un avis publié par l'arpenteur général et daté du 14 novembre 1877.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 10 mars 1879.

RÉPONSE

(44c)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879;—

Pour un état indiquant le nombre de baux accordés par le gouvernement pour couper du bois sur les terres fédérales situées dans la zone réservée aux colons, le long de la rivière Rouge, au Manitoba ; les noms des locataires, les dates des dits baux, et la période pour laquelle ils ont été accordés ; les lots particuliers sur lesquels les dits lots à bois sont situés, et la superficie couverte par chaque bail ;—aussi, copie des instructions données à l'agent des terres fédérales, à Winnipeg, au sujet de la location des dits lots à bois, et de la teneur des dits baux ; aussi copie de toute correspondance à ce sujet.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 2 avril 1879.

MESSAGE.

(44 D)

LORNE.

Le GOUVERNEUR GÉNÉRAL transmet à la Chambre des Communes certains documents relatifs à la condition financière de la province du Manitoba.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

28 avril 1879.

Mémoire soumis au conseil.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'on lui a soumis une requête de la part de l'honorable J. Norquay, trésorier provincial, et de l'honorable Joseph Royal, ministre des travaux publics, de la province du Manitoba, demandant, au nom de la province, que l'on augmente le chiffre de sa subvention annuelle. Le soussigné a l'honneur de faire observer que lors de l'admission de cette province dans la Confédération, il lui fut alloué une somme de \$30,000 pour lui aider à subvenir aux dépenses du gouvernement.

Qu'il fut accordé une allocation au taux de quatre-vingts centins par tête sur une population estimée à 17,000 âmes, formant un total de \$13,000. Que l'intérêt sur la balance de la dette s'élève à la somme de \$19,653.04, et qu'en vertu d'un nouvel arrangement autorisé par un arrêté du conseil du 26 octobre 1875, ratifié subséquemment par la 39 Vic., chap. 3, l'on accorda une nouvelle subvention, jusqu'à la fin de l'année 1881, de la somme de \$26,746.96, portant la subvention totale qui devait être payée annuellement à \$90,000. Messieurs Norquay et Royal, dans le mémoire qu'ils soumettent maintenant, représentent que la province ne possède pas de terres de la couronne, et que l'augmentation de la population a excédé déjà leurs calculs. Vu que cette population se compose en grande partie de nouveaux colons, ils se trouvent actuellement dans l'impossibilité de réaliser aucun revenu pour faire face aux dépenses du gouvernement, et que par les estimations qui ont été soumises, il est démontré qu'à la présente date le chiffre de la population est de 53,540.

Qu'actuellement, la province reçoit une immigration considérable, et que l'on présume qu'avant la fin de la saison la population aura atteint le chiffre de 70,000 âmes.

Sous de telles circonstances le soussigné croit devoir recommander que l'allocation annuelle de \$90,000 soit augmentée, jusqu'à la fin de l'année 1881, à \$105,653.04, laquelle somme devra être répartie comme suit: \$30,000, frais du gouvernement; \$56,000, au taux de 80 centins par tête sur une population évaluée à 70,000 âmes, et \$19,053.04 étant l'intérêt sur la balance du capital au taux de 5 pour cent.

Quant à la demande à l'effet d'obtenir des avances sur le compte du capital de la province pour des travaux de drainage, le soussigné regrette de ne pouvoir en recommander la prise en considération.

Le tout respectueusement soumis.

S. L. TILLEY,

Ministre des finances.

Extrait du rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 18 avril 1879.

Le comité a pris en considération un rapport soumis par le sous-comité du conseil chargé de conférer avec messieurs Norquay et Royal, membres du conseil exécutif de la province du Manitoba, qui ont été délégués par l'ex-conseil de cette province et chargés de se rendre à Ottawa afin de presser le gouvernement fédéral de prendre en considération certaines matières se rattachant au progrès et à la prospérité de cette province. * * * * *

Le comité ayant mûrement examiné les représentations faites par le sous-comité relativement à la question ci-dessus et le rapport du sous-comité sur cette même question, il recommande respectueusement:—

Que quant à l'avance demandée sur le compte du capital, le comité annexe aux présentes le rapport du ministre des finances, à qui la question ci-dessus a été renvoyée, et il recommande en conséquence, que la subvention de \$90,000 maintenant payée à la province du Manitoba, soit, pour les raisons mentionnées par le ministre dans ce rapport, augmentée jusqu'à la fin de l'année 1881 à la somme de \$105,653.04, et répartie comme il y est mentionné, mais il est incapable, pour les raisons qui y sont données, de recommander l'octroi d'aucune avance sur le compte du capital de cette province.

RUSSELL HOUSE, 1er avril 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une estimation approximative de la population du Manitoba telle qu'elle sera à la clôture de la navigation. J'ai aussi pris la liberté de soumettre les raisons que j'ai pour en arriver à ces conclusions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. NORQUAY,
Trésorier provincial.

A l'honorable S. L. TILLEY,
Ministre des finances.

POPULATION DU MANITOBA—1878.

Westbourne.....	450
Bunsi le	575
Portage-la-Prairie	300
High-Bluff et Pointe.....	265
Baie Saint-Paul.....	331
Pembina	1,300
Saint-François-Xavier, Ouest.....	100
do do Est.....	101
Headingley.....	161
Saint-Charles.....	215
Saint-Jacques.	152
Winnipeg.....	1,500
Kildonan.....	159
Saint-Paul.....	235
Saint-André, Sud.....	151
do Nord.....	190
Saint-Clément.....	236
Rockwood.....	750

Springfield.....	450
Saint-Boniface.....	308
Saint-Vital.....	186
Saint-Norbert.....	169
Sainte-Agathe.....	1,050
Sainte-Anne.....	206
	9,540
Nombre des électeurs.....	5
Proportion de cinq têtes par chaque électeur.....	47,700
	5,840
Nombre total des Mennonites.....	53,540

Comme exemple de la proportion de cinq âmes par chaque électeur, nous pouvons citer Winnipeg, qui renferme une population de 9,000, et seulement 1,500 électeurs. La proportion des hommes non-mariés à Winnipeg est plus grande que dans tout le reste du pays, où la plupart des colons sont mariés, et ont des enfants.

La population, en 1870, avant la Confédération, était de 12,000 âmes, d'après le recensement.

Immigration en 1872	1,400
do 1873	1,256
do 1874	2,956
do 1875	6,034
do 1876	4,912
do 1877	6,511
do 1878	4,000
	39,069

L'on observera par ce qui précède que l'on a omis l'immigration de 1871, vu qu'elle est arrivée avant l'organisation du département.

Ce qui précède a été extrait des rapports des agents, mais il n'indique pas le nombre exact des immigrants, car un grand nombre de ceux qui ont émigré au Manitoba ne sont pas classés parmi les immigrants, et ne viennent pas sous le contrôle officiel des agents. Par exemple, M. Graham rapporte que l'immigration au Manitoba en 1878 a été de 11,000 âmes, tandis que d'après le rapport de l'agent, 4,000 seulement auraient émigré. En outre, il peut être à propos de dire que l'on s'attend cette année à une très grande augmentation de notre population. Autant qu'il est possible de le préciser, sans recensement, notre population actuelle peut par conséquent être estimée à 50,000 ou 55,000 âmes. Selon toute probabilité nous constaterons cette année une augmentation de 15,000 à 20,000 âmes, ce qui portera le chiffre de notre population, à la clôture de la navigation, à au moins 70,000 âmes.

OTTAWA, 24 mars 1879.

MONSIEUR, — Relativement à notre entrevue de ce matin avec le sous-comité du conseil privé, composé de vous-même et des honorables messieurs Pope et Baby, le soussigné désire soumettre à la considération du sous-comité l'état suivant et ses conclusions concernant la condition financière de la province du Manitoba :

Les ressources totales de la province provenant de la province même sont comme suit :—

Allocation spécifique.....	\$30,000 00
80 centins par tête sur une population de 17,000.....	13,600 00
5 pour cent (par tête 27 $\frac{17}{100}$ sur 17,000.....)	23,604 00
5 pour cent, sur une dette additionnellé telle qu'établie en 1873.....	3,967 85
	\$71,172 35

Pris sur le capital jusqu'au 30 juin 1875, \$153,386, à	
5 p. c. d'intérêt.....	\$7,919 31
	<u>\$63,253 04</u>
Allocation additionnelle commençant le 1er juillet 1875.	\$26,746 96
	<u>\$90,000 00</u>

Le revenu intérieur de la province, qui ne possède pas de terres de la couronne, provient des licences, du timbre, des passages d'eau et des amendes imposées. L'état comparatif suivant, pour la période de 1875 à 1878, fait connaître le chiffre de ce revenu :—

	1875.	1876.	1877.	1878.
Licences	\$7,764 00	\$7,614 00	\$3,889 00	\$3,950 00
Amendes.....	226 85	957 50	161 00	422 45
Honoraires.....	48 29	535 29	393 79	236 04
Fonds des jurés	144 00	144 00	132 00
Passages d'eau	450 00	300 00	300 00	760 00
Divers.....	221 60	253 92	161 00	626 45
Taxe des terres in-				
cultes.....	4,316 55	2,408 45	278 79
Timbre.....	2,159 75	2,398 20
	<u>\$8,854 74</u>	<u>*\$14,037 26</u>	<u>\$9,607 99</u>	<u>\$8,863 93</u>

* Note.—Vu le changement de notre année fiscale, la somme précédée de ce signe n'est que pour une période de 18 mois.

On remarquera que la recette provenant des licences a été considérablement diminuée par l'opération d'une loi sévère concernant le trafic des liqueurs et par le fait que dès qu'une municipalité est établie, les honoraires appartiennent à cette corporation.

Les chiffres ci-dessus établissent que les ressources totales de la province se bornent presque à la somme fixe de \$95,000, et que l'accroissement de sa population n'augmente que par son revenu intérieur.

Le soussigné soumet l'état comparatif suivant de la dépense de la province, du 1er juillet 1874 au 31 décembre 1878:—

Services.	12 mois jus- qu'au 30 juin 1875.	18 mois jus- qu'au 31 dé- cembre 1876.	12 mois jus- qu'au 31 dé- cembre 1877.	12 mois jus- qu'au 31 dé- cembre 1878.
Législation.....	\$15,686 67	\$14,917 47	\$11,912 25	\$11,242 28
Gouvernement civil.....	15,293 65	22,683 78	16,682 00	15,867 33
Administration de la justice..	12,673 75	19,116 58	16,513 25	18,317 99
Agriculture.....	5,254 00	3,023 70	1,000 00	1,297 00
Institutions de charité.....	1,500 00	3,500 00	1,000 00	2,500 00
Impressions.....	5,909 93	19,003 77	10,000 00	9,000 00
Edifices publics et hôtel du gouvernement	6,935 90	22,829 24	8,773 98	8,548 37
Prison provinciale.....	3,241 40	5,406 16	3,703 14	4,248 58
Voierie.....	6,609 71	12,814 59	5,858 06	11,720 73
Instruction publique	7,000 00	10,500 00	8,000 00	10,000 00
Divers.....	7,082 67	11,424 32	7,831 08	9,793 71
Petite vérole.....				5,390 35
	<u>\$86,377 68</u>	<u>\$145,249 61</u>	<u>\$91,273 76</u>	<u>\$107,926 37</u>

L'état ci-dessus accuse l'augmentation suivante dans la dépense de 1878 comparée à celle de 1875 :—

Gouvernement civil.....	\$ 573 68
Administration de la justice.....	5,644 24
Institutions de charité.....	1,000 00
Impressions.....	3,900 07
Edifices publics.....	1,612 47
Prison provinciale.....	1,007 18
Voierie.....	5,111 02
Instruction publique.....	3,000 00
Divers.....	2,711 04
	<hr/>
	\$24,559 70

et dans les frais de législation, une diminution d'à peu près \$5,000, résultant de l'abolition du conseil législatif.

Le soussigné soumet l'état estimatif suivant de la dépense pour les années 1879, 1880 et 1881, état établi avec toute l'économie que peut permettre l'augmentation croissante du service public.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

24 membres.....	\$ 7,200 00
Leurs frais de route.....	150 00
Orateur.....	800 00
Greffier.....	700 00
Sergent-d'armes.....	100 00
Employés et messagers surnuméraires, etc.....	1,500 00
Traduction.....	1,000 00
Greffier en loi.....	500 00
Trésorier.....	2,000 00
Adjoint du trésorier.....	1,200 00
Auditeur.....	500 00
Secrétaire.....	2,000 00
Adjoint du secrétaire.....	1,200 00
Ministre des travaux publics.....	2,000 00
Député du ministre des travaux publics.....	900 00
Procureur-général.....	2,000 00
Ministre de l'agriculture et président du conseil.....	2,000 00
Organisation du bureau de la statistique.....	1,500 00
Greffier du conseil exécutif et secrétaire particulier... ..	1,200 00
Imprimeur de la Reine.....	500 00
Messenger.....	700 00
Gardien.....	50 00
4 registrateurs.....	2,000 00
2 magistrats de police.. ..	500 00
Papeterie pour l'assemblée et les bureaux.....	2,000 00
Hôtel du gouvernement.....	5,000 00
Edifices publics.....	10,000 00
Administration de la justice.....	20,000 00
Impressions.....	12,000 00
Prison.....	5,000 00
Institutions de charité.....	4,000 00

Voierie.....	20,000 00
Agriculture.....	5,000 00
Instruction publique.....	20,000 00
Total.....	\$135,500 00
Divers.....	7,000 00
Grand total.....	\$142,500 00

En comparant ces estimations avec la dépense des trois années précédentes, on verra que l'augmentation de dépense à laquelle il faut subvenir est exigée par les services suivants :

Gouvernement civil, organisation du bureau d'agriculture et de la statistique et ministère du procureur général, etc.....	\$5,550
Edifices publics, augmentation de cette dépense.....	6,000
Administration de la justice, augmentation de cette dépense.....	4,500
Impressions do.....	2,000
Prison provinciale do.....	1,000
Hôpitaux do.....	1,500
Voierie do.....	10,000
Agriculture do.....	2,500
Instruction publique do.....	10,000
Total.....	43,050

Les observations suivantes sont soumises comme corollaire des estimations précédentes :

L'insuffisance du revenu de la province est en partie démontrée par le fait que dans les quatre premières années de son entrée dans la Confédération il lui a fallu déboursier \$158,380 en sus de sa subvention, qui était alors d'environ \$67,200, c'est-à-dire que dans chacune de ces années elle a eu à faire face à des obligations publiques s'élevant à \$106,700.

Plus tard, (en 1875) sa subvention fut augmentée de \$26,746.06,—ce qui portait le chiffre de cette subvention à \$90,000. En se soumettant à une économie parfois peu d'accord avec la dignité d'un gouvernement, et en persistant à ne pas tenir compte des besoins toujours croissants de la province par suite de l'immigration, le conseil exécutif de Manitoba a pu maintenir les dépenses dans les limites du revenu, mais après quatre années de ce régime, il a reconnu qu'il lui était impossible de gérer judicieusement les affaires de la province dans de telles conditions.

Dans les anciennes provinces, la population augmente d'une manière régulière et rationnelle, et généralement il en résulte une augmentation correspondante de revenu que donne la vente des terres de la couronne; mais au Manitoba, la population a triplé dans la courte période de huit ans, et cette augmentation extraordinaire—le revenu de la province restant le même—a été une cause de malaise et de difficultés de toute sorte pour la population de même que pour l'exécutif provincial.

Qu'il nous soit permis de rappeler ici la position désavantageuse qui dès le début, a été faite à la province, par suite des arrangements financiers pris alors, arrangements qui attestent que l'on ne prévoyait pas que ses ressources se développeraient et que sa population augmenterait aussi rapidement.

De l'arrangement avec le Nouveau-Brunswick il est résulté que l'acte de l'A. B. du N. de 1867 a garanti à cette province une allocation additionnelle de \$63,000 par année pendant une période de dix ans à compter de la date de l'union; à la Nouvelle-Ecosse, on a aussi accordé, pour une période de dix ans, une allocation additionnelle de \$82,698. Quant à la Colombie-Britannique, l'allocation relative à sa dette et à sa population a été calculée d'après le chiffre *factif* de 60,000 âmes, tandis que réellement cette population n'excédait pas 11,000. Pour l'île du Prince-Edouard, l'allocation pour sa dette a été calculée au taux de \$50 par tête, au lieu de \$27.77,

chiffre fixé pour les autres provinces, et une allocation spéciale lui fut accordée à raison de ce qu'elle ne possédait pas de terres de la couronne. Cependant, lorsqu'il s'est agi du Manitoba, qui ne possède pas non plus de terres de la couronne, l'allocation relative à sa dette n'a été calculée que d'après le chiffre d'une population de 17,000 âmes, et au taux de \$27.77 par tête, et l'allocation quant à sa population a aussi été établie d'après ce chiffre de 17,000. C'est ainsi que la province du Manitoba a été traité par le gouvernement fédéral, et en demandant que jusqu'en 1881 une allocation additionnelle de \$40,000 par année soit faite à la province, les soussignés croient sincèrement à la légitimité de leur requête.

Par la 37^{me} Vic., chap. 17 des Statuts du Canada, il est décrété qu'à toute province, et à la discrétion du gouverneur en conseil, il pourra être avancé les sommes qui seront requises pour ses améliorations locales dans la province, ces avances devant être considérées comme additions à la dette de la province; eh bien! par l'annexe de ce mémoire, le sous-comité du conseil privé peut voir que le gouvernement provincial se propose de faire exécuter certains travaux publics, et les soussignés demandant respectueusement et avec instance qu'il soit permis à la province de prendre la somme nécessaire sur son capital, à l'époque et de la manière dont il pourra être convenu par la suite.

Il est évident que par leur nature et importance, ces travaux, devenus nécessaires au développement de la province, ne seront pas imputables au compte de la dépense courante; ils devront être considérés comme faisant partie du capital de la province. Ainsi, en demandant au gouvernement fédéral de donner au Manitoba les cinq pour cent nécessaires à l'exécution de ces améliorations publiques, les soussignés s'attendent que leur requête sera l'objet de la considération la plus favorable.

Il est question d'assécher les parties suivantes de la province, et cela dans le but de pouvoir utiliser à la colonisation de vastes étendues de terre et d'améliorer les chemins publics.

Le projet d'acte du gouvernement du Manitoba concernant le drainage des terres renfermera une disposition stipulant que certains districts seront subdivisés par des ingénieurs compétents, qu'une estimation du prix de revient de ces travaux sera soumise au ministère des travaux publics, et qu'il sera procédé aux travaux de drainage sous le contrôle du gouvernement local.

Lorsque le coût des travaux de dessèchement aura été constaté, il sera subvenu au paiement par l'imposition d'une taxe sur les terres ainsi améliorées; mais dans l'appréhension que cette taxe ne soit considérée onéreuse, l'on se propose de n'en exiger le paiement que dans le cours d'une période de dix ou vingt ans, mais en ajoutant un léger intérêt pour le capital ainsi dépensé.

Pour qu'il soit procédé le plus tôt possible aux travaux, il est de toute nécessité qu'une somme soit mise à la disposition du gouvernement provincial.

Actuellement, les délégués ne peuvent se faire une idée approximative du prix de revient des améliorations projetées, vu que les ingénieurs chargés de prendre les niveaux et de faire une estimation du coût probable du drainage, n'avaient pas encore transmis leurs rapports lorsqu'ils partirent pour Ottawa. Le seul rapport reçu concerne le relevé de la baie Saint-Paul, et d'après ce relevé les travaux d'assèchement sur une étendue de six milles nécessiteraient une dépense de \$5,000.

Les parties où ces travaux sont immédiatement nécessaires se trouvent dans les—

Townships 13, 14, 15, 16,	rang 3, est.
do	9, rang 4, est.
do	8, do 5, do
do	7, rans 2, 3, 4, ouest.
do	13, do 9, 10 do
do	15, 16, 17, rang 11, est.

Nous ferons respectueusement observer que bien que ces parties ne paraissent occuper qu'un petit espace sur la carte, elles n'en sont pas moins la cause que de grandes étendues ne peuvent être utilisées, vu la conformation du sol. Souvent il

arrive que la route est impraticable, et la cause première de cette condition peut être éloignée de 15 ou 20 milles.

Les délégués croient donc devoir respectueusement demander qu'il soit permis de prendre sur le capital de la province du Manitoba, \$50,000, qui seront employées aux travaux en question. Ils demandent aussi qu'il soit permis de prendre une autre somme de \$50,000, pour aider à la construction d'édifices de comté dans la province, d'une prison provinciale et d'un palais de justice.

Le peu de sûreté qu'offrent les bâtiments aujourd'hui employés comme bureaux d'enregistrement et pour y déposer les archives des tribunaux est une cause d'inquiétude pour le gouvernement, car, à l'exception du bureau d'enregistrement du comté de Selkirk, que la cité de Winnipeg a fait convenablement installer, tous les autres édifices sont peu sûrs, et par un incendie, ou autrement, la destruction des archives serait une perte incalculable pour la province.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

J. NORQUAY,

Trésorier provincial.

JOSEPH ROYAL,

Ministre des travaux publics.

l'hon. A. CAMPBELL,

Receveur-général, Ottawa, et les

l'hon. MM. POPE et BABY.

RÉPONSE

(45)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mars 1879 ;—
Pour la production du rapport des ingénieurs au sujet des améliorations
à faire au quai de Rimouski, pour le rendre plus propice au débarque-
ment des malles anglaises, etc., etc.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 14 mars 1879.

RÉPONSE

(46)

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 24 février 1879 :
—demandant copie de toute la correspondance que le gouvernement possède relativement à l'offre du gouvernement de la Colombie-Britannique en 1878, "de céder à l'amirauté l'emplacement, l'outillage, les matériaux en mains, et tous les travaux déjà faits au bassin de radoub d'Esquimalt," à condition que les navires marchands puissent y être admis en payant les frais qu'ils occasionneront, lorsque les navires de Sa Majesté n'occuperont pas le bassin.

Par ordre.

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 11 mars 1879.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—Conformément à votre ordre au sujet d'une adresse de la Chambre des Communes, en date du 24 ultimo, j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie de la correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur-général et le secrétaire d'Etat des colonies au sujet de l'offre faite en 1878, par le gouvernement de la Colombie-Britannique de céder à l'amirauté l'emplacement, l'outillage, les matériaux en mains, et tous les travaux déjà faits au bassin de radoub à Esquimalt, C.-B.

J'ai l'honneur d'être, monsieur

Votre très obéissant serviteur,

F. DE WINTON, major A. R.

Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable

Secrétaire d'Etat du Canada

Le comte de Dufferin à sir M. E. Hicks-Beach.

(No. 44.)

OTTAWA, 1er mars 1878.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de vous expédier aujourd'hui la dépêche télégraphique suivante : 1er mars, relativement à ma dépêche no. 221, du 7 novembre 1877, le gouvernement de la Colombie-Britannique, après sanction unanime de la législature, offre au gouvernement impérial le bassin d'Esquimalt avec l'emplacement, l'outillage, les matériaux et le ouvrage qui y est déjà fait, aux conditions proposées le 21 juillet dernier et contenues dans la dépêche ci-dessus mentionnée.

J'ai, etc.

DUFFERIN.

Au très-honorable,

Sir M. E. HICKS-BEACH, bart.,
etc. etc. etc.

Sir M. E. Hicks-Beach au comte de Dufferin.

(Canada, No. 49.)

DOWNING STREET, 21 mars 1878.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception du télégramme de Votre Excellence, noté en marge, au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt, et de vous informer que je me suis mis en rapport avec les lords commissaires de l'amirauté, relativement à cette question.

J'ai, etc.

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur-général,

Le très-honorable

Le COMTE DE DUFFERIN, C.P., G.C.M.G., C.C.B.,
etc. etc. etc.

Le comte de Dufferin à sir M. E. Hicks-Beach.

(No. 74.)

OTTAWA, 26 mars 1878.

MONSIEUR,—Relativement à une correspondance antérieurement échangée au sujet de la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, C.-B., j'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, copie d'une lettre du secrétaire d'État du Canada contenant une communication du lieutenant-gouverneur de la province.

J'ai, etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable

Sir M. E. HICKS-BEACH, bart.,
etc., etc., etc.

Le comte de Dufferin à sir M. E. Hicks Beach.

(No. 119.)

OTTAWA, 7 mai 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous communiquer, relativement à la correspondance échangée au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt, Colombie-Britannique, copie d'une lettre du secrétaire d'État du Canada, soumettant à l'examen du gouvernement de Sa Majesté, copie de certains autres documents sur la question et cela à la demande demande des autorités locales de cette province.

J'ai, etc.,

DUFFERIN,

Au très-honorable

Sir M. E. HICKS-BEACH, bart.,
etc., etc., etc.

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 2 mai 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous transmettre, ci-joint, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, copie d'une dépêche de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, et d'une adresse de l'Assemblée législative avec le rapport du conseil y relatif, au sujet de la cession du bassin de radoub d'Esquimalt par le gouvernement de cette province; Son Honneur demande que ces documents soient transmis au très-honorable secrétaire d'État pour les colonies pour les soumettre à l'examen du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Sous-secrétaire d'État.

Au secrétaire du gouverneur-général.

EXTRAIT d'une dépêche du secrétaire d'État pour les colonies au gouverneur-général du Canada, en date du 20 juin 1878.

In re bassin de radoub, C.-B. "J'ai l'honneur de vous informer que les propositions des autorités provinciales de la Colombie-Britannique sont l'objet d'un examen attentif de la part du gouvernement de Sa Majesté."

(Copie.)

Dépêche télégraphique de Victoria, C.-B., 25 jan. 1878, Ottawa, 26 janvier 1878.

A l'hon. R. W. SCOTT.

Télégraphiez au secrétaire d'État pour les colonies, au nom de ce gouvernement, que la législature est convoquée pour le 7 février; réponse à l'arrêté du conseil au sujet de la cale sèche d'Esquimalt impatientement attendue. Répondez par télégraphe,

A. N. RICHARDS,

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 31 janvier 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous faire connaître, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, que la dépêche suivante a été reçue à ce ministère, de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique :

“ Télégraphiez au secrétaire d'État pour les colonies, au nom de ce gouvernement, que la législature est convoquée pour le 7 février ; le gouvernement attend avec impatience une réponse au rapport du conseil, concernant la cale sèche d'Esquimalt. Répondez par télégraphe.

Le secrétaire d'État serait heureux que l'on acquiesçât à la demande contenue dans la dépêche ci-dessus.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Sous-secrétaire d'État.

Au secrétaire du gouverneur-général.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

VICTORIA, C.-B., 10 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes, deux copies des rapports du conseil exécutif de cette province, en date du 5 courant, touchant de nouveau la question du bassin de radoub d'Esquimalt et contenant une dépêche télégraphique du 6 février 1874, adressée par l'honorable A. Mackenzie à l'honorable A. DeCosmos.

L'honorable DeCosmos a, paraît-il, cette dépêche en sa possession, et je suis informé que mes ministres en ignoraient l'existence quand les premiers documents relatifs à ce bassin de radoub ont été expédiés.

Je désirerais qu'une des copies ci-jointes soit adressée, d'une manière régulière, au premier secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies, afin qu'elle soit soumise à l'examen du gouvernement impérial en même temps que les autres documents déjà expédiés, et que l'autre soit gardée par vous avec les autres documents qui vous ont été envoyés au sujet du bassin de radoub, afin que le gouvernement fédéral puisse aussi examiner la question.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS,

Lt. gouverneur de la Colombie-Britannique.

A l'honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État, Ottawa.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 5ème jour de janvier 1878.

Ayant examiné le mémoire de l'honorable procureur-général, en date du 29 décembre 1877, faisant rapport que l'on a omis de publier la dépêche télégraphique, dont copie ci-jointe, avec les documents imprimés destinés au gouvernement fédéral au sujet de la construction du bassin de radoub d'Esquimalt ; recommandant aussi que cette dépêche soit publiée maintenant et que Son Excellence le lieutenant-gouverneur soit prié d'en faire tenir copies, avec note marginale, au secrétaire d'État du Canada et au premier secrétaire d'État de Sa Majesté pour les colonies.

Le comité recommande l'approbation de ce mémoire.

Pour copie conforme.

WM. SMITHE,

Ministre des finances et greffier du conseil exécutif.

La compagnie de télégraphe "Western Union."

OTTAWA, 6 février 1874.

Reçu à Victoria, 7 février 1874, 9 p.m.

A. A. DeCosmos :

Votre dépêche a été perdue. L'offre du gouvernement est de payer deux cent cinquante mille piastres, à mesure que les travaux du bassin de radoub progresseront, au lieu de la garantie stipulée par les termes de l'union.

A. MACKENZIE.

Via Détroit.

L'original de cette dépêche m'a été donné par M. DeCosmos le 13 novembre 1877. Cette vraie copie a été faite d'après l'original et a été remise à M. DeCosmos le 14 novembre 1877.

A. C. ELLIOTT,

A. G.

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 5 février 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 10 ultimo, contenant deux copies d'un rapport de votre conseil exécutif, en date du 5 ultimo, au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt, dont l'une doit, sur votre demande, être transmise d'une manière régulière au très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, afin d'être soumise au gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur

Le lieutenant-gouverneur
de la Colombie-Britannique.

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 5 février 1878.

MONSIEUR,—J'ai ordre de vous communiquer, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, copie ci-jointe d'une dépêche de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, ainsi que copie du rapport du conseil exécutif s'y rattachant, au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt, avec prière de la part de Son Honneur de les envoyer au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies qui les soumettra à l'examen du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Sous-secrétaire d'Etat.

Au secrétaire du gouverneur-général.

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

7 février 1878.

MONSIEUR,—J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur-général de vous communiquer la traduction ci-jointe d'une dépêche télégraphique en chiffres reçue du secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies en réponse à la dépêche du gouvernement de la Colombie-Britannique, dont copie a été transmise à ce bureau par vos lettres du 30 ultimo.

J'ai, etc.,

E. G. P. LITTLETON,

Secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable

Sous-secrétaire d'Etat du Canada.

Traduction d'une dépêche télégraphique en chiffres reçue par Son Excellence le gouverneur-général, du secrétaire d'Etat pour les colonies le 6 courant.

“ Veuillez informer le gouvernement de la Colombie-Britannique qu'il me faut quelque temps pour pouvoir exprimer une opinion sur la question de la cale sèche d'Esquimalt et sur les autres sujets qui s'y rattachent, mais j'y mettrai tout l'empressement et le soin possibles.”

“ M. E. HICKS-BEACH.”

(Dépêche.)

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ETAT.

OTTAWA, 7 février 1879.

A l'hon. A. N. RICHARDS,

Lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

Reçu aujourd'hui la dépêche suivante :—

“ Dépêche télégraphique en chiffres datée du 6, reçue de Sir Hicks Beach.”

R. W. SCOTT.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

VICTORIA, C.-B., 29 janvier 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie d'un rapport de mon conseil exécutif, en date du 24 courant, contenant une dépêche qui devra être envoyée au secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt.

Je crois devoir vous informer en même temps que le 25 courant, je vous ai télégraphié d'adresser cette dépêche au Secrétaire d'Etat pour les colonies et de m'en communiquer la réponse par dépêche.

J'ai, etc.,

A. N. RICHARDS.

*Lieutenant-gouverneur.*A l'hon. R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le 24 janvier 1878.

Ayant examiné le mémoire de l'honorable procureur-général, en date du 23 janvier 1878, constatant qu'aucune réponse du secrétaire d'Etat pour les colonies aux rapports du comité du conseil exécutif relatifs au bassin de radoub d'Esquimalt, en date des 11 juin, 21 juillet et 28 septembre 1877, n'a été reçue, et recommandant que vu la session prochaine de la législature, la dépêche suivante soit envoyée au secrétaire d'Etat pour les colonies demandant une réponse aux propositions soumises :

“ Législature convoquée pour le 7 février ; gouvernement attend avec impatience “ réponse au rapport du conseil concernant le bassin de radoub d'Esquimalt.”

Le comité recommande l'approbation de ce mémoire.

Pour copie conforme.

WM. SMITHE,

*Ministre des finances
et greffier du conseil exécutif.*

MINISTÈRE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 13 février 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 6, du 27 ultimo, contenant copie d'un rapport de votre conseil exécutif, ainsi qu'une dépêche télégraphique destinée au secrétaire d'Etat pour les colonies, au sujet du bassin de radoub d'Esquimalt.

La dépêche télégraphique en question a été dûment reçue au ministère le 30 ultimo et a été expédiée, tel que demandé, au secrétaire d'Etat pour les colonies ; la réponse de ce dernier vous a été communiquée en chiffres le 7 courant.

J'ai, etc.,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

A Son Honneur
Le lieutenant-gouverneur
de la Colombie-Britannique.

RÉPONSE

(47)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1879 ;—
Pour un état indiquant le nombre de jours, pendant lesquels Pierre Alexis Mercier, employé du département des douanes, à Montréal, s'est absenté durant l'année 1878, avec ou sans congé d'absence ; la date et la cause de ces absences ; le nombre de jours pour lesquels il a été payé par le département des douanes ; aussi copie de la lettre ou des lettres, s'il en est, l'autorisant à s'absenter de ses devoirs durant la dite année.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 13 mars 1879.

RÉPONSE

(47A)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1879 ;—
Pour un état indiquant le nombre de jours pendant lesquels Edouard H. Mercier, employé des douanes de Sa Majesté, préposé au débarquement dans le port de Montréal, s'est absenté durant l'année 1878, avec ou sans congé d'absence ; la date et la cause de ces absences, et le nombre de jours pour lesquels il a été payé par le département des douanes, durant la même année ; aussi, copie de la lettre ou des lettres, s'il en est, l'autorisant à s'absenter de ses devoirs durant la dite année.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 13 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

RÉPONSE

(48)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—
Pour un état indiquant le nombre de tonnes de fer en barre importées dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, dans l'année expirant le 31 décembre 1878, et le chiffre des droits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 14 mars 1879.

RÉPONSE

(49)

A un ORDRE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 10 mars 1879 ;—
Pour copie de la correspondance, des rapports et de tous documents concernant l'usage de seines pour la pêche du maquereau dans les eaux du golfe St. Laurent.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 14 mars 1879.

RÉPONSE

(50)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté du 6 mars 1879—
pour la production de toute correspondance, rapports et instructions
relatifs à la destitution du capitaine Purdy comme commandant du
bâtiment de l'Etat le *Newfield*.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 14 mars 1879.

OTTAWA, 14 mars 1879.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la réponse à une adresse
de l'honorable Chambre des Communes pour la production de toute correspondance,
etc., au sujet de la destitution du capitaine Purdy comme commandant du vapeur le
Newfield.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,

Député du ministre de la marine.

A E. J. LANGEVIN, écr.,
Sous-secrétaire d'Etat.

RÉPONSE.

A une ADRESSE de l'honorable CHAMBRE DES COMMUNES, à la date du 6 mars 1879,
pour la production de toute correspondance, rapports et instructions relatifs à la
destitution du capitaine Purdy comme commandant du bâtiment de l'Etat le
Newfield.

Par ordre,

WM. SMITH,

Député du ministre de la marine.

MINISTÈRE DE LA MARINE,

DOCUMENTS:

No. 1.—Copie d'une lettre datée du 29 novembre 1878, de l'agent à Halifax, N.E., du département de la marine, au député du ministre de la marine.

No. 2.—Copie d'un télégramme daté du 29 novembre 1878, de l'agent à Halifax, N.E., du département de la marine, au député du ministre de la marine.

No. 2 $\frac{1}{2}$.—Copie d'un télégramme daté du 5 décembre 1878, de l'agent à Halifax, N.E., du département de la marine, au ministre de la marine.

No. 2 $\frac{3}{4}$.—Copie d'un télégramme daté du 6 décembre 1878, du ministre à cet agent.

No. 3.—Copie d'une lettre datée du 6 décembre 1878, de l'agent au député du ministre.

No. 4.—Copie d'une lettre du 6 décembre 1878, du député du ministre à l'agent.

No. 5.—Copie d'une lettre, datée du 1er janvier 1879, du capitaine Purdy au député du ministre.

No. 6.—Copie d'un télégramme, daté du 18 janvier 1879, du député du ministre à l'agent.

No. 7.—Copie d'une lettre du 20 janvier 1879, de l'agent au député du ministre, contenant copie d'une lettre du capitaine Purdy.

No. 8.—Copie d'une lettre du 30 janvier 1879, du ministre à l'agent.

No. 9.—Copie d'une lettre du 17 février 1879, du capitaine Purdy au député du ministre.

No. 10.—Copie d'une lettre du 27 février 1879, du député du ministre au capitaine Purdy.

HALIFAX, N.E., 29 novembre 1878.

MONSIEUR,—Je vous envoie le rapport du capitaine Purdy, sur le fait que le vapeur *Newfield* a échoué à Whitehead, le 22 du courant.

Comme les avaries paraissent d'une nature trop grave pour permettre que le navire reprenne la mer sans avoir été complètement examiné et réparé, si on le juge nécessaire, j'ai adopté des mesures pour emmagasiner le charbon et mettre le bâtiment dans la cale sèche; quand cette besogne sera terminée, je ferai un rapport circonstancié des avaries et des réparations qu'elles exigent.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. W. JOHNSTON,

COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE MONTRÉAL,

OTTAWA, 29 novembre 1878.

Par télégramme d'Halifax, N.E.,

A WILLIAM SMITH, député du ministre de la Marine.

Le *Newfield* est arrivé hier matin. N'ai pas visité l'Île de Sable. Sur le roc à Whitehead. Ses pièces dérivées jusqu'au vibord, de tribord à bâbord, sur une étendue de quatre pieds. J'emmagasinerai le charbon et mettrai le bâtiment dans la cale pour réparations. Rapport par la poste.

H. W. JOHNSTON.

OTTAWA, 5 décembre 1878.

Par télégramme d'Halifax, N.E.,

A l'honorable J. C. POPE, ministre de la marine.

Le *Newfield* est dans la cale; dommages sérieux; la quille est enlevée sur une longueur de neuf pieds et la poupe sur un espace de trois pieds et demi; le vibord est parti de chaque côté sur une étendue de plus de neuf pieds. Tout cela devra être

remplacé ainsi qu'une partie de la seconde virure; les deux flancs du navire sont complètement ouverts. J'ai employé Symonds pour les travaux de réparation; il commence demain avec des remplaçants de nuit pour épargner les frais de cale, probablement pour quatre ou cinq semaines. Pouvez-vous employer le *Napoléon* pour faire le service du *Newfield* à l'Île de Sable et autres endroits?

H. W. JOHNSTON.

OTTAWA, 6 décembre 1878.

A H. W. JOHNSTON, écr.,

Agent de la marine et des pêcheries, Halifax.

Je ne puis envoyer le *Napoléon* à cette saison de l'année. Pourquoi le *Glendon* ne pourrait-il pas visiter l'Île de Sable? Hâtez les réparations du *Newfield*. Naturellement, vous avez payé et congédié tout l'équipage?

JAMES C. POPE,

Ministre de la marine.

HALIFAX, N. E., 6 décembre 1878.

MONSIEUR,—Je vous ai télégraphié hier vous indiquant brièvement les avaries éprouvées par le vapeur *Newfield* en échouant à Whitehead le 22 du mois dernier. Je regrette de constater que les dommages causés au bâtiment sont plus considérables qu'on ne le croyait d'abord. Il a été mis dans la cale hier, et j'inclus une esquisse qui donnera une idée assez exacte des avaries. Toute la quille et la poupe sur une étendue d'environ trois pieds et demi ont été complètement emportées, ainsi que le vibord des deux côtés du navire, en suivant la ligne irrégulière telle que tracée sur le plan. Le blindage extérieur a également été endommagé, de sorte qu'il devra être enlevé sur une étendue à partir de la proue pour être remplacé par un autre. Il faudra une nouvelle quille sur environ douze pieds et demi, et un nouveau vibord de la même longueur à peu près.

L'esquisse ci-incluse, quoiqu'elle représente le tribord, est aussi généralement exacte relativement au bâbord. Toute cette partie de la poupe du navire entre la ligne irrégulière et celle marquée par des points a été emportée.

Les réparations du bâtiment ont été confiées à MM. Symonds et Cie., qui sont disposés à faire toute la diligence possible pour en hâter l'achèvement.

Le coût de la location de la cale sèche est très-élevé, excédant \$100 par jour, et j'ai donné instruction à MM. Symonds d'employer des remplaçants de nuit, car bien que les ouvriers de nuit soient payés moitié plus cher, ce qu'on économisera pour loyer de la cale fera plus que compenser cela. Je ne suis guère en état de donner une évaluation du coût des réparations, mais je le ferai dans un ou deux jours.

Je demandais dans mon télégramme que le *Napoléon III* fût envoyé ici pour faire le service indispensable, principalement pour visiter l'Île de Sable, et approvisionner de charbon le sifflet d'alarme du Cap Sable. Si son service est terminé dans la province de Québec, il pourrait prendre ici ses quartiers d'hiver et retourner à l'ouverture de la navigation au printemps. Je vais payer et congédier autant d'hommes que possible de l'équipage du *Newfield*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. W. JOHNSTON.

A l'honorable J. C. POPE,

Ministre de la marine et des pêcheries.

OTTAWA, 6 décembre 1878.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 29 du mois dernier, contenant un rapport du capitaine Purdy au sujet du vapeur *Newfield*, qui a échoué à Whitehead, et en réponse, j'ai à vous demander de faire rapport de l'évaluation du coût des réparations à faire subir au bâtiment.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,
Député du ministre de la marine.

A. H. W. JOHNSTON, écr.,
Marine et pêcheries,
Halifax, N. E.

BÂTIMENT DE L'ÉTAT, *Newfield*,
SHEET HARBOR, 1er janvier 1879.

MONSIEUR,—Je regrette d'avoir à vous informer que le 22 novembre, après être entré dans le havre de Whitehead, en cherchant à éviter un abordage avec nombre de navires à l'ancre en cet endroit, et dont quelques-uns ne portaient pas de lumières, le vapeur a touché en avant, ce qui lui a fait faire eau dans le compartiment de l'avant. Je suis resté là jusqu'au 27 novembre dans l'attente d'une occasion favorable pour aborder l'Île de Sable, mais comme il ne s'en offrait pas, j'ai jugé plus prudent de retourner à Halifax pour constater la somme des avaries.

J'ai donné à M. Johnston un compte-rendu de tous les détails du voyage depuis le départ du bâtiment de Pietou jusqu'à son arrivée à Halifax.

Je regrette extrêmement à rapporter un tel accident, le premier qui me soit arrivé depuis que je commande le *Newfield* ou tout autre navire, et il n'aurait pas eu lieu sans le désir que j'avais d'éviter un abordage avec les navires, au nombre de 14 ou 15, qui occupaient le mouillage, et rendaient très difficile l'opération du mouillage en toute sûreté.

Depuis que je suis à l'emploi du gouvernement, mon but a toujours été de faire tout le service que pouvait faire le navire.

Je joins une esquisse des avaries qu'a éprouvées le bateau à vapeur, la ligne tracée en rouge indique les parties réellement en lommagées. Les travaux de réparations sont terminés, et le vaisseau est maintenant en bon ordre, mais Halifax ne semble pas un bon endroit pour faire réparer un vaisseau, parce que les matériaux n'y sont pas sous la main, et que les gens n'ont pas l'expérience de cette besogne.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

J. N. PURDY,
Commandant.

A WILLIAM SMITH, écr.,
Député du ministre de la marine,
Ottawa.

OTTAWA, 18 janvier 1879.

Envoyez copie du rapport de Purdy, inclus dans votre lettre du 29 novembre, et aussi le coût des réparations.

WM. SMITH,
Député du ministre de la marine.

A. H. W. JOHNSTON, écr.,
Agent du ministère de la marine,
Halifax, N.-E.

HALIFAX, NOUVELLE-ÉCOSSE,

20 janvier 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre me demandant de vous envoyer copie du rapport du capitaine Purdy, sur l'échouement du vapeur *Newfield*, et un mémoire du coût des réparations, j'inclus copie du rapport en question, et aussi un état des dépenses causées par cet accident.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

H. W. JOHNSTON.

A Wm. SMITH, écr.,

etc., etc., etc.

(Mémoire.)

Coût des réparations du "Newfield."

Débarquement et emmagasinage du charbon.....	\$207 20
Chargement à bord du <i>Newfield</i>	107 44
Emmagasinage, soit.....	103 60
Cale sèche.....	1,707 75
Peinturage.....	57 41
W. J. Symonds, pour réparations et matériaux.....	1,286 87
	\$3,470 27

A BORD DU BÂTIMENT DE L'ÉTAT LE "NEWFIELD."

HALIFAX, N.-É., 28 novembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai quitté Pictou à 8.30 a.m. le 22 novembre, par un vent léger variable. A 4.30 p.m. nous avons traversé le détroit de Canso dans l'intention d'aller directement à l'Île de Sable. En faisant le tour des battures de Grimes à 6.30 p.m., le vent soufflant alors fortement du sud-est, avec une mer très agitée, me fit prendre la direction de Whitehead, vu qu'il aurait été impossible d'aborder à l'île. A 10 p.m. le phare flottant de Whitehead se trouvait à l'ouest-nord-ouest, à $4\frac{1}{2}$ milles environ de distance. Quand je fus à un mille à peu près du phare, je fis tous les préparatifs nécessaires pour entrer dans le havre; le sondeur était aux chaînes, donnant les sondages; le contre-maître était sur la dunette avec les deux hommes à la roue; le maître d'équipage était sur le gaillard d'avant avec les matelots en observation; le premier mécanicien à son poste et le lieutenant avec moi sur le pont. En approchant, j'observai un grand nombre de bâtiments qui occupaient le mouillage, quelques-uns portant leurs lumières et d'autres ne les ayant pas. Pour éviter les abordages, j'ai stoppé la machine, faisant abandonner au navire sa marche en avant, la proue tournant à tribord, le sondeur criant en même temps: "sept brasses." Le commandement fut donné au timonier "ferme à tribord," et au mécanicien "avance doucement." Après que la machine eut fait six ou sept révolutions, le vaisseau toucha en avant; on était alors à trente minutes avant la marée basse. Le plomb donnait de quatre à sept brasses le long du *Newfield* et onze pieds d'eau sous la proue. A minuit, le vent soufflant en tempête, on remplit d'eau sur-le-champ les réservoirs en arrière du lest, on transporta toutes les chaînes de l'avant à l'arrière, et on fit tous les préparatifs nécessaires pour soulever le vaisseau, la marée commençant à monter. Le premier mécanicien rapporta que le bâtiment, d'après les apparences, ne faisait pas eau. A 2.40 a.m., la marée montant, on fit marcher la machine à toute vapeur à reculons, et le vaisseau fut remis à flot, dirigé vers le mouillage et s'y rendit dans huit brasses d'eau avec les deux ancres, tandis que soufflait un vent violent du sud-est, accompagné de pluie et de brouillard.

Le jour suivant, j'ai examiné le compartiment inférieur de l'avant, qui jauge huit tonneaux, et je le trouvai rempli d'eau. Je l'ai fait pomper; je l'ai examiné en compagnie du premier mécanicien, et j'ai découvert une petite voie d'eau près de la proue; j'ai aussi examiné tous les autres compartiments et j'ai trouvé que le navire n'y faisait eau nulle part. J'ai de plus fait préparer une lunette pour voir à travers l'eau avec laquelle j'ai examiné le dehors du vaisseau à l'avant, et j'ai constaté que le vibord à bâbord était arraché de la quille et renversé.

Je suis resté à Whitehead jusqu'au 27, un vent fort alternant du nord et de l'est. A 2 p.m. j'ai levé l'ancre pour l'Île de Sable; à p.m., jugeant que le temps ne me permettrait pas d'aborder à l'Île, je mis le cap à Halifax pour faire un rapport plus détaillé à votre ministère; à 8 p.m. j'ai passé l'Île Verte, et à 7 30 a.m., le 28, j'ai jeté l'ancre au havre d'Halifax, par un fort vent d'est, et j'ai fait mon rapport à votre ministère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

J. N. PURDY,
Commandant.

Nous, second et premier mécanicien du bateau à vapeur *Newfield*, déclarons par le présent que lecture nous a été faite du rapport ci-dessus du capitaine Purdy, et attestons la vérité des faits qui y sont contenus.

JAMES COURTNEY,
Second.

ARCHIBALD WARNER,
Premier mécanicien.

H. W. JOHNSTON, écr.
Ministère de la marine et des pêcheries,
Halifax, N.E.

OTTAWA, 30 janvier 1879.

MONSIEUR,—Au retour du vapeur *Newfield* à Halifax, je présume qu'il sera laissé là pour quelque temps et que l'équipage sera payé et congédié.

Plusieurs des bâtiments de l'État ont été récemment échoués ou perdus par suite de négligence ou d'une mauvaise direction, et à moins d'agir sévèrement à l'égard de ceux qui en ont le commandement, le département peut s'attendre à perdre tous les navires sous son contrôle.

C'est pourquoi j'ai décidé que, tant que je serai responsable du service effectif et de la direction de ces vapeurs, tout commandant qui jettera son bâtiment à la côte, ou le perdra, sera destitué, à moins de circonstances très extraordinaires.

En mettant à effet cette détermination que j'ai prise simplement dans l'intérêt public, le commandant Lavoie et son maître d'équipage qui ont perdu le *Lady Head*, ont été démis, et le capitaine Purdy ne peut être une exception à la règle.

Au retour du *Newfield*, vous paierez donc le capitaine Purdy, et vous donnerez le commandement du vaisseau au capitaine O'Brien, qui m'a été recommandé comme étant du premier mérite, et sous tous les rapports bien compétent pour cette position.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JAMES C. POPE,
Ministre de la marine et des pêcheries.

A H. W. JOHNSTON, écr.,
Agent du ministère de la marine,
Halifax, N.E.

CARLETON, SAINT-JEAN, N.B.

17 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai été démis du commandement du bateau à vapeur *Newfield* pour des causes qu'on ne m'a pas fait connaître; on ne peut dire assurément que ce fût pour manque de compétence de ma part. Avant de prendre le commandement du *Newfield*, sans avoir préalablement reçu aucun avis de m'y préparer, j'ai été envoyé devant le capitaine Scott pour subir l'examen, et celui-ci, après m'avoir retenu quelque temps, me déclara dûment compétent. Et il instruisit du fait Sir A. J. Smith, qui me confia aussitôt la charge du bâtiment.

Depuis, je n'ai pas eu d'autre objet en vue que de me mettre en état de remplir le mieux possible mes devoirs pour l'honneur et l'avantage du ministère dont j'étais au service. Je puis dire avec orgueil que le *Newfield* ou aucun autre vaisseau de l'Etat, tandis qu'il était dirigé sous mes ordres, n'a jamais échoué, ou n'a été autrement endommagé pour la valeur d'une piastre.

C'est pourquoi j'espère que le ministre me donnera une situation sous le gouvernement ou me mettra à la retraite, parce que j'ai servi fidèlement pendant dix ans, et que j'ai l'assurance qu'aucune accusation ne pourra être honnêtement portée contre moi.

Je demeure, monsieur,

Votre dévoué serviteur,

J. N. PURDY,

A. WM. SMITH, écr.,

Député du ministre de la marine et des pêcheries,

Ottawa.

OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai à accuser réception de votre lettre du 27 courant au sujet de votre récente destitution du commandement du *Newfield*, et demandant que vous soyez pourvu d'une autre situation ou mis à la retraite; et j'ai à vous informer que votre lettre a été soumise au ministre de la marine qui désire que je vous dise que la cause de votre démission est que vous avez fait échouer le navire sous vos ordres à Whitehead, causant par là à ce bâtiment des dommages au montant de \$3,470.27. J'ai aussi à vous informer que le ministre ne connaît pas de situation à laquelle vous puissiez être nommé, et que comme les commandants de vapeurs ne sont pas compris dans la classe des personnes ayant droit à une mise à la retraite et que vous n'avez pas contribué au fonds de retraite, il ne peut, par conséquent, vous être alloué de pension.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WM. SMITH,

Député du ministre de la marine.

Au Cap. J. N. PURDY,

Carleton, Saint-Jean, N. B.

RÈGLES GÉNÉRALES

(51)

Faites par la cour des Plaids Communs pour Ontario, par et en vertu de l'acte intitulé : " Acte des élections fédérales contestées, 1874."

OTTAWA, 17 mars 1879.

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

DU

CANADA

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1878.

IMPRIME PAR ORDRE DU PARLEMENT.



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON,
1879

RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE D'ÉTAT

POUR

L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1878.

A Son Excellence le très-honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, *Marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G., C.P., Gouverneur-Général du Canada, etc., etc.*

S'IL PLAÎT À VOTRE EXCELLENCE :—

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence l'exposé des opérations du département du Secrétaire d'Etat en 1878.

Le 14 novembre dernier, en vertu d'un ordre de l'honorable Conseil privé, rendu sous l'autorité de l'article 33 de l'acte 36 Victoria, chapitre 35, le contrôle et l'administration du corps de police à cheval du Nord-Ouest, qui étaient alors dans les attributions de ce Département, ont été transférés au Département de l'intérieur.

Les recettes d'honoraires encaissées pendant l'année dernière ont produit les sommes suivantes :—

Chartes d'incorporation.....	\$780 00
Commissions	65 00
Passe-ports	40 00
Licences.....	20 00
Copies de brevets.....	16 00
Copies de documents.....	13 80
Certificats	12 00
Certificats de légalisation.....	6 00
Vente de statuts.....	373 47
	\$1,326 27

Durant les douze derniers mois, le Département a reçu 8,804 lettres, pétitions et autres documents, et a envoyé 6,078 lettres.

Les comptes-rendus des travaux de ses différentes divisions sont ci-joints en appendice pour l'instruction de Votre Excellence.

Le tout respectueusement soumis.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

ANNEXE A

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,

DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,

OTTAWA, 29 janvier 1879.

A l'honorable J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat,
Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser un état du travail exécuté par la division de l'enregistrement au Département du Secrétaire d'Etat, du 1er janvier au 31 décembre 1878.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

L. A. CATELLIER,
Sous-régistrare général du Canada.

ÉTAT succinct du travail accompli dans la division de l'enregistrement au Département du secrétaire d'Etat, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1878.

Documents.	Grossoyés.	Enregistrés.	Totaux.
Commissions sous le grand sceau et le sceau privé.....	68	68	136
Brefs d'élections		217	217
Brefs de <i>supersedeas</i>	6	6	12
Proclamations.....	24	24	48
Lettres patentes, portant nomination de sénateur		1	1
do portant création d'annuités.....	3	3	6
Chartes.....	11	11	22
Traités.....		4	4
Warrants.....	25	25	50
Licences.....	2	2	4
Baux.....	2	2	4
Ampliations.....	2	2	4
Pardons.....	1	1	2
Certificats d'organisation de chambres de commerce.....	3	3	6
Cautionnements.....		168	168
Cancellations.....		39	39
Remises (<i>Surrenders</i>).....		81	81
Transferts.....		5	5
Décharges d'hypothèques.....		7	7
<i>Lettres patentes pour terres.</i>			
Ventes de terrains des Sauvages.....	203	203	406
do de l'artillerie	89	89	178
do du domaine fédéral.....	281	281	562
do do (33 Vic.).....	515	515	1,030
Attributions de lots à des Métis.....	944	944	1,888
Concessions à titre de prime militaire	76	76	152
do à la police à cheval du Nord-Ouest	5	5	10
do de <i>homesteads</i>	85	85	170
do de lots de <i>homesteads</i> et à bois.....	119	119	238
Lots à bois (ajoutés aux concessions de <i>homesteads</i>)	2	2	4
Conces. en commut. de droits de commune et de coupe de foin.....	135	135	270
do spéciales	1	1	2
			5,726

Indépendamment du travail compris dans cet état, il a été copié 1,077 pages de manuscrit.

Cette division est chargée de dresser, pour l'instruction du Parlement fédéral, un état annuel des cautionnements et sûretés enregistrés au Département en exécution de l'acte 31 Victoria, chapitre 37 (section 15); et d'expédier au régistrateur de chaque comté intéressé des relevés trimestriels des ventes de terrains des Sauvages et de l'artillerie.

L. A. CATELLIER,

Sous-régistrateur-général du Canada.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,
OTTAWA, 29 janvier 1879.

ANNEXE B

A l'honorable J. C. Aikins,
Secrétaire d'Etat du Canada,
etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu suivant des services accomplis sous ma surveillance pendant l'année fiscale qui a pris fin le 30 juin dernier. A ce rapport seront joints divers états contenant les mêmes natures de renseignements pour le semestre expiré le 31 décembre dernier.

GAZETTE DU CANADA.

Les comptes de l'année fiscale montrent que la dépense relative à la *Gazette du Canada* a été sensiblement moindre qu'en 1876-7, et que la recette offre une légère augmentation.

Voici les chiffres de la dépense de ce service que j'ai certifiés pour le paiement, pendant l'année fiscale :—

Papier.....	\$1,016 65
Traduction (en partie remboursé).....	125 80
Impression et distribution.....	2,139 48
	\$3,281 93

Suit le relevé de la recette, même période :

Insertions d'annonces.....	\$683 47
Abonnements.....	268 40
Ventes.....	11 53
	\$963 40

Etat de la distribution totale au dernier samedi de décembre :—

Gratis à fonctionnaires, etc.....	1,108
Aux abonnés et annonceurs.....	79
	1,187

STATUTS.

On a tiré les Statuts à mêmes nombres qu'en 1877, savoir : le tome 1er à 17,500 exemplaires anglais et 4,500 français, et le tome 2 à 6,000 exemplaires anglais et 2,000 français.

Par le fait que l'on a relié ensemble des exemplaires des deux tomes, le nombre de volumes reliés a été réduit à 23,750. Il reste en feuilles 700 exemplaires du tome 2 en anglais et 400 du même tome en français.

Détail de la dépense relative aux Statuts :—

Papier.....	\$2,568 61
Impression (avec les frais de traduction d'ordres en conseil, etc.).....	1,398 32
Reliure.....	4,092 62
	\$8,059 61

Ainsi le volume est revenu à un peu moins de 34 cents.

La distribution entière par la poste s'est faite sans frais de port, en sorte que cet article cesse de figurer en compte.

Comme les deux années précédentes, la dépense comprend le coût (papier et impression) d'un certain nombre d'exemplaires d'actes tirés séparément pour l'usage des départements et pour la vente.

Ces tirages distincts sont très-avantageux et très-utiles; et je suis convaincu que, si l'on restreignait la distribution gratuite et si l'on mettait le public à même d'acheter tous les documents publics au prix de revient, conformément à ce qui se pratique en Angleterre, on aurait également à se louer de cette innovation.

Comme il y avait tout lieu de s'attendre à une refonte très-prochaine des statuts fédéraux, puisque ce travail avait été voté par deux fois, les éditions ont été moins considérables; sans cela, la prudence eût demandé de plus forts tirages; car la liste des distributions s'est trouvée ensuite fort augmentée, et d'une manière imprévue, par les grandes additions faites au nombre des juges de paix en Ontario et en Québec.

Pour le détail de la distribution des statuts, je prends la liberté de vous renvoyer à l'état, actuellement en préparation, qui sera soumis au Parlement à l'ouverture de la session.

BULLETIN DES ARRÊTS DE LA COUR SUPRÊME.

La distribution de cette publication et le recouvrement des abonnements ont été placés, l'an dernier, sous ma surveillance; ce qui impose un certain surcroît d'ouvrage au personnel de ce bureau.

IMPRESSIONS ET RELIURES POUR LES DÉPARTEMENTS.

J'annexe à ce rapport des tableaux indiquant ce qu'ont coûté ces services, ainsi que les ouvrages de gravure et de lithographie dont j'ai eu à vérifier les comptes.

On verra qu'il y a eu une notable diminution dans la somme d'ouvrages exécutés par les entrepreneurs pendant l'année, et une augmentation de 62½ p. 100 dans la somme de ceux exécutés par d'autres.

Il s'est produit une augmentation dans ces deux catégories d'ouvrages, pendant le semestre expiré le 31 décembre, comparé à la période correspondante de l'année dernière; elle a été causée, je crois, par les impressions auxquelles ont donné lieu les élections générales en septembre et par la mise en action de l'acte de l'audit des comptes publics et autres actes importants de la session dernière.

Voici le nombre des réquisitions reçues dans le cours de l'année :

Réquisitions d'ouvrages	d'impression.....	1,529
“	“ de reliure.....	1,060
“	“ de papeterie	2,357
		<u>4,946</u>

ANNONCES.

Vous trouverez ci-joint un état des comptes d'annonces soumis à ma vérification par les départements pendant l'année expirée le 30 décembre dernier. Il en ressort un accroissement de dépenses d'environ \$8,000, mais cette différence en plus doit être rapportée tout entière au Département des travaux publics, dont le compte présente même une augmentation supérieure à cette somme, puisque de \$5,547.27 en 1877, il s'élève, en 1878, à \$14,619.29.

Les entreprises des impressions, des reliures et des fournitures de papier à imprimer prendront fin au mois d'octobre prochain.

Le tout respectueusement soumis.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine.

OTTAWA, 31 janvier 1879.

Coût des impressions, etc., départementales, par département, pendant les années expirées le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878.

Départements.	Impression et reliure.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1876-7.	1877-8.	1876-7.	1877-8.
AUX PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture.....	875 85	1,119 88	943 74	931 64
Bureau du service civil.....	63 71	3 48	43 59	2 38
Greffier de la Couronne en chancellerie.....	4 72	422 27	14 22	387 20
Douanes.....	6,246 66	5,591 09	3,603 27	3,334 84
Finances.....	2,337 38	1,495 05	982 29	610 73
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	86 75	242 78	86 19	59 36
Revenu de l'intérieur.....	6,620 33	4,763 04	2,608 66	2,104 93
Intérieur.....	1,515 75	962 09	692 07	933 97
Justice.....	509 36	515 46	277 81	227 10
Bibliothèque du Parlement.....	7 88	933 19	11 69	146 64
Marine et pêcheries.....	1,271 06	1,230 92	618 32	868 07
Milice et défense.....	1,658 68	1,364 47	842 84	978 61
Postes.....	24,917 52	20,136 17	15,305 21	16,359 65
Conseil privé.....	215 78	195 10	122 95	65 54
Travaux publics.....	1,671 18	1,414 73	818 35	618 15
Receveur-général.....	1,258 81	240 49	846 77	163 05
Secrétaire d'Etat.....	1,004 10	715 00	526 93	374 41
Cour suprême.....	80 00	796 29	20 28	522 89
Départements en général.....	42 75	22 21	3 85	4 71
A DES PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.	50,388 27	42,163 71	28,369 03	28,693 87
Agriculture.....		24 17		
Douanes.....	74 25			
Finances.....	1,184 07	975 37		
Revenu de l'intérieur.....	13 50	91 25		
Intérieur.....	18 25	822 40		
Justice.....	42 95	29 15		
Marine et pêcheries.....	11 29	58 60		
Milice et défense.....	117 87	1,033 22		
Travaux publics.....	7,677 58	1,264 52		
Départements en général.....		23 50		
	9,139 76	4,322 18		

Coût des impressions, etc., pour les départements, par trimestre, pendant les années expirées le 30 juin 1877 et le 30 juin 1878.

Trimestre.	Impressions et reliures.		Matériaux pour ces ouvrages.	
	1876-77.	1877-78.	1876-77.	1877-78.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.				
Trimestre de septembre	12,205 76	10,422 95	7,180 46	6,996 55
do décembre	12,468 55	9,979 08	7,341 69	6,737 64
do mars	12,505 51	10,978 14	6,797 84	6,432 02
do juin	13,208 45	10,783 54	7,049 04	8,527 00
	50,388 27	42,163 71	28,369 03	28,693 87
PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.				
Trimestre de septembre	14 79	291 24		
do décembre	15 50	418 91		
do mars	3,552 25	1,692 71		
do juin	5,557 22	1,919 32		
	9,139 76	4,322 18		

ETAT comprenant les ouvrages d'impressions exécutés par d'autres que par les entrepreneurs, mais dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour être vérifiés pendant l'année expirée le 30 juin 1878.

Mois.	Départements.	Montants.
1877.		\$ cts.
Juillet.....	Travaux publics.....	416 78
Août.....	Intérieur.....	64 00
Septembre.....	Travaux publics.....	220 33
do	Intérieur.....	937 28
do	Postes.....	18 25
Décembre.....	Travaux publics.....	34 95
1878.		
Janvier.....	Postes.....	60 50
Février.....	do	43 00
Mars.....	Agriculture.....	1,152 25
do	do	1,041 50
Avril.....	Finances.....	550 00
Mai.....	Travaux publics.....	75 70
do	Agriculture.....	1,026 50
do	do	2,256 80
Juin.....	do	1,156 80
do	Postes.....	25 00
do	do	55 00
do	Justice.....	22 25
		9,156 89

Coût des impressions, etc., départementales, par département, pendant le semestre expiré le 31 décembre 1878.

Départements.	Impressions et reliures.	Matériaux pour ces ouvrages.
PRIX DES CONTRATS D'ENTREPRISE.		
	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture	1,317 10	557 18
Auditeur-général.....	40 51	100 55
Bureau du service civil.....	1 66	0 77
Greffier de la Couronne en chancellerie	38 56	29 64
Douanes.....	3,145 59	1,501 18
Finances.....	753 78	387 05
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	436 95	48 41
Revenu de l'intérieur.....	2,977 91	1,166 77
Intérieur.....	556 49	328 26
Justice.....	1,845 68	1,059 73
Bibliothèque du parlement	14 03	9 00
Marine et pêcheries.....	578 07	303 50
Milice et défense.....	916 19	448 86
Postes.....	9,270 28	6,702 49
Conseil privé	84 47	62 23
Travaux publics.....	1,152 96	543 38
Secrétaire d'Etat.....	530 11	257 80
Cour suprême.....	483 01	195 12
Départements en général	12 51	2 19
	24,155 86	13,704 11
PRIX EXTRA-CONTRACTUELS POUR OUVRAGES DE NATURE CONFIDENTIELLE.		
Agriculture	23 48	
Greffier de la Couronne en chancellerie	16 25	
Intérieur.....	272 93	
Milice et défense.....	309 25	
Départements en général	7 50	
	629 41	

ETAT des ouvrages d'impression exécutés par d'autres que les entrepreneurs, mais dont les comptes ont été envoyés à ce bureau pour être vérifiés pendant le semestre expiré le 31 décembre 1878.

Mois.	Départements.	Montants.
1878.		\$ cts.
Août	Travaux publics.....	97 13
Septembre	do	37 96
do	do	28 60
do	Agriculture.....	1,160 00
do	Postes.....	337 18
Octobre	Intérieur.....	1,083 09
Novembre	Travaux publics.....	92 52
do	Postes	45 00
Décembre.	Agriculture.....	1,620 95
		4,502 43

Cout des impressions lithographiques et ouvrages de gravure ordonnés par l'intermédiaire du bureau de l'imprimeur de la Reine pendant l'année fiscale 1877-78, et le semestre expiré le 31 décembre 1878.

Départements.	Année 1877-78.	Semestre à déc., 1878.
	\$ cts.	\$ cts.
Agriculture.....	103 95	21 00
Auditeur-général		128 80
Finances		39 70
Intérieur.....	49 80	9 00
Justice.....	10 45	164 85
Milice et défense.....	7 70	
Travaux publics.....	52 15	31 25
	224 05	394 60

Cour des insertions d'annonces dans les journaux ayant le patronage du gouvernement, du 1er janvier au 31 décembre 1878.

Départements.	Ontario.	Québec.	Nouvelle-Ecosse.	Nouveau-Brunswick.	Manitoba.	Colombie-Britannique.	Ile du Prince-Edouard.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Douanes.....	249 49	414 30	207 74	414 10				1,285 63
Finances.....	76 84	17 60	4 13	9 00			3 80	111 37
Gouverneur-général.....		42 82						42 82
Revenu de l'intérieur.....	52 65							52 65
Intérieur.....	60 10	251 37	5 83	4 25	55 23			376 78
Marine et pêcheries.....	215 46	130 75	199 52	238 65				805 98
Milice et défense.....	250 37	79 83		21 25	60 51	16 50	5 10	466 41
Postes.....	725 62	1,117 93	678 23	207 26		83 80		2 812 84
Travaux publics.....	7,461 76	3,695 46	1,181 39	1,737 52	287 91	148 60	103 65	14,619 29
Secrétaire d'Etat.....		10 00						10 00
Totaux.....	9,095 29	5,760 06	2,276 84	2,632 03	403 65	290 15	125 75	20,533 77

ANNEXE C

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

DIVISION DE LA PAPETERIE POUR LES SERVICES DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 16 janvier 1879.

A l'honorable J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le compte des opérations de ce bureau pendant l'année écoulée du 1er juillet 1877 au 30 juin 1878, et le semestre expiré le 31 décembre 1878.

Les trois relevés ci-joints donnent tous les détails, lesquels se résument dans les chiffres suivants :

Valeur des fournitures en approvisionnement le		
1er juillet 1877.....	\$16,405 07	
Valeur des fournitures reçues dans l'année.....	54,809 03	
Bénéfices sur les opérations de l'année.....	1,729 49	
		<u>\$72,943 59</u>
Livraisons faites aux départements.....	\$11,740 18	
" à l'imprimeur de la Reine.....	28,788 57	
" aux services du dehors.....	14,557 82	
		\$55,036 57
Approvisionnements existant le 30 juin 1877 (à reporter)...		17,857 02
		<u>\$72,943 59</u>
Les affaires du dernier semestre, résumées de cette manière, présentent les chiffres suivants :		
Existences, par report.....	\$17,857 02	
Articles reçus jusqu'au 31 décembre.....	30,129 32	
		<u>\$47,986 34</u>
Livraisons faites aux départements.....	\$ 7,578 28	
" à l'imprimeur de la Reine.....	14,522 94	
" aux services du dehors.....	8,455 65	
		\$30,556 87
Existences le 31 décembre.....		17,429 47
		<u>\$47,986 34</u>

L'état comparatif ci-joint (No. 3) montre dans la dépense des fournitures livrées une diminution de \$2,285.76; cette économie importante sur les prévisions, qui avaient été établies d'après la progression ascendante des dernières années, résulte presque entièrement des bas prix auxquels on a pu acheter l'approvisionnement; sous le rapport de la quantité des livraisons, la différence est très-petite. Les opérations du bureau ont, toutefois, augmenté fort sensiblement: il a reçu 5,441 réquisitions pendant l'année, contre 5,336 l'année précédente, soit 105 de plus; et il a fait et expédié 2,540

paquets et caisses de fournitures pour les services du dehors, chiffre supérieur de 225 au total du relevé de 1876-1877.

Je constate une nouvelle et forte diminution dans la quantité des papiers de rebut que l'on recueille: cette quantité ne s'est élevée qu'à 12,618 livres pendant l'année fiscale. La recette nette de ce chef, soit \$104.41, avec celle afférente au semestre dernier (\$86.88 pour 11,584 livres de matières) et le produit de la vente des caisses vides (\$18.75), a été déposé au crédit de l'honorable receveur-général.

Le tout respectueusement soumis,
J'ai l'honneur d'être, etc.,

JAMES YOUNG.

BUREAU DE LA PAPETERIE.

ETAT de la dépense en achats et de la valeur des livraisons, par mois, pendant l'année expirée le 30 juin 1878, et le semestre expiré le 31 décembre 1878.

	Entrées.		Sorties.	
	Sterling.		\$ cts.	
1877.	£	s. d.	\$	cts.
Juillet.....	646	19 11	3,570	16
Août.....	742	10 10	1,898	55
Septembre.....	360	16 11	1,092	01
Octobre.....	963	5 3	1,838	34
Novembre.....	479	17 11	1,620	72
Décembre.....	280	19 9	1,129	14
1878.				
Janvier.....	533	0 11	1,525	15
Février.....			4,207	52
Mars.....	484	17 6	1,585	76
Avril.....	912	19 8	2,281	39
Mai.....	479	2 4	2,859	57
Juin.....	271	9 0	1,331	52
Dépense nette en cours canadien.....			24,849	83
Dépense nette en cours sterling.....	6,156	0 0	29,959	20
Dépense totale.....			54,809	03
Par report, existences le 1er juillet 1877.....			16,405	07
Bénéfices sur les opérations de l'année.....			1,729	49
Valeur totale des sorties.....				55 086 57
A reporter par existences au 30 juin 1878.....				17,857 02
1878.				
Juillet.....	762	0 4	5,041	40
Août.....	540	8 7	1,427	82
Septembre.....	310	12 0	1,988	40
Octobre.....	318	0 4	2,801	49
Novembre.....	717	13 6	1,590	62
Décembre.....	564	17 11	1,659	91
Dépense nette en cours canadien.....			14,489	64
Dépense nette en cours sterling.....	3,213	12 8	15,639	68
Dépense totale.....			30,129	32
Par report des existences au 1er juillet.....			17,857	02
Valeur totale des sorties.....				30,556 87
Valeur en existences au 31 décembre.....				17,429 47
			47,986	34
			47,986	34

BUREAU DE LA PAPETERIE.

Etat de compte général indiquant en détail la dépense pour les fournitures reçues et la valeur des fournitures livrées au service civil, pendant l'année écoulée du 1er juillet 1877 au 30 juin 1878, et le semestre écoulé du 1er juillet au 31 décembre 1878.

Nature des articles.	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1878.		Articles entrés du 1er juillet au 30 décembre 1878.		Départements et services.		Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1878.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1878.	
	£ s. d.	\$ cts.	£ s. d.	\$ cts.	Sterling.	\$ cts.	Départements.	\$ cts.	Départements.	\$ cts.
Papier à livres.....	1,099 19 84	322 42	439 17 2	879 80	Agriculture.....	613 68	383 43	Service extérieur.	383 43	\$ cts.
do tellière.....	1,432 18 6	618 31	838 15 1	299 39	do Division de l'immigration.....	58 40	17 96	Service extérieur.	17 96	\$ cts.
do do double.....	138 3 8	126 50	174 12 0	80 06	do Exposition de Paris.....	592 73	683 39	Service extérieur.	683 39	\$ cts.
do écu in-folio.....	220 4 3	172 70	113 16 0	22 80	Finances.....	62 20	2,577 58	Service extérieur.	2,577 58	\$ cts.
do do impression.....	70 1 0	6,914 92	113 16 0	3,287 50	do Division des assurances.....	60 69	26 04	Service extérieur.	26 04	\$ cts.
do parchemin.....	13 1 0	25 50	05 18 6	60 00	do Trésorerie.....	72 86	21 55	Service extérieur.	21 55	\$ cts.
do do à copier.....	61 2 6	123 00	81 2 10	5 80	do Dépenses contingentes.....	74 09	63 28	Service extérieur.	63 28	\$ cts.
do de manille et W.R.....	11 19 7	26 13	20 11 1	1,034 32	do Sous-receveur-général.....	472 10	175 41	Service extérieur.	175 41	\$ cts.
do de cartonche.....	40 10 5	2,656 19	16 12 6	22 50	Secrétaire du Gouverneur-Général.....	584 27	259 92	Service extérieur.	259 92	\$ cts.
do à dessiner et à calquer et toile.....	89 16 7	314 42	93 12 6	73 50	Revenu de l'Intérieur.....	546 55	184 14	Service extérieur.	184 14	\$ cts.
do conpéin-fo et in-se et enveloppes B-B.....	568 6 1	1 50	134 13 4	12 25	do Inspecteur des pénitenciers.....	72 93	72 93	Service extérieur.	72 93	\$ cts.
Enveloppes.....	525 13 2	6 15	208 7 0	3,334 55	do de St-Vincent-de-Paul.....	871 94	207 01	Service extérieur.	207 01	\$ cts.
Parchemin et papier-toile pour dessin.....	84 7 0	6,115 41	116 82	116 82	do do Saint-Jean.....	85 22	6 07	Service extérieur.	6 07	\$ cts.
Instruments et matériaux pour dessin.....	77 3 0	106 55	35 0 0	162 37	do do d'Halifax.....	193 03	139 37	Service extérieur.	139 37	\$ cts.
Couleurs, encres de Chine.....	29 19 6	15 92	175 19 2	17 15	do do de la Col-Britannique.....	375 41	375 41	Service extérieur.	375 41	\$ cts.
Plumes d'acier et d'os.....	199 2 2	144 21	2 19 0	16 60	do Cour suprême.....	25 80	4 26	Service extérieur.	4 26	\$ cts.
Porte-plumes.....	13 9 0	8 10	91 12 0	150 31	do Police fédérale.....	302 26	360 21	Service extérieur.	360 21	\$ cts.
Crayons.....	91 6 0	281 14	4 12 0	177 37	do Territoires du Nord-Ouest.....	510 21	249 19	Service extérieur.	249 19	\$ cts.
Divers, A et B.....	23 18 0	196 05	2 19 0	271 23	do Marine et pêcheries.....	363 59	367 11	Service extérieur.	367 11	\$ cts.
Cartes et cartons.....	4 12 0	229 46	54 6 0	280 70	Milice et défense.....	178 47	54 67	Service extérieur.	54 67	\$ cts.
Divers, C.....	89 10 0	485 98	81 19 6	251 83	do Bureau de l'adjudant-général.....	2,174 36	366 80	Service extérieur.	366 80	\$ cts.
Matériaux à copier.....	4 12 0	190 59	48 6 8	1,186 82	Conseil privé.....	10 82	1,284 35	Service extérieur.	1,284 35	\$ cts.
Divers, D.....	71 16 6	212 44	30,129 32	6,535 9 10	Travaux publics.....	61 40	7 48	Service extérieur.	7 48	\$ cts.
Boîtes à dépêche.....	122 9 0	54,809 03	14,489 64	24,849 83	do do Ch. de fer Interocéanique.....	26 50	18 79	Service extérieur.	18 79	\$ cts.
Bandelettes élastiques.....			15,639 68	29,939 20	do do do du Pacifique.....	104 41	86 88	Service extérieur.	86 88	\$ cts.

Divers, E.....	Articles entrés pendant l'année expirée le 30 juin 1878.		Articles entrés du 1er juillet au 30 décembre 1878.		Départements et services.		Articles sortis pendant l'année expirée le 30 juin 1878.		Articles sortis du 1er juillet au 31 décembre 1878.	
	£ s. d.	\$ cts.	£ s. d.	\$ cts.	Sterling.	\$ cts.	Départements.	\$ cts.	Départements.	\$ cts.
Epingle, à pap, serre-p., etc	4 8 6	3 50	2 1 8	81 60	do Cartes pour l'Expos. de Paris.....	1,528 75	20 29	Service extérieur.	20 29	\$ cts.
Machage de gomme	77 15 0	351 97	22 19 0	8 40	do Caisses d'épargnes.....	419 96	5,918 71	Service extérieur.	5,918 71	\$ cts.
Boutell. et pinc. à gomm	4 5 4	199 66	0 18 6	25 50	do Secrétaire d'Etat.....	262 86	31 07	Service extérieur.	31 07	\$ cts.
Encres.....	7 3 0	71 88	19 2 9	325 48	do Police du N.O.....	149 96	142 88	Service extérieur.	142 88	\$ cts.
Encriers et godets.....	18 18 0	413 04	18 0 0	95 25	do Enregistrement.....	49 35	66 13	Service extérieur.	66 13	\$ cts.
Divers, L.....	17 3 6	111 22	72 4 3	32 25	do Imprimé de la R.....	38 69	37 15	Service extérieur.	37 15	\$ cts.
Couteaux de poche	99 4 0	111 22	72 4 3	17 05	do do p. les dép.....	28,783 57	14,522 91	Service extérieur.	14,522 91	\$ cts.
Couteaux de bur. et grattoirs	24 2 10	14 7 3	do Bnr. de la papeterie.....	70 49	37 15	Service extérieur.	37 15	\$ cts.
Ciseaux.....	54 6 6	44 30	12 10 0	25 80	do Terres fédérales.....	260 45	155 41	Service extérieur.	155 41	\$ cts.
Divers, L.....	24 11 6	1 05	8 40	4 40	do Affairs indiennes.....	516 72	511 45	Service extérieur.	511 45	\$ cts.
Agenda.....	34 11 6	35 50	42 46	120 46	do Cartes pour l'Exp. de Paris.....	119 61	44 40	Service extérieur.	44 40	\$ cts.
Divers, N.....	4 15 2	263 98	2 2 0	7 50	do Police du Nord-Ouest.....	192 98	472 23	Service extérieur.	472 23	\$ cts.
do P.....	13 0 9	63 57	7 50	142 70	do Greffier de la Couronne en chanc.....	43 74	35 26	Service extérieur.	35 26	\$ cts.
Règles.....	29 8 6	63 57	62 11 8	23 75	do Bibliothèque du Parlement.....	192 57	44 24	Service extérieur.	44 24	\$ cts.
Divers, S.....	14 1 2	231 30	2 2 0	11 17	do Travaux publics.....	103 91	1 43	Service extérieur.	1 43	\$ cts.
Galons, etc.....	107 19 0	87 94	8 2 6	59 00	do Ch. de fer du Pacifique.....	18 04	9 09	Service extérieur.	9 09	\$ cts.
Fougues de ciré, therm. etc	2 9 0	87 94	26 0 0	13 50	do Marine et pêcheries.....	53 87	18 04	Service extérieur.	18 04	\$ cts.
Ficelles.....	209 14 6	390 98	193 0 11	386 17	do Police du N.O.....	2 04	2 04	Service extérieur.	2 04	\$ cts.
Pains à cach. vestas, etc	184 7 6	25 50	23 8 0	18 59	do Affaires indiennes.....	43,346 39	22,978 59	Service extérieur.	22,978 59	\$ cts.
Livres en blanc.....	103 15 6	558 97	23 8 0	1,004 36	Total des livrais. p. serv. extér.....	11,740 18	7,578 28	Service extérieur.	7,578 28	\$ cts.
Matér. d'imp., reliure, etc. do à graver et à timbrer.....	107 3 1	399 25	73 15 3	289 75	Total des livrais. p. serv. intér.....	55,086 57	30,556 87	Service extérieur.	30,556 87	\$ cts.
Divers.....	9 17 6	228 28	11 13 2	54 30	do Remboursement, compte d'articles.....	61 40	7 48	Service extérieur.	7 48	\$ cts.
nachs.....	161 3 3	41 87	78 4 11	247 10	do do compte de fret.....	26 50	Service extérieur.	\$ cts.
Caisnes.....	70 14 6	28 62	37 10 10	29 65	do do moyenne générale.....	18 79	Service extérieur.	\$ cts.
Transport.....	1 5 0	1,837 26	3,213 12 8	24 81	do Caisnes vides vendues.....	104 41	86 88	Service extérieur.	86 88	\$ cts.
Fret.....	6,535 9 10	25,164 52	3,382 9 10	15,225 00	Papiers de rebut vendus.....	232 85	91 36	Service extérieur.	91 36	\$ cts.
A déduire par escompte.....	379 9 10	311 69	168 17 2	735 36	Deposé au crédit du Rec.-Gén.....	Service extérieur.	\$ cts.
Dép. totale, cours canad.....	6,156 0 0	29,939 20	3,213 12 8	15,639 68	Service extérieur.	\$ cts.
do sterling.....	54,809 03	30,129 32	Service extérieur.	\$ cts.
Dépense totale.....	54,809 03	30,129 32	Service extérieur.	\$ cts.

BUREAU DE LA PAPERIE.
ETAT COMPARATIF des livraisons de fournitures faites aux Départements dans les années 1876-77 et 1877-78.

Départements	Livraisons en 1876-77		Livraisons en 1877-78		Augmentation en 1877-78		Diminution en 1877-78	
	Départements		Départements		Départements		Départements	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Agriculture	653 09	6 88	613 68					
do Division du recensement		11 18						
do de l'immigration		3,653 63						
do Carte pour l'Exposition de Paris	771 40		582 73		47 23		39 41	6 88
Doanes	721 81		622 20		89 73		178 67	1,076 05
do Tréorerie	26 63		72 86				99 61	
do Division des dépenses casuelles	55 34		60 69		46 23			
do de l'Exposition de Paris		313 02	74 09		18 75			249 74
Secrétaire du gouverneur-général	611 69		472 10				139 59	88 86
Revenu de l'intérieur	449 18		584 27		135 09			
do Justice	439 59		546 55		106 96			
do Inspecteur des pénitenciers		70 68						
do du Penitencier de Kingston		456 90						
do de St-Vincent-de-Paul		251 25						
do de St-Jean		59 83						
do de Halifax		23 70						
do de du Manitoba		44 75						
do Asile de Rockwood		487 77						
do Cour suprême		19 20						
do Police fédérale		780 56						
do Territoires du Nord-Ouest		330 86						
Marine et pêcheries		1,314 17						
do Bureau de l'adjudant-général		213 10						
Milice et défense		1,947 61						
do Conseil privé		187 14						
do Travaux publics		1,821 20						
do Chemin de fer Intercolonial		1,467 85						
do du Pacifique		6,108 64						
do Carte pour l'Exposition de Paris		115 85						
do Caisse d'épargnes								

Départements	Livraisons en 1876-77		Livraisons en 1877-78		Augmentation en 1877-78		Diminution en 1877-78	
	Départements		Départements		Départements		Départements	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Receveur-général	238 21		262 86					
do Secrétaire d'Etat	278 82		149 98					
do Division du registre	72 04		49 35					
do de l'imprimerie	56 19		38 69					
do de pour les départements	76 17		28,235 45		28,788 57		5 68	141 37
do Bureau de la papeterie		284 25						196 41
do Police à cheval du Nord-Ouest		195 41						
do Territoires du Nord-Ouest		398 19						
do de l'artillerie		537 09						
do des affaires indiennes		7 46						
do du Nord-Ouest		270 39						
do Carte pour l'Exposition de Paris		15 13						
do Greffier de la Couronne en chancellerie		22 38						
do Bibliothèque du Parlement		218 48						
do Départements en général		106 58						
do Remboursement de prix de fournitures		48 84						
Total des livraisons pour les départements	12,270 89		11,740 18					
do pour les services extérieurs		45,101 44						
Augmentation totale pour les départements					45,346 39			
do pour les services extérieurs								
Diminution totale pour les départements								
do pour les services extérieurs								
A déduire augmentation pour les services extérieurs								
do pour les services extérieurs								
do Diminution nette								
do Augmentation totale								
do Diminution								
do Augmentation totale								

ANNEXE D

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

Extrait du rapport du Commissaire pour 1877.

La police à cheval du Nord-Ouest est une force organisée sous l'autorité du statut fédéral 36 Victoria, ch. 35. C'est de cet acte et des actes modificatifs, 37 Vict., ch. 22, et 38 Vict., ch. 50, qu'elle tient ses pouvoirs et ses fonctions; son action, pour assurer l'exécution des lois criminelles et des autres lois du Canada, s'exerce dans les territoires du Nord-Ouest, et pourrait s'exercer, s'il en était besoin, dans les provinces. Quoique ce corps soit de l'ordre civil, il est dressé aux mouvements simples du manuel d'instruction de la cavalerie anglaise, et son administration intérieure est, autant que les circonstances le permettent, conforme à celle d'un régiment de cavalerie régulière. Il n'est pas, toutefois, soumis aux règlements et au code pénal de l'armée, mais à une discipline imposée en vertu des lois susmentionnées, qui donnent à certains officiers les pouvoirs nécessaires et punissent les infractions de la prison avec travail forcé, pour six mois ou plus, et de la privation d'un mois de solde.

En 1874, d'après l'acte et un ordre en conseil, l'effectif se composait de 1 commissaire chargé du commandement, 1 aide-commissaire, 6 inspecteurs, 12 sous-inspecteurs, 2 chirurgiens, 1 payeur, 1 quartier-maître, un médecin-vétérinaire et 300 sous-officiers et hommes; le corps était partagé en six divisions, ayant chacune pour cadre 3 officiers, 1 constable d'état-major, 4 constables et 4 aides-constables, dont les fonctions correspondaient respectivement à celles que remplissent les capitaines, officiers subalternes, sergents-majors, sergents et caporaux dans l'armée régulière.

L'année dernière, à cause de l'éparpillement de la force, on a réduit le cadre en supprimant les emplois de payeur, de quartier-maître et de médecin-vétérinaire. Les inspecteurs de divisions remplissent aujourd'hui les fonctions de payeur; dans les districts du sud, ils reçoivent les fonds nécessaires pour la solde, tous les mois, des entrepreneurs, et dans les districts du nord il leur est ouvert un crédit, tous les mois, à une banque de Winnipeg.

Un subalterne, à chaque poste, agit comme quartier-maître. Ces dispositions sont très-satisfaisantes.

A tous les postes, le service vétérinaire est confié à des hommes qui entendent le traitement des chevaux et qui occupent des grades de sous-officiers.

Pendant les premiers mois de l'année 1878, la situation des choses dans les districts sud-ouest des Territoires, a été toute nouvelle, toute différente de ce qui s'était vu depuis notre arrivée en cette partie du pays. L'hiver a été extrêmement doux; les semaines se suivaient avec le même soleil brillant; à peine, de fois à autre, survenait-il un jour de froidure. Or, comme il n'y a eu que peu ou point de neige, l'herbe sur la face de la prairie, était devenue sèche et si inflammable qu'il ne fallait qu'une étincelle pour y répandre l'incendie de tous côtés. C'est ainsi, malheureusement, qu'avait été incendiée la plaine d'au-delà des montagnes, retraite favorite des buffles pendant l'hiver; les feux, la destruction de l'herbe et la douceur de la température ont été cause que ces animaux ne sont pas venus dans leurs pâturages d'hiver accoutumés, et que leurs troupeaux se sont tenus, dans les plaines au nord et au sud de la Saskatchewan. Les Pieds-Noirs qui, suivant leur habitude, s'étaient rapprochés des montagnes à l'automne, et placés dans les vallons le long des cours d'eau, où, depuis tant d'années, ils avaient eu leur viande à portée, en même temps qu'ils y trouvaient du bois et un abri contre les vents, ont été contraints d'entreprendre de longs voyages de soixante et dix à cent milles pour se procurer la subsistance. Ou les a vus successivement s'en aller ainsi à la recherche du buffle, à l'exception de quelques petits camps, qui sont restés et qui ont été, pendant l'hiver, dans le dernier dénûment.

Ces déplacements forcés ont eu pour résultat de rapprocher peu à peu une bande nombreuse de Pieds-Noirs des Sioux, qui s'avançaient par degrés, du sud-est, à la poursuite des buffles, tandis que d'autres bandes de Sauvages et de Métis arrivaient du

nord et du sud. Aussitôt il m'est venu de toutes parts les rumeurs les plus extravagantes ; on disait qu'une grande ligue allait se former entre les peaux-rouges dans le but de massacrer les blancs, et que le Gros-Ours, chef cris étranger, cherchait à fomenteur des troubles parmi nos Sauvages ; à l'inspecteur Crozier, envoyé par moi sur les lieux pour s'enquérir des choses, on assurait qu'il ne sortirait pas vivant du camp du Gros-Ours. Toutes ces rumeurs étaient recueillies par la presse américaine, prompt à accepter les écrits de ces correspondants anonymes, membres de notre corps ou étrangers, qui sont la peste du Nord-Ouest, et qui, s'emparant sans hésitation de chaque petit incident pour le dénaturer et en embellir leurs histoires, tâchaient d'augmenter encore l'inquiétude que les Sauvages causent dans le pays.

J'étais bien persuadé que ces bruits n'avaient aucun fondement, et que la loyauté des Pieds-Noirs notamment était plus assurée que jamais depuis le traité conclu si à propos avec eux l'automne précédent. Ils m'avaient souvent fait entendre qu'ils seraient nos auxiliaires, au besoin, contre les Sioux ; d'ailleurs les récits sur cette prétendue désaffection des Sauvages, remontaient à des gens fort peu dignes de foi ; et le Gros-Ours lui-même, lorsque l'inspecteur Crozier le visita, se défendit vivement d'avoir eu l'intention qu'on lui attribuait.

Toutefois, en voyant ce rassemblement de Sauvages de différentes tribus, j'ai cru devoir recommander, par mesure de prudence, de concentrer la plus grande force possible au fort Walsh, qui était le poste le plus rapproché d'eux. J'ajoute que les chasseurs ont souvent exprimé le désir d'avoir un détachement de police dans leur voisinage, l'été, lorsqu'ils battent la plaine. Je pensais que notre présence serait utile à nos Sauvages, qui voient avec défiance l'intrusion des Sioux, et qu'elle empêcherait les troubles.

Aussitôt après avoir reçu le télégramme de l'honorable Ministre approuvant ma suggestion, je fis venir au fort MacLeod, le détachement stationné au fort Calgary, qui resta à la garde de trois hommes, et les deux divisions C et F, afin d'être prêt à me porter aux Cyprès, au premier avis, en laissant derrière moi au fort MacLeod vingt hommes et un officier. Pour ne pas faire marcher tout mon monde en une seule troupe, ce que je ne trouvais pas nécessaire, je fis prendre les devants à la division F ; la division C n'était pas encore partie, lorsque je reçus avis que les Nez-Percés entraient dans le pays des Pieds-Noirs avec l'intention de s'approvisionner de vivres dans le voisinage du fort MacLeod, après quoi ils se jetteraient à travers les montagnes pour regagner leurs anciennes demeures, de l'autre côté. Comme cette éventualité ne paraissait pas improbable, je gardai la division C à ce fort, toute prête à se mettre en marche, s'il était nécessaire. Je reçus alors, par télégramme, l'ordre de retenir, jusqu'à l'arrivée des recrues, les hommes ayant achevé leur temps d'engagement ; mais je ne pus l'exécuter, parce que nos libérés étaient déjà rendus à Benton. Craignant que cet ordre n'eût été motivé par certaines rumeurs inquiétantes venues du nord et que les journaux avaient publiées, je renforçai encore le poste du fort Walsh, et rappelai le détachement qui était à la Montagne à Bois. Après l'arrivée des recrues j'ai rétabli ce dernier poste.

L'année, heureusement, s'est passée sans que l'on ait vu de signes d'une alliance entre les Sauvages contre les blancs, ni de symptômes de désaffection chez nos Indiens. Ceux-ci et les Sioux se sont visités, il est vrai ; mais je n'ai aucune raison de penser que leurs visites réciproques aient eu un autre motif que le désir de faire la paix ensemble, car il y avait longtemps qu'ils étaient ennemis. Pied-de-Corbeau, le grand chef des Pieds-Noirs, m'a dit qu'un jour Sitting-Bull était venu le voir, pour lui témoigner qu'il désirait la paix ; Pied-de-Corbeau lui avait répondu que ce désir était aussi le sien, et qu'il était content d'avoir avec lui de ces entrevues amicales, mais qu'il ne voulait pas, toutefois, aller camper près de lui, ni que leurs chasseurs se mêlassent trop ensemble en plaine, son idée étant qu'il était plus prudent de tenir les deux partis à distance l'un de l'autre.

Les Sioux ont montré par leur conduite, depuis leur arrivée, que leurs dispositions sont bonnes, et qu'ils apprécient l'asile qu'ils trouvent sur notre territoire.

Tout en ayant sujet, comme on voit, de nous féliciter de notre succès dans nos rapports avec les Sauvages du Nord-Ouest, — je dois aussi avouer mes appréhensions —

nous sommes, je le crains, à la veille de nous trouver en face d'un danger fort sérieux, et même, en certaines parties du pays, le danger est déjà imminent.

Les divers traités que nous avons faits, par lesquels nous avons acquis le titre territorial des Indiens, sont, sans aucun doute, des actes d'une grande importance; néanmoins, si chacun d'eux était exécuté en son entier, si dès à présent toutes les stipulations s'effectuaient, même à la satisfaction des tribus intéressées, le danger que je redoute ne serait pas évité. Ce n'est pas que les Indiens se désaffectionnent de nous; au contraire, ils aiment à vivre sous notre empire, et ne cessent d'exprimer leur reconnaissance du soin paternel que le gouvernement prend d'eux. Qu'est-ce donc? Il y a des parties de ce pays où ils sont déjà en proie à la famine, et d'autres où, le buffle commençant à devenir rare, ils ont souvent à souffrir la faim. Or, des hommes affamés, quels qu'ils soient, sauvages ou blancs, sont à craindre, et vraiment il est étonnant que le Sauvage, dans les différents degrés de la détresse, se soit conduit si bien jusqu'à présent. L'été dernier, en me rendant à Battleford, je rencontrai une bande de Cris dans un grand dénûment; je les questionnai, ils me dirent qu'ils n'avaient souvent pour toute nourriture que des baies, et que, s'il leur arrivait de tuer un buffle, la bête était si maigre qu'ils pouvaient à peine en tirer quelque viande.

Les personnes les mieux au fait des choses dans le Nord-Ouest sont d'opinion que le buffle comme ressource alimentaire, même pour les Sauvages, du district méridional va manquer d'ici à trois ans. Il devient urgent de considérer s'il est sage de continuer à effectuer les paiements annuels en espèces, quand l'on sait que cet argent est aussitôt dissipé en achat d'objets inutiles et d'aliments à des prix monstrueusement exorbitants. Je suis convaincu que, deux jours après que ces sommes considérables ont été comptées aux tribus, les traiteurs en ont déjà attrapé les trois quarts. Les lieux où le paiement se fait sont infestés de marchands de chevaux et autres commerçants, qui usent chacun de toutes sortes d'artifices pour se faire la part belle. Il serait, sans doute difficile de décider les Indiens à nous laisser dépenser l'argent pour eux, après qu'ils ont eu, chaque année, durant quelques jours, tant de plaisir à le semer à pleines mains dans les postes de traite; mais on pourrait essayer à obtenir leur consentement.

Les traités ont d'excellentes dispositions en vue d'engager les Indiens à se fixer au sol pour adopter la vie agricole et pastorale; seulement est-ce là tout ce qu'il faut? L'action en sera trop lente, je le crains, et avant qu'elles soient mises à effet et que les Sauvages aient appris à pourvoir seuls à leurs besoins, le danger que j'indiquais tout à l'heure sera venu. Pour accélérer l'action de ces dispositions, et même pour qu'elles ne soient pas vaines, inutiles aux Sauvages et au gouvernement, il est absolument nécessaire de placer au milieu des bandes des cultivateurs expérimentés qui leur enseignent à travailler la terre; et je recommanderais très-fortement d'instituer des écoles industrielles en différents lieux pour les Indiens et les Métis.

Ces derniers, en effet, ne doivent pas être oubliés; comme les Sauvages, ils sont chasseurs et vivent de chair de buffle; et ils ont des titres à l'attention que le conseil du Nord-Ouest a déjà soumis au gouvernement. Il y a quelques années, j'ai recommandé la création, sur certains points des Territoires, de dépôts de vivres destinés à rapprovisionner les brigades d'ingénieurs, etc., qui parcourent le pays et à secourir les Sauvages dans les cas de disette les plus pressants. Cette proposition, après avoir été bien accueillie, n'a pas eu de suites. J'y reviens encore, et j'ose prendre la liberté d'émettre l'avis que le gouvernement établisse au plus tôt de ces dépôts dans le district du nord, autrement dit de la Saskatchewan. En outre, je recommanderais fortement de placer et d'entretenir des troupeaux de bétail quelque part sur les bords de l'Arc, contrée où l'herbe est abondante et où ils peuvent pâturer dehors même pendant tout l'hiver.

Ce serait là une opération avantageuse à coup sûr; tant de gens dans le Montana se sont enrichis en pratiquant l'élevage; pourquoi le gouvernement n'utiliserait-il pas le magnifique domaine vide qu'il a dans l'ouest? pourquoi n'y formerait-il pas ainsi des centres de production d'aliments pouvant suffire à tous les besoins urgents?

J'irai même jusqu'à suggérer de placer aussi des bestiaux dans le voisinage du lac Plat, où l'on pourrait à peu de frais faire provision de fourrage pour l'hiver.

L'arrivée des Sioux et leur séjour persistant sur notre territoire ont entièrement changé la situation des choses, et renversé les calculs sur lesquels ont été basés les différents traités; il ne faut plus croire maintenant que les Indiens pourront continuer de vivre de chasse jusqu'à leur transformation en populations agricoles. Les Sioux ont non-seulement tué une immense quantité de buffles, et diminué par là les ressources, mais encore, tout en empêchant les Indiens du Nord de se procurer leurs approvisionnements ordinaires, ils ont repoussé les vastes troupes de plaines orientales vers le sud, c'est-à-dire vers leurs anciens terrains de chasse dépeuplés. Les buffles reviendront-ils jamais en grandes troupes, cela est fort douteux. Mais je crois que la situation difficile où les Sioux se sont vus l'hiver dernier aura adouci leur antipathie pour le gouvernement américain, et qu'elle va les disposer à repasser la frontière par le sentier de paix.

En juillet, j'ai reçu ordre d'augmenter de vingt hommes le détachement à Battleford. C'était dans le moment où je m'y rendais pour assister à une réunion du Conseil du Nord-Ouest, et j'y menai le renfort avec moi. En chemin, nous eûmes à traverser la Saskatchewan du sud, immédiatement au-dessous de l'embouchure de la rivière du Cerf. L'endroit est profond, et large d'un quart de mille. Lorsque nous passâmes, il ventait et les chevaux coupèrent le courant à la nage. Je ne saurais trop louer la conduite de tout le détachement dans cette difficile traversée.

Pendant l'été, une escorte de vingt hommes, commandée par le sous-inspecteur Antrobus, s'est rendue aux lacs Qu'Appelle et des Vieilles-Femmes, à l'époque du paiement des annuités aux Sauvages; et une autre troupe de quinze hommes, sous les ordres du sous-inspecteur Dickens, a été renforcer l'escorte de l'inspecteur Walker, lorsque le paiement des indemnités du traité s'est fait au lac Qui-Résonne. Le premier de ces détachements a parcouru alors environ six cents milles; et le second cinq cents, avec le passage de la Saskatchewan par deux fois. J'ai raison de croire que la présence de ces hommes pendant les opérations de paiement a été très-opportune. L'inspecteur Walker, après avoir assisté à l'assemblée des Sauvages au lac Qui-Résonne, avec Son Honneur le lieutenant-gouverneur, s'est rendu à d'autres paiements dans le district de la Saskatchewan-Nord. L'inspecteur Walsh a exécuté les paiements aux Buttes-des-Cyprès, tandis que de mon côté, je faisais les paiements et la distribution de bestiaux et d'outils agricoles réglés par le traité No. 7. Le département a déjà reçu des comptes-rendus détaillés de toutes ces opérations. Je suis heureux de reconnaître plus particulièrement ici l'intelligence et le zèle avec lesquels les officiers et les hommes se sont acquittés dans ces occasions de leur tâche, toujours ardue et quelquefois délicate.

Je vais maintenant faire connaître la situation et l'état des différents postes occupés par la police à cheval.

Le fort Walsh se trouve aux Buttes-des-Cyprès, environ cent soixante milles au nord de Benton (Montana), tête des eaux navigables de la rivière Missouri. Pendant l'été, on a ajouté aux bâtiments de ce poste un grand magasin, avec toiture garnie de bardeau, et l'on a surélevé et couvert en bardeau deux autres magasins qui étaient couverts en bousillage. Ces améliorations seront très-avantageuses en mettant fin aux pertes causées par l'humidité des locaux à toit de terre. Le fort Walsh a deux petits avant-postes, l'un à la Montagne à Bois et l'autre au pied des Buttes-des-Cyprès. Durant l'été, le détachement supplémentaire envoyé aux Cyprès a campé sous des tentes; mais aux approches de l'hiver, il est rentré aux quartiers, et une des divisions baraquées s'est transportée au fort MacLeod.

Le fort MacLeod est situé cent soixante et dix milles à l'ouest du fort Walsh, par 49° 44" latitude et 113° 30" longitude. L'habitation d'une division et l'ancienne habitation des officiers ont été entièrement refaites et couvertes de bardeau. La dernière est occupée par la division venue du fort Walsh à l'automne, et les officiers habitent des cottages détachés. On aurait grand besoin à ce poste d'une petite prison, bien bâtie.

Au fort Calgary, avant-poste du fort MacLeod, dont il est distant d'une centaine

de milles, le magasin a reçu une couverture de bardeau. Tous ces travaux, tant neufs que de réparation, ont été exécutés par nos hommes.

Au fort Saskatchewan, situé à dix-huit milles au nord d'Edmonton, les ouvriers du ministère des travaux devaient, si je ne me trompe, terminer les constructions; mais rien n'a été fait.

A Battleford, les baraques, les écuries, les magasins sont encore inachevés; et par suite de cet état d'abandon, dont il a déjà été rendu compte, ils ressemblent à de vieux bâtiments tombant en ruine. Battleford a un avant-poste à Prince-Albert depuis l'été dernier, à cause de la présence dans cette contrée d'une bande de Sioux, qui commettaient alors de petits vols au détriment des colons, mais qui se conduisent bien maintenant et tâchent même, me dit-on, de gagner leur vie en coupant du bois et en faisant d'autres travaux.

Au lac Plat, l'inspecteur Herchmer et le détachement sous ses ordres ont bâti, pendant l'été, un petit poste de bonne construction et commode, comprenant des quartiers pour les officiers et les hommes, des écuries et un magasin.

Qu'Appelle est un avant-poste, où il y a de petits bâtiments; et, en été, un piquet se tient en observation au Rapide, sur la rivière Assiniboine, à l'endroit où le chemin de la Qu'Appelle la traverse. Ce détachement a exercé une utile surveillance sur les traiteurs qui se rendaient dans les plaines.

Les baraques de la rivière du Cygne ne sont habitées que par de simples gardiens des lieux.

Le tableau A ci-annexé indiquera la distribution du corps aux différents postes.

Chevaux et matériel de transport.

Depuis son organisation, le corps n'a jamais été bien pourvu d'équipages; et après les grandes pertes en chevaux que nous avons faites dans l'expédition de l'ouest en 1874, nous n'avons jamais eu notre complet, à cause des fortes dépenses qu'entraînerait la remonte si elle était opérée sur le pied primitivement projeté, c'est-à-dire à raison de quarante hommes montés par chaque division de cinquante. Suivant ce projet, pour monter les officiers, équiper d'attelages les voitures nécessaires,—soit, sept par division—et fournir seize chevaux pour les canons, il faudrait 455 chevaux, sans dépôts de réserve.

Notre cavalerie comprend actuellement 352 bêtes, dont 52 juments destinées à la reproduction, et 80 poulains, quelques-uns en état d'être employés l'année prochaine; en outre, d'après les rapports que j'ai reçus, il y aurait 40 chevaux à réformer; de sorte qu'il ne reste que 201 chevaux propres au service de la police, dans toute l'étendue de l'immense pays placé sous notre surveillance. Une des conséquences de cet état de choses, c'est que les divisions sont continuellement dans la nécessité de se prêter des chevaux, d'autant que lorsque le cavalier ou le conducteur est nouveau il ne prend pas de sa bête le même soin qu'un ancien, et ces changements de main usent et détériorent un cheval beaucoup plus que je ne l'eusse d'abord pensé. Je me permettrais de suggérer un plan dont l'exécution serait infiniment plus économique que celle du projet de compléter la présente organisation; ce plan c'est de se servir de wagons pour le transport d'au moins la moitié de l'effectif. A mon calcul, deux wagons tirés chacun par quatre chevaux pourraient porter douze hommes, avec tout le nécessaire, subsistances, etc., pour un mois; ces voitures peuvent passer dans toutes les contrées du Nord-Ouest où notre service nous a appelés jusqu'à présent; au reste, il nous faut toujours amener avec nous des voitures pour le transport de nos provisions; et en cas d'opérations sérieuses, le corps en marche, étant toujours peu nombreux, doit rester attaché à la garde de ses bagages. Si les détachements étaient montés en wagons, ils auraient à portée leurs outils de pionnier et leurs munitions de réserve; et au besoin, ils descendraient pour dégager les voitures et les sortir de difficultés du terrain. On sait que des hommes en wagon font plus de chemin en une journée qu'à cheval. Il est nécessaire que le cavalier mette pied à terre et marche le quart du temps; tous les gens du métier savent quel malaise éprouve le cavalier qui, après avoir eu, le matin, les pieds mouillés par la rosée, sent ses bottes se dessécher et se racornir à l'ardeur du soleil, et combien ce malaise influe sur ses

dispositions. Inutile d'entrer dans les détails du plan que je propose; je ferai seulement remarquer que, pour que nos hommes pussent devenir propres à combattre à cheval des ennemis tels que ceux qu'ils peuvent avoir devant eux dans les plaines du Nord-Ouest, il faudrait les engager dès l'enfance et les faire monter à cheval tous les jours jusqu'à l'âge d'homme.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que la plus haute autorité militaire du pays, le lieutenant-général commandant la Milice, qui a vu les contrées du Nord-Ouest, approuve ma proposition et a bien voulu m'autoriser à le dire.

Presque tous les hommes ont été exercés à tirer à la carabine et au revolver; la pratique du tir du pistolet s'est faite en partie à cheval, et j'ai trouvé cette arme meilleure que je ne pensais à l'époque où j'ai fait mon dernier rapport; mais les munitions sont défectueuses, les cartouches, quoique liées en paquets, se dérangent et viennent à perdre de leur poudre par le ballottement dans la giberne, pendant la marche; ainsi il arrivait quelquefois aux exercices que la balle ne sortait point du canon ou qu'elle allait tomber à mi-chemin du but. Le pistolet Colt et sa cartouche sont bien préférables, je pense, à ce que nous avons. Nos carabines Winchester (nous en possédons cinquante) sont excellentes pour notre service; mais je n'ai pas cru que je puisse permettre aucune pratique de tir de cette arme, vu la petite quantité de nos munitions, à savoir 200 cartouches par carabine. J'espère que l'on distribuera, cette année, au corps cinquante autres winchesters, avec des munitions en quantité suffisante pour permettre d'en céder au prix de revient une partie aux membres de la police de tous rangs, chacun désirant beaucoup s'exercer au tir de cette arme favorite.

Harnachement.

Je suis toujours d'opinion que la selle McLellan est la meilleure pour notre service, et qu'au contraire celle dite l'Universelle y est impropre, parce qu'il faut continuellement en réparer les panneaux pour que les bandes de l'arçon ne blessent pas le cheval, et parce qu'elle dure peu; en outre, cette dernière selle est très-pesante; elle roule, elle a trop de boucles et de courroies et ne résiste point au rude usage que nous en faisons. Quant à la selle McLellan, elle n'a point de coussinet, elle est plus légère et ne se détériore pas facilement à la pluie. La bride de la cavalerie régulière est la meilleure. Celles que nous a fournies l'industrie canadienne n'ont pas été trouvées satisfaisantes; elles s'usent vite, les rênes sont généralement courtes, et, surtout après avoir été mouillées, deviennent dures au point de blesser la main.

Exploitations agricoles.

Les deux premières années de l'arrivée du corps en ce pays, les jardins aux différents postes et la ferme à la rivière du Cygne, avaient été entièrement dévastés par la sauterelle; depuis lors nos cultures ont toujours été exemptes de ce fléau, et les jardinages notamment ont très-bien réussi. Ainsi, l'année dernière, les hommes aux forts MacLeod, Saskatchewan, Walsh, Calgary et Battleford, ont eu tous les légumes dont ils avaient besoin; en outre, au fort MacLeod, la récolte d'avoine a été magnifique (environ 800 boisseaux); et à Battleford, je vis, lorsque j'y allai, de fort belles pièces d'orge, mais j'ignore ce qu'elles ont rendu. Au fort Walsh, quoique le jardin ait fourni des légumes en assez grande abondance pendant l'été, j'ai su que les pommes de terre n'avaient pu mûrir, et que les avoines, après avoir eu bonne mine, ne sont pas venues à bien. Dans ces circonstances, et sachant que le gouvernement désirait nous voir faire la plus grande quantité possible de grains, je me suis cru autorisé à agrandir le champ de culture au fort MacLeod, et j'ai choisi, à vingt-cinq milles ouest de ce poste, un fort bel endroit, où le terrain est excellent et en telle situation qu'il sera toujours facile d'y distribuer des eaux d'irrigation. Au printemps, j'espère y avoir neuf cents acres bien clos, et assez de terre ouverte par la charrue pour produire la provision d'avoine dont le poste a besoin pendant toute une année. Dans ce grand enclos sont contenues de magnifiques prairies à foin, et je compte aussi qu'elles nous donneront notre fourrage. J'ai envoyé les juments et les poulains canadiens à cette ferme, ou je me propose, outre les opérations agricoles dont j'ai parlé, d'établir un haras destiné à fournir, dans une certaine mesure, les remotes nécessaires à la police.

Il y a, à ce même endroit, un bon pouvoir hydraulique, que l'on pourrait utiliser de plus d'une manière. Au fort Walsh, on s'en tiendra au jardinage à la saison prochaine, à cause de l'irréussite de nos essais l'an dernier, et parce que je crois qu'il est opportun de tenir le détachement à ce poste en état de partir toujours au complet, s'il était appelé ailleurs. A Battleford et au lac Plat, nos hommes ont fait leur fourrage sec; et à la Montagne à Bois, l'inspecteur Walsh a pu aussi, en se servant du train de bœufs de la police et en ayant un renfort de cinq hommes, faire provision de foin pour ce poste.

Il est évident que toutes ces exploitations agricoles, etc., deviendraient infiniment plus faciles, si le mode de transport en wagons était mis en usage pour les mouvements de la troupe. Si nous avions plus de voitures, le charbon qui se consomme au fort MacLeod et qui coûte maintenant très-cher à approvisionner, serait amené de la mine par notre monde.

Administration de la justice.

L'annexe B est une liste des affaires criminelles jugées par moi et par les autres magistrats du district méridional. Elle n'est pas bien longue. Il n'y a eu qu'un individu trouvé coupable de crime grave. James Brooks était un voleur de chevaux et un forcé de prison fameux dans le Montana. Il a été très-adroitement capturé par l'inspecteur Winder, qu'on avait envoyé avec un détachement pour lui donner chasse, et qui, après une ardente poursuite de cinq milles, et grâce à la vitesse supérieure de nos chevaux, a réussi à s'emparer de lui avant qu'il ait pu s'échapper en passant la frontière. Il a été mis en jugement devant un jury de six personnes, sur trois chefs d'accusation, reconnu coupable sur deux et non coupable sur l'autre, et condamné en cinq ans de prison au pénitencier du Manitoba, situé à huit cents milles du lieu de son procès, et où il a été mené par un détachement de police. Il y a eu quelques autres vols de chevaux, mais les voleurs avaient déjà passé la frontière, lorsque la police en a eu avis. Indépendamment des affaires mentionnées dans le relevé, les cas de voies de fait parmi les Sauvages ont été extrêmement nombreux; en général, ils se sont produits à la suite de disputes pour des femmes; ces différends ont été réglés par des officiers envoyés au milieu d'eux; quelquefois même on a vu les parties se présenter d'elles-mêmes au fort, en toute hâte, pour soumettre l'affaire et leur plainte. En pareilles matières, je crois qu'il vaut mieux ne point s'attacher trop aux formalités ordinaires. J'ai l'agréable devoir de relater ici un acte très-honorable de Mécasto, grand chef des Indiens-Sang. Un homme de sa bande, inculpé de vol, était parvenu à s'échapper de notre corps de garde, où il avait été mis, et à traverser la frontière; peu après, il rentrait au camp de Mécasto; mais celui-ci le fit arrêter aussitôt et vint lui-même, avec une nombreuse troupe de guerriers, à la porte du fort, le livrer à l'officier commandant. Plus tard, à l'époque des paiements, il demanda la mise en liberté du prisonnier; je répondis que je n'avais pas le pouvoir de soustraire cet homme à l'instruction du délit dont il était accusé; le prisonnier s'avoua coupable, et en égard à toutes ces circonstances, je ne le condamnai qu'à un emprisonnement de quatorze jours. Un autre voleur de chevaux a été pris par le constable McDonald, que j'avais laissé, avec un petit détachement sous ses ordres, à la Saskatchewan du Sud, pour attendre mon retour de Battleford. Le vol avait été commis à ce dernier endroit, et McDonald en avait été informé par un Métis qui avait passé par son poste. Il se saisit du voleur et partit avec un autre policier et un guide métis, pour le mener à Battleford; mais le guide connaissant peu le chemin, les égara, et les provisions leur ayant manqué, il leur fallut tuer un de leurs chevaux pour se sustenter; le prisonnier était devenu très-indocile et s'obstinait à ne pas donner de renseignements sur la route à tenir; en sorte que McDonald et son camarade durent l'abandonner; ils parvinrent à gagner Battleford, heureusement, avant d'avoir trop souffert. Le voleur fut repris ensuite, jugé et condamné à cinq ans d'emprisonnement au pénitencier du Manitoba, distant de sept cents milles, où il fut conduit sous bonne garde.

J'ai tenu aussi cour civile au fort MacLeod et au fort Walsh; au premier endroit, j'ai entendu quatre demandes et au second dix-neuf, toutes en paiement de comptes.

Discipline.

Les hommes de la police ont tenu, pendant l'année, une conduite excellente. On a raison, je crois, de s'en féliciter en considérant qu'ils sont presque constamment

éloignés des influences salutaires et puissantes de la société, et que, hors de quelques-uns de nos postes, ils se trouvent en contact avec les joueurs et les escrocs dont l'Ouest est infesté.

Le révérend M. McDougall, l'infatigable et zélé ministre, a continué de travailler à l'amélioration morale des Assiniboïnes; en outre, les Eglises méthodiste et anglicane ont envoyé chacune au fort MacLeod un missionnaire, dont l'action, sans doute, sera infiniment bienfaisante. J'ajouterai qu'il a été ouvert une école, l'été dernier, au moyen de souscriptions, par les habitants de cet endroit-là et qu'elle a été fort suivie jusqu'à présent.

Le tout respectueusement soumis.

JAMES F. MACLEOD, *Commissaire.*

ANNEXE "A."

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Distribution du corps.

Divisions.	Officiers	Const. d'état-major.	Constables.	Aide-constables.	Sous-constables.	Totaux.	Postes.
A.....	2	2	2	1	15	22	Fort Saskatchewan.
B.....	5	3	4	4	57	73	Fort Walsh et avant-postes
C.....	4	2	4	4	37	51	Fort MacLeod.
D.....	2	1	1	4	13	21	Lac Plat et avant-postes.
D.....				1	7	8	Prince-Albert.
E.....	3	2	4	1	45	55	Forts MacLeod et Calgary.
E.....	3	2	2	1	25	33	Quartier-gén. de Battleford
F.....	6	5	4	6	45	66	Fort Walsh.
	25	17	21	22	244	329	

—	Divisions	Chevaux	Poulains	Totaux	
Chevaux*.....	A.....	11	3	14	Fort Saskatchewan.
	B.....	58	3	61	Fort Walsh et avant-postes.
	C.....	78	37	115*	Fort MacLeod.
	D.....	19	5	24	Lac Plat et avant-postes.
	E.....	27	2	29	Battleford.
	E.....	31	10	41	Fort MacLeod et Calgary.
	F.....	68	68	Fort Walsh.
		292	60	352	

* Ce chiffre comprend les juments et les poulains.

JAMES F. MACLEOD, *Com.*

ANNEXE

RELEVÉ des affaires criminelles jugées par le lieut.-col. James F. MacLeod, magistrat Nord-Ouest,

Date del'arrestation.	Partie poursuivante.	Accusé.	Nature de l'offense.	Date de la conviction.
1878.				1878.
10 février.....	La Reine	Wm Lawrence	A tiré un révolv.intentionnellem.	11 février....
15 do	Wm. Lawrence.....	A. Vice.....	Assaut	16 do
21 do	La Reine.	Es-ke-nau, Indien-Sang	A menacé avec un arme à feu.....	22 do
27 do	do	John Pombloy	Vol d'un wagon attelé d'un cheval.....	28 do
10 mars.....	do	John "Toe Head."	A aidé un criminel à s'échapper.	10 mars.....
10 do	do	Chas Harrison.....	Vol d'un cheval.....	11 do
3 avril.....	do	James Brooks (<i>alias</i> "Slim Jim.")	Vol d'un cheval (appartenant à J. Hughes.)	5 avril.....
3 do	do	do do	Vol d'un cheval (appartenant à J. Bastion).	5 do
3 do	do	do do	Vol d'un cheval (appartenant à J. Smith).	5 do
15 do	do	"Blood Head" (Indien-Sang.)	Larcin	15 do
31 janv.....	Victoire Scott.....	James Scott.....	Assaut	31 janvier....
24 mai	La Reine.....	Robt Campbell.....	Introduction de boissons enivrantes dans les Territ. du N.O...	25 mai.....
15 juillet.....	Thos Bogy	"Junging Bells"	Larcin.....	2 sept.....
2 sept.	do	Robt Bloudin.....	Introduction de boissons enivrantes dans les Territ. du N.O...	3 do
30 do	Anne Harris	Mary Foster	Assaut	30 do
10 mai.....	John Barton	Joseph Smith.....	do	11 mai.....

NOTE.—Plusieurs autres individus ont été condamnés à l'amende,—pour faits d'introduction de listes complètes.

B

stipendiaire et par les autres magistrats, dans le district méridional des Territoires du en 1878.

Peine prononcée.	Observations.	Si l'affaire a été instruite devant un jury.	Où a eu lieu le procès.	Nom du magistrat.
.....	Affaire renvoyée faute de preuve.	Non.....	MacLeod.....	L. N. F. Crozier, J. P.
.....	Accusation retirée: le prisonnier est relâché le 16 février 1878.	Non.....	do	do
.....	Prisonnier admonesté et relâché	Non.....	do	Lt.-col. MacLeod, M.S.
.....	Prisonnier remis en liberté faute de preuve d'intention félonieuse	Non.....	do	do
.....	Prisonnier admonesté et relâché.	Non.....	do	do
.....	Prisonnier relâché après paiement de \$60 au maître du cheval.	Non.....	do	do
3 ans au travail forcé.	Prisonnier envoyé au pénitencier provincial, Manitoba, le 8 mai 1878.	Oui.....	do	Lt.-col. MacLeod, M.S., et L. N. F. Crozier, J.P., et un jury de 6 personnes.
2 ans au travail forcé.	do do	Oui.....	do	do
.....	Prisonnier trouvé "non-coupable"	Oui.....	do	do
.....	Remis en liberté faute de preuve.	Non.....	do	Lt.-col. J. F. MacLeod, M.S.
\$5 d'amende.....	Amende payée le 31 janvier 1878.	Non.....	Calgary	John Bunn, J.P.
\$50 d'amende.....	Moitié de l'amende payée au dénonciateur.	Non.....	Walsh.....	L. N. F. Crozier, J.P.
14 jours au travail forcé.	Non.....	MacLeod.....	Lt.-col. MacLeod, M.S.
\$100 d'amende...	Moitié de l'amende payée au dénonciateur.	Non.....	Walsh.....	A. J. Irvine, J.P.
\$5 d'amende.....	Amende payée.....	Non.....	do	do
\$8 d'amende.....	do	Non.....	MacLeod.....	W. Winder, J.P.

boissons enivrantes,—aux forts MacLeod et Walsh, sur la fin de l'année; mais on n'en a pas encore reçu de

JAMES F. MACLEOD,

Commissaire.

REPONSE

(53)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 25 février 1879, portant demande de —copie des ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des États-Unis, au sujet de l'importation en Angleterre du bétail américain ;—copie de la correspondance avec tout agent et des rapports de tout agent chargé de faire enquête sur l'épizootie de pleuropneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux États-Unis.

Par ordre,

J. C. AIKINS.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 18 mars 1879.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA (Canada), 18 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre les pièces que vous demandez par votre lettre du 28 février dernier, pour l'instruction du Sénat, à savoir : " copie des ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des États-Unis, au sujet de l'importation en Angleterre du bétail américain ; copie de la correspondance avec tout agent, et des rapports de tout agent chargé de faire enquête sur l'épizootie de pleuropneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux États-Unis."

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

JOHN LOWE,
Secrétaire du Département de l'agriculture.

Au Sous-secrétaire d'Etat,
Ottawa.

OTTAWA, 1er mars 1879.

MONSIEUR,—Conformément à votre lettre de renvoi relative à une adresse du Sénat, datée du 28 février, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'une correspondance qui a été échangée entre Son Excellence le Gouverneur-Général, le Secrétaire d'Etat des Colonies et le ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet de l'importation en Angleterre du bétail américain.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. DEWINTON, Major A. R.,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

Au Secrétaire d'Etat,
Ottawa.

M. Herbert au Gouverneur-Général.

(Canada, No. 29.)

DOWNING STREET, 1er février 1879.

MILORD,—Le Secrétaire d'Etat me charge de vous informer qu'il vous a adressé aujourd'hui une dépêche télégraphique en ces termes :—

“Le Conseil Privé invite votre gouvernement à porter immédiatement son attention sur le transit du bétail des Etats-Unis par le Canada, et sur l'expédition des bestiaux canadiens par les ports des Etats-Unis ; et désire être avisé des mesures prises ou projetées pour préserver le bétail canadien de la pleuropneumonie que l'on dit exister aux Etats-Unis.”

J'ai, etc.,

ROBERT G. W. HERBERT.

A l'administrateur du gouvernement du Canada.

Le marquis de Lorne à Sir E. Thornton.

(No. 4.)

OTTAWA, 5 février 1879.

MONSIEUR,—A 11 heures et demie, ce matin, j'ai eu l'honneur de vous adresser un message télégraphique, dont je mettrai copie sous ce pli ; cette dépêche est de même teneur que celle que j'ai envoyée au Secrétaire d'Etat des Colonies, No. 23, sous la date du 5 février 1879.

Je vous envoie en même temps, pour votre instruction, un exemplaire d'un supplément de la *Gazette du Canada*, contenant le rapport du Conseil Privé, avec une copie du rapport du Ministre de l'agriculture, sur lequel a été basé l'ordre en conseil.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.
etc., etc., etc.

Supplément de la "Gazette du Canada."

CANADA,

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,

Samedi, 1er février 1879.

PRÉSENT :

Son Excellence le Gouverneur Général en conseil.

Attendu qu'une maladie contagieuse attaquant les bestiaux s'est déclarée dans certaines parties des Etats-Unis d'Amérique, et qu'il importe, pour prévenir l'intro-

duction de cette épizootie en Canada, d'interdire toute importation en ce pays de bétail sur pied venant des Etats-Unis.—

Il a plu à Son Excellence, sur la proposition de l'honorable Ministre de l'agriculture, et par application de l'acte passé dans les années 32e et 33e du règne de Sa Majesté sous le titre "Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux," ordonner, et par les présentes il est ordonné qu'à partir de ce premier jour de février, l'importation dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, des bestiaux sur pied venant des Etats-Unis d'Amérique, sera et demeurera prohibée pendant une période de trois mois."

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé du Canada.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

(No. 23.)

OTTAWA, 5 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir de vous un message télégraphique en ces termes :

"1er février.—Le Conseil Privé invite votre gouvernement à porter immédiatement son attention sur le transit du bétail des Etats-Unis par le Canada, et sur l'expédition des bestiaux canadiens par les ports des Etats-Unis ; et désire être avisé des mesures prises ou projetées pour préserver le bétail canadien de la pleuropneumonie que l'on dit exister aux Etats-Unis."

A cette dépêche j'ai fait, le même jour, la réponse suivante :

"1er février.—En réponse à votre télégramme, mon Conseil Privé a passé l'ordre qui suit : L'importation dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, du bétail sur pied venant des Etats-Unis est prohibée pendant trois mois, à partir du 1er février 1879, par application de l'acte passé dans les années 32e et 33e du règne de Sa Majesté sous le titre "Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux."

Je vous envoie aujourd'hui un exemplaire de la *Gazette du Canada*, contenant le rapport du Conseil, avec copie du rapport présenté par le Ministre de l'agriculture et sur lequel le Conseil a basé le sien.

J'ai adressé au ministre de Sa Majesté à Washington copie du procès-verbal du Conseil et du rapport du Ministre de l'agriculture.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très-honorable

Sir M. E. Hicks-Beach, bart.,
etc., etc., etc.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

(No. 27.)

OTTAWA, 6 février 1879.

MONSIEUR,—Me référant à ma dépêche (No. 23.) du 5 février, dans laquelle je vous ai transmis copie d'un ordre du Conseil privé, approuvé par moi, qui prohibe l'importation en Canada du bétail venant des Etats-Unis, j'ai l'honneur de vous communiquer un ordre du Conseil, subséquent et modifié, où, comme vous le remarquerez, les mots "ou introduction" sont intercalés après celui de "importation."

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très-honorable

Sir M. E. Hicks-Beach, bart.
etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 6 février 1879.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

ATTENDU, qu'une maladie contagieuse attaquant les bestiaux s'est déclarée dans certaines parties des Etats-Unis d'Amérique, et qu'il importe, pour prévenir l'introduction de cette épizootie en Canada, d'interdire toute importation en ce pays de bétail sur pied venant des Etats-Unis,—

Il a plu à Son Excellence, sur la proposition de l'honorable Ministre de l'agriculture, et par application de l'acte passé dans les années 32e et 33e du règne de Sa Majesté sous le titre "Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux," ordonner, et par les présentes il est ordonné qu'à partir de ce sixième jour de février, l'importation ou introduction dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, des bestiaux sur pied venant des Etats-Unis d'Amérique, sera et demeurera prohibée pendant une période de trois mois."

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier du Conseil Privé, Canada.**Le marquis de Lorne à sir Edward Thornton.*

(No. 5.)

OTTAWA, 6 février 1879.

MONSIEUR,—Me référant à ma dépêche No. 4, du 3 courant, dans laquelle je vous ai communiqué copie d'un ordre du Conseil Privé, approuvé par moi, qui prohibe pour un certain temps l'importation du bétail en Canada, je vous adresse aujourd'hui, pour votre instruction, copie d'un arrêté subséquent et modifié, où, comme vous le remarquerez, les mots "ou introduction" sont intercalés après celui de "importation."

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.,
etc., etc., etc.*Le marquis de Lorne à sir E. Thornton.*

(No. 6.)

OTTAWA, 11 février 1879.

MONSIEUR,—Pour faire suite à ma dépêche No. 5 du 5 courant, concernant certaines épizooties contagieuses, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'un memorandum du Ministre de l'agriculture, contenant copie d'autres papiers qui sont relatifs au même sujet.

J'ai, etc.,

LORNE.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.,
etc., etc., etc.

Le marquis de Lorne à sir M. E. Hicks-Beach.

(No. 30.)

OTTAWA, 12 février 1879.

MONSIEUR,—Pour faire suite à ma dépêche No. 27 du 6 courant, concernant certaines épizooties contagieuses, j'ai l'honneur de vous adresser copie d'un memorandum du Ministre de l'agriculture, contenant copie d'autres papiers qui se rapportent au même sujet.

J'ai, etc,

LORNE.

Au très-honorable

Sir M. E. HICKS-BEACH, bart.,
etc., etc., etc.

RÉPONSE à une adresse du Sénat, demandant copie des ordres en Conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement impérial de Sa Majesté et le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de l'importation en Angleterre du bétail américain. (A)

ET copie de la correspondance avec tout agent et des rapports de tout agent, chargé par le gouvernement canadien de faire enquête sur l'épizootie de pleuro-pneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux Etats-Unis d'Amérique. (B)

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 18 mars 1879.

A

Ordres en conseil et correspondance entre le gouvernement canadien et ceux d'Angleterre et des Etats-Unis au sujet de l'importation en Angleterre du bétail américain.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil le 24 décembre 1877.

Le comité a pris en considération un rapport, en date du 22 décembre 1877, de l'honorable Ministre de l'agriculture, déclarant que des négociants qui exportent des animaux vivants du Canada aux Royaume-Uni, lui ont représenté que les bestiaux, en sortant des steamers, après avoir été étroitement renfermés durant la traversée transatlantique, sont conduits dans les enclos des docks, pour y attendre pendant douze ou quinze heures, sur un dur et glissant pavé en pierres, la visite du médecin-vétérinaire et de l'inspecteur.

Le ministre ajoute que cette pratique détériore la marchandise et la déprécie très-sensiblement; que l'on ne voit pas pourquoi le bétail venant du Canada, où il n'existe aucune épizootie, ne serait pas traité aussi favorablement que celui d'Angleterre, mais que, si les autorités métropolitaines ne croient pas pouvoir exempter nos bestiaux de l'inspection, elles devraient du moins pourvoir à l'établissement de parcs de quarantaine tels que les animaux n'y souffrent pas sans nécessité.

Le ministre recommande qu'il soit transmis aux autorités impériales copie de ce rapport, avec prière d'avoir égard aux représentations qu'il énonce.

Le comté adhère à la recommandation ci-dessus et la soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

Ordre concernant les animaux de provenance étrangère.

Rendu, en la salle du conseil, à Whitehall, le 6^e jour de décembre 1878, par les lords du très-honorable Conseil privé de Sa Majesté.

PRÉSENTS :

Le lord président,
Le marquis de Salisbury,

M. le secrétaire Cross,
M. le chancelier de l'échiquier.

Les lords et autres membres du très-honorable Conseil privé de Sa Majesté, en vertu et par exercice des pouvoirs à eux attribués sous l'autorité de l'acte de 1878 relatifs aux maladies contagieuses (des animaux), et de tous autres pouvoirs qu'ils possèdent à cet effet, ordonnent par les présentes ce qui suit :—

Dispositions préliminaires.

1. Le présent ordre sera exécutoire dès et immédiatement après le trente et unième jour de décembre mil huit cent soixante-dix-huit.

2. Cet ordre pourra être cité sous le titre: Ordre concernant les animaux de provenance étrangère. Il est divisé en parties ainsi qu'il suit :—

Partie Ière.—Prohibition.

Partie II.—Débarcadères pour les animaux étrangers.

Partie III.—Quarantaine.

Partie IV.—Animaux étrangers qui ne sont pas sujets à l'abattage.

Partie V.—Dispositions générales.

3. Cet ordre ne s'applique qu'à la Grande-Bretagne.

4. Dans cet ordre—

L'acte de 1878 signifie l'acte de 1878 relatif aux maladies contagieuses (des animaux);

Le mot *douanes* signifie les douanes de Sa Majesté;

Le mot *capitaine* s'entend d'une personne ayant charge ou commandement d'un navire;

Les autres termes, à moins que le contraire ne soit exprimé, ont la même signification que dans l'acte de 1878.

PARTIE I.—PROHIBITION.

5. Jusqu'à ce que le Conseil privé en ordonne autrement, ne pourront être débarqués dans la Grande-Bretagne les animaux venant des pays suivants :

Empire d'Autriche-Hongrie,

Etats du Roi des Hellènes,

Etats du Roi d'Italie,

Principauté de Montenegro,

Principauté de Roumanie,

Etats de l'Empereur de Russie.

Etats du Sultan, y compris les provinces de Bosnie et d'Herzégovine.

PARTIE II.—DÉBARCADÈRES POUR LES ANIMAUX ÉTRANGERS.

6. Les ports dont suivent les noms sont ceux où, par ordres spéciaux du Conseil privé, il a été établi des lieux pour le débarquement des animaux vivants provenant de l'étranger :

Goole,
Grimsby,
Hartlepool,

Londres,
Plymouth,
Sunderland.

7. Les animaux déposés à ces débarcadères seront abattus dans le délai de dix jours après et non compris le jour de leur débarquement.

L'abattage pourra être commencé en tout temps après le débarquement des animaux, avec la permission d'un inspecteur du Conseil privé.

8. On ne peut déplacer ou enlever de bêtes mortes, ni de fourrage, litière ou fumier sur les débarcadères des animaux étrangers, qu'avec la permission d'un inspecteur du Conseil privé.

Si l'inspecteur est d'opinion que ces objets peuvent transmettre la maladie, ils seront détruits ou il en sera autrement disposé conformément aux instructions qui auront été données par le Conseil privé.

9. Il ne pourra être enlevé de fumier ou engrais d'un débarcadère d'animaux étrangers qu'après désinfection de ces matières effectuée à la satisfaction d'un inspecteur du Conseil privé.

PARTIE III.—QUARANTAINE.

10. Le port ci-après dénommé est le seul où, par ordre spécial du Conseil privé, a été établie une station de quarantaine pour les animaux étrangers :

Southampton.

Sont seuls admis à y débarquer les animaux que l'on amène dans un but d'exposition, d'acclimation ou de domestication.

11. Le débarquement de ces animaux y est soumis aux conditions suivantes :

1o Les animaux doivent être accompagnés d'une déclaration, soit du propriétaire ou consignataire, soit de son agent, portant la dite déclaration que chaque animal est affecté à l'une des destinations ci-dessus (laquelle doit être indiquée) ;

2o Les animaux, après leur débarquement, sont détenus en quarantaine pendant tel nombre de jours que le Conseil privé détermine, dans chaque cas, selon les circonstances ;

3o Lorsqu'ils en sortent, ils doivent être accompagnés—

(a) Du certificat d'un inspecteur du Conseil privé constatant qu'ils sont sains ;

(b) D'une permission de l'inspecteur énonçant le lieu où ils sont conduits et le nom de la personne à qui ils sont expédiés ;

4o L'inspecteur est tenu d'envoyer copie de son permis à l'autorité locale de cette destination.

5o Il est défendu de mener les animaux à un autre lieu ou à une autre personne.

12. Il ne pourra être enlevé de fumier ou engrais de la station qu'après désinfection de ces matières effectuée à la satisfaction d'un inspecteur du Conseil privé.

PARTIE IV.—ANIMAUX ÉTRANGERS QUI NE SONT PAS SUJETS À L'ABATTAGE.

13. Jusqu'à ce que le Conseil privé en ordonne autrement, les animaux étrangers venant de l'un des pays ci-après dénommés peuvent être débarqués sans être, par la cinquième annexe de l'acte de 1878 et par le présent ordre, sujets à l'abattage ni à la quarantaine :

Possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.

Etats-Unis d'Amérique.

Danemark.

Norvège.

Suède.

Espagne.

Portugal.

14. Ne pourront les animaux étrangers auxquels s'applique la présente partie IV, être débarqués qu'à un dock, quai, débarcadère ou autre semblable lieu approuvé par le Conseil privé, en l'un des ports ci-dessous :—

Bristol,

Cardiff,

Falmouth,

Glasgow,

Goole,

Granton,

Grimsby,

Hartlepool,

Loith.

Liverpool,

Londres,

Newcastle-sur-Tyne,

Plymouth,

Portsmouth,

Southampton,

Sunderland,

Weymouth.

15. Le débarquement d'animaux étrangers sous l'autorité de cette partie IV est soumis aux conditions suivantes, à savoir :—

1o Que le navire sur lequel ils sont importés n'ait pas dans les trois mois qui ont précédé leur embarquement, reçu d'animaux exportés ou transportés par cabotage de ports ou lieux d'un pays non dénommé dans la présente partie, ou autre que les Iles de la Manche ou que l'Île de Man.

2o Qu'il ne soit entré dans aucun tel port ou lieu, après l'embarquement des animaux ainsi importés ;

3o Que ces animaux n'aient pas été, sur le navire, en contact avec d'autres exportés ou transportés par cabotage d'un tel port ou lieu.

Et les animaux ne peuvent être débarqués ailleurs qu'à un débarcadère des animaux étrangers, qu'autant—

(1) Que l'armateur ou affrèteur du navire sur lequel ils sont importés, ou son agent dans la Grande-Bretagne, s'est engagé, par soumission en la somme d'au plus mille livres sterling, souscrite à Sa Majesté et cautionnée ou non, à la satisfaction des commissaires des douanes, à justifier de l'observation des précédentes conditions ; et

(2) Que l'armateur, à chaque importation sur son navire d'animaux étrangers, a justifié, à la satisfaction des commissaires des douanes ou de leur agent compétent, soit par déclaration signée, soit autrement, qu'aucun de ces animaux n'a été exporté d'un port ou lieu tel qu'il est dit ci-dessus, et que les précédentes conditions ont été observées par rapport à tous les animaux actuellement importés sur son navire.

16. Les animaux étrangers sous l'application de la partie IV ne peuvent être conduits hors du lieu de débarquement ou de la reposée ou gîte adjacent, ni laissés libres de communiquer avec d'autres, qu'après avoir été examinés par un inspecteur du Conseil privé.

Selon le résultat de l'inspection, les dispositions ci-après sont suivies :—

(1) Si l'inspecteur certifie que tous les animaux débarqués du même navire sont sains, ils cessent alors d'être réputés étrangers.

(2) Si l'inspecteur certifie qu'un ou plusieurs des animaux débarqués du navire sont malades, tous les animaux alors importés dans ce même navire seront soumis à l'application des règles suivantes :—

A.—*Peste bovine.*

Si la maladie constatée est la peste bovine, l'inspecteur détient l'animal atteint et tous les animaux embarqués avec lui sur le même navire, et fait rapport immédiatement au Conseil privé.

B.—*Pleuropneumonie.*

Si la maladie est la pleuropneumonie, l'inspecteur fait exécuter les mesures suivantes :—

(1) Les bêtes malades sont abattues sur le lieu du débarquement ;

(2) Les bêtes saines sont abattues sur ce même lieu, ou, lorsqu'elles ont été débarquées à un port où il y a un débarcadère pour les animaux étrangers, l'inspecteur peut permettre qu'elles soient transportées à ce débarcadère pour l'abattage, mais non ailleurs.

C.—*Fièvre aphteuse (Foot and Mouth Disease).*

Si la maladie est la fièvre aphteuse, l'inspecteur fait appliquer les mesures suivantes :—

(1) Les bêtes bovines, moutons et porcs malades sont abattues sur le lieu du débarquement ;

(2) Les bêtes bovines, moutons et porcs sains sont abattus sur le même lieu, ou, lorsqu'ils ont été débarqués à un port où il y a un débarcadère pour les animaux étrangers, l'inspecteur peut permettre qu'ils soient transportés à ce débarcadère pour l'abattage, mais non ailleurs.

D.—Clavelée et gale.

Si la maladie est la clavelée ou la gale, l'inspecteur fait appliquer les mesures suivantes : —

(1) Les moutons malades sont abattus sur le lieu du débarquement ;

(2) Les moutons sains sont abattus sur le même lieu, ou, s'ils ont été débarqués à un port où il y a un débarcadère pour les animaux étrangers, l'inspecteur peut permettre de les transporter à ce débarcadère pour l'abattage, mais non ailleurs.

17. Les animaux étrangers sous l'application de la partie IV seront détenus dans un lieu de reposée ou autre auprès du lieu de débarquement, et seront inspectés par un inspecteur du Conseil privé.

La détention durera au moins douze heures, à compter du débarquement du dernier animal de la cargaison, soit que l'on ait débarqué toute la cargaison de suite, et sans discontinuation, dans le même endroit, soit qu'on l'ait débarquée partie à un lieu partie à un autre, ou en différents temps au même lieu.

18. Si un inspecteur du Conseil privé trouve des symptômes de maladie en quelque animal d'une cargaison, les animaux de toute et chaque partie de la cargaison seront soumis aux mêmes mesures que si les symptômes de maladie se retrouvaient en un animal de chaque partie séparée.

S'il constate la présence de plus d'une maladie parmi les animaux d'une cargaison, tous les animaux importés sur le même navire seront soumis aux mesures suivantes : —

(1) Au cas où l'une des maladies serait la peste bovine, on se conformera, pour les animaux de chaque partie de la cargaison, à la règle A de l'article 16.

(2) Si les maladies sont la pleuropneumonie et la clavelée ou la gale, les bêtes bovines de chaque partie de la cargaison sont soumises à l'application de la règle B, et les moutons pareillement à l'application de la règle D de ce même article.

(3) Si l'une des maladies est la fièvre aphteuse (sans aucun cas de peste bovine), les animaux de chaque partie de la cargaison subiront l'application de la règle C de cet article.

19. Dans le cas où un animal d'une cargaison d'animaux étrangers auxquels se rapporte la partie IV, n'aurait pas été tenu séparé de tout animal d'une autre cargaison de provenance étrangère, les animaux de ces deux cargaisons seront traités comme s'ils ne formaient qu'une seule et même cargaison.

20. Un inspecteur du Conseil privé peut détenir pendant tel espace de temps qu'il croit nécessaire ou convenable, tout animal sous l'application de la partie IV qu'il soupçonne d'être malade ou de pouvoir introduire une maladie.

21. On ne pourra retenir aucun animal vivant, ni enlever d'animal mort, de fourrage, litière et fumier du lieu de reposée ou autre gîte auprès du lieu de débarquement, dans lequel seront détenus des animaux étrangers sous l'application de la partie IV, qu'avec la permission d'un inspecteur du Conseil privé.

Si l'inspecteur est d'opinion que cet animal ou ces matières peuvent transmettre la maladie, on procédera aux mesures d'abattage ou de destruction, ou à toute autre opération qui aura été prescrite par les instructions du Conseil privé.

22. Rien dans la partie IV n'empêchera de débarquer aucun animal étranger à un débarcadère des animaux étrangers si le propriétaire de l'animal, son agent dans la Grande-Bretagne ou le consignataire le désire.

ILES DE LA MANCHE.

23. Jusqu'à ce que le Conseil privé en ordonne autrement, les animaux apportés des îles de la Manche seront soumis aux précédentes dispositions de la partie IV.

Ile de Man.

24. Jusqu'à ce que le conseil privé en ordonne autrement, les animaux venant de l'île de Man peuvent être débarqués sans être, par la cinquième annexe de l'acte de 1878 et par le présent ordre, sujets à l'abattage ni à la quarantaine, non plus qu'aux précédentes dispositions de la Partie IV.

PARTIE V.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

25. Tous les animaux étrangers, au moment de leur débarquement à un port de la Grande-Bretagne, seront placés sous la surveillance d'un inspecteur du Conseil privé.

26. Tout animal qui sera dans un débarcadère des animaux étrangers, ou dans une quarantaine des animaux étrangers, ou dans un lieu de débarquement pour les animaux étrangers sous l'application de la Partie IV, sera réputé animal étranger et soumis aux dispositions réglementaires qui concerneront le débarcadère, la station de quarantaine ou le lieu de débarquement où il se trouvera.

27. Lorsqu'un inspecteur du Conseil privé, ou la personne en charge de débarcadère des animaux étrangers, ou de quarantaine des animaux étrangers, ou de lieu de débarquement pour les animaux étrangers sous l'application de la partie IV, aura affiché à ou près l'entrée de ces enceintes un avis prévenant les personnes voulant y pénétrer qu'elles auront à se désinfecter et à désinfecter leurs vêtements avant d'en sortir, en ce cas quiconque y aura obtenu entrée devra, dès qu'il en sera requis, se conformer aux prescriptions de l'avis.

28. Nonobstant toute disposition du présent ordre, s'il venait à port un navire sur lequel il y aurait des animaux étrangers estropiés ou blessés en cours de voyage, le propriétaire, consignataire ou tout autre ayant charge de ces animaux, ou le maître du navire, devra, si un inspecteur du conseil privé l'ordonne, ou pourra si lui-même le juge à propos, abattre les dits animaux, ou certains d'entre eux, immédiatement après leur débarquement; mais la bête morte ne pourra être enlevée soit du lieu de débarquement soit de quelque reposée ou gîte ou abattoir adjacent et approuvé par le Conseil privé, sans un certificat de l'inspecteur constatant que, selon toute probabilité, cet enlèvement ne peut introduire de maladie.

29. Lorsqu'un règlement concernant les animaux étrangers sera exécutoire, les autorités locales et tous les constables et agents de police prêteront assistance à l'inspecteur du Conseil privé pour la mise à effet et en vigueur de ce règlement, et feront ou feront faire tout ce qui sera nécessaire pour en rendre l'exécution efficace.

30. Si, à son arrivée, un navire avait à son bord le corps d'un animal étranger, cheval, âne ou mulet, embarqué en intention d'importation, et mort dans le voyage, le maître du navire sera tenu d'en faire la déclaration immédiatement après son arrivée, au principal officier de douane du port; et la bête morte ne pourra être débarquée du navire et mise à terre sans la permission par écrit de cet officier.

31. Lorsqu'il paraîtra au principal officier de douane qu'un animal étranger, le fourrage ou autre objet apporté par mer, pourraient transmettre quelque maladie à des animaux, il pourra les saisir et détenir; après quoi, il fera immédiatement son rapport aux commissaires des douanes, lesquels donneront telles instructions qu'ils jugeront opportunes, à l'effet soit d'appliquer les mesures d'abattage ou de destruction, soit de prolonger la détention, soit de rendre l'animal, le fourrage ou autre objet au propriétaire moyennant telles conditions, s'il y a lieu, (y compris le remboursement par le propriétaire des dépenses faites par eux pour la détention) que les dits commissaires croiront convenables.

C. L. PEEL.

RAPPORT D'UN COMITÉ DE L'HONORABLE CONSEIL PRIVÉ, APPROUVÉ PAR SON EXCELLENCE
LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL LE 11 MARS 1878.

Le comité du conseil a pris en délibération un mémorandum en date du 8 mars 1878, de l'honorable Ministre de l'agriculture, représentant que des personnes intéressées dans le commerce de bétail vivant avec l'Angleterre se sont alarmées en

apprenant que le bill présenté par Sa Grâce le duc de Richmond au Parlement anglais, s'il devenait loi et était appliqué au Canada, serait de nature à préjudicier extrêmement au commerce canadien tel qu'il se fait aujourd'hui, d'autant qu'il nécessiterait l'abattage des animaux à leur débarquement au port d'entrée, ce qui empêcherait les propriétaires de chercher les occasions les plus avantageuses pour la vente de leurs bestiaux ;

Que les mesures de précaution prises par le Canada et grâce auxquelles l'état sanitaire de son bétail est resté excellent, mesures dont l'application n'impose pas peu d'inconvénients et de frais aux propriétaires et aux importateurs, offrent, ce semble, une garantie suffisante, jointes à l'inspection du bétail à l'arrivée, pour assurer à ce pays la continuation des avantages dont il a joui jusqu'à présent.

Le ministre recommande d'informer les autorités impériales que le gouvernement du Canada a pris tous les soins possibles pour qu'aucune maladie contagieuse ne puisse arriver jusqu'au bétail canadien ; qu'il ne s'est produit jusqu'à présent, de signes de maladie d'aucune sorte parmi les bestiaux de ce pays ; qu'une quarantaine rigoureuse est établie, que toute importation de bétail européen venant de pays où règne quelque maladie, est interdite, et que, par ces raisons, le Canada devrait être excepté de l'application de toute loi ou règle qui exige l'abattage immédiat des bestiaux à leur débarquement en Angleterre.

Le comité adhère à la présente recommandation et la soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Certifié,

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil privé.

A l'honorable
Ministre de l'Agriculture.

Sir M. E. Hicks-Beach au comte de Dufferin.

(Canada, No. 44.)

DOWNING-STREET, 15 mars 1878.

MY LORD,—Relativement à ma dépêche télégraphique du 15 courant, concernant les objections de votre gouvernement sur la disposition du bill des maladies contagieuses (des animaux), en délibération devant le Parlement, qui prescrit l'abattage des bestiaux arrivant des ports étrangers, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre instruction et celle de vos ministres, copie d'une correspondance échangée à ce sujet entre le Département des colonies et le bureau du Conseil.

Par ma dépêche, je vous ai informé que le bill est renvoyé à un comité spécial.

J'ai, etc.,

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur Général,
Le très-honorable

Comte de DUFFERIN, C.P., G.C.M., C.C.B.

Le Ministère de colonies au bureau du Conseil.

DOWNING-STREET, 7 mars 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Secrétaire d'Etat des Colonies de vous adresser, pour être mise sous les yeux du lord Président du Conseil, la "paraphrase" d'un télégramme reçu du Gouverneur-Général du Canada, communiquant les objections de ses ministres sur la disposition du bill relatif aux maladies contagieuses (des animaux), en délibération devant le Parlement, qui prescrit l'abattage des bestiaux arrivant de ports étrangers.

2. Selon sir Michael Hicks-Beach, les objections du gouvernement canadien ont trait à la 30e section et à la 4e annexe du bill.

3. Ces dispositions paraissent apporter une importante dérogation au principe de la loi existante. Sir Michael Hicks-Beach croit qu'actuellement il est facultatif au Conseil privé d'appliquer ou non aux bestiaux de toute provenance la règle qui en prescrit l'abattage, au débarquement. Le présent projet de loi rendrait la règle d'obligation dans tous les cas.

4. Cette prescription serait particulièrement préjudiciable aux intérêts des exportateurs canadiens de bestiaux; et d'ailleurs le rapport du comité ne paraît contenir aucune expression d'avis sur la nécessité qu'il y aurait de prendre une mesure si rigoureuse à l'égard du bétail venant de cette partie du monde.

5. Sir Michael Hicks-Beach invite en conséquence le lord Président du Conseil à considérer si, tenant compte des conditions particulières du commerce de bétail américain, il ne serait pas possible de relâcher quelque chose de la rigueur des dispositions dont se plaint le Canada. Plusieurs moyens de le faire se présenteront sans doute à l'esprit du lord président; mais sir Michael Hicks-Beach a pensé que l'on pourrait peut-être soit accorder au Canada le même traitement qu'aux Iles de la Manche et à l'Île de Man (Partie III de l'annexe 14), soit choisir un ou plusieurs ports—Bristol et Liverpool, par exemple,—où les provenances canadiennes pourraient être placées en quarantaine; ce moyen paraît de nature à offrir de suffisantes garanties de protection, si l'on fait attention à la longueur du trajet par mer, qui constitue déjà une épreuve de la santé des animaux, et à l'état satisfaisant dans lequel ils sont ordinairement à leur arrivée.

6. Le Secrétaire d'Etat prie Sa Grace de prendre cette question en prochaine et favorable considération, et serait bien aise de savoir d'elle si elle pense que l'acte puisse être modifié de manière à satisfaire aux représentations du gouvernement canadien.

J'ai, etc.,
Signé, R. G. D. HERBERT.

Au Greffier du Conseil.

Le Bureau du Conseil au Ministère des Colonies.

(No. 35,519.)

BUREAU DU CONSEIL, 9 mars 1878.

MONSIEUR,—J'ai soumis au lord Président du Conseil votre lettre du 7, avec la dépêche de lord Dufferin, qui y était jointe, au sujet des dispositions du bill présentement en délibération devant le Parlement, relatives à l'abattage du bétail venant du Canada, à l'arrivée aux ports d'Angleterre.

Le lord Président me charge de dire, pour l'instruction de sir Michael Hicks-Beach, que les différents points indiqués dans votre lettre seront pris par Sa Grâce en sérieuse considération.

J'ai, etc.,
C. L. PEEL.

Au Sous-secrétaire d'Etat,
Etc., etc., etc.,
Ministère des colonies.

Sir M. E. Hicks-Beach au comte de Dufferin.

(Canada—No. 58.)

DOWNING STREET, 28 mars 1878.

MYLORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 61, du 13 courant, contenant un rapport d'un comité du Conseil Privé, dans lequel sont exprimées les objections du gouvernement canadien contre certaines dispositions du bill concernant les maladies contagieuses (des animaux) actuellement en délibération devant le Parlement, dispositions qui atteignent le commerce d'importation du bétail canadien.

J'ai communiqué copie de votre dépêche et de son incluse au lord Président du Conseil en me référant à la correspondance déjà échangée sur le même sujet, et dont je vous ai adressé copie dans ma dépêche No. 44 du 15 courant.

J'ai, etc.,

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général,

Le très-honorable,

COMTE DE DUFFERIN, C.P., G.C.M., C.C.B.

(Circulaire.)

DOWNING STREET, 16 septembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour la rendre publique et appeler l'attention, s'il y a lieu, de votre gouvernement, copie d'une lettre du Bureau du conseil, contenant un memorandum sur les dispositions de "l'acte de 1878 concernant les maladies contagieuses (des animaux)," qui sont relatives aux animaux importés de l'étranger. Cette lettre indique particulièrement à l'attention le paragraphe 9 de la section 5,—par lequel les animaux importés des colonies de Sa Majesté sont, pour l'application de l'acte, réputés animaux étrangers,—afin que les colonies qui désireraient demander exemption des dispositions de cet acte, relativement à l'abattage au port de débarquement, puissent fournir les renseignements mentionnés dans le memorandum.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

M. E. HICKS-BEACH.

LE BUREAU DU CONSEIL AU MINISTÈRE DES COLONIES,

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, 5 septembre 1878.

MONSIEUR,—Le lord Président du conseil m'a chargé de vous transmettre la copie ci-incluse d'un memorandum adressé au Bureau des affaires étrangères pour qu'il appelle l'attention des gouvernements étrangers sur les dispositions de "l'acte de 1878 concernant les maladies contagieuses (des animaux)," qui sont relatives aux animaux importés de l'étranger.

Le lord Président vous prie de vouloir bien mettre ce memorandum sous les yeux du secrétaire sir Michael Hicks-Beach, et lui signaler le paragraphe 9 de la section 5 de l'acte précité, par lequel les animaux importés des colonies de Sa Majesté sont, pour l'application de cette loi, réputés animaux étrangers. Je suis chargé aussi de vous inviter à soumettre à sir Michael Hicks-Beach la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'indiquer à l'attention des gouvernements coloniaux ce même fait, afin que les colonies qui désireraient demander exemption des dispositions de l'acte, relativement à l'abattage au port de débarquement, puissent fournir les renseignements mentionnés dans le memorandum.

J'ai, etc.,

C. L. PEEL.

Au sous-secrétaire d'Etat,

etc., etc., etc.,

Ministère des colonies.

Mémoire.

L'attention de tous les gouvernements étrangers devrait être appelée sur les dispositions de "l'Acte de 1878 concernant les maladies contagieuses (des animaux)," d'après lequel, sauf les cas d'exception spéciale établie en faveur de certains pays par le Conseil privé, tous les animaux de provenance étrangère qui seront débarqués dans quelque partie que ce soit du Royaume-Uni, après le 1er janvier prochain, devront être abattus au port même de débarquement.

Les lords du Conseil privé de Sa Majesté exigeront de tout pays demandant exemption de l'application de cet acte :—

1o Un exposé de la législation qui régit sur son territoire l'importation des animaux ;

2o Un exposé des moyens adoptés pour prévenir la propagation de toute maladie contagieuse qui aurait pu s'y déclarer ;

3o Un rapport périodique sur la condition sanitaire générale de son bétail.

Il est désirable aussi que leurs Seigneuries reçoivent, avant le 1er novembre prochain, tous les renseignements sur ces mêmes points que les représentants de Sa Majesté dans les pays étrangers exportant des animaux au Royaume-Uni, pourront se procurer par les consulats anglais.

Télégramme de M. W.-A. Himsworth au député-ministre de l'Agriculture.

MONTRÉAL, 15 octobre 1878.

Sir John vient de recevoir la dépêche suivante de sir John Rose par câble, et prie d'y satisfaire au plus tôt :

" Veuillez faire envoyer par Département Agriculture, relativement à l'Acte sur maladies contagieuses, documents demandés par Bureau colonial 16 septembre ; absence entraînerait abattage des bestiaux canadiens à l'arrivée. Rose."

Veillez répondre.

W. A. HIMSWORTH,

Greffier du Conseil Privé. Windsor Hotel.

A. M. J.-C. TACHÉ,

Député-ministre de l'Agriculture.

Télégramme du Ministre de l'agriculture à sir John Rose, 30 janvier 1879.

" Conseil a-t-il rendu ordre prohibant importation du bétail américain vivant ? Bétail américain par ports canadiens est-il compris avec nôtre ? Point de maladie contagieuse en Canada ni jusqu'à distance de trois cents milles. Nos expéditeurs fort embarrassés."

Télégramme de sir John Rose, 1er février 1879.

" Point d'ordre prohibant importation ; mais question de l'abattage à l'arrivée en délibération au conseil mardi. Inspecteurs d'opinion que pneumonie récente, espèce contagieuse, ne peut être attribuée au voyage ni au transit. Si conseil ordonne abattage, disent que distinction en faveur du bétail canadien venant de ports des Etats-Unis sera impossible. Question de l'expédition par ports canadiens l'été prochain, dépend de l'absence de maladie au Canada et des précautions prises relativement à importations des Etats-Unis. Réponse urgente. Reçu message du Bureau colonial concernant les deux dernières cargaisons. Point d'autres cas de maladie. Mercredi."

ROSE.

Télégramme du Ministre de l'agriculture à sir John Rose, 1er février 1879.

“ Point de maladie en Canada ni jusqu'à distance de 300 milles. L'importation du bétail des Etats-Unis est prohibée; toutes précautions prises. Expéditions des ports canadiens, hiver ou été, devraient être exceptées.”

POPE.

Télégramme du même au même, 6 février 1879.

“ Ordre en conseil prohibant importation en vigueur. Inspection avant embarquement. Canada exempt de contagion; expéditions peuvent se faire par ports canadiens.”

POPE.

Lettre à sir John Rose.

6 février 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Ministre de l'agriculture de vous adresser, pour votre instruction, les rapports ci-inclus de vétérinaires, dont les recherches, confirmant tous les renseignements que ce ministère a reçus d'autres sources, constatent que le Canada est entièrement exempt d'épizooties contagieuses.

J'ai aussi à vous dire, en développement du câblegramme de ce jour, que l'ordre en conseil ci-joint est en pleine application, qu'il y aura une inspection du bétail d'expédition, et que notre commerce peut, si on l'exige, se faire par nos propres ports.

J'ai, etc.

J. C. TACHÉ,
Député Ministre de l'Agriculture.

A Sir JOHN ROSE,
Londres.

Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.

(Canada, No 35.)

DOWNING-STREET, 11 décembre 1878.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie, pour son instruction et celle de son gouvernement, copie d'une correspondance avec le bureau du Conseil à la suite d'une question faite par sir John Rose au sujet des importations en Angleterre de bétail canadien embarqué à un port des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général
Le très-honorable Marquis de LORNE, C.C, G.C.M.G.

Ministère des Colonies au Conseil Privé.

DOWNING-STREET, 5 décembre 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le Secrétaire d'Etat des colonies de vous adresser, pour être mise sous les yeux du lord Président du Conseil, copie d'une lettre de sir John Rose, baronnet, qui, de la part du gouvernement du Canada, fait une question rela-

tivement à l'importation des bestiaux canadiens transitant par le territoire des Etats-Unis pour être embarqués à un port des Etats-Unis. Je joins à cette lettre copie de la circulaire du 16 septembre 1878, dont parle sir John Rose, et à laquelle le Gouverneur-Général du Canada a répondu dans une dépêche, communiquée au Bureau du Conseil le 6 novembre dernier. J'ai à vous prier de vouloir bien inviter le lord Président à prendre la question de sir John Rose en considération et à faire connaître le plus tôt possible, au Secrétaire d'Etat son opinion sur ce qu'il conviendrait de répondre à sir John Rose.

Au Greffier du Conseil.

Sir John Rose au ministère des Colonies.

BARTHOLOMEW-HOUSE,

LONDRES, 4 décembre 1878.

MONSIEUR,—Il paraît qu'il existe des contrats fort considérables pour l'exportation de bestiaux canadiens par la voie de Portland, Etats-Unis, pendant le courant de l'hiver prochain ; et qu'il y aurait des doutes sur le point de savoir si le gouvernement des Etats-Unis peut fournir les renseignements exigés par l'acte de 1878 concernant les maladies contagieuses (des animaux), et mentionnés dans le memorandum du Bureau du Conseil privé dont parle votre circulaire du 16 septembre.

On me prie du Canada de m'assurer si le non-envoi de ces renseignements par le gouvernement des Etats-Unis apporterait obstacle à l'importation en Angleterre des bestiaux canadiens transitant par le territoire des Etats-Unis pour être embarqués à un port des Etats-Unis.

Il importe que information à ce sujet puisse être *cablée* au Canada sans délai, et je vous serais fort obligé d'en communiquer avec le Bureau du Conseil privé.

Je suis, etc.,

JOHN ROSE.

Au très-honorable

Sir M. E. HICKS-BEACH,

Secrétaire d'Etat des Colonies.

Le Bureau du Conseil au Ministère des Colonies.

DÉPARTEMENT DU SERVICE VÉTÉRINAIRE,

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ, RUE DU PARLEMENT, 44,

WESTMINSTER, 17 décembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai soumis aux lords du Conseil votre lettre du 5 (décembre), contenant copie d'une lettre de sir John Rose, baronnet, qui, de la part du gouvernement du Canada, fait une question relativement à l'inspection des bestiaux canadiens transitant par le territoire des Etats-Unis pour être embarqués des ports des Etats-Unis.

En réponse, je suis chargé de vous transmettre ci-inclus copie de l'ordre concernant les animaux étrangers, rendu par leurs Seigneuries le 6 courant, et de faire remarquer, pour l'instruction de sir Michael Hicks-Beach, que les animaux venant du Canada ou des Etats-Unis d'Amérique seront, en vertu des dispositions de cet ordre, exempts de l'application de l'acte en ce qui est de l'abattage au port de débarquement.

Je suis, etc.,

C. L. PEEL.

Au Sous-Secrétaire d'Etat,

Ministère des Colonies.

Télégramme de F. DeWinton à Sir John A. Macdonald.

RIDEAU HALL, 1er février 1879.

MONSIEUR,—Son Excellence vient de recevoir le télégramme suivant d'Angleterre :

“ Le Conseil privé invite votre gouvernement à porter immédiatement son attention sur le transit du bétail des Etats-Unis par le Canada et sur l'expédition des bestiaux canadiens par les ports des Etats-Unis, et désire être avisé des mesures prises ou projetées pour préserver le bétail canadien de la pleuro-pneumonie que l'on dit exister aux Etats-Unis.”

(Signé)

“ SECRÉTAIRE D'ÉTAT.”

(Signé)

F. DEWINTON,

*Secrétaire du gouverneur-général.**Lettre de F. DeWinton à Sir John A. Macdonald.*

CHER SIR JOHN,—Je viens de transmettre le télégramme ci-dessous au secrétaire des colonies, d'après le désir de Son Excellence. Voulez-vous faire ajouter quelque chose ?

Sincèrement à vous,

(Signé)

F. DEWINTON.

(Télégramme mentionné dans la note qui précède.)

“ En réponse à votre télégramme, mon Conseil privé a passé aujourd'hui l'ordre qui suit : l'importation dans les provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard du bétail sur pied venant des Etats-Unis est prohibée pendant trois mois à partir du 1er février 1879, par application de l'acte passé dans les années 32e et 33e du règne de Sa Majesté, sous le titre : ‘ Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux.’ ”

Lettre du Ministre de l'Agriculture à l'honorable commissaire de l'Agriculture des Etats-Unis, à Washington.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA, 31 janvier 1879.

MONSIEUR,—Le professeur McEachran, à qui vous avez accordé l'honneur d'une entrevue, lors de son récent passage à Washington, m'a signalé l'existence de la pleuro-pneumonie parmi les bestiaux dans certaines parties des Etats-Unis. En même temps, l'agent de ce département stationné à Liverpool m'informait par une dépêche que des bestiaux de provenance américaine, atteints de cette maladie, avaient été abattus à leur débarquement dans le port de Liverpool. Les conséquences très-graves qui peuvent résulter de cette maladie pour les intérêts agricoles tant de Etats-Unis que du Canada et pour la prospérité présente et future du commerce de bétail avec l'Angleterre, me font un devoir de vous informer que le gouvernement canadien, bien qu'il regrette fort d'avoir à prendre cette détermination, va adopter sans délai des mesures préventives contre l'invasion du fléau en Canada. Je prends en même temps la liberté de vous prier de vouloir bien m'indiquer les moyens qui auraient été employés par votre gouvernement pour l'extinction de ce fléau.

L'intérêt des deux pays étant le même sous ce rapport, et tous deux ayant été exemptés de l'opération de l'acte impérial (Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux, 1878) quant à la prescription de l'abattage, vous verrez de suite combien il importe que les deux gouvernements soient réciproquement instruits des mesures arrêtées par chacun d'eux en matière si importante.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur.

J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture.

A l'honorable
Commissaire de l'Agriculture,
Washington, D. C., Etats-Unis.

Dépêche de Sir John Rose.

1er février 1879.

Je dois rencontrer aujourd'hui les autorités du Conseil privé; télégraphierai l'exacte situation. Crois qu'il sera apporté quelque modification.

ROSE.

J. H. POPE,
Ottawa.

Le Commissaire de l'Agriculture des Etats-Unis au ministre de l'Agriculture, Ottawa.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE, ETATS-UNIS.

WASHINGTON, 6 février 1879.

A l'honorable J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa, Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 janvier, relative à l'existence supposée de la pleuro-pneumonie parmi les bestiaux dans certaines parties des Etats-Unis, par laquelle vous m'informez qu'afin de prévenir les conséquences graves qu'il redoute, le gouvernement canadien va adopter sans délai des mesures préventives contre l'invasion du fléau en Canada.

Je partage entièrement votre manière de voir quand vous dites que l'intérêt des deux pays est le même sous ce rapport, et qu'il importe que les deux gouvernements soient réciproquement instruits sans réserve des mesures arrêtées par chacun d'eux en matière si importante. Bien que les renseignements qui m'ont été transmis jusqu'ici me fassent regarder comme fort exagérées les appréhensions de votre gouvernement, je ne m'en rends pas moins volontiers au vœu que vous exprimez d'être informé des moyens adoptés par notre gouvernement (en tant que ce département y est concerné) "pour l'extinction du fléau."

L'attention de ce département a été pour la première fois appelée directement sur des rumeurs répandues au sujet de l'existence d'une maladie parmi les bestiaux, par une communication du surintendant des "Union Stock Yards" de Chicago, lequel affirmait sans hésiter que les rumeurs mises en circulation étaient sans fondement et exprimait positivement l'opinion que la résolution prise par les gouvernements anglais et canadien ne reposait que sur une erreur de faits.

Je restai convaincu que la maladie signalée est la même que celle qui a fait son apparition dans le pays il y a trente ans, et qu'on n'a pas raison de s'alarmer davantage aujourd'hui que par le passé, d'autant que la pleuro-pneumonie ne s'est jamais

déclarée parmi les troupeaux de l'Ouest, d'où l'on tire tout le bétail d'exportation. Je me hâtai toutefois d'agir, dans la mesure des attributions et des moyens d'action de ce département, en vue d'obtenir des constatations certaines.

J'adressai de suite des instructions à un vétérinaire de ce département, stationné à Chicago, pour lui enjoindre d'inspecter et examiner aussi minutieusement que possible, suivant la latitude que lui donneraient les propriétaires et les expéditeurs, la condition sanitaire des bestiaux en chargement ou destinés à être embarqués à ce port, et je le requerrais en même temps de transmettre chaque jour à ce département, autant que faire se pourrait, ses observations sur l'état de santé des bêtes composant chaque chargement particulier. Il devait surtout s'appliquer à découvrir l'existence de la pleuro-pneumonie, et il était autorisé à délivrer aux expéditeurs qui le demanderaient un certificat de la nature d'une patente nette.

J'envoyai aussi à Jersey City, N. Y., un homme compétent avec mission d'y inspecter pareillement le bétail d'exportation expédié de ce port.

Ces inspections seront poursuivies avec vigilance, dans le but de prévenir l'expédition possible d'animaux atteints de maladie.

Je me ferai un plaisir de correspondre, en toute occasion, avec votre Département sur ce sujet, et de vous communiquer, pour votre instruction, les résultats de nos recherches.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

WM. G. LEDUC,
Commissaire de l'Agriculture.

Dépêche télégraphique de Sir John Rose.

14 février 1879.

J. H. POPE,
Ottawa.

Dans les dix jours du débarquement.

ROSE.

Dépêche télégraphique de Sir John Rose..

J. H. POPE,
Ottawa.

Ordonnance passée, exécutoire à partir 3 mars; bétail venant de ports américains devra être abattu; bétail canadien venant de ports du Canada est excepté.

ROSE.

Lettre de Sir John Rose à l'honorable J. H. Pope.

BARTHOLOMEW LANE, E.C., 6 février 1879.

MON CHER MONSIEUR POPE,—J'ai eu plusieurs entrevues avec M. Peel et les autres autorités du Conseil privé sur le sujet des télégrammes qui ont été échangés entre nous relativement aux nouvelles restrictions qu'il s'agit d'apporter à l'importation des bestiaux.

J'inclus, pour votre instruction, une copie du dernier ordre rendu par le Conseil privé. Vous y verrez que si par un nouvel ordre les Etats-Unis sont mis au nombre des pays infectés, les bâtiments ayant à bord des bestiaux pris aux ports américains, ne pourront les débarquer à Liverpool, mais devront se rendre à Londres, où les bestiaux seront débarqués et abattus. La viande provenant d'animaux abattus à leur

arrivée se vend à si bas prix que cette considération aurait à elle seule l'effet de mettre un terme à l'importation du bétail vivant, indépendamment de l'inconvénient pour les navires d'avoir à se rendre jusqu'à Londres pour y opérer leur déchargement.

J'ai supposé que, pour le présent, vous désireriez acheminer par le port d'hiver de Portland les envois de bestiaux canadiens, pensant qu'il ne serait pas facile de prendre les arrangements nécessaires pour l'acheminement par Halifax. Dans cette supposition, je me suis efforcé d'obtenir du gouvernement qu'il permit l'entrée des bestiaux canadiens expédiés par la voie de Portland, en faisant pour ces provenances une exception en faveur de ce port, dans le cas même où *tous les autres ports américains* seraient frappés d'interdiction. Le gouvernement a pensé que la loi ne lui laisse point la liberté de faire cette distinction et qu'il est tenu de l'appliquer également à *tous les ports* d'un pays infecté. J'ai fait observer que le cas des États-Unis est tout à fait exceptionnel; qu'il pourrait par exemple, exister une maladie parmi les troupeaux de la Californie ou du Texas, tandis que des États éloignés de plusieurs centaines de milles, en seraient entièrement exempts; qu'il ne peut y avoir de danger possible à transporter des bestiaux canadiens sur des trucks canadiens, en passant par les coins du Vermont et du New Hampshire, pour les embarquer dans un port du Maine.

Je ne sais quel effet mes représentations pourront avoir, mais on a remis à lundi prochain la décision finale. Comme je vous l'ai télégraphié hier soir, il me paraît assez certain qu'on ne fera rien à l'égard du Canada et qu'on laissera comme à l'ordinaire entrer librement les expéditions des ports canadiens. Cela est d'une grande importance pour la saison de navigation. J'ai tâché d'obtenir la même concession pour le trafic actuel d'hiver. Si la loi ne s'y oppose pas, je pense qu'on fera une exception; si la loi s'y oppose, on pourra la modifier pendant la prochaine session de manière à obvier à la difficulté *pour l'avenir*.

Les bestiaux expédiés d'Amérique étant en très-grande partie à destination de Liverpool et de Glasgow, les autorités municipales de ces deux villes, de concert avec le gouvernement, s'occupent de mesures à prendre pour l'établissement d'abattoirs dans leurs ports. Actuellement, il y a absence complète d'installations, et l'abatage doit se faire à l'un des six ports nommés dans la deuxième partie de l'ordre ci-inclus. On me dit que cela aurait en pratique l'effet d'une prohibition d'importation.

Si je suis dans l'incertitude sur les résolutions qui seront prises, je puis vous assurer pour ma part que je continuerai de faire tout en mon pouvoir pour protéger les intérêts du Canada.

Le professeur Brown m'a dit qu'on a soumis à son examen des poumons d'animaux débarqués de l'Ontario, que ces poumons étaient atteints depuis longtemps d'une maladie d'un caractère très-infectieux. Il était porté à croire que les bestiaux avaient été amenés de la Pennsylvanie et que la maladie régnait en Virginie et en Maryland.

Veuillez me croire
Sincèrement à vous,

JOHN ROSE.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

Lettre de Sir John Rose à l'honorable J. H. Pope.

BARTHOLOMEW LANE, E. C.
8 février 1879.

MON CHER MONSIEUR POPE,—Après les nouvelles entrevues que j'ai eues au Conseil privé, je suis convaincu que les ports canadiens ne seront point frappés d'interdiction pour ce qui est de l'importation du bétail de provenance canadienne, tant que l'épizootie ne se déclarera pas en Canada et tant qu'elle ne se manifesterá pas à l'arrivée des bêtes à Liverpool. Une correspondance active a été échangée avec le gouverne-

ment américain et le Conseil privé a remis sa décision définitive à mardi. Je vous la ferai connaître par le cable.

Je vous transmets un article du *Liverpool Courier* sur la question de l'abattage à ce port. D'après ce que m'a dit M. Peel, les autorités de la ville veulent acquérir un emplacement suffisant pour permettre aux navires d'opérer le débarquement de leur bétail. Si elles s'en procurent un qui soit approuvé par le Conseil privé, les navires n'auront plus à se rendre dans la Tamise, comme cela doit se faire à présent.

J'ai appris avec plaisir par votre dépêche d'hier que les bestiaux canadiens peuvent être transportés aux ports canadiens en hiver. Comme je vous l'ai dit dans ma lettre de mercredi, je craignais que la longueur du trajet à Halifax ou à St. Jean ne fût un empêchement.

J'ai prié M. Dyke, votre agent à Liverpool, de m'informer immédiatement de toute nouvelle constatation de cas de maladie à Liverpool. M. Peel, du Conseil privé m'a promis de me communiquer sans retard les décisions qui vont être arrêtées, et je, vous en ferai part aussitôt.

Veuillez me croire,

Votre etc.,

JOHN ROSE.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Memorandum de Son Excellence le Gouverneur-Général.

Comme il est très-important de porter immédiatement à la connaissance du Conseil privé d'Angleterre les mesures qui ont été prises par le gouvernement canadien pour prévenir l'invasion en Canada de l'épizootie qui règne dans certaines parties des États-Unis, il conviendrait de transmettre en Angleterre par la malle qui part ce soir le rapport du Dr. McEachran avec l'indication des moyens préventifs qui vont être mis en pratique conformément à ce rapport. Une copie de ce rapport est en conséquence demandée ainsi que tous autres renseignements que le département de l'Agriculture peut fournir sur le sujet.

Par ordre,

F. DE WINTON,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

Hôtel du Gouvernement,
10 février 1879.

Réponse.

Le Ministre de l'Agriculture a l'honneur de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général, conformément au memorandum qui lui a été adressé par ordre de Son Excellence, les documents suivants :

1. Un rapport du Ministre de l'Agriculture, contenant sous une forme succincte les renseignements recueillis par lui de différents côtés et particulièrement ceux fournis par le professeur McEachran, à la suite de sa tournée d'inspection aux États-Unis.

2. Une copie des rapports du professeur McEachran et d'autres vétérinaires sur la condition sanitaire du bétail canadien et sur l'absence de maladies contagieuses parmi les troupeaux en Canada.

3. Des exemplaires de l'ordre en Conseil du 6 février, modifiant celui du 1er février, en prohibant le transit aussi bien que l'importation des animaux de provenance américaine.

Le Ministre de l'Agriculture désire ajouter, pour l'information de Son Excellence, qu'il s'occupe actuellement des mesures à prendre pour l'inspection des bestiaux préalablement à l'embarquement, et aussi des moyens à employer pour la conservation en parfait état de santé des animaux destinés au marché anglais.

Département de l'Agriculture,
Ottawa, 10 février 1879.

Lettre de Sir John Rose.

BARTHOLOMEW LANE, E. C.,
20 février 1879.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 du courant, renfermant différents certificats sur la non-existence de maladies épizootiques en Canada.

J'ai transmis ces certificats au bureau du Conseil privé. Je suis en correspondance avec ce bureau qui m'a promis de me tenir au courant de ses décisions. Jusqu'ici, on est entièrement satisfait des démarches du gouvernement canadien.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur,
Votré très-ebéissant serviteur,

JOHN ROSE.

A l'honorable J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je suivrai cette affaire de très-près, comme vous le désirez.

P. S. J'apprends à la minute qu'on va probablement prendre des dispositions pour opérer l'abattage à Liverpool, quand cela sera nécessaire.

Sir John Rose au ministre de l'Agriculture.

BARTHOLOMEW LANE, E. C.
LONDRES, 26 février 1879.

MON CHER MONSIEUR—Le duc de Richmond craint qu'il ne survienne des difficultés si les rumeurs des journaux sur l'intention du gouvernement canadien de se relâcher de l'application des règlements actuels relatifs à l'importation des États-Unis, se trouvent être fondées. J'inclus des extraits d'articles de journaux. Je crois que le gouvernement américain a demandé l'exemption de la prescription de l'abattage pour les bestiaux provenant de *certaines parties* des États-Unis. Quelque détermination que l'on puisse prendre *plus tard* sur la distinction à établir entre une partie et une autre partie du territoire des États-Unis, les autorités du Conseil privé regardent comme prématurée toute tentative de ce genre dans les circonstances actuelles. Elles seront sans doute influencées dans leur action future, peut être prochaine, par le résultat des efforts déployés aux États-Unis pour éteindre le fléau dans les districts où il a fait son apparition. Si l'on peut établir qu'il n'y a pas de maladie dans l'Ouest et que les bestiaux destinés à l'exportation viennent des *seuls* États de l'Ouest, la prohibition dans ce cas serait susceptible d'être relâchée dans une certaine mesure. Les autorités du conseil privé maintiennent néanmoins que toute distinction est impossible *pour le présent* ; elles seraient fort aises de pouvoir se rendre aux désirs du gouvernement canadien, mais toute demande dans le sens indiqué, faite de la part de celui-ci, les mettrait dans un pénible embarras. On m'a prié de vous communiquer ceci en confiance, et c'est ce que je fais. Il est très-important que les ports canadiens ne soient pas au printemps mis au nombre des ports infectés. Si vous permettez le transit de bestiaux américains par le Canada et que la maladie vienne malheureusement à se déclarer parmi ces bêtes, cela aura probablement pour conséquence l'application de la prescription de l'abattage au bétail canadien pendant toute la saison d'été. Ma dépêche par le câble n'a pu vous faire comprendre qu'imparfaitement la nature des installations qu'on est actuellement à établir à Liverpool pour la réception des animaux sains et pour l'abattage de ceux venant des États-Unis. Je vous dirai donc que les intéressés à Liverpool et à Birkenhead ont pris des arrangements pour avoir sur les deux rives de grands espaces destinés aux reposées et à l'abattage. La

rive de Liverpool est réservée aux bestiaux sains venant du Canada, d'Espagne etc., sur la rive de Birkenhead on construit des abattoirs où seront conduits les bestiaux américains, qui doivent être abattus dans les dix jours après leur débarquement. Les animaux sains seront ainsi tenus éloignés des animaux venant de régions infectées, ce qui est évidemment de toute nécessité.

Les autorités du Conseil privé m'informent que si les installations de Liverpool reçoivent leur approbation, ce port pourra être déclaré port d'abattage, et s'il le devenait, dans le sens large du mot, la perte qu'ont à subir les importateurs se trouverait considérablement réduite.

Je vous informerai de tout changement qui pourrait se produire dans la situation. En attendant, je vous transmets la réponse très-favorable du Conseil privé à la lettre que je lui ai adressée en lui faisant tenir les certificats que vous m'avez envoyés.

Il serait très-utile que vous présentassiez sous forme de tableau un état des mouvements de bétail de certaines régions à d'autres régions des Etats-Unis, soit que le mouvement s'opère directement sur le territoire américain, soit qu'il ait lieu en transitant par le Canada; ainsi il importerait de savoir si le bétail du Texas est acheminé sur Chicago; quelle quantité de bétail américain destiné à l'exportation en Angleterre prendrait la voie du Canada; aussi de quels Etats proviendrait la masse des exportations. Les compagnies de chemins de fer pourraient sans doute vous fournir des données là-dessus.

Veuillez me croire, cher monsieur,
Votre tout dévoué,

JOHN ROSE.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.
Canada.

P.S. J'inclus un intéressant article semi-officiel qui a paru dans le *Times* d'hier et qui contient la communication suivante datée d'Ottawa, 21 février :

“ Le gouvernement du Canada a fait connaître qu'il va demander aux autorités britanniques de permettre l'expédition par les ports canadiens du bétail provenant des régions de l'Ouest des Etats-Unis, régions où il n'existe pas de maladie, en s'engageant à prendre les mesures préventives nécessaires contre l'invasion de la contagion du côté de l'Est.”

Lettre du département vétérinaire, Conseil privé, à sir John Rose.

BRANCHE DU SERVICE VÉTÉRINAIRE,
44 PARLIAMENT STREET.

WESTMINSTER, S.W., 24 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai soumis aux Lords du conseil votre lettre du 19 du courant ainsi que les lettres et pièces par vous transmises et venant du ministre canadien.

J'ai reçu ordre des Lords du conseil de vous informer en réponse que tant que les lois canadiennes réglant actuellement l'importation des bestiaux américains dans le Dominion resteront en vigueur, et que la condition sanitaire du bétail canadien continuera d'être aussi satisfaisante qu'elle paraît l'être d'après les renseignements que vous avez eu la bonté de transmettre, leurs Seigneuries sont d'avis qu'elles ont un motif suffisant pour laisser le Canada sous l'application de la IVe partie de l'ordre concernant les animaux de provenance étrangère.

Je dois de plus vous informer que les travaux du débarcadère pour les animaux étrangers dans le port de Liverpool progressent rapidement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. L. PEEL.

SIR JOHN ROSE, Bart.,
Bartholomew Lane, E.C.

Le ministre de l'Agriculture à Sir John Rose.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,
OTTAWA, 17 mars 1879.

MON CHER SIR JOHN.—Je vous écris cette lettre pour vous prier de me donner des éclaircissements sur la question suivante : dans le cas où nous prendrions les moyens nécessaires pour préserver les bestiaux venant de l'Ouest de tout contact avec les bestiaux de l'Est atteints de maladie (s'il était d'ailleurs constaté qu'il n'existe aucune maladie épizootique dans l'Ouest,) et où nous prendrions aussi des mesures efficaces d'inspection tant au port d'entrée qu'au port d'embarquement, l'exportation du bétail de l'Ouest par les chemins de fer canadiens, et par les ports canadiens, serait-elle permise, aux termes des règlements impériaux applicables au Canada ? Un arrangement tendant à favoriser ce transport serait extrêmement avantageux aux compagnies canadiennes de chemins de fer et de navigation à vapeur. La prohibition a déjà été jusqu'ici pour ces intérêts la cause de grandes pertes. On m'a informé qu'une seule compagnie de chemin de fer, celle du Grand Tronc, dont les actions et obligations sont presque intégralement en la possession de détenteurs anglais, n'a pas perdu moins de \$30,000 par semaine par suite de l'interruption de ce trafic. La compagnie du Great Western, celle du Canada Southern et quelques autres encore se trouvent relativement dans le même cas.

Je ferai observer ici, par rapport à la demande formulée plus haut, que l'intervalle de dix jours qu'on laisse s'écouler à Liverpool entre le débarquement et l'abattage des bestiaux expédiés des ports américains influe à peine sur le mouvement d'exportation.

Le commerce s'est déjà accommodé aux circonstances, au profit des chemins de fer circulant entre Chicago et les ports de mer américains et des lignes de vapeurs desservant ces mêmes ports, tandis que les chemins de fer canadiens et les lignes de vapeurs faisant le service des ports canadiens éprouvent une perte correspondante.

Le Canada est si grandement intéressé à préserver son bétail de toute contagion que cet intérêt seul offre une garantie suffisante des précautions qui seront apportées dans l'inspection et dans l'application des mesures préventives. Cet intérêt en effet est tel qu'on se mettra en garde contre tout danger, en permettant le transit du bétail étranger sur le territoire canadien.

Je serais moins confiant dans ma démarche si j'avais quelque appréhension d'un risque à courir, ou si l'autorisation que je demande était de nature à nuire au développement de l'exportation américaine. Mon but est de diriger ce trafic par les voies canadiennes et d'en faire bénéficier les capitalistes anglais intéressés dans nos compagnies de chemins de fer et de navigation océanique.

J'espère recevoir de vous prochainement une réponse à ce qui précède. Informez-moi par le câble, si cela vous convient.

Veuillez me croire,
Votre tout dévoué,

J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture.

SIR JOHN ROSE, Bart.,
Bartholomew Lane,
Londres, E. C., Angleterre.

Le ministre de l'Agriculture à Sir John Rose.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA, 17 mars 1879.

MON CHER SIR JOHN,—Le courrier par lequel je vous transmets la présente lettre en emporte aussi une autre de date antérieure dans laquelle je vous parle de ce qui fait le sujet de votre communication du 26 février.

Vous verrez que ma précédente lettre se trouve de fait contenir une réponse à votre question, et ce que vous m'écrivez me confirme dans la justesse de mes représentations.

Relativement à l'article du *Times* que vous m'avez transmis, je puis vous assurer que le gouvernement canadien n'a pas exprimé l'intention de demander aux autorités britanniques de permettre l'expédition par les ports canadiens du bétail provenant des régions de l'Ouest.

Je tâcherai de me procurer les statistiques que vous désirez avoir.

Veuillez me croire

Votre tout dévoué,

J. H. POPE,

Ministre.

Sir JOHN ROSE, Bart., etc.

Bartholomew Lane,

Londres, E. C., Angleterre.

Dépêche de Sir John Rose au Ministre de l'Agriculture.

17 mars 1879.

Au Ministre de l'Agriculture,

Ottawa, Canada.

Bétail américain débarqué des steamer "*Ontario*" et "*Brazilian*" vient d'être abattu; première application du nouveau règlement. Plus de vingt cas de pleuro-pneumonie constatés.

DYKE.

B.

Copie de la correspondance avec tout agent et des rapports de tout agent chargé par le gouvernement canadien de faire enquête sur l'épizootie de pleuro-pneumonie que l'on dit exister parmi les bestiaux aux États-Unis.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE,

OTTAWA, 15 janvier 1879.

D. McEACHRAN,

Médecin Vétérinaire,

Montréal.

Pouvez-vous venir ici dans le but de vous rendre à Washington et ailleurs pour prendre des renseignements sur l'existence de l'épizootie aux États-Unis ?

JOHN LOWE,

Secrétaire, Département de l'Agriculture.

MONTRÉAL, 15 janvier 1879.

A M. J. C. TACHÉ,
Assistant Ministre de l'Agriculture,

Oui; partirai par le train du soir.

D. McEACHRAN.

NEW-YORK, 25 janvier 1879.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture.

Pleuro-pneumonie règne aux alentours de Brooklyn. Ne partirai que lundi.

D. McEACHRAN.

Rapport sur l'état sanitaire du bétail en Canada.

OTTAWA, 6 février 1879.

A l'hon J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de faire rapport que je me suis rendu dans les villes de Sarnia, London, Woodstock, Hamilton, Toronto, Kingston, Ottawa et Montréal afin d'y constater l'existence ou la non-existence de maladies contagieuses parmi les bestiaux. Je me suis renseigné très soigneusement auprès des médecins vétérinaires, des cultivateurs, bouchers, éleveurs etc., et je suis heureux de pouvoir dire qu'il y a absence complète de maladies contagieuses parmi les bêtes à cornes en Ontario et en Québec. D'après tout ce que j'ai appris, il ne me paraît pas que la pleuro-pneumonie contagieuse ait jamais existé en Canada.

Les certificats ci-dessous venant de vétérinaires établis dans les villes nommées plus haut confirment ce que j'avance :

LONDON, 4 février 1879.

Nous, soussignés, vétérinaires exerçant dans la cité de London, Ontario, certifions que nous n'avons jamais vu dans le cours de notre pratique, un seul cas de pleuro-pneumonie contagieuse parmi les troupeaux; et nous ne croyons pas que cette affection se soit jamais produite dans les environs.

J. H. WILLSON,

C. B. RUDD,

J. H. TENNENT,

Médecins vétérinaires.

WOODSTOCK, Ont., 4 février 1879.

Je certifie que je suis membre du collège Royal des Vétérinaires de la Grande-Bretagne. J'exerce dans le comté d'Oxford depuis onze ans. Je n'ai rencontré en Canada aucun cas de fièvre aphteuse, de pleuro-pneumonie ou de peste-bovine, et je ne crois pas qu'il existe en Canada de maladies contagieuses parmi les troupeaux; la province d'Ontario en est certainement exempte à l'ouest de Hamilton.

J'ai toute occasion de connaître l'existence de maladies de ce genre.

WM. IRVINE, M. R. C. V. S.

TORONTO, Ont., 30 janvier 1879.

(Extrait d'une lettre publiée dans le *Globe*.)

Je n'hésite pas à affirmer que la pleuro-pneumonie contagieuse n'a jamais existé parmi les troupeaux en Canada.

ANDREW SMITH,
Principal, collège vétérinaire, Ontario.

TORONTO, 4 février 1879.

Je certifie par le présent qu'il n'y a pas à ma connaissance de maladie contagieuse parmi les troupeaux à Toronto ni dans les environs. Je ne crois pas que la pleuro-pneumonie ait jamais existé en Ontario, car dans les fréquents voyages que j'ai à faire de tous côtés, en exerçant ma profession, j'aurais nécessairement entendu parler de cette maladie, si elle eût fait son apparition quelque part dans la province.

JOHN D. BOND, M.V.

HAMILTON, Ont., 3 février 1879.

Il n'y a point, à ma connaissance, de maladies contagieuses parmi les bestiaux dans le comté de Wentworth, ni dans la ville ou les alentours d'Hamilton.

JAMES HUME, M. R. C. V. S.

KINGSTON, Ont., 5 février 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport qu'il n'y a point dans cette région de maladies contagieuses ou infectieuses parmi les troupeaux.

Votre obéissant serviteur,

D. McINTOSH, M.D.

A ma connaissance personnelle, il n'y a point de maladies contagieuses parmi les bestiaux dans les districts ruraux de la province de Québec, ni dans les cités de Montréal et de Québec. Je suis médecin vétérinaire consultant auprès du conseil provincial d'Agriculture, rédacteur de la partie vétérinaire du *Journal d'Agriculture*, et principal du collège vétérinaire. A ces titres, je serais informé tout le premier de l'apparition de symptômes contagieux parmi les troupeaux dans la province de Québec.

Je réside en Canada depuis seize ans ; comme lecteur, praticien et inspecteur, j'ai pu connaître parfaitement la condition des troupeaux et les maladies qui les ont attaqués, et je puis vous assurer qu'il n'y a point de pleuro-pneumonie, de fièvre aphteuse ni de peste bovine dans les provinces d'Ontario et de Québec.

J'ai l'honneur d'être.

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN F. R. C. V. S.
Principal, Collège Vétérinaire de Montréal.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE.

WASHINGTON, D.C., 22 janvier 1879.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, je me suis mis en route pour cette ville où je suis arrivé lundi matin, le 20 du courant.

J'ai immédiatement fait des démarches pour m'assurer de la nature de la maladie dont les journaux ont signalé l'apparition dans le district de Colombie sous le nom de peste bovine.

Sans entrer pour le présent dans de plus amples détails, je puis vous informer que la peste bovine n'existe point et n'a jamais existé dans ce district, mais je regrette d'avoir à dire que la pleuro-pneumonie contagieuse sévit actuellement et a sévi depuis deux ans et peut-être plus longtemps, dans un cercle de dix milles autour de Washington. L'été dernier, plusieurs vaches laitières sont mortes sur la ferme Cable et sur d'autres fermes voisines, à trois milles de la ville. Ces vaches étaient la propriété d'un monsieur Wall, qui m'a donné une description très-précise de la maladie. Un M. Kelly, de West Washington, a perdu cinq vaches sur neuf; un M. Davis, du même lieu, en a aussi perdu plusieurs.

B. F. Guy, écuier, de Hyattsville, comté du Prince George, Maryland; (à cinq milles de Washington) a perdu dix bêtes à cornes sur 18. Un monsieur Calvert, du même lieu, en a aussi perdu plusieurs.

A Alexandria, Virginie (à neuf milles de Washington), 250 à 300 bêtes à cornes sont mortes dans le cours de l'été et de l'hiver derniers.

Je suis allé chez un bon nombre de propriétaires, chez messieurs Carrall, Flood, West, Darling, Murphy, Bayliss, Bailey, Hughes, Graves, Walsh, Hunter et Franklyn, dont les animaux étaient atteints. Chez M. Bayliss, j'ai trouvé deux cas bien prononcés de pleuro-pneumonie contagieuse; chez M. Franklyn, trois cas aux différentes périodes de la maladie. J'ai, moyennant une somme minime, obtenu l'autorisation de faire tuer la bête qui était dans l'état le plus avancé; l'examen des organes *post mortem* ne m'a laissé aucun doute sur l'existence de la pleuro-pneumonie. Tous les cas que j'ai observés avaient eu pour cause directe la contagion. Le mal est très répandu actuellement dans la Virginie, le Maryland et le district de Colombie.

Les propriétaires, je suis fâché d'avoir à le dire, sont dans une ignorance absolue sur la nature de la maladie et les moyens de la combattre. Je n'ai pas appris non plus que le gouvernement des Etats-Unis ait pris de mesures contre la propagation et pour l'extinction du fléau.

Je partirai demain pour Philadelphie, où j'apprends que la maladie règne depuis quelque temps, et je me rendrai ensuite au New Jersey.

Je vous présenterai à mon retour un rapport circonstancié.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

A l'hon. J. H. POPE,

Ministre de l'Agriculture,

Ottawa, Canada.

PLEURO-PNEUMONIE.

On estime que, pendant les six années à venir à la fin de 1860, la pleuro-pneumonie a enlevé dans le royaume-uni au-delà d'un million de bestiaux dont la valeur devait être de douze millions de livres. * * * *

On peut affirmer que "la maladie des poumons" nous cause une perte d'au moins deux millions de livres par année.

GEORGE FLEMING, F.R.C.V.S.

COLLÈGE VÉTÉRINAIRE DE MONTRÉAL,
AVENUE UNION, Nos. 6 ET 8,
MONTRÉAL, 28 janvier 1879.

MONSIEUR, — J'arrive de New-York et j'ai constaté dans le voisinage de Brooklyn des centaines de cas de pleuro-pneumonie. J'ai apporté des parties de poumons que je vais soumettre à l'examen de praticiens pour avoir leurs certificats. Dans le compte-rendu que je vous adresse, je cite un passage du rapport annuel du commissaire de l'Agriculture des Etats-Unis, qui fait voir le développement considérable atteint par le terrible fléau. Mon compte-rendu ne vous sera probablement transmis que samedi, mais vous pouvez prendre sans retard toutes les mesures nécessitées par mes constatations, qui établissent positivement que le fléau est très répandu dans le New-York, la Virginie, le Maryland et le district de Colombie.

Si vous désirez que je monte à Ottawa avant samedi, veuillez me télégraphier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

D. McEACHRAN, F.R.C.V.S.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Rapport sur la maladie du bétail aux Etats-Unis.

MONTRÉAL, 31 janvier 1879.

A l'hon. J. H. POPE,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

MONSIEUR, — Conformément aux instructions que j'ai reçues de vous, je me suis rendu à Washington, D.C., où j'arrivai lundi, le 20 du courant, et je me suis mis immédiatement en mesure de faire des recherches sur les maladies contagieuses que l'on rapportait s'être déclarées parmi les bestiaux.

Ayant appris que la Commission Sanitaire pour le district s'était déjà occupée de la chose, je visitai l'officier de santé, M. le Dr. Townshend, qui m'informa que des recherches avaient été ordonnées par lui à ce sujet, à la suite desquelles il fut avéré que la maladie désignée sous le nom de pleuro-pneumonie avait en effet régné dans les environs de Washington, D.C., durant l'été dernier; mais que, dans le moment, il ne savait pas que la maladie fût encore en existence. Il me nomma la *Ferme Cabble* comme l'un des endroits où la maladie avait fait son apparition.

Le capitaine Cabble que j'allai voir confirma les assertions du Dr. Townshend, et me fit faire la connaissance de son fermier, un M. Wall, qui fait le commerce du lait. Ce monsieur décrivit très clairement la maladie comme étant une fièvre pulmonaire contagieuse qui aurait été communiquée à ses animaux par une vache achetée sur le marché, à Washington, ce qui lui en fit perdre un certain nombre dans le cours de l'été dernier. M. Wall regarde cette maladie comme très-contagieuse; il estime à 200 le nombre des vaches qui en moururent, l'été dernier, dans le voisinage de Washington. Il ne put cependant me faire voir aucun cas particulier de la maladie.

Je visitai ensuite J. T. Bushman, M.C.R.V., qui n'avait guère eu l'occasion de voir personnellement les effets de cette maladie, mais qui ne doutait pas de pouvoir m'indiquer les lieux où elle existait.

Nous allâmes d'abord dans Washington-Ouest, et nous examinâmes la vacherie de M. Kelly, qui avait perdu cinq de ses bêtes en septembre et en octobre derniers.

M. Davis, de Washington-Ouest, avait eu aussi cinq cas de maladie parmi son troupeau; les animaux affectés avaient contracté la fièvre en se mêlant aux vaches de Kelly sur le terrain communal. Nous ne trouvâmes aucun cas chez lui.

Notre visite suivante fut à Hyattsville, dans le comté de Prince George, Maryland. B. F. Guy, écr., y avait perdu quinze bêtes sur un troupeau de dix-huit têtes; le reste avait été vendu avec les étables ainsi qu'une partie de la ferme, comme moyen de se débarrasser plus vite du fléau. M. Guy nous fit une description très intelligente de la maladie, qui avait été introduite chez lui par une vache achetée sur le marché aux animaux, à Washington; ce monsieur n'avait aucun doute que le mal fut contagieux, ayant trouvé à l'ouverture des cadavres les mêmes symptômes et phénomènes morbides que ceux décrits par le professeur Gamgee dans son rapport de 1871. Son expérience lui avait démontré, disait-il, qu'il était inutile d'essayer à traiter cette maladie.

De là, nous allâmes à Alexandrie, dans la Virginie, où il nous fut facile de constater que la maladie avait régné durant l'été dernier, ainsi que pendant le commencement de l'hiver; mais nous n'obtinmes qu'avec la plus grande difficulté des habitants de l'endroit, la permission d'examiner leur bétail. Nous réussîmes cependant à les convaincre, après un certain temps, que nous n'étions pas des *officiers de santé*; et nous trouvâmes alors des cas de maladie en abondance.

Nous allâmes voir les laitiers suivants:—M. Carral, M. Flood, M. West et M. Darling, qui tous avaient subi des pertes sérieuses occasionnées par la pleuro-pneumonie. Un épicier du nom de Miles Murphy avait également perdu deux vaches quelques jours avant notre arrivée. M. John Bayliss, aussi épicier, avait de même subi des pertes sérieuses, et deux cas de maladie bien caractérisés se trouvaient encore actuellement chez lui. Nous trouvâmes également un certain nombre d'animaux affectés de la même maladie chez un M. Bailey, à Barley's Cross Roads. M. Hughes, propriétaire de la Maison Alexandria, avait perdu une vache quelques jours avant la visite que nous lui fîmes. M. Graves, épicier, en avait perdu deux. M. Hunter en avait perdu huit sur neuf qui composaient son troupeau. Hughes nous informa qu'un certain Miller, domicilié à deux milles de la ville, se trouvait ruiné par la perte de quatre-vingts vaches.

L'opinion générale dans cette localité était que la maladie y avait été apportée de Baltimore.

Lorsqu'on demandait aux gens si beaucoup d'animaux étaient morts dernièrement, on nous faisait invariablement une réponse affirmative. Il s'est à peine passé un jour, l'été dernier, et même tout dernièrement encore, sans qu'on en ait perdu plusieurs qu'on enlevait à mesure qu'ils mouraient. Il en est mort pour le moins plusieurs centaines dans le cours de trois mois.

Après nous être donné beaucoup de peine, nous réussîmes enfin à nous procurer une vache qui se trouvait rendue à un degré avancé de la maladie; le propriétaire de cette vache nous permit de la tuer moyennant un dédommagement qu'il exigea.

La ferme appartenait à une famille de couleur du nom de Franklin. Il y avait là trois vaches infectées et arrivées chacune à un degré différent de la maladie. Le sujet de notre examen *post mortem* était une vache de grosseur moyenne, âgée de six ans. Au moment où nous allions la tuer, son pouls marquait 100, sa respiration 40, température 105°. On avait remarqué qu'elle était malade depuis dix jours (il n'y a pas de doute qu'elle l'était depuis plus longtemps). Elle se tenait debout; le cou allongé, les narines dilatées, le souffle rapide, court et saccadé, les épaules en dehors, chaque respiration étant accompagnée d'un gémissement plaintif. La sécrétion du lait était complètement arrêtée. Les boyaux étaient relâchés; les excréments étaient noirs et d'une odeur repoussante. L'animal avait

les pupilles dilatées; il ne se remuait qu'avec difficulté, paraissant morne et abattu. Après que nous eûmes assommé cette vache, nous fîmes un soigneux examen interne de son cadavre, et plus particulièrement de la cavité de l'estomac. Le sternum ayant été scié et les attaches des côtes séparées des vertèbres, un côté du thorax fut enlevé, mettant ainsi à nu les organes dans leur position.

Une petite quantité de sérum décoloré fut trouvée dans la partie inférieure de la cavité. Le poumon droit présentait vers le milieu de sa surface costale un point où cet organe était en voie d'hépatisation, sa surface pleurale se trouvant adhérente à ce point seulement; le reste de ce poumon était comparativement sain. Le poumon gauche était complètement dégénéré en une masse analogue à la substance du foie, et se trouvait adhérent sur toute sa surface pleurale. Les adhérences à la plèvre costale, plus particulièrement, étaient épaisses et tenaces. La plèvre pulmonaire était très épaisse et spongieuse, et elle pût être aisément détachée du parenchyme. Le poids de ce poumon s'était énormément accru, et on l'enleva comme une masse solide. En le coupant en deux, on ne sentit aucune crépitation; sa substance présentait cette apparence marbrée caractéristique (si correctement reproduite dans l'ouvrage illustré du professeur John Gamgee) causée par la couleur rouge foncée des lobules pulmonaires dégénérés qu'entouraient des bandes de tissu cellulaire interlobulaire considérablement épaissi par l'infiltration d'un épanchement abondant de lymph. Le poumon entier était gonflé, dur et oedémateux.

Les artères bronchiques contenaient une certaine quantité de sérum mousseux et de couleur rose. Les cellules bronchiques étaient devenues presque entièrement imperceptibles.

A cause de l'obscurité qui nous surprit à l'œuvre, nous bornâmes notre examen à la poitrine de l'animal, ce qui, d'ailleurs, a suffi, avec le concours des circonstances, pour nous convaincre tous deux que la maladie sur laquelle nous faisons des recherches était véritablement la *pleuro-pneumonie contagieuse*.

Avant mon départ de Washington, j'ai eu l'honneur d'avoir avec l'honorable commissaire de l'agriculture, M. Wm G. LeDuc, une entrevue qui m'a permis de lui expliquer le but de ma visite, lequel était de m'assurer de la vérité de certains rapports publiés dans la presse concernant une maladie contagieuse existant parmi les bestiaux et que l'on disait être la peste bovine. La preuve que le chef du département est parfaitement au fait de l'existence de la pleuro-pneumonie et qu'il se rend compte de la nature dangereuse de cette maladie ainsi que de l'immense responsabilité du gouvernement à cet égard, se trouve dans l'extrait suivant de son rapport annuel au ministre pour le mois de novembre dernier :

" L'une des maladies contagieuses les plus terribles connues pour exister parmi le bétail est sans contredit la pleuro-pneumonie, ou fièvre pulmonaire. Cette maladie fut introduite en ce pays dès l'année 1843; et depuis, elle a régné, à un degré plus ou moins étendu dans plusieurs États de l'Est, ainsi que dans quelques-uns des États du Sud. Cette épizootie a fait son apparition dans le midi de l'Europe il y a à peu près un siècle, et s'est depuis répandue dans la plupart des pays du vieux continent. À l'exception de la peste bovine, c'est la maladie la plus redoutée et la plus destructive que l'on connaisse parmi les troupeaux. Elle diffère en ceci de la fièvre qui sévit sur le bétail au Texas, que cette dernière maladie est arrêtée par l'apparition du froid dans nos latitudes du nord, tandis que la pleuro-pneumonie ne connaît pas plus de bornes en hiver qu'en été, et ne saurait être plus domptée par le froid que par la chaleur, par l'humidité que par le temps sec, et elle est toujours la même dans les hautes comme dans les basses latitudes.

" C'est la plus préfide de toutes les maladies du bétail, attendu que le poison de la pleuro-pneumonie peut s'entretenir sous une forme latente pendant une période de un à deux mois, et même pendant plus longtemps, dans l'organisme de l'animal qui peut être ainsi transporté d'un bout du continent à l'autre dans un état apparent de bonne santé pour semer ensuite les germes de la terrible contagion qu'il porte en lui.

" Depuis l'apparition de cette maladie sur nos rivages, elle s'est répandue et a régné en différents temps dans les États du Massachusetts, du Connecticut, de New-

York, de New-Jersey, de la Pennsylvanie, du Maryland, du Delaware, de la Virginie et dans le district de Colombie.

“ Elle s'est montrée dernièrement à deux endroits de la Virgine (à Alexandrie et à Lynchburg), où elle a exercé ses ravages d'une manière tout-à-fait violente.

“ A l'heure qu'il est, la maladie semble circonscrite dans d'étroites limites, et l'on pourrait l'étouffer à peu de frais comparativement à ce qu'il en coûterait pour obtenir le même résultat si elle se communiquait aux innombrables troupeaux qui se trouvent à l'ouest des Monts Alleghanies. La nature de ce fléau est tellement funeste que les différents gouvernements des pays européens où il a fait son apparition se sont empressés de prendre des mesures pour l'étouffer, et plusieurs de ces gouvernements ont même trouvé utile de dépenser des millions de piastres pour cela.

“ Les intérêts qu'embrasse cette question sont si vastes et d'une importance telle pour les classes tant commerciales qu'agricoles de ce pays, qu'ils méritent que le gouvernement fédéral intervienne pour les protéger ; et, pour cette raison, on demande respectueusement que le Congrès accorde une attention sérieuse à cet important sujet.

“ Comme preuve à l'appui de ce que ci-dessus, je me permettrai de citer la lettre suivante de Joseph Bushman, du département du quartier-maître, dans l'armée des Etats-Unis.

“ Monsieur,—Conformément à la demande que vous m'avez faite d'un rapport de mes observations sur l'existence de maladies contagieuses parmi les bestiaux dans les environs de cette ville, je dois dire d'abord que j'ai vécu ici depuis 1874, et que je ne me rappelle pas d'avoir vu ni d'avoir entendu mentionner aucun cas de maladie de ce genre pendant cette année-là. En 1875, 1876 et 1877, j'ai vu occasionnellement quelques cas de pleuro-pneumonie dans de petites vacheries des alentours de cette ville. Je n'ai jamais été appelé en ma capacité professionnelle par les propriétaires des animaux malades, mais j'ai eu l'occasion d'observer plusieurs cas de cette maladie, grâce à Robert Smith, vétérinaire exerçant sa profession dans la partie est de cette ville. J'ai remarqué deux cas bien caractérisés de pleuro-pneumonie, et j'ai examiné les poumons des deux animaux malades qu'on avait abattus. J'ai aussi entendu parler de plusieurs autres cas, outre ceux que j'ai vus moi-même. En juillet 1878, la maladie éclata sérieusement dans le district du Maryland et les localités avoisinantes, ainsi que dans la Virginie. Elle a sévi principalement durant les mois de juillet, août et septembre. Probablement 75 à 100 bêtes à cornes périrent dans le district de Columbia, bien que la maladie ne fût pas d'un caractère tout-à-fait aigu, et plusieurs animaux malades se rétablirent.

“ Dans le cours du temps que je viens de mentionner, j'ai eu occasion de voir des animaux arrivés à tous les divers degrés de la maladie, et d'après l'expérience que j'ai acquise à cet égard en Angleterre et en Irlande, je n'ai aucun doute que cette maladie est la *pleuro-pneumonie contagieuse*. Je n'ai jamais été appelé à traiter aucun de ces cas de maladie,—ce que j'attribue à la position que j'occupe vis-à-vis du gouvernement des Etats-Unis,—les propriétaires de bestiaux et les laitiers cherchant naturellement à cacher au public le fait qu'ils ont des animaux malades. J'ai fait des recherches pour ma seule instruction, vu que je m'étais adressé à l'officier de santé actuel, de même qu'à la précédente Commission Sanitaire, et que je leur avais offert des services qui ne furent jamais requis. Je n'ai rien publié à ce sujet.

“ En terminant, je dois dire que la peste bovine n'a jamais existé en ce pays; les rapports de la presse à cet égard n'avaient aucun fondement, et il n'a été fait usage de ce nom, pour désigner la pleuro-pneumonie, que par des gens qui ignoraient la différence des deux maladies et qui furent appelés pour soigner des animaux attaqués par la maladie actuellement existante.

“ Je suis, cher monsieur,

“ Votre tout dévoué,

“ JOS. BUSHMAN, M. C. R. V.

“ *Vétérinaire, 2 Département. Mil. E. U. A.* ”

A la suite des recherches dont je donne un compte-rendu ci-haut, je visitai Philadelphie, où je reçus l'aide précieuse de M. J. W. Gudsden, M. C. R. V. Bien qu'il y eût dans cette ville beaucoup de bruits répandus relativement à la maladie contagieuse, nous ne pûmes y trouver aucune preuve de son existence parmi les bestiaux des environs de Philadelphie ni de la ville même.

M. Gudsden écrivit, sur ma demande, à un certain nombre de vétérinaires, ainsi qu'à d'autres personnes dans l'Etat de Pennsylvanie, et il en reçut des réponses disant que la maladie n'existait pas dans ce district.

Accompagné de M. Gudsden, je visitai New-York et me mis en rapport avec le principal et le professeur du Collège Vétérinaire américain, qui me déclarèrent n'avoir eu aucune occasion de constater un seul cas de pleuro-pneumonie, et qui doutaient en conséquence de l'exactitude des bruits qui circulaient relativement à son existence. Sur la demande que je leur fis, ils télégraphièrent à M. McLean, de Brooklyn; ce monsieur répondit qu'il ne pouvait pas nous faire voir aucun cas de la maladie dans le moment, mais qu'il avait enterré des animaux quelques jours auparavant. Etant bien décidé à voir et à me rendre compte de tout par moi-même, j'allai visiter Brooklyn en compagnie de messieurs J. W. Gudsden, M. C. R. V., A. Lockart, M. C. R. V., et du Dr. Liantard, du Collège Vétérinaire américain; et après quelques renseignements pris sur les lieux, nous nous dirigeâmes vers les étables à vaches situées près de la distillerie de Goff et Fleischman, à Williamsburg, entre les comtés de King et Queen, Long-Island. Nous trouvâmes là de 800 à 900 vaches à lait appartenant à différentes personnes, qui payaient chaque semaine 77½ cents par vache tant pour l'usage de l'étable que pour la ration de drague de la distillerie. De tous les lieux empestés qu'il soit possible d'imaginer, celui-ci est certainement le pire. Les animaux sont entassés dans ces étables à toiture basse, serrés les uns contre les autres en doubles rangées, avec un passage de trois pieds entre les rangées. On verse dans des auges placés devant eux la drague encore presque bouillante, dans laquelle le foin se trouve plongé jusqu'à ce que le mélange soit assez refroidi pour permettre aux animaux de manger et de boire. On ne fait aucune litière à ces vaches. La drague, agissant sur les boyaux et les rognons, active les excréments; et il serait bien étrange qu'avec les vapeurs qui se dégagent des excréments, et le défaut de ventilation et autres défauts de ce lieu, la maladie n'y régnât pas.

Outre l'état déplorable dans lequel j'ai trouvé ce local le genre d'affaires qu'entretiennent les propriétaires des vaches dont j'ai parlé est éminemment propre à assurer la continuation de la maladie.

La pleuro-pneumonie pénétra à Brooklyn en 1843, puis en 1850. Elle y avait été introduite par des animaux importés; elle règne depuis ce temps-là à Long-Island. La maladie est permanente dans les grandes étables entrées par les distilleries ainsi que dans les vacheries de leur voisinage, et peu de ces établissements peuvent s'attendre à être épargnés par la pleuro-pneumonie, si aucun d'eux y échappe. La période d'incubation varie de neuf jours à trois mois, et bien que la chose puisse paraître étrange à première vue, la maladie suit son cours beaucoup plus lentement lorsque les animaux sont renfermés dans une étable chaude où ils peuvent à peine avoir la place suffisante pour se remuer, et où ils ne sont pas exposés aux variations de la température dont souffrent les animaux qui vivent dans les champs. Il faut ajouter que pendant un certain temps les vaches infectées de cette maladie continuent à donner du lait abondamment, et même elles engraisseraient rapidement; de sorte que, avant que la dernière période de la maladie se déclare et que la mort arrive, l'animal est livré au boucher, abattu, dépecé et porté sur marché à Washington, à New-York, où on le vend pour du bœuf de première qualité.* On remplace immédiatement les bêtes ainsi expédiées par de nouvelles vaches, et c'est ainsi que la maladie se propage d'année en année. Il y en a cependant un bon nombre qui périssent dans les

* Un boucher qui a fait un commerce très étendu de ce bœuf m'assura que cette viande commandait le plus haut prix du marché.

étales.—En vérité, je crois que je puis répéter les paroles que le professeur Gamgee exprimait dans son rapport de 1871 ; “ Personne ne peut hésiter un seul instant à reconnaître que les étales à vaches de Brooklyn et d’autres grandes villes sont une honte pour un peuple civilisé.”

A cause de la crainte qu’on a généralement de voir intervenir la police sanitaire, il est très-difficile d’avoir accès aux vacheries infectées par la maladie ; je n’ai pu avoir en conséquence l’avantage de poursuivre mes recherches aussi loin que je l’aurais désiré à Long Island. Néanmoins, ainsi que le remarquait le professeur Liantard qui, jusqu’à ce jour, ne croyait pas à l’existence de la pleuro-pneumonie, sur les 800 ou 900 bêtes que nous avons vues à Brooklyn, c’est à peine si nous aurions pu en trouver cinquante qui ne fussent pas attaquées de la maladie. Je suis beaucoup redevable à M. L. McLean, gradué du collège vétérinaire d’Edimbourg, de l’aide qu’il m’a fournie pour suivre les traces de la maladie jusqu’à Brooklyn. M. McLean avait déjà acquis des connaissances pratiques sur les effets de la pleuro-pneumonie en sa qualité d’inspecteur du gouvernement en Ecosse, ainsi qu’aux États-Unis. La lettre suivante qu’il m’adressa dernièrement vient à l’appui des observations que j’ai faites à Brooklyn.

“ 561, AVENUE CARLETON,
BROOKLYN, NEW-YORK,
28 janvier 1879.

“ CHER MONSIEUR,—Si vous aviez quelque doute sur l’existence de la pleuro-pneumonie contagieuse (ou épizootique) dans cette partie du pays, à votre arrivée ici, les nombreuses preuves que vous en ont fournies vos observations, tant sur des sujets vivants que sur des sujets morts que j’ai eu également la satisfaction d’étudier, ont dû vous convaincre d’une façon complète que la maladie en question existe. Pour ma part, je suis certain qu’on chercherait vainement un autre endroit de même importance et étendue que Long-Island où il y ait autant d’animaux infectés de la pleuro-pneumonie épizootique, et je suis étonné que les autorités soient si apathiques que de laisser une pareille maladie contagieuse prendre un tel développement sans lui opposer aucuns moyens de suppression. Si on permet à cette épizootie de se répandre sur ce continent, elle mettra certainement fin à l’exportation du bétail vivant et ruinera les éleveurs en général. Grâce aux relations que ma pratique me fait avoir avec les propriétaires de bétail, je suis en mesure de m’apercevoir que ces gens attendent avec anxiété que l’on prenne les moyens nécessaires dans la vue d’étouffer cette maladie qui menace de devenir si désastreuse pour leurs intérêts.

“ J’espère que votre visite ici aura l’effet de décider les autorités de Washington à s’occuper de la question immédiatement.

“ Votre tout dévoué,

“ L. McLEAN,
Vétérinaire.”

Outre ces preuves de l’existence de la pleuro-pneumonie, j’ai apporté avec moi, pour le musée du collège vétérinaire de Montréal, un magnifique échantillon de poumon infecté, offrant cette apparence marbrée caractéristique, causée par la couleur rouge foncée des lobules et l’infiltration de lymphes ayant une couleur jaune-blanche dans le tissu interlobulaire cellulaire, et si exactement reproduite dans l’ouvrage illustré de Gamgee.

En terminant ce rapport, je dois dire que c’est à dessein que je me suis abstenu de faire une plus longue description de la pleuro-pneumonie, me bornant à rapporter les faits qui prouvent son existence ; et je me permets d’attirer votre attention sur les observations suivantes de Fleming dans son écrit ayant pour titre : “ les *Maladies contagieuses des animaux*.”

“ On a calculé que dans la seule ville d’Edimbourg les pertes annuelles causées par la *fièvre pulmonaire* parmi le bétail sont de £200,000 à £300,000.

“ Dans l’espace de six années à compter de 1855 jusqu’à 1861, il a péri dans le Royaume-Uni plus d’un million d’animaux évalués pour le moins à douze millions de livres sterling. Les tableaux d’une compagnie d’assurance sur le bétail anglais,

“ indiquent que depuis l'année 1863 à venir jusqu'à 1866, le chiffre de la mortalité causée par l'épizootie était de cinquante à soixante et trois pour cent annuellement. S'il est possible de se former, d'après ces chiffres, une idée des pertes infligées à l'Angleterre par la *fièvre pulmonaire*, on peut affirmer sans crainte que cette maladie du bétail lui cause un dommage d'au moins £2,000,000, (\$10,000,000) par année.”

En présence de ces faits, il est évident qu'il serait nécessaire d'adopter immédiatement des mesures énergiques pour empêcher que cette maladie ne soit apportée d'Angleterre ou des Etats-Unis en Canada, et prévenir son invasion dans notre pays.

L'acte anglais de 1878 concernant les maladies contagieuses des animaux, partie IV, section 16, clause B, contient la disposition suivante au sujet des animaux venant de ports étrangers et parmi lesquels on découvre de la maladie au port d'arrivée :

“ Si la maladie est la pleuropneumonie, l'inspecteur fait exécuter les mesures suivantes :—

“ (1) Les bêtes malades sont abattues sur le lieu du débarquement :

“ (2) Les bêtes saines sont abattues sur ce même lieu, ou, lorsqu'elles ont été débarquées à un port où il y a un débarcadère pour les animaux étrangers, l'inspecteur peut permettre qu'elles soient transportées à ce débarcadère pour l'abattage, mais non ailleurs.”

On peut voir ainsi qu'il y a un double danger imminent pour les intérêts de nos fermiers et de nos éleveurs, si on n'adopte immédiatement d'énergiques mesures de protection contre l'épizootie.

Je suis heureux de faire rapport que la pleuro-pneumonie contagieuse n'existe pas encore en Canada, mais si nous laissons entrer dans le pays des animaux venant des Etats où la maladie règne, soit pour l'élevage, l'engraissement ou l'exportation, nous courons un grand risque d'introduire ici l'épizootie.

Je crois qu'il n'existe pas encore de *fièvre pulmonaire* dans aucun des Etats de l'Ouest ; conséquemment, il ne paraît pas nécessaire de prohiber l'entrée du bétail venant de ce côté, pourvu que le gouvernement des Etats-Unis nous garantisse qu'il ne permettra pas que des animaux soient expédiés des districts infectés aux Etats de l'Ouest, et qu'un système complet d'inspection et de quarantaine sera maintenu dans toute l'Union sous la surveillance d'hommes compétents de l'art vétérinaire.

Je recommanderais en outre que l'entrée du bétail ne fût permise qu'à certains ports, et qu'à chacun de ces ports il fût nommé un inspecteur compétent dont le devoir serait d'examiner soigneusement chaque animal avant de permettre qu'il ne soit introduit dans le pays, même pour être conduit à un port d'embarquement.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur

D. McEACHRAN, M.C.R.V.,
Collège Vétérinaire de Montréal.

RÉPONSE

(54)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mars 1879;—
Pour un état indiquant le montant des droits payés, pendant le mois de février 1879, sur le thé, le sucre, les vins, les cotons et les spiritueux; respectivement.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 19 mars 1879.

RÉPONSE

(55)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mars 1879;—
Pour un état donnant les noms de tous les employés actuels, permanents et temporaires, sur le canal Lachine; la date de leur nomination et le montant de leur salaire.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 18 mars 1879.

RÉPONSE

(56)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 février 1879 ;—
Pour un état indiquant toutes les soumissions reçues pour la construction du brise-lames, à la baie Jordan, dans le comté de Shelburne ; copies du rapport de l'ingénieur ou de l'inspecteur lors de l'achèvement de cet ouvrage, et des certificats en vertu desquels des deniers ont été payés aux entrepreneurs ; état du salaire de l'inspecteur ; état des dépenses encourues pour frais de réparations du dit brise-lames, dans les années 1877 ou 1878, soit par ouvrage à la journée ou autrement ; copies de tous rapports relatifs aux dommages récents qui ont été causés au dit brise-lames, et des instructions données à l'ingénieur à ce sujet

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 18 mars 1879.

RÉPONSE

(57)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 3 mars 1879 ;—Pour copie du rapport du sous-adjutant-général dans la Colombie-Britannique se plaignant de la conduite du préfet du pénitencier de cette province.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,
OTTAWA, 18 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

RÉPONSE

(58)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 27 février 1879 ;—
Pour copies des plans, devis et rapports d'ingénieurs relatifs à l'amélioration du have de Cascumpec, avec copie des requêtes et de toute la correspondance qui s'y rapportent.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 21 mars 1879.

RÉPONSE

(59)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1879 ;—
Demandant copie de toute correspondance, ordres en conseil et rapports d'ingénieurs, dans le cours de l'année 1878, relatifs à l'amélioration de la rivière Yamaska.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 21 mars 1879.

RÉPONSE

(60)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 21 février 1879;—

Pour un état indiquant le nombre d'employés sur le canal de Beauhar-
nois, leurs salaires et émoluments ; les noms des employés destitués,
ou mis à la retraite, depuis le 5 novembre 1873 ; les noms de ceux
nommés depuis cette date, et l'augmentation des salaires.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 21 mars 1879.

RÉPONSE

(61)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 10 mars 1878;—

Pour copie de tous les baux de pouvoirs d'eau sur le canal de Cornwall,
indiquant si aucun de ces baux a pris fin avant le 17 septembre dernier ;
et dans ce cas, si aucun des dites baux a été renouvelé, et en faveur de
qui, antérieurement à cette date ; aussi toute correspondance à ce sujet.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 21 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les
réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

MÉMOIRE CONFIDENTIEL

(62)

Daté d'Ottawa, 11 décembre 1878. à l'honorable J. C. Pope, ministre de la marine et des pêcheries, au sujet du compte présenté par W. R. Clark, écr. de Boston, E.-U., pour services rendus au gouvernement canadien au sujet de la commission des pêcheries siégeant en vertu du traité de Washington.

OTTAWA, 21 mars 1879.

RÉPONSE

(62A)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mars 1879 ;— Demandant copie de tous les ordres en conseil, lettres, comptes, pétitions et correspondance au sujet du paiement d'une somme de \$10,000, conformément à l'ordre en conseil passé en décembre dernier, à W. R. Clark, pour de prétendus services rendus au gouvernement canadien en rapport avec le commission des pêcheries de Halifax ;—aussi, un état indiquant la somme totale payée au dit W. R. Clark par le gouvernement fédéral, ou aucun de ses départements, dans les années 1871, 1872 et 1873, au sujet des susdits services.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT

OTTAWA, 13 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le mémoire et la réponse ci-dessus ne sont pas imprimés.]

RÉPONSE

(63)

A un ORDRE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 4 mars 1879 ;—
Pour la production : 1o. du contrat de louage des rivières de la seigneurie du Bic, dans le comté de Rimouski, à W. D. Campbell, écr., notaire de Québec ; 2o. le contrat établissent son droit de pêche sur le rivage du St. Laurent, dans la dite paroisse du Bic, et l'autorité à lui donnée de prélever certaines impositions sur les personnes qui tendent des pêches pour le saumon en cet endroit.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 12 mars 1879.

RÉPONSE

(64).

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, daté du 6 mars 1879, pour la production de toute correspondance avec le ministère des colonies ou le gouvernement des Etats-Unis, ayant eu lieu après une réponse faite le 5 avril 1876, relativement à l'attitude prise par ce gouvernement, en refusant aux Canadiens la libre navigation des canaux des Etats-Unis ou de l'Etat de New-York et de la rivière Hudson, en conformité du traité de Washington, avec tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 14 mars 1879.

Sir E. Thornton au comte de Dufferin.

(No. 10.)

WASHINGTON, 10 avril 1876.

MILORD,—Au sujet de la dépêche no. 15, de Votre Excellence, du 8 courant, j'ai l'honneur de vous informer qu'il y a environ un mois, j'ai attiré l'attention de M. Fish sur l'acte du Congrès du 26 septembre 1850, qui confère au secrétaire du Trésor le pouvoir de permettre aux bâtiments chargés de produits du Canada, etc., de faire leurs chargements ou leurs déchargements à tout port ou endroit qu'il peut désigner dans les limites de tout district de perception des droits douaniers.

J'ai su de M. Fish qu'après considération de cet acte, il a écrit au secrétaire du Trésor lui conseillant de se servir du pouvoir à lui accordé et de désigner Albany et Troy comme les deux endroits où les navires venant du Canada pourront décharger leurs cargaisons.

Le 6 du courant, j'ai demandé à M. Fish s'il avait reçu une réponse à la communication ci-dessus; il m'a répondu dans la négative. M. Bristow est maintenant absent de Washington, et est dans le Kentucky.

J'ai l'honneur, etc.

EDWD. THORNTON.

A Son Excellence

Le très-honorable comte de DUFFERIN, C.P., C.C.B.
etc., etc., etc.

WASHINGTON, 4 mai 1876.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre, pour l'information de Votre Excellence, copie d'une note et de son contenu que j'ai reçue ce matin de M. Fish, et de ma réponse à cette note.

Je communiquerai, naturellement, à Votre Excellence la réplique de M. Fish aussitôt après réception.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence

le comte de DUFFERIN, C.P.,
etc., etc., etc.

(No. 13.)

SECRETARIAT D'ETAT,

WASHINGTON, 3 mai 1876.

MONSIEUR,—En référant à la correspondance antérieure au sujet des privilèges à être accordés aux navires canadiens pour l'usage des canaux des Etats-Unis et en particulier de l'Etat de New-York, j'ai l'honneur de vous informer que l'attention du secrétaire du Trésor ayant été attirée sur la question, j'ai reçu de lui, le 5 avril, une réponse disant qu'une lettre précédente du 10 octobre, ce qu'on suppose être une erreur, car celle du 9 octobre dont copie vous a été transmise à la date du 24 novembre 1875, concède aux bâtiments canadiens le privilège de passer au terminus sud du canal Champlain, et que, si on le désire, il sera donné instruction aux préposés de la douane de fournir leurs services à cet effet, aux mêmes conditions que celles accordées aux bâtiments des Etats-Unis, mais proposant que vous fissiez quelque communication ultérieure dans ce but.

J'avais supposé que cette information vous avait été communiquée, mais il paraît qu'on se proposait de conférer avec vous sur la question, à raison de cette représentation que vous pourriez faire connaître plus explicitement ce que vous désirez.

Maintenant, j'ai l'honneur de vous transmettre copie de cette lettre du secrétaire du Trésor, en date du 5 avril, en vous exprimant mes regrets du retard survenu dans la transmission des renseignements qu'elle contient.

J'ai l'honneur, etc.,

HAMILTON FISH.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, C. C. B.

SECRETARIAT DU TRÉSOR,

5 avril 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 du mois dernier, au sujet du droit, en vertu du traité de Washington ou des lois existantes des Etats-Unis, pour les bâtiments canadiens de passer par le canal Champlain, chargés des produits du Canada, au terminus sud du canal ou à des points au-delà.

Sans considérer la question actuelle sur le point de savoir si la section 3,129 des Statuts Révisés est applicable à ce cas, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la lettre à vous adressée par ce département le 10 octobre dernier, et dans laquelle on disait :—" Le but de cette stipulation (dans l'article 27 du traité de Washington) était, à mon avis, d'accorder le libre usage de tels canaux seulement pour faciliter les communications entre les ports et localités situés sur les bords des lacs et rivières en question, et non pour procurer des communications entre des ports et localités éloignés de ces lacs et rivières. L'usage du canal Champlain peut, d'après cette interprétation, être accordé aux navires canadiens qui sont, avec leurs cargaisons, en destination du terminus sud du canal, ou de ports ou endroits situés sur les lacs Erié ou Ontario."

Dans votre lettre du 11 ult., vous déclarez avoir compris que Sir Edward Thornton a dit que, de la part des navires canadiens, on ne cherche pas à obtenir le droit de naviguer dans la rivière Hudson, mais seulement de passer au terminus du canal à la marée.

On verra que la lettre de ce ministre à la date du 10 octobre, admet le droit des bâtiments canadiens de passer au terminus sud du canal Champlain, et, si on le désire, il sera donné instruction aux préposés de la douane de fournir leurs services à cet effet, aux mêmes conditions que celles maintenant accordées aux navires des Etats-Unis.

Le département préfère recevoir sur ce sujet une communication ultérieure de Sir Edward Thornton avant de donner telles instructions.

J'ai l'honneur, etc.,

CHS. F. CONANT,

Secrétaire intérimaire.

A l'honorable HAMILTON FISH,
Secrétaire d'Etat.

Sir E. Thornton à M. Fish.

WASHINGTON, 4 mai 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note en date d'hier, me transmettant copie d'une lettre du secrétaire du Trésor, relative à la navigation des canaux de l'Etat de New-York par les bâtiments canadiens.

Dans cette lettre M. Bristow dit " que la lettre de ce département à la date du 10 octobre, admet le droit des bâtiments canadiens de passer au terminus sud du canal Champlain, et si on le désire, il sera donné instruction aux préposés de la douane de fournir leurs services à cet effet, aux mêmes conditions que celles maintenant accordées aux navires des Etats-Unis."

Je présume que la ville d'Albany peut être considérée comme le " terminus du canal Champlain," et qu'il sera permis aux bâtiments canadiens de se rendre à Albany par le lac Champlain, aux mêmes conditions que celles maintenant accordées aux navires des Etats-Unis.

D'après la teneur de la lettre du 5 ultimo à vous adressée par le secrétaire du Trésor, je ne puis douter non plus que les bâtiments canadiens puissent entrer dans le canal Erié à Buffalo et dans le canal Oswego à l'endroit qui porte ce nom, pour se rendre de la même manière à Albany par ces canaux.

Je vous aurai beaucoup d'obligation si vous voulez bien me donner votre opinion sur le mérite des conclusions auxquelles j'en suis venu.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWARD THORNTON.

A l'honorable HAMILTON FISH.

(No. 22.)

Le comte de Dufferin à sir E. Thornton..

OTTAWA, 9 mai 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche, no. 13, du 4 mai, transmettant pour mon information copie de la correspondance échangée entre vous et M. Fish, relativement à la navigation, par les bâtiments canadiens, des canaux des Etats-Unis.

J'ai l'honneur, etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, O.C.B.,
etc., etc., etc.

Sir E. Thornton au comte de Dufferin.

(No. 25.)

WASHINGTON, 8 juin 1876.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une note que j'ai reçue de M. Fish, au sujet de la navigation des canaux de l'Etat de New-York par les bâtiments canadiens.

Je serai heureux d'apprendre que Votre Excellence regarde comme satisfaisants les ordres donnés à cet égard, ainsi qu'ils me le paraissent.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence

le comte de DUFFERIN, C.P.,
etc., etc., etc.

M. Fish à sir E. Thornton.

SECRETARIAT D'ETAT,

WASHINGTON, 7 juin 1876.

MONSIEUR,—Au sujet de la correspondance échangée relativement au droit de navigation des bâtiments canadiens dans les canaux des Etats-Unis, en vertu de l'Article XXVII du traité de Washington, j'ai l'honneur de vous mander que je suis informé par le secrétaire du Trésor qu'il a été donné instruction au percepteur des

douanes à Plattsburg, New-York, de permettre aux barges et autres bâtiments canadiens chargés de marchandises importantes, de passer par ce port, sur un acquit pour Albany, ou par tout autre port intermédiaire entre Plattsburg et Albany, suivant les mêmes réglemens et conditions que ceux qui régleront la navigation des barges ou bâtiments américains venant du Canada, en vertu de la section 3,102 des Statuts Révisés, ou d'après les réglemens s'appliquant aux navires étrangers en général quand ils importent des cargaisons étrangères, en vertu de la section 4,347 des Statuts Révisés, mais sans égard aux diverses dispositions dans cette section qui s'appliquent spécialement aux marchandises importées, transportées en entrepôt. Je suis de plus informé que le percepteur a reçu instruction d'accorder la liberté du transit à toutes les cargaisons de retour en destination du Canada, tel que prouvé par les manifestes des navires canadiens.

Il est en outre affirmé que des instructions semblables dans leur teneur et leur objet à celles adressées au percepteur à Plattsburgh, seront données aux percepteurs des douanes à Buffalo et Oswégo, New-York, et à Burlington, Vermont, et que l'inspecteur des douanes à Albany et le sous-percepteur à Troy, New-York, recevront avis de ces ordres.

J'ai l'honneur, etc.,

HAMILTON FISH.

Au très honorable

Sir E. THORNTON, C.C.B.,
etc., etc., etc.

Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.

(No. 176.)

OTTAWA, 13 juin 1876.

MILORD,—En référent à ma dépêche no. 92, du 6 avril, et à la correspondance antérieure relative au droit de navigation des bâtiments canadiens dans les canaux des Etats-Unis, en vertu du traité de Washington, j'ai l'honneur de transmettre ci-joint, pour l'information de Votre Seigneurie, copie de nouvelles communications et d'autres envois du ministre de Sa Majesté à Washington, au sujet de cette question.

Votre Seigneurie observera en lisant la communication contenue dans la dernière dépêche de Sir E. Thornton, que M. Fish déclare avoir été informé par le secrétaire du Trésor que des instructions ont été envoyées par les autorités douanières des Etats-Unis pour permettre aux bâtiments canadiens la libre navigation des canaux de l'Etat de New-York aux mêmes termes et conditions que ceux accordés aux navires des Etats-Unis.

J'ai etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable

Comte de CARNARVON,
etc., etc., etc.

Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.

(Canada, No. 186.)

DOWNING STREET, 7 juillet 1876.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche, no. 176, de Votre Seigneurie, à la date du 13 juin, contenant de nouveaux documents relatifs à la navigation des canaux des Etats-Unis par les bâtiments canadiens.

Je serais bien aise de recevoir copie de la réponse que vous pourrez faire à Sir E. Thornton au sujet de sa dépêche du 8 juin.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général,

Le très honorable

Comte de DUFFERIN, C. C. B.,
Etc., etc., etc.

Le comte de Dufferin à sir E. Thornton.

(No. 26.)

OTTAWA, 26 juillet 1876.

MONSIEUR,—J'ai beaucoup de plaisir à vous communiquer copie d'un rapport approuvé d'un comité du conseil privé du Canada, vous exprimant toute sa reconnaissance pour les habiles services que vous avez constamment rendus à ce gouvernement dans les nombreuses représentations que vous avez faites de la part de la Confédération canadienne aux autorités des Etats-Unis.

Vos récents efforts pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis la reconnaissance légitime de nos droits, en vertu du traité de Washington, à la navigation des canaux, couronnés comme ils l'ont été de tels satisfaisants résultats, donnent une nouvelle preuve du tact, du zèle et de l'habileté que vous témoignez invariablement pour la protection des intérêts canadiens.

Conformément à la demande de mon conseil, je me propose d'expédier par la prochaine malle, un double de ce rapport pour l'information du gouvernement de Sa Majesté.

J'ai, etc.,
DUFFERIN.

Au très-honorable

Sir E. THORNTON, C. C. B.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé du Canada, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général le 21 juillet 1876.

Le comité du conseil a eu sous considération un mémoire de l'honorable ministre des douanes, à la date du 3 juillet 1876, attirant l'attention de Votre Excellence en conseil sur les nombreuses et diverses représentations qu'a faites le gouvernement du Canada par l'entremise de Sir Edward Thornton, ministre de Sa Majesté à Washington, au gouvernement des Etats-Unis, touchant les interprétations données au traité de Washington et son application par les autorités des Etats-Unis, spécialement au sujet de la navigation des canaux américains limitrophes par les bâtiments canadiens, et sur le travail qu'a imposé au ministre anglais l'échange de la volumineuse correspondance relative à cette question, ainsi que sur le zèle, la promptitude et l'attention qu'il a toujours montrés en s'occupant de toutes les autres réclamations du Canada, qu'il a exposées aux autorités des Etats-Unis, et enfin sur l'intérêt dont il a fait preuve envers le Canada en s'efforçant de lui assurer l'exercice d'autres droits auxquels il est pourvu par ce traité.

Le comité concourt dans le rapport du ministre des Douanes, recommandé que Votre Excellence témoigne, de la part du gouvernement canadien la reconnaissance due aux services de Sir Edward Thornton, et que copie de ce rapport, approuvé, soit transmise au secrétaire d'Etat pour les colonies.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé, Canada.

Le comte de Dufferin au comte de Carnarvon.

(No. 207.)

OTTAWA, 27 juillet 1876.

MILORD,—Conformément aux instructions contenues dans la dépêche no. 186, de Votre Seigneurie, à la date du 6 juillet, j'ai l'honneur de vous faire tenir copie d'une dépêche que j'ai adressée à Sir Edward Thornton lui transmettant copie d'un ordre approuvé du conseil privé en reconnaissance, de la part de mes aviseurs responsables, des services habiles qu'en de nombreuses circonstances, il a rendu à ce gouvernement dans ses fonctions officielles à Washington.

J'ai, etc.,

Au très honorable

Comte de Carnarvon,
etc., etc., etc.

DUFFERIN.

(No. 42.)

Sir E. Thornton au comte de Dufferin.

WASHINGTON, 31 juillet 1876.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche, no. 36, de Votre Excellence, à la date du 26 du courant, et vous prie d'agréer mes meilleurs remerciements pour le rapport approuvé d'un comité du conseil privé du Canada, relatif aux services que j'ai pu être en position de rendre en ce pays au gouvernement de Votre Excellence.

Je vous aurai de l'obligation si Votre Excellence veut faire part au comité de ma reconnaissance pour cette flatteuse expression d'opinion, et je vous assure en même temps de ma satisfaction personnelle en voyant que la solution à laquelle on est arrivé relativement à la navigation des canaux a été considérée comme satisfaisante par le gouvernement canadien.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWARD THORNTON.

A Son Excellence le très honorable
Comte de DUFFERIN, etc.,

Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.

(Canada, No. 226.)

DOWNING STREET, 18 août 1876.

MILORD,—J'ai reçu votre dépêche, no. 207, du 27 juillet, dans laquelle se trouve une dépêche adressée à Sir E. Thornton lui transmettant un ordre approuvé du conseil privé exprimant la reconnaissance de vos avisateurs pour les habiles services qu'en de nombreuses circonstances il a rendus au gouvernement canadien dans l'exercice de ses fonctions officielles à Washington.

Je regrette que les documents récemment soumis au gouvernement impérial, au sujet de la navigation des canaux des États-Unis, aient été présentés avant la réception de votre dépêche, car, autrement, il m'aurait fait plaisir d'offrir au parlement par le document en question le témoignage bien mérité en faveur des services de Sir E. Thornton.

J'ai l'honneur, etc.,

CARNARVON.

Au gouverneur-général, le très honorable
Comte de DUFFERIN, etc.

Le comte de Carnarvon à l'administrateur du gouvernement.

(Canada, No. 249.)

DOWNING STREET, 9 septembre 1876.

MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche, no. 226, du 18 ult., j'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une lettre du ministre des affaires étrangères, exprimant la satisfaction du comte de Derby, pour la manière dont le gouvernement canadien a apprécié les services de Sir E. Thornton.

J'ai, etc.,

CARNARVON.

A l'administrateur du gouvernement du Canada,

Le ministère des affaires étrangères au ministère des colonies.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

1er septembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai instruction de la part du comte de Derby d'accuser réception de votre lettre du 22 ult., avec son contenu, et j'ai à vous demander d'exprimer au comte de Carnarvon la satisfaction de lord Derby pour la manière dont l'administration canadienne a apprécié les services de sir E. Thornton.

Je suis, monsieur,

JULIAN PAUNCEFORTH.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Ministère des colonies.

Le comte de Dufferin à sir E. Thornton.

(No. 43.)

OTTAWA, 17 novembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, copie d'un mémoire préparé par le ministre des douanes sur la question du traitement des marchandises en entrepôt à Island Pond par les autorités des Etats-Unis, et des droits des Canadiens au sujet de la navigation des canaux des Etats-Unis.

J'ai, etc.,

DUFFERIN.

Au très-honorable
Sir E. THORNTON, C. C. B.
etc., etc., etc.

RÉPONSE

(65)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 24 février 1879 ;
—Demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec, ou entre aucun des membres de ces gouvernements, avec tous papiers et documents relatifs au règlement ou à la remise de certains droits de corvée dans les paroisses de St. Fabien, St. Simon, St. Mathieu, etc., pendant les élections générales dernières ; et aussi, la correspondance qui a été échangée depuis 1872, entre le gouvernement fédéral et les législatures de Québec et d'Ontario, et toute personne quelconque, au sujet des droits de corvées ; ainsi que copie des divers rapports du ministre de la Justice, sur cette question.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 21 mars 1879.

COPIE

(66)

Résolutions de la législature de l'Etat du Maine concernant la navigation, et la construction de ponts sur les rivières Saint-Jean et Saint-François aux endroits où ces rivières sont la limite entre les Etats-Unis, et le Canada.

SÉNAT, 13 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, les réponses ci-dessus ne sont pas imprimées.]

RAPPORT

(67)

De la compagnie de Placement dite Nationale du Canada, indiquant le fonds social de la compagnie ; le capital versé ; les noms des actionnaires et leur lieu de résidence ; le nombre d'actions possédées par chacun et l'actif et le passif de la dite compagnie, le 31 décembre 1878
39 Vic., ch. 61, sec. 51.

RÉPONSE

(68)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 mars 1879 ;—
Pour un état indiquant le nom des officiers, sous-officiers et soldats composant la compagnie No. 1 du 21e bataillon de la milice active du district militaire No. 5 ; ceux des dits officiers, sous-officiers, et soldats qui ont fait les exercices annuels de 1873-74 ; la date et le nombre de jours de ces exercices ; les sommes payées pour et à raison de ces exercices, et les personnes qui ont reçu ces sommes.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 20 mars 1879.

[Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport et la réponse ci-dessus ne sont pas imprimés.]

RÉPONSE

(69)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 février 1879 ;—
Demandant la production de toute correspondance, rapports et lettres échangés depuis 1872 entre le gouvernement provincial de Québec, et toutes personnes, au sujet d'une école de navigation à Québec, de sa fermeture et de sa réouverture.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 24 mars 1879.

RÉPONSE

(70)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 10 mars 1879 ;—
Pour copie de la correspondance ou des rapports qui ont conduit à la mise à la retraite de Peter McClary, percepteur du revenu de l'intérieur pour la cité de London et la division est de Middlesex.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 24 mars 1879.

RÉPONSE

(71)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 mars 1879 ;—
Demandant copie de tous les documents et de la correspondance qui
peuvent avoir été échangés entre Son Excellence lord Dufferin et les
membres de la dernière administration, touchant la destitution des per-
sonnes nommées à des emplois en octobre et novembre 1873 ; aussi
copie de tous tels documents, etc., se rapportant aux nominations faites,
entre le 17 septembre et le 10 octobre 1878.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 24 mars 1879

RÉPONSE

(72)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 7 mars 1879 ;—Pour copie des
contrats ou marchés passés entre le gouvernement et certains
entrepreneurs pour le prolongement du chemin de fer du Canada
Central, depuis le 1er janvier 1878 ; aussi, copie des contrats
passés pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne
depuis la même date ; aussi, un état des sommes payées sur ces entre-
prises à venir au 15 février 1879.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 24 mars, 1879.

RÉPONSE

(73)

A une ADRESSE de la CHAMBRE des COMMUNES, en date du 24 mars 1879 ;— demandant tous les mémoires ou la correspondance adressés par les gouvernements locaux de l'Île du Prince-Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick au gouvernement fédéral, relativement à la question de l'emploi de l'indemnité des pêcheries, ainsi que les réponses à ces mémoires ou correspondance.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 28 mars 1879.

[La correspondance entre le gouvernement local de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral ayant été publiée dans la réponse à une adresse du Sénat, en date du 14 mars 1879, elle n'est pas réimprimée dans la présente.]

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

FRÉDÉRICTON, 2 décembre 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe, pour être soumise à l'examen de Son Excellence le gouverneur-général en conseil, et, (si besoin) pour être transmise au gouvernement impérial, copie d'un rapport adopté ce jour par mon Conseil exécutif, formulant au nom de cette province, une réclamation pour partie de la somme de \$5,500,000 accordée en vertu des clauses du Traité de Washington relatives aux pêcheries, et récemment payée par le gouvernement des Etats-Unis au gouvernement de Sa Majesté ; et demandant qu'aucune répartition de la dite somme ne soit faite par le gouvernement impérial ou le gouvernement fédéral avant que mon gouvernement ait eu l'occasion d'exposer les raisons à l'appui de sa réclamation.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ED. B. CHANDLER,

Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

A l'honorable

Secrétaire d'Etat du Canada,

Ottawa.

Mémoire du comité du Conseil exécutif approuvé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, le 2ème jour de décembre A.D. 1878.

Le comité du Conseil exécutif a constaté que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a payé au gouvernement de Sa Majesté la somme de cinq millions cinq cent mille piastres (\$5,500,000), conformément à l'indemnité fixée à Halifax par la commission nommée en vertu des articles des pêcheries du traité signé à Washington le 8 mai 1871.

Après examen des négociations et correspondances échangées entre le gouvernement impérial, le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada, et des conditions de la nomination de la Haute Commission conjointe établie pour ex-

amener les questions qui, alors, venaient de surgir au sujet des pêcheries canadiennes, ainsi que d'autres questions concernant les relations de la Grande-Bretagne avec les Etats-Unis d'Amérique, lesquelles donnèrent lieu au Traité de Washington et subéquemment à la nomination de la Commission d'Halifax; après avoir considéré la preuve soumise aux commissaires à Halifax et leur jugement sur la matière, le Conseil exécutif en comité est d'opinion que la province du Nouveau-Brunswick a de justes droits à une partie de la somme ainsi payée en vertu du dit jugement.

En conséquence, le Conseil exécutif en comité recommande qu'il soit respectueusement exposé au gouvernement fédéral que le montant de la dite indemnité ne doit pas être distribué ou approprié, ou qu'il n'en soit pas finalement disposé par le gouvernement impérial ou le gouvernement fédéral, avant que le Conseil exécutif n'ait eu l'occasion, soit par correspondance ou de toute autre manière que l'on jugera à propos, de soumettre au jugement du gouvernement impérial ou du gouvernement fédéral, la réclamation du Nouveau-Brunswick, sous la forme et avec les arguments qui peuvent être invoqués à son appui.

Pour copie conforme,

F. A. H. STRATON,
Greffier du Conseil exécutif, Nouveau-Brunswick.

SECRETARIAT D'ÉTAT DU CANADA,
OTTAWA, 9 décembre 1878.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser réception de votre dépêche du 2 courant, contenant copie d'un rapport de votre Conseil exécutif, demandant qu'il ne soit fait aucune répartition de la somme de \$5,500,000 récemment payée suivant les termes du jugement formulé dans les articles relatifs aux pêcheries du Traité de Washington, avant que le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick n'ait eu l'occasion de soumettre sa réclamation au sujet d'une partie de la dite indemnité:

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

A Son Honneur
Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick,
Frédéricton.

RÉPONSE

(73)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 14 mars 1879, portant demande de copie de toutes communications :—correspondance, délibérations prises en conseil et autres documents,—qu'il y a eu entre le gouvernement local de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral au sujet de l'indemnité accordée arbitralement par la Commission des Pêcheries et de la disposition de cette indemnité.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,
OTTAWA, 24 mars 1879.

(No. 6.)

Province de l'Île du Prince-Edouard.

GOUVERNEMENT, 19 février 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'un procès-verbal de mon Conseil, exposant la légitime prétention de cette province à participer à l'indemnité que le gouvernement américain, suivant la sentence arbitrale rendue sous l'autorité du Traité de Washington, paie pour l'exercice de la pêche, par les citoyens américains, sur les côtes et rivages des provinces canadiennes, et proposant un moyen de garantir à l'Île du Prince-Edouard, par la consolidation du principal, le paiement des intérêts annuels de la somme à laquelle mon Conseil estime que cette province a les plus justes titres. On espère que le gouvernement de Son Excellence voudra prendre cette proposition en favorable considération.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

R. HODGSON,
Lieutenant-gouverneur.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat, à Ottawa.

(Extrait d'un procès-verbal du Conseil exécutif de l'Île du Prince Édouard.)

SALLE DU CONSEIL, 19 février 1879.

A une réunion du conseil exécutif en comité, à laquelle étaient

PRÉSENTS :

Les honorables MM. Davies,
 " Yeo,
 " Laird,
 " Stewart,

Dodd,
 MacMillan,
 Farquharson,
 Robertson,

Le procès-verbal suivant a été adopté, et la décision prise de le remettre à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour être transmis au Gouvernement du Canada :—

Le Conseil exécutif en comité, après avoir eu sous sa considération l'indemnité de \$5,500,000 accordée arbitralement à la Grande-Bretagne par la Commission des Pêcheries sous l'autorité du Traité de Washington, et les droits spéciaux de cette province à une portion de la dite somme, soumet respectueusement les observations suivantes à l'appréciation du gouvernement fédéral :—

1. Un des grands points débattus entre le gouvernement d'Angleterre et celui des États-Unis devant la Commission, a été de savoir si le poisson pris par les pêcheurs américains était pêché en dedans ou en dehors de la limite des trois milles. Il a été clairement établi, par la majeure partie des éléments de preuve, que les deux tiers, les trois quarts même du maquereau de pêche américaine étaient pris dans cette zone ; et la Commission a fondé sa décision sur ce fait-là.

2. Les pêcheries comprises dans les trois milles, autour de cette île, sont des plus importantes qui aient été ouvertes aux Américains, selon les témoins produits tant par le gouvernement de Sa Majesté que par les États-Unis. Dans son habile discours de clôture, l'honorable M. Foster, agent des États-Unis et l'un de leurs principaux avocats, a reconnu que " presque tous les témoignages concernant la pêche côtière se rapportaient à la zone de trois milles, dans la courbure de l'île du Prince-Édouard et jusqu'au delà de Marguerite."

En effet, une très-forte proportion des témoignages sur les produits de la pêche du maquereau par les navires américains avait trait à " l'enfoucement ou courbure de cette île," et il n'y a eu qu'une voix sur la merveilleuse richesse des pêcheries de sa côte. Il est donc constant que la valeur de ces eaux particulières, le vif désir que les Américains ont toujours eu d'y venir, les énormes quantités de maquereau qu'ils y pêchent, sont des faits qui ont contribué très notablement à assurer à l'Angleterre l'indemnité qu'elle a obtenue.

3. De tout temps, ces pêcheries ont constitué et ont été réputées l'une des principales richesses de la province. Déshéritée de toute espèce de mines et de minières, n'ayant pas de manufactures ni même aucune des facilités qui permettent d'en établir avec succès, voyant déjà son faible matériel de bois exploitable s'épuiser rapidement, isolée de la terre-ferme et, en conséquence, privée des avantages que les provinces voisines plus heureuses obtiennent des grandes lignes de canaux éclusés et de chemins de fer dont les a pourvues la libéralité du gouvernement fédéral, notre île, notre population n'a eu et n'aura jamais à compter que sur les produits de sa culture et de sa pêche.

4. Le Traité de Washington, sous l'autorité duquel la Commission des pêcheries a opéré son arbitrage, a été ratifié par la Législature de cette province le 29 juin 1872, c'est-à-dire avant l'entrée de l'île dans la Confédération canadienne. La Grande-Bretagne a déjà reconnu, relativement à Terre-Neuve, le droit propre qu'à chaque province de recevoir une part de l'indemnité qui soit proportionnellement égale au rapport de la valeur de ses pêcheries à celle de l'ensemble des privilèges concédés aux pêcheurs américains par le traité ; au reste, ce droit étant fondé sur les plus simples principes de la justice et de l'équité, ne saurait être mis en question. L'Île du Prince-Edouard a été admise dans la Confédération le 1er juillet 1873, le jour même où sont entrées en vigueur les dispositions du Traité de Washington relatives aux pêcheries ; par conséquent, son droit de faire, comme province distincte, des représentations à la Grande-Bretagne pour obtenir une portion de l'indemnité déterminée arbitralement, a cessé dès cette époque, et il lui faut maintenant s'adresser au Canada, auquel cette indemnité, abstraction faite de la part afférente à Terre-Neuve, a été remise et versée.

5. Les clauses et conditions de l'union entre cette île et le Canada ne font, naturellement, aucune mention de ce point. La nomination de la Commission, prévue par le Traité, n'avait pas encore eu lieu. On ne pouvait alors se former une idée même approximative du chiffre auquel s'élèverait l'indemnité, et toute allocation distincte à cette province était hors de cause. Toutefois, le silence du pacte fédéral, et les délais apportés à la constitution de la Commission, ne peuvent aucunement préjudicier à des droits réels. L'île n'a point renoncé, on ne lui a pas demandé de renoncer, en 1873, à sa légitime part de l'indemnité qui serait accordée ; on ne lui a offert et elle n'a accepté aucun équivalent. Il s'agit là d'un droit territorial, qui, si l'île était restée hors de la Confédération, lui serait déjà reconnu aujourd'hui, comme on l'a fait pour Terre-Neuve. Il est demeuré intact, et ceux qui négocièrent les conditions de notre union, entendaient, croyons-nous, qu'il subsistât dans toute sa force jusqu'au jour où l'indemnité serait fixée et payée. Il est bien vrai qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, l'autorité législative exclusive du Gouvernement canadien s'étend et s'exerce (*inter alia*) sur les pêcheries côtières et fluviales ; mais aucune interprétation raisonnable de ce langage ne saurait attribuer exclusivement au gouvernement général le prix payé par les Américains pour les privilèges d'accès et de pêche, durant deux ans, dans les eaux territoriales de notre province. Ces privilèges acquis par eux ne leur ont pas été concédés par le Parlement canadien, mais par la Législature de notre île, alors que celle-ci formait encore une province distincte, en 1872, au moyen d'un acte législatif portant ratification du Traité de Washington. La liberté de pêche ne fut accordée qu'à la suite d'une entente non équivoque : la valeur des concessions serait estimée par des commissaires impartiaux, et l'indemnité soldée par les États-Unis, au profit des provinces en droit d'y participer. L'évaluation est faite, et elle comprend indistinctement dans son chiffre les concessions de cette île et les privilèges de même nature accordés par le Dominion ; et à moins qu'il ne soit démontré que l'Île du Prince-Edouard a eu vraiment l'intention de se départir de son droit, la seule question à décider est celle du quantum qui doit lui revenir de l'indemnité.

6. La concession des privilèges accordés aux Américains par le Traité de Washington a été et continuera d'être très-préjudiciable aux pêcheurs de cette île, en les privant du monopole que leur assurait, pratiquement, leur position à la proximité des plus riches pêcheries du golfe, et en réduisant ainsi très-sensiblement les profits et la fortune d'une grande partie de la population. Le gouvernement provincial se ressent aussi beaucoup de ce résultat regrettable, la propriété impossible dans l'étendue de son ressort ayant diminué de valeur. Les capitaux engagés dans les pêches, et qui, avant la mise en action du Traité de Washington, ne cessaient de s'accroître depuis plusieurs années, n'offrent plus aujourd'hui qu'un rapport relativement faible ; et la différence en moins, la perte, tant directe qu'indirecte, retombe tout entière sur la province et ses habitants. Il y a une autre considération à peser. Si les \$5,500,000 accordés par la commission en vue jusqu'à un certain point d'indemniser les provinces en possession territorialement de ces avantages qui ont été concédés aux Américains, devaient être partagés avec les provinces lointaines, telles que la Colombie-Britanni-

que, le Manitoba et le riche Ontario, qui n'ont qu'un intérêt général et indirect dans les pêcheries, les provinces maritimes, notamment l'Île du Prince-Edouard, n'en souffriraient-elles pas une véritable lésion? Le gouvernement fédéral eût-il accordé à l'île quelque avantage en dédommagement de ses droits territoriaux dans les pêcheries et de son droit à une part de l'indemnité qui pouvait être adjugée à la suite du Traité de Washington, en ce cas, encore qu'elle pût trouver dure la privation de ce qui autrement lui reviendrait à son titre de province, du moins elle n'aurait aujourd'hui aucun sujet de plainte; mais il n'en est pas ainsi, et l'on a constaté plus haut que l'île n'a fait aucun abandon de cette nature.

Il est à remarquer que la ratification du traité par notre législature a eu lieu avant la confédération; en outre, le pouvoir dévolu au Dominion par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de faire des lois sur nos pêcheries, n'implique point la liberté de les vendre ou d'en céder la jouissance; la vente ou l'affermage des pêcheries aux Américains, en ce qui est de l'Île du Prince-Edouard, n'a pas été fait par le Dominion; et jamais la province ne s'est dépouillée du droit de recevoir le prix de vente ou d'affermage que les Américains auraient à payer pour le privilège de jouissance sur ses côtes pendant les douze années.

L'acte d'union intervenu entre cette île et le Canada, tout en stipulant que le Canada se charge des dépenses de la protection des pêcheries, ne parle aucunement d'abandon par la province des droits qui résultent pour elle du Traité de Washington. Conclure de là qu'il y a eu renoncement implicite, ce serait donner une interprétation forcée à un pacte si complet et si précis en ses définitions des droits et privilèges concédés par le Dominion à la province, et réciproquement.

7. Le conseil en comité est convaincu que le gouvernement fédéral voudra, après un examen attentif de tous ces faits, reconnaître que la province doit être admise au partage de l'indemnité. Il n'est pas facile, sans doute, de déterminer le chiffre de sa légitime portion, avec une exactitude rigoureuse, une certitude mathématique; mais il y a, du moins, ceci d'évident, que, Terre-neuve ayant pu obtenir pour sa juste part un million de dollars, on ne saurait, avec justice, offrir à l'Île du Prince-Edouard une moindre somme.

Le conseil en comité répète, sans vouloir assurément rabaisser la valeur des pêcheries des autres provinces maritimes, que les témoignages recueillis par la Commission et qu'il a examinés très-soigneusement, constatent que les pêcheries de cette province sont au nombre des plus précieuses du golfe Saint-Laurent et de celles auxquelles les Américains désiraient le plus d'avoir accès.

Il représente enfin qu'aucune affectation par le gouvernement général de notre portion de l'indemnité à la confection de travaux publics ne serait juste et satisfaisante; et que le plan à la fois le plus conforme au vœu de la province et le plus équitable, serait la consolidation de la somme par le gouvernement fédéral, au profit de cette île, qui en pourrait recevoir semi-annuellement les intérêts pour l'usage de son administration locale.

8. En terminant, le conseil en comité répète que l'Île du Prince-Edouard a légalement droit à une portion de l'indemnité accordée sous l'application du Traité de Washington et reçue par le gouvernement canadien; et que cette légitime portion devrait être d'un million deux cents cinquante mille dollars.

Certifié conforme.

WILLIAM DES BRISAY,
Secrétaire du Conseil exécutif.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
OTTAWA, 5 mars 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé d'accuser la réception de votre dépêche (No. 6) du 19 du mois dernier, renfermant copie d'un procès-verbal de votre Conseil exécutif, lequel expose la demande de l'Île du Prince-Edouard de participer à l'indemnité accordée arbitralement par la Commission des pêcheries, sous l'autorité du Traité de Washington.

J'ai, etc.,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Sous-secrétaire d'Etat.

A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur
de l'Île du Prince-Edouard, à Charlottetown.

RÉPONSE

(74)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—
Pour copie de tous documents, lettres et correspondance concernant la destitution ou le remplacement de William Robertson, commis des travaux et inspecteur, en ce qui concerne le contrat pour la construction du pénitencier à Dorchester, N.-B.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 28 mars 1879.

RÉPONSE

(75)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—
Pour un état de toutes marchandises restant dans les entrepôts de douanes, par province, leur quantité et les divers taux de droits, à la date du 31 décembre 1878 ; aussi, un état analogue depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars 1879.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 28 mars 1879.

RÉPONSE

(76)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 27 février 1879 ;—

Pour un état indiquant le chiffre des dépenses du relevé ou autres travaux faits au havre de Collingwood,, durant la saison de 1878 ; le détail des dites dépenses, les noms des personnes auxquelles il a été fait des paiements et pourquoi les dites dépenses ont été faites.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 26 mars 1879.

RÉPONSE

(77)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 6 mars 1879 ;—

Pour un état de toutes les importations et exportations des provinces leur valeur et les droits perçus d'après les taux d'imposition, pendant les six mois expirant le 31 décembre 1878, et semblable aux états qui sont faits pour les rapports mensuels détaillés ; aussi, un état analogue pour les mois de janvier et février 1879.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 27 mars 1879.

RÉPONSE

(78)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 3 mars 1879 ;—

Pour un état de la somme payée pour droits de douane et d'accise, pendant le mois de février 1879.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 27 mars 1879.

RÉPONSE

(79)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 10 mars 1879 :
demandant copie de toute correspondance échangée entre le ministère de la justice et le gouvernement local du Nouveau-Brunswick, relativement à la réclamation de la cité et du comté de Saint-Jean et des autres comtés de cette province quant à l'envoi des condamnés à moins de deux années de détention au pénitencier de Saint-Jean, et toute autre correspondance à ce sujet ; avec toutes représentations, etc., de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sessions générales de Saint-Jean, et tous rapports faits sur cette question, ainsi que tous les rapports du conseil s'y rattachant.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 27 mars 1879.

(Conformément à la recommandation du comité collectif des impressions, le rapport seul du député du ministre de la justice est imprimé.)

RAPPORT, ETC., SUR LES PRISONNIERS ORDINAIRES DÉTENUS AU PÉNITENCIER DE SAINT-JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

OTTAWA, 29 décembre 1878.

Il y a quelque temps, MM. R. Young, Frs. James Fraser et J. H. Crawford, sur la demande du gouvernement du Nouveau-Brunswick, adressèrent au secrétaire d'Etat une communication sur le sujet ci-dessus.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a attiré l'attention du gouvernement fédéral sur cette matière, et en a demandé une réponse.

Au mois de janvier mil huit cent soixante-quinze, des juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean, N.-B., ont présenté à Son Excellence le gouverneur-général un mémoire sur le même sujet.

L'on n'a encore adopté aucune mesure définitive relativement à cette question, et comme le temps approche où le nouveau pénitencier de Dorchester sera achevé, il est nécessaire que l'on en arrive le plus tôt possible à une conclusion quant à la conduite que devra tenir ce gouvernement.

La législation actuelle du Parlement du Canada relativement à la détention des personnes condamnées pour crime dans les prisons communes et les pénitenciers, respectivement, se lit comme suit :—

1869—32 et 33 *Vic.*, chap. 29, sec. 93.

“ Si la sentence de l'emprisonnement est pour une période de moins de deux ans, l'emprisonnement, si nulle autre place n'est formellement désignée, aura lieu dans la prison commune du district, comté ou lieu où la sentence est prononcée, ou, s'il n'y a pas de prison commune, alors dans la prison commune la plus voisine de telle localité, ou dans quelque prison ou lieu de détention établi par la loi, autre que le pénitencier, dans lequel la sentence d'emprisonnement puisse légalement être mise à effet.”

32 et 33 *Vic.*, chap. 29, sec. 96.

“ Chaque pénitencier en Canada sera maintenu comme prison pour punir et réformer les personnes, hommes et femmes, légalement convaincues de quelque crime devant les cours ayant juridiction criminelle dans la province dont il est le pénitencier, et condamnées à l'incarcération pour la vie ou pour une période de pas moins de deux ans ; et chaque fois qu'un délinquant est passible de l'emprisonnement, tel emprisonnement, s'il est pour la vie, ou pour deux ans, ou pour un plus long terme, aura lieu dans le pénitencier ; mais cela n'empêchera pas de recevoir ou emprisonner dans le pénitencier tout prisonnier condamné pour une période de temps quelconque par une cour martiale de l'armée, de la marine, ou de la milice, ou par aucune autorité militaire ou navale, en vertu de l'acte pour réprimer la mutinerie, ou tout prisonnier condamné, dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, à l'emprisonnement aux travaux forcés pour moins de deux ans.”

1869—32 et 33 *Vic.*, chap. 36, sec. 5.

“ Nonobstant toute disposition énoncée dans aucun des actes énumérés dans la cédula A,* prescrivant que tout terme d'emprisonnement d'une durée moindre que deux ans sera subi dans quelque prison ou lieu de détention autre que le pénitencier, tout délinquant condamné en vertu de quelqu'un de ces actes avant le jour ci-haut en dernier lieu mentionné, au Nouveau-Brunswick ou à la Nouvelle-Ecosse, à subir l'emprisonnement pour un terme d'une durée moindre que deux ans, pourra, à la discrétion de la cour prononçant la sentence, être condamné à subir cet emprisonnement dans le pénitencier de la province où la sentence est prononcée, au lieu d'être condamné à le subir dans toute autre prison ou lieu de détention, et toute disposition à l'effet ci-haut mentionné, sera subordonné à la présente section.

1870—33 *Vict.*, chap. 30, sec. 5.

“ Nonobstant toute chose contraire dans l'acte passé par le parlement du Canada pendant la session tenue en les trente-deuxième et trente-troisième années du règne de Sa Majesté, chapitre 29, intitulé : “ Acte concernant la procédure dans les causes criminelles ainsi que certaines autres matières relatives à la loi ” ou dans tout autre acte du parlement du Canada, nulle personne condamnée, dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins d'un an, ne

* La Cédula A comprend l'acte, chapitre 29, dont il est ci-dessus question.

sera reçue ou emprisonnée au pénitencier à compter du premier jour de mai mil huit cent soixante et treize, et, à compter du premier jour de mai mil huit cent soixante et quatorze, nulle personne condamnée, dans l'une ou l'autre des dites provinces, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins de deux ans, ne sera reçue ou emprisonnée au pénitencier."

1873—36 *Vict.*, chap. 52.

" Nonobstant toute disposition contraire de l'acte passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender l'acte des pénitenciers de 1868," le terme au-delà duquel nulle personne condamnée, dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins d'un an, ne sera reçue ou emprisonnée au pénitencier, est prolongé jusqu'au premier jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et quinze; et le terme au-delà duquel nulle personne condamnée dans l'une ou l'autre des dites provinces, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins de deux ans, ne sera reçue ou emprisonnée au dit pénitencier, est prolongé jusqu'au premier jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et seize."

1875—38 *Vict.*, chap. 44, sec. 68.

" Nonobstant toute chose contraire dans l'acte passé par le parlement du Canada pendant la session tenue en les trente-deuxième et trente-troisième années du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-neuf, intitulé " Acte concernant la procédure dans les causes criminelles, ainsi que certaines autres matières relatives à la loi criminelle," ou dans tout autre acte du parlement du Canada, aucune personne condamnée dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins d'un an, ne sera reçue ou emprisonnée au pénitencier à compter du premier jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit; et, à compter du premier jour de mai mil huit cent soixante et dix-huit, nulle personne condamnée, dans l'une ou l'autre des dites provinces, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins de deux ans, ne sera reçue ou emprisonnée au pénitencier."

1878—41 *Vic.*, chap. 20.

" La soixante-huitième section de l'acte du parlement du Canada, passé en la trente-huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre quarante-quatre, intitulée : " Acte concernant les pénitenciers et leur inspection, et pour d'autres fins," est par le présent amendée en retranchant les mots " soixante et dix-huit," dans les douzième et treizième lignes, et en y substituant les mots "soixante et dix-neuf," et en ajoutant les mots suivants à la dite section: Le gouverneur en conseil pourra de temps à autre limiter le nombre des personnes condamnées, dans le Nouveau-Brunswick ou la Nouvelle-Ecosse, à l'emprisonnement avec travail forcé pour moins d'un an, qui seront reçues ou emprisonnées aux pénitenciers respectifs de ces provinces, tout en tenant compte en fixant cette limite, du nombre de personnes emprisonnées dont le terme d'emprisonnement n'est pas moins de deux ans, et de l'espace offert par les édifices des pénitenciers pour le logement des prisonniers."

Par leur communication, MM. Young, Fraser et Crawford, se plaignent de la législation actuelle concernant les pénitenciers, en tant qu'elle a trait au Nouveau-Brunswick, et les plaintes de ces messieurs sont basées en effet sur les trois motifs suivants:—

a. Qu'en vertu des termes de l'acte A. B. N., 1867, le Canada est par ces mots " Etablissement, entretien et administration des pénitenciers," (qui se lisent au 28ème paragraphe de la 91ème section,) tenu d'entretenir et d'avoir soin de tous les prisonniers punissables en vertu des lois criminelles du Canada, soit qu'ils soient condamnés à deux années ou moins, et que le parlement fédéral ne peut au moyen d'aucune législation se soustraire à cette obligation.

b. Que quel que puisse être la responsabilité du Canada sous ce rapport vis-à-vis des autres provinces, les mots du 28ème paragraphe ci-dessus cité, rejettent sur le

Canada, en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, la charge d'entretenir et de nourrir dans le pénitencier tous les prisonniers condamnés dans cette province à l'emprisonnement avec travail forcé quelle que puisse être la durée de leur emprisonnement, parce que (est-il allégué) lors de l'établissement de la Confédération le pénitencier tel qu'il existait alors dans cette province était en fait et en loi une institution où tous tels prisonniers pouvaient être incarcérés.

c. Qu'en supposant que les deux allégations précédentes ne seraient pas fondées le Canada est dans tous les cas obligé de pourvoir à l'entretien dans le pénitencier de Saint-Jean, N.-B., de tous les prisonniers condamnés dans la cité et le comté de Saint-Jean, à un emprisonnement de courte durée, parce que (dit-on) l'on a fait à ce sujet avant la confédération un arrangement avec les autorités municipales du comté et de la cité de Saint-Jean, et parce que lors de la confédération le Canada s'est chargé de l'exécution des engagements de la province.

Le mémoire adressé par les juges de la cité et du comté de Saint-Jean se plaint, aussi, de la législation actuelle concernant les pénitenciers en autant qu'elle peut affecter la cité et le comté de Saint-Jean, N.-B. La seule raison sur laquelle ils s'appuient, cependant, est la troisième dont il est parlé ci-dessus, et qui est contenue dans le mémoire de MM. Young, Fraser et Crawford.

Il est bon de discuter ces trois arguments séparément :—

1er. Qu'en vertu des termes de l'acte A. B. N., 1867, le Canada est par les mots "établissement, entretien et administration des pénitenciers" tenu de pourvoir à l'entretien et au soin de tous les prisonniers punissables en vertu des lois criminelles du Canada, soit qu'ils soient condamnés pour deux années ou moins, et que le parlement fédéral ne peut par aucune législation se soustraire à cette obligation.

C'est là entièrement une question de droit dépendant de l'interprétation même de l'acte A. B. N., et des pouvoirs conférés par cet acte au parlement du Canada. Cette question est d'une importance majeure.

Le mémoire ci-dessus mentionné dit que :—

"Quelques doutes qui puissent exister sur la question de savoir si la législature provinciale doit en tout ou en partie pourvoir à la punition des personnes convaincues d'offenses contre les lois du Canada, et quels que soient les devoirs imposés aux autorités provinciales par le pouvoir de faire des lois concernant l'administration de la justice et l'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques, ces devoirs sont certainement limités par l'obligation qui incombe au Canada relativement à l'administration et à l'entretien des pénitenciers," et le mémoire allègue que l'on ne peut assigner un sens technique au mot "pénitenciers" tel qu'il se lit dans la section 91 de l'acte A. B. N.

Afin de bien comprendre la question constitutionnelle que l'on soulève à propos de la législation du parlement du Canada concernant les pénitenciers, il nous faut examiner les dispositions de l'acte A. B. N. 1867.

La 91^{ème} section ne donne pas tout simplement au Canada le pouvoir de faire des lois sur les catégories de sujets spécialement énumérés, mais elle donne à ce parlement un pouvoir général de faire des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, relativement à toutes les matières qui ne tombent pas dans les catégories de sujets spécialement assignés par l'acte aux législatures des provinces; et l'énumération des catégories de sujets faites par cette section et déclarées dépendre de l'autorité législative du parlement du Canada, n'a été faite que pour éloigner les doutes, mais non pas dans le but de restreindre la généralité des termes de la section.

Parmi les catégories de sujets énumérés dans la section sont les suivantes :—

"27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle."

"28. L'établissement, le maintien et l'administration des pénitenciers."

Par la section 92, la législature de chaque province a le pouvoir exclusif de faire des lois; non pas, comme dans le cas du Canada, généralement pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement des provinces, mais seulement quant à certaines catégories de sujets spécifiés. Parmi ces catégories sont les suivantes :

"6. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province."

"14. L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces cours."

Il est vrai qu'on n'a assigné aucun sens technique au mot "pénitenciers" tel qu'il se lit dans la 91^{ème} section; on n'a non plus assigné aucun sens technique au mot "prisons," tel qu'il se lit dans la 92^{ème} section.

Il est indubitable que le statut fait une différence entre pénitenciers et prisons.

Les mots en eux-mêmes n'ont pas de signification distincte définie.

Il doit donc y avoir quelque part une autorité qui puisse déclarer quelle est la différence entre les deux, vu que l'acte A. B. N. ne le déclare pas lui-même.

L'on ne doit pas chercher la différence dans la structure des édifices eux-mêmes. Il faut, je crois, la trouver dans les pouvoirs que possèdent, pour ainsi dire les pénitenciers et les prisons, respectivement, de retenir dans leurs murs ceux qui y sont envoyés pour y être emprisonnés.

Si c'est le cas, il doit s'ensuivre que le corps législatif qui possède le pouvoir de fixer les sentences qui peuvent frapper les personnes convaincues de crime, non seulement quant à leur durée, mais aussi quant au lieu de la détention, a, en pratique, le pouvoir de déclarer quelle différence doit exister entre un pénitencier et une prison.

Je suis d'opinion que le parlement du Canada a ce pouvoir en vertu de la 91^{ème} section de l'acte A. B. N., et que le pouvoir de légiférer sur les matières criminelles, y compris la procédure en matières criminelles, joint au pouvoir général de faire des lois concernant la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada, donne au Parlement fédéral le droit de déclarer quel doit être le minimum de la sentence d'une personne détenue au pénitencier établi, entretenu et administré par le Canada. Le pouvoir de la législature provinciale est limité à l'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans les provinces, et ne s'étend pas au droit de définir quelle classe des personnes accusées ou convaincues d'offenses contre la loi doit être incarcérée dans ces prisons.

Le devoir des autorités provinciales est de pourvoir à l'administration de la justice dans les provinces et à y établir des prisons, laissant au parlement du Canada d'établir quelle procédure devrait être adoptée pour le procès des criminels et de déclarer en quel endroit les condamnés subiront leur châtement après leur procès.

Deuxièmement—b. Que quelle que puisse être la responsabilité du Canada sous ce rapport vis-à-vis des autres provinces, les termes du 28^{ème} paragraphe, qui vient d'être cité, rejettent sur le Canada, en ce qui regarde le Nouveau-Brunswick, le soin d'entretien, dans le pénitencier, de tous les prisonniers condamnés dans cette province à l'emprisonnement avec travail forcé, quel que puisse être le terme de l'emprisonnement, parce que (dit-on), à l'époque de l'établissement de la Confédération, le pénitencier, tel qu'il existait alors dans cette province était en fait et en loi une institution où tous tels prisonniers pouvaient être incarcérés. A l'appui de cette prétention le mémoire renvoie aux statuts révisés du Nouveau-Brunswick, chap. 91, sec. 14, qui déclarent que chaque fois que par une loi quelconque pouvoir est ou peut être donné d'emprisonner aucune personne dans une maison de correction ou prison avec travail forcé, ou dans le pénitencier, tel emprisonnement peut avoir lieu dans le pénitencier avec travail forcé; et l'on prétend en effet que quant au Nouveau-Brunswick, le mot pénitencier dans l'acte A. B. N. doit être compris dans le sens dans lequel ce mot était entendu dans cette province à cette époque; et que cette interprétation était que le pénitencier était un lieu où toutes les personnes condamnées aux travaux forcés pouvaient être envoyées.

Si cet argument est juste, il suit que l'acte A. B. N. doit être compris comme limitant les pouvoirs du parlement du Canada de faire des lois concernant les pénitenciers, dans aucune province en particulier, en ce qui concerne le droit de définir quelles classes de personnes devront y être emprisonnées, à la loi qui existait dans cette province au sujet de ses pénitenciers à l'époque de la confédération.

Il n'est pas nécessaire dans ce cas particulier d'examiner jusqu'à quel point cet argument pourrait être tenu pour bon, si les lois concernant les pénitenciers dans chaque province à l'époque de la confédération eussent été identiques, puisque dans le cas actuel les lois des différentes provinces qui se sont formées en Confédération canadienne n'étaient pas identiques (dans l'ancienne province du Canada un pénitencier était un lieu de détention pour les personnes dont les sentences n'étaient pas pour moins de deux années.)

Donc la conséquence de l'argument que je viens de citer serait que le mot "pénitenciers" aurait, pour la province du Nouveau-Brunswick, une signification qu'il n'aurait plus dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Je ne suis pas prêt à admettre une semblable interprétation du statut.

Il peut bien se faire qu'en vertu de la 129^{ème} section de l'acte A. B. N., 1867, les lois concernant les pénitenciers, qui étaient en force dans le Nouveau-Brunswick lors de l'union aient continué d'être en vigueur après l'union; mais la section déclare expressément que ces lois (excepté celles qui auraient pu exister en vertu d'actes passés par le parlement impérial) sont sujettes à être abrogées, abolies ou modifiées par le parlement du Canada, ou par la législature de la province, suivant l'autorité du parlement ou de la législature sur cette matière, en vertu de l'acte A. B. N. 1867.

Pour les raisons que j'ai mentionnées, lorsque j'ai discuté la première prétention des pétitionnaires, savoir: que le pouvoir d'abroger, d'abolir ou de modifier les lois en vigueur dans le Nouveau-Brunswick, concernant les pénitenciers qui y existaient à l'époque de la Confédération, appartient au parlement du Canada, et que par conséquent la loi faite par le parlement du Canada au sujet du pénitencier du Nouveau-Brunswick n'est pas *ultra vires*.

Troisièmement c—Que, dans le cas où les deux arguments précédents ne seraient pas jurés suffisants, le Canada est dans tous les cas tenu de pourvoir à l'entretien, dans le pénitencier de Saint-Jean, N.-B., de tous les détenus condamnés dans la cité et le comté de Saint-Jean N.-B., à l'emprisonnement ordinaire, parce que (dit-on) un arrangement a été fait à ce sujet avec les autorités municipales de la cité et du comté de Saint-Jean, avant la Confédération; et parce qu'à cette dernière époque le Canada s'est chargé des engagements de la province.

Comme cet argument ne repose pas seulement sur la loi, mais sur des faits, il est nécessaire de rappeler l'histoire du pénitencier de Saint-Jean.

Elle paraît être comme suit:—

En 1836, (6 Guil. IV., chap. 30.) la législature de la province du Nouveau-Brunswick passa une loi qui donnait pouvoir aux juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean de construire une maison de correction, dont le coût ne devait pas excéder la somme de £4,000. L'année suivante (7 Guil. IV., chap. 19), cette somme fut élevée à £10,000, et les juges de paix furent autorisés à emprunter une somme n'excédant pas £5,000. L'année suivante (1 Vic., chap. 15), les juges de paix furent autorisés à établir la maison de correction.

L'édifice avait été apparemment terminé vers cette époque.

L'année suivante, (2 Vict., chap. 30.) une loi fixa les règlements et l'administration de la maison de correction.

Deux ans plus tard, (4 Vict., chap. 36.) la législature passa une loi accordant aux juges de paix une somme de £1,000 pour payer une partie de la maison de correction.

Puis vint la 4^{ème} Vict., chap. 44, qui demande un examen plus étendu.

L'acte mentionne la construction de l'édifice et son établissement comme maison de correction; il déclare que l'établissement de cette maison a été trouvé très avantageux à la cité et au comté de Saint-Jean, et qu'il a été jugé à propos d'étendre ses avantages au pays en général; il décrète qu'on devra faire vérifier un état complet des frais et de toutes les dépenses incidentes occasionnées par la construction de la dite maison de correction; que lorsque cet état aura été fait, il devra être transmis au lieutenant-gouverneur de la province, qui l'examinera ainsi que tous les comptes ayant rapport à la maison de correction.

Que du moment qu'il aura été constaté que les comptes sont exacts, il devra en être donné avis au maire de la cité de Saint-Jean, et que les juges de paix devront alors, en assemblée, déclarer et ordonner que les maisons de correction et le terrain, etc., qu'ils possèdent, seront cédés à Sa Majesté, et que la dite maison deviendra alors la propriété de Sa Majesté sans aucun autre acte de cession.

L'acte décrète de plus que le montant qui pourra être dû pour le coût de la construction de la maison de correction, et l'achat du terrain, et pour lequel on aurait pu émettre des débiteures du comté, sera payé par le trésorier, avec l'intérêt accru ou à accroître, à même les fonds du trésor au moyen d'un mandat du lieutenant-gouverneur; pourvu qu'aucune somme de plus de £4,000 ne soit tirée du trésor, ni qu'aucune somme de plus de £500 ne le soit par année.

Puis suivent des dispositions relativement à la nomination de commissaires chargés de l'administration de la maison de correction.

Puis viennent les sections 14 et 15, qui se lisent comme suit :—

“ XIV. Et il est de plus décrété que le maire, le recorder et les échevins de la dite cité, ou aucun d'eux, et les juges de paix de Sa Majesté pour les dites cités et comtés, durant leur temps d'office, ou aucun d'eux, pourront et auront le droit, d'arrêter, ou d'ordonner par mandat d'arrêter tous vagabonds, désœuvrés, fainéants, toutes personnes suspectes ou turbulentes dans les limites de la dite cité et du dit comté, et d'ordonner l'incarcération dans la maison de correction de tels vagabonds, désœuvrés, fainéants, de toutes personnes suspectes ou turbulentes, pour y être détenues aux travaux forcés pendant un terme n'excédant pas quarante jours.”

“ XV. Et il est de plus décrété que les juges de paix dans et pour tous comtés ou cités et comtés de cette province siégeant en assemblées générales ou spéciales qui devront être tenues à cet effet, auront le pouvoir d'ordonner que tous prisonniers, et tous vagabonds, personnes de mauvais caractères, désœuvrées, fainéantes, suspectes et turbulentes, condamnées à l'emprisonnement avec travail forcé et alors détenues dans la prison commune ou maison de peine des dits comté ou cité et comté par et en vertu d'aucune sentence, soient transférées de telle prison commune ou maison de peine à la dite maison de correction, et de faire telles ordonnances ou règlements qu'ils jugeront nécessaires pour le transfert de telles personnes et le coût et les dépenses nécessaires au dit transfert; et le gardien de la dite maison de correction devra immédiatement recevoir sous sa garde telle personne ou personnes, et les dites personne ou personnes, après leur transfert et leur incarceration dans la dite maison de correction, devront y demeurer et y être tenues aux travaux forcés jusqu'à l'expiration du terme de l'emprisonnement de chacune d'elles.”

L'année suivante (5 Vic. chap. 25), un acte fut passé contenant de plus amples dispositions concernant la maison de correction et lui donnant le nom de pénitencier provincial.

La même année il fut alloué aux juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean une somme de £2,058 5s. destinée au remboursement des avances qui avaient été faites pour le compte de la maison de correction.

L'année suivante (6 Vic., chap. 14.) les pouvoirs du pénitencier provincial furent augmentés par le statut, et l'on remit aux juges de paix un petit angle détaché de l'ancien terrain.

Trois années plus tard (9 Vict., chap. 56), l'on accorda aux juges de paix une somme de £2,544, balance des £4,000 qui leur avaient été alloués par l'acte 4 Vic., chap. 44 ci-dessus cité.

Deux années plus tard (11 Vic., chap. 28) la législature passa une autre loi relative à l'administration du pénitencier provincial.

Puis vinrent les Statuts Refondus, chap. 91, sections 12, 13 et 14, qui se lisent comme suit :—

“ 12. Tout juge de paix des cité et comté de Saint-Jean peut arrêter ou faire arrêter toute personne vagabonde, suspecte ou turbulente, dans les limites des dits cité et comté, et les emprisonner dans le dit pénitencier pour une période n'excédant pas quarante jours avec travail forcé.”

“ 13. Les juges de paix, siégeant en assemblées générales ou spéciales, peuvent ordonner que toutes personnes condamnées à l'emprisonnement avec travail forcé, et tous vagabonds ou autres personnes suspectes ou turbulentes, détenues en aucun temps dans la prison ou maison de peine du comté, en vertu de toute sentence, soient transférés de ces endroits et transportés au pénitencier, et peuvent donner tels ordres pour leur transfert, et les dépenses qu'il pourra occasionner, et que les juges de paix croiront nécessaires; et le gardien devra, immédiatement, recevoir telles personnes sous sa garde, et les tenir aux travaux forcés jusqu'à l'expiration de leurs termes respectifs d'emprisonnement.”

“ 14. Chaque fois que par une loi pouvoir est ou pourra être donné d'emprisonner une personne dans aucune maison de correction ou prison avec travail forcé, ou dans le pénitencier, tel emprisonnement pourra avoir lieu dans le pénitencier avec travail forcé.”

Il ne semble pas avoir été fait de changement dans le statut ci-dessus cité jusqu'à l'époque de la confédération.

Par l'acte A. B. N. 1867, section 108, les travaux et propriétés publics de chaque province énumérés dans la 3ème cédule, appartiendront au Canada.

Dans la 3ème cédule se trouve l'article suivant :—

“ 8. Maisons de douane, bureaux de poste, et tous autres édifices publics, sauf ceux que le gouvernement du Canada destine à l'usage des législatures et des gouvernements provinciaux.”

Le parlement du Canada, en 1868, 31 Vic., chap. 75, par la section 1, révoque telles parties des Statuts Refondus du Nouveau-Brunswick, chap. 91, qui se rapportent au pénitencier du Nouveau-Brunswick, comme incompatibles avec les dispositions de l'acte, et par la section 7, il déclare que le pénitencier connu sous le nom de pénitencier de Saint-Jean est un pénitencier du Canada.

Le mémoire des juges de paix dit :—

“ Qu'une partie des conditions du transfert fait et consenti par et entre les juges de paix de la province du Nouveau-Brunswick, était la réserve pour les dits juges de paix du droit perpétuel d'incarcérer dans la dite maison de correction ou le dit pénitencier, tous les vagabonds et les personnes suspectes ou turbulentes, dans les limites des dits cité et comté, et de plus le droit en commun avec tous les autres comtés de la province, d'ordonner que toutes les personnes condamnées à l'emprisonnement avec travail forcé, et détenues dans la prison de comté soient transférées de cette prison à la dite maison de correction ou le dit pénitencier, comme on le verra plus clairement, en consultant les 14ème et 15ème sections du dit acte ci-dessus; aussi :

“ Que jusqu'à l'époque de la confédération des dites provinces, les droits ainsi réservés et assurés à la dite cité et au dit comté n'ont jamais été mis en doute, mais au contraire ont été pleinement reconnus et maintenus en l'année 1854 par le gouvernement et la législature de la province, comme le constatent les Statuts Refondus de la province passés en cette année. Chap. 91, ss. 12, 13 et 14.”

Le mémoire se plaint de plus que les statuts passés par le parlement fédéral concernant le pénitencier du Nouveau-Brunswick, “ ne reconnaît en aucune manière le droit clair et inaliénable de la dite cité et du dit comté de Saint-Jean, réservé comme susdit par les dits actes de l'Assemblée, et en vertu desquels les dits terrains et édifices ont été transférés au gouvernement provincial.”

“ Que dans l'opinion de vos pétitionnaires c'est là une matière où la foi publique exigeait que les droits réservés à la dite cité et au dit comté fussent spécialement respectés et maintenus par la législature et le gouvernement fédéral, comme ils l'auraient été sans aucun doute par l'Assemblée et le gouvernement du Nouveau-Brunswick si la confédération ne s'était pas opérée.

Le mémoire demande ensuite, “ Que Votre Excellence fasse en sorte que la question soulevée dans ce mémoire soit étudiée, et si les allégations qui y sont contenues sont trouvées exactes et véritables—et vos pétitionnaires croient qu'elles ne peuvent être contredites ou contestées—Elle fasse adopter les mesures nécessaires pour assurer à vos pétitionnaires et à la dite cité et au dit comté de Saint-Jean, la

jouissance perpétuelle des droits ainsi réservés comme susdit, ou que l'on fasse des arrangements pour la détention, dans les édifices de cette classe de condamnés qui, en vertu de la loi actuelle, seront bientôt exclus du dit pénitencier, et de cette manière cette cité et ce comté seront exemptés de la perte et des dommages, auxquels ils seraient exposés, et l'on empêchera de plus de violer les conditions en vertu desquelles l'institution et les bâtiments susdits ont cessé d'être la propriété des dits juges de paix pour devenir subséquemment la propriété du Canada.

On a demandé au préfet des informations au sujet des assertions des pétitionnaires quant aux arrangements sur lesquels ils s'appuient.

Le préfet rapporte qu'il a consulté M. Weldon, C. R., (alors agent du ministre de la justice à Saint-Jean,) M. Harding, shérif; M. Frith, greffier de la paix; M. Keans, M.P.P., et M. Wedderburn, M.P.P., dont plusieurs ont été délégués à Ottawa à ce sujet, et il ajoute que tous ces messieurs ont déclaré qu'ils n'avaient en leur possession aucune convention par écrit se rapportant à la question, mais que tous les documents par écrit qui existaient se trouvaient dans les bureaux de l'honorable premier ministre et de l'honorable ministre de la justice à Ottawa.

L'on ne peut trouver aucune trace de documents semblables au ministère de la justice, et le secrétaire du département des travaux publics constate le même résultat quant à ce ministère.

Le préfet dit de plus que tous ces messieurs déclarent qu'un arrangement a été fait, ou qu'il était entendu que les prisonniers incarcérés pour une courte période devaient être envoyés de la cité et du comté de Saint-Jean au pénitencier.

Le rapport de M. Weldon au préfet renvoie à l'acte.

Il dit que des dispositions subséquentes contenues dans les différents actes concernant la police de Saint-Jean et de Portland autorisent les magistrats de police respectifs de condamner à la prison ceux qui sont trouvés coupables devant ces cours. Il ajoute qu'il ne paraît pas y avoir de convention spéciale, excepté que lorsque la province se chargea de cette obligation, et que lorsque cette institution devint une institution provinciale, il fut tacitement convenu qu'elle continuerait encore à servir de maison de correction pour les prisonniers de cette cité et de ce comté.

La lettre de M. le shérif Harding renvoie aux Statuts Refondus pour montrer qu'afin de remplacer l'intérêt que possédaient la cité et le comté dans l'institution, l'on donna aux juges de paix les pouvoirs spéciaux dont il a été parlé.

M. Frith, greffier de la paix, dit que c'était une *partie de la considération du transfert* que la cité et le comté auraient toujours le droit d'envoyer les criminels et les délinquants ordinaires, soit après une sentence directe, soit après un ordre des juges de paix. Il renvoie aussi aux Statuts Refondus pour montrer qu'ils accordent ce droit.

Une dépêche fut envoyée au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick lui demandant des renseignements sur les paiements faits pour la construction de cet édifice.

On reçut une réponse à cette dépêche renfermant un état préparé par M. H. W. Frith, greffier de la paix de la cité et du comté de Saint-Jean, informant le secrétaire d'Etat qu'un tableau exact des dépenses ne pourrait être obtenu que de cette source, et que les paiements faits par la province à compte sur ces dépenses paraissaient exactement rapportés.

La lettre du greffier de la paix au maire de Saint-Jean, datée du 8 février 1876, se lit comme suit:—

“ En obéissance à votre demande de vous fournir des renseignements sur le règlement des comptes entre les juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean et le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, au sujet du transfert de la maison de correction, connue plus tard sous le nom de pénitencier provincial, fait par les juges de paix au gouvernement, je dois dire que j'ai examiné les procès-verbaux des sessions de 1839 à 1856, et tous les actes de l'Assemblée ayant rapport à ce sujet; j'ai aussi consulté le shérif de Saint-Jean, qui, à différentes époques, a étudié l'histoire complète des négociations qui ont eu lieu à l'époque ci-dessus mentionnée.

“ Voici le résultat de mes recherches:—

" 1. Un compte, dont j'annexe copie, fut transmis avec des détails complets sur le coût et les dépenses, au gouvernement provincial par les juges de paix en juillet 1842; ce compte indiquait la balance réclamée pour le coût de construction; cette balance était de £5,433 13s. 11d.

" 2. Ce compte paraît avoir été contesté par le gouvernement et être resté ainsi jusqu'en 1844; à cette époque le maire de Saint-Jean reçut de l'hon. W. F. Odell, secrétaire provincial, une lettre datée du 15 février 1844, contenant le rapport des commissaires auditeurs, nommés en vertu de l'acte de 1841, admettant qu'une balance de £4,866 3s. 8½d. était due aux juges de paix.

" 3. En mars 1844, les juges de paix acceptèrent ce règlement de compte, et l'on rendit alors l'arrêté en vertu duquel la maison de correction ou le pénitencier, comme on l'appelait alors, fut définitivement cédé à Sa Majesté la reine."

" 4. Bien que ce règlement de comptes et le transfert formel du titre n'aient eu lieu qu'en mars 1844, le contrôle et l'administration du pénitencier passèrent à la province le 1er avril 1842."

" 5. On verra en consultant l'acte de 1841, que la somme de £4,000 devait être payée aux juges de paix par versements annuels de £500 chaque, ce qui paraît avoir été fait, et l'on constatera de plus en consultant l'acte de 1844 (page 69) que la somme de £366½ fut, de plus, allouée comme balance due aux juges de paix pour la construction du pénitencier provincial."

" Nonobstant ce règlement, il paraît cependant, d'après des procès-verbaux subséquents d'assemblées des juges de paix, et aussi d'après le préambule d'un acte passé en 1852, 15 Vic., chap. 41, que la cité et le comté de Saint-Jean étaient encore responsables pour un montant considérable dû et impayé sur des débentures ou effets émis pour la construction de la maison de correction; et par cet acte pouvoir fut accordé aux juges de paix de prélever une taxe dans la cité et le comté pour payer le principal et les intérêts."

" 7. En vertu de cet acte la somme de £600 fut prélevée dans le cours de chacune des années 1853, 1854 et 1855, et £400 dans le cours de 1856, de sorte que la cité et le comté de Saint-Jean ont payé, au moins, la somme de £2,200, qui n'a pas été remboursée par le gouvernement."

" 8. Comme tous les membres et les officiers de ces assemblées qui connaissaient personnellement la question, sont maintenant décédés, il est presque impossible de tirer des procès-verbaux seuls un rapport complètement exact ou fidèle de ce qui s'est passé il y a déjà si longtemps; mais l'acte de 1841 et ses dispositions, remis en vigueur par le chapitre 91 des Statuts Refondus qui a réservé aux juges de paix de Saint-Jean le droit d'envoyer au pénitencier provincial tels délinquants réputés vagabonds ou turbulents, et tous les condamnés alors en prison, furent évidemment le résultat d'un marché et d'un pacte conclus, et partie de la considération pour laquelle le transfert a été fait."

Copie du compte ci-dessus mentionné:

1842, 12 juillet. Montant du compte reçu pour le coût entier de l'établissement et de la construction de la maison de correction, \$13,501 19 s. 3d.

Contra.

	£	s.	d.
Par allocation de la législature, 1838.....	2,000	0	0
do 1839.....	1,000	0	0
do 1839.....	500	0	0
do 1840.....	1,500	0	0
do 1841.....	1,000	0	0
do 1842.....	2,068	5	4

Balance due aux juges de paix..... £5,433 13 11

On remarquera que l'allégation contenue dans le mémoire au sujet de la convention n'est appuyée d'aucune preuve orale ou écrite qui puisse établir une convention formelle.

On prétend, cependant, que le texte de l'acte de 1841 ci-dessus cité prouve cette convention.

Il est donc nécessaire d'examiner les termes de cet acte afin de décider s'il justifie ou non cette prétention.

On remarquera que le préambule de l'acte affirme que l'on a trouvé l'établissement de la maison de correction dans son opération si avantageuse pour la cité et le comté de Saint-Jean, que l'on a jugé à propos d'étendre les avantages de son opération à la province en général.

On remarquera de plus que l'acte pourvoit au paiement par la province de toutes les dépenses encourues par les juges de paix pour la construction et l'établissement de l'institution, y compris les différentes sommes empruntées à cette fin.

L'acte limite cependant la somme des dépenses au maximum de £4,000, mais on se rappellera que comme on a jugé cette somme insuffisante, on l'augmenta par la suite, ce qui prouve l'intention de la part de la province de rembourser aux juges de paix toutes les sommes qu'ils ont dépensées.

On remarquera que la 14^{me} section de l'acte autorise le maire, etc., de la cité et les juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean, d'emprisonner les personnes de mauvais caractère, les vagabonds, etc., dans la maison de correction pour une période n'excédant pas quarante jours. Que la 15^{me} section autorise les juges de paix de tout comté de la province, d'ordonner le transfert au pénitencier des prisonniers détenus dans les prisons communes ou asiles des pauvres, et de les y garder jusqu'à l'expiration de leurs sentences.

La conséquence des 14^{me} et 15^{me} sections, semble donc être maintenant comme suit :

La 14^{me} section autorise le maire, le recorder et les échevins de la cité et du comté de Saint-Jean, d'envoyer les vagabonds, etc., à la maison de correction pour un terme n'excédant pas quarante jours.

La 15^{me} section autorise les juges de paix seulement *pour tout comté ou cité et comté de la province, siégeant en assemblées générales ou spéciales*, d'ordonner que tous les prisonniers condamnés à l'emprisonnement avec travail forcé et tous les vagabonds, mauvais sujets, détenus dans aucune prison commune ou asiles des pauvres en vertu d'aucune sentence, soient transférés de la prison commune ou asile des pauvres et incarcérés dans la maison de correction.

La convention que l'on allègue, si elle est de quelque manière établie par le statut, ne doit pas se trouver dans la 14^{me} section, car cette section ne concerne que certaines classes de personnes seulement, dont la sentence est pour un terme de plus de quarante jours.

Si elle est contenue dans le statut, ce doit être dans la 15^{me} section, qui comprend non seulement les mauvais sujets, les vagabonds etc., mais toutes personnes détenues dans la prison commune et condamné au travail forcé, et n'est pas limité aux sentences de quarante jours seulement.

Si cette 15^{me} section prouve quelque convention, elle prouve que cet arrangement existait aussi bien avec tous les autres comtés de la province, qu'avec la cité et le comté de Saint-Jean.

On ne prétend pas que cette convention été faite avec les autres comtés. L'argument donc, que la 15^{me} section prouve la convention sur laquelle on se base ou même toute autre convention, me semble insoutenable.

La permission accordée à la cité et au comté de Saint-Jean d'envoyer les prisonniers, pour pas plus de quarante jours, à la maison de correction, n'établit certainement pas la convention alléguée par les juges de paix, car cette permission ne se rapproche pas du tout des termes de cette convention. Cette permission ainsi donnée paraîtrait s'expliquer par le fait que la maison de correction se trouve située dans les limites du comté.

Si la législature n'avait pas eu l'intention de rembourser en plein aux juges de paix de la cité et du comté de Saint-Jean, toutes les sommes qu'ils ont dépensées pour la construction et l'établissement de l'institution, la prétention des juges de paix pourrait avoir sa raison d'être, c'est-à-dire que cet arrangement aurait été en effet conclu.

Mais les statuts semblaient évidemment avoir l'intention de rembourser entièrement les juges de paix.

La lettre de M. Frith citée plus haut allègue, il est vrai, que ces paiements n'ont pas été faits en entier; et elle mentionne le fait qu'une législature postérieure a autorisé la cité et le comté de prélever une autre somme de £2,200, afin de combler le déficit.

Il ne paraît cependant pas que le montant entier payé par la cité et le comté de Saint-Jean n'ait pas été remboursé par le gouvernement. Au contraire, il paraît que le compte a été complètement examiné, et que le montant en premier lieu réclamé par la cité et le comté a été payé après avoir été réduit. La nécessité de la législation dont parle M. Frith, qui autorisait la cité et le comté à prélever une somme de £2,200, venait probablement du fait que les paiements effectués par la cité et le comté consistaient, en partie, de sommes prélevées au moyen de débetures qui n'étaient pas encore échues lorsque l'argent a été payé par le gouvernement, et que la cité et le comté affectèrent ces sommes à d'autres fins, ce qui nécessita lors de l'échéance des débetures de prélever de l'argent pour payer.

Je ne dis pas, comme de raison, que la chose se passa ainsi, car les pièces que j'ai par-devers moi ne le démontrent pas. Il est probable cependant qu'elles se passèrent de cette manière. Mais que tout l'argent ait été remboursé ou non par le gouvernement, il est clair d'après les statuts que l'intention de la province était de rembourser le montant tout entier, et s'il se trouvait même aujourd'hui quelques petites sommes impayées, ce fait ne pourrait faire douter de l'intention des parties.

L'intention qu'avait la législature de rembourser aux juges de paix toutes leurs dépenses est sans doute incompatible avec l'existence d'une convention telle que celle qu'ils allèguent, car la seule considération que l'on invoque à l'appui d'une telle convention aurait disparu si l'on avait eu l'intention de payer entièrement les juges de paix. Si les pétitionnaires n'ont pu, —comme je le pense—établir soit expressément soit implicitement la convention qu'ils invoquent, il n'est presque pas nécessaire de discuter des probabilités ou de considérer si dans les circonstances il est probable qu'une semblable convention ait eu lieu.

Il ne sera cependant pas inutile de parler de ces probabilités.

On se rappelle que le droit dont les juges de paix réclament la jouissance à *perpétuité* est celui d'emprisonner les délinquants dans le pénitencier, pour les y détenir, avant la confédération, aux frais de la province en général, et maintenant, depuis la confédération, aux dépens du Canada.

Le mémoire dit "qu'un examen des statistiques du dit pénitencier depuis son établissement prouvera que quatre-vingt-dix pour cent de tous les détenus qui y sont envoyés sont de la cité et du comté de Saint-Jean, et que sur ces derniers environ quatre-vingt-quinze pour cent des détenus sont condamnés à moins de deux ans de prison."

Les chiffres suivants, fournis par le préfet, indiquent la moyenne par jour du nombre des détenus emprisonnés dans le pénitencier de Saint-Jean, dont la sentence est de deux années et plus, et moins de deux années, respectivement, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 31 décembre 1878, ainsi que le coût total annuel et *per capita*.

Période.	Deux années et plus.	Moins de deux années.	Coût total.		Coût per capita, moins de deux années.		Coût per capita deux années, et plus.	
			\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
De juillet à décembre 1867.....	27	90	10,428	40	89	54	91	39
De janvier à décembre 1868.....	28	82	14,555	93	131	96	133	39
do do 1869.....	30	61	19,546	94	212	05	220	39
do do 1870.....	32	59½	17,960	60	195	22	199	30
do do 1871.....	29	43½	16,072	32	220	95	224	08
do do 1872.....	31½	42½	16,219	59	217	72	223	53
do do 1873.....	26½	61	20,635	24	233	82	238	96
do do 1874.....	29½	65	21,079	30	220	19	230	69
do do 1875.....	40	58	24,209	76	241	95	254	40
do do 1876.....	64	69	23,651	61	173	25	182	76
do do 1877.....	74	89	25,947	84	154	84	164	42
do do 1878.....	74½	79½	25,563	20	158	16	174	41

L'inspecteur des pénitenciers constate que le coût des prisonniers dont la sentence est de moins de deux années, du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1878, a été comme suit :—

Du 1er juillet au 31 décembre 1867.....	\$	8,058	60
De janvier à décembre 1868.....		10,820	62
do 1869.....		12,935	05
do 1870.....		11,583	05
do 1871.....		9,574	49
do 1872.....		9,216	81
do 1873.....		14,262	02
do 1874.....		14,312	35
do 1875.....		14,033	10
do 1876.....		11,954	25
do 1877.....		13,780	76
do 1878.....		12,613	26

Total..... \$143,144 36

D'après les états ci-dessus l'on remarquera que la proportion des prisonniers ordinaires excède considérablement celle des prisonniers dont la sentence est de deux années et plus, et que d'après le calcul de l'inspecteur le coût pour les prisonniers ordinaires n'a pas été moins de \$143,144.36, ou au taux annuel de \$12,447.56.

D'après le rapport de M. Frith, ci-dessus cité, le maximum qu'il prétend être dû aux juges de paix comme balance du compte de la maison de correction est de £2,220, ou en chiffres ronds, de \$9,000.

Si les états contenus dans le mémoire sont exacts, savoir, que les statistiques du pénitencier depuis son établissement indiquent que quatre-vingt-dix pour cent de tous les détenus qui y ont été envoyés sont de la cité et du comté de Saint-Jean, et que sur ces derniers quatre-vingt-quinze pour cent sont des détenus condamnés à moins de deux années, les dépenses de la province du Nouveau-Brunswick pour l'entretien des prisonniers ordinaires envoyés au pénitencier de la cité et du comté de Saint-Jean, pour les vingt-cinq années qui se sont écoulées depuis 1841, jusqu'à la confédération, doivent avoir excédé considérablement les dépenses totales du Canada pour les dix années écoulées depuis la confédération.

Comme matière de probabilité, par conséquent, il y a lieu de croire que, pour une somme de \$9,000.00, on aurait fait une convention qui jetterait sur la province en général de si lourdes dépenses pour le bénéfice d'un seul comté et d'une seule cité,

et que cette convention n'aurait pu être changée par le Parlement, sans que la province ait manqué à sa parole, si, à une époque postérieure, l'on avait jugé à propos, dans les intérêts publics, de faire peser sur chaque comté le coût de l'entretien de ses propres prisonniers condamnés à une incarcération de courte durée.

Sur le tout, je suis d'opinion que Son Excellence le gouverneur a été avisé que la cité et le comté de Saint-Jean, à l'époque de la confédération, n'avaient pas le droit de réclamer de la province du Nouveau-Brunswick les frais de l'entretien continué de leurs prisonniers ordinaires, et qu'il n'y aurait pas eu manque de foi de la part de la législature provinciale, si cette dernière eût jugé qu'un changement dans la loi fût devenu opportun, et si elle eût décrété que quelque comté de la province, y compris le comté de Saint-Jean, dussent pourvoir à l'entretien de leurs propres prisonniers ordinaires; et que l'institution provinciale ne fût réservée que pour les prisonniers dont la sentence eût été de deux années ou plus.

Mais si l'on se place à un point de vue différent, et si l'on décidait qu'il existe une convention par laquelle le Nouveau-Brunswick était tenu à perpétuité d'entretenir et de garder les prisonniers ordinaires de la cité et du comté de Saint-Jean, il resterait à décider, sur qui retombe cette responsabilité.

Je crois qu'il est évident que si le Canada doit assumer une semblable responsabilité, il ne le doit que comme l'un des engagements de l'une des provinces faisant partie de la Confédération, et qu'il doit réellement être rempli par la province elle-même. A ce point de vue il est, dans un sens, de bien peu de conséquence de savoir si cette responsabilité retombe ou non sur le Canada.

Mais retombe-t-elle sur le Canada? Je crois que la question est plus que douteuse. On se rappelle que la province est chargée de l'administration civile et criminelle de la justice dans la province.

En supposant que la convention, invoquée par les juges de paix, existe réellement, quelle en serait la conséquence? C'est en effet une convention entre la province et l'un des corps incorporés de la province, en vertu de laquelle certaines dépenses concernant l'administration de la justice, matière d'un caractère tout-à-fait local, doivent être supportées par la province en général au lieu de l'être par une localité particulière.

S'il existe une semblable responsabilité, ne devrait-elle pas être assumée directement par la province, comme faisant partie de l'administration de la justice dans cette province?

Il est évident qu'il serait impossible d'entretenir aux frais du Canada les prisonniers ordinaires d'un seul comté et d'une seule cité de la province, tandis que, dans toutes les autres parties du pays, ces prisonniers sont entretenus aux frais et d'après des règlements provinciaux et locaux.

On a fait observer que le temps pour la réception des prisonniers ordinaires au pénitencier de Saint-Jean avait été prolongé jusqu'au 1er mai 1879.

D'après les renseignements que j'ai reçus du ministère des travaux publics, je suis porté à croire que le pénitencier de Dorchester sera prêt à être occupé vers cette époque, sinon auparavant.

La 15^{me} section de l'acte des pénitenciers de 1875 (38 Vict., chap. 44,) telle qu'amendée par la 20^{me} section de la 40^{me} Vict., chap. 38 (1877,) autorise le gouverneur en conseil en aucun temps de déclarer par proclamation, que toute étendue de terrain constituée comme pénitencier cessera d'être un pénitencier, et cette étendue de terrain cessera en conséquence d'être un pénitencier.

Il me semble qu'en vertu des pouvoirs conférés par cet acte, le pénitencier de Saint-Jean, quand la construction du pénitencier de Dorchester sera terminée, devrait être proclamé n'être plus un pénitencier, et que l'on devrait ouvrir des négociations avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour le transfert de cette institution suivant telles conditions que l'on pourra adopter, afin qu'à l'avenir la province puisse prendre des mesures concernant la cité et le comté de Saint-Jean.

Dans le cas où ce rapport serait approuvé, je recommande que les conclusions ci-dessus quant au mémoire des juges de paix soient communiquées au maire de Saint-Jean, de leur part, et que copie de ce rapport soit envoyé au lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick pour l'information de son gouvernement.

Z. A. LASH,

Député du ministre de la justice.

J'approuve le rapport ci-dessus.

J. McDONALD,

Ministre de la justice.

REPOSE

(80)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 17 mars 1879 ;—

Demandant copie de toute correspondance échangée entre l'ex-gouvernement et l'honorable Jean Thomas Taschereau, ex-juge de la Cour Suprême, au sujet de sa mise à la retraite, d'une demande de pension, de la nomination de son fils Henri Thomas Taschereau, ex-député du comté de Montmagny, comme l'un des juges de la Cour Supérieure pour la province de Québec, et de la promotion de son neveu, l'honorable Henri Elzéar Taschereau comme l'un des juges de la Cour Suprême ; ainsi que de tous ordres en conseil autorisant ces nominations, avec tous rapports, recommandations et documents quelconques relatifs à cette question.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 27 mars 1879.

RÉPONSE

(81)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée du 17 mars 1879 :—

Demandant un état montrant :—

1. Le nombre des jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier du Canada.
2. Le nombre des employés des dites cours, leurs noms et leurs divers appointements .
3. Un état détaillé du montant dépensé pour l'établissement et l'entretien des dites cours, depuis leur premier établissement jusqu'au premier janvier dernier.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ETAT,

OTTAWA, 31 mars 1879.

Re Cour Suprême et Cour d'Echiquier.

OTTAWA, 24 mars 1877.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande no. 134, pour un rapport à la Chambre des Communes, je dois vous soumettre les renseignements que vous me demandez par les 1ère et 2ème clauses.

Je n'ai pas de moyens de m'assurer de ce que vous demandez par la 3ème clause, mais je crois que vous pourrez l'obtenir du ministère des finances.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, D.M.J.

A l'honorable,
Secrétaire d'Etat,
etc., etc.
81—1

OTTAWA, 22 mars 1879,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande en rapport avec une résolution et un ordre de la Chambre des Communes, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de faire mettre devant la Chambre un état montrant:—

1. Le nombre des jugements rendus par la Cour Suprême et la Cour d'Echiquier du Canada.

2. Le nombre des employés des dites cours, leurs noms et leur divers appointements.

3. Un état détaillé du montant dépensé pour l'établissement et l'entretien des dites cours depuis leur premier établissement jusqu'au 1er janvier dernier.

En obéissance aux termes de cette partie de l'adresse qui tombe sous mon contrôle, je dois vous transmettre ce qui suit:

1. Liste des causes dans lesquelles jugement a été rendu en Cour Suprême.

2. Liste des causes plaidées et non encore jugées.

3. Liste des causes produites mais non encore plaidées.

4. Liste des causes dans lesquelles jugement a été rendu en Cour d'Echiquier du Canada.

5. Liste des causes produites en Cour d'Echiquier du Canada, qui, à une exception, n'ont pas encore été entendues.

6. Bordereau de paie de la Cour Suprême, montrant les noms des employés et leurs appointements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur

ROBERT CASSELS, jr.

M. A. LASE, écr.,

Député du ministre de la justice,

Ottawa.

BORDERAU de paie de la Cour Suprême, pour le mois de mars 1879.

Bureau.	Nom.	Total des appointements		Fonds de retraite.	Appointements mensuels.	Service.
		Année	Mois.			
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Régistrare	Robert Cassels, file..	2,600 00	216 66	4 33	212 33	
Rapporteur.....	George Duval	1,950 00	162 50	3 25	159 25	
Commis	Walter J. Thicke.....	450 00	37 50	0 47	37 03	
Messenger.....	Francis Curran.....	600 00	50 00	1 00	49 00	
do	François Morel.....	360 00	30 00	0 38	29 62	
		\$5,960 00	496 66	9 43	487 23	

JUGEMENTS RENDUS EN COUR SUPRÊME DU CANADA.

- | | |
|--|---|
| 1. Kelly vs. Sulivan. | 28. Bickford vs. Cie. de ch. de fer Grande Jonction. |
| 2. Taylor vs. La Reine. | 29. Rickaby vs. Bell. |
| 3. Church vs. Abell. | 30. Cie. d'As. d'Hastings vs. Shannon. |
| 4. Boak et al. vs. Cie. d'Assurance des Marchands. | 31. Gray vs. Richford et al. |
| 5. Nicholls et al. vs. Cumming. | 32. Cie. d'As. de Gore vs. Samo et al. |
| 6. Smyth vs. McDougall. | 33. McLean vs. Bradley. |
| 7. Laliberté vs. La Reine. | 34. Amer et al. vs. La Reine. |
| 8. Brassard et al. vs. Langevin. | 35. Macdonald vs. Cie. de la Baie Georgienne. |
| 9. Wiley et al. vs. Smith. | 36. Wallace vs. Fraser et al. |
| 10. Webber vs. Cogswell. | 37. Fulton vs. McNamee et al. |
| 11. Darling et al. vs. Brown. | 38. Wallace vs. Souther et al. |
| 12. Darling et al. vs. Brown et al. | 39. Wallace vs. Bossom. |
| 13. Drummond vs. Baylis. | 40. Ferguson vs. Ferguson. |
| 14. Trust and Loan Co. vs. Ruttan. | 41. Caverhill et al vs. Robillard. |
| 15. Johnston vs. Eglise Saint-André. | 42. Breden vs. Bannatyne et al. |
| 16. Bowmanville Machine Co. vs. Dempster. | 43. McDonald et al. vs. Doull. |
| 17. McCracken vs. McIntyre. | 44. Waters Margaret. |
| 18. Joyce vs. Hart. | 45. Smith Jane. |
| 19. Chesley vs. Murdoch et al. | 46. Stanley Mary et al. |
| 20. Cie. d'Assurance de Liverpool, etc., vs. Wyld et al. | 47. O'Brien Edward et al. |
| 21. Le Cain vs. Hosterman. | 48. Kandick vs. Morrison. |
| 22. Paroisse de Saint-George, Parrsboro' vs. King. | 49. Severn vs. La Reine. |
| 23. Landers et al. vs. Woodworth. | 50. Dunning et al. vs. Girouard et al. |
| 24. Jamieson vs. Steele. | 51. Ass. d'As. sur la vie dite Confédération vs. O'Donnell et al. |
| 25. Somerville et al vs. Laflamme. | 52. Fraser John. |
| 26. Scott vs. La Reine. | 53. Hus vs. Millett et al. |
| 27. Brassard et al. vs. Langevin. | |

Nombre de la province d'Ontario.....	19
do do Québec.....	17
do do Nouvelle-Ecosse.....	15
do do Manitoba.....	1
do do Ile du Prince-Edouard.....	1
Total..	53

COUR SUPRÊME DU CANADA.

APPELS NON ENCORE JUGÉS.

- | | |
|---|---|
| 1. Danjou vs. Marquis. | 15. McCorkill vs. Knight. |
| 2. McDonald vs. Abbott. | 16. Bulmer et al. vs. Dufresne et al. |
| 3. Taylor vs. Wallbridge. | 17. O'Brien vs. La Reine. |
| 4. LeNoir et al. vs. Ritchie. | 18. Ch. de fer des comtés de l'Ouest vs. ch. de fer Windsor, etc. |
| 5. Pictou School vs. Cameron et al. | 19. Penrose vs. Knight et al. |
| 6. Browne et al. vs. Pineseault et al. | 20. Clarke vs. White. |
| 7. Lawless vs. Sullivan et al. | 21. Cameron et al. vs. Wait. |
| 8. Robinson vs. Sullivan et al. | 22. Lakin vs. Nuttal et al. |
| 9. Ch. de fer Gr. Occidental vs. Brown. | 23. Gunn vs. Cox. |
| 10. Standly et al. vs. Perry et al. | 24. Wilkins vs. Geddes. |
| 11. Billington vs. Cie. d'Assur. Provinciale. | 25. Chevrier vs. La Reine. |
| 12. McKay vs. Crysler. | 26. Chapman vs. Lorin. |
| 13. L'Union St. Joseph vs. Lapierre. | |
| 14. Kearney et al. vs. Kean et al. | |

Nombre de la province d'Ontario.....	8
do do Québec.....	7
do do Nouvelle-Ecosse.....	6
do do Nouveau-Brunswick.....	2
do do Colombie-Britannique.....	1
do Cour d'Echiquier du Canada.....	2
Total.....	26

COUR SUPRÊME DU CANADA.

APPELS PRODUITS MAIS NON ENCORE PLAIDÉS.

1. Kelly vs. Fane.	15. McLeod vs. Cie. du ch. de fer du Nouveau-Brunswick.
2. Anderson vs. Cie. du ch. de fer du Nord.	16. Clark vs. Cie. d'Assurance Ecossoise.
3. Perkins vs. Nye.	17. McLean vs. Hannon.
4. Milner vs. Hay.	18. Roy vs. Martin et al.
5. Cross vs. Cie. d'As. Anglo-Américaine.	19. Valin vs. Langlois.
6. McKenzie vs. Kitbridge et al.	20. Langlois vs. Valin.
7. Pope vs. McDonald.	21. Hall vs. Corporation de Lévis.
8. Gareau vs. Gareau.	22. Waterous et al. vs. Morrow.
9. Yuile et al. vs. Simpson et al.	23. Rose et al. vs. Hickey.
10. Cie. d'As. contre le feu du Canada vs. Cie. d'As. dite Northern.	24. Fraser et al. vs. La Reine.
11. Shannon vs. Cie. d'As. du district de Gore.	25. Smith et al. vs. La Reine.
12. Fraser vs. Pouliot.	26. Reid et al. vs. Ramsay.
13. Cie. d'As. Provincial vs. Connolly.	27. Milbroy vs. Kerr et al.
14. Corporation de Brome vs. Cooley.	28. Reynolds vs. Barnard's Banking Co.
	29. Pugsley vs. Ring.

Nombre de la province d'Ontario.....	7
do do Québec.....	11
do do Ile du Prince Edouard.....	3
do do Nouvelle-Ecosse.....	2
do do Nouveau-Brunswick.....	4
do Cour d'Echiquier.....	2
Total.....	29

JUGEMENTS RENDUS EN COUR D'ÉCHIQUIER DU CANADA.

1. Windeyer vs. La Reine.	9. Cherrier vs. La Reine.
2. Berlinguet et al. vs. La Reine.	10. Tylee et al. vs. La Reine.
3. Bertrand et al. vs. La Reine.	11. Cie. de ch. de fer d'Halifax vs. La Reine.
4. O'Brien vs. La Reine.	12. Fraser et al. vs. La Reine.
5. Wood vs. La Reine.	13. Smith et al. vs. La Reine.
6. Jones vs. La Reine.	14. Isbester vs. La Reine.
7. Murray vs. La Reine.	
8. Starr et al. vs. La Reine.	

COUR DE L'ÉCHIQUIER DU CANADA.

PÉTITIONS DE DROIT ET INFORMATIONS NON ENCORE ENTENDUES.

1. Macdonald vs. La Reine.
2. Calvin *et al.* vs. La Reine.
3. La Reine vs. Little.
4. Gregg vs. La Reine.
5. McGreevy vs. La Reine.
6. Picton *et al.* vs. La Reine.
7. Belleau *et al.* vs. La Reine (en délibéré).
8. Lefebvre vs. La Reine.
9. Thurber vs. La Reine.
10. La Reine vs. Craig.
11. La Reine vs. Ward.
12. La Reine vs. Little.
13. La Reine vs. La Banque Nationale.
14. La Reine vs. Bouigeau *et al.*
15. La Reine vs. Cameron *et al.*
16. Banque des Marchants du Canada vs. La Reine.
17. Maître-Général des Postes vs. Smart *et al.*
18. Cie. de ch. de fer Windsor, etc., vs. La Reine.

Paiement en vertu de	A qui payé.	1876-76		Total.
		\$	cts.	
38 Vic, c. 11.....	L'hon. W. B. Richards.....	5,849	40	35,057 35
	W. J. Ritchie.....	5,118	25	
	S. H. Strong.....	5,118	25	
	J. T. Taschereau.....	5,118	25	
	T. Fournier.....	5,118	25	
	W. A. Henry.....	5,118	25	
	Robt. Cassels.....	1,901	02	
	George Duval.....	800	00	
	Walter T. Thicke.....	173	39	
	Francis Morel.....	137	09	
	Bureau de la papeterie.....	857	96	
	Geo. Cox.....	245	74	
	Chas. Medlow.....	95	00	
		6	50	
38 Vic, c. 11.....	L'hon. W. B. Richards.....	7,999	92	42,999 72
	W. J. Ritchie.....	6,999	96	
	S. H. Strong.....	6,999	96	
	J. T. Taschereau.....	6,999	96	
	T. Fournier.....	6,999	96	
	W. A. Henry.....	6,999	96	
	Robt. Cassels.....	2,600	00	
	Geo. Duval.....	1,826	80	
	W. J. Thicke.....	357	36	
	F. Curran.....	143	75	
	Francis Morel.....	313	41	
39 Vic, c. 1 et 40 Vic, c. 1....	L'hon. W. B. Richards.....	2,600	00	
	Geo. Duval.....	1,826	80	
	W. J. Thicke.....	357	36	
	F. Curran.....	143	75	
	Francis Morel.....	313	41	
	Robt. Cassels.....	2,600	00	
	Geo. Duval.....	1,826	80	
	W. J. Thicke.....	357	36	
	F. Curran.....	143	75	
	Francis Morel.....	313	41	
		42,999	72	

Paiement en vertu de	A qui payé.	1876-76		Total.
		\$	cts.	
30 Vic, c. 11.....	L'hon. Sir W. B. Richards.....	7,999	92	42,999 73
	W. J. Ritchie.....	6,999	96	
	S. H. Strong.....	6,999	96	
	J. T. Taschereau.....	6,999	96	
	T. Fournier.....	6,999	96	
	W. A. Henry.....	6,999	96	
	Robert Cassels.....	2,600	00	
	Geo. Duval.....	1,870	82	
	W. J. Thicke.....	425	00	
	F. Curran.....	560	00	
	Francis Morel.....	330	00	
30 Vic, c. 1 et 40 Vic, c. 1....	L'hon. Sir W. B. Richards.....	2,600	00	
	Geo. Duval.....	1,870	82	
	W. J. Thicke.....	425	00	
	F. Curran.....	560	00	
	Francis Morel.....	330	00	
	W. F. Powell.....	237	00	
	R. Cassels.....	756	29	
	Bureau de la papeterie.....	898	30	
	D. W. McDonnell.....	450	00	
	Dircc. général des postes.....	13	73	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	
		2,605	32	
		103	28	
		2,502	05	
		51,566	10	
		3,251	06	
		51,566	10	
		42,999	73	
		3,775	82	

DÉPENSES de la Cour Suprême, du 1er juillet au 31 décembre 1878.

Paiement en vertu de l'O. en C.	A qui payé.	1878	Total.
		\$ cts	\$ cts
	L'hon. Sir W. B. Richards	3,999 96	21,386 96
	do do	3,499 98	
	S. H. Strong	1,749 99	
	J. T. Taschereau	3,499 98	
	T. Fournier	3,499 98	
	W. A. Henry	1,637 09	
	H. E. Taschereau		
	Robert Cassels	1,800 00	2,950 00
	G. Duval	950 00	
	W. J. Thicke	225 00	
	F. Curran	300 00	
	F. Morel	175 00	
	W. F. Powell	50 00	
	R. Cassels	200 00	
	do do	320 76	
	D. W. McDonell	125 00	
	L'hon. Juge Fournier	400 00	
	G. Duval	41 60	
	Maître de poste, Ottawa	22 60	
	F. Morel	2 10	
	L'hon. J. T. Taschereau	20 00	
		94 08	
		1,276 14	
		25,613 10	

RÉCAPITULATION.

1875-6	\$35,657 35
1876-7	51,485 10
1877-8	51,277 60
1er juillet au 31 décembre, 1878	25,613 10
Total	\$164,033 15

MINISTÈRE DES FINANCES,
31 mars 1879.

J. M. COURTNEY,
Député du ministre des finances.

RÉPONSE

(82)

À un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 20 mars 1879 ;—

Pour copie de tous papiers, rapports, correspondance et documents concernant la récente destitution de Régis Cardinal, ci-devant employé dans le département du revenu de l'intérieur.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 1er avril 1879.

RÉPONSE

(83)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée du 28 février 1879, demandant la production de toute la correspondance, de toutes les instructions données aux ingénieurs et autres, de tous les télégrammes reçus par les fonctionnaires du gouvernement ou à eux envoyés, au sujet de la construction d'un havre à ou près de Morpeth, dans la circonscription électorale de Bothwell, Ontario, depuis le premier février 1874 jusqu'au dix-sept septembre 1878, inclusivement.

Par ordre.

J.^c. AIKINS,*Secrétaire d'Etat.*DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
1er avril 1879.

PALMYRA, 14 juin 1875.

MON CHER MONSIEUR,—Je vous transmets une résolution du conseil du canton de Howard, que je vous demande de prendre promptement en considération. J'ai parlé, l'année dernière, au premier ministre au sujet de la construction d'un havre au bord du lac Erié, près de Morpeth. M. Kingsford en a fait une inspection fortuite dans l'automne, et l'entente était qu'il serait fait une exploration et une estimation soignées au printemps; que si la municipalité et les gens intéressés contribuaient, disons pour un cinquième, et que si les travaux ne coûtaient pas plus de \$50,000, le gouvernement demanderait au Parlement d'affecter le crédit nécessaire à cet objet. La municipalité a en mains \$3,000 à cet effet; mais si le gouvernement n'a plus la même intention, le conseil emploiera cet argent aux chemins. Je n'ai pas de doute que le gouvernement agira comme l'a promis le premier ministre. Mais M. Kingsford n'est pas encore venu comme on s'y attendait, et une réponse devient nécessaire pour empêcher les récriminations relativement à la manière dont la somme en question doit être dépensée. Ayez l'obligeance de répondre.

Votre tout dévoué,

DAVID MILLS.

A l'honorable L. S. Huntington,
P.C.

Résolutions passées par le conseil municipal du canton de Howard, samedi, le 5 juin 1875-

Proposé par M. Wade, secondé par M. McKerrecher: Que, 1o. Attendu que la somme de cinq mille huit cent soixante-quatorze piastres est actuellement en la possession du gouvernement d'Ontario, au crédit de ce canton, provenant du fonds d'emprunt municipal pour améliorations publiques;

2o. Et attendu qu'il appert que l'intention du gouvernement est de construire un brise-lames sur quelque point du lac Erié, dans ce canton, pourvu que ce canton accorde une certaine subvention pour ce havre;

3. Et attendu que c'est le désir de quelques-uns des contribuables d'affecter la somme ci-dessus mentionnée comme partie de la dite subvention;

4. Et attendu que c'est le désir de ce conseil de s'assurer autant que possible de l'intention du gouvernement concernant le dit havre:

Qu'il soit en conséquence résolu que M. Westland et le proposant soient et ils sont par le présent nommés pour former un comité à l'effet de s'aboucher avec David Mills, écr., M.P., afin de constater quelle est l'intention du gouvernement sur ce sujet. Adopté.

CHARLES GRANT,

Secrétaire du canton.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

3 juillet 1875.

MONSIEUR,—Je sou mets à votre examen pour en faire rapport, la lettre ci-incluse de D. Mills, écr., M.P., avec copie d'une résolution du conseil du canton de Howard, Ontario, relativement à la construction projetée d'un havre sur le lac Erié, dans ce canton.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

A. W. KINGSFORD, écr.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

3 juillet 1875.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre communication du 14 ultimo, transmettant copie d'une résolution du conseil du canton de Howard, Ontario, relativement à la construction projetée d'un havre sur le lac Erié, dans ce canton, et je vous informe que le sujet recevra l'attention du département.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

A. D. MILLS, écr., M.P.,
Clearville, Ontario.

Résolution passée par le conseil municipal du canton de Howard, le 20 novembre 1875.

Proposé par M. Wade, secondé par M. McKerrecher :—Attendu qu'il appert que le gouvernement du Canada a envoyé, l'été dernier, des ingénieurs pour explorer un havre à ou près du village de Morpeth, sur le lac Erié, et qu'une telle exploration a été faite. Et attendu que ce conseil est d'avis que si un havre était construit à ce point ou cet endroit, il serait d'un grand avantage à douze ou quinze mille au moins des personnes résidant en cette section du pays, dans les cantons de Howard, Oxford, et partie de ceux de Harwich et Camden. Et attendu que certains deniers appartenant à ce canton et provenant du fonds d'emprunt municipal ne sont pas encore dépensés jusqu'à concurrence d'environ trois mille piastres, et qu'une somme additionnelle d'un mille piastres serait prélevée par souscription parmi des particuliers ; que, de plus, la somme de pas moins de six mille piastres peut être prélevée par règlements dans ce canton, formant en tout la somme de dix mille piastres comme bonus offert au gouvernement pour l'aider à construire ces travaux :—Il est résolu que ce conseil soumettra un règlement aux contribuables de ce canton dans le but de prélever la dite somme de pas moins de six mille piastres, si le gouvernement du Canada est induit à affecter un crédit pour tels travaux à la prochaine session du Parlement.

CHARLES GRANT,
Secrétaire du canton.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
6 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai à vous soumettre la copie ci-incluse d'une résolution passée à une assemblée du conseil municipal de Howard, tenue le 20 ult., relativement à la somme que cette municipalité se propose de fournir pour l'amélioration du havre de Morpeth

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A. W. KINGSFORD, écr., ingénieur,
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
6 décembre 1875.

MONSIEUR,—J'ai reçu instruction du ministre des Travaux Publics d'accuser réception de la résolution passée à une assemblée du conseil municipal du canton de Howard, tenue le 20 ult., relativement à la somme que cette municipalité se propose de fournir pour l'amélioration du havre de Morpeth.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A. C. GRANT, écr.,
Secrétaire du conseil municipal,
Howard, Ont.

OTTAWA, 17 décembre 1875.

MONSIEUR,—Le havre de Morpeth, que je demande la liberté de faire connaître à l'honorable ministre, est situé dans le canton de Howard. Il est à quelque dix milles à l'est du havre de Rondeau. Les navires surpris par une tempête vis-à-vis de Morpeth, avec un vent du sud-est, pourraient difficilement se rendre à Rondeau, le vent les en chassant directement. A ce point de vue, il serait avantageux aux intérêts de la navigation de donner à cette localité quelque protection, qui tendrait en même temps à développer une riche section du pays tout-à-fait dépourvue de havres à l'heure actuelle. Il ne se présente pas d'avantages naturels dans cette partie du lac Erié; la rive s'élève perpendiculairement, et il n'existe pas de protection pour les bâtiments, sauf celle que l'art pourrait procurer.

La jetée actuelle se prolonge à 345 pieds de la rive, et n'est qu'un débarcadère pour les navires. Elle est dans un état assez passable; et on doit supposer que dans une estimation des travaux nécessaires pour améliorer cet endroit, l'ancienne jetée sera mise en bon état de réparation par ceux qui en ont le contrôle. Considérant donc que la jetée existante sera réparée indépendamment de tout crédit qui puisse être affecté à l'amélioration du havre, j'ai l'honneur de vous soumettre que le sujet se divise en deux parties:—

- 1o. Le montant qu'il faudra dépenser.
- 2o. Les commodités désirables.

Un havre de quelque étendue serait grandement dispendieux, mais des ouvrages peu considérables peuvent être exécutés pour fournir une protection limitée à un petit nombre de bâtiments. Le plan qui se recommande de lui-même est de continuer la présente jetée jusqu'à une distance donnée, en faisant une annexe dans la direction du sud-est pour faire face aux vents qui viennent du sud-ouest. Dans le cas où une profondeur d'eau de 10 pieds 5 pouces serait considérée comme suffisante, la jetée doit s'étendre à une distance de 265 pieds, et avec l'annexe décrite ci-dessus, un petit nombre de navires ayant besoin de cette profondeur de 10 pieds 5 pouces pourraient y entrer à eau basse et trouver de l'abri. En prolongeant cependant la jetée à 200 pieds de plus, on obtiendrait une profondeur de 13 pieds.

Il ne saurait y avoir de doute sur la question de savoir lequel de ces deux plans est le meilleur. Les dépenses additionnelles qu'on encourrait pour les 200 pieds de coffrage seraient remboursées au centuple par les 2 pieds 5 pouces d'eau qu'on obtiendrait de plus.

Le coût pour les 10 pieds 5 pouces de profondeur peut être évalué à \$39,000, y compris la surintendance des travaux.

Sur ce montant, le canton de Howard propose de payer \$10,000, laissant \$29,000 à être allouées pour les 10 pieds 5 pouces d'eau.

Le coût pour obtenir les 13 pieds d'eau navigable peut être estimé à \$55,000, laissant à être allouées \$45,000 dans ce cas.

L'absence de tout avantage naturel sur tout le parcours du côté nord du lac Erié fait qu'il est difficile de localiser aucun havre de quelque étendue devant coûter un prix modéré; mais moyennant la somme ci-dessus on obtiendrait certaines commodités qui aideraient essentiellement au commerce et procureraient un refuge aux navires dans une tempête.

Que si les estimations ci-dessus paraissent à l'honorable ministre plus considérables que ne les justifient les besoins, les travaux peuvent être modifiés de façon à coûter \$20,000, et dans ce cas on obtiendrait une profondeur d'eau de 9 pieds 6 pouces. Cette limite imposée, on pourrait prolonger d'environ 60 pieds la jetée et étendre à 200 pieds l'annexe au sud-ouest. Le coût de ces opérations serait de \$20,000, approximativement.

Il est à propos d'observer que, à raison de la difficulté d'avoir de la pierre dans cette localité, le prix de la construction des caissons se trouverait augmenté au-delà de ce qu'on paie là où ce désavantage n'existe pas.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM KINGSFORD,

Ingenieur contrôleur.

A F. BRAUN, écr., secrétaire.

Aide-mémoire.

ESTIMATIONS POUR 1877-78—MORPETH.

Crédit.	A voter.	A voter derechef.	Total.
Année 1877-78.	\$7,500	\$7,500

Le havre de Morpeth est situé dans le canton de Howard, à environ 15 milles à l'est de l'entrée du havre de Rondeau. Les voiliers surpris par un vent du sud-ouest dans cette partie du lac Erié se rendent avec difficulté à Rondeau, en bien des cas même cela est impossible. A ce point de vue, quelque protection sous forme de havre servirait les intérêts de la navigation, et tendrait en même temps au développement d'une riche section du pays dépourvue de havres. Il n'y a pas d'avantages naturels dans cette partie du lac Erié qu'on puisse prendre en considération; la rive s'élève perpendiculairement et on ne saurait donner de protection aux navires que par des moyens artificiels.

Certaines commodités peuvent être fournies à un petit nombre de bâtiments en prolongeant la jetée existante et en faisant une annexe dans la direction du sud-est pour faire face aux vents qui viennent généralement du sud-ouest. En prolongeant de 265 pieds la jetée avec l'annexe ci-dessus indiquée, des navires tirant 10 pieds 5 pouces à eau basse pourraient se procurer de l'abri, et en prolongeant la jetée à une longueur additionnelle de 200 pieds, on obtiendrait une profondeur de 13 pieds.

Le coût des 13 pieds d'eau navigable peut être estimé à \$55,000. Celui des 10 pieds 5 pouces est évalué à \$39,000, c'est-à-dire en prolongeant la jetée à 265 pieds. L'estimation des dépenses peut en outre être modifiée si on limite le prolongement à 60 pieds avec une annexe de 200 pieds. Ces derniers travaux donneraient 9 pieds 6 pouces d'eau de profondeur à des frais évalués à \$20,000.

Le canton de Howard propose de payer \$10,000 pour les travaux en question et une somme additionnelle de \$7,500 a été mise au nombre des estimations devant être votées pour l'exercice 1877-78.

La difficulté de se procurer de la pierre dans cette localité augmente le coût de la construction de caissons.

Quand les soumissions seront reçues, la somme exacte des travaux qu'il faudra exécuter pour la somme ci-dessus, de \$17,500, pourra être spécifiée. La réduction peut être faite sur la longueur de l'annexe.

KINGSFORD,
Ingénieur-contrôleur.

Ottawa, 2 mars 1877.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,
16 mai 1877.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'un crédit de \$7,500 a été voté à la dernière session du parlement pour l'amélioration du havre de Morpeth, à condition que la localité paie pareille somme, en conformité de la résolution passée par le conseil municipal du canton de Howard le 20 novembre 1875.

Vous aurez donc l'obligeance de mander si c'est l'intention de la municipalité de contribuer pour la somme ci-dessus, auquel cas il sera nécessaire qu'elle soit payée au crédit du receveur-général avant le commencement des travaux.

Si la municipalité décide dans l'affirmative, je dois vous demander d'en avvertir le département aussitôt que vous serez en état de le faire, pour qu'il soit immédiatement adopté des mesures afin de déterminer la meilleure manière dont cet argent puisse être dépensé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,
Secrétaire.

A CHARLES GRANT, écr.,
Secrétaire du canton,
Morpeth.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

25 mars 1878.

MONSIEUR,—J'ai accusé réception de la communication signée par vous et d'autres personnes, à la date du 18 durant, déclarant que la population du canton de Howard est disposée à contribuer pour un cinquième du coût des améliorations à faire au havre de Morpeth, pourvu que le gouvernement prenne l'initiative des travaux.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

A M. JOHN LARSON,
Bureau de poste,
Ridgeton, Ontario.

(Mémoire.)

18 mai 1878.

Le soussigné fait rapport que le parlement, à sa dernière session, a affecté les crédits suivants pour havres et brise-lames dans l'Ontario, pour l'exercice finissant au 30 juin 1879, et demande qu'il soit autorisé à les dépenser pour l'exécution des travaux auxquels ils ont été destinés, savoir :

Kincardine.....	\$ 5,000
Morpeth, lac Erié.....	7,000
Toronto.....	12,000
Havre de Collingwood.....	10,000
Pickering.....	5,000

Respectueusement soumis,

A. MACKENZIE,

*Ministre des travaux publics.**(Mémoire.)*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

18 juillet 1878.

Le soussigné recommande qu'il soit autorisé à se servir du crédit non dépensé de l'exercice de 1877-78, pour le havre de Morpeth, Lake-View, s'élevant à sept mille cinq cents piastres (\$7,500.)

Respectueusement soumis,

A. MACKENZIE,

Ministre des travaux publics.

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 23 juillet 1878.

Sur la recommandation de l'honorable ministre des travaux publics, le comité avise qu'il soit autorisé à se servir du crédit non dépensé de l'exercice 1877-78 pour le havre de Morpeth, sur le lac Erié, s'élevant à sept mille cinq cents piastres (\$7,500.)

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

Greffier du conseil privé.

A l'honorable

Ministre des travaux publics.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

9 août 1878.

MONSIEUR,—J'ai instruction de demander quel est le montant que les contribuables de Morpeth sont prêts à payer pour la construction du havre dans cette localité.

L'ingénieur qui a le contrôle des havres fait rapport qu'il a été effectué des arrangements satisfaisants avec le gouvernement de l'Ontario à l'effet de payer à même le fonds d'emprunt municipal, à l'avoir du canton de Howard, au receveur-général, \$2,600, et qu'on se propose d'augmenter cette somme.

La règle du département est qu'aucuns travaux basés sur une subvention supplémentaire à payer par une municipalité, ne soient commencés avant paiement de telle subvention. Dans le cas du havre de Morpeth, le ministre désire que je vous informe que quel que soit le montant souscrit pour sa construction, il le prendra comme base pour ordonner la dépense d'une égale somme à ces travaux, indépendamment du crédit voté par le parlement à la dernière session—\$7,500.

Il est donc nécessaire que le département soit informé quel est le montant ainsi souscrit, pour fixer la somme qu'il faut affecter aux travaux et pour donner instruction à l'ingénieur chargé du contrôle de ces travaux de prendre les mesures nécessaires pour les commencer.

Comme je l'ai expliqué, quel que soit le montant souscrit, il sera nécessaire de le faire tenir au receveur-général avant que les travaux puissent être commencés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

Secrétaire.

A JOHN DUCK, écr.,

etc., etc., etc.,

Morpeth.

MORPETH, 17 août 1878.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 9 du courant, demandant quel est le montant que les contribuables de Morpeth sont disposés à payer pour la construction du havre de Morpeth.

En réponse, je dirai que j'espère déposer de leur part, sous peu, pour le receveur-général du Canada, \$1,400.00, formant avec le fonds d'emprunt municipal de \$2,600.00, la somme de \$4,000.00 pour servir de supplément à une égale somme de l'allocation du gouvernement de 1877, et le tout avec l'octroi du gouvernement de 1878 (\$7,500.00), fera \$15,500.00 à être employées immédiatement au dit havre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN DUCK.

A F. BRAUN, écr.,
Secrétaire du ministère des travaux publics,
Ottawa.

MORPETH, 28 août 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un certificat de dépôt et de traite sur la Banque Canadienne de Commerce, payable au receveur-général du Canada, pour la somme de quatorze cents piastres, conformément à la lettre que je vous ai adressée le 17 du courant, et dont je vous prie d'accuser réception.

Puis-je prendre la liberté de demander que les plans et spécifications des travaux projetés soient envoyés à mon bureau ici ou au bureau de poste de Morpeth pour être examinés par ceux des alentours qui désireraient soumissionner pour les travaux projetés.

Je demeure,

Votre obéissant serviteur,

JOHN DUCK.

A F. BRAUN, écr.,
Secrétaire du ministère des travaux publics.
Ottawa.

MORPETH, 25 septembre 1878.

MONSIEUR,—Le 28 août dernier, je vous ai envoyé un certificat de dépôt et de traite sur la Banque Canadienne de Commerce, pour la somme de quatorze cents piastres pour servir de supplément à une partie de l'allocation du gouvernement de 1877, affectée au havre de Morpeth.

Comme je n'ai reçu aucune réponse à cette lettre, auriez vous l'obligeance de m'informer si la somme a été reçue.

Je demeure,

Votre obéissant serviteur,

JOHN DUCK.

A F. BRAUN, écr.,
Secrétaire du département des Travaux Publics.
Ottawa

RÉPONSE

(84)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 24 mars 1879 ;—
Demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui des États-Unis d'Amérique, concernant le droit imposé par ce dernier sur les boîtes en ferblanc contenant du homard saumon ou autres poissons frais, sur lesquels aucun droit ne devrait être imposé, d'après le traité de Washington.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 31 mars 1879.

RÉPONSE

(85)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 24 mars 1879 ;—
Pour copie de toutes lettres et télégrammes reçus par le ministre des douanes durant l'année 1878, de personnes dans la Colombie-Britannique, au sujet de l'admission dans la dite province, pendant la dite année, de machines servant aux mines de quartz, à la condition de donner une garantie pour le paiement dans le cours des douze mois suivants, des droits imposés sur les dites machines ; avec copie de toutes instructions données à ce sujet par le ministre des douanes, au percepteur des douanes à Victoria, C.B.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 1er avril 1879.

COPIE

DES ORDONNANCES passées par le Lieutenant-Gouverneur et le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, le deuxième jour d'août 1878, et soumises à l'honorable Sénat et à la Chambre des Communes; conformément au 3ème paragraphe de la 7ème section de la 40e Vict., ch. 7.

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

OTTAWA, 1er avril 1879.

No. 1 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES REVENUS ET LES DÉPENSES.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

1. Tous les droits, revenus, droits de licence, amendes et sommes de deniers quelconques des Territoires du Nord-Ouest, que le Lieutenant-Gouverneur en conseil a et aura, par la suite, le pouvoir d'approprier, formeront un fonds qui sera appelé "Le fonds du revenu général des Territoires du Nord-Ouest," et sera appliqué au service public des dits Territoires, de la manière et sujet aux charges ci-après mentionnées.

2. Le dit fonds restera affecté, sujet à révision et vérification selon qu'il pourra être prescrit par ordonnance ou arrêté du Lieutenant-Gouverneur en conseil, au paiement de tous les frais, charges et dépenses se rattachant à la perception, à l'administration, à l'encaissement et au déboursement d'icelui.

3. Le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra, de temps en temps, arrêter et déterminer dans laquelle ou lesquelles des banques incorporées du Canada les fonds publics ci-dessus désignés, ou aucune partie de ces fonds, seront déposés et gardés, sujets à appel immédiat ou à intérêt, comme aussi la manière dont ces fonds pourront, de temps en temps, être retirés sur des chèques ou autrement.

4. Le Lieutenant-Gouverneur pourra, de temps en temps, déterminer quels officiers ou personnes il est nécessaire d'employer pour aucune des fins mentionnées dans cette ordonnance, fixer les titres de leurs charges, prescrire leurs devoirs, accorder des traitements ou une rémunération pour leurs services, faire les nominations nécessaires et exiger de ces officiers ou personnes tels cautionnements qu'il jugera convenable.

5. Jusqu'à ce qu'il soit jugé expédient d'appliquer en détail par ordonnance le fonds du revenu général des dits Territoires, le Lieutenant-Gouverneur en conseil pourra, par arrêté, de temps en temps, appliquer le dit fonds, ou aucune partie d'icelui, à toutes fins d'utilité publique dans les dits Territoires; et un état de telle dépense sera soumis, par l'officier compétent, au conseil des Territoires du Nord-Ouest à chaque session législative et successive d'icelui.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2ème jour d'août, A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T.N.-O.

No. 2 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES IMPRESSIONS PUBLIQUES.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :

1. Il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur de nommer un imprimeur de la reine ou imprimeur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

2. Tout arrêté officiel, avis ou annonce qui doit être publié par le Lieutenant-Gouverneur ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, ou par aucun de ses officiers, ou par aucun shérif, ou par aucune autorité ou aucun officier municipal, qui paraîtra avoir été imprimé par le dit imprimeur, soit sur des feuilles détachées ou dans une gazette officielle, qui sera appelée *La Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (et qui pourra être publiée de temps en temps), fera preuve *primâ facie* que tel arrêté, avis ou annonce émane de l'autorité légitime.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2ème jour d'août, A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T.N.-O.

No. 3 de 1878.

ORDONNANCE A L'EFFET DE RÉVOQUER L'ORDONNANCE POUR LA PROTECTION DU BUFFLE.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

L'ordonnance No. 5 de 1877 intitulée: "Ordonnance pour la protection du buffle" est par le présent abrogée.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2ème jour d'août, A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil T.N.-O.

No. 4. de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE.

[Passée le 2 août 1878.]

Attendu qu'il est expédient de pourvoir à l'administration de la justice civile dans les Territoires du Nord-Ouest ;

A ces causes, le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

DISTRICTS JUDICIAIRES.

1. Sont formés, par les présentes, dans les Territoires du Nord-Ouest, trois districts judiciaires qui seront connus et désignés respectivement sous les noms suivants, et compris dans les limites ci-après :

(1.) Le " District de la Saskatchewan " comprendra tous les territoires bornés à l'ouest-sud-ouest par l'Alaska et la Colombie-Britannique, et au sud-ouest, sud et sud-est par la rivière " Red Deer," l'affluent sud de la rivière Saskatchewan et la rivière Saskatchewan depuis le confluent de ses deux branches jusqu'à ce que la dite rivière tombe dans le district de Kéwatin ; à l'est par le Kéwatin, et au nord par la frontière septentrionale des Territoires.

(2.) Le " District de la rivière des Arcs " comprendra tous les territoires bornés au nord par le Red Deer et la branche sud de la rivière Saskatchewan, allant vers l'est jusqu'au cent huitième méridien de longitude occidentale ; à l'est par le dit cent huitième méridien de longitude occidentale ; au sud par la frontière sud des Territoires et à l'ouest par la Colombie-Britannique.

(3.) Le " District de la Qu'Appelle " comprendra tous les territoires bornés à l'est par le district de Kéwatin et la province du Manitoba ; au sud par la frontière sud des Territoires ; à l'ouest par le cent huitième méridien de longitude occidentale au sud de la branche sud de la rivière Saskatchewan ; et au nord-ouest et au nord par la branche sud de la rivière Saskatchewan et la Saskatchewan proprement dite.

(4.) Le Lieutenant-Gouverneur pourra diviser chacun ou plusieurs des dits districts judiciaires en deux divisions ou plus, fixer les limites et l'étendue de ces divisions, les numéroter, en commençant par le numéro un, et de temps en temps changer les limites et l'étendue de ces divisions.

2. Des cours de juridiction civile seront tenues dans chaque district judiciaire et dans chaque division d'iceux, établie comme susdit ; ces cours seront des Cours de record, appelées " Cours de district," et quand des divisions seront établies tel que ci-dessus pourvu, les mots " Division No. "—avec le numéro approprié dans chaque cas, seront ajoutés après le mot " district." Chacune de ces Cours aura un sceau qui sera approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, et chaque sommation devra être scellée ou estampée avec le sceau de la Cour dont elle émane.

3. Le magistrat stipendiaire résidant dans le district judiciaire, présidera aux différentes cours dans tel district ; ces cours auront au moins deux sessions, chaque année, à telles époques et places que le dit magistrat stipendiaire fixera et désignera de temps en temps.

JURIDICTION.

4. Les dites cours, sans préjudice aux dispositions des " Actes des Territoires du Nord-Ouest de 1875 et 1877," et aux amendements qui pourront y être faits en aucun temps ou aucuns temps, ou à tout autre acte du Parlement du Canada, auront respectivement juridiction sur toutes les matières de droit civil et d'équité, toutes les matières de testament et de successions *ab intestat*, et posséderont, relativement à la juridiction locale, les mêmes pouvoirs que ceux qui sont répartis entre les différentes cours de droit et d'équité et les cours de *surrogate*, et dont ces cours sont revêtues dans la province d'Ontario.

5. Le magistrat stipendiaire résidant dans les différents districts judiciaires aura le pouvoir de nommer, pour chacune des dites cours, un greffier dont le bureau sera tenu à telle place que le dit magistrat stipendiaire pourra de temps en temps désigner.

6. Tout greffier, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, devra prêter, devant un magistrat stipendiaire, le serment d'allégeance et le serment d'office prescrits par la formule "A" de l'appendice à la fin de cette Ordonnance, et donner tel cautionnement, au montant de cinq cent piastres, que le magistrat stipendiaire pourra approuver, le dit cautionnement devant être un acte suivant la formule "B" de l'appendice à la fin de l'Ordonnance. Un double de cet acte et des serments susdits sera déposé entre les mains du magistrat stipendiaire et l'autre double dans le bureau d'enregistrement des titres.

7. Tel acte devra valoir et pourra être invoqué dans une poursuite, pour aucune faute, violation de devoirs ou mauvaise conduite de tout tel greffier, et une copie de tout tel acte, certifiée soit par le régistreur ou le magistrat stipendiaire, sera reçue en cour comme une preuve *primâ facie* suffisante de l'exécution valide et du contenu d'icelui.

8. Si aucune caution à tout tel acte meurt ou devient insolvable, le greffier pour qui telle personne était caution devra, dans le mois après qu'elle sera morte ou devenue insolvable, donner un nouveau cautionnement tel que ci-dessus pourvu.

Chaque greffier pourra, de temps en temps, quand il sera empêché d'agir par la maladie, l'absence ou quelque accident fortuit, nommer un sous-greffier pour agir à sa place, avec tous les pouvoirs et privilèges et sujet aux mêmes obligations que le greffier; et tel greffier et ses cautions seront responsables pour tous les actes et omissions du sous-greffier.

10. Les devoirs du greffier seront :—

(1.) De recevoir toutes les plaintes et autres pièces que les plaideurs sont requis de produire, sur paiement des honoraires voulus; d'émettre tous les brefs d'assignation, mandats d'amener, subpoena, ordres, brefs d'exécution et autres documents rendus nécessaires ou requis pour la disposition effective de telles matières; de taxer les dépens, coucher par écrit les jugements et enregistrer tous jugements et ordres prononcés, donnés et faits; de tenir un compte de tous les honoraires, amendes et deniers payables ou payés en cour, et de tout l'argent des plaideurs reçu par lui comme tel greffier, portant chaque somme dans un livre de caisse convenable qui devra être tenu à cet effet; de tenir un livre des causes dans lequel seront inscrits régulièrement, sous des titres différents, tous les procédés pris dans aucun procès, tous les argents reçus et payés et les personnes auxquelles et par lesquelles ces argents ont été payés, lequel livre sera accessible, en tout temps, aux plaideurs et au public; et de faire et exécuter tous les autres actes et devoirs qui peuvent être nécessaires pour la bonne administration de la justice civile dans les Territoires.

(2.) De faire, le premier jour des mois de janvier et juillet de chaque année, un rapport attesté sous serment (lequel serment sera prêté devant un magistrat stipendiaire ou un juge de paix) au lieutenant-gouverneur, dans telle forme que ce dernier pourra ordonner, montrant tous les procédés pris dans le bureau du greffier ou devant la cour à aucune des sessions; et aussi tous les argents reçus et payés (spécifiant à qui et par qui, et l'objet de ces paiements) pendant les six mois alors immédiatement précédents, gardant un double de ce rapport, attesté de la même manière, de record dans les bureaux de la cour.

PROCÉDURE.

11. Le greffier, en recevant d'aucune personne (qui sera après cela appelée le demandeur) une déclaration simple de sa plainte ou cause d'action ou les détails de sa réclamation sous forme de compte, et dans les cas de violation de propriété ou de dommages, une déclaration simple également de la violation de propriété et du tort dont elle se plaint, avec le montant des dommages réclamés contre aucune autre personne (devant être appelée après cela le défendeur), ainsi que le lieu de résidence temporaire ou autre des deux parties, les déposera dans son bureau et émettra une assignation, suivant la

formule "C" du dit appendice, et (faisant autant de copies de ce bref qu'il y a de défendeurs, avec une copie intelligible de la plainte ou demande annexée au bref d'assignation original et à chaque copie) il la transmettra ou délivrera à qui il appartient pour signification et rapport.

12. La signification de l'assignation pourra se faire comme suit :

(1.) Le bref d'assignation pourra être signifié partout dans les territoires du Nord-Ouest, et la signification devra être personnelle, excepté dans les actions sur compte, quand le montant réclamé n'exécède par cinquante piastres, auquel cas la signification pourra être faite au défendeur, à sa femme ou à son serviteur ou à quelque personne raisonnable habitant la maison du défendeur ou sa place habituelle de résidence, de commerce ou le lieu où il fait affaire.

(2.) Si le défendeur réside en dehors des territoires du Nord-Ouest, mais y a un agent, gérant ou autre représentant résidant et y faisant ses affaires, la signification du bref d'assignation pourra être faite à tel agent, gérant ou autre représentant qui, pour les fins de la signification du dit bref ou d'aucun autre procédé dans la procédure qui doit être signifié au défendeur, sera considéré comme l'agent du dit défendeur.

(3.) Si le magistrat stipendiaire a raison de croire qu'il y a une cause d'action ayant pris naissance dans les territoires du Nord-Ouest, ou relative à la violation d'un contrat qui y a été fait et que le bref d'assignation a été signifié personnellement au défendeur, en dehors des dits territoires, ou que des efforts raisonnables ont été faits pour faire la signification au défendeur personnellement et que cela est venu à la connaissance de ce dernier, ou qu'il demeure en dehors des dits territoires dans le but de frustrer ou retarder ses créanciers, tel magistrat stipendiaire pourra, de temps en temps, ordonner qu'il soit permis au demandeur de procéder dans son action de telle manière et sujet à telles conditions que le dit magistrat stipendiaire jugera à propos ; et tout affidavit sur lequel doit se baser le magistrat stipendiaire pour prescrire la procédure, en vertu de ce paragraphe, pourra être fait devant tout officier autorisé à prendre les affidavits en preuve de la passation des contrats de terres pour enregistrement ; mais dans toute telle action, le demandeur, avant d'obtenir jugement, devra prouver sa réclamation, comme si elle était contestée.

(4.) Tout bref d'assignation lancé contre une corporation et tous autres procédés dans une action contre une corporation qui doivent être signifiés à un défendeur, pourront être signifiés au président ou autre officier principal, ou au caissier, gérant, trésorier ou secrétaire, commis, agent ou autre représentant de telle corporation, ou d'aucune succursale ou agence d'icelle, dans les territoires du Nord-Ouest, par quelque nom ou titre qu'ils soient connus ; et toutes personnes qui, dans les limites des dits territoires, fait ou conduit aucune affaire d'une corporation ou pour une corporation, dont la principale place d'affaires est en dehors des dits territoires, devra en être regardée comme l'agent, pour les fins de signification d'un bref d'assignation ou d'aucun autre procédé, comme susdit, dans une action intentée contre ou par telle corporation.

13. En recevant un rapport de tels brefs d'assignation, avec un affidavit de la signification au défendeur, suivant la formule "D" du dit appendice, le greffier devra le mettre au dossier et porter la cause sur une liste qui doit être tenue régulièrement dans son bureau et appelée la "Liste de la Cour."

14. Toutes les époques et tous les lieux où doit se tenir la dite cour seront annoncés par le greffier, de la manière la plus publique possible, et à chaque audience le greffier sera présent avec la Liste de la Cour et tous les papiers originaux, de record dans son bureau, dans toutes les causes énumérées dans cette liste.

15. Le greffier devra, sur paiement des honoraires voulus, dresser et émettre tels brefs de subpoena (qui peuvent être suivant la formule "E" du dit appendice) et les copies qui peuvent être nécessaires aux plaideurs.

16. Tous les affidavits de signification pourront être faits devant le greffier ou un juge de paix.

17. Les actions seront, en général, intentées et entendues dans la cour tenue dans le district ou la division judiciaire où la cause de l'action a pris naissance, ou dans

lequel ou laquelle le défendeur ou l'un des défendeurs réside ou fait affaire au temps où l'action est intentée; mais toutes telles actions pourront être intentées, entendues et jugées dans et par la cour dont la place d'audience est la plus près de la résidence du défendeur, nonobstant que le défendeur puisse alors résider dans un district ou une division judiciaire autre que celui ou celle où la cour en dernier lieu mentionnée est située.

18. Dans les cas où la signification est faite dans le district judiciaire où la cour siège, la signification du bref d'assignation sera faite au moins vingt jours avant les sessions de la cour désignée dans ce bref, et dans tous les autres cas trente jours.

19. Un demandeur faisant défaut à l'audition de sa cause sans qu'une excuse suffisante soit donnée à la satisfaction du magistrat stipendiaire président, ou comparissant et manquant à prouver sa cause, pourra être débouté, et si le défendeur ne comparait pas et qu'une excuse suffisante, n'est pas donnée au magistrat stipendiaire, le demandeur pourra procéder en son absence.

20. Les causes pourront être remises à la demande d'aucune des parties, montrant au magistrat stipendiaire président des raisons suffisantes à cet effet, à telles conditions, quant au paiement des frais ou autrement, qu'il pourra être ordonné.

21. Le magistrat stipendiaire, dans chaque cause par lui entendue, devra dresser et rendre un jugement par écrit qui devra être régulièrement mis dans le dossier par le greffier; et dans les causes où les appels sont permis par la loi, il remettra au greffier les dépositions prises dans tels procès.

22. Toutes les fois que, par maladie ou autre cas fortuit, le magistrat stipendiaire, nommé pour tenir une cour, manquera de s'y rendre au temps indiqué pour cela, le greffier, à cinq heures de l'après-midi du jour ainsi désigné, devra ajourner telle session, par proclamation, à telle heure du jour suivant qu'il désignera, et ainsi de jour en jour (mais n'excédant pas six jours) jusqu'à ce que le magistrat stipendiaire qui doit présider telle session, comme susdit, soit en état de la présider ou jusqu'à ce qu'il reçoive d'autres instructions de tel magistrat stipendiaire; mais si à l'expiration de la dite période de six jours le dit magistrat stipendiaire n'est pas arrivé ou qu'il soit encore incapable de présider, le greffier ajournera la cour à la prochaine session régulière d'icelle, et en faisant tout tel ajournement il en notifiera aussitôt le lieutenant-gouverneur; sur quoi le lieutenant-gouverneur pourra requérir le magistrat stipendiaire d'un autre district de se rendre au lieu indiqué, et de tenir telle cour, à une époque qui sera spécialement désignée à cette fin par le magistrat stipendiaire en dernier lieu nommé.

23. Le magistrat stipendiaire d'aucun district judiciaire pourra, s'il le juge à propos, tenir aucune cour et remplir aucunes fonctions judiciaires dans aucun district autre que le sien, s'il est requis de ce faire, pour aucune raison, par le magistrat stipendiaire à qui ce devoir incombe.

APPELS.

24. Dans les causes civiles où, par la loi, les appels sont autorisés, toute partie à un procès, désireuse d'en appeler, pourra le faire en aucun temps, avant l'exécution du jugement, en déposant entre les mains du greffier un avis d'appel, et en fournissant tel cautionnement que le magistrat stipendiaire qui a jugé la cause pourra ordonner.

25. Dès que ce cautionnement sera donné, tous les papiers originaux, comprenant les dépositions prises, les pièces produites, et le jugement ou la décision rendue, seront transmis sans délai par le greffier à la cour d'appel.

26. Tant que l'appel sera pendant, tous les procédés seront suspendus dans la première instance.

27. Sur le prononcé d'aucun jugement en appel, le greffier prendra tels procédés qui mettront à effet les ordres émanant de la Cour d'Appel.

JUGEMENT ET EXÉCUTION.

28. Les jugements de la cour seront inscrits sur un livre par le greffier, qui dressera un extrait de jugement suivant la formule " F " à la fin de cette ordonnance,

selon les circonstances, lequel il inscrira aussi sur la liste des causes ou livre de record; et telle inscription constituera un bon et suffisant jugement et preuve d'icelui.

29. Les jugements d'aucune cour pourront être transférés à et devenir les jugements d'aucune autre cour, en faisant une copie du jugement ou des procédés, dans la cour en premier lieu mentionnée, signée et scellée du sceau de la cour par le greffier; laquelle copie en étant délivrée au greffier d'aucune autre cour sera, par lui, mise de record et inscrite dans un livre de procédure et deviendra alors un jugement de la dite cour en dernier lieu mentionnée, sur lequel tous procédés pourront être pris comme sur aucun autre jugement de cette cour.

30. Dans le cas de non-paiement du montant, ou de quelque partie du montant d'aucun jugement, dans les trente jours après la reddition d'icelui ou suivant l'ordre du magistrat stipendiaire qui aura jugé la cause, le greffier, à la demande de la partie en faveur de laquelle le jugement aura été rendu, émettra un bref d'exécution, suivant la formule "G" du dit appendice, pour le recouvrement du montant dû sur le dit jugement et les frais, par la saisie et la vente des biens, effets et meubles (non exempts de saisie dans l'espèce) de la partie contre laquelle le jugement a été ainsi rendu.

31. Ce bref d'exécution demeurera en vigueur pendant douze mois de la date de son émission; mais aucune vente de biens mobiliers saisis en vertu du dit bref ne sera faite sans que telle vente ne soit annoncée pendant au moins dix jours, par avis public d'icelle, décrivant les effets qui doivent être vendus, dans pas moins de trois endroits publics du voisinage.

32. Sur un rapport *nulla bona* d'aucune exécution contre les biens et effets mobiliers, la partie en faveur de laquelle elle est émise pourra, si plus de cinquante piastres de son jugement restent non payés, obtenir une exécution contre les terres et tènements du débiteur en vertu du jugement, pour telle balance, suivant la dite formule "G"; mais aucune vente d'immeubles ou de droits immobiliers ne pourra être faite qu'après six mois de la date de telle exécution, et après qu'un avis de trois mois de telle vente aura été affiché, dans un endroit apparent du bureau du greffier, ainsi qu'au poste de la police le plus près de l'immeuble qui doit être vendu, et sur le dit immeuble.

33. Les biens, meubles et effets, terres et droits immobiliers se trouveront arrêtés par la livraison du bref lancé contre tels biens respectivement, à l'officier chargé de son exécution.

34. Les témoins comparissant à l'audition d'aucune cause, qu'ils aient été assignés ou non, auront droit de recevoir une piastre pour chaque jour d'assistance en cour, avec en sus dix centins de frais de route pour chaque mille nécessairement parcouru en se rendant à la cour ou en revenant; et le greffier, en libellant le jugement définitif, ajoutera aux dépens taxés telle somme pour la taxe des témoins, comme aussi telle allocation à aucune des parties, n'excédant pas la taxe ordinaire d'un témoin, que le magistrat stipendiaire par qui la cause a été entendue certifiera.

35. Les mineurs pourront poursuivre pour leurs gages de la même manière que s'ils étaient majeurs.

36. Autant que cela est compatible avec les conditions du pays, les lois concernant la preuve et les principes qui gouvernent l'administration de la justice dans la province d'Ontario, seront suivis dans les cours; mais dans tous les cas, la déposition des témoins sauvages devenus chrétiens sera admissible si elle est prise conformément aux sections 74 et 78 de "l'Acte des Sauvages, 1878," du Canada, lesquelles sections sont par le présent déclarées faire partie intégrante de cette ordonnance.

37. Les greffiers et autres officiers des dite cours, excepté les magistrats stipendiaires, seront payés par des honoraires conformément à la cédule dans l'appendice à la fin de cette ordonnance.

38. Tous les procédés qui doivent être faits par le shérif seront exécutés par lui-même ou par quelqu'un dûment nommé par lui par écrit, ou par quelque personne dûment autorisée par écrit par le magistrat stipendiaire; et tous les autres procédés,

y compris les subpoenas, pourront être signifiés par le shérif, ses officiers, ou aucune personne lettrée.

39. S'il est prouvé, cour tenante, qu'une copie de subpoena a été signifiée à une personne, et qu'en même temps l'offre de ses dépenses légitimes lui a été faite, et que cette personne refuse ou néglige, sans raison suffisante, d'obéir au subpoena; et si une personne présente en cour, appelée à rendre témoignage, refuse de donner sa déposition, toute telle personne paiera une amende, n'excédant pas vingt piastres, que pourra imposer le magistrat stipendaire présidant les sessions de la dite cour durant lesquelles la cause où telle personne est requise comme témoin est entendue; et à défaut de paiement de telle amende, cette personne sera emprisonnée pour un terme n'excédant pas dix jours.

40. Les poursuites pour aucune chose faite sous l'autorité de cette ordonnance seront commencées dans les trois mois qui suivront la commission du fait.

41. Tous les deniers recouvrés ou provenant d'aucune source en vertu de cette ordonnance, seront remis immédiatement après leur réception au greffier qui en tiendra compte, tel qu'à ce pourvu.

42. Dans le cas d'une créance ou demande contre deux ou plusieurs personnes associées de commerce, ou autrement conjointement responsables, mais résidant dans différents districts judiciaires, ou dont l'une ou plusieurs ne peuvent être trouvées, l'assignation pourra être signifiée à l'une ou plusieurs de ces personnes, et le jugement pourra être obtenu et l'exécution émise contre la ou les personnes assignées, nonobstant que les autres partie- responsables solidairement n'aient pas été assignées ou poursuivies, réservant toutefois à la personne ou aux personnes contre lesquelles l'exécution a émané, son droit ou leur droit d'exiger la quote-part de toute autre personne solidairement responsable. Et toutes les fois que jugement aura été ainsi obtenu contre tout tel associé, et que la magistrat stipendaire décide que la réclamation prouvée était strictement une affaire de société, l'officier chargé de l'exécution de la saisie, dans le but de satisfaire à tel jugement et dépens, pourra saisir et vendre les biens de la société aussi bien que ceux du défendeur qui aura été assigné.

43. Jusqu'à ce que des prisons régulières ou des lieux de détention aient été établis dans les Territoires du Nord-Ouest pour y renfermer les personnes condamnées à l'emprisonnement en vertu des dispositions de cette ordonnance ou d'aucune autre loi, cet emprisonnement pourra avoir lieu dans aucun des postes de la police dans les dits Territoires; et le commissaire de police est par le présent autorisé à faire des règles et règlements pour maintenir l'ordre et la discipline, et pour fixer les rations et la nourriture des prisonniers, lesquels règles et règlements, après avoir été approuvés par le lieutenant-gouverneur, auront force de loi.

44. Durant la vie des parties à un jugement, ou d'aucune d'elles, une exécution pourra être émise en aucun temps dans les six ans qui suivent la date de tel jugement, pour le recouvrement du montant de ce jugement, sans qu'il soit nécessaire de le renouveler; mais aucun bref d'exécution ou autre ne sera émis, sur un jugement rendu depuis plus de six ans, sans la permission écrite d'un magistrat stipendaire; mais il ne sera pas nécessaire de donner aucun avis à la partie contre laquelle une exécution est demandée préalablement à la demande de telle permission, et cette permission sera exprimée sur l'exécution, "émanée avec la permission de....."

45. Tout jugement, dans le cas de la mort des parties en faveur desquelles ou contre lesquelles il a été rendu, pourra être renouvelé par les parties qui prétendent avoir le droit d'obtenir une exécution sur ce jugement en intentant, une action ordinaire dont la réclamation ou demande sera pour le renouvellement du dit jugement et exposera brièvement les raisons pour lesquelles tel renouvellement est demandé, sur quoi la procédure se fera comme dans les autres causes portées devant la cour.

46. Si l'un ou plusieurs des différents demandeurs ou défendeurs meurt ou meurent avant le jugement, l'action ne tombera pas, si la cause d'action continue d'exister pour ou contre la partie survivante; et si l'un ou plusieurs des différents demandeurs ou défendeurs meurt ou meurent après le jugement, des procédés pourront être pris sur le dit jugement sans qu'il soit nécessaire d'obtenir la permission de la cour.

47. Dans le cas où la réclamation ou demande du demandeur est pour le recouvrement de la possession d'un immeuble, si le jugement est en faveur du demandeur, il sera exécuté par l'émission d'un bref "*habere facias possessionem*" par le greffier, suivant la formule "H" de l'appendice à cette ordonnance, mais la personne contre laquelle tel bref aura été émis ne sera dépossédée que quinze jours après qu'une notification de déguerpir lui aura été donnée par l'officier chargé de l'exécution du dit bref.

48. Des brefs *alias* et *pluries* d'assignation et d'exécution pourront être émis dans tous les cas.

DÉBITEURS QUI SE CACHENT.

49. Dans le cas où une personne est endettée d'une somme de pas moins de vingt piastres pour dette ou dommages provenant d'aucun contrat explicite ou implicite, ou d'aucun jugement, le greffier, sur la production d'un affidavit fait devant aucun juge de paix ou devant lui-même, par aucun créancier de telle personne, ou son agent, exposant la nature et le montant de telle créance et déclarant que tel débiteur a quitté les territoires du Nord-Ouest, laissant des biens meubles saisissables en vertu d'une exécution pour dette dans les dits Territoires, ou qu'il se tient caché pour se soustraire à la signification d'une sommation, ou qu'il est sur le point d'enlever ou transporter aucun de ses biens, effets ou créances d'aucuns districts judiciaires, ou qu'il a cédé, transporté, vendu ou caché, ou qu'il est sur le point de céder, transporter, vendre ou cacher aucun des dits biens, effets ou créances, dans le but de retarder, frustrer ou frauder ses créanciers, émettra un mandat ou bref de saisie-arrêt, sous le sceau de la cour, suivant la formule "I" du dit appendice, adressé au shérif, lui enjoignant d'arrêter, saisir, prendre et tenir sous bonne garde tous les biens mobiliers et effets de tel débiteur, saisissables en vertu d'un bref d'exécution, ou une partie d'iceux suffisante pour garantir la réclamation assermentée et les dépens, et de rapporter le dit mandat au greffier.

50. Si aucune assignation n'a été préalablement faite, l'émission de telle saisie-arrêt sera considérée comme le commencement de l'action, mais aucun procédé ultérieur n'aura lieu (excepté dans le cas d'effets périssables) que vingt jours après le rapport du mandat au greffier; et une copie du dit mandat ou bref de saisie-arrêt sera signifiée au débiteur contre les effets duquel il a été émis, lorsque la saisie sera pratiquée en vertu de ce bref, ou aussitôt après que telle signification pourra être faite si le dit débiteur peut être trouvé; mais si cette signification personnelle ne peut être faite, une copie du dit bref sera laissée à quelque personne raisonnable résidant dans le lieu où telle saisie est faite, ou, s'il n'y a personne qui y réside, affichée dans un endroit apparent sur les lieux.

51. Avec le rapport de tout tel mandat ou bref de saisie-arrêt, l'officier qui est chargé de son exécution transmettra, y annexé, un inventaire des effets saisis et de leur valeur autant qu'il pourra en juger, avec une déclaration assermentée de la manière dont la signification de ce bref a été faite; sur quoi la cause sera inscrite sur la liste de la cour pour audition, et la procédure conduite jusqu'à jugement et exécution comme dans les causes ordinaires.

52. Sur la saisie d'aucuns effets en vertu du mandat ci-dessus décrit, la personne contre laquelle le dit mandat a été émis pourra se faire remettre les dits effets en donnant à l'officier saisissant ou au greffier bonne et valable caution pour telle dette que le demandeur pourra établir au procès, et les dépens encourus jusque-là, ou en en payant le montant.

53. Dans le cas où plusieurs mandats de saisie-arrêt émaneraient contre la même personne, le produit des biens saisis sera distribué au *pro rata* des jugements obtenus au temps de telle distribution, mais aucune telle distribution ne sera faite qu'après qu'un temps raisonnable (dans l'opinion du magistrat stipendiaire) aura été donné aux créanciers de procéder à jugement.

54. Lorsqu'un mandat de saisie-arrêt aura été émis en aucun temps après la signification d'une assignation au défendeur, il sera procédé à la cause comme si aucun tel mandat n'avait été émis.

55. Si, à l'audition d'aucune cause dans laquelle un mandat de saisie-arrêt a été émis, il appert, à la satisfaction du magistrat stipendiaire présidant, que le créancier qui a demandé tel mandat n'avait pas une cause raisonnable de prendre ce procédé, il ne lui sera adjugé aucun dépens.

56. Les chevaux, bêtes à cornes et effets périssables pourront, sur la requête par écrit d'aucun créancier saisissant, et en par lui fournissant des sûretés suffisantes, être vendus par l'officier saisissant, après qu'avis public de dix jours aura été donné de la même manière que les avis de vente par exécution contre les biens mobiliers, le produit devant en être remis au greffier immédiatement après telle vente.

TIERS-SAISIS.

57. Toutes les fois qu'une dette ou somme d'argent n'étant pas strictement une réclamation pour dommages, est due à une personne par aucune personne, soit sur un jugement de la cour ou autrement, et qu'une dette est due au débiteur par aucune autre personne, il sera loisible à la personne (ci-après désignée comme créancier principal) à laquelle la dette ou somme d'argent en premier lieu mentionnée est ainsi due, de saisir et arrêter et recouvrer, de la manière à ce pourvue, toute dette due à son débiteur (ci-après désigné comme débiteur principal) par aucune autre personne (ci-après désignée comme tiers-saisi), ou suffisamment d'icelle pour satisfaire à la réclamation du créancier principal, sujet toutefois aux droits d'autres personnes sur les dettes dues par le dit tiers-saisi.

58. Les procédés en vertu de la section immédiatement précédente se feront par sommation suivant la formule "J" du dit appendice, dont des copies seront signifiées au tiers-saisi et au débiteur principal, à moins que la cour ne dispense de la signification en dernier lieu mentionnée; et de ce moment la procédure sera la même que dans les causes ordinaires en cour, le tiers-saisi ayant tous les droits et privilèges d'un défendeur, mais l'exécution ne sera pas émise sur aucun jugement obtenu contre le tiers-saisi pour un plus fort montant que le montant dû par lui au débiteur principal et les dépens, ou avant que le montant ainsi dû par le tiers-saisi au débiteur principal ne soit échu et payable.

59. La signification de cette sommation au tiers-saisi aura l'effet (sujet aux droits d'autres parties) de saisir et arrêter entre ses mains toute dette due par lui au débiteur principal, ou suffisamment d'icelle pour satisfaire à la réclamation du dit créancier principal, et le paiement fait en cour par le tiers-saisi de la dette ainsi saisie et arrêtée jusqu'au montant de la réclamation du créancier principal, sera une décharge de la dette due par le tiers-saisi au débiteur principal jusqu'à concurrence; et tout paiement par le tiers-saisi après que la dite sommation lui aura été signifiée, à aucun autre qu'au débiteur principal ou à la cour comme susdit, sera nul.

DEMANDES INCIDENTES:

60. Quand une réclamation sera faite sur ou relativement à quelques effets, deniers, valeurs ou autres biens meubles pris en exécution ou saisis en vertu d'un bref d'une cour, ou relativement au produit ou à la valeur d'iceux, par aucun locateur pour loyer, ou par aucune autre personne n'étant pas la partie contre laquelle tel bref a été émis, l'officier chargé de l'exécution de tel bref pourra demander au greffier de la cour dans la juridiction de laquelle les biens ont été ainsi saisis, et soit avant ou après qu'une action aura été intentée contre l'officier, et faire émaner une assignation en demandé incidente, suivant la formule K de l'appendice à la fin de cette ordonnance, et telle assignation suspendra toute telle action et sera signifiée au réclamant principal ou créancier saisissant, et elle sera rapportée en même temps et de la même manière qu'un bref d'assignation dans une action ordinaire, et elle sera inscrite pour audition comme les causes ordinaires aux sessions régulières de la cour.

61. Dans les cas de demandes/incidentales, les frais, en règle générale, subiront le sort du procès, à moins que le magistrat stipendiaire qui aura entendu la cause n'en

ordonne autrement, et les frais du shérif ou autre officier relativement à telle demande feront partie des frais du procès; mais dans le premier cas, ils lui seront payés par le créancier saisissant.

62. En attendant l'issue de toute telle demande, le shérif ou autre officier pourra, sur la réception de garanties suffisantes, par cautionnement ou autrement, de la production et livraison entre ses mains des effets ainsi saisis ou de leur valeur quand demande en sera faite, permettre au réclamant d'en retenir la possession jusqu'à l'adjudication finale à cet égard; mais, dans tout tel cas, le dit shérif ou autre officier aura le pouvoir, en aucun temps qu'il le jugera à propos, de reprendre la possession actuelle et absolue et la garde des dits effets, nonobstant tel cautionnement ou garantie.

SAISIE REVENDICATION.

63. Toutes les fois que des biens-meubles ou biens mobiliers ou effets auront été injustement enlevés ou autrement pris à tort ou détenus, le propriétaire ou autre personne capable de soutenir une action en violation de propriété ou en restitution de chose trouvée contre tel enlèvement, prise ou détention injuste, pourra intenter une action en revendication pour le recouvrement des dits effets et pour le recouvrement des dommages soufferts à raison de tel enlèvement ou détention, mais rien de contenu au présent n'autorisera la demande de revendication sur aucun effet saisi par le shérif ou aucun autre officier chargé de l'exécution d'aucun bref émanant de la cour.

64. Les brefs de saisie revendication seront émis par le greffier de la cour sur l'affidavit fait devant le dit greffier par le demandeur ou son agent dûment autorisé :

(1.) Comprenant une description des effets pour lesquels la saisie revendication est demandée, ainsi que leur valeur, au meilleur de la connaissance du déposant, et déclarant que le réclamant est le propriétaire ou a droit à la possession des dits effets;

(2.) Énonçant de plus, dans le cas de biens et effets retenus pour loyer ou *dommage faisant*, que les biens et effets ont été pris sous prétexte de les détenir pour loyer ou *dommage faisant*, suivant le cas;

(3.) Ou, dans le cas de biens meubles enlevés de la possession du réclamant ou frauduleusement soustraits à sa possession, établissant, en outre des points requis par le premier paragraphe de cette section, la date du fait (qui doit être de moins de trois mois) et la manière injuste ou frauduleuse dont les dits biens meubles ont été pris ou enlevés de sa possession, et tels faits et circonstances qui pourront montrer que le réclamant a droit à la possession des dits effets, et qu'une action pour violation de propriété ou en restitution de chose trouvée ne serait pas un recours suffisant.

65. Avant que le greffier n'émette le bref, qui sera suivant la formule "L" du dit appendice et décrira les effets comme dans l'affidavit, et qui sera adressé au shérif, il se fera donner un cautionnement par des cautions solvables pour le double de la valeur des effets revendiqués tel qu'établie dans l'affidavit et le bref, lequel cautionnement sera suivant la formule du dit appendice et sera transférable au défendeur suivant la formule "N" de cet appendice.

66. Le shérif ou autre officier chargé de l'exécution de ce bref ne le signifiera pas au défendeur avant d'avoir pris possession des biens décrits dans le bref ou de telle partie d'iceux qui peut être trouvée; et dans le cas où le dit shérif ou autre officier a de bonnes raisons de soupçonner que les biens revendiqués ou aucune partie d'iceux sont enfermés, contenus, ou cachés dans aucun logement, bâtiment ou enclos appartenant au défendeur ou à aucune autre personne le tenant ou occupant, et si le dit shérif ou officier demande aux propriétaires, occupants ou autres personnes ayant charge des dits lieux la livraison des dits effets, et que ces effets ne lui soient pas livrés sur telle demande, il pourra, et au besoin il devra (mais seulement entre le lever et le coucher du soleil), forcer les dites prémisses, y pénétrer et y faire une perquisition afin de recouvrer les effets demandés, et, s'ils y sont trouvés, les prendre en sa possession.

67. Dès qu'il aura pris possession des effets décrits dans le bref ou de telle partie d'iceux qu'il pourra trouver, le shérif ou autre officier, ayant le bref comme susdit, en signifiera une copie au défendeur personnellement s'il peut le trouver, et sinon, en

laissant une copie à sa résidence habituelle, ou à sa dernière résidence, à sa femme ou à aucune autre personne raisonnable étant un membre de sa famille, ou habitant la place ou maison en quelque lieu que le défendeur ait résidé, ou réside ou fasse sa demeure comme susdit; et après avoir fait cette signification comme susdit, il fera rapport du dit bref au greffier de la cour et transmettra, y annexée, une description des articles saisis, ainsi que la valeur d'iceux autant qu'il pourra en juger; et si cette description ne couvre pas tous les articles mentionnés dans le bref, la raison pour laquelle il n'a pas pu les saisir tous, en même temps qu'une déclaration sous serment de la manière dont le dit bref a été signifié au défendeur, ainsi que la date et le lieu de telle signification; et la procédure, de ce moment, sera comme dans les actions ordinaires.

68. Avenant un jugement en faveur du défendeur, ou le demandeur étant débouté, le défendeur pourra procéder en son propre nom sur le cautionnement comme cessionnaire d'icelui.

SURROGATE.

69. Les magistrats stipendiaires auront respectivement pouvoir, juridiction et autorité d'émettre des sommations et de prendre connaissance de toutes matières relatives à la concession d'actes de vérification, et de conférer le pouvoir d'administrer les successions, ainsi que d'accorder des vérifications de testament et de conférer le droit d'administrer les biens des personnes décédant *ab intestat* et laissant des immeubles, biens, droits ou créances dans les Territoires du Nord-Ouest, et de révoquer tels actes de vérification et pouvoirs d'administration; et d'entendre et décider toutes questions, causes ou procès relatifs aux matières susdites et à toutes matières et causes testamentaires, semblables aux pouvoirs, juridiction et autorité possédés par les cours de *surrogate* d'Ontario, le premier jour de janvier A. D. 1878, excepté pour les procès par jury; et les règlements et formules en force et usage dans les dites cours de *surrogate* d'Ontario le premier jour de janvier A. D. 1878, autant qu'ils conviennent aux conditions des dits territoires, y seront en force.

70. L'octroi d'actes de vérification et de pouvoirs d'administration appartiendra au magistrat stipendaire du district judiciaire (tel que fixé par cette ordonnance) dans lequel le testateur ou l'intestat résidait; ou, dans le cas de décès en dehors des Territoires du Nord-Ouest, au magistrat du district judiciaire dans lequel le testateur ou l'intestat avait, à l'époque de sa mort, des propriétés immobilières; mais s'il ne réside pas de magistrat stipendaire dans tel district judiciaire, alors la chose appartiendra au magistrat stipendaire résidant le plus proche, et l'acte de vérification et les pouvoirs d'administration accordés par quelque magistrat stipendaire que ce soit, auront effet, à moins d'être révoqués, sur les biens mobiliers du décédé dans toutes les parties des dits territoires.

71. Il sera loisible à tout magistrat stipendaire, sur preuve qu'il lui sera fournie sous serment que la propriété d'une personne décédée se détériore faute d'un gardien, d'ordonner à quelque personne d'en prendre possession après en avoir fait faire l'inventaire, et de la garder jusqu'à ce qu'un représentant légal de telle personne décédée ait été nommée.

TUTELLE.

72. Sur la requête de tout enfant, ami ou parent du dit enfant, faite au magistrat stipendaire résidant dans le district judiciaire dans les limites duquel tel enfant demeure, ou, dans le cas il n'y aura pas de magistrat stipendaire résidant comme susdit, alors au magistrat stipendaire le plus proche, et sur la production de la preuve sous serment devant tel magistrat stipendaire que tel enfant n'a pas de père vivant ni aucun tuteur légal autorisé par la loi à prendre soin de ses biens mobiliers, et que sa mère est vivante ou qu'elle est morte, le magistrat stipendaire susdit, ayant fixé un jour pour la présentation de telle requête et fait notifier de telle présentation la mère si elle est vivante, et telle autre personne qu'il jugera convenable, pourra, les parties entendues, nommer quelque personne ou personnes convenables tuteur ou tuteurs de tel enfant, exigeant d'abord un cautionnement convenable que l'enfant

recevra les soins voulus et que compte sera rendu de la succession chaque fois que requis par la loi de le faire. Et pour les fins ci-dessus, tel magistrat stipendiaire aura et possèdera tous les pouvoirs et autorités qui, dans la province d'Ontario, sont dévolus aux cours de *Surrogate* et aux juges d'icelles; et les règles de pratique et formules de procédure, telles qu'elles existaient le premier jour de janvier A. D. 1878, autant qu'elles peuvent s'appliquer aux circonstances, seront en force. Et le tuteur ainsi nommé à tel enfant aura, pendant sa tutelle, le pouvoir d'agir pour et en faveur de son dit pupille, pourra comparaître devant aucune cour et poursuivre ou se défendre dans aucune action, en son nom, aura la charge et l'administration de ses biens mobiliers et immobiliers, et le soin de l'éducation de sa personne; et si l'enfant est âgé de moins de quatorze ans, il pourra, avec l'approbation de l'un des juges de paix de Sa Majesté et le consentement du dit pupille, ou s'il a plus de quatorze ans d'âge, avec le consentement du dit pupille seulement, le placer et l'engager comme apprenti dans aucun métier, affaire ou emploi légitime, tel apprentissage ne devant pas durer plus que jusqu'à l'âge de 21 ans. Et le dit magistrat stipendiaire par lequel le tuteur ou les tuteurs a été ou ont été nommés, ou le magistrat stipendiaire alors résidant dans le district judiciaire, où tel acte de tutelle a été exécuté, pourra, sur une plainte raisonnable faite et maintenue, ou pour cause prouvée à sa satisfaction, relever le tuteur ou les tuteurs de sa ou leur tutelle, et en nommer un autre ou d'autres à la place.

73. Toute personne à qui des pouvoirs d'administration ou de tutelle auront été conférés, fournira un cautionnement au magistrat stipendiaire qui les aura accordés et à ses successeurs en office, au moyen d'une ou de plusieurs cautions suivant que l'exigera le dit magistrat, de telle manière et pour tel montant qu'il ordonnera.

74. Tous les procédés pris en vertu des dispositions des cinq sections immédiatement précédentes de cette ordonnance seront remis par le magistrat stipendiaire qui les aura pris au greffier de la cour dont le bureau est au lieu ou le plus près du lieu de la résidence officielle du dit magistrat stipendiaire, pour être enregistré dans son bureau dans un livre spécialement tenu à cet effet.

DIVERS.

75. Les ordres faits pour le paiement d'argent, préalablement à la passation de cette ordonnance, par aucun magistrat stipendiaire, en vertu des dispositions de la section soixante et onze de "l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, 1875 et 1877," pourront, à la demande des parties ayant droit de recevoir tel argent, et sur le paiement de la somme d'une piastre au greffier, être inscrits comme jugements de l'une des dites cours, sur quoi la même procédure pourra être prise que dans les jugements ordinaires de la cour.

76. Tout acte, matière ou chose qui doit être fait, ou toute fonction qui doit être remplie par le greffier, par et en vertu de cette ordonnance, pourra être fait ou remplie aussi amplement et efficacement par le magistrat stipendiaire, qu'un greffier ait été nommé ou non, le magistrat stipendiaire rendant compte au lieutenant-gouverneur des honoraires qu'il aura reçus pour l'accomplissement des devoirs du greffier.

77. Jusqu'à ce que les sceaux voulus aient été obtenus pour les différentes cours, tous les brefs pourront être émis sans aucun sceau quelconque, et ils auront la même force, veru et légalité que si le sceau voulu tel qu'autorisé par cette ordonnance y était attaché.

78. L'ordonnance No. 10 de 1877 intitulée: "Ordonnance concernant l'administration de la justice," est par le présent abrogée.

79. Cette ordonnance sera citée comme "l'Ordonnance de l'administration de la justice civile, 1878."

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le deuxième jour d'août, A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du conseil, T.N.-O.

Appendice des formules et cédules auxquelles il est référé dans l'ordonnance ci-dessus.

FORMULE " A " (*Vide section 6.*)

Je jure que je remplirai exactement et fidèlement les différents devoirs de la charge de greffier de la cour à laquelle j'ai été nommé, sans crainte, faveur, ni malice. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à
dans les Territoires du Nord-Ouest,
ce jour de

A.D. 18

FORMULE " B " (*Vide section 6.*)

Sachez tous par ces présentes que nous, (écuier) et de (bourgeois), nous nous obligeons conjointement et solidairement pour nous-mêmes, et chacun de nos héritiers, exécuteurs, et administrateurs, et promettons que greffier de la cour de rendra compte fidèlement et paiera à toute personne quelconque y ayant droit tous les deniers qu'il, le dit recevra en qualité de tel greffier, et qu'il fera et exécutera bien et fidèlement les devoirs qui lui sont imposés par la loi comme tel greffier, et qu'il ne se conduira pas, dans la dite charge, de manière à causer du dommage à aucune personne intéressée dans aucuns procédé légal.

Néanmoins, il est par le présent déclaré qu'aucune somme ne pourra être recouvrée d'aucune des parties à ce cautionnement, en vertu d'icelui, plus forte que celle de cinq cents piastres chaque.

Fait en double ce

jour de

A.D. 18

(L. S.)

En présence de

(L. S.)

FORMULE " C " (*Vide section 11.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }
Dans la Cour d

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

A de
Vous êtes par le présent assigné (comme vous avez déjà été assigné, si assigné auparavant) à comparaître aux sessions de cette cour devant être tenues à le jour de A.D. 18, à dix heures de l'avant-midi, pour répondre à la demande de dont copie est ci-annexée.

Et prenez avis, qu'à défaut par vous d'ainsi comparaître, le dit pourra procéder au jugement et à l'exécution contre vous avec dépens.

Donné à dans le
Territoires du Nord-Ouest, ce jour de A.D., 18

Greffier de la cour.

N.B.—La cause ne sera pas entendue à moins que la signification de l'assignation ne soit faite au moins vingt jours avant les sessions de la cour y nommée, ou à moins que les parties n'y consentent.

FORMULE " D " (*Vide section 13.*)*Affidavit de signification.*

Je jure que j'ai, le jour
de A.D. 18 , signifié à nommé dans le
bref d'autre part, le dit bref et la demande y annexée, en en laissant une copie.

Et que pour faire cette signification j'ai parcouru nécessairement
milles.

Assermenté devant moi ce jour de A.D. 18

FORMULE " E " (*Vide section 15.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et
d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

Dans la cour

Demandeur.

A

Défendeur.

Nous vous commandons, vous et chacun de vous, de comparaître personnellement
devant cette cour commé témoin, pour le à l'audition de
cette cause aux sessions devant être tenues à
le jour de , A. D., 18 . Et prenez avis
qu'à défaut par vous de vous rendre comme susdit (sans montrer cause valable pour
cela,) vous êtes respectivement passibles d'une amende de vingt piastres ou d'un
emprisonnement pendant dix jours.

Emis à le jour de , A. D., 18

FORMULE " F " (*Vide section 28.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Dans la cour

Et

Demandeur,

Défendeur.

Jugement pour

Taxes des témoins \$

Dépens taxés à \$

Total du jugement \$

Greffier de la cour.

FORMULE " G " (*Vide sections 30 et 32.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Dans la cour

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne
et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc.

A

Nous vous ordonnons de prélever sur les (biens meubles et effets) ou (terres et
tènements, suivant le cas) de , dans les Terri-
toires du Nord-Ouest, la somme de piastres et centins,
que a obtenu contre lui dernièrement par le jugement de la

dite cour pour _____, et de rapporter la dite somme d'argent avec les frais de la présente exécution au greffier de la dite cour, ainsi que ce bref, immédiatement après son exécution.

Donné à _____ ce _____ jour de _____ A.D. 18.

Greffier de la cour.

FORMULE "H" (*Vide section 47.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Dans la Cour

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A

Attendu que; _____ a dernièrement, par un jugement de cette cour, obtenu la possession de _____ à l'instance du dit _____ contre _____

Nous vous ordonnons de mettre sans délai le dit _____ en possession du dit immeuble. Et nous vous commandons aussi de prélever sur les biens meubles et effets du dit _____ la somme de _____ piastres et _____ centins adjudée par le dit jugement pour frais.

Et de la manière dont vous aurez exécuté ce bref vous ferez rapport à cette cour immédiatement après son exécution, avec le dit bref.

Donné à _____ ce _____ jour de _____ A.D. 18.

Greffier de la cour.

FORMULE "I" (*Vide section 49.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest. }

Dans la Cour

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A

Nous vous ordonnons de saisir et arrêter et tenir sous bonne garde tous les biens immobiliers et mobiliers, créances et effets, ainsi que tous les titres, créances, livres et dettes de livres ou autres documents, pièces et papiers appartenant à _____ pour garantir et éteindre une certaine dette ou demande de _____ se montant à \$

(la somme mentionnée dans l'affidavit) avec les dépens de son action, et pour satisfaire à la dette ou demande de tels autres créanciers du dit

qui (dans le temps accordé par la loi) prendront des brefs de saisie et procéderont sur ic eux jusqu'à jugement. Et nous ordonnons au dit _____ de comparaître aux sessions de la cour devant être tenues à _____ le _____ jour de _____ A.D. 18 _____, à dix heures de l'avant-midi, pour répondre à telles demandes, s'il ne veut que le dit _____ procède au jugement et à l'exécution contre lui par défaut sans aucun autre avis.

Et nous vous commandons, vous le dit _____, de rapporter le dit bref

avec un affidavit de la signification et un certificat de votre action en vertu d'icelui, aussitôt que vous l'aurez exécuté.

Donné à _____ ce _____ jour de _____, A.D. 18

Greffier de la cour.

N. B.—La cause ne sera pas entendue à moins que la signification de ce bref ne soit faite au moins vingt jours avant les sessions de la cour y nommée, ou à moins que les parties n'y consentent.

FORMULE "J" (*Vide section 58.*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest, }

Dans la cour

Entre

Demandeur et créancier principal.

Et

Défendeur et débiteur principal.

Et

Tiers-saisi.

Victoria par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

Nous vous commandons par les présentes, vous, le susdit tiers-saisi, et vous, le susdit débiteur principal, de comparaître aux sessions de cette cour devant être tenues à _____ le _____ jour de _____, A.D. 18 _____, à dix heures de l'avant-midi, pour dire et montrer si vous, le dit tiers-saisi, devez ou non aucune dette au débiteur principal, et quelle dette vous lui devez, et pourquoi vous ne paierez pas la dite dette en cour jusqu'à concurrence de la réclamation exposée dans la demande ci-annexée. Et prenez avis qu'à défaut par vous d'ainsi comparaître, le demandeur pourra procéder à jugement et à l'exécution contre vous, le dit tiers-saisi, jusqu'à concurrence de la réclamation du demandeur avec dépens.

Donné à _____ ce _____ jour de _____, A.D. 18 _____

Greffier de la cour.

N.B.—La cause ne sera pas entendue à moins que la signification de ce bref n'ait été faite au moins vingt jours avant les sessions de la cour y mentionnée, ou à moins que les parties n'y consentent.

FORMULE "K" (*Vide section 60*)

CANADA, }
Territoires du Nord-Ouest, }

Dans la cour

Entre

Et

Demandeur.

Défendeur,

Réclamant,

Demandeur.

Victoria par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

Nous vous ordonnons par les présentes, à vous le dit réclamant, de comparaître aux sessions de cette cour devant être tenues à _____ le _____

jour de _____, A. D. 18 _____, à dix heures de l'avant-midi, concernant une réclamation faite par vous, le dit réclamant, sur certains biens et effets, savoir : saisis ou pris en exécution, ou sous saisie-arrêt (suivant le cas) ; et à défaut par vous d'établir là et alors telle réclamation, les dits biens et effets seront vendus, ou l'argent, etc., payé et délivré (s'il est question d'argent) suivant les exigences du bref. Et nous vous notifions par les présentes, vous, le dit demandeur, que vous avez fait la réclamation susdite sur les biens et effets (suivant le cas) saisis et pris en exécution dans cette action, et nous vous ordonnons de comparaître personnellement aux sessions de cette cour au lieu et à l'heure susdits, lorsqu'il sera adjugé sur la dite réclamation, et telle décision rendue sur icelle que la cour jugera à propos.

Donné à _____ ce _____ jour de _____, A. D. 18 _____

Greffier de la cour.

N. B.—La cause ne sera pas entendue à moins que la signification de ce bref ne soit faite au moins vingt jours avant les sessions de la cour y nommée, ou à moins que les parties n'y consentent.

FORMULE "L" (Vide section 65.)

CANADA. }
Territoires du Nord-Ouest. }
Dans le cour

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A.
Nous vous commandons par les présentes de faire saisir-revendiquer sans délai pour _____ les biens meubles et effets suivants, savoir :
lesquels le dit _____ allègue être de la valeur de _____
piastres, et que _____ a pris et détenus injustement, (ou détient injustement, suivant le cas,) afin qu'ainsi le dit _____ puisse avoir son juste recours dans l'espèce, et d'assigner le dit _____ à comparaître personnellement pour répondre à la dite demande, devant la cour tenue à _____ le jour de _____, A.D. 18 _____. Autrement le dit _____ pourra procéder au jugement et à l'exécution contre lui par défaut, avec dépens.

Donné à _____ dans les territoires du Nord-Ouest, ce _____ jour de _____
A.D. 18 _____

Greffier de la cour.

N.B.—Cette cause ne sera pas entendue à moins que la signification de ce bref ne soit faite au moins vingt jours avant la session de la cour y nommée, ou à moins que les parties n'y consentent.

FORMULE "M" (Vide section 65.)

CANADA. }
Territoires du Nord-Ouest. }

Sachez tous par les présentes que nous _____
de _____
de _____
et _____

de _____ sommes conjointement et solidairement tenus et strictement liés envers _____
greffier de la cour _____
au paiement de la somme de _____ piastres du cours légal, devant être payée au dit greffier, à son successeur en office ou leurs repré-

sentants, pour le paiement exact et fidèle de laquelle nous nous engageons nous-mêmes, et chacun de nous pour le tout, nos et chacun de nos héritiers, exécuteurs et administrateurs, strictement par les présentes, scellées de nos sceaux, datées ce jour de mil huit cent

La condition de cette obligation est que si le dit demandeur poursuit son action avec effet et sans délai contre pour l'enlèvement et la détention injuste (ou la détention injuste, suivant le cas,) de ses biens meubles et effets, savoir: (tel que dans l'affidavit produit) il fasse un rapport des dits effets, si un rapport d'iceux est ordonné, et que si le demandeur ne réussit pas dans son action, il paie au défendeur tels dommages que lui, le dit souffrira à raison de l'émission de ce bref contre le dit défendeur, et dans ce cas, cette obligation sera nulle, ou autrement elle continuera de valoir.

Signé, scellé et délivré en présence de à ce
jour de A. D. 18

(L. S.)
(L. S.)
(L. S.)

FORMULE "N" (Vide section 65.)

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest. }

Sachez tous par ces présentes que je greffier de la cour

à la demande de de
nommé d'autre part, lui transporte par le présent, le cautionnement de revendication, en conformité avec l'ordonnance en tels cas faite et pourvue.

En foi de quoi, mon seing et sceau à
le jour de A. D. 18

Scellé et délivré en présence de (L. S.)

CÉDULE (Vide section 37.)

TARIF des honoraires auxquels il est référé dans l'ordonnance ci-dessus.

Honoraires du greffier.	Quand la réclamation n'exécède pas			
	\$100.	\$400.	\$1,000.	Au-dessus de \$1,000.
	\$ cts.	¢ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Pour recevoir toute réclamation et émettre une assignation ou autres brefs sur icelle (excepté les subpoenas)	1 00	2 00	3 00	5 00
Pour inscrire tout jugement	1 00	2 00	3 00	5 00
Pour tout subpoena	0 50	1 00	1 00	1 00
Pour toute copie d'assignation et toute copie nécessaire d'autres brefs	0 50	0 50	0 50	0 50
Pour toute copie du subpoena	0 25	0 25	0 25	0 25
Pour audition dans les causes non contestées	1 00	2 00	2 00	2 00
Ditto dans les causes contestées	2 00	4 00	6 00	10 00
Pour préparer et faire signer tout cautionnement nécessaire	2 00	2 00	2 00	2 00
Pour faire des copies de document (par page)	0 15	0 15	0 15	0 15
Affidavits (chaque)	0 50	0 50	0 50	0 50
Certificat avec le sceau de la cour	0 50	0 50	0 50	0 50
Pour toute recherche pour aucune personne n'étant pas partie au procès, à moins que la dite recherche ne remonte à plus d'un an	0 25	0 25	0 25	0 25
Pour toute autre recherche	0 50	0 50	0 50	0 50

Pour préparer et transmettre une cause civile pour appel...	\$10 00
Pour préparer les pièces pour vérification de testament, ou l'octroi de pouvoirs d'administration ou de tutelle, et leur émission.....	
Si la valeur de la succession assermentée est au-dessous de \$500.00.....	10 00
Si au-dessus de \$500.00 et au-dessous de \$1,000.00.....	15 00
Si au-dessus de \$1,000.00 et au-dessous de \$5,000.00.....	20 00
Si au-dessus de \$5,000.00.....	30 00
Et le coût réel de chaque annonce.	

FRAIS DE SIGNIFICATION.

Pour toute signification de bref.....	\$ 0 50
Pour saisir ou revendiquer les effets.....	2 00
Frais de route par mille nécessairement parcouru en exécutant un bref ou signifiant des papiers.....	0 10
Commission sur deniers réalisés en vertu d'une exécution.	
Pour les premiers \$1,000.00, deux et demi pour cent.	
Sur toute somme au-dessus de \$1,000.00, un pour cent.	
Pour prendre soin des effets revendiqués ou saisis, telle somme que le magistrat stipendiaire pourra ordonner dans chaque cas.	

Certifié.

A. E. FORGET.

G. C., T. N.-O.

No. 5 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LA PRESCRIPTION DES ACTIONS DANS CERTAINS CAS.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit:—

Toutes les actions pour le recouvrement de comptes de marchands, bons, billets, et toutes les actions pour dettes basées sur un contrat de prêt ou autre, sans acte sous seing privé, seront commencées et poursuivies dans les six années après que la cause de telles actions aura pris naissance, ou, si telle cause a déjà pris naissance, alors, dans les six années de la passation de cette ordonnance; pourvu que rien dans cette ordonnance n'empêche un débiteur d'invoquer aucun statut de prescription que, le quinzième jour de juillet mil huit cent soixante et dix, il aurait pu invoquer avec succès.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en Conseil, le 2me jour d'avril A. D. 1878, que je certifie.

(Signé)

A. E. FORGET.

Greffier du Conseil, T. N.-O.

No. 6 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES HONORAIRES DANS LES PROCÈS SOMMAIRES.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit:—

1. Les honoraires mentionnés dans la cédule à la fin de cette ordonnance seront et constitueront les honoraires que les juges de paix, constables et témoins auront droit

de demander et recevoir dans tous les cas de condamnations et ordres sommaires dans les dits territoires, excepté dans les cas où d'autres honoraires sont expressément prescrits par un statut du Canada ou une ordonnance des dits territoires.

2. Toutes et chaque lois et ordonnances qui peuvent être en force dans les territoires du Nord-Ouest, et qui sont incompatibles avec cette ordonnance, sont par le présent abrogées.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2^{me} jour d'août A. D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T. N.-O.

CÉDULE.

Juges de paix.

Dénonciation, ou plainte, ou sommation, ou mandat.....	\$1 00
Toute copie de sommation.....	0 25
Mandat de saisie.....	0 75
Do d'emprisonnement	0 75
Subpœna aux témoins.....	0 25
Audition et décision de la cause.....	1 00
Condamnation ou ordre.....	1 00
Cautionnement et rapport.....	0 75

Constables.

Signification de chaque sommation ou mandat.....	0 50
Frais de route pour signifier une sommation, par chaque mille nécessairement parcouru.....	0 10
Frais de route pour exécuter un mandat, par chaque mille nécessairement parcouru.....	0 10
L'assistance en cour, le prélèvement sur mandat de saisie, et le rapport d'icelui en cour seront payés au taux par jour de.....	2 00

Témoins.

Pour chaque jour d'assistance en cour.....	1 00
Frais de route pour chaque mille nécessairement parcouru.....	0 10

(Signé,)

A. E. FORGET,
G. C., T. N.-O.

No. 7 de 1878.

ORDONNANCE A L'EFFET DE POURVOIR A LA NOMINATION DE CONSTABLES.

[Passée le 2e jour d'août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

1. Il sera loisible à tout juge de paix de nommer par écrit un ou plusieurs constables dont les pouvoirs et devoirs comme tels s'étendront dans tous les Territoires du Nord-Ouest, telle nomination devant être en force jusqu'au trente et unième jour de décembre alors suivant la date de telle nomination, ou jusqu'à l'exécution d'aucuns pouvoirs qui resteront inexécutés entre les mains du dit constable le dit trente-unième jour de décembre.

2. Tout constable ainsi nommé devra, avant d'entrer en fonctions, prêter et signer devant un juge de paix, le serment suivant :—

Je, _____, ayant été dûment nommé constable pour les Territoires du Nord-Ouest, jure solennellement que je remplirai exactement, fidèlement et impartialement les devoirs se rattachant à la dite charge, au meilleur de ma connaissance et habileté. Ainsi, que Dieu me soit en aide.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en Conseil, le 2e jour d'août A. D. 1878, que je certifie.

(Signé,)

A. E. FORGET,

Greffier du conseil, T. N.-O.

No. 8 de 1878.

ORDONNANCE AUTORISANT LA NOMINATION DE NOTAIRES PUBLICS.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

Il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur de nommer sous le sceau des Territoires du Nord-Ouest un ou plusieurs notaires publics par les dits Territoires, et tout notaire publics ainsi nommé aura et exercera tous les pouvoirs, droits et autorités appartenant habituellement à la profession de notaire public.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2e jour d'août A. D. 1878, que je certifie.

(Signé,)

A. E. FORGET,

Greffier du conseil, T. N.-O.

No. 9 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LE MARIAGE.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, en conseil, décrète ce qui suit :—

1. Les prêtres et les ministres de toute église ou dénomination religieuse, résidant dans les Territoires du Nord-Ouest, et dûment ordonnés et nommés selon les rites et cérémonies des églises et dénominations religieuses auxquelles ils appartiennent respectivement, en vertu de telle ordination ou nomination et conformément aux rites et coutumes de leurs églises ou dénominations respectives; et les juges de paix dans et pour les Territoires du Nord-Ouest, en vertu de leur charge, pourront célébrer le mariage de deux personnes quelconques s'il n'y a aucun empêchement légal entre elles.

2. Après la mise en force de cette ordonnance, nul juge de paix ne célébrera un mariage, à moins que les parties ne se soient pourvues d'une licence à cette fin sous le seing et sceau du Lieutenant-Gouverneur; et nul prêtre ou ministre ne célébrera un mariage à moins que les parties ne se soient pourvues d'une licence sous le seing et sceau du Lieutenant-Gouverneur comme ci-dessus, ou à moins que l'intention de se marier des parties contractantes n'ait été déclarée, par publication de bans, au moins une fois ouvertement, et à voix intelligible, un jour de dimanche, dans une réunion religieuse quelconque: cependant si un prêtre ou un ministre ne se trouvait pas dans le voisinage

d'aucun distributeur de licences de mariage, ou s'il trouvait qu'il y a quelque inconvénient raisonnable ou objection à publier tels bans, s'étant convaincu qu'il n'existe aucune affinité ni consanguinité entre les parties, ni de contrat antérieur ou autre empêchement légal au dit mariage, il pourra faire la célébration du mariage, et insérera dans le certificat de mariage, ci-après requis, des mots à l'effet suivant :

“ Et je certifie de plus qu'avant la célébration de tel mariage je me suis pleinement convaincu par moi-même qu'il n'y aucun empêchement légal entre les dites parties contractantes.”

3. Les licences de mariages seront suivant la Formule “ A,” à la fin de cette ordonnance, et pourront être émanées du bureau du Lieutenant-Gouverneur et fournies à telles personnes qu'il nommera, de temps à autre, pour en délivrer à quiconque en fera demande.

4. Toutes les licences émanées sous le seing et sceau du Lieutenant-Gouverneur seront et continueront d'être valides quoique le Lieutenant-Gouverneur, dont elles portent la signature, ait cessé ses fonctions avant leur distribution.

5. Les distributeurs de licences de mariage signeront les dites licences à mesure qu'ils les délivreront.

6. Avant qu'aucune licence ne soit accordée, l'un des contractants fera serment devant le distributeur de licences selon la teneur de la Formule “ B,” à la fin de cette ordonnance.

7. Si le distributeur de licences sait ou a raison de soupçonner que quelques-uns des faits contenus dans le serment de la personne demandant une licence de mariage ne sont pas corrects, il pourra requérir telle preuve ultérieure qu'il jugera nécessaire avant de délivrer la dite licence ; et une copie de tous ces serments et preuve sera conservée dans son bureau.

8. S'il vit, le père de toute personne au-dessous de 21 ans (qui n'est ni un veuf ni une veuve), ou si le père est mort alors la mère du mineur, ou si la mère est morte, le tuteur légal ou la personne reconnue pour avoir élevé ou pour avoir, durant les trois années précédant immédiatement le mariage projeté, soutenu ou protégé le mineur, pourra donner le consentement au mariage.

9. Chaque distributeur de licences de mariage devra, le premier jour de janvier et de juillet de chaque année, faire un rapport au Lieutenant-Gouverneur de toutes les licences délivrées par lui durant les six mois précédents, avec les noms des parties auxquelles elles ont été délivrées, et joindra à ce rapport l'original du serment pris dans chaque cas ; et s'il en est requis il transmettra au Lieutenant-Gouverneur toutes les licences non-délivrées, dont la propriété restera à Sa Majesté.

10. Tous les mariages devront être célébrés en présence de deux ou plusieurs témoins dignes de foi, outre le ministre, prêtre ou juge de paix qui accomplit la cérémonie ; et toute personne célébrant un mariage en fera un certificat en double suivant la Formule “ C ” à la fin de cette ordonnance, dont un sera retenu par elle, et le premier janvier ou juillet, ou avant, selon que l'une ou l'autre de ces dates suivra immédiatement, elle transmettra l'autre au régistreur des titres dans et pour les Territoires du Nord-Ouest. Elle devra aussi en donner une copie à l'une ou l'autre des parties contractantes qui en fera demande.

11. Le greffier du conseil fournira sur demande des formules imprimées, pour se conformer aux dispositions de la section précédente.

12. Le régistreur des titres dans et pour les Territoires du Nord-Ouest conservera de record en son bureau tous les rapports de mariages qui lui seront faits en vertu des dispositions de cette ordonnance, et les enregistra dans un livre tenu à cet effet ; et pour ce service le régistreur aura droit à la somme de 50 centins pour chaque enregistrement, laquelle lui sera payée à même le revenu général des Territoires. A la demande de toute personne et sur paiement de 50 centins, il donnera copie de tout certificat de mariage enregistré en son bureau ; et cette copie certifiée par le régistreur sous son seing et sceau sera reçue comme faisant preuve *primâ facie* du mariage y mentionné, devant toute cour de justice dans les Territoires.

13. Il sera payé à tout distributeur de licences de mariage, pour chaque licence délivrée par lui, la somme de trois piastres, dont il en retiendra une pour ses hono-

raires; la balance sera payée par le distributeur avec son rapport au Lieutenant-Gouverneur, pour faire partie des revenus des Territoires.

14. Quiconque délivrera une licence de mariage sans être autorisé à cette fin par le Lieutenant Gouverneur, et tout distributeur de licences qui accordera une licence sans d'abord avoir requis la déposition assermentée exigée par cette ordonnance, et quiconque célébrera un mariage après le premier janvier 1880, contrairement aux dispositions de la section deux de cette ordonnance, sera passible, pour chaque contravention, sur conviction sommaire devant un magistrat stipendaire, d'une amende n'excédant pas cent piastres.

15. Nul ministre, prêtre ou juge de paix qui aura célébré un mariage conformément aux dispositions de la section deux de cette ordonnance, ne sera sujet à aucune action ou responsabilité pour dommages ou autrement, à cause d'empêchement légal au mariage, à moins qu'il ne connût l'existence de tel empêchement lorsqu'il accomplit la cérémonie.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2me jour d'août A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T.N.-O.

Formules auxquelles il est référé en cette ordonnance.

FORMULE "A" (*Vide section 3.*)

CANADA,
Territoires du Nord-Ouest. }
[L.S.]

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Les présentes sont pour certifier que A. B., de et C. D. ayant l'intention de contracter mariage ensemble et étant désireux qu'il soit célébré légitimement, le dit A. B. (ou C. D.) a juré qu'il (ou qu'elle) croit qu'il n'y a aucune affinité, consanguinité, contrat antérieur, ou aucune cause ou empêchement légal à la célébration du dit mariage.

Et en conséquence, les présentes sont pour certifier que sous ce rapport les conditions de l'ordonnance concernant les mariages ont été remplies.

Emanée à dans les Territoires du Nord-Ouest, le jour d A. D. 18 .

Distributeur de licences.

FORMULE "B" (*Vide section 6.*)

Je, A B, (ou C. D.) fais serment } Célibataire (ou veuf).
et déclare comme suit :

1. Je et C. D. (ou A. B.) } Fille (ou veuve),
de

désirons contracter mariage ensemble et faire célébrer légitimement notre mariage à

2. Au meilleur de ma connaissance il n'y a pas d'affinité, de consanguinité, de contrat antérieur ni d'autre empêchement légal à la célébration du dit mariage.

3. Je suis âgé de ans et l dit C. D. (ou A. B.) est âgé de ans.

4. (Si l'une des parties est âgée de moins de 21 ans, ajoutez :)

E. F., de est la personne dont le consentement au mariage est requis par la loi, et le dit E. F. a formellement consenti au dit mariage,

(ou si les deux parties sont au-dessous de 21 ans) E. F. de , et G, H. de sont les personnes dont le consentement au dit

mariage est requis par la loi, et les dits E. F. et G. H. ont formellement consenti au dit mariage.

(Ou si l'une des parties est mineure et qu'il n'y a aucune personne dont le consentement est requis par la loi, ajoutez selon les circonstances :—)

Le père d dit C. D. (ou A. B. est mort, et la mère d dit C. D. (ou A. B.) est morte, et l dit C. D. (ou A. B.) n'ayant aucun tuteur légal ou reconnu, il n'y a personne ayant pouvoir de donner son consentement au dit mariage.

(Si les deux parties sont mineures et qu'il n'y a personne ayant autorité de donner le consentement requis par la loi, ajoutez une semblable mention concernant l'autre partie, suivant les circonstances.)

(Signé)

A. B. (ou C. D.)

Assermentée devant moi à
Ouest, ce jour d

, dans les Territoires du Nord-
A.D. 18 .

(Signé)

Distributeur de licences.)

FORMULE "C."

(Vide section 10.)

CANADA, TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Noms des parties.	Célibataire ou veuf, fille ou veuve.	Age.	Résidence.	Lieu de naissance s'il est connu.	Par licence, publication de bans ou autrement.	Noms des témoins.

Je certifie, par le présent, que les parties ci-dessus nommées ont été, ce jour, mariées par moi en présence des témoins ci-dessus nommés.

Daté à A.D., 18 , dans les Territoires du Nord-Ouest, ce jour de

Prêtre, ministre, ou juge de paix.

Nous, soussignés, avons été témoins }
de l'union par mariage des parties ci-
dessus nommées.

K. L.,
M. N.,

No. 10 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES CLOTURES.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :

1. Toute clôture de quatre pieds et six pouces de hauteur, dont la traverse inférieure ne sera pas plus qu'à un pied du sol, et les autres traverses séparées par un espace de pas plus de huit pouces, excepté la traverse supérieure des clôtures en zig-zag (*worm fences*), et tout bord de rivière ou autre borne naturelle suffisante pour protéger les moissons sur pied contre les animaux domestiques, seront considérés comme une clôture au désir de la loi.

2. Chaque fois que quelque propriétaire ou occupant de terre construira une clôture de ligne ou une clôture de bornage, le propriétaire ou occupant de la terre voisine devra, dès qu'il enclora sa terre en reliant des clôtures de travers avec la dite clôture de ligne, payer au premier la valeur équitable d'une moitié de la partie de la clôture de ligne qui formera un des côtés de son enclos ; et chacun des propriétaires ou occupants des terres attenantes entretiendra et réparera une juste proportion égale à la moitié de la clôture, formant la ligne entre eux ; et aucune de ces personnes manquant à le faire, après avoir reçu de son voisin un avis d'une semaine, devra dédommager le dit voisin pour la valeur de l'ouvrage fait en construisant ou réparant la dite clôture.

3. Dans le cas où aucune des parties intéressées ne s'entendrait pas sur ce qui constitue une clôture au désir de la loi, ou quant à la juste proportion d'une clôture de ligne que chacun des propriétaires ou occupants adjacents doit construire ou tenir en bon état, ou pour laquelle il doit compensation, et sur la plainte de l'une ou l'autre des dites parties faite devant un juge de paix, ce juge pourra entendre et décider la matière en dispute d'une manière sommaire.

4. Le propriétaire de tout cheval, mulet ou bête à cornes qui s'introduira dans aucun champs ou enclos entouré d'une clôture au désir de la loi, sera passible de tout dommages causés par lui, lesquels dommages peuvent être recouvrés sommairement devant un juge de paix.

5. Les jugements rendus par les juges de paix en vertu d'aucune des dispositions de cette ordonnance, pour le paiement de deniers ou dépens pourront, si le paiement n'est pas fait dans le mois qui suivra tel jugement, être exécutés par saisie et vente des biens-meubles du délinquant sujets à la saisie en vertu d'une exécution pour dette, comme dans les cas de condamnations sommaires.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2ème jour d'août A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,

Greffier du Conseil, T. N.-O.

No. 11 de 1878.

ORDONNANCE POUR CONSTITUER EN CORPORATION L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE ST. ALBERT.

[Passée le 2 août 1878.]

Attendu que le très révérend Vital Grandin, évêque catholique romain du diocèse de St. Albert, qui est compris dans les limites des Territoires du Nord-Ouest, a demandé par pétition adressée au Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en

conseil, à être constitué en corporation et autorisé à acquérir et posséder des propriétés foncières dans les dits Territoires pour des fins religieuses; et attendu que cette demande est pour l'avantage spécial des sujets catholiques romains de Sa Majesté, et qu'elle est en elle-même juste;

À ces causes, le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit:—

1. Le très révérend Vital Grandin, évêque catholique romain de St. Albert, et chacun de ses successeurs dans le dit diocèse, en communion avec l'église de Rome, sera et est par les présentes déclaré et établi une corporation de fait et de nom, sous le nom de "La corporation Episcopale Catholique Romaine de St. Albert," et sous ce nom il aura le droit de succession à perpétuité, et il aura un sceau de corporation et pourra de temps en temps, par et de l'avis de deux membres de son clergé, modifier, renouveler ou autrement changer, suivant bon plaisir, tel sceau de corporation, et pourra, sous le nom susdit, de temps en temps et à toujours, avoir, détenir, acheter ou acquérir par don ou achat, et posséder et tenir en jouissance pour les usages particuliers ou généraux de charité, pour des fins ecclésiastiques ou pour les fins de l'éducation dans son diocèse, toutes terres, tènements, propriétés héréditaires, loyers, rentes annuelles et toutes autres propriétés que ce soient, mobilières ou immobilières, dans les dits territoires, n'excédant pas en tout six mille acres.

2. La dite corporation, sous le nom susdit, est autorisée, par et de l'avis ci-dessus mentionné, à vendre, échanger, aliéner, hypothéquer ou louer aucune partie de toutes telles propriétés immobilières, de temps à autre, ou en disposer autrement; et sous le nom susdit, elle pourra poursuivre et être poursuivie dans toutes les cours de droit et d'équité qui ont maintenant et pourront avoir par la suite juridiction dans les dits territoires, de la même manière et avec les mêmes droits et avantages que toutes autres corporations ou personnes quelconques.

3. Il sera loisible à toute personne à laquelle ou au nom de laquelle des terres, tènements ou propriétés héréditaires sont actuellement ou peuvent être par la suite remis en fidéicommiss ou autrement pour la dite église catholique romaine, de céder, vendre ou transporter, de temps à autre, par actes, toutes ou aucune des dites terres ou tènements à l'évêque d'alors du dit diocèse; et au dit évêque, ou ses successeurs, de détenir les dites terres pour les fins prévues par cette ordonnance.

4. Il ne sera pas loisible au dit évêque ou ses successeurs d'exécuter aucun acte de vente, louage ou transport de toutes ou aucune partie des terres, tènements, propriétés héréditaires, acquises ou possédées par lui en vertu de cette ordonnance, sans le consentement et l'approbation de deux membres de son clergé, qui devront être choisis ou nommés par le dit évêque; tel choix ou nomination et tel consentement apparaissant à la face de tout tel contrat, bail ou transport par écrit que les parties se proposeront d'exécuter et qui seront dûment attestés par le dit évêque et les dits deux membres de son clergé ainsi choisis ou nommés, lesquels deviendront parties contractantes et signeront tous contrats, baux ou transport comme parties à ce consentant respectivement.

5. Au cas d'aucune vacance du dit siège épiscopal, ou au cas de l'absence du dit évêque ou d'aucun de ses successeurs, ou au cas où il serait mis dans l'impuissance par maladie ou autre cause, ou qu'il serait incapable de voir à l'administration des biens du diocèse, alors et dans tels cas ces pouvoirs seront dévolus au membre de son clergé qui aura été officiellement choisi et nommé pour gérer les affaires du diocèse, ou, au cas où tel membre du clergé n'aura pas été choisi, ces pouvoirs seront dévolus au membre le plus âgé du dit clergé, sous les mêmes conditions que celles imposées au dit évêque par cette ordonnance.

6. Cette ordonnance sera une ordonnance publique.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2 août 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil,
T. N.-O.

No. 12 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LA MARQUE DU BÉTAIL.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :

1. Dans cette ordonnance, le mot "marque" signifiera l'étampe ou marque, et le mot "bétail" comprendra tout cheval, mule, âne, porc, mouton ou chèvre, ainsi que les bêtes à cornes ou animaux de l'espèce bovine.

2. Le Lieutenant-Gouverneur, toutes les fois qu'il croira désirable que les dispositions de cette ordonnance s'appliquent à aucune partie des Territoires du Nord-Ouest, pourra séparer par proclamation aucune partie des dits territoires pour former un district qui sera connu comme district pour le bétail et désigné par un numéro, en commençant par "un," et ainsi de suite à mesure que différents districts seront établis; et cette ordonnance ne s'appliquera qu'aux districts pour le bétail ainsi établis.

3. Sur la réception de cette proclamation, le magistrat stipendiaire dans le district judiciaire duquel ce district pour le bétail est formé, fera afficher des copies de la dite proclamation dans trois endroits publics du dit district pour le bétail.

4. Dès la publication de cette proclamation, le bureau de tel magistrat stipendiaire deviendra un bureau central pour l'enregistrement des marques dans son district judiciaire, et le greffier (ci-après appelé le recorder) du magistrat stipendiaire, sera l'officier qui devra enregistrer les dites marques.

5. Le recorder, sur la demande d'aucune personne désirant une marque enregistrée, désignera la marque particulière devant être employée par telle personne et déterminera la place et la condition où cette marque devra être faite sur l'animal, consultant toujours le choix et la convenance des requérants, autant que faire se pourra, sans préjudice aux marques déjà enregistrées.

6. Le recorder tiendra un registre de toutes les marques, avec le nom et la résidence de toutes les personnes à qui elles appartiennent, dans un livre approprié à cette fin (lequel livre restera ouvert à l'examen de tous les intéressés), et il fournira à toute personne, sur demande, une copie certifiée d'aucune marque ainsi enregistrée, lequel certificat fera preuve en loi.

7. Le recorder enverra, le premier jour de chaque mois, au magistrat stipendiaire résidant à Battleford, une copie de chaque marque qui aura été enregistrée par lui durant le mois précédent, sur reçu de laquelle le magistrat stipendiaire en dernier lieu nommé comparera chaque marque ainsi reçue avec celles qu'il aura reçues précédemment; et s'il trouve qu'aucunes d'elles sont les mêmes ou ressemblent si exactement à d'autres déjà reçues qu'elles peuvent être prises pour elles, il renverra cette copie au recorder avec une notification à cet effet; et le recorder, en recevant cette notification, notifiera le propriétaire, qui n'aura plus aucun droit à la dite marque. Autrement le magistrat stipendiaire déposera dans son bureau et inscrira dans un livre qui devra être tenu à cette fin, toute copie ainsi reçue, lesquels livre et copies seront ouverts à l'examen de toute personne qui désirera les consulter.

8. Toute personne employant une marque semblable dans la position ou place enregistrée par une autre, sera passible, sur condamnation d'une manière sommaire devant un juge de paix, à payer une amende de pas plus de cinquante piastres, et à défaut du paiement de telle amende, à un emprisonnement n'excédant pas quarante jours pour chaque offense.

9. Il sera et il est par les présentes du devoir de toute personne qui vend du bétail d'aucune espèce à aucune autre personne, de détruire sa marque en appliquant dans un ordre renversé la marque originale soit tout près ou sur la marque première, laquelle marque de destruction pourra être au moins de la moitié de la dimension mais du même type que la marque originale, et la destruction de cette marque originale sera une preuve *prima facie* de vente ou de transport.

10. Les honoraires suivants seront payés aux officiers mentionnés dans cette ordonnance—

Pour l'enregistrement de chaque marque, copie d'icelle, et son expédition par la poste au magistrat stipendiaire à Battleford.....	\$2 00
Honoraire devant accompagner la copie envoyée à Battleford, pour le greffier du magistrat stipendiaire, pour dépôt et enregistrement ou renvoi de la dite copie.....	2 00
Pour toute copie certifiée de chaque marque enregistrée...	50
Pour toute recherche pour marque.....	25

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2 août 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T. N.-O.

No. 13 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES CHEVAUX ÉTALONS.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit :—

1. Aucun étalon âgé d'un an ou plus ne sera laissé en liberté, dans un rayon de dix milles d'aucun établissement dans les Territoires du Nord-Ouest.

2. Toute personne qui trouve un étalon illégalement laissé en liberté peut le capturer et l'enfermer, et aussitôt que la chose sera convenablement praticable, il notifiera le propriétaire du dit étalon, s'il le connaît; et si tel propriétaire, dans un temps raisonnable après la réception de cet avis, ne reprend pas le dit cheval et ne paie pas à celui qui l'a capturé cinq piastres pour sa peine, et vingt-cinq centins par jour pour la nourriture du cheval, pour chaque jour qu'il aura été sous sa garde, tel propriétaire sera passible, sur poursuite sommaire devant un juge de paix, de payer une amende n'excédant pas vingt piastres, ainsi que les dépens de la poursuite, les frais de capture et le coût de l'entretien du cheval comme susdit, lesquels frais et coût d'entretien du cheval comme susdit seront payés, après perception, à la personne qui l'a capturé; et à défaut de paiement de telle amende, dépens et frais, le juge de paix pourra accorder un mandat pour prélever la dite somme par saisie et vente des biens et effets du propriétaire du dit cheval.

3. Quand le propriétaire d'un étalon ainsi capturé et enfermé est inconnu de celui qui a fait la capture, ce dernier s'adressera à un juge de paix qui fera afficher un avis dans trois endroits publics du voisinage, et fera également publier une annonce dans la *Gazette Officielle*, ou quelque journal dans les territoires, s'il y en a, donnant la description du dit cheval et le nom de celui à qui la demande devra en être faite, pendant au moins trois mois; et si pendant cette période, le propriétaire du dit cheval est trouvé, alors l'animal lui sera délivré aux conditions établies dans la section immédiatement précédente, et sur le paiement des frais d'annonce; mais si à l'expiration des trois mois le propriétaire du cheval n'est pas trouvé, alors le dit magistrat, ou en son absence tout autre juge de paix pourra, après dix jours d'avis, faire vendre le dit cheval, et du produit de cette vente payer cinq piastres et les frais d'entretien du dit cheval à celui qui en a fait la prise, et après avoir soldé toutes les autres dépenses, il paiera la balance aux Lieutenant-Gouverneur des dits Territoires, qui en fera ce qu'en conseil il jugera à propos.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en Conseil, le 2^{me} jour d'août A. D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du Conseil, T.N.O.

No. 14 de 1878.

ORDONNANCE CONCERNANT LES POISONS.

[Passée le 2 août 1878.]

Le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil décrète ce qui suit:—

1. Il ne sera permis à aucune personne, excepté tel que ci-après pourvu, d'employer ou de faire employer, dans les limites des Territoires du Nord-Ouest, aucune strychnine ou autre poison dans le but de prendre ou détruire aucun animal, ou de le placer pour aucun but quelconque à la portée d'aucun animal.

2. Dans le voisinage des établissements, ou dans les endroits où il y a des troupeaux d'animaux domestiques dont la sûreté est mise en danger par des loups ou autres animaux sauvages destructeurs, ou dans aucune autre partie des dits territoires non fréquentée par les Indiens, toute personne, sur demande adressée à un magistrat stipendiaire ou juge de paix, si tel magistrat ou juge de paix est convaincu de la nécessité de ce faire dans l'intérêt public, pourra obtenir de lui une licence pour une période n'excédant pas trois mois lui permettant d'exposer de la strychnine ou autre poison entre le coucher et le lever du soleil, à pas plus de dix endroits, autres que sur un chemin public ou sentier, dans un rayon de dix milles de sa propre résidence, ou d'une autre place spécialement nommée dans la licence, dans le but de détruire les dits animaux féroces.

3. La dite licence, pour l'émission de laquelle tout juge de paix aura droit d'exiger une piastre, peut être dans la formule suivante :

“ Il est par les présentes permis à A. B., qui réside à _____ d'exposer de la strychnine entre le coucher et le lever du soleil, dans le but de détruire les loups ou autres animaux féroces semblables, à dix endroits différents, autres que sur un chemin public ou sentier, dans un rayon de dix milles de _____ pour un terme n'excédant pas _____ mois de la date de cette licence.

“ Donné sous mon seing à _____ ce _____ jour _____ 18 _____

“ M. S. (ou J. P.) ”

4. Toute personne convaincue d'une infraction à aucune des dispositions de cette ordonnance, sera passible d'une amende n'excédant pas cent piastres, avec les dépens de la poursuite, et à défaut de paiement, d'un emprisonnement pour un terme n'excédant pas trois mois.

5. Les poursuites en vertu de cette ordonnance pourront avoir lieu d'une manière sommaire devant un magistrat stipendiaire ou un juge de paix, et dans les poursuites sur dénonciation qui entraînera la condamnation, et après que l'amende aura été payée ou perçue, le dénonciateur aura droit de recevoir une moitié de la dite amende.

6. Après la passation de cette ordonnance, l'acte passé par le dernier conseil des Territoires du Nord-Ouest, intitulé : “ Acte prohibant l'importation de la strychnine et autres poisons dans les Territoires du Nord-Ouest,” et l'acte passé par le dit conseil, intitulé : “ Acte pour amender l'acte intitulé ‘ l'Acte des Poisons,’ ” n'auront aucune force ni effet dans les limites des Territoires du Nord-Ouest telles que maintenant par la loi définies.

Copie conforme de l'ordonnance passée par le Lieutenant-Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en conseil, le 2^{me} jour d'août A.D. 1878, que je certifie.

A. E. FORGET,
Greffier du conseil, T.N.O.

RÉPONSE

(87)

A une ADRESSE du SÉNAT, en date du 3 mars 1879 ;—Pour copie de la correspondance relative à la nomination de M. Richard Layton, comme préfet du pénitencier de la Colombie-Britannique.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

Secrétaire d'Etat.

SECRETARIAT D'ÉTAT,

OTTAWA, 28 mars 1879.

RETURN
ON THE
FOURTH GENERAL ELECTION

AND OF ELECTIONS HELD SUBSEQUENTLY THERETO UP TO THE DATE
HEREOF, 2ND APRIL, 1879,

FOR THE
HOUSE OF COMMONS OF CANADA,

BY
RICHARD POPE, Esq.,
CLERK OF THE CROWN IN CHANCERY FOR CANADA.

RAPPORT

S'R LA

QUATRIÈME ELECTION GÉNÉRALE

ET DES ELECTIONS TENUES DEPUIS JUSQU'AU 2^{MES} D'AVRIL 1879,

POUR LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

PAR

RICHARD POPE, ECR.,
GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE POUR LE CANADA.



OTTAWA:

PRINTED BY MACLEAN, ROGER & CO., WELLINGTON STREET,
1879.

RETURN

(88)

PREPARED from the Records of the Elections to the present House of Commons, shewing the number of votes polled for the respective candidates in the several Electoral Districts, and in the various Subdivisions thereof, together with the number of ballots rejected and spoiled in each and every Subdivision, at the last General Election; and also at each and every election held subsequently thereto up to the date hereof, 2nd April, 1879. Also the number of electors on the Electors' Lists, together with the population as shewn by the last census, of every such District and Subdivision.

Ordered by the House of Commons on the 19th day of February, 1879.

RAPPORT

FAIT d'après les Archives des Elections de la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes enrégistrés pour les Candidats respectifs dans les différents Districts Electoraux et leurs différentes Sub-divisions, aussi le nombre de bulletins écartés et maculés dans chacune des dites Subdivisions, durant la dernière Election Générale, et à chaque élection tenue subséquentment jusqu'au 2me d'Avril, 1879. Aussi le nombre des électeurs sur les Listes Electorales, ainsi que la population telle qu'indiquée par le dernier recensement de chaque District et Sub-division Electorale.

*Ordonné par la Chambre des Communes, le 19me jour de Février, 1879.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.

Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	McBRY.	SHIRLEY.								
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.										
ADDINGTON.....	137	30	167	1	2	209	5,792			
Camden (Clark's Mills).....	No. 1	85	183	1	2	219				
do (Colebrook).....	" 2	68	143	6	2	236				
do (Enterprise).....	" 3	71	120	4	4	180				
do (Croyden).....	" 4	84	161	1	3	185				
do (Centreville).....	" 5	75	127	1	1	177				
do (Napanee Mills).....	" 6	83	144	2	1	224	828			
Newburgh.....	181	110	291	1	5	371	2,615			
Sheffield (Tamworth).....	No. 1	42	72	1	1	147				
do Erinville.....	" 2	37	70	3	1	91	749			
Kaladar and Angelsea.....	No. 1	87	154	2	2	187				
Portland (Harrowswith).....	No. 1	69	110	9	1	153	2,718			
do (Dennison's Corners).....	" 2	45	111	1	1	129				
do (Verona).....	" 3									

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	DAWSON.	HANKIN.								
Province of ALGOMA. d'ALGOMA.										
Loughborough (Sydenham).....	100	67	167	2	2	178	2,325			
do (Spaffordton).....	59	53	112	5	5	157	802			
Kennebec.....	78	9	87	1	5	116	1,839			
Bedford (Fermoy).....	61	49	110	1	1	132	997			
do (Glendower).....	26	52	78	1	1	100	316			
Hinchinbrook (Piccadilly).....	47	32	79	1	1	93	560			
do (Parhume).....	24	22	46	1	1	70	492			
Barrie.....	20	37	67	1	1	114	325			
Oden.....	38	9	47	1	1	116	548			
Oso.....	37	20	57	1	1	77	408			
Denbigh, Abinger, Ashby and Effingham.....	9	30	39	1	1	85				
Palmerston, North and South Canonto.....	34	29	63	3	3	102				
Clarendon and Miller.....	36	17	53	1	1	85				
Totals—Totaux.....	1,656	1,244	2,900	42	21	3,933	21,314			
Majority for Majorité pour	JOHN McBRY, 412.									
ALGOMA.....										
Killarney.....	24	1	24	1	1	24	220		There are no electoral lists in Algoma.—Il n'y a pas de liste d'électeurs dans Algoma. Sault Ste. Marie, Bruce and Wellington Mines, Spanish River and Kil- larny are the only places mentioned in the Census—Sont les seules places mention- nées dans le recensement.	
Spanish River.....	10	5	15	1	1	11	544			
Messisaqua.....	23	6	28	1	1	28				
Algoma Mills.....	31	3	34	1	1	34	1,298			
Bruce Mine.....	88	24	112	1	2	107				
Gore Bay.....	49	58	96	1	1	96				
Little Ournuch.....	7	36	60	1	1	60				
West Bay, Station B.....	53	7	60	1	1	9				
do do C.....	9	2	11	1	1	9				
Wikewikon.....	2	64	66	1	1	126				
Maintowning.....	10	36	46	1	2	63				
Providence Bay.....	27	4	26	1	1	26				
Michael's Bay, Station E.....	12	4	16	3	1	49				
do F.....	5	7	12	1	1	27				
do A.....	20	7	27	1	4	41				
do B.....	13	26	39	1	1	73				

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		DAWSON.	RANKIN.						
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	ALGOMA (Continued.) (Suite.)	Garden River.....	No. 14	7	16	2	173	879	
		Sault Ste. Marie.....	" 15	90	160	2	149		
		Butcherwaning.....	" 16	11	12	1	139		
		Michipicotan.....	" 17	16	17	1	200		
		Pic, Station H.....	" 18	13	13	1	177		
		Nepigon, Station G.....	" 18	1	1	1	182		
		Silver Islet.....	" 19	28	11	39	5	209	
		do do.....	" 20	97	27	124	7	176	
		Prince Arthur's Landing, Station K.....	" 20	54	15	69	3	106	
		do do L.....	" 21	19	28	47	3	103	
		Fort William.....	" 21	18	2	20	19	170	
		Hay Lake.....	" 22	18	2	20	25	190	
		Totals—Totaux.....		885	480	1,365	19	2,941	

Majority for
Majorité pour } SIMON JAMES DAWSON, 405.

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		MILLS.	HAWKINS.							
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	BOTHWELL (Continued.) (Suite.)	Sombra.....	No. 1	52	100	2	173	3,397		
		do do.....	" 2	42	58	3	177			
		do do.....	" 3	53	51	104	1	149		
		do do.....	" 4	38	33	69	4	139		
		Euphemis.....	" 1	57	80	137	3	200		
		do do.....	" 2	78	52	130	5	177		
		do do.....	" 3	49	83	131	2	182		
		Dawn.....	" 1	73	59	132	2	241		
		do do.....	" 2	62	72	134	3	209		
		Camden.....	" 1	43	23	66	3	176	1,116	
		do do.....	" 2	31	65	96	3	186		
		do do.....	" 3	25	47	72	2	106	4,085	
		do do.....	" 4	36	30	66	2	103		
		do do.....	" 5	43	59	102	1	170		
		Howard.....	" 1	85	49	134	1	190		
		do do.....	" 2	63	77	140	3	204		
		do do.....	" 3	41	66	107	2	189		
		do do.....	" 4	52	24	76	2	111	4,512	
		do do.....	" 5	83	37	120	1	208		
		do do.....	" 6	35	60	95	1	146		
		do do.....	" 1	24	30	54	1	75	1,083	
		do do.....	" 2	58	71	129	1	210		
		Bothwell (St. George).....	" 1	29	13	42	1	59	985	
do do (St. Andrews).....	" 2	20	34	54	1	68				
do do (St. Lawrence).....	" 3	9	6	14	1	18				
Thamesville Village.....	No. 1	66	43	99	1	142				
Dresden.....	" 1	74	52	126	3	198				
do do.....	" 2	58	95	153	3	201				
Oxford.....	" 1	91	48	139	2	173				
do do.....	" 2	105	37	142	3	181				
do do.....	" 3	58	15	73	1	99	3,113			
do do.....	" 4	44	26	70	1	104				
do do.....	" 5	102	41	143	2	181				
Ridgetown.....	" 1	85	43	128	2	173				
Totals—Totaux.....		1,852	1,587	3,439	47	5,318	20,701			

Majority for
Majorité pour } Hon. DAVID MILLS, 285.

Ridgetown, Thamesville
and Dresden not men-
tioned in Census.—
Non mentionnés dans le
recensement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census. Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		CRAWFORD.	FLEMING.							
of ONTARIO. d'ONTARIO.	BRANT	5	50	83	1	2	115	115	11,493	
	do (North Riding)	6	59	127			174	174		
	do (Division Nord.)	7	81	165			221	221		
	do	8	45	118	2	1	144	144		
	Onondaga	8	67	126			153	153		
	do	2	52	132			162	162		
	South Dumfries	1	47	130		4	180	180		
	do	2	70	171			167	167		
	do	3	24	91			169	169		
	do	4	47	116			149	149		
	Paris, Town—Ville, (N. Ward—Quartier N.)	51	54	105		2	131	131		
	do (S. Ward—Quartier S.)	43	43	86		3	199	199		
	do (King's Ward—Quartier K.)	59	74	133			96	96		
	do (Queen's do)	28	32	58						
	Totals—Totaux		734	931	1,665	11	10	2,198		2,198

Majority for } GAVIN FLEMING, 197.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census. Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		PATTERSON.	WATTS.							
of ONTARIO. d'ONTARIO.	BRANT	1	93	136	1	1	208	208	8,107	
	do (North Riding)	2	61	116	1	1	177	177		
	do (Division Sud.)	3	73	134			206	206		
	do	1	35	91			148	148		
	(King's Ward—Quartier King)	2	21	42		2	87	87		
	(Queen's Ward—Quartier Queen)	1	30	59		1	160	160		
	do	2	33	80			138	138		
	do	3	37	71			126	126		
	(Brant Ward—Quartier Brant)	1	35	40			151	151		
	do	2	44	71			172	172		
	do	3	35	40			165	165		
	(East Ward—Quartier Est)	1	51	109			156	156		
	do	2	46	70		1	170	170		
	do	3	42	56		2	165	165		
	Barford Township	1	63	115		1	167	167		
do	2	81	135		2	173	173			
do	3	47	87		2	159	159			
do	4	64	95		1	139	139			
do	5	67	30			148	148			
do	6	54	53			159	159			
do	7	42	37			132	132			
do	8	53	43		2	186	186			
Brantford Township	1	68	50		2	165	165			
do	2	70	36			175	175			
do	3	79	52		1	189	189			
do	4	92	53		2	208	208			
do	1	77	24			147	147			
do	2	53	12			91	91			
Totals—Totaux		1,496	1,298	2,794	29	15	4,427	4,427		

Majority for } WILLIAM PATTERSON, 198.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		W. FITZSIMMONS. Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.
		J. D. BUELL.	F. FITZSIMMONS.							
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	Brockville (North Ward).	No. 1	40	87	142	1	3	142	1,912	North and South wards not mentioned in Census—Non mentionnés dans le recensement.
	do do	" 2	57	84	138	2	138		
	do do	" 3	28	50	84	100	100		
	do do	" 4	57	103	50	174	1	4	174	
	do do	" 1	68	115	103	218	2	218	
	do do	" 2	47	127	115	210	2	2	210	
	do do	" 3	79	127	127	180	3	2	180	
	do do	" 4	48	79	113	143	3	143	
	do do	" 1	65	72	72	173	2	1	173	
	do do	" 2	33	68	68	129	129	
	do do	" 3	29	43	43	173	173	
	do do	" 4	33	76	119	173	2	2	173	
	do do	" 1	38	41	79	177	177	
	do do	" 2	70	58	128	166	1	3	166	
	do do	" 3	64	39	103	206	1	1	206	
	do do	" 4	88	69	147	132	132	
	do do	" 5	70	27	97	146	1	1	146	
do do	" 6	34	83	117	201	5	3	201		
do do	" 7	22	151	173	184	2	184		
do do	" 8	88	88	157		
Totals—Totaux.....		906	1,033	1,939	2,970	27	21	2,970	10,475	
		Majority for Majorité pour		WILLIAM FITZSIMMONS, 127.						

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		ALEX. SPRAT.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.
		J. GILLIES.	F. FITZSIMMONS.							
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	Albemarle.....	No. 1	33	66	143	1	143	678	
	do do	" 2	27	42	69	3	185		
	do do	" 3	55	91	146	4	139	1,805	
	do do	" 4	43	47	90	158		
	do do	" 5	22	85	107	1	193		
	do do	" 6	81	78	159	191		
	do do	" 7	157	177	177	4	187	3,780	
	do do	" 8	47	107	154	1	235		
	do do	" 9	77	103	180	2	170		
	do do	" 10	143	24	167	1	201	3,764	
	do do	" 11	112	34	146	3	203		
	do do	" 12	94	70	164	2	227		
	do do	" 13	37	58	172	2	146		
	do do	" 14	77	58	135	10	101	3,699	
	do do	" 15	53	35	88	4	165		
	do do	" 16	80	39	123	2	180		
	do do	" 17	84	62	142	3	175		
do do	" 18	80	62	142			
do do	" 19	57	29	86			
do do	" 20	48	63	111	1	113			
do do	" 21	47	35	82			
do do	" 22	47	50	97	3	140			
do do	" 23	32	24	56	2	80			
do do	" 24	34	9	43	2	73			
do do	" 25	56	22	78	3	101			
do do	" 26	57	4	61	2	79			
do do	" 27	57	4	61			
do do	" 28	60	12	72			
do do	" 29	34	86	120	1	156			
do do	" 30	34	86	120			
Totals—Totaux.....		1,105	1,519	3,254	52	34	4,180	17,163		Paisley and Port Elgin not mentioned in Census—Non mentionnés dans le recensement.
		Majority for Majorité pour		JOHN GILLIES, 156.						

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. <i>Districts électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. <i>Nombre de bulletins écartés.</i>	Number of spoiled Ballots. <i>Nombre de bulletins maculés.</i>	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. <i>Observations.</i>	
		Hon. F. BLAKE.	Alex. SHAW.											
Province of ONTARIO. ONTARIO.	BRUCE..... (South Riding.) (Division Sud.)	Township of Brant.....	No. 1	43	100	143	2	198	5,994			
		do	" 2	41	79	120	2	151				
		do	" 3	61	102	163	2	206				
		do	" 4	67	79	146	2	176				
		do	" 5	92	67	159	3	189				
		do	" 6	48	82	130	4	168				
		Township of Carrick.....	No. 1	37	68	105	127				
		do	" 2	26	121	147	179				
		do	" 3	73	51	124	146				
		do	" 4	79	49	128	168				
		do	" 5	42	112	154	192				
		Township of Outross.....	No. 1	58	44	102	1	156				
		do	" 2	76	47	123	6	201				
		do	" 3	68	49	117	5	173				
		do	" 4	40	99	139	7	225				
		Township of Greenock.....	No. 1	54	32	86	113				
		do	" 2	26	44	70	3	83				
		do	" 3	25	37	122	168				
		do	" 4	56	86	142	1	181				
		do	" 5	50	74	124	147				

Electoral Districts. <i>Districts électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. <i>Nombre de bulletins écartés.</i>	Number of spoiled Ballots. <i>Nombre de bulletins maculés.</i>	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. <i>Observations.</i>		
		Thos. WHITE.	Jos. PATRULO.												
Province of ONTARIO. ONTARIO.	ALBION.....	Township of Huron.....	No. 1	55	51	106	3	136	4,079				
		do	" 2	37	70	107	4	130					
		do	" 3	42	80	122	3	154					
		do	" 4	142	19	161	1	204					
		do	" 5	93	48	141	172					
		Township of Kinloss.....	No. 1	41	77	118	151					
		do	" 2	50	87	87	2	126					
		do	" 3	107	16	123	2	186					
		do	" 4	80	23	103	4	150					
		Township of Kincardine.....	No. 1	91	63	154	218					
		do	" 2	47	138	185	9	250					
		do	" 3	66	34	100	143					
		do	" 4	109	22	131	163					
		do	" 5	142	7	149	213					
		Town of Kincardine.....	No. 1	61	71	132	3	213					
		do	" 2	61	49	110	2	213					
		do	" 3	37	46	83	1	184					
		do	" 4	31	40	71	166					
		Village of Lucknow.....	No. 1	71	27	98	8	120					
		Village of Teeswater.....	No. 1	31	40	111	1	249					
Town of Walkerton.....	No. 1	31	41	72	2	164							
do	" 2	47	97	144	2	105							
do	" 3	24	95	119	214							
Totals— <i>Totaux</i>		2,598	2,673	5,271	101	7,334	31,332					
		Majority for <i>Majorité pour</i>		ALEXANDER SHAW, 75.											
Province of ONTARIO. ONTARIO.	CARDWELL.....	Township of Huron.....	No. 1	74	59	133	183	4,857				
		do	" 2	81	62	143	192					
		do	" 3	63	35	98	2	163					
		do	" 4	62	29	91	2	140					
		do	" 5	77	32	109	5	179					
		Bolton.....	No. 1	34	44	78	6	124					
		do	" 2	78	18	96	135					
		do	" 3	101	17	118	1	170					
		do	" 4	75	15	90	1	169					
		do	" 5	53	44	97	3	190					
		do	" 6	52	27	79	1	153					
				Majority for <i>Majorité pour</i>		Thos. WHITE.									
				Majority for <i>Majorité pour</i>		Jos. PATRULO.									
														Bolton not mentioned in the Census.— <i>Non mentionné dans le recensement.</i>	

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		THOS WHITE.	JOS. PATULLO.	THOS WHITE.	JOS. PATULLO.								
CARDWELL.....													
(Continued.)													
(Suite.)													
do	No. 1	17	125	142	2	25	37	2,179	3,318	16,500			
do	" 2	51	69	120	4	9	9	1,211	1,711	4,785			
do	" 3	54	44	98	4	9	3	1,211	1,711	4,785			
do	" 4	80	51	131	9	3	1	1,211	1,711	4,785			
do	" 5	64	57	121	3	1	2	1,211	1,711	4,785			
do	" 6	28	60	88	1	1	2	1,211	1,711	4,785			
do	" 7	76	52	128	2	1	1	1,211	1,711	4,785			
do	" 8	51	66	117	1	1	1	1,211	1,711	4,785			
do	" 9	47	55	102	1	1	1	1,211	1,711	4,785			
do	" 10	47	55	102	1	1	1	1,211	1,711	4,785			
Totals—Totaux.....		1,218	961	2,179	37	25	60	2,179	3,318	16,500			
Majority for } THOMAS WHITE, 257. Majorité pour }													

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. A. GRANT.	JOHN MAY.	JOHN ROCHESTER.	Mrs. SPARKS.								
NEPEAN.....													
do	No. 1	3	52	41	2	1	2	96	176	1,347			
do	" 2	2	54	50	1	1	1	104	128	751			
do	" 3	2	30	65	1	1	3	98	192	1,688			
do	" 4	2	19	68	89	1	1	104	166	2,634			
do	" 5	2	40	62	11	1	1	104	140	5,069			
do	" 6	1	56	27	84	1	1	84	140	5,069			
do	" 7	1	56	50	107	2	2	107	192	5,069			
do	" 8	3	44	39	86	3	3	86	189	5,069			
do	" 9	46	29	29	75	4	1	75	109	5,069			
do	" 10	1	28	28	57	4	1	57	108	5,069			
MARCH.....													
Torholton.....	No. 1	6	21	27	37	3	3	119	212	1,947			
do	" 2	3	46	60	1	1	1	54	204	751			
do	" 3	1	60	35	4	1	3	110	168	1,688			
Huntley.....	No. 1	2	80	22	104	1	1	104	151	2,634			
do	" 2	23	38	54	2	1	1	104	162	2,634			
Fitzroy.....	No. 1	23	23	43	2	1	1	86	171	3,425			
do	" 2	17	20	27	1	1	1	63	160	3,425			
do	" 3	15	20	55	1	1	1	109	198	3,234			
Gouldbourn.....	No. 1	2	44	51	5	5	3	105	189	3,234			
do	" 2	1	51	64	1	1	1	120	236	4,877			
do	" 3	2	53	47	1	1	1	68	167	4,877			
do	" 4	31	27	35	2	1	1	111	73	4,877			
Richmond.....	No. 1	2	64	45	1	1	1	111	167	4,877			
Gower, North—Nord.....	No. 1	2	66	61	2	1	1	129	196	2,532			
do	" 2	1	42	48	12	4	4	91	123	2,532			
do	" 3	1	42	48	12	4	4	91	123	2,532			
do	" 4	1	47	56	103	8	8	103	184	2,260			
Marlborough.....	No. 1	48	48	54	4	4	4	102	197	2,260			
do	" 2	86	1,196	1,282	14	34	60	2,578	4,573	21,739			
Totals—Totaux.....		86	1,196	1,282	14	34	60	2,578	4,573	21,739			
Majority for } JOHN ROCHESTER, 86. Majorité pour }													

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. <i>Distriets électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. <i>Nombre de bulletins écartés</i>	Number of spoiled Ballots. <i>Nombre de bulletins maculés</i>	Number of Elections on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. <i>Observations.</i>							
		D. BERGIN.	D. B. MACLENNAN.	D. BERGIN.	D. B. MACLENNAN.															
of ONTARIO. d'ONTARIO.	Cornwall (Town—Ville).....	68	27	95	2	4	162	7,114	1,788	10	5,081	2,038								
	do	41	32	73	3	1	174													
	do	64	44	108	1	1	172													
	do	39	31	70	1	1	239													
	do	42	38	80	1	1	133													
	do	71	54	125	1	1	191													
	do	46	68	114	1	1	137													
	do	83	54	137	2	3	192													
	do	61	102	163	2	3	180													
	do	60	87	147	2	2	194													
	Totals—Totaux.....	575	537	1,112	12	10	7,114													
			Majority for <i>Majorité pour</i>		DARBY BERGIN, 38.															

Electoral Districts. <i>Distriets électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. <i>Nombre de bulletins écartés</i>	Number of spoiled Ballots. <i>Nombre de bulletins maculés</i>	Number of Elections on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. <i>Observations.</i>
		A. J. LAFLAMME.	E. ROSS.	A. J. LAFLAMME.	E. ROSS.								
DUNDAS	Williamsburg Township.....	86	61	147	1	1	192	4,724	155	20	4,767	4,090	
	do	90	71	161	1	1	178						
	do	87	74	161	1	1	186						
	do	75	66	141	4	1	205						
	do	77	68	145	1	1	196						
	do	50	71	121	2	2	168						
	do	45	104	149	1	3	181						
	do	67	50	117	6	2	151						
	do	32	83	115	1	2	154						
	do	37	89	126	4	1	137						
	do	34	91	125	4	1	165						
	do	37	121	121	4	1	142						
	do	41	104	145	1	1	162						
	do	73	72	145	1	1	171						
do	69	62	131	1	4	146							
do	37	65	102	1	2	121							
do	78	40	118	3	2	131							
do	63	99	167	1	5	204							
do	55	92	147	1	1	191							
do	55	92	139	2	1	163							
do	62	77	139	2	1	174							
do	55	92	147	1	2	209							
do	94	67	161	2	2	147							
do	67	40	107	1	1	196							
do	85	51	137	2	2	156							
Totals—Totaux.....	1,548	1,727	3,275	38	20	4,055							
		Majority for <i>Majorité pour</i>		JOHN SYLVESTER ROSS, 179.									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour le Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Lewis Ross.	A. T. H. WILLIAMS.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	A. T. H. WILLIAMS.														
DURHAM. (East Riding.) (Division Est.)	Port Hope, Town—Ville:	No. 1		71	73	143	143				1	235	235	5,114		
	(South Ward—Quartier Sud):	" 2		77	74	151	151			2	1	255	255			
	(North do do Nord):	" 1		56	42	98	98					181	181			
	(East do do Est):	" 2		96	61	157	157					253	253			
	(West do do Ouest):	" 3		54	77	131	131			5		210	210			
	(East do do Est):	" 3		66	55	121	121			1		189	189			
	(West do do Ouest):	" 1		88	43	131	131			3		201	201			
	Hope Township	" 2		98	25	123	123			2		152	152			
	do do do	" 3		74	27	101	101			3		130	130			
	do do do	" 4		50	41	91	91			4		183	183			
	do do do	" 5		68	88	156	156			3		198	198			
	do do do	" 6		70	62	132	132			1		174	174			
	Cavan Township	" 1		44	95	139	139				4	197	197			
	do do do	" 2		51	113	164	164			2		219	219			
	do do do	" 3		34	91	125	125					174	174			
do do do	" 4		49	69	118	118			3		174	174				
do do do	" 5		44	94	138	138					183	183				
do do do	" 6		57	78	135	135			2		183	183				
Totals—Totaux.....																
Majority for A. T. H. WILLIAMS, 400.																

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	H. W. BURK.	F. CURRIE.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.				
	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	F. CURRIE.																		
DURHAM. (West Riding.) (Division Ouest.)	Manvers Township	" 1	50	106	156	156	156				1	212	212	4,114						
	do do do	" 2	30	144	174	174					1	208	208							
	do do do	" 3	40	124	164	164					4	198	198							
	do do do	" 4	50	93	143	143					2	186	186							
	Totals—Totaux.....																			
	Majority for A. T. H. WILLIAMS, 400.																			
	DURHAM. (West Riding.) (Division Ouest.)	Bowmanville:	No. 1	42	28	70	70	70				1	121				121	3,034		
		(West Ward—Quartier Ouest):	" 2	43	30	73	73						103				103			
		(North Ward—Quartier Nord):	" 1	46	37	83	83					2	137				137			
		(South Ward—Quartier Sud):	" 2	55	48	103	103					1	141				141			
		do do do	" 1	26	43	69	69						107				107			
		Darlington	" 2	34	51	85	85						111				111			
		do do do	" 1	59	23	82	82						155				155			
		do do do	" 2	92	33	125	125						199				199			
		do do do	" 3	87	29	116	116						178				178			
do do do		" 4	75	49	124	124					2	198	198							
do do do		" 5	48	61	109	109						177	177							
do do do		" 6	93	22	115	115					3	208	208							
Clarke		" 1	65	72	137	137						185	185							
do do do		" 2	48	47	95	95					2	161	161							
do do do		" 3	43	13	56	56						79	79							
do do do	" 4	61	130	191	191					3	259	259								
do do do	" 5	122	55	177	177					2	252	252								
do do do	" 6	35	20	55	55						92	92								
Cartwright	" 1	17	91	108	108						183	183								
do do do	" 2	17	116	133	133						205	205								
do do do	" 3	27	67	94	94						147	147								
Newcastle	" 1	79	107	186	186						241	241								
Totals—Totaux.....																				
Majority for H. W. BURK, 42.																				

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite

Electoral Districts. Districts électorales.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.			
		THOS. ARKILL.	C. McDOWELL.	Nombre des candidats et nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.									
Province of ONTARIO d'ONTARIO.	ELGIN (East Riding). (Division Est.)	Sr. THOMAS, Town—Ville.										Aylmer and Port Stanley Villages not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.		
		St. Andrew's Ward.....	No. 1	52	24	76	2	5	126	2,197	2,197			
		St. Patrick's do	" 2	113	86	199	2	4	325					
		St. George's do	" 3	152	126	278	1	1	484					
		St. David's do	" 4	169	133	302	1	2	550					
		St. David's do	" 4	82	49	131	2	2	196					
		Yarmouth	" 2	61	113	174	1	2	241					
		do	" 3	47	112	159	3	1	226					
		do	" 4	140	86	226	3	2	377					
		do	" 5	88	67	155	2	2	255					
		do	" 6	82	164	246	1	1	329					
		do	" 6	112	123	235	5	1	319					
		Aylmer (Village).....	No. 1	31	23	54			80					
		Port Stanley (Village).....	" 2	60	86	146			240					
		Bayham	" 3	67	91	158	2	1	252					
		do	" 4	99	65	164	2	2	224					
		do	" 4	94	83	177			254					
		do	" 5	82	59	141			185					
		do	" 5	82	51	141			185					
		do	" 5	25	51	76			112					
		Totals—Total.....		2,168	2,128	4,296	31	24	6,542		20,870			

Electoral Districts. Districts électorales.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.				
		Geo. F. CASHY.	M. G. MUNRO.	Nombre des candidats et nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.										
Province of ONTARIO d'ONTARIO.	ELGIN (West Riding). (Division Ouest.)	Majority for } THOMAS ARKILL, 40 Majorité pour }										Port Stanley not mentioned in the Census.—Non mentionné dans le recensement.			
		Malahide	No. 1	82	86	169	3	3	227						
		do	" 2	74	112	186	1	1	257						
		do	" 3	68	84	152	1	1	226						
		do	" 4	102	133	215	2	2	310						
		do	" 5	104	87	191	2	2	240						
		Dorchester (South) (Sud)	" 1	55	67	122	1	1	166						
		do	" 2	65	63	128	1	2	185						
		do	" 3	61	57	118	2	2	166						
		Totals—Total.....		2,168	2,128	4,296	31	24	6,542		20,870				
		Province of ONTARIO d'ONTARIO.	ELGIN (West Riding). (Division Ouest.)	Majority for } GEORGE ELLIOT CASEY, 112. Majorité pour }										Port Stanley not mentioned in the Census.—Non mentionné dans le recensement.	
				Aldbrough	No. 1	43	108	151	6	1	176				
				do	" 2	63	54	117	2	1	150				
				do	" 3	83	66	149	1	1	173				
				do	" 4	34	71	105	1	1	135				
				do	" 5	60	63	123	4	1	148				
				do	" 6	63	86	149	1	1	188				
				Dunwich	" 1	85	84	169	3	9	212				
				do	" 2	53	63	116	1	1	160				
				do	" 3	125	51	176	1	1	240				
				do	" 4	125	32	157	1	11	188				
				do	" 5	83	50	133	1	1	157				
Southwold	" 1			113	67	180	4	1	219						
do	" 2			137	84	221	1	1	269						
do	" 3			46	143	189	1	3	241						
do	" 4			50	50	100	2	2	139						
do	" 5			82	46	128	1	1	161						
do	" 6			64	44	108	1	1	126						
Port Stanley.....	" 6			10	45	55	1	1	54						
Totals—Total.....				1,319	1,207	2,526	21	30	3,136		12,796				

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates pollé for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes pollé in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		WILLIAM McGREGOR.	J. H. MORGAN.	J. O. PAT- TERSON.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.						
Province d'ONTARIO.	ESSEX.....	Sandwich Town—Ville.....	No. 1	53	28	81	1	136	1,160		
		do do.....	" 2	22	26	48	2	78			
		Windsor Town—Ville:									
		do do.....	" 1	47	35	84	1	1	156		
		do do.....	" 2	52	38	90	1	2	168		
		do do.....	" 3	30	28	58	1	1	160		
		(2nd Ward—2e Quartier)									
		do do.....	" 1	44	42	87	5	1	165		
		do do.....	" 2	49	19	68	5	1	140	4,253	
		do do.....	" 3	42	42	84	3	1	186		
		do do.....	" 4	46	52	98	2	1	181		
		(3rd Ward—3e Quartier)									
		do do.....	" 1	39	57	96	2	3	161		
		do do.....	" 2	50	53	103	1	3	162		
		Sandwich West—Ouest.....									
		do do.....	" 1	47	32	79	1	1	128		
		do do.....	" 2	43	67	111	1	1	144		
		do do.....	" 3	20	46	66	1	1	139		
		do do.....	" 4	73	49	122	1	1	156		
		do do.....	" 5	26	27	54	3	1	115		
do do.....	" 6	84	24	108	1	1	180				
do do.....	" 7	64	63	128	1	1	171				
do do.....	" 8	51	19	76	1	1	125				
do do.....	" 9	82	27	109	2	2	142				
do do.....	" 10	16	53	74	1	1	159				
										Leamington Village and Belle River not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.	
										2,228	
										2,920	

Sandwich East—Est.....	" 1	56	3	61	120	2	211	3,748	
do do.....	" 2	26	117	144	144	4	220		
do do.....	" 3	35	77	112	131	1	171		
do do.....	" 4	45	1	85	99	1	169	2,055	
do do.....	" 5	23	1	75	99	1	159		
Malden.....	" 1	29	1	69	114	1	179	1,636	
do do.....	" 2	47	1	67	94	1	178		
do do.....	" 3	45	49	94	118	1	178		
Amherstburg.....	" 1	51	2	65	118	1	180		
do do.....	" 2	69	1	49	109	1	183		
do do.....	" 3	61	1	67	73	1	98		
Rochester.....	" 1	35	1	23	59	1	79	2,152	
do do.....	" 2	31	1	9	40	1	104		
do do.....	" 3	4	1	54	59	1	141	1,566	
do do.....	" 4	4	1	43	106	1	151		
Malden.....	" 1	63	66	66	96	1	216	1,895	
do do.....	" 2	30	46	100	148	1	171		
Anderson.....	" 1	46	2	92	111	1	31	150	
do do.....	" 2	13	18	31	20	1	79		
Pelée Island.....	" 1	2	16	18	20	1	79		
do do.....	" 2	45	10	55	55	3	177	3,246	
Mersea.....	" 1	55	76	130	101	3	129		
do do.....	" 2	56	1	44	138	3	178		
do do.....	" 3	92	46	57	151	5	193		
Gosfield.....	" 1	92	2	44	123	2	142	2,994	
do do.....	" 2	79	38	101	101	1	131		
do do.....	" 3	62	1	38	92	1	115		
do do.....	" 4	64	28	35	78	2	115		
do do.....	" 5	42	1	35	78	1	115		
Tilbury West—Ouest.....	" 1	24	95	121	121	1	162	2,392	
do do.....	" 2	86	45	131	131	1	231		
do do.....	" 3	10	61	71	71	1	97		
Totals—Totaux.....		2,318	27	2,596	4,941	68	7,825	32,697	

Majority for J. C. PATTERSON, 278.
Majorité pour

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Province	Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	J. A. KIRKPATRICK.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
				J. V. FERRIS.	J. A.										
FRONTENAC.....		Kingston Township.....	No. 1 23	51	74	74	1			195	4,101				
		do	" 2 7	31	38	38	1			139					
		do	" 3 11	25	46	46					141				
		do	" 4 16	50	66	66					187				
		do	" 5 13	38	51	51					140				
		Pittsburgh Township.....	No. 1 8	66	74	74					124				
		do	" 2 3	42	45	45					138				
		do	" 3 8	45	53	53					161				
		do	" 4 6	52	58	58					170				
		do	" 1 4	40	44	44					170				
		do	" 2 8	80	82	82					186				
		do	" 3 9	33	42	42					175				
		do	" 4 6	64	70	70					40				
		do	" 5 7	59	66	66					165				
		do	" 6 4	49	53	53					160				
		do	" 7 1	48	50	50					135				
		Howe Island Township.....	No. 1 14	75	89	89					118				Howe Island not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.
Garden Island Village.....	No. 1 14	75	89	89					174						
Portsmouth Village.....	No. 1 14	75	89	89					174						
Totals—Totaux.....		145	958	1,103			4	3	2,751			16,310			

Majority for J. A. KIRKPATRICK, 813.

Province	Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	J. A. KIRKPATRICK.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
				J. V. FERRIS.	J. A.										
GLENSARY.....		Charlottenburg Township.....	No. 1 112	52	164	164	1			201					
		do	" 2 87	56	143	143				196					
		do	" 3 94	39	133	133					191				
		do	" 4 65	81	146	146					186				
		do	" 5 72	81	153	153					195				
		do	" 6 70	45	115	115					180				
		Kengon Township.....	No. 1 50	82	132	132					194				
		do	" 2 33	106	139	139					171				
		do	" 3 57	88	145	145					189				
		do	" 4 26	52	78	78					101				
		do	" 5 90	63	153	153					197				
		Lancaster Township.....	No. 1 72	49	121	121					140				
		do	" 2 100	46	146	146					162				
		do	" 3 138	40	178	178					226				
		do	" 4 39	47	86	86					112				
		Lochiel Township.....	No. 1 34	83	117	117					153				
		do	" 2 26	99	135	135					165				
		do	" 3 63	64	127	127					164				
		do	" 4 31	32	63	63					90				
		do	" 5 71	64	135	135					178				
		do	" 6 71	64	135	135					178				
Totals—Totaux.....		1,330	1,269	2,599			23	10	3,381			20,524			

Majority for J. A. KIRKPATRICK, 61.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorals Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. P. WISER. nombr de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. DUMBRILLE.	J. P. WISER.									
GRENVILLE. (South Riding) (Division Sud.)	Prescott Town—Wards—Quartiers—											
	South—Sud	40	97	149	1	5	172	2,617				
	East—Est	78	164	141	1	3	249					
	West—Ouest	67	141	141	1	3	270					
	Augusta Township	58	69	114	1	3	165					
	do	2	45	86	10	10	192					
	do	3	43	129	10	10	127					
	do	4	71	104	2	1	150					
	do	6	76	113	1	1	128					
	do	9	62	113	1	1	190					
	do	7	69	138	3	3	91					
	do	8	61	73	1	3	159					
	do	1	52	120	3	3	184					
	do	2	55	150	2	2	163					
	do	3	86	144	3	3	186					
	do	4	68	144	1	1	157					
	do	5	55	130	1	1	135					
	do	6	37	92	5	5	145					
	do	7	60	107	4	4	71					
	do	8	34	57	1	1	3,109					
	Total—Totaux	1,127	1,152	2,279	31	18	13,197					
Majority for } JOHN PHILIP WISER, 25. Majorité pour }												

GREY. (South Riding) (Division Sud.)	Durham	78	30	108	4	174	4,060	Durham not mentioned in Census—Non mentionné dans le recensement.
	Glennel	66	40	106	3	199		
	do	31	54	85	1	200		
	do	69	26	95	2	233		
	do	49	42	91	1	187		
	do	40	43	83	1	172		
	Egremont	77	29	106	2	173		
	do	57	71	128	2	207		
	do	42	49	91	5	195		
	do	31	75	106	1	220		
	Bennet	83	37	120	1	159		
	do	49	71	120	1	169		
	do	58	107	165	1	198		
	do	58	58	116	6	166		
	do	46	80	126	2	179		
	do	47	62	109	2	203		
	do	80	37	117	5	192		
	do	58	55	110	1	145		
	do	40	56	96	1	137		
	do	54	26	80	5	140		
	do	53	34	87	1	142		
	Total—Totaux	1,163	1,082	2,245	37	3,780	18,622	
Majority for } GEORGE JACKSON, 81. Majorité pour }								
GREY. (East Riding) (Division Est.)	Artemesia	33	54	87	1	206	3,454	
	do	50	98	148	2	208		
	do	50	111	161	6	259		
	do	18	41	59	1	187		

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census.		Remarks. Observations.
		A. Gifford.	J. S. Sprauers.	Nombre des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins maculés.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.					
GREY (East Riding) (Division Est.) (Continued.) (Suite.)	Collingwood	16	28	44	1	1	160	3,576	2,899	2,043	Medford Town not mentioned in Census— Non mentionné dans le recensement.			
	do	42	46	88	1	1	166							
of ONTARIO. d'ONTARIO.	do	19	34	53	2	2	103	3,033	5,680	22,193				
	do	25	56	81	2	2	139							
	do	46	61	107	2	2	188							
	do	23	50	73	1	1	161							
	do	16	49	65	1	1	191							
	do	27	40	67	2	2	186							
	do	31	58	89	1	1	178							
	do	15	60	75	1	1	146							
	do	19	53	72	2	2	120							
	do	31	53	84	1	1	159							
	do	22	33	55	1	1	85							
	do	17	38	55	1	1	139							
do	4	17	21	1	1	160								
do	5	21	34	1	1	105								
do	1	28	55	1	1	103								
do	2	26	30	1	1	164								
do	3	41	44	1	1	117								
do	1	7	38	1	1	151								
do	2	29	67	1	1	129								
do	3	38	34	1	1	124								
do	4	17	34	1	1	113								
do	5	27	25	1	1	113								

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census.		Remarks. Observations.
	W. J. Lamb.	Geo. Fynder.	Nombre des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins maculés.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.					
GREY (North Riding) (Division Nord.)	Derby Township	1	50	51	1	1	161	1,946	3,249	2,174	3,369	4,011	
	do	2	51	52	2	2	166						
of ONTARIO. d'ONTARIO.	do	3	58	112	3	3	160	5,680	22,193				
	do	1	91	63	1	1	228						
	do	2	59	38	3	3	161						
	do	3	99	22	5	5	169						
	do	4	41	39	1	1	117						
	do	1	43	55	1	1	150						
	do	2	56	82	1	1	136						
	do	3	92	49	1	1	195						
	do	4	66	70	1	1	196						
	do	1	39	41	1	1	127						
	do	2	36	47	1	1	125						
	do	3	59	44	1	1	179						
do	4	29	29	2	2	95							
do	5	42	35	1	1	147							
do	6	58	88	1	1	133							
do	1	56	111	4	4	220							
do	2	83	55	2	2	197							
do	3	68	81	3	3	207							
do	4	46	108	1	1	202							

Majority for } THOS. S. SPRAUERS, 531.
Majorité pour }

Total—Totalité

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.	
		S. J. LANE.	GEO. SNIDER.							
of ONTARIO, d'ONTARIO.	GREY.....	1	55	140	5	1	168	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.		
	do (North Riding.)	2	59	110	4	1	148			
	do (Division Nord.)	3	117	172	1	1	233			
	do (Continued.)	4	69	123	22	1	181			
	Sarawak Township	1	22	42	2	2	76			
	do	2	8	25	2	2	31			
	do	3	14	14	31			
	do	4	19	28	41			
	Totals—Totaux.....	1,607	1,394	3,001	63	17	4,402			16,560
	Majority for } SAMUEL J. LANE, 213. Majorité pour }									

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
		DAVIN.	THOMPSON.						
HALDIMAND.....	Cayuga Village.....	41	75	117	2	2	150	803	
	Caledonia Village.....	105	55	160	3	1	212	1,246	
	Cayuga Township, North—Nord.....	37	108	146	6	5	201	2,012	
	do do do	3	55	129	3	3	132		
	do do do	48	78	103	3	3	195	972	
	Oneida Township.....	1	82	154	8	2	194	3,183	
	do do do	2	75	136	3	1	185		
	do do do	3	30	137	138	2,067	
	Rainham Township.....	1	54	117	6	2	221		
	do do do	2	70	158	209	3,282	
Seneca Township.....	1	43	164	3	2	188			
do do do	2	73	145	186	5,477		
do do do	3	85	171	3	1	205			
Walpole Township.....	1	54	74	99	123	169		
do do do	2	52	44	147	2	169			
do do do	3	61	92	120	1	118	137		
do do do	4	61	63	118	3	137			
do do do	5	79	57	135	3	165	170		
do do do	6	54	53	107	4	134			
do do do	7	99	46	145	1	170	153		
do do do	8	91	38	129	2	153			
Totals—Totaux.....	1,400	21	1,566	2,996	46	36	3,758	19,042	
Majority for } DAVID THOMPSON, 166. Majorité pour }									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.	W. McCRANEY.	W. McDougall.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.	W. McCRANEY.											
of ONTARIO. ONTARIO.	Provinces	Esquesing.....	No. 1	69	38	107	6	1	312	230	6,139		
		do	" 2	61	121	182	1	1	254	214			
		do	" 3	62	95	157	3	1	220	139			
		do	" 4	50	19	69	3	1	139	129			
		do	" 5	53	36	89	4	1	187	187			
		do	" 6	61	73	134	1	1	230	214			
		Trafalgar	" 1	60	83	143	1	1	210	194			
		do	" 2	53	111	164	2	1	222	222			
		do	" 3	79	77	156	2	1	194	194			
		do	" 4	56	60	116	2	1	222	222			
		do	" 5	52	47	99	2	1	197	197			
		do	" 6	76	50	126	2	1	222	222			
		Nelson	" 1	57	86	143	1	1	197	197			
		do	" 2	63	70	133	1	1	191	191			
		do	" 3	60	72	132	2	1	197	197			
		do	" 4	47	72	119	1	1	164	164			
		Nassagawunn	" 1	73	61	134	1	1	172	172			
		do	" 2	80	67	147	1	2	180	180			
		do	" 3	108	32	140	1	1	181	181			
		do	" 4	38	52	90	1	1	197	197			
		do	" 5	38	52	90	1	1	197	197			
		do	" 6	67	35	102	1	1	176	176			

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.	W. McCRANEY.	W. McDougall.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.	W. McCRANEY.											
of ONTARIO. ONTARIO.	Provinces	Esquesing.....	No. 1	69	38	107	6	1	312	230	6,139		
		do	" 2	61	121	182	1	1	254	214			
		do	" 3	62	95	157	3	1	220	139			
		do	" 4	50	19	69	3	1	139	129			
		do	" 5	53	36	89	4	1	187	187			
		do	" 6	61	73	134	1	1	230	214			
		Trafalgar	" 1	60	83	143	1	1	210	194			
		do	" 2	53	111	164	2	1	222	222			
		do	" 3	79	77	156	2	1	194	194			
		do	" 4	56	60	116	2	1	222	222			
		do	" 5	52	47	99	2	1	197	197			
		do	" 6	76	50	126	2	1	222	222			
		Nelson	" 1	57	86	143	1	1	197	197			
		do	" 2	63	70	133	1	1	191	191			
		do	" 3	60	72	132	2	1	197	197			
		do	" 4	47	72	119	1	1	164	164			
		Nassagawunn	" 1	73	61	134	1	1	172	172			
		do	" 2	80	67	147	1	2	180	180			
		do	" 3	108	32	140	1	1	181	181			
		do	" 4	38	52	90	1	1	197	197			
		do	" 5	38	52	90	1	1	197	197			
		do	" 6	67	35	102	1	1	176	176			

Acton and Burlington
not mentioned in Cen-
sus—Non mentionnés
dans le recensement.

Majority for
McDougal, 18.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Élection Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.				Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins cartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		IRVING	KILVERT.	ROBERTSON.	WOOD						
SUBDIVISIONS.											
HAMILTON.....	No. 22	79	95	94	74	342	4	3	282	23,716	
do (City—Cité.)	" 23	81	81	75	81	318	5	4	271		
do (Continued)	" 24	58	61	61	57	237	10		201		
do (Suite.)	" 25	51	57	56	51	215	4		157		
do	" 26	59	77	75	59	270	2		211		
do	" 27	94	122	116	95	427	3	1	312		
do	" 28	78	111	110	98	397		27	277		
do	" 29	55	54	54	56	219	3	1	186		
Totals—Totaux.....		2005	2252	2214	1881	8,452	92	75	6,436		
		Majority for } F. E. KILVERT, 247. Majorité pour } THOS. ROBERTSON, 209.									

Brown.											
WALBRIDGE.											
Belleuille Wards—Quarters.—											
Foster.....	No. 1	42	47			89	2		120	7,305	
do	" 2	56	67			143			201		
do	" 3	90	78			168	1	2	254		
do	" 4	122	81			203	5	2	281		
do	" 5	89	69			158	3	2	236		
do	" 6	118	55			173	1	1	236		
do	" 7	97	97			194	6		257		
do	" 8	51	32			83	3	1	117		
do	" 9	105	86			191	1		248		
do	" 10	110	61			171	3	2	254		
do	" 11	99	56			135	3		175		
do	" 12	100	47			147	3		219		
do	" 13	88	60			158	5	2	217		
do	" 14	89	91			180	5		261		
do	" 15	60	108			168		2	266		
do	" 16										
Totals—Totaux.....		1,306	1,055			2,361	41	13	3,362		
		Majority for } JAMES BROWN, 251. Majorité pour }									
Thurlow Township.....	No. 1	42	76			118	2	1	231	5,186	
do	" 2	65	66			131	2	1	201		
do	" 3	55	50			105			173		
do	" 4	82	44			126		5	156		
do	" 5						39		178		
do	" 6	57	107			164	4		200		
		Majority for } W. P. AYLSWORTH. Majorité pour }									
		Majority for } JOHN WHITE.									

Mumey not mentioned
in Census—Non men-
tionné dans le recense-
ment.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada. — *Continued.*
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada. — Suite.

Electoral Districts, Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled in each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		W. R. AYLSWORTH.	JOHN WHITE.										
of ONTARIO. d'ONTARIO.	HASTINGS.....	1	56	119	1	156	1	128	179	128	Mill Point not mentioned in Census—Non men- tionné dans le recense- ment.		
	(East Riding.)	2	86	129	2	1	168	179	179	179			
	(Division Est.)	3	46	127	5	3	128	145	145	145			
	(Continued.)	4	88	131	3	3	160	160	160	160			
	(Suite.)	5	63	95	2	2	120	120	120	120			
		6	67	133	3	3	168	168	168	168			
		7	18	128	1	1	154	154	154	154			
		8	43	86	1	1	98	98	98	98			
		9	46	37	83	1	104	104	104	104			
		10	58	34	92	3	7	212	212	212			
		11	118	45	163	3	25	3,049	3,049	3,049			
		12	1,040	1,060	2,100	325	25	17,392	17,392	17,392			
		Totals—Totaux.....	1,040	1,060	2,100	325	25	3,049	3,049	3,049			
		Majority for Majorité pour	JOHN WHITE, 20	{ On recount by Judge. { Sur recompte par un juge.									

Electoral Districts, Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled in each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		M. BOWELL.	H. D'O'FLYNN.										
of ONTARIO. d'ONTARIO.	HASTINGS.....	1	90	142	2	3	206	206	206	206	Madoc Village not men- tioned in Census—Non men- tionné dans le re- censement.		
	(North Riding.)	2	39	128	3	8	184	184	184	184			
	(Division Nord.)	3	103	163	8	2	235	235	235	235			
		4	109	140	2	2	140	140	140	140			
		5	66	104	79	5	98	98	98	98			
		6	24	43	1	1	61	61	61	61			
		7	28	15	43	1	166	166	166	166			
		8	40	100	140	8	203	203	203	203			
		9	126	66	192	1	174	174	174	174			
		10	64	71	135	7	131	131	131	131			
		11	24	69	93	9	170	170	170	170			
		12	79	51	130	3	166	166	166	166			
		13	80	46	126	2	97	97	97	97			
		14	37	23	60	2	145	145	145	145			
		15	42	32	74	2	199	199	199	199			
	16	16	18	34	1	154	154	154	154				
	17	67	47	114	1	182	182	182	182				
	18	79	63	142	1	22	22	22	22				
	19	10	9	19	1	11	11	11	11				
	20	7	2	9	1	41	41	41	41				
	21	13	22	35	2	13	13	13	13				
	22	7	22	29	2	20	20	20	20				
	23	9	3	12	1	18	18	18	18				
	Totals—Totaux.....	1,249	1,008	2,257	52	8	3,183	3,183	3,183				
	Majority for Majorité pour	M. BOWELL, 241.	{										

Return of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.	FARROW.	STOAN.	Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	No.	No.											
of ONTARIO. d'ONTARIO.	Huron.....	1	75	35	110	4	155	3,893		
	(North Riding.)	2	69	31	100	175		
	(Division Nord.)	3	59	77	136	2	192		
	do	4	87	64	151	211		
	do	5	31	92	123	168		
	Blyth.....	1	66	65	131	2	188	
	Howick.....	1	92	33	125	1	204	
	do	2	71	63	134	177	Blyth not mentioned in Census—Non mentionné dans le recensement.	
	do	3	96	40	136	185		
	do	4	77	48	125	6	196	
	do	5	80	69	149	4	195	
	do	6	65	37	102	1	146	
Lucknow.....	1	16	55	71	4	214		
Morris.....	1	45	44	89	120		
do	2	29	55	84	114		
do	3	72	59	131	4	182		
do	4	79	52	131	2	178		
do	5	69	60	129	171		
Brussels.....	1	44	47	91	3	145		
do	2	67	51	118	1	165		
Turnberry.....	1	74	96	170	215		
do	2	74	96	170	221		
do	3	68	88	156	221		
Totals—Totaux.....			1,933	1,849	3,782	40	39	5,485	21,863				

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.	FARROW.	STOAN.	Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	No.	No.											
Huron..... (Centre Riding.) (Division Centre.)	Wawanosh, East—Est.....	1	42	82	124	2	190	2,651		
	do	2	64	75	139	186		
	do	3	49	61	110	3	152		
	do	4	76	86	162	196		
	do	5	54	40	94	163		
	do	6	34	87	121	188		
	Wingham.....	1	92	49	141	1	220	
	do	2	59	62	121	170		
	Wroxeter.....	1	32	46	78	2	113	
	do	2	32	46	78	
	Totals—Totaux.....			1,933	1,849	3,782	40	39	5,485	21,863			
	Huron..... (Centre Riding.) (Division Centre.)	Tuckersmith.....	1	52	69	121	4	178	3,699	
do		2	78	19	97	145		
do		3	89	20	109	143		
do		4	64	32	96	2	143	
Seaford.....		1	69	48	117	2	190	
do		2	37	29	66	121		
do		3	39	61	100	2	179	
Goderich, Town—Ville.....		1	45	54	99	3	181	
do		2	45	54	99	181	
do		3	33	45	78	166	
do		4	31	37	68	127	
do		5	41	41	82	155	
do	6	42	39	81	3	164		
do	7	19	38	57	2	108		
Colborne.....	1	51	35	86	140		
do	2	18	42	60	2	104		
do	3	62	45	107	4	172		
do	4	27	49	76	2	107		
Hullett.....	1	60	35	95	132		
do	2	73	18	91	1	164		
do	3	19	25	44	95		
do	4	40	29	69	2	131		
do	5	47	32	79	1	177		
do	6	33	13	46	96		
Totals—Totaux.....			1,933	1,849	3,782	40	39	5,485	21,863				

Majority for } THOMAS FARROW, 84.
Majorité pour }

Wingham and Wroxeter
not mentioned in Cen-
sus—Non mentionnés
dans le recensement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins rejetés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins gâtés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.		
		H. HORTON.	S. PLATT.	Total number of votes polled in each subdivision.									
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	Huron (Centre Riding.) (Division Centre.) (Continued.) (Suite.)	McKillop		No.									
		1	48	40	88	2	3	169					
		2	64	44	108	1		182					
		3	50	27	77			107					
		4	29	34	63		3	83					
		5	46	10	56			89					
		6	33	31	64			102					
		1	56	59	115			188					
		2	55	39	94			183					
		3	85	21	106			167					
		4	41	37	78			132					
		5	63	33	96			163					
			62	50	112			185					
			Totals—Totaux		1,732	1,361	3,093	54	28	5,188		22,791	
					Majority for Majorité pour		HORACE HORTON, 371.						Brussels not mentioned in Census.—Non men- tionné dans le recense- ment.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins rejetés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins gâtés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		M. C. CAMERON.	P. PORTER.	Total number of votes polled in each subdivision.							
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	Huron (South Riding.) (Division Sud.)	Goderich Township.		No.							
		1	40	68	108	3		148			
		2	42	48	90			113			
		3	48	79	127			188			
		4	49	103	152			198			
		5	50	62	112			145			
		1	34	116	150			190			
		2	58	91	149			189			
		1	99	34	133			160			
		2	64	77	141			165			
		3	31	62	93			110			
		4	76	43	119			152			
		1	61	45	106			141			
		2	73	33	106			129			
		3	107	28	135			177			
4	64	16	80			116					
5	117	21	138			178					
1	43	79	122			174					
2	100	57	157			186					
3	80	91	171			177					
4	86	48	134			185					
5	43	50	93			137					
1	56	100	156			194					
2	96	33	129			161					
3	42	90	132			152					
4	76	49	125			148					
5	50	48	98			134					
1	44	44	88			139					
2	65	47	112			152					
3	38	41	79			123					
4	42	52	94			144					
	Totals—Totaux		1,874	1,709	3,583	41	14	4,675		21,512	
			Majority for Majorité pour		M. C. CAMERON, 165.						Bayfield not mentioned in Census.—Non men- tionné dans le recense- ment.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes for each subdivision.		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		H. MACMAHON.	R. STEPHENSON.											
Province of ONTARIO. ONTARIO.	KENT.	Blenheim Village	No. 1	30	62	92	1	1	2	147				
		do	" 2	17	38	55	2	2	2	63				
		Chatham Town—Ville	" "	37	61	98	3	3	3	3	188			
		do	" 1	34	56	90	1	1	1	1	166			
		do	" 2	28	49	77	1	1	1	1	137			
		do	" 3	35	37	72	1	1	1	1	119			
		do	" 4	38	38	76	1	1	1	1	142			
		do	" 5	32	28	60	1	1	1	1	135		5,873	
		do	" 6	25	22	47	1	1	1	1	121			
		do	" 7	32	49	81	1	1	1	1	139			
		do	" 8	31	50	81	5	5	5	5	132			
		do	" 9	40	60	110	2	2	2	2	186			
		do	" 10	45	64	98	1	1	1	1	182			
		do	" 11	60	66	126	1	1	1	1	176			
		Chatham Township	" "	52	83	135	2	2	2	2	185			
		do	" 1	38	61	99	1	1	1	1	138			
		do	" 2	25	101	126	1	1	1	1	171		5,036	
do	" 3	40	40	80	4	4	4	4	83					
do	" 4	5	74	79	3	3	3	3	132					
do	" 5	51	74	125	1	1	1	1	182					
do	" 6	51	74	125	1	1	1	1	182					
do	" 7	93	43	98	1	1	1	1	188					

Dover Township	" 1	66	64	130	2	2	2	2	160				
do	" 2	55	69	124	1	1	1	1	148				
do	" 3	18	65	83	2	2	2	2	118		3,315		
do	" 4	9	26	35	1	1	1	1	42				
do	" 5	23	52	75	1	1	1	1	86				
Harwich Township	" 1	52	76	128	5	5	5	5	201				
do	" 2	74	81	155	1	1	1	1	178				
do	" 3	37	79	116	1	1	1	1	182		5,974		
do	" 4	32	75	107	1	1	1	1	161				
do	" 5	64	49	113	1	1	1	1	155				
do	" 6	69	21	90	1	1	1	1	136				
do	" 7	60	73	133	1	1	1	1	186				
Romey Township	" "	84	59	143	1	1	1	1	181		711		
Raleigh Township	No. 1	52	79	131	1	1	1	1	164				
do	" 2	60	77	137	1	1	1	1	173				
do	" 3	42	63	105	7	7	7	7	129		4,081		
do	" 4	38	65	103	3	3	3	3	144				
do	" 5	91	42	133	1	1	1	1	179				
do	" 6	72	58	130	1	1	1	1	165				
Tilbury, Township, East—Est	" 1	84	48	132	2	2	2	2	197				
do	" 2	29	62	91	1	1	1	1	132				
do	" 3	76	53	129	2	2	2	2	172				
Wallaceburg Village	" 1	51	51	102	1	1	1	1	153				
do	" 2	27	28	55	1	1	1	1	169				
Totals—Totaux		1,969	2,502	4,471	56	56	56	56	6,640		26,836		
		Majority for RUFUS STEPHENSON, 533.											
KINGSTON City—(Cité)	Wards—Quartiers—	No.											
	Sydenham	" 1	69	62	131	1	1	1	201		1,944		
	do	" 2	69	58	128	1	1	1	193				
	Ontario	" 3	54	46	100	2	2	2	191		1,262		
	do	" 4	50	28	80	6	6	6	148				
	St. Lawrence	" 5	53	41	94	1	1	1	169		862		St. Lawrence and Fron- tenac.
	do	" 6	48	32	80	7	7	7	169				
	Cataqui	" 7	41	36	77	3	3	3	127				
	do	" 8	41	36	77	2	2	2	127				
do	" 9	57	69	126	2	2	2	168		2,036			
do	" 9	38	56	94	1	1	1	154					

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.

Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		SIR J. A. MACDONALD.	J. STEWART.	Total number of Votes polled in each chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		ALEX. GUNN.	SIR J. A. MACDONALD.													
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	KINGSTON..... (City—Cité.) (Continued.) (Suite)	Frontenac.....	65	53	118	2	118	2	118	181	2,514					
		do.....	74	51	125	1	125	1	125	172						
		do.....	54	69	124	1	124	1	124	172						
		Rideau.....	79	58	138	1	138	3	138	189						
		do.....	72	45	118	1	118	3	118	189						
		do.....	48	47	95	1	95	2	95	156						
		Victoria.....	59	50	109	1	109	1	109	142						
		do.....	61	46	107	1	107	1	107	155						
		Totals—Totaux.....	991	847	1,844	34	1,844	23	1,844	2,770	2,770	12,407				
		Majority for } ALEXANDER GUNN, 144. Majorité pour }														

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		ALEXANDER MACKENZIE.	J. A. MACKENZIE.	Total number of Votes polled in each chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		ALEXANDER MACKENZIE.	J. A. MACKENZIE.												
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	LAMBTON.....	Wards—Quartiers— North—Nord.....	64	54	118	2	118	2	118	195					
		do.....	41	33	74	1	74	1	74	130					
		do.....	49	51	100	1	100	1	100	212					
		Middle—Milieu A.....	40	34	74	1	74	4	74	106					
		do.....	75	68	143	1	143	1	143	219					
		South—Sud S. W.....	40	51	91	1	91	2	91	133					
		Petrolia, Town—Ville.....	44	28	72	1	72	2	72	107					
		do.....	30	37	67	1	67	2	67	106					
		do.....	20	17	37	1	37	1	37	63					
		do.....	15	56	71	1	71	1	71	127					
Oil Springs, Village.....	50	70	120	1	120	1	120	141							
Wyoming, do.....	53	37	90	1	90	1	90	212							
Watford, do.....	33	45	78	1	78	1	78	101							
Arkona, do.....	52	53	105	2	105	2	105	157							
Forest, do.....	40	37	77	1	77	1	77	127							
Sarnia, do.....	81	55	136	1	136	1	136	173							
do.....	55	28	83	1	83	1	83	144							
do.....	46	68	114	1	114	1	114	141							
do.....	36	43	79	1	79	1	79	123							
do.....	71	65	136	2	136	2	136	189							
Brooke, Township.....	53	64	117	6	117	6	117	176							
do.....	76	75	151	1	151	1	151	194							
do.....	38	86	124	2	124	2	124	196							
do.....	52	76	128	5	128	5	128	171							
do.....	25	53	78	1	78	1	78	131							
Bunniskillen (Township).....	12	33	45	1	45	1	45	99							
do.....	43	46	89	2	89	2	89	153							
do.....	29	53	82	1	82	1	82	142							
do.....	85	81	166	7	166	7	166	285							
Plympton, do.....	117	89	206	3	206	3	206	255							
do.....	98	164	164	1	164	1	164	211							
do.....	74	55	129	6	129	6	129	211							
do.....	4	55	59	1	59	1	59	178							
Majority for } ALEXANDER GUNN, 144. Majorité pour }															

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts d'électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poller for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		ALEXANDER MACKENZIE.	J. A. MACKENZIE.								
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	LAMBTON.....	35	67	102	155	
	(Continued). (Suite).	1 35 2 35 3 83 4 83 5 68 6 13 7 38 8 54 9 29 10 91 11 68 12 53 13 68 14 76 15 43 16 38 17 48 18 73 19 62 20 62	67 35 40 37 13 9 54 29 91 53 68 54 60 40 48 57 73 38	102 69 108 94 79 60 92 99 175 121 130 103 123 125 148 146 100 1 3 1 4 2 3 2 1 1 1 2 2 2 2	
Totals—Totaux.....		2,707	2,561	5,268	60	36	7,695	31,994	31,994		
		} HON. ALEXANDER MACKENZIE, 146. Majority for Majorité pour									

Electoral Districts. Districts d'électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poller for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		GALBRAITH	JAMESON.								
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	LANARK.....	36	66	102	138	
	(Continued). (Suite).	1 36 2 38 3 43 4 33 5 55 6 61 7 73 8 62 9 23 10 33 11 50 12 38 13 106 14 73 15 67 16 91 17 109 18 992	66 97 51 45 42 55 73 39 70 43 93 26 22 76 31 75 42	102 135 97 80 97 116 146 101 93 75 143 64 128 149 98 136 151 8 3 1 1 6 4 1 1 3	
Totals—Totaux.....		992	949	1,941	32	8	2,417	13,830	13,830		
		} DANIEL GALBRAITH, 43. Majority for Majorité pour									
Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	Perth, Town—Ville:	35	74	109	208	
	(Continued). (Suite).	1 35 2 27 3 43 4 89 5 100 6 63 7 27 8 34	74 77 73 59 45 78 88 82	109 104 116 148 145 141 115 116
Totals—Totaux.....		992	949	1,941	32	8	2,417	13,830	13,830		

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		POST	HAGGART.	POST	HAGGART.								
Province of ONTARIO. PROVINCE DU CANADA.	LANARK.....	1	66	104	2	161	2,467	4,160	18	4,160	19,190		
	do (North Riding).....	2	15	65	1	126							
	do (Division Sud).....	3	59	139	1	178							
	do (Continued).....	4	32	93	1	126							
	do (Suite).....	1	85	155	2	193							
	Beckwith.....	2	93	160	1	196							
	do	1	35	111	1	168							
	Carleton Place.....	2	37	79	2	121							
	do	3	39	42	2	126							
	do	1	57	120	3	151							
	Montague.....	2	84	164	4	180							
	do	1	56	134	1	175							
	Smith's Falls.....	1	88	138	1	191							
	do	2	87	125	2	171							
	do	4	45	90	1	182							
Elmsley (North—Nord).....	19	35	54	1	98								
do													
Totals—Totaux.....		1,261	1,585	2,846	25	4,160	19,190						
Majority for JOHN GRAHAM HAGGART, 324. Majorité pour													

LEEDS AND GRENVILLE (North Riding) (Division Nord).	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		F. JONES.	F. JONES.	F. JONES.	F. JONES.								
Province of ONTARIO. PROVINCE DU CANADA.	Kitley Township.....	1	36	80	1	165	2,870	2,870	5	2,870	13,530		
	do	2	69	114	4	180							
	do	3	33	96	1	143							
	do	4	40	70	1	130							
	do	1	37	46	1	151							
	Elmsley.....	2	22	49	1	83							
	do	1	42	74	1	148							
	do	2	32	97	1	145							
	do	3	57	108	2	206							
	Merrickville.....	44	44	119	1	165							
	Kemptville.....	37	27	64	7	105							
	do	25	53	78	4	103							
	Oxford Township.....	1	78	137	1	214							
	do	2	84	48	6	200							
	do	3	63	105	2	177							
do	4	61	124	1	183								
Gower (South—Sud).....	1	46	85	1	119								
do	2	40	67	2	110								
Totals—Totaux.....		869	1,682	34	13	2,737	13,530						
Majority for CHARLES FREDERIC FERGUSON, 36. Majorité pour													

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		FREDENBURGH.	D. F. JONES.	FREDENBURGH.	D. F. JONES.							
LEEDS (South Riding.) (Division Sud.)	Crosby (South—Sud).....	1	84	82	166	4	197	2,054	197	2,054	Newboro' Village not mentioned in Census. —Non mentionné dans le recensement.	
	do do.....	2	83	102	185	6	226	2,137	226	2,137		
	Crosby (North—Nord).....	1	67	70	137	1	175	183	175	183		
	do do.....	2	110	23	133	1	83	92	201	201		
	Village of Newboro'.....	1	39	102	141	2	79	116	116	116		
	Rear of Leeds and Landstowne.....	1	17	82	99	1	130	152	152	152		
	do do.....	3	46	84	130	6	86	109	226	226		
	do do.....	4	28	58	86	4	132	180	224	224		
	Front of Leeds and Landstowne.....	1	44	102	146	4	165	224	163	163		
	do do.....	2	63	69	132	1	132	162	161	161		
	do do.....	3	58	107	165	2	132	174	169	169		
	do do.....	4	4	56	76	2	115	191	188	188		
	do do.....	1	66	80	146	2	118	162	3,540	3,540		
	do do.....	2	50	65	115	1	118	161	1,791	1,791		
	do do.....	3	94	24	118	2	133	174				
	do do.....	4	83	50	133	2	128	169				
	do do.....	5	76	52	128	2	163	191				
	do do.....	1	107	56	163	1	162	188				
	do do.....	2	100	52	152	1	89	105				
	do do.....	3	46	43	89							

LENNOX.....	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.			
		HON. R. J. CARWRIGHT.	F. HOOPER.	HON. R. J. CARWRIGHT.	F. HOOPER.										
LENNOX.....	Centre.....	1	42	84	126	3	157	36	28	4,472	20,716	Newboro' Village not mentioned in Census. —Non mentionné dans le recensement.			
	do do.....	2	54	37	91	1	141	3	3	187	1,671				
	West—Ouest.....	1	46	30	76	1	141	1	2	178	1,390				
	do do.....	2	51	58	109	1	75	2	2	87	2,967				
	East—Est.....	1	78	28	106	2	123	1	1	172	2,020				
	do do.....	2	28	57	85	1	85	1	4	127					
	do do.....	3	26	98	124	1	124	1	1	189					
	do do.....	4	23	61	87	1	87	1	1	138					
	Totals—Totaux.....		1,783	1,904	3,687	36	28	4,472	20,716						
	Majority for Majorité pour														
			HON. R. J. CARWRIGHT.	F. HOOPER.											
	LENNOX.....	Napanee Town.—Wards—Quartiers—													
		Centre.....	1	42	84	126	3	157	36	28	4,472		20,716	Newboro' Village not mentioned in Census. —Non mentionné dans le recensement.	
		do do.....	2	54	37	91	1	141	1	2	178		1,390		
		West—Ouest.....	1	46	30	76	1	141	1	2	172		2,020		
		do do.....	2	51	58	109	1	75	2	2	87		2,967		
		East—Est.....	1	78	28	106	2	123	1	1	172		2,020		
		do do.....	2	28	57	85	1	85	1	4	127				
		do do.....	3	26	98	124	1	124	1	1	189				
		do do.....	4	23	61	87	1	87	1	1	138				
do do.....		5	46	111	157	1	157	1	1	225					
do do.....		6	87	87	174	4	174	4	1	222					
do do.....		1	82	72	154	2	154	2	1	215					
do do.....		2	68	74	140	2	140	2	2	243					
do do.....		1	48	90	135	4	135	4	1	191					
do do.....		2	50	63	113	4	113	4	1	142					
do do.....	1	78	95	173	4	173	4	1	227						
do do.....	2	64	67	131	1	131	1	1	189						
do do.....	3	45	51	96	2	96	2	1	116						
do do.....	4	40	66	106	2	106	2	1	128						
do do.....	5	56	74	130	1	130	1	4	189						
do do.....	6	51	63	119	1	119	1	1	159						
do do.....	7	47	42	89	2	89	2	1	113						
Totals—Totaux.....		1,299	1,358	2,657	32	16	3,831	16,396							
Majority for Majorité pour															
		HON. R. J. CARWRIGHT.	F. HOOPER.												
		HON. R. J. CARWRIGHT.	F. HOOPER.												

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. G. RYKERT. Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.
		J. NORRS.	J. G. RYKERT.										
LINCOLN	St. Catharines Town.—Wards—Quartiers—												
	St. Thomas	73	57	130	1	1	2	1	217	217			
	do	63	42	105	1	1	1	1	194	194			
	St. Andrew	61	69	130	1	1	1	1	210	210			
	do	57	50	107	1	1	1	1	225	225			
	St. Georges	71	69	140	1	1	2	1	241	241			
	do	65	68	133	1	1	2	1	242	242			
	St Paul	85	90	175	1	1	2	1	277	277		7,864	
	do	64	71	135	1	1	2	1	222	222			
	St. Patrick's	74	92	166	1	1	2	1	275	275			
	do	68	67	135	2	1	2	1	213	213			
	St. James	81	80	161	1	1	1	1	252	252			
	do	48	116	164	1	1	1	1	243	243			
	Grantham	44	86	130	1	1	1	1	253	253			
	do	24	82	106	1	1	1	1	184	184			
	do	103	135	238	1	1	1	1	137	137			
	Merriton Village	16	49	65	1	1	1	1	238	238		1,081	Merriton and Grimsby Villages not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.
	Port Dalhousie Village	114	72	186	1	1	1	1	208	208		1,893	
	Louth	94	87	181	1	1	1	1	205	205		2,782	
	do	52	84	136	1	1	1	1	226	226			
	Clinton	72	89	161	1	1	1	1	226	226			
	do	66	81	147	1	1	1	1	208	208			
do	89	81	170	1	1	1	1	208	208				
Totals—Total.		1,739	1,893	3,632	28	10	28	10	5,224	5,224		20,672	
		Majority for Majorité pour		JOHN C. RYKERT, 94.									

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. WALKER.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.	
		Hon. J. CARLING.	J. WALKER.											
LONDON City—(Cité)	Grimsby Village	51	65	106	1	1	2	1	141	141				
	do	40	36	76	1	1	1	1	113	113				
	do	24	62	114	1	1	1	1	144	144				
	do	25	89	157	2	2	2	1	211	211				
	do	26	89	149	1	1	1	1	186	186				
	Totals—Total.		1,739	1,893	3,632	28	10	28	10	5,224	5,224		20,672	
			Majority for Majorité pour		JOHN C. RYKERT, 94.									
	LONDON City—(Cité)	Wards—Quartiers—												
		No. 1	76	44	120	4	4	4	4	279	279			
		do	61	57	118	1	1	1	1	211	211			
		do	48	69	117	1	1	1	1	182	182			
		do	52	31	83	1	1	1	1	194	194			
		do	66	51	117	2	2	2	2	243	243			
		do	49	54	103	1	1	1	1	192	192			
		do	60	53	113	1	1	1	1	189	189			
		do	59	54	113	2	2	2	2	252	252			
		do	39	48	87	1	1	1	1	152	152			
		do	104	100	204	1	1	1	1	224	224			
		do	23	55	73	1	1	1	1	101	101			
		do	17	44	61	1	1	1	1	90	90			
		do	61	59	120	1	1	1	1	233	233			
		do	42	43	85	1	1	1	1	146	146			
		do	74	75	149	1	1	1	1	241	241			
		do	63	68	131	1	1	1	1	228	228			
do		91	91	182	1	1	1	1	288	288				
do		53	52	105	1	1	1	1	150	150				
do		27	12	39	2	2	2	2	64	64				
do		53	56	109	2	2	2	2	208	208				
do		21	81	178	3	3	3	3	301	301				
do		22	90	151	1	1	1	1	233	233				
do		23	59	102	1	1	1	1	174	174				
do	24	59	86	2	2	2	2	146	146					
Totals—Total.		1,407	1,343	2,750	24	27	24	27	4,721	4,721		15,826		
		Majority for Majorité pour		HON. JOHN CARLING, 64.										

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Table with columns: SUBDIVISIONS, Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision, D. GLASS, D. MACMILLAN, Total Number of Votes polled in each subdivision, Number of rejected Ballots, Number of spoiled Ballots, Number of electors in each subdivision, etc.

Table with columns: SUBDIVISIONS, Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision, H. COUGHLIN, F. C. SATCHERD, Total Number of Votes polled in each subdivision, etc.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SCB DIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		R. C. SCATTOBERD. Nombr de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.
		T. COUGHLIN.	No.	T. COUGHLIN.	No.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.							
MIDDLESEX. (North Riding.) (Division Sud.) (Continued.) (Suite.)	McGillivray Township	107	30	137	8	21	185	185	4,688	2,853	3,427	21,519				
	do	29	46	75	2	1	196	196								
	do	93	52	145	2	1	211	211								
	do	26	42	68	1	1	122	122								
	do	48	42	90	1	1	178	178								
	Parkhill Village	45	48	93	3	1	165	165								
	do	64	57	121	1	1	154	154								
	Williams Township, East—Est.	11	44	34	2	2	51	51								
	do	33	60	93	1	1	162	162								
	do	54	81	135	4	6	185	185								
	do	30	58	88	4	4	184	184								
	do	86	33	119	1	1	165	165								
	do	35	56	91	1	1	164	164								
	Totals—Totaux.	1,629	1,621	3,250	47	21	4,867	4,867								

Majority for } TIMOTHY COUGHLIN, 8.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		R. C. SCATTOBERD. Nombr de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.
	G. W. ROSS.	N. CURRIE.	G. W. ROSS.	No.	G. W. ROSS.	No.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.					
MIDDLESEX. (West Riding.) (Division Ouest.)	Ekfrid Township	61	29	90	1	1	91	91	3,193	3,194	5,065	2,923	2,449	3,232	Glencoe and Newbury Villages not men- tioned in Census— No mentionnés dans la recensement.
	do	48	34	82	1	1	111	111							
	do	55	41	96	1	1	119	119							
	do	57	51	108	2	2	163	163							
	do	29	42	71	2	2	109	109							
	Mosa Township	34	43	77	2	2	88	88							
	do	35	28	63	1	4	88	88							
	do	68	57	120	3	2	147	147							
	do	41	39	80	2	4	96	96							
	do	55	43	98	6	4	174	174							
	Caradoc Township	1	87	143	1	1	181	181							
	do	56	71	122	4	1	166	166							
	do	51	71	122	4	1	166	166							
	do	92	63	212	4	2	217	217							
	do	149	63	212	4	2	260	260							
Delaware Township	52	37	89	1	1	196	196								
do	55	44	99	1	1	128	128								
do	51	48	99	1	1	129	129								
do	24	41	65	1	1	72	72								
do	34	112	146	3	1	190	190								
Metcalf Township	57	63	115	1	1	135	135								
do	89	63	152	1	1	180	180								
do	83	51	134	1	1	227	227								
Strathroy, Town—Ville.	72	42	114	1	1	193	193								
do	39	47	86	1	1	136	136								
do	67	61	128	1	1	188	188								
do	17	26	43	2	2	55	55								
do	30	84	114	1	1	155	155								
Glencoe Village.	48	34	82	1	1	113	113								
Newbury do	26	42	68	1	1	71	71								
Wardsville do	26	42	68	1	1	71	71								
Totals—Totaux.	1,635	1,587	3,222	93	22	4,242	4,242								

Majority for } GEORGE WILLIAM ROSS, 48.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them In each subdivision.		L. McCallum. pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins mancés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. D. Edgar.	T. McCallum.												
Province d'ONTARIO. of ONTARIO.	Muskoka.....	Caistor.....	No. 1	58	48	106	1	1	1	91	137	2,166	Moulton and Sherbrooke.		
		do	" 2	61	33	94				164	166				
		do	" 3	80	64	164	2				130	140		1,209	
		Canborough.....	" 1	56	43	99	3				140	161		1,049	
		do	" 2	50	62	112	1				138	137		1,452	
		Dunn.....	" 1	40	98	138	1				63	209		3,016	
		do	" 2	11	37	48	2				118	216			
		Dunnville.....	" 1	30	88	118	2				172	195			
		do	" 2	24	105	129	1				166	146			
		Gainsborough.....	" 1	103	50	153	7				81	55			
		do	" 2	56	60	116	2				140	200			
		do	" 3	110	68	178	1				41	181			
		Moulton.....	" 1	63	18	81	2				160	195			
		do	" 2	62	78	140	4				78	108			
		do	" 3	34	63	97	1				4	2			
		Pelham.....	" 1	8	33	41	4				3	2			
		do	" 2	123	37	160	2				3	1			
		do	" 3	127	30	157	1				1	1			
		do	" 4	128	35	163	1				1	1			
		Sherbrooke.....	" 1	6	72	78	1				1	1			

Muskoka.....	No.	A. P. COCKBURN.	W. E. O'BRIEN.	Majority for Majorité pour	Lauchlin McCallum, 28.	Totals—Totaux.....	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins mancés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
Morrison.....	1	42	38	4	80	147	1	1	1	91	137	2,166	Moulton and Sherbrooke.		
Gravenhurst.....	2	74	114	40	86	155	1	1	1	164	166				
Muskoka.....	3	70	108	38	81	116	1	1	1	130	140	1,209			
Draper and Oakley.....	4	40	60	20	100	112	3	3	3	140	161	1,049			
Ryde.....	5	22	21	1	43	43	1	1	1	138	137	1,452			
McLean.....	6	34	26	8	60	60	1	1	1	118	209	3,016			
Macanuy.....	7	50	63	13	71	71	1	1	1	172	195				
Bracebridge.....	8	45	26	19	71	71	1	1	1	166	146				
Monck.....	9	48	35	13	83	83	1	1	1	81	55				
Brunei.....	10	27	24	3	51	51	1	1	1	140	200				
Watt.....	11	30	45	15	75	75	1	1	1	41	181				
Cardwell.....	12	7	4	3	11	11	2	2	2	160	195				
Stephenson.....	13	39	60	21	99	99	1	1	1	172	195				
Medora.....	14	45	15	30	60	60	1	1	1	166	146				
Stuedt.....	15	19	23	4	42	42	1	1	1	81	55				
Humphrey.....	16	31	37	6	68	68	1	1	1	101	101	582			
Foley.....	17	41	49	8	90	90	2	2	2	91	91				
McDougall.....	18	69	44	25	113	113	1	1	1	195	195				
McKellar.....	19	13	55	42	68	68	2	2	2	100	100				
Huntsville.....	20	73	71	2	144	144	5	5	5	161	161				
Franklin.....	21	24	44	20	68	68	1	1	1	70	70				
Bigsboro'.....	22	26	30	4	58	58	1	1	1	4	4				
Burk's Falls.....	23	25	4	21	29	29	1	1	1	3	3				
Katrine.....	24	11	26	15	37	37	4	4	4	1	1				
Seguin Falls.....	25	13	25	12	38	38	3	3	3	7	7				
Spence.....	26	12	35	23	47	47	1	1	1	1	1				
Magnetawan.....	27	33	67	34	100	100	3	3	3	1	1				
Macinoma.....	28	15	33	18	33	33	1	1	1	1	1				
Opemando Creek.....	29	19	10	9	29	29	1	1	1	1	1				
Totals—Totaux.....		1,431	1,459	28	2,890	2,890	31	31	31	24	3,671	2,673			

Draper, Ryde and Oakley.
McLean, Brunel, Ridout
and Franklin, the re-
maining subdivisions
not mentioned in Cen-
sus.—Non mentionnées
dans le recensement.

Humphrey and Medora.

Remaining places are
unorganized territory,
and, consequently, no
voters' lists.—Les pla-
ces ci-après nommées
forment un territoire
non encore organisé,
par conséquent il ne
s'y trouve point de liste
de voteurs.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Province d'ONTARIO.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins cartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
			A. P. COCKBURN.	L. McALPIN. nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.						
MUSKOKA (Continued.) (Suite)										
		Ryerson.....	18	24	42	1				Wood, Conger and Lake Vernon, mentioned in Census as having a population respective- ly of 90, 40 and 227, making a total of 357.
		Carling.....	38	18	56					
		Edgington.....	29	11	40	2				
		Nipissing.....	13	8	21	2				
		Wabamick.....	8	22	30	1				
		Dunchurch.....	20	56	76	1				
		Muskokos.....	25	31	56	1				
		Kearney.....	4	6	10	1				
		Ryng Inlet.....	16	12	28	1				
		Emsdale.....	47	57	104	1	3			
		Totals—Totaux.....	1,259	1,196	2,455	29	40	1,986	5,400	
			Majority for Majorité pour } A. P. COCKBURN, 63.							

Electoral Districts. Districts électoraux.	Province d'ONTARIO.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins cartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
			H. W. ALLAN.	W. WALLACE.							
NIAGARA Town—Ville.										Return altered by ex- punging the name of Patrick Hughes, and substituting that of Josiah Burr Plumb, by warrant of Speaker, under 37 Vic., cap. 10, sec. 36.—Rapport changé en biffant le nom de Patrick Hughes et y substituant celui de Josiah Burr Plumb, par mandat de l'Orator, sous 37 Vic., cap. 10, s. 36.	
do			80	38	118	2		170	} 2,093		
do			86	42	128	2	1	179			
do			66	88	154			191			
NIAGARA, TOWN—(Ville.)											
Wards—Quartiers:—											
(East—Est)			29	37	66			92	} 559		
(Centre—Centre)			22	48	70	1		108			
(West—Ouest)			29	57	86	1		122			
Totals—Totaux.....			312	310	622	6	1	862	3,693		
			Majority for Majorité pour } PATRICK HUGHES, 2. JOSIAH BURR PLUMB.								
CHARLOTTEVILLE											} 4,097
do			62	79	141			182			
do			56	65	121	2	2	164			
do			45	91	136	1	1	179			
do			75	49	124	1	1	152			
do			52	79	131			184			
do			35	63	98	3	1	147			
Houghton			52	64	116	2		146			
do			50	91	141	1	1	158			
do			58	47	105	3	1	125			
do			88	55	143	1	1	220			
Woodhouse.			62	45	107	1	1	148			

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	H. W. ALAN.	W. WALLACE.		H. W. ALAN.	W. WALLACE.							
Province d'ONTARIO.	Nonpork. (South Riding.) (Division Sud.) (Continued.) (Suite)	Woodhouse.....	No. 3	86	51	137	1	165	3,865	
		do	" 4	83	59	142	182		
		do	" 5	45	76	121	2	167		
		do	" 6	110	7	117	141		
		do	" 7	68	44	112	2	163		
		do	" 8	33	54	87	1	117		
		do	" 9	25	30	55	1	88		
		do	" 10	35	57	92	1	148		
		do	" 11	39	37	76	1	134		
		do	" 12	43	63	106	1	142		
		do	" 13	64	62	126	1	168		
		do	" 14	44	59	103	135		
Totals—Totaux.....			1,310	1,327	2,637	24	15	3,545	15,370			

Majority for } WILLIAM WALLACE, 17.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	J. CHARLTON.	A. WALSH.		J. CHARLTON.	A. WALSH.							
Province d'ONTARIO.	Norfolk. (North Riding.) (Division Nord.)	Townsend Township.....	No. 1	73	58	131	1	1	161	5,474	
		do	" 2	91	17	111	2	147		
		do	" 3	72	36	108	1	139		
		do	" 4	66	43	109	3	129		
		do	" 5	79	49	128	156		
		do	" 6	98	37	135	3	173		
		do	" 7	85	30	115	2	141		
		do	" 8	83	31	114	157		
		do	" 9	50	15	65	1	77		
		do	" 10	70	12	82	110		
		do	" 11	25	39	74	4	102		
		Middleton Township.....	No. 1	56	82	138	172		
do	" 2	35	49	84	119				
do	" 3	40	63	103	4	123				
do	" 4	40	75	131	173				
do	" 5	56	54	110	125				
do	" 6	47	67	99	1	177				
do	" 7	43	93	136	179				
do	" 8	46	75	121	159				
do	" 9	65	87	152	3	202				
do	" 10	49	58	107	164				
do	" 11	62	50	112	1	158				
do	" 12	50	65	115	2	175				
do	" 13	21	48	69	93				
do	" 14	53	73	126	166				
do	" 15	23	43	65	108				
do	" 16	42	68	110	1	180				
Totals—Totaux.....			1,492	1,348	2,840	27	6	3,786	15,390			

Majority for } JOHN CHARLTON, 144.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		W. Kern. nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque circonscription après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		Hon. J. Cockburn.											
NORTHUMBERLAND..... (West Riding.) (Division Ouest.)	Alnwick Township	76	65	141	3	179	1,369	
	do	30	12	42	65	
	do	67	58	125	1	207	
	do	2	69	111	2	185	
	do	3	56	124	1	194	
	do	4	55	119	160	
	do	5	54	124	160	
	do	6	61	70	147	
	do	7	50	41	173	
	do	8	50	62	154	
	do	9	28	66	137	
	do	1	38	104	166	
	do	2	61	70	161	
	do	3	79	57	181	
	do	4	62	85	166	
	do	5	75	74	166	
	do	6	56	51	153	
	Totals—Totaux.....												

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		W. Kern. nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque circonscription après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Hon. J. Bregar.	Jos. Kreber.									
NORTHUMBERLAND..... (East Riding.) (Division Est.)	Cramahne Township	32	69	101	1	153
	do	2	89	121	2	172
	do	3	54	75	168
	do	4	59	72	177
	do	5	64	72	185
	do	6	54	34	120
	do	7	74	46	167
	do	8	85	71	193
	do	4	41	55	146
	do	5	78	40	163
	do	1	82	57	176
	do	2	68	88	199
	do	3	41	79	191
	do	4	65	45	188
	do	1	64	128	194
	do	2	51	86	137
	do	3	100	75	175
	do	4	31	33	64
	do	1	17	34	51
do	2	32	69	101	
do	3	43	77	120	
do	1	35	22	57	
Totals—Totaux.....												

HON. JAMES COCKBURN, 88.
Majority for
Majorité pour

Campbellford and
Hastings Villages
not mentioned in
Census—Non men-
tionnés dans le recen-
sement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.		
		J. S. BIGGAR.	JOS. KEELER.	J. S. BIGGAR.	JOS. KEELER.									
99 Province of ONTARIO. d'ONTARIO.	NORTHERLAND..... (East Riding) (Division Est.) (Continued) (Suite.)	Brighton Village	No. 1	73	61	134	2	2	182	1,357				
		do	" 2	59	87	146			172					
		Hastings Village	" 1	45	38	83	2	1	127					
		Murray Township	" 2	101	57	158	1	1	208					
		do	" 3	22	71	163	4	2	211					
		do	" 4	73	78	151	1	1	199			3,638		
		do	" 4	91	55	146	1		186					
		Totals—Totaux.....		1,736	1,799	3,535	36	17	5,527			21,768		
				Majority for Majorité pour		JOSEPH KEELER, 63.								

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		W. H. GIBBS.	GEO. WHEELER.	W. H. GIBBS.	GEO. WHEELER.							
ONTARIO (North Riding) (Division Nord.)	Reach Township	No. 1	62	71	133				1	191		
	do	" 2	113	30	143	1	1	186				
	do	" 3	55	81	136		2	197			6,809	
	do	" 4	35	41	76	1	1	126				
	do	" 5	75	71	146		6	200				
	do	" 6	85	45	130			194				
	Brock Township	" 1	82	46	138	1	1	206				
	do	" 2	137	19	156			201				
	do	" 3	114	34	148			182				
	do	" 4	99	51	150			201				5,175
do	" 5	28	46	74		2	91					
do	" 6	101	75	176		5	227					
Thorah Township	" 1	57	52	109		2	162					
do	" 2	80	76	156		1	207					
do	" 3	47	39	86		1	124					
do	" 4	51	32	83		1	105				1,965	
Mara Township	" 1	52	87	139		4	190					
do	" 2	24	104	128		1	170					
do	" 3	33	61	94			152					
do	" 4	12	54	66			112					
Rama Township	" 1	13	25	38			53					
do	" 2	14	43	57		1	83					
do	" 3	15	26	41			62					
do	" 4	27	82	109			152					
Uxbridge Township	" 1	43	78	120			186					
do	" 2	22	61	84			142					
do	" 3	47	72	119			168					
do	" 4	34	70	104		2	169					
do	" 5	46	75	121		1	180					
do	" 6	28	50	78			134					
Scott Township	" 1	98	26	124			196					
do	" 2	91	51	142		2	207					
do	" 3	58	62	120		1	107					
do	" 4											

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour le Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		W. H. GIBBS.	Geo. WHEELER.	W. H. GIBBS.	Geo. WHEELER.									
ONTARIO. (North Riding) (Division Nord.) (Continued.) (Suite)	Scugog Township.....	53	41	94	1	1	1	137	880	Port Perry and Uxbridge Villages not men- tioned in Census.— Non mentionnés dans le recensement.				
	Port Perry Village.....	70	70	140	5	1	1	197						
	do.....	62	80	132		1	1	193						
	Uxbridge Village, East—Est.....	31	69	100				142						
	do North—Nord.....	33	58	91				131						
	do West—Ouest.....	34	61	95		1	1	135						
	Totals—Totaux.....	2,161	2,215	4,376	46	25	6,198	25,997						
	Majority for } GEORGE WHEELER, 54. Majorité pour }													

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Hon. J. N. GIBBS.	F. W. GLEN.	Hon. J. N. GIBBS.	F. W. GLEN.								
ONTARIO. (South Riding) (Division Sud.)	Pickering.....	60	50	110		1	1	155					
	do.....	64	86	150	2	1	1	208					
	do.....	30	76	106		2	2	147					
	do.....	41	77	118		2	2	153					
	do.....	57	32	89		1	1	124			7,375		
	do.....	66	32	98		1	1	126					
	do.....	25	54	79		1	1	96					
	do.....	55	73	126				171					
	do.....	52	47	99				126					
	do.....	50	75	125	1	1	1	149					
Whitby, West—Ouest.	do.....	31	67	98				138					
	do.....	72	62	134		1	1	190			3,220		
	do.....	75	77	152		1	1	211					
	do.....	64	69	133		3	3	188					
	do.....	29	93	122				183					
	do.....	60	80	140		2	2	208					
	do.....	94	76	170		1	1	218			3,411		
	do.....	76	59	135		2	2	184					
	do.....	62	46	108		2	2	164					
	do.....	37	64	101		1	1	153					
Town—Ville	do.....	35	32	67		1	1	104					
	do.....	57	45	102				160			2,732		
	do.....	38	34	72				111					
	do.....	80	56	136				209					
	do.....	79	56	135		3	3	223					
	do.....	60	63	123		7	7	211					
	do.....	54	80	134		2	2	245			3,185		
	do.....	49	54	103		2	2	143					
	do.....	73	71	144		1	1	185					
	Totals—Totaux.....	1,661	1,867	3,528	31	23	5,059	19,923					

Majority for } F. W. GLEN, 206.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		C. W. BANGS.	J. M. CURRIER.	PERRÉ.	St. JEAN.									Jos. TASSÉ.
of ONTARIO. d'ONTARIO.	OTTAWA..... City—Cité.													
		Wards (Quartiers):—												
		Victoria.....	No.	68	93	69	83	313	3	1	246	3,156		
		do	1	38	60	40	62	200	1	1	174			
		do	2	33	63	21	46	163			161			
		Wellington.....		4	72	97	58	310	5		290	4,039		
		do	5	31	42	20	31	124	3		125			
		do	6	68	69	60	58	255	2	2	211			
		do	7	21	32	18	27	98			104			
		do	8	65	79	52	73	269	1	1	254			
		do	9	58	83	54	72	267	4	3	270			
		do	10	45	68	33	56	202			247			
		do	11	39	65	36	58	198			242			
		do	12	18	19	12	15	64			96			
		St. George's.....		13	40	90	39	85	2	2	216	3,474		
		do	14	51	93	49	87	286			248			
		do	15	43	75	36	65	219	2	1	195			
	do	16	24	40	28	42	134			154				
	do	17	51	47	56	44	198	2	3	217				

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		OLIVER.	WOOD.	Jos. MERRILL. CURRIER, 615.	JOSEPH TASSÉ, 395.								
(OXFORD..... (North Riding.) (Division Nord.)	WOODSROCK.												
	Wards—Quartiers:—												
	St. George's.....	No.	59	47	48	179	47	179	7	1	186	5,138	
	do	1	20	25	28	102	30	102	4	1	115		
	do	2	47	43	62	193	56	193	2	1	156		
	St. Andrew's.....		2	36	61	68	281	241	2	1	205	5,738	
	do	3	49	79	53	141	49	141	2	1	190		
	do	4	21	38	40	42	197	141		1	179		
	St. Patrick's.....		1	51	52	44	238	238	13	3	224	6,398	
	do	2	33	71	59	75	261	261	18	18	249		
	do	3	25	33	83	63	96	261	4	3	103		
	St. John's.....		2	15	43	21	45	124	4	3	165	2,008	
	do	4	27	45	46	45	165	165	5	5	192		
	do	5	28	50	50	57	196	196	6	6	227		
	do	6	29	34	55	60	66	247	2	1	94		
	do	7	30	63	66	66	247	247	2	1	227		
	Blenheim.....		31	30	32	32	125	125			94		
Totals—Totaux.....		1239	1854	1363	1748	6,194	6,194	89	26	5,854	21,545		

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

[Electoral Districts. Districts électoraux.]	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	WOOD.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	OLIVER.											
of ONTARIO. d'ONTARIO.	Oxford.....	1	61	23	84	1	1	1	168	24,559	4,619	
	(North Riding) (Division Nord.)	2	47	15	63	4	1	174	174			
	(Continued.) (Suite.)	3	60	75	75	4	1	183	183			
		4	51	29	80	1	1	133	133			
		5	23	20	42	1	1	140	140			
	West—West—Ouest.....	2	43	9	52	1	1	165	165			
		3	62	17	79	1	1	194	194			
		4	61	4	65	3	1	140	140			
		5	82	13	95	1	1	149	149			
	Nisour, East—Est.....	1	56	17	73	2	1	154	154			
		2	69	31	100	2	2	103	103			
		3	52	4	56	2	1	139	139			
		4	34	29	63	1	1	109	109			
		5	32	19	51	1	2	183	183			
	Embros, Village.....		43	20	63			484	484			
Totals—Totaux.....		1,706	803	2,509	33	12	5,217	24,559				
Majority for THOMAS OLIVER, 903.												

Oxford, North—Nord.....	1	93	64	157	2	184	1,855	5,838	23,678	1,855	5,838	23,678
do	2	71	62	133	1	167						
Ingersoll.....	1	62	30	92	3	180						
do	2	55	48	103	3	224						
do	3	67	57	124	2	155						
do	4	50	54	104	1	212						
do	5	67	56	123	1	171						
do	6	55	45	100	1	218						
Dereham.....	1	101	47	148	1	210						
do	2	81	76	157	1	228						
do	3	41	117	158	1	239						
do	4	75	114	189		126						
Tilsonburg Wards—Quartiers—		32	43	75	2	166						
South—Sud.....	1	45	63	108	1	142						
East—Est.....	2	35	52	87	1	175						
West—Ouest.....	3	62	32	94	1	166						
Norwich, South—Sud.....	1	50	47	97	1	170						
do	2	67	41	108	1	185						
do	3	69	48	117	1	131						
do	4	51	26	77	1	163						
Norwich, North—Nord.....	1	75	29	104		137						
do	2	42	58	100		109						
do	3	41	17	58	1	70						
Norwich Village.....	1	28	13	41	1	139						
do	2	56	36	92	2	178						
Oxford, East—Est.....	1	79	54	133	2	166						
do	2	63	55	118	1	162						
do	3	65	47	112	1	189						
Oxford, West—Ouest.....	1	50	60	110	1	200						
do	2	100	42	142	2	160						
do	3	87	21	108		160						
Totals—Totaux.....		1,915	1,554	3,469	24	8	5,317	23,678				
Majority for JAMES A. SKINNER, 361.												

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		W. ELLIOTT.	R. SMITH.									
PEEL.....	Brampton, Town—Ville.....	1	57	127	3	173	2,090				
	do do	2	45	107	128					
	do do	3	37	86	1	220					
	do do	4	69	123	1	149	617				
	Streetsville, Village.....	54	38	100	1	136	1,559				
	Toronto, Gore.....	No. 1	42	99	1	168					
	do	" 2	67	64	1	203					
	Toronto Township.....	" 1	82	77	169	1	166				
	do	" 2	39	29	68	166				
	do	" 3	66	88	134	134				
	do	" 4	85	29	124	1	175	5,974			
	do	" 5	101	45	146	196				
	do	" 6	89	58	127	1	165				
	do	" 7	56	42	98	1	127				
	do	" 8	58	61	119	1	160				
	Totals—Totaux.....		1,414	1,325	2,739	23	16	3,747	16,369			

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		J. FISHER.	G. R. HESSON.									
PERTH..... (North Riding) (Division Nord.)	Chinguacony.....	1	68	139	2	1	176					
	do do	2	71	140	186					
	do do	3	70	150	3	195	6,129				
	do do	4	67	137	2	189					
	do do	5	68	86	134	5	168				
	do do	6	48	86	134	2	172				
	do do	7	60	97	157	5	198				
	Totals—Totaux.....		1,414	1,325	2,739	23	16	3,747	16,369			
	Majority for } W. M. ELLIOTT, 89. Majorité pour }											
	PERTH..... (North Riding) (Division Nord.)	Stratford, Town.—Wards—Quartiers:—	J. FISHER.		G. R. HESSON.							
		Falstaff.....	68	60	128	1	230				
		Hamlet.....	52	79	131	2	215				
		Avon.....	52	59	111	164				
		do	23	38	61	95	4,313			
		Shakespeare.....	1	59	130	1	2	252				
		do	2	67	146	4	206				
		Romeo.....	1	44	90	182				
do		2	45	65	110	166					
do		3	57	63	120	167					
do		4	29	41	70	100					
Easthope Township, North—Nord.....		1	79	18	97	1	119	2,998			
do		2	106	13	119	1	157				
do		3	97	29	126	1	152				
do		4	97	30	127	4	167				
Ellice Township.....		1	84	75	159	2	218	2,886			
do		2	97	82	179	5	213				
do	3	56	95	151	1	200					
Logan Township.....	1	36	99	135	183					
do	2	49	70	119	5	173	3,199				
do	3	74	47	121	1	171					
do	4	43	94	137	6	169					
Elma Township.....	1	108	94	202	3	259					
do	2	78	83	161	192					
do	3	60	58	158	4	187	3,616				
do	4	44	85	129	2	162					

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		J. FISHER.	J. R. HESSON.	J. FISHER.	J. R. HESSON.									
PERTH..... (North Riding.) (Division Nord.) (Continued.) (Suite.)	Wallace Township.....	1	32	61	93	111	129	1	1	129	Palmerston not men- tioned in Census.—Non mentionné dans le recen- sement.	25,377		
	do	2	77	34	111	127	137	2	2	137				
	do	3	52	75	69	122	127	1	1	127				
	do	4	26	67	88	150	186	1	1	186				
	do	5	55	62	111	176	208	4	4	208				
	Morrington Township.....	1	60	100	111	176	208	3	1	208				
	do	2	8	76	100	176	208	3	1	208				
	do	3	4	46	49	117	141	1	1	141				
	do	4	4	46	49	117	141	1	1	141				
	do	5	32	49	49	131	142	2	2	142				
	Listowel, Town.—Wards—Quartiers:—													
	East—Est.....	83	57	140	140		208			208				
	Centre—Centre.....	67	39	106	106		180			180				
	West—Ouest.....	64	75	139	139		197			197				
	Palmerston, Town.—Wards—Quartiers:—													
West—Ouest.....	24	39	63	63		121			121					
East—Est.....	40	45	85	85		125			125					
Totals—Totaux.....		2,450	2,533	4,983	4,983	6,969	68	17	6,969	25,377				
		Majority for Majorité pour		SAMUEL ROLLIN HESSON, 83.										

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		E. HONNIBROOK.	J. TROW.	E. HONNIBROOK.	J. TROW.								
PERTH..... (South Riding.) (Division Sud.)	St. Mary's, Town.—Ville.....	1	20	23	43	68	75	1	1	75	Palmerston not men- tioned in Census.—Non mentionné dans le recen- sement.	3,120	
	do	2	36	32	68	85	133	1	1	133			
	do	3	35	50	85	133	164	4	4	164			
	do	4	59	74	133	164	191	1	1	191			
	do	5	51	40	91	97	147	1	1	147			
	do	6	45	52	97	97	147	1	1	147			
	Mitchel, Town.—Ville.....	1	59	72	131	131	203	1	1	203			
	do	2	75	66	141	141	205	1	1	205			
	do	3	57	39	96	96	136	1	1	136			
	do	4	65	47	112	112	170	1	1	170			
	do	5	85	59	144	144	163	2	2	163			
	Blanchard-Township.....	1	83	35	118	118	125	7	7	125			
	do	2	52	45	97	97	125	2	2	125			
	do	3	46	72	118	118	144	2	2	144			
	do	4	64	60	124	124	144	1	1	144			
do	5	25	103	128	128	138	2	2	138				
Downtie Township.....	1	24	97	131	131	148	2	2	148				
do	2	34	74	125	125	156	4	3	156				
do	3	51	23	74	74	184	3	3	184				
do	4	105	23	128	128	167	5	1	167				
do	5	108	24	132	132	164	2	2	164				
Hibbert Township.....	1	93	48	141	141	136	2	2	136				
do	2	56	66	122	122	147	3	3	147				
do	3	38	85	123	123	147	3	3	147				
do	4	38	66	185	185	212	2	2	212				
Fullarton Township.....	1	119	62	185	185	212	3	3	212				
do	2	123	62	185	185	212	3	3	212				
do	3	55	109	164	164	188	2	2	188				
do	4	49	173	222	222	288	1	1	288				
Easthope Township, South—Sud.....	1	49	173	222	222	288	4	4	288				
do	2	31	100	131	131	153	1	1	153				
Totals—Totaux.....		1,719	1,796	3,515	3,515	4,603	68	21	4,603	21,159			
		Majority for Majorité pour		JAMES TROW, 77.									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électorales.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins nuls.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	J. BERRAM.	GEO. HILLIARD.										
of ONTARIO. d'ONTARIO.	PETERBOROUGH.....	Monaghan South—Sud	1	47	100	1	1	118	1,145			
	(West Riding.)	do	2	59	102	2	2	132				
	(Division Ouest.)	do	1	48	105	1	1	120	1,479			
		do	2	21	53	74	2	136				
		do	1	88	54	140	5	207	3,428			
		do	2	81	62	143	2	178				
		do	3	79	85	164	5	210	1,104			
		do	74	62	136							
		do	20	82	102							
		do	28	51	89	2	1	158				
	do	34	51	85	2	2	135					
	do	30	60	90	1	1	145					
	do	32	58	90	1	1	174					
	do	37	45	82	2	2	170					
	do	27	42	69	1	1	140					
	do	54	58	112	2	1	124					
	do	47	73	120	2	1	186					
	do	70	72	142	1	1	183					
	Totals—Totaux.....		874	1,071	1,945	16	16	2,752	11,767			
			Majority for Majorité pour		GEORGE HILLIARD, 197.							

Electoral Districts. Districts électorales.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins nuls.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
PETERBOROUGH.....	(East Riding.)	Ashburnham Village.....	No. 1	23	92	1	145	1,197		
	(Division Est.)	do	2	60	92	1	201			
		do	3	53	132	1	213	3,247		
		do	2	98	126	1	196			
		do	3	81	56	3	75	1,575		
		do	1	37	24	1	58			
		do	2	11	24	2	111	721		
		do	3	14	35	1	158			
		do	4	43	70	2	101			
		do	5	27	48	1	107	2,671		
	do	12	12	110	1	98				
	do	11	11	64	1	98				
	do	14	14	72	1	77				
	do	27	25	52	1	148				
	do	27	25	100	1	80				
	do	60	40	60	4	116				
	do	46	14	83	4	13				
	do	49	34	9	1	11				
	do	8	3	53	1	76				
	do	15	37	31	1	55				
	do	24	15	21	1	46				
	do	6	15	46	1	85				
	do	20	26	46	1	73				
	do	17	37	161	1	214				
	do	71	90	96	1	196				
	do	46	50	121	1	167				
	do	83	38	146	1	193				
	do	84	62	124	3	168				
	do	68	56	116	2	168				
	do	53	63	46	3	92				
	do	25	21	38	1	63				
	do	29	9	24	3	399				
	Totals—Totaux.....		1,236	1,262	2,498	24	13	3,723	18,706	
			Majority for Majorité pour		J. BURNHAM, 26.					

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them			Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.			Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.		
		ALBERT HAGAR	FELIX ROUTHIER.	ANGUS URQUHART.	ALBERT HAGAR	FELIX ROUTHIER.	ANGUS URQUHART.												
of ONTARIO. d'ONTARIO.	PRESCOOT.....	Hawkesbury, East—Est.....	No. 1	37	7	85	3	104	124	104	4,611								
		do	" 2	40	101	139	1	158	108	151	1,977								
		do	" 3	17	86	120	12	134	3	169	173	1,671							
		do	" 4	51	16	79	24	135	1	158	116	1,835							
		do	" 5	32	78	71	18	140	1	158	68	1,697							
		do	" 1	57	7	135	56	140	1	191	191	1,675							
		do	" 2	59	18	126	62	140	1	191	161								
		do	" 3	11	126	62	88	54	1	191	77								
		do	" 4	12	62	88	24	54	1	191	77								
		do	" 5	22	8	24	9	57	2	191	77								
		do	" 6	42	9	13	9	57	2	191	77								
		do	" 7	35	39	13	87	15	126	1	191	77							
		do	" 8	23	88	12	50	64	1	191	77								
		do	" 9	9	50	14	51	64	1	191	77								
		do	" 10	15	22	14	51	64	1	191	77								
do	" 11	66	72	12	28	90	3	121	39										
do	" 12	38	20	20	90	4	51	63	59										
do	" 13	32	12	7	51	44	4	121	63										
do	" 14	31	13	10	44	26	5	121	63										
do	" 15	87	22	26	135	22	2	176	129										
do	" 16	21	67	6	97	22	4	176	129										
		Totals—Totaux.....		870	875	661	2,406	35	28	3,202	17,647								

L'Original Village not
mentioned in Census.
—Non mentionné dans
le recensement.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them			Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.			Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.				
	ALBERT HAGAR	FELIX ROUTHIER.	ANGUS URQUHART.	ALBERT HAGAR	FELIX ROUTHIER.	ANGUS URQUHART.														
PRINCE EDWARD.....	Majority for Majorité pour	FELIX ROUTHIER, 5.			FELIX ROUTHIER, 5.															
		Ameliasburgh Township.....	No. 1	63	19	114	1	170	3	203	189	3,304								
		do	" 2	101	96	157	49	100	3	139	120									
		do	" 3	51	49	100	93	40	93	4	172	145								
		do	" 4	53	58	69	127	2	127	2	194	183								
		do	" 5	58	69	69	105	3	145	3	194	183								
		Hillier Township.....	" 1	61	58	44	105	3	145	3	194	183								
		do	" 2	95	66	161	137	2	137	2	181	163								
		Sophasburgh Township.....	" 1	88	42	130	116	6	130	6	181	163								
		do	" 2	37	79	116	6	3	104	3	140	140								
		do	" 3	42	63	104	6	3	110	3	163	140								
		do	" 4	23	87	74	131	110	110	6	163	166								
		Hallowell Township.....	" 1	57	74	131	205	99	205	1	252	156								
		do	" 2	106	83	150	133	82	133	6	125	125								
		do	" 3	47	83	150	133	82	133	1	111	111								
do	" 4	48	85	84	89	84	89	1	143	143										
do	" 5	49	85	84	89	84	89	1	192	192										
Wellington Village.....	No. 1	61	38	74	157	74	157	2	96	96										
do	" 2	83	74	157	74	157	74	2	140	140										
do	" 3	74	37	74	104	30	104	1	140	140										
do	" 4	37	37	74	104	30	104	1	140	140										
do	" 5	74	37	74	104	30	104	1	140	140										
do	" 6	37	37	74	104	30	104	1	140	140										
do	" 7	74	37	74	104	30	104	1	140	140										
do	" 8	37	37	74	104	30	104	1	140	140										
		Totals—Totaux.....		870	875	661	2,406	35	28	3,202	17,647									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorat Districts. Districts électorales.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	McQuaig.	PLATT.						
PRINCE EDWARD..... (Continued.) (Suite.)								
	Marysburg Township, South— <i>Sud</i>	No. 1	157	3	1	203	} 2,140 } 1,794	
	do do.....	No. 2	95	2	3	126		
	do do.....	No. 3	133	2	1	136		
	Marysburg Township, North— <i>Nord</i>	No. 1	182	1	1	217		
	do do.....	No. 2	124	1	6	166		
	Pictou, Town— <i>Ville</i> .							
	Wards— <i>Quartiers</i> :—							
	Hallowell.....	No. 1	127	2	167	} 2,361	
	Brook.....	No. 2	112	2	1	124		
	Quinte.....	No. 3	100	3	1	182		
	Tecumseth.....	No. 4	82	1	107		
	Totals— <i>Totaux</i>		3,692	48	24	4,769	20,336	
		1,991	1,701					

Majority for } JAMES SIMMON McQUAIG, 290.
Majorité pour }

RENFREW..... (North Riding.) (Division Nord.)	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	JAMES FINDLAY	PETER WHITE.						
	Ross Township.....	No. 1	168	1	155	} 1,682	
	do do.....	No. 2	137	1	158		
	Bromley do.....	No. 1	145	1	145		
	do do.....	No. 2	116	1	183		
	Westmeath Township.....	No. 1	155	1	173	} 2,632	
	do do.....	No. 2	102	3	181		
	Stafford do.....	No. 3	147	154		
	Pembroke do.....	No. 4	128	2	146		
	Town— <i>Ville</i>	No. 1	102	2	3	170	} 1,508	
	do do.....	No. 2	92	231		
	do do.....	No. 3	126	2	179		
	do do.....	No. 4	99	1	182		
	Wilberforce & Algona, North— <i>Nord</i>	No. 1	118	3	194	} 1,566	Wilberforce and Algona, popula- tion..... 2,655
	do do.....	No. 2	166	1	197		
	Alice Township.....	No. 3	107	2		
	Petawawa Township.....	No. 4	165	1	370		
	Algona, South— <i>Sud</i>	No. 1	44	50	} 3,610	Petawawa, North— <i>Nord</i> , South— <i>Sud</i> , Centre & West— <i>Ouest</i> , population. 83
	Rolph, Buchanan, Wylie, Fraser and McKay Head Maria and Clara.....	No. 2	45	88		
	do do.....	No. 3	71	43		
	do do.....	No. 4	32	43		
	Totals— <i>Totaux</i>		2,193	18	11	2,629	14,833	
		920	1,273					Totals— <i>Totaux</i> ... 3,610

Majority for } PETER WHITE, 338.
Majorité pour }

RENFREW.....
(South Riding.)
(Division Sud.)

RENFREW..... (South Riding.) (Division Sud.)	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL.						
	Admaston.....	No. 1	153	200	} 1,988	
	do do.....	No. 2	110	130		
	Arnprior.....	No. 3	83	117		
	do do.....	No. 4	107	186		
	Bagot and Blythfield.....	No. 5	84	110	1,142	

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.				
		W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL	W. BANNERMAN	R. CAMPBELL									
Province of ONTARIO. ONTARIO.	RENEW (South Riding) (Division Sud.) (Continued.) (Suite.)	Brougham	6	42	6	43	4	3	57	521														
		Brudenell, Reglan, Radcliffe and Lyndock	7	60	39	99	4	3	11	130	1,210													
		Grattan	8	77	91	168					285	1,481												
		Griffith and Matawatchesan	9	36	9	45					1	406												
		Hagarty	10	43	17	60					1	66												
		Horton	11	61	51	112					1	1,267												
		do	12	30	32	62					2													
		McNab	13	48	83	131					7	174												
		do	14	66	74	140					2	166												
		do	15	39	40	79					3	148												
		Renfrew Village	16	48	56	104					2	132												
		do	17	26	36	62					2	94												
		do	18	25	9	34					1	650												
		do	19	17	2	19						28												
			Totals—Totaux	962	738	1,700	14	41	2,935	14,099														

Majority for
Majorité pour } WILLIAM BANNERMAN, 224.

Not mentioned in Census
—Non mentionnés dans
le recensement.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.			
	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR	IRA MORGAN	HON. J. O'CONNOR								
Province of ONTARIO. ONTARIO.	RUSSELL																					
	Gloucester	10	57	67	3																	
	do	21	64	85																		
	do	32	83	115	1																	
	do	44	75	119																		
	do	23	36	59	1																	
	do	14	67	81																		
	do	28	58	86																		
	do	23	50	73																		
	do	25	50	75																		
	do	16	57	73																		
	do	40	27	67																		
	New Edinburgh	45	30	75																		
	do	1	44	51																		
	Osgoode	81	31	95	4																	
	do	115	26	141																		
	do	101	72	173																		
	do	69	40	109																		
	do	16	105	121																		
	do	13	77	90																		
	do	51	44	101																		
	Cumberland	63	42	105																		
	do	32	86	118																		
do	24	65	89																			
Russell	57	82	139																			
do	28	64	92																			
do	16	91	107																			
do	39	25	64																			
do	21	57	78																			
	Totals—Totaux	1,097	1,612	2,709	27	23	4,407	18,344														

Majority for
Majorité pour } HON. JOHN O'CONNOR, 515.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		W. C. LITTLE.	Geo. FLETCHER.	W. C. LITTLE.	Geo. FLETCHER.						
Province d'ONTARIO.	Simcoe.....										
	(South Riding.) (Division Sud.)										
	Bradford.....	No. 1	28	57	1	144	1,130				
	do.....	" 2	15	28	1	92					
	West Gwillimbury.....	" 3	31	29	60	175					
	do.....	" 4	39	20	59	127					
	do.....	" 5	38	16	54	118					
	do.....	" 6	47	22	69	168					
	do.....	" 7	31	26	57	172					
	do.....	" 8	34	31	65	159					
	do.....	" 9	52	12	64	210					
	do.....	" 10	27	18	45	159					
	do.....	" 11	36	43	79	218					
	do.....	" 12	48	24	72	168					
	do.....	" 13	65	34	99	208					
	do.....	" 14	46	24	70	175					
	do.....	" 15	51	41	92	179					
	do.....	" 16	88	18	106	174					
	do.....	" 17	44	22	66	129					
	do.....	" 18	25	22	47	90					
	do.....	" 19	41	42	83	182					
	do.....	" 20	49	30	79	195					
do.....	" 21	73	17	90	187						
do.....	" 22	44	14	58	150						

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		C. ARCHIBALD.	O. FULTON.	C. ARCHIBALD.	O. FULTON.							
Province d'ONTARIO.	Tosoronto.....											
	(South Riding.) (Division Sud.)											
	do.....	No. 23	34	59	1	156						
	do.....	" 24	7	11	1	87						
	do.....	" 25	47	16	63	232						
	do.....	" 26	35	17	52	200						
	do.....	" 27	38	7	45	218						
	do.....	" 28	2	57	59	133						
	do.....	" 29	21	32	53	105						
	do.....	" 30	1,137	694	1,831	108						
	Totals—Totaux.....		1,137	694	1,831	23	4,811	23,670				
	Majority for } WILLIAM CARRUTHERS LITTLE, 443. Majorité pour }											
	Province d'ONTARIO.	Osnabrock Township.....										
		(South Riding.) (Division Sud.)										
		do.....	No. 1	82	125	1	136					
		do.....	" 2	86	78	164	2	218				
		do.....	" 3	45	81	129	6	185				
		do.....	" 4	39	73	112	3	142				
		do.....	" 5	67	98	165	3	207				
		do.....	" 6	54	54	108	2	138				
		do.....	" 7	65	84	149	2	190				
		do.....	" 8	76	51	127	8	169				
do.....		" 9	49	66	115	4	167					
do.....		" 10	57	53	110	2	161					
do.....		" 11	54	80	134	5	172					
do.....		" 12	77	65	142	1	176					
do.....		" 13	21	115	136	3	168					
do.....		" 14	31	21	112	2	147					
do.....		" 15	19	120	139	4	176					
Totals—Totaux.....			885	1,082	1,967	41	2,552	11,873				
Majority for } OSCAR FULTON, 197. Majorité pour }												

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. HODGINS.	Hon. J. B. ROBINSON.	J. HODGINS.	Hon. J. B. ROBINSON.								
TORONTO (West—Ouest.)	(Wards—Quartiers)												
	St. Andrews	1	58	33	58	91	91	
	do	2	51	52	52	103	103	
	do	3	35	62	62	97	97	
	do	4	39	57	57	96	96	
	do	5	29	54	54	83	83	
	do	6	35	75	75	110	110	8,918
	do	7	27	59	59	86	86	
	do	8	23	61	61	84	84	
	do	9	35	43	43	78	78	
	do	10	23	43	43	76	76	
	do	11	26	55	55	81	81	
	do	12	39	44	44	83	83	
	do	13	30	45	45	75	75	
	St. George's	1	40	45	45	85	85	
do	2	49	45	45	94	94		
do	3	52	37	37	89	89		
do	4	33	50	50	83	83		
do	5	28	37	37	65	65		
do	6	27	35	35	62	62		
do	7	31	46	46	77	77		
do	8	51	40	40	91	91	3,534	
Totals—Totaux.		1,528	2,165	3,693	23	21	7,461	20,365					

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		R. HAY.	J. MACDONALD.	R. HAY.	J. MACDONALD.								
TORONTO (Centre—Centre.)	(Wards—Quartiers)												
	St. Patrick's	1	59	53	53	112	112	
	do	2	53	48	48	101	101	
	do	3	50	55	55	105	105	
	do	4	42	55	55	97	97	
	do	5	36	55	55	91	91	
	do	6	43	46	46	86	86	
	do	7	34	46	46	80	80	
	do	8	35	55	55	100	100	
	do	9	45	52	52	97	97	
	do	10	40	49	49	89	89	
	do	11	39	56	56	95	95	
	do	12	38	67	67	105	105	
	do	13	48	60	60	108	108	
	St. Stephen's	1	39	49	49	79	79	
do	2	30	66	66	105	105		
do	3	36	47	47	82	82		
do	4	19	41	41	60	60		
do	5	21	51	51	72	72		
do	6	24	53	53	77	77		
do	7	23	68	68	90	90		
Totals—Totaux.		1,528	2,165	3,693	23	21	7,461	20,365					
Majority for Majorité pour HON. JOHN B. ROBINSON, 637.													
TORONTO (Centre—Centre.)	(Wards—Quartiers)												
	St. John's, (Ward—Quartier)	1	64	53	53	117	117	
	do	2	55	46	46	101	101	
	do	3	55	58	58	113	113	
	do	4	54	47	47	101	101	
	do	5	57	33	33	90	90	
	do	6	76	17	17	93	93	
	do	7	52	10	10	62	62	
	do	8	51	34	34	85	85	
	do	9	49	26	26	66	66	
	do	10	67	26	26	93	93	
	do	11	64	13	13	77	77	
	do	12	52	33	33	85	85	
	do	13	40	50	50	90	90	
	do	14	39	26	26	65	65	
do	15	40	32	32	72	72		
Totals—Totaux.		1,528	2,165	3,693	23	21	7,461	20,365					
Majority for Majorité pour R. HAY, 637.													
St. Stephen's Ward— Quartier—not men- tioned in Census— Non mentionné dans le recensement.													

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	R. HAY.	J. MACDONALD.							
Toronto (Centre—Centre.) (Continued.) (Suite.)	No. 1	59	116	195	9,779	
do	2	44	89	170		
do	3	50	89	1	171		
do	4	63	104	2	204		
do	5	56	100	1	3	193		
do	6	46	100	155		
do	7	68	116	3	197		
do	8	62	101	1	193		
do	9	48	102	186		
do	10	56	98	3	2	195		
do	11	58	107	194		
do	12	59	106	180		
do	13	68	98	3	2	194		
do	14	58	101	191		
do	15	23	49	1	122		
Totals—Totaux.....	1,631	1,141	2,772	22	30	4,973	20,647		

Majority for } ROBERT HAY, 490.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	H. GALLEY.	S. PLATT.							
Toronto (East—Est.)	No. 1	66	107	1	176	3,861	
do	2	24	73	2	169		
do	3	49	87	158		
do	4	31	57	172		
do	5	42	67	2	187		
do	6	39	88	164		
do	7	23	74	1	163		
do	8	51	74	178		
do	9	61	90	197		
do	10	37	87	174		
do	11	21	66	1	134		
do	12	35	49	139		
do	13	24	54	1	185		
do	14	60	89	201		
do	15	58	114	1	143		
do	16	31	65	2	190		
do	17	39	90	174		
do	18	47	99	2	142		
do	19	35	66	188		
do	20	41	52	160		
do	21	38	69	1	157		
do	22	28	51	197		
do	23	15	79	200		
do	24	26	81	2	154		
do	25	55	81	1	94		
do	26	36	89	173		
do	27	20	68	186		
do	28	29	88	1	191		
do	29	26	101	2	193		
do	30	38	95	181		
do	31	25	83	181		
do	32	25	83	181		
Totals—Totaux.....	1,052	1,743	2,792	13	9	5,339	15,090		

St. Thomas not mentioned in Census—
Non mentionnés dans le recensement.

Majority for } SAMUEL PLATT, 691.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
 Rapport sur la Quatrieme Election Generale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts d'electorauz.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnez pour chacun d'euz dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnez dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins ecartez.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculez.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre des electeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque college electoral d'apres le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		A. McQUADE.	J. CONNOLLY.	A. McQUADE.	J. CONNOLLY.	Total number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnez dans chaque subdivision.								
VICTORIA (South Riding) (Division Sud.)	Lindsay Town (Ville)—Wards (Quartiers) North—Nord.....	1	21	56	1	56	1	92	Omence not mentioned in Census.—Non mentionne dans le recensement.						
	do do.....	2	38	83		83		162							
	do do.....	3	45	36	92		92	142							
	do do.....	4	56	43	91		91	159							
	do do.....	5	48	43	62		62	107							
	do do.....	6	35	27	61		61	150							
	do do.....	7	43	51	94		94	87							
	do do.....	8	23	28	61		61	155							
	do do.....	9	54	46	100		100	185							
	do do.....	10	114	21	123		123	178							
	do do.....	11	111	12	133		133	210							
	do do.....	12	51	82	131		131	61							
	do do.....	13	35	16	51		51	134							
	do do.....	14	61	11	121		121	168							
	do do.....	15	60	43	104		104	168							
do do.....	16	60	40	100		100	195								
do do.....	17	59	68	122		122	183								
do do.....	18	49	68	115		115	186								
do do.....	19	28	96	124		124	126								
do do.....	20	18	57	75		75	189								
do do.....	21	46	71	117		117	175								
do do.....	22	27	18	45		45	75								
	Totals—Totaux.....	1,705	1,281	2,986	24	2,986	24	4,684	19,244						
		Majority for ARTHUR McQUADE, 421.													

Electoral Districts. Districts d'electorauz.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnez pour chacun d'euz dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision. Nombre total des votes donnez dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnez dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins ecartez.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculez.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre des electeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque college electoral d'apres le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	H. CAMERON.	J. MACLENNAN.	H. CAMERON.	J. MACLENNAN.							
VICTORIA (North Riding) (Division Nord.)	Ops Township.....	1	73	110	1	110	1	160	Fenelon Falls, Village not mentioned in Census.—Non mentionne dans le recensement.		
	do do.....	2	37	65		65		97			
	do do.....	3	38	27	61		61	217			
	do do.....	4	93	154	121		121	166			
	do do.....	5	60	61	106		106	132			
	do do.....	6	72	34	63		63	81			
	do do.....	7	47	7	53		53	98			
	do do.....	8	61	6	84		84	118			
	do do.....	9	30	54	7		7	81			
	do do.....	10	44	19	63		63	91			
	do do.....	11	44	24	68		68	121			
	do do.....	12	71	29	100		100	170			
	do do.....	13	29	13	45		45	75			
	do do.....	14	27	18	45		45	75			
	do do.....	15	27	18	45		45	75			
	Totals—Totaux.....	1,705	1,281	2,986	24	2,986	24	4,684	19,244		
		Majority for ARTHUR McQUADE, 421.									
VICTORIA (North Riding) (Division Nord.)	Eldon, Township.....	1	88	170	1	170	1	225	Fenelon Falls, Village not mentioned in Census.—Non mentionne dans le recensement.		
	do do.....	2	93	165	4	165	4	212			
	do do.....	3	70	58	94		94	175			
	do do.....	4	25	24	94		94	194			
	do do.....	5	25	9	34		34	53			
	do do.....	6	55	66	121		121	159			
	do do.....	7	56	69	89		89	106			
	do do.....	8	51	38	94		94	144			
	do do.....	9	43	51	94		94	144			
	do do.....	10	60	53	113		113	170			
	do do.....	11	25	18	43		43	70			
	do do.....	12	48	37	85		85	142			
	do do.....	13	31	33	54		54	96			
	do do.....	14	52	55	107		107	206			
	do do.....	15	53	33	86		86	144			
do do.....	16	45	25	70		70	122				
do do.....	17	52	28	80		80	133				
do do.....	18	52	28	80		80	133				
do do.....	19	52	28	80		80	133				
	Totals—Totaux.....	917	741	1,658	25	1,658	25	2,514	10,956		
		Majority for HECTOR CAMERON, 176.									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	STRODIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins écartés.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		I. E. BOWMAN.	H. KRANZ.									
WATERLOO. (North Riding.) (Division Nord.)	Berlin.....	24	81	106	4	4	146	146	2,743		
	do	20	28	48	1	1	87	87			
	do	23	65	88	139	139			
	do	36	105	141	178	178			
	do	40	65	105	2	2	3	154	154			
	do	41	82	123	193	193	1,584		
	do	49	82	131	2	2	1	167	167			
	do	69	105	174	1	1	147	147			
	do	94	55	149	188	188	3,640		
	do	76	47	123	1	1	166	166			
Wellesley	do	25	94	119	2	2	133	133			
	do	42	119	161	2	2	179	179			
	do	85	57	142	158	158	5,710		
	do	76	58	134	1	1	157	157			
	do	77	89	166	1	1	197	197			
	do	54	47	101	1	1	137	137			
Totals—Totaux		1,279	1,412	2,691	23	23	19	2,355	2,355	19,256		

Electoral Districts. Districts électoraux.	STRODIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins écartés.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		I. E. BOWMAN.	H. KRANZ.									
WATERLOO. (South Riding.) (Division Sud.)	Woodburde or Woolwich.....	1	62	63	2	2	125	125			
	do	2	76	47	1	1	122	122			
	do	3	127	25	152	152			
	do	4	80	76	165	165			
	do	5	94	35	129	129			
	do	6			
	do	7			
	do	8			
	do	9			
	do	10			
Totals—Totaux		1,279	1,412	2,691	23	23	19	2,355	2,355	19,256		
Majority for } Hugo KRANZ, 133. Majorité pour }												
WATERLOO. (South Riding.) (Division Sud.)	Waterloo Township (South—Sud).....	60	83	143	2	2	240	240			
	do	41	86	127	163	163			
	do	48	77	125	151	151	4,198		
	do	53	77	130	2	2	167	167			
	do	48	93	141	1	1	2	175	175			
	do	39	59	98	150	150			
	do	88	25	113	144	144			
	do	86	20	116	169	169	5,811		
	do	117	20	137	163	163			
	do	73	27	100	135	135			
Dumfries (North—Nord)	do	30	106	136	187	187			
	do	31	117	148	1	1	184	184			
	do	14	83	97	120	120	3,951		
	do	27	60	87	111	111			
	do	32	96	128	182	182			
	do	34	34	66	89	89			
Galt, Town—Ville	do	33	39	72	118	118			
	do	47	41	88	164	164			
	do	47	42	89	119	119			
	do	63	65	128	178	178	3,827		
	do	16	11	27	43	43			
	do	34	71	105	145	145			
Totals—Totaux		1,279	1,412	2,691	23	23	19	2,355	2,355	19,256		

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		S. MERNER.	Jas. YOUNG.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		S. MERNER.	Jas. YOUNG.									
of ONTARIO. d'ONTARIO.	WARREN											
	(South Riding)	No. 1	88	11	99	2	120	1,408		
	(Division Sud.)	" 2	97	20	117	1	145	1,003		
	(Continued.)		164	25	189	209	1,797		
	(Suite.)		60	26	86	118	20,995		
	Totals—Totaux		1,438	1,424	2,892	12	11	3,889				
		Majority for Majorité pour		SAMUEL MERNER, 44.								

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		C. W. BUNTING.	H. EDWIN.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		C. W. BUNTING.	H. EDWIN.										
WELLAND	Bertie Township	No. 1	72	57	129	1	216	2,983			
	do	" 2	50	65	115	2	185				
	do	" 3	56	116	172	2	1	263				
	Crowland Township	" 1	50	57	107	190				
	do	" 2	55	106	161	1	207				
	Humberstone Township	" 1	34	65	99	131	1,317			
	do	" 2	97	49	146	1	217				
	do	" 3	77	92	169	2	233	2,472			
	Stamford Township	" 1	54	16	98	152				
	do	" 2	81	79	145	5	214				
	do	" 3	62	69	131	3	185	2,989			
	Thorold Township	" 1	95	44	139	2	209				
	do	" 2	77	82	159	1	219	2,501			
	do	" 3	88	77	165	181				
	Willoughby Township	" 1	64	38	102	1	131	1,250			
	do	" 2	26	53	89	6	139				
	Chippawa Village	" 1	82	25	107	2	159	922			
	Clifton, Town—Ville:												
	(North Ward—Quartier Nord)		50	26	76	114				
	(Centre Ward—Quartier Centre)		114	50	164	2	250	1,610			
	(South Ward—Quartier Sud)		22	17	39	85				
	Fort Erie Village		50	50	100	151	835			
Port Colborne Village	No. 1	81	63	147	199	988				
do	" 2	42	50	92	3	117					
Thorold Town—Ville:													
(St. George's Ward—Quartier St. George)		86	43	129	2	186					
(St. Andrew's Ward—Quartier St. Andrew)		36	45	81	122	1,635				
(St. David's Ward—Quartier St. David)		41	49	90	136					
(St. Patrick's Ward—Quartier St. Patrick)		46	54	100	1	152					
Welland, Town—Ville	No. 1	60	55	115	4	161					
do	" 2	47	41	88	5	135	1,110				
do	" 3	39	53	92	2	133					
Total—Totaux		1,926	1,810	3,726	42	17	5,451	20,572					
		Majority for Majorité pour		CHRISTOPHER WILLIAM BUNTING, 116.									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	No.	Names of Candidates and Number of Votes and Number of Votes poller for each of them		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
			Geo. A. DREW.	N HIGINTHAM										
of ONTARIO. d'ONTARIO.	Wallerston.....	1	71	18	89	1	2	1	1	186	1,943			
	(North Riding) (Division Nord.)	2	95	39	134	1	1	1	1	167				
	do	3	74	30	104	1	1	1	1	131				
	do	4	76	40	116	1	1	1	1	194				
	do	5	74	43	117	1	1	1	1	198				
	Arthur	1	74	43	117	1	1	1	1	186				
	do	2	75	82	107	1	1	1	1	149				
	do	3	60	41	101	1	1	1	1	177				
	do	4	37	39	76	1	1	1	1	150				
	do	5	79	34	113	1	1	1	1	224				
	Luther	1	62	85	147	1	1	1	1	141				
	do	2	17	58	75	1	1	1	1	201				
	do	3	91	57	148	6	1	1	1	110				
	do	4	44	23	67	1	1	1	1	137				
	do	5	41	48	89	1	1	1	1	151				
	Maryborough	1	34	67	101	2	1	1	1	202				
	do	2	76	51	127	1	1	1	1	168				
	do	3	26	34	60	1	1	1	1	277				
	do	4	138	79	217	1	1	1	1	4,418				
	do	5	138	79	217	1	1	1	1	4,418				

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	No.	Names of Candidates and Number of Votes and Number of Votes poller for each of them		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
			G. F. ORTON.	J. ROBINSON.										
Wallerston..... (Centre Riding.) (Division Centre.)	Peel	1	45	88	133	5	175	1	1	231	4,861			
	do	2	86	82	168	2	147	2	2	157				
	do	3	53	71	124	2	190	1	1	51				
	do	4	56	60	116	2	182	1	1	132				
	do	5	60	43	103	4	146	1	1	158				
	do	6	69	67	136	4	203	1	1	231				
	Drayton	1	27	41	68	2	109	1	1	51				
	do	2	35	55	90	2	140	1	1	132				
	Pilkington	1	53	64	122	5	171	1	1	168				
	do	2	63	64	127	2	147	1	1	157				
	Nichol	1	69	48	117	2	147	1	1	182				
	do	2	24	43	67	1	112	1	1	132				
	do	3	40	46	86	2	124	1	1	156				
	do	4	40	79	119	1	156	1	1	179				
	Garnfraxa, West—Ouest.	1	62	76	138	1	178	1	1	178				
	do	2	79	57	136	3	175	1	1	175				
	do	3	52	98	150	3	194	1	1	194				
	do	4	88	79	167	6	174	4	3	166				
	Garafraxa, East—Est.	1	96	47	143	1	143	1	1	166				
	do	2	81	39	123	1	123	1	1	166				
do	3	89	89	121	2	171	1	2	171					
Totals—Totaux.		1,713	1,605	3,318	27	4,938	11	11	4,938			18,740		
Majority for Majorité pour } Geo. A. DREW, 108.														
Arthur Village, Clifford, Drayton, Harriston & Palmerston, Town— Ville—not mentioned in Census—Non men- tionnés dans le recense- ment.														
Drayton not mentioned in Census—Non men- tionné dans le recense- ment.														

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		G. T. ORTON.	J. ROBINSON.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.					
WELLINGTON (Centre Riding.) (Division Centre.) (Continued.) (Suite)	Fergus	74	58	132	2	188	1,666									
	do	57	65	122	1	184										
	Elora	60	59	119	1	1	204	1,498									
	do	20	70	90	2	151										
	Orangetown, East Ward—Quartier Est	63	24	87	166										
	do West—Quartier Ouest	28	50	78	101	1,458									
	do North	48	44	92	3	183										
	do South	51	38	129	3	251										
	Totals—Totaux	1,683	1,677	3,360	46	19	4,797	21,118										
	Majority for } GEORGE TURNER ORTON, G. Majorité pour }																	

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. GOLDIE.	D. GUTHRIE.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.					
WELLINGTON (South Riding.) (Division Sud.)	Erin Township	36	98	134	5	11	188	5,320										
	do	33	105	138	7	2	188											
	do	36	89	125	1	4	207											
	do	56	85	141	3	205											
	do	73	69	142	196											
	Erarnosa Township	50	57	107	3	154	3,758										
	do	61	73	134	2	1	179											
	do	69	83	152	2	5	171											
	do	54	63	117	1	158											
	do	47	42	89	196											
do	53	64	116	203												
do	43	46	89	3	187												
do	70	59	129	3	4	204												
do	66	42	108	190	6,878											
do	86	68	154	255												
do	60	61	121	5	222												
do	52	66	118	5	3	208												
do	83	93	176	282												
do	66	26	102	168												
do	70	74	144	188												
Guelph Township	93	60	153	2	2	189	2,955											
do	61	38	99	159												
do	77	80	157	3	2	187												
Paslinch Township	43	127	170	5	2	217	4,514											
do	37	81	118	1	4	152												
do	55	63	118	1	1	146												
Totals—Totaux	1,529	1,832	3,361	50	49	4,998	23,425											
Majority for } DONALD GUTHRIE, 303. Majorité pour }																		

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	THOS. BAIN.	THOS. STOOK.											
of ONTARIO. d'ONTARIO.	WENTWORTH (North Riding, Division Nord.)	Beverly.....No. 1	112	48	160	2	2	5	221	221	5,803	3,413	
	do	do	85	58	143	3	3	3	217	217			
	do	do	63	93	156	2	2	3	245	245			
	do	do	120	48	168	2	2	3	240	240			
	do	do	90	20	110	5	5	1	186	186			
	do	do	68	56	124	5	5	1	173	173			
	do	do	49	64	103	145	6	2	135	135			
	do	do	61	85	146	186	1	2	188	188			
	do	do	121	64	185	177	3	3	210	210			
	do	do	97	80	177	108	3	3	149	149			
	do	do	45	63	108	212	3	3	270	270			
	do	do	73	139	212	204	3	3	256	256			
	do	do	58	146	204	31	3	3	140	140			
	do	do	76	31	107	83	1	1	234	234			
Dundas Town, Ville—Wards, Quarters.—	Valley.....	47	68	115	95	1	1	171	171				
do	Foundry.....	49	46	95	117	1	1	163	163				
do	Caual.....	49	46	95	117	1	1	181	181				
do	Mountain.....	62	55	117	1,343	34	42	3,602	3,602				
Totals—Totaux.....		1,343	1,237	2,580	34	42	3,602	16,245	16,245				
		Majority for Majorité pour		THOMAS BAIN, 106.									

WENTWORTH (South Riding, Division Sud.)	Saltfleet Township.....No. 1	86	103	189	2	2	266	2,783	
	do	do	36	104	140	3	1		170
	do	do	57	73	130	4	1		199
	do	do	86	77	163	1	1		205
	do	do	44	84	128	1	1		185
	do	do	83	57	140	1	1		185
	do	do	40	49	89	1	1		119
	do	do	52	63	115	1	3		143
	do	do	47	60	107	6	6		149
	do	do	56	60	116	2	2		179
	do	do	50	80	130	2	2		191
	do	do	48	72	120	4	4		159
	do	do	146	21	167	4	1		216
	do	do	94	34	128	1	1		201
do	do	74	47	121	1	1	166		
do	do	71	72	143	2	2	229		
do	do	99	39	138	4	4	190		
Totals—Totaux.....		1,169	1,095	2,264	32	27	3,152	14,638	
		Majority for Majorité pour		JOSEPH RYMAL, 74.					

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des Candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		DYMOND.	STRANGE.	DYMOND.	STRANGE.								
YORK (North Riding) (Division Nord.)	Aurora.....	No. 1	73	132	2	180	1,132						
	do.....	" 2	41	78	1	111	1,987						
	do.....	" 3	37	203	3	264							
	Georgina.....	" 4	77	109	140	5	177						
	do.....	" 5	31	91	140	1	167						
	Gwillimbury East—Est.....	" 6	67	24	87	1	105	3,934					
	do.....	" 7	45	39	87	1	177						
	do.....	" 8	48	54	110	4	180						
	do.....	" 9	56	54	113	3	179						
	do.....	" 10	42	71	113	3	139						
YORK (South Riding) (Division Sud.)	Gwillimbury North—Nord.....	No. 1	61	94	1	173	2,304						
	do.....	" 2	55	72	127	1	176	649					
	do.....	" 3	43	54	97	2	163						
	Holland Landing Village.....	No. 1	24	66	90	1	132						
	do.....	" 2	61	65	126	1	152						
	King Township.....	No. 1	61	57	116	1	205						
	do.....	" 2	59	61	123	1	161						
	do.....	" 3	62	66	124	1	168						
	do.....	" 4	68	66	124	1	184						
	do.....	" 5	76	60	136	1	173	7,482					
do.....	" 6	85	54	139	1	184							
do.....	" 7	52	57	109	1	162							
do.....	" 8	63	56	119	1	175							

YORK (East Riding) (Division Est)	No.	BOUTIERE	METCALFE	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
Newmarket Village.....	1	77	77	154	1	154	1	241	1,760		Stouffville not mentioned in Census—Non mentionné dans le recensement.
do.....	2	83	75	168	1	168	1	250			
Stouffville.....	3	46	20	66	1	66	1	89			
Whitchurch.....	No. 1	45	83	130	1	130	1	198			
do.....	" 2	82	44	126	1	126	1	207			
do.....	" 3	71	14	85	1	85	1	156			
do.....	" 4	69	48	117	2	117	2	195			
do.....	" 5	67	36	103	3	103	3	158			
do.....	" 6	33	57	90	1	90	1	169			
Totals—Totaux.....		1,778	1,792	3,570	35	3,570	4	5,366	24,262		
Majority for Majorité pour		As established on recount by the Judge—Tel qu'établi par le décomptement des votes fait de nouveau par le juge.									
YORK (West Riding) (Division Ouest)	Markham Township.....	No. 1	46	53	4	99		148			
	do.....	" 2	34	25	1	59		104			
	do.....	" 3	60	36	96	1	122		151		
	do.....	" 4	61	52	113	1	167		145		
	do.....	" 5	55	67	122	1	142		114		
	do.....	" 6	41	61	102	4	114		115		
	do.....	" 7	32	29	61	1	92		118		
	do.....	" 8	41	51	85	1	85		173		
	do.....	" 9	37	26	63	2	63		112		
	do.....	" 10	27	36	130	1	130		135		
Markham Village.....	No. 1	19	62	81	1	81		184			
Stouffville do.....	" 2	64	51	96	1	96		190			
Scarborough Township.....	" 3	67	75	142	2	142		180			
do.....	" 4	32	77	109	1	109		143			
do.....	" 5	40	53	93	1	93		88			
do.....	" 6	41	12	63	3	63		170			
do.....	" 7	55	26	91	5	91		179			
York Township.....	" 8	87	27	114	1	114		116			
do.....	" 9	72	35	107	1	107		106			
do.....	" 10	38	36	74	1	74		113			
do.....	" 11	33	29	62	1	62		178			
do.....	" 12	29	21	50	1	50		176			
do.....	" 13	29	49	90	12	90		176			
do.....	" 14	41	60	107	1	107		176			

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		BOULTEBE.	MÉTALPH.	BOULTEBE.	MÉTALPH.									
YORK. (East Riding.) (Division Est.) (Continued.) (Suite.)	Yorkville Village.....	No. 1	54	44	98	1	1	1	1	187	2,203	19,380		
	do	" 2	54	49	103	1	1	1	1	172				
	do	" 3	36	62	98	2	1	1	1	172				
	do	" 4	48	28	76	2	2	1	1	128				
	do	" 5	50	54	104	2	1	1	1	145				
	do	" 6	56	45	101	2	1	1	1	156				
Totals—Totaux			1,526	1,460	2,986	44	40	40	40	4,774				

Majority for } ALFRED BOULTEBE, 68.
Majorité pour }

ORH. West Riding.) Division Ouest.)	No.	D. BRAIN.		N. O. WALLACE.		Total
		1	2	1	2	
Etoibicoke Township.....	1	40	50	90	5	2,985
do	2	56	65	121	1	
do	3	42	42	84	1	7,657
do	4	62	35	97	1	
Vaughan	1	74	61	135	1	5,618
do	2	81	53	134	1	
do	3	75	68	143	2	16,260
do	4	57	99	156	2	
do	5	38	107	145	3	1,326
do	6	54	53	107	1	
do	7	110	29	139	2	2,450
do	8	81	78	159	3	
do	9	90	56	86	1	33
do	10	90	78	127	1	
do	11	33	49	82	3	1,124
do	12	33	74	107	2	
do	13	32	62	84	3	1,326
do	14	32	102	134	1	
do	15	39	55	94	1	2,450
do	16	39	67	106	2	
do	17	39	67	106	2	58
do	18	50	44	94	1	
Richmond Hill Village.....	1	50	44	94	1	16,260
do	2	50	58	108	4	
Totals—Totaux.....		1,124	1,326	2,450	33	

Majority for } NATHANIEL C. WALLACE, 202.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each subdivision.		THOS. CHRISTIE	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Hon. J. G. AROULT.	THOS. CHRISTIE											
Province of QUEBEC. de QUEBEC.	ARGENTVIL	1	108	108	166	1	1	1	1	317	317
	do	2	36	92	129	142	142
	do	3	115	25	140	170	170
	do	4	71	46	117	161	161
	do	5	60	50	110	146	146
	do	6	58	69	127	166	166
	do	7	17	81	98	138	138
	do	8	29	91	111	113	113
	do	9	45	31	76	103	103
	do	10	58	42	100	126	126
	do	11	58	45	103	136	136
	do	12	32	26	58	91	91
	do	13	6	41	47	51	51
	do	14	8	32	40	46	46
	do	15	17	40	57	79	79
	do	16	16	21	37	53	53
	do	17	2	23	25	22	22
	do	18	12	6	18	18	18
Totals—Totaux.....		830	919	1,749	2,212	2,212	12,806

Polling District	Names of Candidates and Number of Votes polled for each subdivision.		THOS. CHRISTIE	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	CHAGNON.	MOUSSAUV.											
St. Liboire	63	40	103	103	4	2	2	2	327	327	1,429
do	49	54	103	103	2	2	4	4	207	207	2,380
St. Dominique	108	37	145	134	8	203
do	53	81	134	174	10	203
St. Pie	119	55	174	160	7	207
do	106	54	160	148	1	188
St. Rosalie	81	67	148	129	1	248
do	21	108	129	71	1	248
St. Simon	32	39	71	106	4	263
do	48	58	106	107	1	263
St. Hugues	30	77	107	105	1	183
do	27	78	105	58	2	168
do	9	49	58	135	1	168
St. Helene	21	114	135	84	1	272
do	39	45	84	97	1	272
St. Theodore	40	57	97	91	3	279
do	44	47	91	101	3	279
St. André	20	81	101	67	1	263
do	40	27	67	73	1	263
Acton Vale	35	38	73	89	1	304
do	49	40	89	119	1	304
St. Ephrem	69	50	119	68	3	211
do	40	28	68	54	1	211
do	29	25	54	92	4	131
Village d'Upton	54	38	92	2,613	34	47	47	47	3,675	3,675	19,491
Totals—Totaux.....		1,226	1,387	2,613

Majority for THOMAS CHRISTIE, 89.

Majority for J. A. MOUSSAUV, 161.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	JOS. BOLPUC.	GOM. LESARD.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.
	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.										
PROVINCE of QUEBEC. de QUEBEC.	BEAUVILLE	No. 1	37	17	54	183	3,166					
	do	" 2	62	8	70	155						
	do	" 3	39	4	43	144						
	St. Elzéar	" 1	69	9	78	91	2,129					
	St. Séverin	" 1	54	21	75	147						
	St. Joseph	" 1	86	41	127	225	2,981					
	do	" 2	40	2	42	175						
	do	" 3	37	2	39	175						
	St. Frederique	" 1	22	63	85	150	1,765					
	do	" 2	4	14	18	75						
	Broughton	" 1	12	41	53	145	2,036					
	do	" 2	15	32	47	167						
	St. François	" 1	71	9	80	170	3,982					
	do	" 2	80	4	84	169						
	St. George	" 1	62	35	97	190	2,080					
	do	" 2	60	24	84	180						
	St. Linière	" 1	3	22	25	188	890					
do	" 2	29	42	71	183							
St. Victor de Tring	" 1	131	131	131	183	1,808						
do	" 2	78	78	78	111							

St. Ephrem de Tring	" 1	107	2	109	176	1,698
Forsyth	" 2	63	1	63	113	
St. Clement	" 1	51	1	51	167	1,153
Shanley	" 1	31	1	32	295	955
do	" 2	32	1	32	235	
Lambton	" 1	66	1	67	180	1,525
do	" 2	31	1	32	235	
Aylmer	" 1	81	5	81	180	1,083
Totals—Touteux		1,523	401	1,924	4,282	27,246

Majority for } JOSEPH BOLPUC, 1,122.
Majorité pour }

BEAUVILLE	M. CALRY.	M. F. W. VALOIS.				
Beauharnois, Town—Ville	118	11	129	244	1,423	
St. Clement	83	3	88	307	2,068	
do	75	10	85	191	2,479	
St. Timothé	32	5	37	139	2,965	
do	58	13	71	178		
St. Océle	55	4	59	196		
Salaberry de Valleyfield	68	13	81	114		
do	72	8	80	191		
St. Etienne	61	5	66	191		
St. Louis de Gonzague	47	13	60	193		
do	65	3	68	254		
St Stanislas de Kotska	79	17	96	2,067	14,757	
Totals—Touteux	879	107	986	11	4	

Majority for } MICHAEL CALRY, 772.
Majorité pour }

Salaberry de Valleyfield
not mentioned in Cen-
sus—Non mentionné
dans le recensement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
		G. AVOYOT.	A. LARUE.	Nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.						
BELLECHASSE.	St. Michael.....	53	53	106	3	177	2,134				
	do.....	20	93	113	1	139	1,457				
	St. Valier.....	23	151	174	2	188	1,442				
	Beaumont.....	11	127	138	2	167	2,159				
	St. Charles.....	41	55	96	4	126	2,420				
	do.....	43	92	135	1	151	2,063				
	St. Gervais.....	118	44	162	1	148	2,805				
	do.....	119	8	127	1	133	1,322				
	St. Lazare.....	63	46	109	1	187	1,229				
	do.....	110	50	160	1	198	906				
	St. Raphael.....	40	108	148	1	180	17,637				
	do.....	37	67	104	6	176					
	do.....	71	70	141	1	168					
	Armagh.....	29	1	30	40	56					
Buckland.....	117	24	141	83	108						
do.....	43	40	83	1	95						
Mailloux.....	42	36	78	24	2541						
St. Magloire.....	890	1,042	2,032	24	2,541						
Totals—Totaux.....											

Majority for
Majorité pour } AGHILE LARUE, 53.

Mailloux, Roux, Bellechasse, Daxquam, St. Magloire, not mentioned in Census—Non mentionnés dans le recensement.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
		P. BELLEVAU.	E. O. CUTHBERT.	Nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.						
BERTHIER.	Berthier, Town—ville.....	41	129	170	4	237	1,433				
	do.....	8	83	91	1	123	2,245				
	do.....	13	71	84	1	107					
	do.....	14	64	78	1	99					
	St. Cuthbert.....	43	40	83	1	126	688	3,122			
	do.....	87	39	126	2	198	2,509				
	do.....	53	33	86	1	130	1,905				
	St. Barthelémy.....	63	64	127	1	196	2,086				
	do.....	12	82	94	2	180					
	Isle du Pads.....	71	34	105	1	352	1,812				
	Lanoraie.....	9	70	79	4	226	1,943				
	do.....	30	64	94	4	216	4,139				
	do.....	16	50	66	3	424					
	Lavaltrie.....	27	71	98	1	178					
St. Norbert.....	38	20	58	3	216						
St. Gabriel de Brandon.....	64	80	144	1	424						
do.....	104	21	125	2	178						
do.....	110	29	139	1	266						
do.....	57	15	72	1	16						
St. Damien.....	55	75	130	1	266						
Totals—Totaux.....	915	1,134	2,049	26	3,254						

Majority for
Majorité pour } E. O. CUTHBERT, 219.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	W. H. CLAPPERTON.	Hon. J. ROBITAILLE.	Nombr des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.						
SUBDIVISIONS.									
Matapedia Township.....	13	76	89	1	138	848			
Restigouche do.....	32	20	52	1	92	575			
Mann do.....	18	13	31	3	48	635			
Nouvelle, West—Ouest.....	47	24	71	1	128	1,650			
do East—Est.....	45	92	137	1	185	1,933			
Carleton, West—Ouest.....	26	37	63	2	152	1,933			
do East—Est.....	39	55	94	3	184	2,138			
Marie, West—Ouest.....	21	105	126	6	203	1,484			
do East—Est.....	84	63	147	1	148	1,484			
Caplin.....	53	130	183	1	245	2,845		Caplin not mentioned in the Census.—non mentionné dans le recensement.	
Hamilton.....	18	22	40	1	229	1,459			
Cox, West—Ouest.....	37	93	130	1	198	1,370			
do Centre—Centre.....	34	43	77	3	308	1,789			
do East—Est.....	34	37	71	3	308	1,789			
Hope, West—Ouest.....	37	34	71	3	308	1,789			
do East—Est.....	37	34	71	3	308	1,789			
Port Daniel, West—Ouest.....	51	15	66	3	308	1,789			
do East—Est.....	28	32	60	3	308	1,789			
New Richmond, West—Ouest.....	101	22	123	89	308	1,789			
do East—Est.....	67	22	89	21	2,951	15,826			
Totals—Totaux.....	825	1,014	1,839	21	5	2,951	15,826		

Majority for } Hon. T. ROBITAILLE, 189.
 Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	E. L. CHANDLER.	E. L. POSTER.	Nombr des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.						
Brome.....	104	17	121	1	2	159			
do do.....	77	37	114	1	4	140			
do do.....	96	12	108	2	2	122			
do do.....	71	61	132	9	1	177			
do do.....	69	31	100	1	2	128			
West Bolton.....	65	39	104	1	6	133			
do do.....	20	42	62	1	2	84			
East Bolton.....	19	53	72	1	2	100			
do do.....	42	30	72	1	2	120			
do do.....	43	38	81	1	1	116			
do do.....	49	27	76	1	1	138			
East Farnham.....	87	35	122	3	1	152			
do do.....	64	64	128	1	1	173			
do do.....	44	55	99	4	1	129			
Potterton.....	39	39	78	4	1	111			
do do.....	11	27	38	1	2	65			
do do.....	34	79	113	1	6	180			
do do.....	42	27	69	1	1	122			
Stanton.....	92	22	114	1	6	151			
do do.....	37	104	141	7	2	187			
do do.....	29	44	73	1	2	88			
do do.....	29	41	70	1	2	92			
do do.....	59	40	99	1	2	139			
do do.....	50	27	77	1	1	121			
Totals—Totaux.....	1,272	991	2,263	36	33	3,117	13,757		

Majority for } E. L. CHANDLER, 281.
 Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Province de QUÉBEC.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
			P. B. BENOIT.	L. T. WILBERT.										
CHAMBLAY	QUÉBEC	St. Lambert Parish—Paroisse	48	46	94	1	2	140	327					
		do do	79	71	150	93	235	881						
		do Town—Ville, West—Ouest	47	46	93	77	131	2,083						
		do do	25	52	77	135	91	1,364						
		do do Centre—Centre	61	74	135	107	157	1,767						
		do do East—Est	54	53	107	175	122	1,406						
		Boucherville Parish—Paroisse	116	59	175	104	215	1,279						
		do do Village—Village	87	37	124	139	101	778						
		St. Bruno Parish—Paroisse	102	49	151	91	83	600						
		St. Basil	12	57	69	69	131	1,013						
		Chambly	37	48	85	2	147	2,272						
		do do Basin Village—du Bassin	48	52	100	2	167	10,498						
		do do Canton	15	133	148	1	194							
		St. Hubert Parish—Paroisse	134	29	163	1	194							
		Totals—Totaux	887	843	1,730	16	11	2,272						

St. Basil not mentioned
in Census—Non men-
tionné dans la recense-
ment.

Majority for
Majorité pour
P. B. BENOIT, 44.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Province de QUÉBEC.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
			M. FERRER.	H. MONTPLAISIR.								
CHAMPLAIN	QUÉBEC	St. Luc	3	52	55	2	5	113	734			
		St. Geneviève	86	44	130	1	6	321	2,277			
		do do	38	20	58	42	1	133	1,469			
		St. Narcisse	4	38	42	36	1	208	3,004			
		do do	7	79	86	44	2	433	1,601			
		St. Maurice	7	37	44	109	1	225	1,147			
		do do	9	100	98	1	1	181	1,147			
		Notre Dame de la Visitation	8	90	98	1	1	433	2,860			
		do do	22	36	58	75	1	63	1,531			
		do do	11	64	75	121	1	298	1,226			
		St. Prosper	7	114	121	102	1	159	1,036			
		St. Anne de la Perade	14	88	102	48	1	44	2,703			
		do do	4	44	48	80	4	266	798			
		do do	19	133	152	81	3	137	1,239			
		St. Thède	1	47	48	110	5	412	2,703			
St. Tite	18	77	95	80	4	181	798					
do do	28	52	80	146	3	137	1,239					
Cap de la Madeleine	10	136	146	81	3	137	1,239					
do do	1	88	81	110	5	412	2,703					
St. François de Batiscan	5	22	22	110	5	137	1,239					
Fermont, Village	12	45	57	76	1	137	1,239					
do do	37	29	76	79	1	137	1,239					
do do	47	32	79	79	1	137	1,239					
St. Flore	41	37	78	78	1	137	1,239					
Mont Carmel	41	167	167	167	1	137	1,239					
Totals—Totaux	527	1,673	2,200	19	12	3,607	21,625					

St. Thède and Fermont
Village not mentioned
in Census—Non men-
tionnés dans le recense-
ment.

Majority for
Majorité pour
HIPPOLYTE MONTPLAISIR, 1,146.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUMDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. S. FERNANTZ	P. A. TREMBLAY	J. S. FERNANTZ	P. A. TREMBLAY											
CHARLEVOIX.....	St. François Xavier, Petite Rivière	32	30	62	3	87	1,080	159	1	159	1,080	St. Hilariou, St. François Xavier and Pointe au Pic not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.		
	Bas St. Paul	71	105	176	4	200	3,623	203	1	203	3,623			
	do	90	65	155	159	865	208	1	208	865			
	do	55	58	113	193	2,115	180	1	180	2,115			
	St. Urbain	123	15	138	80	997	97	97	997			
	Isle aux Condres	6	74	80	251	1,615	642	642	1,615			
	Eboulemens	148	103	251	104	2,988	174	174	2,988			
	St. Hilariou	51	53	104	117	2,643	189	189	2,643			
	St. Irène	34	83	117	218	1,686	116	116	1,686			
	St. Agnès	62	156	218	94	1,548	174	174	1,548			
	Malbaie	60	34	94	79	2,080	216	216	2,080			
	do	28	121	149	2	204	2,080	204	204	2,080			
	do	45	34	79	48	165	16,166	252	252	16,166			
	Pointe au Pic	21	27	48	140	813	76	76	813			
	St. Fidèle	93	47	140	64	456	456			
	St. Siméon	17	47	64			
	Totals—Totaux.....		936	1,052	1,988	24	8	2,286	13,434							

Majority for P. A. TREMBLAY, 116.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUMDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		H. L. HOLTON	L. A. GAGNE	H. L. HOLTON	L. A. GAGNE											
CHATEAUGUAY.....	St. Antoine	57	52	109	1	1,080	159	159	1,080	The remaining places not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.		
	St. Jean Chrysostome	28	67	95	3	4,291	203	203	4,291			
	do	75	48	123	1	208	208			
	do	56	72	128	1	180	180			
	St. Malachie	55	27	82	1	97	97			
	do	79	14	93	2	642	642			
	do	72	6	78	1	174	174			
	St. Martin	48	3	51	1	2,988	2,988			
	do	112	43	155	1	1,686	1,686			
	St. Urbain	40	105	145	9	2,643	2,643			
	do	59	58	117	1	1,548	1,548			
	do	49	28	77	2,080	2,080			
	St. Philomène	56	32	88	2	16,166	16,166			
	do	53	56	109	9			
	St. Joachim de Chateauguay	33	36	66			
	do	23	81	104			
	do	44	29	73			
Totals—Totaux.....		936	757	1,693	34	12	2,582	13,434								

Majority for THE HON. L. H. HOLTON, 179.

The remaining places not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.		Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots.		Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census.		Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.
		H. CIMON.	J. A. GAUBE.	H. CIMON.	J. A. GAUBE.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.											
CHICOUTIMI & SAGUÉ- MAY (Continued.) (Suite.)	Hébertville.....	No. 1	62	70	132	1	1	182	1	1	160	160	3,177													
	do.....	" 2	55	100	155			155			164	164	3,177													
	do.....	" 3	53	25	78		3	78		3	103	103														
	St. Prime.....		54	61	115			115			109	109	2,467													
	Roberval.....		46	47	93			93			108	108	2,467													
	St. Louis.....		60	36	96		1	96		1	168	168														
	St. Jérôme.....		70	77	147			147			79	79	612													
	Grandmont.....		35	36	71			71			81	81	785													
	St. Jean.....		65	4	69			69			23	23	1,023													
	Tadoussac.....		60	11	71			71		1	84	84														
	St. Marguerite.....		19	2	21		3	21		3	63	63	1,023													
	Bergeronnes.....		25	29	54			54			90	90														
	Escoumains.....		34	36	70			70			85	85	19,344													
	Mille Vaches.....		61	25	87			87			89	89														
	Sault au Cochon.....		38	3	41			41			7	7														
	Bersimis.....		36		36			36			15	15														
	Totals—Totaux.....		1,453	1,158	2,611	15	7	3,103	19,344	Majority for Ernest Cimon, 295.																

COMPTON.....	Compton.....	12	94	106			106			1	188	188	2,852	
	Beaton Township.....	6	112	118			118				172	172	2,144	
	Bridgton.....	18	101	119			119				165	165	2,852	
	Sandhill.....	19	65	84			84			3	145	145		
	Waterville Village.....	17	11	28			28				62	62	2,144	
	Waterville, West—West.....	23	28	56		1	146				146	146		
	Compton, Centre—Centre.....	51	65	116		2	260				200	200	2,852	
	Moes River.....	48	21	69		2	151				151	151		
	Clifton, East—Est.....	33	27	60		1	118				118	118	2,852	
	Clifton Municipality.....	74	35	109		1	286				286	286		
	do.....	40	11	51			40				75	75	2,144	
	Auckland Township.....	7	33	40			67				125	125		
	Westbury.....	1	68	69		2	98				189	189	2,144	
	Ditton and Orlinton.....	16	82	98		1	56				133	133		
	Chesham.....	16	40	56		2	69				110	110	2,852	
	Hampden.....	28	41	69		2	97				157	157		
	Marston.....	55	42	97		2	108				139	139	2,144	
Winslow, North—Nord.....	82	26	108			48				106	106			
Whitton.....	32	16	48			83				141	141	2,852		
Newport (Island Brook).....	5	78	83			69				125	125			
do.....	14	55	69			102				153	153	2,144		
Hereford Township.....	21	78	99			38				103	103			
do.....	12	26	38			109				165	165	2,852		
Bury.....	1	80	109			138				189	189			
do.....	1	124	138			94				191	191	2,144		
Winslow, South—Sud.....	14	23	94			24				194	194			
do.....	71	23	94			34				166	166	2,852		
do.....	10	24	34			94				15	15			
Singwick.....	34	60	94			2,260				4,104	4,104	13,665		
Totals—Totaux.....		796	1,464	2,260	15	13	4,104	13,665	Majority for Hon. J. H. Poiré, 668.					

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		H. MACGREGAR.	F. ROULEAU.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.						
DORCHESTER.....	St. Claire.....	No. 1	127	130	1	164	2,482		
	do.....	" 2	84	108	1	142	2,285		
	St. Anselm.....	" 1	26	84	102	3	179	2,473		
	do.....	" 1	26	76	102	188	1,820		
	St. Isidore.....	" 1	4	32	36	1	223	1,234		
	do.....	" 2	3	40	43	2	141	1,571		
	do.....	" 3	12	48	60	102	1,844		
	St. Bernard.....	" 1	26	64	90	1	195	598		
	do.....	" 2	19	15	34	81	406		
	St. Henedine.....	No. 1	18	109	128	179	730		
	St. Marguerite.....	" 1	7	63	70	249			
	do.....	" 2	41	42	83	287			
	St. Edouard.....	" 1	18	31	49	107			
	do.....	" 2	25	9	34	140			
	Granboune.....	" 3	21	23	44			
St. Justine.....	" 1	43	43	86				
St. Germaine.....	" 1	13	20	33				

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	O. BOURBESAU.	L. RAINVILLE.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.							Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.
DORCHESTER.....	St. Léon.....	17	24	41	1	170	1,106		St. Léon not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.	
	St. Malachie.....	31	63	94	1	273	1,106			
	do.....	7	34	41			
	Totale—Totaux.....		362	1,081	1,443	10	7	2,899	16,549		
	Majority for Majorité pour } FORTUNAT ROULEAU, 719.										
	DRUMMOND AND ARTHUR DRUMMOND, County—Comté.	St. Bonaventure.....	80	16	96	2	170	1,144		
		do.....	51	92	143	9	198	2,532		
		St. Guillaume.....	85	64	149	2	222	2,000		
		do.....	60	67	127	1	252		
		St. Germain.....	1	67	124	2	195		
		do.....	48	76	124	2	97		
		Drummond Village.....	29	39	68	1	145	829	Drummond Village and Warwick Township not mentioned in Cen- sus.—Non mentionnés dans le recensement.	
		Grandham.....	43	37	80	2	211		
		Wendover and Simpson.....	93	39	132	1	90	515		
		Wickham.....	25	36	61	118	421		
do West—Ouest.....		53	20	73	2	297	1,716			
L'Avénir.....		71	147	218	1	124	729			
Durham.....		36	64	100	235	1,361			
do South—Sud.....		89	110	199	4	197	1,907			
Kingsey.....		75	80	155	106			
do.....	61	20	81	1	148	360				
Kingsey Falls.....	73	87	160	1				
ARTHUR, County—Comté.											
Warwick Village.....	64	23	87	105	542				
do Township.....	112	35	147	7	209	1,866				
Chénier.....	87	56	143	282				
do.....	40	23	63	2	229	1,177				
Tingwick.....	65	111	176	1	127	790				
Archambault.....	44	60	94	1	161	1,287				
St. Christophe.....	23	89	112	1	171	1,429				
Victoriaville.....	95	29	124	7				

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour le Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. <i>Districts électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of bulletins <i>cartes</i> .	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins <i>marquées</i> .	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. <i>Observations.</i>
		O. BOURBEAU.	L. RAINVILLE.	pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	subdivision.							
DRUMMOND AND ARTHABASKA (Continued.) <i>(Suite)</i>	ARTHABASKA, County—Comté.											
	St. Valere de Boistroude.....	89	32	121						147	766	
	St. Albert.....	64	8	72						122	371	
	St. Clothilde.....	68	2	70						113	371	
	Chester West—Ouest.....	101	75	176						218	1,368	
	do East—Est.....	47	47	94						123	780	
	do North—Nord.....	101	78	179						257	1,644	
	St. Norbert.....	48	49	97						112	852	
	Princeville.....	29	48	77						119	511	
	Stamfold.....	1	96	115						173	1,953	
	do No. 1.....	19	96	115						185		
	do " 2.....	52	83	135						97		
	St. Louis de Blanford.....	23	53	76						62	533	
Totals—Totaux.....	2,143	1,931	4,124	62	16				6,060	31,922		

Majority for
Majorité pour
 DESIRÉ OLIVIER BOURBEAU, 162.

GASPÉ.....	HON. P. FORTIN	BOUTILLIER.	E. Le.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of bulletins <i>cartes</i> .	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins <i>marquées</i> .	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. <i>Observations.</i>
St. Norbert of Cape Chatte.....	69	1		70					116	930	
Sie. Anne des Monts.....	36			36	2				159	1,215	
Rivière Claude.....	13			13	7				38		
Mont Louis.....	20	5		25					48	920	
Manche d'Epée.....	4			4					22		
Fox River.....	28	1		29					155	932	
L'Anse au Griffon.....	8			8					106	679	
Cap Roster.....	20			20					44	714	
Little Gaspé.....	15			15					72		
Peninsula.....	27			27					52		
Gaspé Village.....	11			11					70		
Gaspé Bay South—Sud.....	26			26					81		
York.....	11			11					76	726	
Sandy Beach.....	4			4					188	283	
Douglastown.....	33			33					188		
Malbay.....	22			22					188	1,100	
do No. 2.....	5			5					75	1,387	
do " 1.....	47			47					62	1,743	
Cannes des Roches.....	3			3					21		
Percé Village.....	51			51					196		
Bonaventure Island.....	90			90					139	1,063	
Cape Cove.....	65			65					136	1,870	
Grand River.....	44			44					101		
Pabos.....	44			44					227		
Newport.....	45			45					137		
Albert Harbour.....	92			92					104		
Etang du Nord.....	45			45					110		
Cap aux Meules.....	50			50					22		
House Harbour.....	4			4					22		
Grosse Isle.....	4			4					22		
Totals—Totaux.....	913	116		1,029	24	24			2,988	12,922	

The other places not mentioned in Census.
-Non-mentionnées dans le recensement.

Percé.

Majority for
Majorité pour
 HON. PIERRE FORTIN, 797.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite,

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		L. O. DAVID.	A. DESJARDINS.	Nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.							
Province de QUÉBEC.	HECHENAGA.....	Hochelaga Village	No. 1	49	86	1	1	625				
		do	" 2	54	110							
		do	" 3	29	64		2					
		do	" 4	47	45	92						
		Côté de la Visitation Village	No. 1	35	39	74		2	1	143		
		do	" 2	92	46	138		11	1	198		
		do	" 3	62	30	92		14	2	192		
		do	" 4	6	27	33		3	3	158		
		do	" 5	34	86	120		3	1	56		
		do	" 6	48	67	115		1		174		
		St. Jean Baptiste Village	No. 1	53	65	118		32	52	213		Names of places not the same as those mention- ed in Census.—Noms des places n'étant pas les mêmes que ceux mention- nés dans le recensement.
		do	" 2	55	54	109		5		206		
		do	" 3	4	71	68		10	6	212		
		do	" 4	51	72	124		4	3	202		
		do	" 5	6	69	110		3	4	202		
		do	" 6	41	36	73		1	3	199		
		do	" 7	22	36	58		2	1	139		
		do	" 8	25	60	86		2	1	139		
		do	" 9	52	64	116		5	2	195		
		do	" 10	66	94	160		2	5	112		
do	" 11	66	94	160		2	5	112				
do	" 12	17	23	45		2	2	105				

Notre Dame de Grace Village, West—Ouest.	No.	25	64	89	1	1	380			
do	" 1	21	59	80		1				
do	" 2	36	61	97		1				
St. Antoine Village	No.	60	77	137		3				
do	" 1	38	35	73		3				
do	" 2	27	35	62		20				
do	" 3	4	49	11		3				
do	" 4	55	80	135		2				
do	" 5	5	50	66		6				
do	" 6	32	34	66		2				
St. Henri Town—Ville	No.	56	38	94		1				
do	" 1	71	61	132		1				
do	" 2	42	42	103		1				
do	" 3	61	42	68		2				
do	" 4	35	23	58		1				
do	" 5	52	64	116		2				
do	" 6	52	68	120		6				
do	" 7	52	85	140		1				
do	" 8	52	85	140		1				
do	" 9	45	50	95		2				
do	" 10	38	43	81		4				
St. Gabriel Village	No.	42	46	88		1				
do	" 1	19	61	80		1				
do	" 2	35	76	111		3				
do	" 3	38	77	115		7				
do	" 4	36	47	83		4				
do	" 5	28	19	47		1				
do	" 6	31	54	85		4				
do	" 7	7	14	21		1				
do	" 8	54	70	124		4				
do	" 9	12	22	34		2				
do	" 10	66	108	173		5				
Longue Pointe Parish—Paroisse	No.	43	94	137		6				
Pontre aux Trembles	No.	24	74	98		4				
Rivière des Prairies	No.	73	93	166		2				
Saut au Recollet	No.	98	64	162		7				
do	" 2	98	64	162		7				
Totals—Totaux		2,342	3,039	5,381	182	115	8,600			
Majority for Acquiescence pour										
ALFONSE DESJARDINS, 687.										
HUNTINGDON	JULIUS SCRIVER, Acclamation									
										16,304

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	F. BÉHARD.	Ch. THIRBAULT.							
PROVINCE de QUÉBEC.	Subdivisions.								
	St. Athanase.....	No. 2	59	43	102	2	155		
	do " 1		59	76	135	1	185		
	Iberville, Town—Ville.....	" 1	62	46	108	1	163		
	do " 2		52	32	97	1	135		
	St. Grégoire.....	" 1	70	45	115	1	152		
	do " 2		111	19	130	1	186		
	St. Alexandre.....	" 1	63	47	110	1	143		
	do " 2		79	56	135	2	179		
	St. Brigid.....	" 1	63	72	135	2	170		
	do " 2		56	47	103	5	159		
	St. Sébastien.....	" 1	80	103	183	1	116		
	do " 2		49	19	68	1	75		
St. George, Henryville.....	" 1	39	33	72	2	82			
do " 2		74	62	136	1	173			
Totals—Totaux.....		929	700	1,629	14	27	2,093	15,413	

Majority for } FRANÇOIS BÉHARD, 229.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	L. F. G. BABY.	F. B. GODIN.							
JEJEMTE	Subdivisions.								
	Joliette, Town—Ville.....	No. 1	102	21	123	2	498	3,047	
	do " 2		71	32	103	3	1	1,202	
	do " 3		80	32	112	1	200	1,943	
	St. Charles Borromée.....	" 4	68	50	118	2	277	1,843	
	St. Paul.....	" 5	23	53	76	2	199	2,763	
	do " 6		10	104	114	2	157	3,196	
	St. Thomas.....	" 7	86	46	132	2	50	544	
	St. Elizabeth.....	" 8	47	72	119	3	168	2,293	
	do " 9		13	12	25	1	64	1,548	
	do " 10		66	44	110	1	378	1,947	
	St. Félix de Valois.....	" 11	15	36	51	1	3	1,263	
	do " 12		74	19	93	1	3	1,498	
do " 13		39	34	73	1	2	1,608		
do " 14		95	19	114	1	1	1,619		
St. Emélie.....	" 15	37	18	55	5	4	392		
do " 16		33	27	69	1	1	174		
St. Jean de Matha.....	" 17	65	92	157	1	2	93		
do " 18		87	57	144	1	2	137		
St. Mélanie.....	" 19	57	18	75	1	2	156		
St. Béatrice.....	" 20	63	36	99	1	4	156		
St. Alphonse.....	" 21	81	51	132	4	1	156		
St. Ambroise.....	" 22	81	51	132	4	1	156		
St. Côme.....	" 22	53	32	85	1	1	156		
Totals—Totaux.....		1,264	905	2,169	30	21	3,055	23,075	

Majority for } LOUIS FRANÇOIS GEORGE BABY, 359.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts d'élection.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates pollé for each of them and Number of Votes		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.		Nombre des bulletins écartés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency, as shown by the last Census.		Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. (à inscrire tous.)
		D. GIROUARD.	R. LAPIERRE.	Number of rejected Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.													
JACQUES CARTIER ... of QUEBEC. de QUEBEC.	St. Anne.....	50	83	20	133	30	160	1,296	11,179	2,524	20	30	2	3	160	1,296	11,179	2,524	1,296	11,179		
	do.....	14	119	1	133	1	162	835														
	Ile Bizard.....	73	43	3	116	3	136	835														
	St. Geneviève, Village.....	92	17	5	110	5	134	672														
	do.....	54	60	4	114	4	145	1,304														
	St. Laurent.....	32	52	1	84	1	129	461														
	do.....	28	35	3	63	3	95	461														
	Pointe Claire, Village.....	22	132	11	154	11	197	1,011														
	do.....	145	51	3	196	3	226	2,911														
	St. Laurent.....	184	45	1	179	1	204	2,911														
	do.....	83	59	2	141	2	163	1,696														
	Lachine, Town—Ville.....	57	64	6	121	6	171	1,696														
	do.....	106	97	2	203	2	252	1,696														
	do.....	43	51	1	94	1	114	983														
	do.....	36	54	3	90	3	127	983														
do.....	40	47	1	87	1	109	983															
Totals—Totaux.....		1,010	1,008	2,018	2,018	30	2,524	11,179														

Majority for
Majorité pour } D. GIROUARD, 2, as established on re-count by the Judge—Tel. qu'établi par le décomptement des
votes fait de nouveau par le Juge.

KAMOURASKA.....	Names of Candidates pollé for each of them and Number of Votes		Nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency, as shown by the last Census.		Remarks. (à inscrire tous.)	
	JOS. DUMONT.	G. F. ROY.	Number of rejected Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.								
St. Anne.....	52	112	1	164	2	1	200	2,134	1,738	2,018	1	3	263	1,863	St. Onésime, Irworth & Chapais.	
do.....	74	91	3	165	3	3	191	770								
St. Onésime.....	39	60	1	99	1	1	119	2,018								
Rivière Ouelle.....	59	25	84	84	1	1	263	1,863								
do.....	118	26	144	144	2	1	256	980								
St. Facome.....	63	76	139	139	1	1	154	991								
do.....	29	50	79	79	1	1	119	985								
St. Denis.....	18	116	134	134	1	1	100	797								
do.....	37	70	107	107	1	5	147	1,484								
St. Philippe.....	27	113	140	140	1	4	241	2,658								
Mont Carmel.....	29	46	80	80	1	1	421	1,738								
Kamouraska, Village.....	52	28	96	96	1	1	177	1,399								
do.....	53	43	158	158	1	1	100	1,763								
St. Pascal.....	130	27	126	126	1	1	188	120								
do.....	99	17	75	75	1	1	141	566								
St. André.....	58	73	151	151	1	4	130	21,254								
do.....	78	49	86	86	1	1	156									
St. Hélène.....	37	56	153	153	1	1	130									
St. Alexandre.....	45	81	126	126	1	1	130									
do.....	60	58	118	118	1	1	130									
Totals—Totaux.....		1,254	1,245	2,499	2,499	15	3,156	21,254								

Majority for } JOSEPH DUMONT, 9.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins manqués.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.		
		A. LORRAIN.	A. P. PINSONNEAULT.	Total	Rejected	Spoiled	Electors	Population												
of QUÉBEC. de QUÉBEC.	LAPRAIRIE	No. 1	49	101	150	1	1	179	1,259											
	do	" 2	22	32	54	2	2	54	71											
	Laprairie, Parish—Paroisse	" 3	33	34	67	2	1	67	88											
	do	" 4	50	16	66	1	1	66	91											
	do	" 5	25	73	98	1	1	98	124											
	St. Philippe, do	" 6	89	26	115	5	5	115	128											
	do	" 7	32	37	69	3	3	69	96											
	St. Jacques le Mineur, do	" 8	33	61	94	4	4	94	115											
	do	" 9	40	69	109	4	4	109	142											
	St. Constant, do	" 10	125	36	161	2	2	161	214											
	do	" 11	61	108	169	1	1	169	214											
	St. Isidore, do	" 12	26	108	134	4	4	134	184											
	do	" 13	16	52	68	3	3	68	93											
	Totals—Totaux	601	661	1,262	26	16	1,262	1,590	11,861										Sault St. Louis.	

Majority for } ALFRED PINSONNEAULT 60.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins manqués.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		Remarks. Observations.			
	L. FOREST.	H. HURTEAU.	Total	Rejected	Spoiled	Electors	Population													
L'ASSOMPTION	No. 1	88	33	121	1	1	121	150												
	do	" 2	80	16	96	3	3	96	107											
	St. Paul, do	" 3	81	64	145	5	5	145	184											
	Lachenaie, do	" 4	31	63	93	4	4	93	133											
	L'Assomption, (Village), do	" 5	97	28	125	4	4	125	154											
	L'Assomption, (Haut de), do	" 6	101	12	119	1	1	119	154											
	L'Assomption, do	" 7	101	12	113	1	1	113	301											
	L'Assomption, do	" 8	13	57	70	2	2	70	276											
	L'Assomption, do	" 9	60	100	160	2	2	160	276											
	St. Roch, do	" 10	30	106	136	1	1	136	361											
	do	" 11	30	108	138	1	1	138	296											
	St. Henri, do	" 12	3	88	91	4	4	91	296											
	do	" 13	43	89	132	3	3	132	423											
	St. Lin, do	" 14	45	91	136	2	2	136	423											
	do	" 15	16	81	97	3	3	97	423											
	do	" 16	27	74	101	1	1	101	423											
	Totals—Totaux	852	1,021	1,873	39	4	1,873	2,376	15,473											

Majority for } H. HURTEAU, 109.
Majorité pour }

L'ASSOMPTION JOSEPH ALBERIC OUMET, Acclamation.....

9,472

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		J. G. BLANCHET	L. H. FROCHETTE	J. G. BLANCHET	L. H. FROCHETTE									
Province de QUÉBEC.	Lévis	1	35	106	141	2	161	2	161	2,412				
	do	2	44	12	56		73		73					
	do	1	57	91	148	1	175	1	175	1,847				
	do	2	64	59	123	2	150	2	150					
	do	3	89	53	142	1	168	1	168					
	do	4	66	97	163	3	182	3	182					
	do	1	45	41	86		178		178	980				
	do	2	33	30	63		178	1	178					
	Lévis Town—Ville (Wards—Quartiers)													
	do	1	58	75	133	5	176	5	176	1,144				
	do	2	54	24	78		92		92					
	do	1	94	21	115		144	1	144					
do	2	165	41	206	2	244	2	244	3,322					
do	3	112	32	144	3	176	3	176						
do	4	119	63	182	12	226	1	226						
do	1	97	34	131	8	168	2	168						
do	2	131	34	165	2	205	2	205						
do	3	41	59	100	3	144	3	144						
do	1	54	16	70	1	114	8	114	2,225			St. David not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.		
do	2	51	31	82	1	230	1	230	1,361					

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Fournier.	Casgrain.	Fournier.	Casgrain.								
L'ISLET.	L'Islet	1	15	16	31	1	49	2	1	161	392	4,084	
	do	2	95	44	139	4	173	2	2	187	1,028		St. Cyrille, Lessard, Beaulieu, Arago and Leverrier.
	do	3	22	113	135	1	118	1		153	1,382		St. Aubert & Fournier.
	do	4	17	74	91	1	126	1		230	2,311		St. Louise, Ashford, Casgrain, Dionne, La- fontaine, Garneau, St. Pamphile and St. Eu- gène not mentioned in Census.—Non mention- nés dans le recensement.
	do	1	48	53	101	1	154	2	1	241	1,065		
	do	2	19	109	128	2	177	1		229			
	do	3	41	42	83	8	131	3	3	1,942	13,517		
	do	4	64	56	120	2	124	1					
	do	1	38	75	113	1	131	1					
	do	2	76	26	102	2	124	2	2				
	do	3	30	106	136	1	177	2	2				
	do	4	5	77	82	1	147	2	2				
do	1	53	68	121	2	177	1	1					
do	2	26	84	110	3	125	3	3					
do	3	14	84	98	1	108	1	1					
Totals—Totaux		2,144	2,026	4,170	56	35	5,367			24,831			
HON. JOSEPH GODÉRIOT BLANCHET, 118.													
L'ISLET.	L'Islet	1	47	57	104	3	392	3		1,942	13,517		
	do	2	1	80	81	1	187	1					
	do	3	25	78	103	1	153	1					
	do	4	41	65	106	1	227	1					
	do	5	65	47	112		283						
	do	6	138	32	150		230						
	do	7	147	49	196		241						
	do	8	56	111	167	5	229	5					
	do	9	54	96	150	1	229	1					
	do	10	31	33	64	2	114	2					
	do	11	43	39	82	1	108	1					
	Totals—Totaux		628	687	1,315	14	1	1,942			13,517		
Majorité pour P. B. CASGRAIN, 59.													

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
	L. A. COTE.	C. J. RINHERT.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.					
LOTHBINE.	St. Jean Deschaillons..... No. 1	84	120	176	9	176	2,518		
	do " 2	50	117	200	1	200	1,131		
	Ste Emélie.....	25	82	143	1	143			Leclercville not mentioned in Census—Non mentionné dans le recensement.
	Leclercville, Village.....	20	63	203	2	203	2,129		
	Lotbinière..... No. 1	47	89	140	2	140	1,197		
	do " 2	10	79	89	5	223	2,260		
	St. Edouard..... No. 1	39	125	165	66	96	1,405		
	St. Croix.....	23	108	173	66	140	1,809		
	do " 2	43	24	100	96	173	1,533		
	St. Flavien.....	76	28	147	2	200	657		St. Narcisse and St. Patrick not mentioned in Census—Non mentionnés dans le recensement.
	do " 1	68	94	79	2	115	1,051		
	St. Antoine.....	56	23	70	2	134	1,197		
	do " 1	47	23	93	2	165	1,887		
	St. Apollinaire.....	65	28	90	1	141			
	do " 2	68	24	90	1	183			
	St. Agapit.....	51	12	63	3	118			
	St. Narcisse.....	93	29	70	2	165			
	St. Agathe.....	43	27	70	2	165			
	St. Gilles.....	39	71	110	25	3,136			
	St. Patrick.....	972	1,083	2,055	25	16,887			
	Totals—Totaux.....								

Majority for COME ISABE RINHERT, 111.
Majorité pour

Electoral Districts.	Names of Candidates	Number of Votes	Total Number of Votes	Number of rejected Ballots	Number of spoiled Ballots	Number of Electors on the Electoral List	Population in each Constituency	Remarks.
MASKINGO.	Rivière du Loup..... No. 1	31	46	83	1	420	2,925	
	do " 2	38	53	122	9	382	2,080	
	do " 3	13	84	108	3	346	2,055	
	Maskingó.....	1	30	70	7	148	2,322	
	do " 1	16	37	68	3	158	1,801	
	do " 2	23	13	42	6	175	1,578	
	do " 3	6	42	42	6	151	1,080	
	St. Didace.....	8	63	119	4	182	1,238	
	do " 1	26	29	70	4	65	15,079	
	do " 2	15	26	29	4	34		
	do " 3	1	4	24	2	251		
	St. Ursule.....	1	48	119	2	7		
	do " 1	31	40	107	10	60		
	do " 2	54	42	107	10	60		
	St. Leôn.....	19	108	130	3	7		
	do " 1	19	75	109	6	22		
	do " 2	30	4	95	18	22		
	St. Justin.....	5	81	95	2	22		
	St. Paulin.....	11	75	95	2	22		
	Huntstown.....	7	13	24	2	22		
	St. Alexis.....	2	19	22	2	22		
	Totals—Totaux.....	296	838	1,413	60	7		

Majority for FREDÉRIC HOUDÉ, 542.
Majorité pour

Electoral Districts.	Names of Candidates	Number of Votes	Total Number of Votes	Number of rejected Ballots	Number of spoiled Ballots	Number of Electors on the Electoral List	Population in each Constituency	Remarks.
		L. E. OLIVER.	JOS. E. THORON.					
MÉGANTIC.	Inverness..... No. 1	82	42	124	2	201	2,741	
	do " 2	73	35	108	1	204		
	Inverness, West—Ouest.....	50	32	82	1	106		
	Leeds..... No. 1	103	116	116	1	598	2,754	
	do " 2	89	31	123	2	122		
	do " 3	65	59	124	1	185		
	Ireland, North—Nord.....	47	28	75	3			
	Ireland, South—Sud, and Coleraine.....	89	29	118	2			

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		L. E. OLIVIER.	Jos E. TURGEON	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.									
PROVINCE of QUEBEC. de QUÉBEC.	MÉGANTIC (Continued.) (Suite.)	Halifax, South—Sud.....No. 1	47	110	157	4	1	212	2,747					
		do do....." 2	74	43	117	4			168					
		Halifax, North—Nord....." 1	57	77	134	1	6		345	2,245				
		do do....." 2	61	33	94	1	2		212	1,682				
		Somerset, South—Sud....." 1	66	40	106	1			282	1,946				
		do do....." 2	52	16	68		1		262	1,633				
		Somerset, North—Nord....." 1	8	72	80	3			180	1,092				
		do do....." 2	63	44	107				98	731				
		Nelson....." 1	31	40	71	1			245					
		do do....." 2	22	26	48	1			135					
		Theford....." 1	15	31	46	2			3,668					
		do do....." 2	43	37	80		2							
		Plessisville Village....." 1	54	40	94									
Totals—Totaux.....	1,191	881	2,072	24	22	3,668	18,879							

Majority for } LOUIS EPHEM OLIVIER, 310.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		G. B. BAKER.	GEO. CLAYES.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.									
MISSISSQUOI.	Stanbridge.....No. 1	72	76	148	3	3	197							
		do do....." 2	78	28	106	1	1	167						
		do do....." 3	59	75	134	2	2	182						
		do do....." 4	64	71	135	2		182						
		do do....." 5	25	101	126	15	4	200						
		do do....." 6	49	93	142		1	183						
		Dunham....." 1	53	62	115	19	1	185						
		do do....." 2	80	64	144	10	1	200						
		do do....." 3	58	41	99	16	1	178						
		Dunham Village....." 1	29	16	45			45						
		do do....." 2	27	11	38	4	1	59						
		Sweetsburg Village....." 1	50	52	102	1		129						
		Cowansville Village....." 1	70	28	98			125						
		St. Armand, West—Ouest....." 1	68	18	86	2	2	120						
		do do....." 2	38	51	89			154						
		St. Armand, East—Est....." 1	26	70	96	3		122						
		do do....." 2	29	14	43	1		58						
		Philipsburg Village....." 1	22	16	38	1		272						
		Frelightsburg Village....." 1	50	62	112			66						
		Farnham, Town—Ville.....No. 1	60	40	100			150						
		do do....." 2	28	40	100			128						
		Farnham Township, North—Nord....." 1	70	54	124	6		65						
		Farnham Township, South—Sud....." 1	37	31	68	8	2	94						
Noire Dame des Anges....." 1	64	20	84	1		95								
Clarenceville, East—Est....." 1	67	48	115	4		137								
Clarenceville, West—Ouest....." 1	82	51	133	2	1	176								
Totals—Totaux.....	1,355	1,209	2,564	101	17	3,574	16,922							

Sweetsburg and Cowansville not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.

Majority for } GEORGE B. BAKER, 146.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them for each subdivision.	F. DUGAS.	I. B. DES- LONGCHAMP.	N. FORST.	Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	V. J. F. BROUIN.	LET.															
MONTREAL of QUEBEC. de QUÉBEC.	Ste. Julienne	No. 1	40	26	20	108	1	1	227	1,612							
	St. Esprit	" 2	18	90	22	41	171	2	256	2,893							
	St. Alexis	" 3	26	60	21	47	135	1	237	1,411							
	Jt. Jacques	" 4	70	1	79	150	134	5	180	1,292							
	do	" 5	1	53	1	79	134	1	209	1,613							
	do	" 6	2	62	1	48	112	1	232	3,278							
	St. Lignori	" 7	1	126	7	12	146	1	265	917							
	Rawdon	" 8	2	66	76	144	144	1	197	639							
	Chersey	" 9	1	83	4	28	116	1	96	1,049							
	Westford	" 10	12	15	1	3	31	1	257	1,618							
	Kilkenny	" 11	21	33	80	17	151	3	120	1,436							
Totals—Totaux.....															12,742		

Majority for } FIRMIN DUGAS, 324.
Majorité pour }

MONTREAL	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them for each subdivision.	F. DUGAS.	I. B. DES- LONGCHAMP.	N. FORST.	Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	V. J. F. BROUIN.	LET.															
MONTREAL	Montmagny Village	No. 1	70	83	68	138	3	3	239	1,612							
	St. Thomas	" 2	70	74	62	144	8	4	106	2,893							
	Berthier	" 3	112	18	62	146	8	2	216	1,411							
	St. Pierre Rivière du Sud	" 4	91	60	62	180	1	1	204	1,292							
	St. François Rivière du Sud	" 5	60	28	88	163	1	1	184	1,613							
	do	" 6	74	81	105	88	1	4	139	3,278							
	do	" 7	74	125	189	88	1	4	236	917							
	St. Ignace, Cap.	" 8	54	169	213	116	1	2	269	1,049							
	Township de Montminy	" 9	48	112	160	160	1	3	188	1,618							
	Isle aux Grues	" 10	20	45	65	65	1	2	78	1,154							
	Totals—Totaux.....															13,555	
Majority for } AUGUSTE C. P. R. LANDRY, 38. Majorité pour }																	
MONTREAL	Ste. Brigitte de Laval	No. 1	40	41	81	81	4	4	88	763							
	L'Ange Gardien	" 2	72	97	169	169	4	1	194	1,049							
	Château Richer	" 3	80	55	135	135	4	1	149	1,618							
	do	" 4	42	70	112	112	4	6	132	1,154							
	Ste. Anne	" 5	29	80	109	109	6	1	152	923							
	St. Joachim	" 6	30	59	89	89	6	1	111	663							
	St. Jite	" 7	18	78	96	96	1	2	125	991							
	St. Péronille	" 8	42	58	100	100	2	2	60	1,109							
	St. Pierre	" 9	26	68	144	144	2	2	89	834							
	St. Famille	" 10	6	81	87	87	1	1	143	562							
	St. Jean	" 11	52	34	109	109	1	3	69	1,436							
Totals—Totaux.....															12,065		
Majority for } PIERRE VINCENT VALIN, 226. Majorité pour }																	

Cap St. Ignace, Bour-
dages, Fatton & Talon.
Montminy, Ashburton,
Rolette and Panet.

Ste. Péronille not men-
tioned in Census—Non
mentionnée dans le re-
censement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorat Districts. <i>Districts électoraux.</i>	SUBDIVISIONS.		M. H. GAULT. <i>nombré de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.</i>	Total number of votes polled in each subdivision. <i>Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.</i>	Number of rejected Ballots.	Number of Spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. <i>Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.</i>	Population in each Constituency as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. <i>Observations.</i>
	Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision. <i>Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.</i>	W. D. D. D.							
MONTREAL, (West—Ouest.)	Wards—Quartiers:								
	St. Antoine	No. 1	50	80	9	2	138		
	do	" 2	38	87	3	2	166		
	do	" 3	21	57	4	2	111		
	do	" 4	36	93	9	6	172		
	do	" 5	30	69	9	1	154		
	do	" 6	42	88	2	1	155		
	do	" 7	34	66	4	1	154		
	do	" 8	29	103	4	2	151		
	do	" 9	39	107	1	2	136		
	do	" 10	33	98	1	1	126		
	do	" 11	28	76	6	1	126		
	do	" 12	24	36	60	1	110		
	do	" 13	22	46	68	1	103		
	do	" 14	33	82	115	1	171		
	do	" 15	30	69	99	1	145		
	do	" 16	52	76	128	1	188		
	do	" 17	40	72	112	7	207		
	do	" 18	36	56	95	2	182		
	do	" 19	39	90	102	1	165		
	do	" 20	34	68	120	2	162		
do	" 21	25	95	120	2	210			
23,925									

do	" 22	14	40	54	5	188		
do	" 23	41	76	117	3	171		
do	" 24	36	58	94	4	148		
do	" 25	23	30	53	3	75		
do	" 26	34	93	127	2	251		
do	" 27	7	22	29	1	57		
do	" 28	16	47	63	1	123		
do	" 29	40	82	122	1	211		
do	" 30	11	39	50	3	81		
do	" 31	17	64	81	5	141		
do	" 32	51	88	139	6	210		
do	" 33	29	77	106	2	182		
do	" 34	32	76	108	1	155		
do	" 35	27	73	100	1	174		
do	" 36	21	68	89	1	127		
do	" 37	12	60	72	1	117		
do	" 38	49	78	127	1	207		
do	" 39	28	47	75	1	120		
do	" 40	28	38	66	1	107		
do	" 41	21	41	62	1	127		
do	" 42	13	56	69	1	108		
do	" 43	32	95	127	1	199		
do	" 44	21	70	91	2	124		
do	" 45	11	57	68	1	112		
do	" 46	44	64	108	2	170		
do	" 47	27	75	102	2	184		
do	" 48	27	41	105	1	103		
do	" 49	36	69	105	1	139		
do	" 50	26	58	84	1	106		
do	" 51	35	39	74	1	139		
do	" 52	38	65	103	1	152		
do	" 53	33	60	93	1	153		
do	" 54	26	43	69	1	122		
do	" 55	26	56	82	1	144		
13,106								
Totals—Totaux			1,627	4,961	39	20	8,215	37,031
			3,334	4,961	39	20	8,215	37,031

Majority for } MATTHEW HAMILTON GAULT, 1,707.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		M. P. RYAN.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		B. DEVLIN.	M. P. RYAN.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.					
MONTREAL (Centre—Centre.)	Wards—Quartiers— Ste. Anne.....	No. 1	36	30	66	1	1	442	18,639		
	do	" 2	48	61	109	460			
	do	" 3	56	63	119	295			
	do	" 4	50	77	127	262			
	do	" 5	44	30	74	323			
	do	" 6	44	56	100	425			
	do	" 7	69	82	151	374			
	do	" 8	85	90	175	433			
	do	" 9	75	38	113	511			
	do	" 10	92	41	133	364			
	do	" 11	75	38	113	249			
	do	" 12	92	52	144	262			
	do	" 13	43	29	72	205			
	do	" 14	67	54	121	407			
	do	" 15	40	83	123	276			
	do	" 16	39	69	108	305			
	do	" 17	25	58	83	440			
	do	" 18	37	64	101	390			
	do	" 19	60	60	120	188			
	do	" 20	42	90	132	193			
	do	" 21	31	62	93	130			
	do	" 22	59	60	119	187			
	do	" 23	61	57	118	178			
	do	" 24	14	88	102	248			
	do	" 25	14	57	71	259			
	do	" 26	41	124	165			

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		M. P. RYAN.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		F. X. ARCHAM- BEAULT.	G. J. COURSOUL.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.					
MONTREAL (East—Est.)	Wards—Quartiers— St. Lewis—St. Louis.....	No. 1	53	108	168	172	14,916		
	do	" 2	37	45	82	122			
	do	" 3	68	68	136	183			
	do	" 4	61	67	128	184			
	do	" 5	50	76	126	177			
	do	" 6	47	81	128	194			
	do	" 7	53	60	113	177			
	do	" 8	57	81	138	201			
	do	" 9	86	64	150	193			
	do	" 10	58	62	120	146			
	do	" 11	48	57	105	146			
	do	" 12	38	53	91	136			
	do	" 13	55	54	109	169			
	do	" 14	39	64	103	184			
	do	" 15	45	77	122	181			
	do	" 16	46	58	104	176			
	do	" 17	33	45	78	151			
	do	" 18	46	50	96	156			
	do	" 19	51	50	101	195			
Totals—Totaux.....		1,845	2,624	4,469	183	51	10,646	23,903			
Majority for M. P. RYAN, 779.											

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		F. X. A.- CHAMBAULT.	G. J. COURSOUL.	F. X. A.- CHAMBAULT.	G. J. COURSOUL.									
14 MONTREAL (East—Est.) (Continued.) (Suite.)	St. James—St. Jacques.....	20	77	107	4	176	17,680							
	do	21	78	135	1	119								
	do	22	59	85	1	122								
	do	23	46	109	1	180								
	do	24	51	131	80	4		179						
	do	25	53	76	129	14		199						
	do	26	51	76	129	6		186						
	do	27	39	78	117	1		188						
	do	28	33	80	133	1		200						
	do	29	28	78	116	7		175						
	do	30	58	85	143	1		200						
	do	31	51	82	133	4		192						
	do	32	24	35	59	1		109						
	do	33	45	77	122	3		188						
	do	34	56	67	123	2		189						
	do	35	53	79	132	5		192						
	do	36	66	64	130	14		199						
	do	37	54	87	141	3		195						
	do	38	22	46	69	43		150						
	do	39	47	64	111	7		171						
do	40	26	74	100	7	148								
do	41	50	62	112	10	168								
do	42	34	47	81	10	144								
do	43	64	53	117	6	199								
do	44	48	72	120	3	186								
Totals—Totaux.....		3,284	4,626	7,860	199	11,876		156				46,291		

St. Mary's—St. Marie.....	451	66	96	161	3	267	13,685						
do	46	73	113	180	2	180							
do	47	42	62	104	1	178							
do	48	23	73	96	2	163							
do	49	54	69	123	3	178							
do	50	51	90	141	2	189							
do	51	65	63	118	9	119							
do	52	25	61	96	1	150							
do	53	56	65	121	1	191							
do	54	45	95	140	1	210							
do	55	40	71	111	1	141							
do	56	36	74	110	1	158							
do	57	43	57	100	4	149							
do	58	58	60	118	3	180							
do	59	53	63	116	3	182							
do	60	59	53	112	2	170							
do	61	31	41	72	8	132							
do	62	50	52	102	8	200							
do	63	52	37	89	1	135							
do	64	50	50	100	1	172							
do	65	48	76	124	1	174							
do	66	37	63	90	1	137							
do	67	35	91	126	1	188							
do	68	28	79	107	6	149							
do	69	35	99	134	2	195							
Totals—Totaux.....		3,284	4,626	7,860	199	11,876		156				46,291	

Majority for
Majorité pour } HON. CHARLES JOSEPH COURSOUL, 1,392.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	J. E. BUREAU. Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	S. COUPAL. DIT LAREINE. Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.								
NAPIERVILLE	St. Remi, Village	No. 1	90	1	1	114	831	Napierville, Village, not mentioned in Census.— Non mentionné dans le recensement.	3,273	
	do	No. 2	96	3	1	215	1,938			
	do	No. 3	69	131	1,986			
	St. Michel	No. 4	70	163	1,625			
	do	No. 5	70	168	2,035			
	St. Edouard	No. 6	48	198			
	do	No. 7	29	154			
	Sherrington	No. 8	46	171			
	do	No. 9	19	71			
	do	No. 10	8	98			
	Napierville, Village	No. 11	40	141			
	St. Cyprien	No. 12	10	193			
	do	No. 13	22	215			
Totals—Total		617	1,366	11	10	2,022	11,688			

Majority for } SIXTE COUPAL DIT LAREINE, 132.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	F. X. O. MÉTHOT.	G. A. TH. GOTTE.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
NICOLET	St. Pierre les Beuqués	No. 1	71	101	264	Ste. Sophie not mentioned in Census.— Non mentionnée dans le recensement.	2,942	
	do	No. 2	48	67	113			
	do	No. 3	76	117	217			
	Ste. Sophie de Levard	No. 4	48	64	117			
	Gentilly	No. 1	123	32	155			
	do	No. 2	113	24	137			
	Ste. Marie de Blandford	No. 1	14	9	19			
	Ste. Gertrude	No. 2	101	51	152			
	do	No. 1	64	13	77			
	do	No. 2	80	8	89			
	Beaucourt	No. 1	95	59	342			
	do	No. 2	96	19	115			
	Ste. Angèle de Laval	No. 1	31	6	37			
La Rochelle	No. 1	57	42	115				
St. Grégoire	No. 2	73	73	130				
do	No. 1	47	111	158				
St. Célestin	No. 1	23	43	66				
do	No. 2	74	34	108				
St. Wenceslas	No. 1	25	17	42				
do	No. 2	57	19	76				
Ste. Eulalie	No. 1	58	53	111				
St. Leonard	No. 1	18	30	48				
do	No. 2	26	34	60				
Nicolet, Parish—Paroisse	No. 1	38	36	74				
do	No. 2	37	11	48				
Nicolet, Town—Ville	No. 1	31	51	82				
do	No. 2	44	56	100				
Ste. Monique et Ste. Perpétue	No. 1	62	35	97				
do	No. 2	28	35	63				
do	No. 3	101	14	115				
Ste. Brigitte des Saunts	No. 1				
Totals—Total		1,759	2,777	79	20	5,578	23,262			

RETURN of the Fourth, General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		A. WRIGHT.	J. A. CAMERON										
OTTAWA (County—Comté.)	Bardly.....	1	104	36	140	1	1	1	1	176	1,120		
	Aylmer Village.....	2	72	17	89	3	2	1	1	362	1,650		
	do.....	3	128	35	163	4	4	5	5	181			
	Hull Township.....	4	63	49	112	2	4	4	4	128			
	do.....	5	108	91	108	2	2	2	2	263			
	do.....	6	91	26	117	9	2	2	2	112			
	Hull City—Cité.....	7	66	3	69	42	1	3	3	74			
	do.....	8	25	17	83	69	1	1	1	122			
	do.....	9	58	25	16	48	1	1	1	87			
	do.....	10	32	46	23	69	1	1	1	163			
	do.....	11	46	21	11	95	2	1	1	182			
	do.....	12	74	74	11	87	1	1	1	171			
	do.....	13	76	10	92	10	1	106	1	171			
	do.....	14	82	18	18	89	1	1	1	116			
	do.....	15	71	18	79	79	1	1	1	156			
	do.....	16	68	13	19	71	1	1	1	156			
	do.....	17	52	19	4	71	1	1	1	137			
	do.....	18	52	4	9	61	1	1	1	200			
	Gatineau Point Village.....	19	74	63	78	78	1	1	1	200			Gatineau Point Village not mentioned in Cen- sus.—Non mentionné dans le recensement.
	Templeton Township.....	20	50	63	113	113	6	1	1	87			
	do.....	21	29	6	56	56	2	3	3	138			
	do.....	22	37	19									

Buckingham Village.....	23	153	18	171	4	265	1,301						
do.....	24	2	28	30	30	2	182	1,234					
Angé Gardien.....	25	15	23	38	38	2	2	2	2	182			
do.....	26	45	26	71	83	2	2	2	290				
Buckingham Township.....	27	52	31	83	22	2	2	2	68				
do.....	28	13	9	22	34	2	1	1	62				
St. Malachi.....	29	12	22	34	31	1	2	2	184				
do.....	30	2	29	31	132	1	1	1	68				
Lochaber.....	31	24	108	132	44	1	1	1	46				
do.....	32	5	39	44	34	1	1	1	30				
Mulgrave and Derry.....	33	6	28	34	15	1	1	1	198				
McGill, Blake, Wells and Bigelow.....	34	6	9	15	124	10	2	2	123				
do.....	35	27	97	83	101	7	108	7	302				
Ste. Angélique.....	36	16	67	83	101	7	108	7	302				
do.....	37	79	22	101	60	5	5	5	190				
Notre Dame de Bonsecours.....	38	28	22	50	94	1	1	1	287				
do.....	39	22	43	66	66	1	1	1	182				
St. André Avellin.....	40	22	44	66	87	3	3	3	184				
do.....	41	11	76	87	25	5	5	5	56				
Ripon.....	42	11	44	55	43	1	1	1	101				
do.....	43	15	26	41	25	1	1	1	89				
Hartwell and Suffolk.....	44	56	26	82	74	7	88	7	137				
do.....	45	50	24	74	75	1	1	1	142				
Masham.....	46	14	61	75	75	1	1	1	161				
do.....	47	25	4	29	29	1	1	1	85				
Portland.....	48	69	30	99	99	3	3	3	101				
Wakefield.....	49	21	4	25	25	1	1	1	56				
do.....	50	148	4	152	43	31	31	31	101				
Lowé.....	51	43	24	60	60	2	2	2	89				
Hincks.....	52	36	36	67	85	1	1	1	137				
Aylwin.....	53	67	85	152	44	64	64	64	142				
Wright.....	54	85	44	129	44	64	64	64	142				
do.....	55	92	49	141	49	62	62	62	161				
Northfield.....	56	49	1	50	49	62	62	62	85				
Bouchette.....	57	122	65	187	65	85	85	85	85				
Gémoron.....	58	65		65									
Egan and Kensington.....													
Aumond.....													
Totals—Totaux.....		3,025	1,365	4,410	88	395	7,165	37,262	879				

Lochaber, Thurso and Gore.
McGill, Blake and Wells not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.
Kensington.
A mound not mentioned in Census.—Non mentionnées dans le recensement.
Bowman, Bigelow.

Majority for ALONZO WRIGHT, 1,640.
Majorité pour

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. POIRRE. nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		THOS. MURRAY.										
of QUEBEC. de QUEBEC.	PORTIAC	Aldfield	15	2	17	17	2	3	28	28	1,997	
		Onslow, North—Nord	66	34	100	85	1	2	134	134	1,997	
		do South—Sud	17	66	83	83	2	2	111	116	1,997	
		do do	19	26	45	45	7	7	125	125	1,997	
		Quigon	30	50	80	80	7	7	116	116	2,162	Quigon, Shawville, Ca- wood and Alley and and Bryson not men- tioned in Census—Non mentionné dans le re- censement.
		Bristol	2	27	29	92	3	3	118	118	2,162	
		do do	43	49	92	106	1	1	143	143	2,162	
		do do	38	68	106	119	3	3	157	157	2,162	
		Clarendon	2	36	38	119	4	4	136	136	2,162	
		do do	3	22	73	95	4	4	160	160	2,162	
		do do	4	21	96	117	2	2	161	161	2,162	
		Shawville	6	28	34	124	5	4	161	161	634	
		Thorne	12	112	124	48	2	1	73	73	397	Clapham and Udders- field not mentioned in Census—Non mention- nés dans le recense- ment.
		Leslie, Clapham and Uddersfield.	23	25	48	65	1	1	103	103	662	
		Cawood and Alley.	20	21	41	65	1	1	77	77	662	
		Portage du Fort.	37	28	65	37	1	1	49	49	1,243	
		Bryson	19	27	46	37	1	1	13	13	1,243	
		Litchfield	18	19	36	144	1	1	157	157	1,080	
		do do	2	108	144	135	1	2	158	158	1,080	
		Calumet Island	1	32	32	62	1	2	74	74	1,080	
do do	2	37	25	62	1	2	74	74	1,080			

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. POIRRE. nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.		
		THOS. MURRAY.												
of QUEBEC. de QUEBEC.	PORTIAC	Mansfield and Pontefract	62	61	123	3	3	49	49	786				
		do do	12	29	41	41	2	1	102	102	404			
		Watham and Bryson	23	59	82	136	5	38	177	177	598			
		Chichester	31	105	136	115	4	4	138	138	1,503			
		Alumette Island.	80	35	115	170	4	4	223	223	1,503			
		do do	125	45	170	36	1	1	47	47	470	Chapeau not mentioned in Census—Non men- tionné dans le recense- ment.		
		Chapeau	16	21	36	82	1	4	101	101	470			
		Sheen, Esket, Malakoff and Aberdeen.	39	43	82	16	1	2	24	24	1,219	Pontiac, North—Nord.		
		do do	13	3	16	16	1	2	24	24	1,219			
		Totals—Total	1,174	1,381	2,555	51	108	3,243	3,243	15,810	15,810			
		of QUEBEC. de QUEBEC.	PORTNEUF	St. Augustin	23	114	137	3	3	158	158	1,880		
				do do	7	94	101	101	1	1	142	142	1,880	
				Pointe aux Trembles	47	80	127	59	1	1	71	71	1,578	
				do do	14	45	59	72	1	1	82	82	560	
				Ecureuils	35	37	72	106	1	1	148	148	1,350	
				Cap Santé	92	14	106	142	1	1	170	170	1,790	
				do do	72	17	89	125	1	1	179	179	2,402	
				Portneuf	105	37	142	145	1	1	189	189	1,503	
				do do	93	32	125	166	1	1	175	175	2,263	
				do do	62	83	145	169	1	1	199	199	1,665	
Descambault	44			115	166	186	1	1	204	204	1,665			
do do	82			84	166	186	1	1	204	204	1,665			
Groindnes	49			117	166	186	1	1	204	204	1,665			
St. Camille	20			91	117	186	4	4	175	175	2,263			
do do	28			55	83	83	1	1	104	104	1,665			
St. Alban	10			46	56	56	1	1	167	167	1,665			
do do	26			109	135	135	2	2	167	167	1,665			
St. Basile	87			22	109	105	1	1	139	139	2,012			
do do	100			5	105	42	1	1	124	124	2,012			
do do	34			10	42	42	1	1	54	54	2,012			

Majority for
Majorité pour } JOHN POIRRE, 207.

J. POIRRE.
R. P. VALLEE.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorals Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.		Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	E. A. DE St. GEORGE.	R. P. VALLEB. nombré des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins maudules.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	No. 1	No. 2												
PORTNEUF. (Continued.) (Suite.)	St. Raymond	74	1,628	1,628	3	3,256	14	1	3,924	105	3,243			
	do	63			69					107				
	do	77			170					194				
	do	55			128					138				
St. Jeanne de Neuville	do	69			67					160				
	do	112			52					195				
	do	78			34					135				
St. Catherine	do	49			13					71				
	do	2			100					147				
Totals—Totaux		1,628	1,628	3,256	14	1	3,924	22,509						St. Ubald not mentioned in Census—Non men- tionné dans le recense- ment.

Casting vote of Returning Officer..... 1
Vote prépondérant de l'Officier-Rapporteur.....

Majority for } E. A. DE St. GEORGE, 1.
Majorité pour }

On, recount by Judge.—Après un nouveau
département des votes fait par un Juge..... 1,572

Majority for } ROCH PAMPHILE VALLEB, 33.
Majorité pour }

QUEBEC EAST.....	HON. W. LAURIER.	PHI. VALLEBRES	Wards—Quartiers— Jacques Carder.....		No.	Majority for } Majorité pour }	Total	Remarks.	
			St. Roch	St. Roch North—Nord					
do	54	30	84	2	84	84			
do	81	33	114	4	114	114			
do	41	40	81	2	81	81			
do	67	25	92	2	92	92			
do	58	38	96	3	96	96			
do	77	37	114	5	114	114			
do	49	25	74	1	74	74			
do	81	42	123	2	123	123			
do	52	39	91	4	91	91			
do	90	31	121	5	121	121			
do	76	46	122	6	122	122			
do	84	37	121	1	121	121			
do	23	41	64	4	64	64			
do	73	49	122	4	122	122			
do	40	34	74	2	74	74			
do	57	42	99	3	99	99			
do	78	21	99	4	99	99			
do	54	43	97	4	97	97			
do	45	30	75	5	75	75			
St. Roch Parish—Paroisse	47	36	83	1	83	83			
do	54	29	83	1	83	83			
do	65	29	94	3	94	94			
St. Sauveur	72	51	123	3	123	123			
do	67	43	110	1	110	110			
do	84	36	120	1	120	120			
do	68	52	120	6	120	120			
do	61	59	120	2	120	120			
do	64	49	109	9	109	109			
do	72	34	106	2	106	106			
do	70	46	116	7	116	116			
do	42	25	67	2	67	67			
Totals—Totaux	1,946	1,168	3,114	55	3,114	3,114			
Majority for } Majorité pour }		HON. W. LAURIER, 778.		33		4,487		26,305	

863. Number of electors
on the list for remain-
ing subdivisions.—Le
nombre des électeurs
pour les autres subdivi-
sions est compris dans
cette liste.

476. do do

St. Roch, South—Sud.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	J. MALOUIN.		J. G. ROSS.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	REMARKS. Observations.
			J. G. ROSS.	J. MALOUIN.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.								
QUEBEC. (Centre—Centre.) Province of QUEBEC. de QUEBEC.	Wards—Quartiers :	No.												
	St. Louis.....	1	5	36	41	1	41	1	406	2,868			
	do.....	2	33	52	85	1	85	1			
	do.....	3	52	74	126	1	126	1			
	Palais.....	4	53	44	97	1	97	1	331	2,451			
	do.....	5	47	81	128	2	128	2			
	St. Jean.....	6	49	34	83	83			
	do.....	7	87	44	131	2	131	2			
	do.....	8	104	100	204	9	204	9			
	do.....	9	87	18	105	3	105	3			
	do.....	10	139	63	202	202			
	do.....	11	58	30	88	88			
	Montcalm.....	12	65	54	119	2	119	2			
	do.....	13	79	42	121	9	121	9			
	do.....	14	69	36	105	1	105	1			
do.....	15	54	25	79	79				
Banlieue.....	16	20	49	69	1	69	1				
Totals—Totaux.....		1,001	782	1,783	32	1,783	32	2,760	18,188			
Majority for JACQUES MALOUIN, 219. Majorité pour														

QUEBEC (West—Ouest.)	A. P. GARON.		J. THIRODEAU.		Totals—Totaux		Majority for A. P. GARON, 629.	
HON. THOMAS MCGREVEY, Acclamation.....	13,206		
QUEBEC (County—Comté.)	Ancienne Lorette.....	No. 1	66	89	155	1	182	2,233
do.....	do.....	2	91	78	179	3	170
Beauport.....	do.....	1	116	32	158	4	172
do.....	do.....	2	122	48	170	7	191	4,053
do.....	do.....	3	87	79	166	1	187
do.....	do.....	4	55	70	125	3	147
Charlesbourg.....	do.....	1	111	48	159	181	2,403
do.....	do.....	2	98	66	164	200
St. Ambrose.....	do.....	1	86	74	160	2	188	3,395
do.....	do.....	2	75	83	158	6	188
do.....	do.....	3	25	25	50	57
St. Colomb.....	do.....	A.	66	19	85	94	3,185
do.....	do.....	B.	146	33	179	196
do.....	do.....	C.	70	63	133	178
do.....	do.....	D.	95	34	129	199
St. Gabriel East—Est.....	do.....	1	80	36	86	92	737
do.....	do.....	2	59	26	115	128	360
St. Dunstan.....	do.....	18	26	44	44	44	354
St. Félix.....	do.....	79	54	133	203	150	1,625
St. Foye.....	do.....	107	56	203	48	192
Stoneham and Tewkesbury.....	No. 1	26	22	22	23	103	662
do.....	do.....	2	24	12	36	48
Totals—Totaux.....		1,702	1,073	2,775	28	59	3,237	19,607
Majority for A. P. GARON, 629.								
Valcartier, St. Gabriel. St. Félix not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.								

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		W. B. IVES.	Total Number of Votes polled, in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Hon H AYMER.	nom des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Nombre de votes donnés dans chaque subdivision.	Nombre de bulletins écartés.								
RICHMOND AND WOLFE of QUEBEC. de QUEBEC.	Shipton	1	No.	81	126	1	1	184	2,354					
	do	2	"	71	116	1	1	102	621					
	do	3	"	39	63			174	1,398					
	Darville	4	"	64	112	1	1	188	715					
	Cleveland	5	"	74	96	2	2	171	2,560					
	do	6	"	51	124	6	2	132	866					
	Richmond	7	"	27	80	2	2	125	200					
	do	8	"	40	82	3	3	68	1,107					
	Melbourne	9	"	20	37	6	2	147	1,094					
	do	10	"	84	140	4	2	200	1,807					
	do	11	"	80	132	4	2	177	606					
	Brompton	12	"	47	117			200						
	Stoke	13	"	22	92	3	3	190						
	Windsor	14	"	53	96	5	5	153						
	Windsor Mills	15	"	27	75	1	1	120						
	St. George de Windsor	16	"	4	54	1	1	84						
	do	17	"	4	82	6	2	143						
	Wotton	18	"	5	50	5	2	74						
	do	19	"	15	64	7	2	117						
	do	20	"	2	82	8	2	135						
	St. Camille	21	"	49	103	2	2	142						

Dudswell	22	35	86	114	1	1	129	875						
do	23	33	68	90	3	1	17	1,286						
Weedon	24	4	74	10	1	1	141	824						
do	25	9	10	81	7	1	93	2,089						
do	26	10	57	57	2	2	87	1,043						
Stratford	27	13	44	51			123	293						
Garthby	28	9	42	57			116	20,036						
St. Fortunat de Wolfestown	29	7	50	11			188							
Wolfestown	30	5	6	11			60							
do	31	31	107	138	4	4	170							
do	32	5	12	17			58							
Ham, North—Nord	33	43	80	123	1	1	177							
do	34	10	21	31			142							
Ham, South—Sud		1,069	2,753	4,340	62	14	4,340							
Totals—Totaux		1,684	2,753	4,340	62	14	4,340							

Majority for } WILLIAM BULLOCK IVES, G15.
Majorité pour }

RICHELIEU	Sorel, Town—Ville	41	71	115	1	1	114	5,636						
do	do	36	27	63			86							
do	do	46	44	72	3	3	104							
do	do	42	35	104	1	1	131							
do	do	68	38	86	2	2	37							
do	do	32	62	131	5	5	65							
do	do	69	21	65	1	1	109							
do	do	13	52	103	1	1	114							
do	do	6	6	64	1	1	49							
Sorel Parish—Paroisse	do	50	4	63	2	2	63							
St. Anne	do	4	17	106	1	1	701							
St. Joseph	do	46	39	118	5	5	1,785							
St. Ours, Town—Ville	No. 1	67	25											
St. Ours	do	1												

Electoral lists deposited in Court—Listes des électeurs déposées en cour.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		L. H. MASSURE.		G. J. BARTHÉ.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census.		Remarks. Observations.																
		Noms des candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Noms des candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins maculés.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.																											
RICHMOND (Continued.) (Suite.)	St. Roch.....	34	49	83	1	3	1	972	Majority for Majorité pour LOUIS HUET MASSURE, 110	2,344	30	16	20,048	1,227	2,344	68	1,222	3,150	1,516	1,620	972													
	do	21	98	119		2																												
	St. Victoire.....	8	33	41																														
	do	1	46	130																														
	St. Robert.....	1	73	116																														
	do	2	73	139																														
	St. Aimé.....	1	78	113																														
	do	2	82	31	100																													
	St. Louis de Bonsecours.....	1	58	42	100																													
	St. Marcel.....	2	42	56	68																													
do	2	12	56	68																														
Totals—Totaux.....		1,117	1,227	2,344	30	16	20,048																											

RIMOUSKI.....	J. B. R. FISHER.		Hon. H. L. LANGBEIN.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census.		Remarks. Observations.							
	Noms des candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Noms des candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre de bulletins écartés.	Nombre de bulletins maculés.		Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.														
St. Mathieu.....	1	110	44	154	1																
do	2	92	60	152																	
St. Simon.....	3	86	29	115																	
St. Fabien.....	4	105	17	122	1																
do	5	27	152	179	3																
St. Cécile du Bic.....	6	39	92	131	1																
do	7	58	12	70	2																
Notre Dame du Sacré-Cœur.....	8	65	62	127	9																
Rimouski, Town—Ville.....	9	36	47	83	2																
St. Germain de Rimouski.....	10	35	40	75	2																
do	11	2	20	22																	
St. Blandine.....	12	46	109	155																	
St. Anaclet.....	13	18	29	47																	
Neigette.....	14	57	25	82	1																
St. Luce.....	15	62	19	81	1																
do	16	62	27	85	2																
St. Donat.....	17	66	18	84	1																
St. Gabriel.....	18	109	62	171	1																
St. Flavie.....	19	36	19	55	4																
St. Joseph de LePage.....	20	47	115	162	4																
St. Angele.....	21	49	28	77	3																
St. Moïse.....	22	99	57	156	3																
St. Octave.....	23	30	12	42	2																
Petit Métis.....	24	31	9	40	2																
Cabot.....	25	81	161	242	2																
McVider.....	26	38	103	146	2																
do	27	180	32	212	6																
St. Ulric de Matane.....	28	92	49	141	1																
St. Jérôme de Matane.....	29	66	16	82	1																
Matane.....	30	42	99	193	1																
Tessier.....	31	94	16	35	3																
St. Félicité.....	32	21	21	42	1																
Cherbourg.....	33	21	21	42	1																
Dalibaire.....	34	10	18	28	1																
Romieux.....																					
Totals—Totaux.....		2,003	1,554	3,557	48	18	27,418														
Majority for Majorité pour		J. B. R. FISHER.		3,557		48		18		4,749		27,418									

St. Blandine not men-
tioned in Census—Non
mentionné dans le re-
censement.

Cabot not mentioned in
Census—Non men-
tionné dans le recense-
ment.

{ Dalibaire and Romieux
not mentioned in Cen-
sus—Non mentionnés
dans le recensement.
Metapédia Road—Chemin.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		G. CHVAL.	G. A. GIGAUDT.	G. A. GIGAUDT.	G. CHVAL.									
Province de QUEBEC, of QUEBEC.	ROUVILLE.....	1	20	78	98	3	5	122	723					
		2	21	100	121	77	1	363	1,698					
		3	38	39	59	127	3	2	160	1,556				
		4	13	46	62	71	2	7	93	937				
		5	33	94	62	142	1	6	144	3,737				
		6	9	62	57	122	1	7	505	255				
		7	85	57	55	76	1	5	66	2,194				
		8	67	17	26	94	1	2	370	1,674				
		9	59	42	26	94	1	3	321	1,863				
		10	42	68	26	94	1	1	321	1,863				
		11	11	26	26	94	1	1	321	1,863				
		12	11	26	26	94	1	1	321	1,863				
		13	47	15	62	62	1	1	321	1,863				
		14	27	34	61	76	1	1	321	1,863				
		15	45	31	76	40	1	1	321	1,863				
		16	18	29	40	154	6	1	321	1,863				
		17	77	77	69	122	16	1	321	1,863				
		18	51	18	69	122	16	1	321	1,863				
		19	68	54	122	73	16	1	321	1,863				
		20	34	89	73	122	16	1	321	1,863				

St. HYACINTHE.....	St. Hyacinthe, City—Cité— Wards—Quartiers.....	No.	H. MEROIER.	LOUIS TELLIER.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
1	105	36	141	141	34	46	2,904	17,634				
2	79	20	99	99	2	2	213	1,208				
3	85	33	118	118	1	3	120	939				
4	24	23	67	67	1	1	54	760				
5	63	41	94	94	3	7	68				
6	80	52	132	132	2	2	213	1,208				
7	81	34	115	115	1	1	120	939				
8	92	27	119	119	1	1	54	760				
9	43	19	62	62	4	2	68				
10	58	76	134	134	4	2	121	788				
11	37	69	106	106	1	2	176	2,581				
12	44	79	123	123	1	2	144	2,345				
13	53	59	112	112	1	1	158	1,839				
14	45	70	115	115	1	1	137	1,176				
15	42	29	71	71	6	4	129	1,176				
16	23	151	174	174	1	1	236	2,463				
17	5	144	149	149	4	4	167	2,463				
18	50	59	109	109	3	3	194	2,133				
19	86	59	145	145	1	1	129	1,239				
20	56	52	108	108	1	1	77	1,239				
21	24	39	63	63	23	21	3,020	18,310				
Totals—Totaux.....			1,175	1,181	2,366	23	21	3,020	18,310			
Majority for Majorité pour			LOUIS TELLIER, 6									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		F. BOURASSA.	Chs. LOYRETT.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.							
Province of QUEBEC. de QUEBEC.	St. John's.....	32	43	75	1	117	3,022					
	do (Town—Ville)	25	30	55	2	82						
	do	28	21	49	3	100						
	do	42	39	81	3	121						
	do	44	18	62	1	113						
	do	44	43	87	1	147						
	do	44	40	84	1	141						
	do	65	19	84	2	164						
	St. Jean.....	82	17	99	2	160						
	do	54	64	118	2	142						
	St. Marguerite de Blarfenzie.....	11	80	91	2	166						
	do	39	17	56	4	239						
	St. Valentin.....	12	53	65	4	184						
	do	13	53	66	4	194						
	Lacolle.....	14	51	62	1	188						
	do	15	49	64	1	194						
do	16	48	60	1	115							
Totals—Totaux.....		780	583	1,363	22	2,189						
		} FRANÇOIS BOURASSA, 197.										
		} Majorité pour										
		} Majorité pour										
		} L'Acadie.										
		} 1,048										
		} 800										
		} 1,797										
		} 2,148										
		} 3,307										
		} 12,122										

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		L. DÉSALINIÈRES	G. J. REMING-TON.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.							
SHEFFORD.....	Pointe du Lac.....	93	38	131	131	6	152	1,467	St. Matthieu
	do	64	19	83	83	1	130	1,467	St. Matthieu
	Yamachiche.....	99	36	135	135	157	2,365	
	do	82	44	126	126	151	2,365	
	do	49	38	87	87	101	822	
	St. Séverè.....	47	36	83	83	151	822	
	St. Barnabé.....	54	69	123	123	148	1,639	
	do	68	57	125	125	145	1,639	
	St. Elie.....	25	66	91	91	119	472	Augmentation.
	St. Boniface.....	10	51	61	61	143	472	Augmentation.
	do	37	33	70	70	88	472	Augmentation.
	St. Etienne.....	12	32	44	44	175	2,574	
	do	41	63	104	104	139	2,574	
	Trois Rivières Parish—Paroisse.....	69	11	80	80	109	1,189	Shawenegan.
Totals—Totaux.....		811	731	1,542	5	1,542		15	1,778	10,658		
		} Majorité pour										
		} Majorité pour										
		} LOUIS LÉON LESIEUR DÉSALINIÈRES, 80.										
SHEFFORD.....	Waterloo Village.....	1	13	14	14	100	1,240	
	do	47	32	79	79	129	1,240	
	do	73	8	81	81	111	1,240	
	Shefford Township.....	4	88	92	92	173	3,542	
	do	98	26	124	124	171	3,542	
	do	103	19	122	122	176	3,542	
	do	8	65	73	73	166	876	
	Granby Village.....	7	51	58	58	125	876	
	do	4	49	53	53	119	876	
	do	6	61	67	67	173	2,425	
	Granby Township.....	2	84	86	86	166	2,425	
	do	33	17	50	50	153	2,425	
	do	3	33	36	36	153	2,425	
	do	10	20	30	30	111	2,425	

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	M. AUBER.	HON. L. S. HUNTINGTON.	R. NICOL.	Subdivision.					
SHEFFORD. (Continued.) (Suite.)	Ste. Cécile.....	No. 1 10	26	83	119	2	1	174	Ste. Prudentienne not mentioned in Census. —Non mentionné dans le recensement.
	do	" 2 33	9	51	89	3	2	138	
	Ste. Prudentienne.....	" 1 50	21	34	105	3	194	
	do	" 2 54	54	8	83	141	
	St. Valérien	" 1 21	2	79	121	2	184	
	do	" 2 40	33	42	78	123	
	do	" 3 33	58	34	94	1	127	
	Roxton Falls Village.....	No. 1 7	46	65	118	184	
	do	" 2 25	64	96	157	157	
	do	" 1 74	6	82	88	124	
	Ely, North—Norch.....	" 2 23	32	58	90	856	
	do	" 1 41	40	53	134	100	
	Ely, South—Sud.....	" 2 33	27	60	87	1	183	
	do	" 1 34	34	80	114	100	
Stukely, North—Nord.....	" 1 13	27	43	70	184		
do	" 2 3	5	115	123	52		
do	" 3 3	3	5	115	180		
Stukely, South—Sud.....	" 1 4	67	45	112	184		
Totals—Totaux.....	272	1,414	1,186	2,872	17	21	4,374	19,077	

Hon. LUCIUS SETH HUNTINGTON, 228.
Majority for
Majorité pour

SHERBROOKE.....
(TOWN—VILLE.)

8,516

EDWARD T BROOKS, Acclamation

SHERBROOKE..... (TOWN—VILLE.)	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins nuds.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	J. P. LANTIER.	L. H. MASSON.	Subdivision.	Subdivision.					
SOULANGES.....	Coteau Landing Village.....	No. 1 28	37	65	1	1	101	400	Soulanges Village not mentioned in Census. —Non mentionné dans le recensement.
	St. Olet.....	" 1 79	26	105	172	1,057	
	St. Ignace.....	" 2 46	46	33	83	3	162	
	do	" 1 22	11	17	28	67	
	do	" 2 10	7	17	24	95	
	Soulanges Village.....	No. 1 94	35	129	84	4	174	
	St. Joseph	" 2 73	7	84	84	122	
	do	" 1 70	30	100	100	1	184	
	St. Zotique	" 2 49	39	92	148	4	146	
	do	" 1 127	21	148	148	286	
	St. Polycarpe	" 2 84	12	96	96	148	
	do	" 1 53	9	62	62	99	
	St. Téléphore.....	" 3 48	15	63	63	102	
	do	" 2 69	30	99	99	1	142	
Totals—Totaux.....	852	325	1,185	1,185	14	7	1,930	10,808	

Majority for
Majorité pour } JACQUES PHILIPPE LANTHIER, 527.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour le Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		C. C. COLBY.	E. R. JOHNSON.							
of QUEBEC. de QUEBEC.	STANSTEAD	Barford Township, North—Nord do South—Sud	43 37	28 27	71 64	3 3		123 128	1,339	
		Dixville Village	32	47	79			92		
		Coaticook do	45	11	56	2	1	115	1,160	
		do do	71	24	95			169		
		do do	3	37	40		1	100		
		do do	32	20	52			87		
		Ramsay Township	1	93	40	1		133		
		do do	2	73	21	2		94		
		do do	3	73	29			104		
		do do	75	46	121	1	3	121		
		do do	4	34	38	1		138		
		Hatley Township	104	15	89			145	2,318	
		do do	74	40	148		2	148		
		Magog Township, East—Est	66	27	93			128	1,174	
		do do	66	28	94		3	116		
		do do	74	56	130			197		
		do do	66	62	128			190		
	do do	104	25	129			178	4,022		
	do do	89	46	135			192			
	do do	39	32	71			98			

Province	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.		
		P. Ed GRAND-BOIS.	A. ROULIOT.									
TEMISCOUATA	Majority for Majorité pour	Stanstead Plain Village	65	39	104			129	574	Beebe, not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.		
		Beebe Plain Village	34	29	63		1		82			
		Totals—Totaux	1,492	738	2,230	15	10		3,235	13,138		
			Majority for Majorité pour	CHARLES C. COLBY, 754.								
				P. Ed GRAND-BOIS.	A. ROULIOT.							
				Trois Pistoles	39	86	125	2		159	3,967	
				do do	37	60	97	1		111		
				Ste. Françoise	21	29	50			67	677	
				Bégon, Township	49	33	82			107		
				Isle Verte	75	49	124			179	3,212	
				do do	43	31	74			86	1,134	
				do do	44	61	105			128		
				St. Eloi	54	11	65			127		
				do do	32	5	37			178	1,512	
				St. Paul de la Croix	33	39	72			112	1,626	
				St. Arsené	49	52	101			107		
				Viger, Township	57	18	75			66		
		do do	16	39	55			90	641			
		St. François Xavier	39	23	62			157	1,335	Ste. Françoise, St. Paul de la Croix, St. Clément, St. François Xavier		
		Cacouna, Village—Paroisse	46	48	94			203	1,541	St. Honoré, St. Louis		
		do do	43	54	97			150	1,174	St. Honoré, St. Louis		
		Fraserville, Town—Ville	8	38	46			90	615	Rose, not mentioned in Census.—Non mentionné dans le recensement.		
		do do	36	81	117			170	1,185			
		Rivière du Loup	31	38	69			109	1,124			
		do do	54	86	140			61				
		Notre Dame du Portage	39	33	72			137	2,748	Denonville and Lac Temiscouata.		
		St. Antoine	22	4	26			56				
		do do	36	36	72			109				
		St. Honoré	75	37	112			137				
		St. Louis du Ha! Ha!	41	9	50			56				
		Notre Dame du Lac										
		St. Rose										
		Totals—Totaux	1,079	952	2,031	19	5	2,640	22,491			
		Majority for Majorité pour	PAUL ETIENNE GRANDBOIS, 127.									

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		F. R. MASSON.	A. B. LOREPPÉ.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Hon. L.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.												
TERREBONNE.....	St. Jerome, Village.....	No. 1	54	60	14	53	1	3	1	29	168	1,311	1,159		
	do do	" 2	30	38	47	14	3	1	1	285	1,821	1,821	1,480		
	do do	" 1	31	33	33	54	4	2	1	154	836	836	2,480		
	do do	" 2	50	4	54	6	1	1	1	100	1,050	1,050			
	do do	" 1	3	3	6	53	1	1	1	109	914	914			
	do do	" 2	53	2	55	12	12	1	1	218	260	260			
	New Glasgow	do	No. 1	35	12	47	17	1	1	166	1,360	1,360			
	do do	" 2	17	17	34	41	2	1	1	177	967	967			
	do do	" 1	51	41	92	71	1	1	1	247	1,845	1,845			
	do do	" 2	47	24	71	79	1	1	1						
	do do	" 1	67	12	79	74	1	1	1						
	do do	" 2	62	6	68	68	3	1	1						
	do do	" 1	65	3	68	68	5	1	1						
	do do	" 2	48	28	76	76	1	1	1						
	do do	" 1	93	1	94	94	1	1	1						
	do do	" 2	36	36	36	36	1	1	1						
	do do	" 1	26	26	26	26	1	1	1						
do do	" 2	37	3	40	40	1	1	1							

THREE RIVERS (City—Cité.)	WARDS—Quartiers— St. Ursule..... do do Notre Dame..... do do St. Louis..... do do St. Philippe..... do do Outside City Limits—Hors de la Cité.....	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		H. G. MAHJOP.	W. M. McDougall.											
	St. Ursule.....	No. 1	46	78	134	3	1	1	166	1,179	1,179			
	do do	" 2	63	68	131	2	1	1	176	1,687	1,687			
	do do	" 1	54	61	115	2	1	1	158	1,448	1,448			
	do do	" 2	48	81	129	1	1	1	170	2,260	2,260			
	do do	" 1	47	71	118	1	1	1	160	1,477	1,477			
	do do	" 2	63	56	119	1	1	1	162	1,444	1,444			
	do do	" 1	56	56	108	1	1	1	147	1,388	1,388			
	do do	" 2	44	79	123	4	1	1	163	844	844			
	do do	" 1	15	38	53	2	1	1	86	1,988	1,988			
	do do	" 2	436	584	1,020	14	1	1	1,388	8,414	8,414			
	Totals—Totaux.....		1,194	181	1,375	20	6	6	3,295	19,571	19,571			
	Majority for Majorité pour		L. F. R. MASSON, 1,013.											
	And Doncaster.													

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes pollled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes pollled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. A. CHAGNOX.	J. B. DAoust.	J. A. CHAGNOX.	J. B. DAoust.								
TWO MOUNTAINS..... de QUÉBEC. de QUÉBEC.	St. Columban.....	2	35	37	1	37	146	1	146	146	676		
	St. Canut.....	1	16	17	17	146	146	146	645		
	St. Scholastique.....	1	44	45	45	155	155	155	2,811		
	do.....	2	14	16	16	106	106	106	707		
	do.....	1	16	17	17	126	126	126	1,812		
	St. Monique.....	1	52	53	53	145	145	145	1,987		
	St. Augustin.....	1	55	56	56	183	183	183	1,292		
	do.....	2	50	50	50	89	89	89	1,172		
	St. Eustache.....	1	65	65	65	150	150	150	1,307		
	do.....	2	43	43	43	113	113	113	1,593		
	do.....	3	44	44	44	118	118	118			
	do.....	4	40	40	40	91	91	91			
	St. Joseph.....	47	47	47	47	135	135	135			
	St. Annunciation.....	34	34	34	34	83	83	83			
	St. Placide.....	53	53	53	53	145	145	145			
St. Benoit.....	105	105	105	105	174	174	174				
do.....	22	22	22	22	67	67	67				
St. Hermas.....	62	62	63	63	169	169	169				
do.....	1	797	808	808	2,326	2,326	2,326	15,615			
Totals—Totaux.....		11	797	808	6	797	2,326	3	2,326	2,326	15,615		
		Majority for Majorité pour		J. B. DAoust, 786.									

St. Eustache Village and
Sec. Scholastique Vil-
lage.

Newton, Como and St.
Lazare, not mentioned
in Census—Non men-
tionnés dans le recense-
ment.

ELECTORAL DISTRICTS. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes pollled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes pollled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		R. HARWOOD.	J. B. MONGENAI.	R. HARWOOD.	J. B. MONGENAI.								
VAUDREUIL.....	Isle Perrot.....	74	27	101	101	187	187	187	935		
	Vaudreuil Village.....	57	2	59	1	59	82	82	82	494		
	do Parish—Paroisse.....	85	35	120	120	178	178	178	2,848		
	do do.....	24	8	32	32	38	38	38			
	do do 1st Subdivision.....	22	9	31	31	51	51	51			
	Como Village.....	34	11	45	45	76	76	76			
	Rigand Parish—Paroisse.....	32	123	155	155	189	189	189	3,384		
	do do.....	1	142	156	156	198	198	198			
	do do.....	2	116	142	142	179	179	179			
	do do.....	26	116	142	142	187	187	187			
	St. Marthe Parish—Paroisse.....	1	30	86	86	118	118	118			
	do do.....	46	96	142	142	195	195	195			
	St. Justine Parish—Paroisse.....	1	60	73	73	133	133	133			
	do do.....	2	52	26	26	78	78	78			
	St. Lazare Parish—Paroisse.....	1	74	2	76	76	116	116	1,227		
do do.....	1	72	6	78	78	102	102				
do do.....	2	72	6	78	78	139	139				
Totals—Totaux.....		702	764	1,466	6	1,466	2,096	14	2,096	2,096	11,003		
		Majority for Majorité pour		JEAN BT. MONGENAI, 62.									
VERCHÈRES.....	Verchères.....	43	124	167	167	190	190	190	2,739		
	do do.....	29	124	153	153	167	167	167			
	do do.....	22	80	102	102	108	108	108			
Verennes Village.....	71	12	83	83	95	95	95	561			

Hon. F.
GEOFFRION.

M. E. DUCHARME

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		M. E. DUCHARME	Hon. F. GROFFRON.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		M. E. DUCHARME	Hon. F. GROFFRON.			Noms des candidats et nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.							
Province de QUEBEC.	St. Julie.....	1	55	50	105					118	1,153			
	do.....	2	64	52	116					169	1,719			
	Bellefleur.....	1	75	43	118					246	1,117			
	do.....	2	46	49	95					183	1,663			
	St. Marc.....	1	93	60	153					148	1,813			
	do.....	2	80	25	124					126	1,952			
	St. Antoine.....	1	54	94	148					287	1,217			
	Contrecoeur.....	1	47	40	87					178	1,217			
	do.....	2	47	112	159					123	1,217			
	Varenes Parish—Paroisse.....	1	47	55	104					2,138	12,717			
	do.....	2	880	935	1,815	15	5	2,138						
	Totals—Totaux.....		880	935	1,815	15	5	2,138						

Majority for
Majorité pour } HON. FELIX GROFFRON, 55.

YAMASKA.....	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		C. GILL.	F. GOUIN.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		C. GILL.	F. GOUIN.			Total Number of Votes polled in each subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.						
YAMASKA.....	St. Zépherin.....	1	172	87	180					233	1,550		
	do.....	2	87	62	149					222	2,691		
	La Baie du Fève.....	1	83	35	118					166	3,116		
	do.....	2	147	19	166					203	2,329		
	Pierreville.....	1	123	30	153					210	382		
	do.....	2	68	60	128					174	2,093		
	St. François du Lac.....	1	79	33	112					104	2,984		
	do.....	2	10	64	74					151	1,242		
	St. Michel Village.....	1	13	105	118					151	16,317		
	do.....	2	14	97	108					114			
	St. David.....	1	79	27	106					167			
	do.....	2	73	42	115					109			
	do.....	3	27	54	81					255			
St. Pie.....	1	54	85	139					2,463				
Totals—Totaux.....		1,029	706	1,735	15	15	2,463						

Majority for
Majorité pour } CHARLES GILL, 323.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots.	Nombre des Bulletins écrits.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		WARD LONG-LETT.	Wm. H. RAY.	Wm. H. RAY.	Wm. H. RAY.	Number of rejected Ballots.	Nombre des Bulletins écrits.									
of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE	ANAPOLIS.....	1	125	125	187	3	234	1,893								
	do	2	141	141	237	2	294	1,542								
	do	3	137	109	246	2	297	1,669								
	Granville Township.—Bridgetown.....	129	64	143	143	2	250	1,334								
	do	85	52	137	137	2	187	1,006								
	do	54	79	133	133	4	175	1,455								
	do	60	36	96	96	129	1,891								
	Clements Township.—Thorne's Cove.....	70	105	175	175	224	1,302								
	do	75	114	189	189	235	1,212								
	Annapolis Township.—Hepicann Lake.....	117	77	154	154	4	108	2,127								
	do	63	64	127	127	144	700								
	do	88	125	213	213	4	144	1,386								
	Springfield and Dalhousie Townships.....	49	45	94	94	1	117	606								
	Matiland Settlement.....	47	33	80	80	93	567								
	Dalhousie.—Morse Road.....	33	33	46	46	54	381								
Annapolis Township.—Lequelle.....	97	43	140	140	1	144									
Wilnot Township.—South Side.....	39	74	113	113	142									
Totals—Totaux.....	1,301	1,298	2,599	2,599	25	13	3,078	18,121								Lequelle and Wilnot Township, South Side, not mentioned in Census.—Non mentionnés dans le recensement.

AWARD LONGLEY, 3.
Majorité pour

ANTHONIE.....	ANGUS MOISAAC.		JOHN J. MCKIN- NON.		CHARLES B. WHIDDEN.		Totals—Totaux.....	1,570	43	11	2,420	16,512	3,998	Remaining places not mentioned in Census.—Les Autres places non mentionnées dans le recensement.
	120	37	49	206	11	1								
do	72	33	37	142	1	183	1,264						
do	52	20	33	125	148	1,061						
do	67	41	53	140	1	187	3,319						
do	50	16	33	149	179						
do	22	25	38	85	2	92	1,897						
do	17	5	67	89	103	1,266						
do	104	14	50	168	4	206	2,297						
do	83	14	56	153	166	1,882						
do	31	18	46	95	19	188	1,953						
do	70	26	28	124	247						
do	53	44	89	186	3	254						
do	92	22	74	188	2	235						
Totals—Totaux.....	833	315	702	1,570	43	11	2,420	16,512						

Lochaber.

North Grant, Pomket Forks, Pinkietown, Ohio, not mentioned in Census.—Non mentionnées dans le recensement.

Majorité pour
ANGUS MOISAAC, 131.

COLCHESTER.....	THOS. MCKAY.		ALEX. C. PAGE.		Totals—Totaux.....	128	5	2	1	1	230	3,998	Remaining places not mentioned in Census.—Les Autres places non mentionnées dans le recensement.
	104	49	153 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>										
do	132	60	192	157	1	186						
do	96	61	148	148	6	175						
do	101	47	208	208	3	243	1,530						
do	96	112	111	111	1	116						
do	55	56	66	112	1	127						
do	46	66	112	112	1	146						
do	82	46	128	128	5	146						

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		ALEX. C. PAGE. Nombr de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins écrits.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		THOS. MCKAY.	Wm. PIPER.										
COCHESSTER. (Continued.) (Suite.)	Salmon River.....	100	38	138	3	176	176	Upper Onslow, Onslow, Old Burns.
	Kempdown.....	40	11	51	54	54	379	
	Earlown.....	151	43	194	3	1	217	217	1,233	
	Waight's River.....	98	109	207	2	2	225	225	1,331	
	Tatamagouche.....	124	76	200	3	4	253	253	1,625	
	New Annon.....	69	84	153	173	173	1,266	
	North—Nord River.....	134	59	193	214	214	
	Onslow, Lower.....	67	69	136	149	149	
	Debert.....	81	97	178	5	1	203	203	
	Londonderry Village.....	62	80	142	4	2	125	125	2,194	
	do Mines.....	64	29	93	181	181	
	do Lower.....	54	88	142	174	174	2,587	
	Economy.....	48	108	156	3	1	191	191	2,023	
	Five Islands.....	25	65	90	106	106	3,196	
Totals—Totaux.....	1,829	1,453	3,282	41	26	3,914	3,914	23,331		

Majority for
Majorité pour } THOMAS MCKAY, 376.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		ALEX. C. PAGE. Nombr de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins écrits.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral dans le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		Wm. PIPER.	Hon. CHAS. TUPPER, C.B.										
CUMBERLAND	Amherst, A.....	93	70	163	2	1	127	127	Upper Onslow, Onslow, Old Burns.
	do B.....	82	82	164	1	1	199	199	3,606	
	do C.....	58	66	124	1	1	143	143	
	do D.....	64	71	135	2	2	153	153	1,086	
	Westchester.....	57	88	145	1	3	156	156	2,054	
	Amherst Head, A.....	46	68	114	4	2	187	187	
	do B.....	83	68	151	2	2	176	176	2,463	
	Philip River, A.....	50	119	169	1	1	186	186	
	do B.....	72	95	167	4	4	145	145	
	do C.....	81	52	133	2	2	132	132	1,920	
	Herbert River, A.....	67	41	108	1	1	173	173	1,162	
	do B.....	75	52	127	2	2	192	192	3,199	
	Maccan, Upper.....	90	69	159	183	183	
	Pugwash, A.....	77	81	158	200	200	
do B.....	79	92	171	137	137	2,579		
do C.....	60	110	170	1	3	200	200		
Wallace, A.....	57	64	121	160	160		
do B.....	39	97	136	131	131	1,146		
do C.....	52	59	111	128	128	816		
Wentworth.....	62	57	119	148	148	1,004		
Advocate.....	36	105	141	188	188	2,483		
Parrshoro, A.....	29	138	167	179	179		
do B.....	36	121	157	192	192		
do C.....	36	121	157	192	192		
Greville Port.....	23	133	156	192	192		
Totals—Totaux.....	1,468	2,030	3,498	30	23	4,101	4,101	23,518		

Majority for
Majorité pour } HON. CHARLES TUPPER, C.B., 562.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Wm. M. McDONALD.	N. L. MCKAY.	Names of candidates et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins rejetés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre des bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		Wm. M. McDONALD.	N. L. MCKAY.			WALTER YOUNG	HUGH McLEOD.												
CAPE BRETON	Sydney	65	88	78	66	3	1	200	2,900										
	do	62	71	83	46														
	North West Arm	38	44	45	23														
	Leachte's Creek	52	59	64	29														
	Mira	107	42	85	15														
	Sydney Mines	74	71	69	33														
	North Sydney Mines	74	96	70	50														
	do	25	18	25	15														
	Louisburg	126	40	123	46														
	do	63	80	62	79														
	Gabarus	104	32	141	7														
	do	33	86	43	59														
	do	61	13	64	6														
	Loch Lomond	97	4	99	2														
	do	9	11	14	5														
	East Bay	27	16	113	8														
	do	170	13	180	4														
	Boisdale	84	35	86	12														
do	91	27	102	8															
Boulogerie																			

Remaining places not mentioned in Census.
—Les autres places non mentionnées dans le recensement.

Howley's Ferry, Ball's Bridge, Beaver Cove, Christmas Island.

Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Wm. M. McDONALD.	N. L. MCKAY.	Names of candidates et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins rejetés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre des bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		Wm. M. McDONALD.	N. L. MCKAY.			WALTER YOUNG	HUGH McLEOD.												
CAPE BRETON	Lingan	83	47	60	61	4													
	do	132	31	113	16														
	Cow Bay	43	70	55	33														
	Big Pond	75	16	62	3														
	do	10	19	10	18														
	Narrows	162	78	128	37														
	Totals—Totaux	2051	1153	2056	696	43	18	3,702	26,454										
	NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ECOSSE	Bear River	67	74	74	141	4	3	169										
		Marshalltown	52	56	56	160													
		Digby	151	57	57	208	4	3	298										
		Sandy Cove	90	24	24	114													
		Freeport	14	52	64	66													
		Westport	43	21	21	64													
		Plympton	29	135	164	172													
		Weymouth	67	105	172	164	6	2	260										
		St. Bernards	24	79	103	103	2	1	189										
		Churchpoint	81	108	162	162	5	1	239										
		Meteghan	127	35	31	108													
Salmon River		77	77	77	108														
Tiverton		12	23	23	26														
New Tusket		25	31	31	56														
Rossway		17	35	52	52														
Smith's Cove		19	40	59	59														
Saultmerville		106	71	177	177	5	2	216											
Totals—Totaux		1,001	1,019	2,020	2,020	27	15	2,747	17,037										

Majority for } WILLIAM M. McDONALD, 898.
Majorité pour } HUGH McLEOD 903.

P. W. SMITH }
JOHN C. WADE }

The remaining places not mentioned in Census.
—Les autres places non mentionnées dans le recensement.

Brier Island, Long Island, Petit Passage, Hillsburg, Head of St. Mary's, St. Mary's Bay, Belleaux and Clare.

Majority for } JOHN CHIPMAN WADE, 18.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts, Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		JOHN A. KIRK.	ALFRED OGDEN.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.									
TOWNS de la NOU- VELLE-ECOSSE	GUYSBOROUGH	71	133	204	2	256	1,887							
	Intervale	45	90	135	1	154	1,265							
	Manchester	46	115	161	1	189	1,644							
	Melford	73	54	127	1	197	1,765							
	Crow Harbour	13	57	70		85	796							
	Cape Canso	12	76	88		128	1,136							
	Sherbrooke	23	25	48		60	1,623							
	Marie Joseph	94	62	156		194	776							
	Glencol, St. Mary's	22	31	53	9	187	1,623							
	Port Felix	139	28	167	1	78	776							
	Indian Harbour	5	45	50		65	1,136							
	Caledonia	14	27	41		53	796							
	Salmon River Lakes	40	11	51		53	796							
	Isaac's Harbour	15	38	53		52	237							
	New Harbour	35	29	64		104	674							
	Tracadie	17	27	44		88	928							
Goshen, St. Mary's.	19	23	42	1	48	928								
Larry's River	66	47	113	4	126	3,824								
	23	18	41		54	1,136								
Totals—Totaux	772	936	1,078	23	6	2,168	16,555							

Remaining places not mentioned in Census.
—Les autres places non mentionnées dans le recensement.

Mollasses Harbour, Wine Harbour, Stormont, Forks of St. Mary's.

Majority for
Majorité pour
ALFRED OGDEN, 164.

Electorals	M. H. RICHYER.	M. B. DAIRY.	A. G. JONES.	P. POWER.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
HALIFAX	16	21	30	46	3	159	6,634		
Halifax City—Ville—Ward	72	49	61	46	1	190			
do	76	77	58	54	2	188			
do	69	69	62	55	1	183			
do	33	30	23	18		63			
do	89	51	49	44		197			
do	83	84	41	36		180			
do	21	115	68	66	2	205	3,320		
do	94	100	57	50	2	267	3,277		
do	113	44	32	28		113			
do	33	46	44	44	7	190	2,331		
do	4	79	78	50	1	173			
do	5	68	50	44	2	119			
do	5	53	54	37	2	220			
do	60	121	52	52	2	208	4,788		
do	81	68	61	61	2	115	5,288		
do	54	52	32	32	2	210			
do	108	109	49	50	2	183			
do	5	5	87	40	7	201			
do	5	5	99	96	1	116			
do	5	5	62	61	2	220			
do	6	6	106	55	3	186			
do	6	6	90	26	3	230	3,974		
do	6	6	63	60	5	112			
do	6	6	43	42	3	114			
do	50	45	50	50		114			
Ferguson's Cove	45	46	40	39	1	94	687		
Portuguese Cove	39	34	24	22	2	68	515		
Sambro	42	39	57	57	3	106	856		
Prospect, Upper	77	74	51	44		137	1,009		
Haggart's Cove	48	44	41	34	3	97	668		
French Village	23	21	26	24	1	56			
Spryfields	13	12	22	21		56			
North-West Arm	21	23	17	14		97	439		
Bedford	49	48	36	35	4	94	740		
Hammond's Plains	60	61	58	58		162	850		
Windsor Road	66	49	25	19		109			
Waverly	37	38	98	91	2	142	716		
Gay's River	44	43	53	50		112			
Meagher's Grant	57	53	103	94	6	179	1,031		
Musquodoboit, Middle	59	58	103	102	2	177	1,078		
do Upper	16	21	30	21	2	47			
Prospect, Lower									

Remaining places not mentioned in Census.
—Les autres places non mentionnées dans le recensement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census, shown by the last Census.	Population de chaque collége électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		HUGH CAMERON	SAMUEL McDONNELL	ANGUS McLENNAN.	PLAISTER COVE.											
Provinces of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE	INVERNESS.....	8	107	6	125	125	125	191	2,213	2,213	1,919	Plaisier Cove.
	Port Hastings.....	73	125	29	227	227	227	265	1,919	1,919	1,919	
	Judique.....	64	87	9	140	140	140	264	1,095	1,095	1,095	
	River Inhabitants.....	64	47	3	190	190	190	226	1,297	1,297	1,297	
	Port Hood.....	40	30	1	135	135	135	158	3,112	3,112	3,112	
	Mabou.....	104	30	1	244	244	244	280	1,442	1,442	1,442	
	Broad Cove Intervale.....	126	27	91	146	146	146	147	586	586	586	
	do Marsh.....	45	10	91	147	147	147	236	1,442	1,442	1,442	
	Margaree Harbor.....	11	45	141	197	197	197	145	1,029	1,029	1,029	
	Young's Bridge.....	33	35	61	129	129	129	185	1,478	1,478	1,478	
	Mariparee, North-East—Nord-Est.....	54	59	54	167	167	167	185	1,915	1,915	1,915	
	Cheticamp, East Harbor.....	2	139	8	149	149	149	168	2,388	2,388	2,388	
	Whycomagh.....	60	73	13	146	146	146	144	1,022	1,022	1,022	
	River Dennis.....	62	42	30	124	124	124	122	816	816	816	
Ainslie Lake, East—Est.....	21	45	45	111	111	111	55	397	397	397	North Mountain.	
do do.....	29	9	13	51	51	51	147	866	866	866		
West Bay.....	107	10	10	125	125	125	

KINGS.....	Majority for Majorité pour		SAMUEL McDONNELL, 109.		Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Census, shown by the last Census.	Population de chaque collége électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	F. W. BORDEN.	D. B. WOOD- WORTH.	5	739										
Glenoe.....	94	60	5	149	171	Not mentioned in Census —Non mentionnées dans le recensement.	
Creignish.....	79	33	7	119	133		
Mabou Harbour.....	159	10	3	172	127		
Cheticamp, South—Sud.....	3	29	92	124	127		
Indian Rear.....	26	68	17	121	153		
Whycomagh, South—Sud.....	34	63	10	107	136		
Totals—Totaux.....	1,175	1,284	739	3,198	3,824	
Majority for Majorité pour														
F. W. BORDEN. } D. B. WOOD- WORTH. }														
Canning.....	127	35	162	162	215
Lawbone Corner.....	114	74	188	188	145
Town House.....	56	74	130	130	204
Dunham Corner.....	111	97	208	208	161
Somerset.....	72	57	167	167	198
Kentville.....	107	36	141	143	160
Gaspereaux.....	66	89	155	155	231
Wolfville.....	98	58	156	156	146
Avonport.....	45	79	124	124	5
Millville.....	15	20	35	35	1
Dalhousie.....	113	98	211	211	3
North Aylesford.....	108	89	207	207	4
Waterville.....	89	91	180	180	1
Harbourville.....	62	69	69	69	6
Scots Bay.....	132	40	172	172	5
Peraux.....	74	42	116	116	2
Lower Horton.....	57	107	164	164	1
Canaan.....	57	69	160	160	1
North Hill Town.....	91	69	137	137	2
Kingston.....	76	61	137	137	2
Totals—Totaux.....	1,639	1,374	3,013	3,013	39
Majority for Majorité pour														
F. W. BORDEN, 265.														
Remaining places not mentioned in Census —Les autres places non mentionnées dans le re- censement.														
(Canard, Centreville, Lakeville, Berwick, Harbourville, South Aylesford.)														

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		CHARLES ED- WARD CHURCH.	CHARLES ED- WIN KAULBACK.	CHARLES ED- WIN KAULBACK.	CHARLES ED- WIN KAULBACK.								
Province of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE	Lunenburg.....	56	121	177	2	206	3,231						
	do do	39	93	132	1	200							
	do do	31	103	134	2	172	1,694						
	Ritcey's Cove.....	21	63	84		142							
	Oakland.....	67	45	112		167							
	Mahone Bay.....	71	64	135		168							
	Blockhouse.....	77	67	144	3	193							
	New Cornwall.....	62	73	135		169							
	Summerside.....	23	84	107	2	93							
	Wentzells.....	46	110	166	4	209							
	New Germany, Chesleys.....	53	109	162	2	195							
	do do	66	70	136		160							
	Chester Town House.....	51	49	100		111							
	do Basin.....	70	61	131	2	157							
	do Temperance Hall.....	33	77	110		135							
	Dublin Shore.....	67	40	107	1	127							
	Petite Rivière.....	32	76	108	3	131							
Vogler's Cove.....	22	78	100	2	187								
Bridgewater, South—Sud.....	54	64	118	2	155								
do do	28	39	67		111								
do do	46	55	101	1	126								
do do	69	71	138	2	189								

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes poll'd for each of them		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes poll'd in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		CARMICHAEL.	DAWSON.	DOULL.	MCDONALD.								
Province of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE	Pictou, Town—Ville.....	59	59	118		153							
	do do	58	61	83	82	182							
	do do	52	59	82	79	179							
	Carriboo.....	69	77	153	153	267							
	Cape John.....	145	152	102	101	272							
	River John.....	161	164	69	72	244							
	do West—Ouest.....	48	52	123	128	177							
	Dalhousie.....	67	75	152	151	235							
	Hardwood Hill.....	97	104	83	79	222							
	Green Hill.....	130	132	38	39	184							
	Mount Thom.....	45	44	146	141	252							
	Garloch.....	18	14	91	85	197							
	Lairg.....	75	67	64	67	110							
	Albion Mines.....	99	92	66	66	890							
	Glasgow.....	107	96	59	65	175							
	do do	61	50	67	76	197							
	do do	84	83	68	69	166							
Little Harbor.....	81	79	141	145	242								
McLellan's Mountain.....	119	105	87	88	227								
East Branch, East River.....	29	28	89	90	126								
Hopewell.....	72	69	57	58	146								
do do	46	47	57	58	121								
Middle River.....	73	73	120	120	194								
Ballie's Brook.....	91	82	91	101	194								
Totals—Totaux.....		1,173	1,899	3,072	34	15	23,834						

Majority for
Majorité pour
CHARLES EDWIN KAULBACK, 726.

Sandy Beaches.

Remaining places not
mentioned in Census.
—Les autres places non
mentionnées dans le re-
censement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins surtés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		CARMICHAEL.	DAWSON.	DOULT.	MCDONALD.												
Province of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE																	
	Pictou.....	136	131	102	106							256	1,228				
	(Continued.)	114	103	27	41							162	1,740				
	Garden of Eden.....	107	100	58	39							144	1,444				
	Westville.....	38	34	189	189							266	2,666				
French River.....	65	59	45	46							112	3,227				St. Mary's, Roger's Hill and Gulf Shore.	
	Totals—Totaux.....	2433	2378	2681	2747						5,748	32,114					

Majority for } Hon. James McDONALD, 314.
Majorité pour } ROBERT DOULT, 249.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins surtés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		EDWARD P. FLYNN.	RÉNEE BENoit.	J. F. FORBES.	S. T. R. BULL, 33.												
QUEBEC.....	Liverpool.....	61	59	123	123							177	3,104				
	do	84	69	153	153					2		189					
	Western Head.....	47	18	65	46					1		71					
	Hunts Point.....	28	18	161	161							68					
	Milton.....	60	101	123	123					4		181					
	Brooklyn.....	60	63	98	98							172					
	Mill Village.....	19	76	98	98						2	111					
	Port Medway.....	53	45	107	90						1	139					
	Brookfield.....	74	33	90	90							131					
	Caledonia.....	45	45	186	186							201					
Greenfield.....	114	72	60	60							73						
	Totals—Totaux.....	670	637	1,307	1,307					5	5	1,712					

Majority for } S. T. R. BULL, 33.
Majorité pour }

Petit de Grat.
1,982
1,068
1,456
1,166

EDWARD P. FLYNN. 73
RÉNEE BENoit. 30
J. F. FORBES. 61
S. T. R. BULL, 33. 90
Totals 38

RICHMOND.....
Aricat.....
do Head of Harbor.....
D'Escoffe.....
River Inhabitants.....

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	Edward P. Flynn.	Names des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.								
Province of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ECOSSE										
RICHMOND	54	41	95	1	100	747		
(Continued.) (Suite.)	34	26	60	4	112	964		
	58	55	113	3	143	991		
	51	31	82	86	776		
	73	38	111	128	822		
	90	26	116	138	1,672		
	12	57	69	1	122	1,661		
	33	19	52	1	54	1,435		
	16	38	54	1	61	538		
Totals—Totaux.....	666	552	1,218	15	6	1,572	14,268			

Majority for } EDWARD P. FLYNN, 114.
Majorité pour }

SHELBURNE	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
	THOMAS COFFIN.	Names des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.								
North-East Harbor	43	87	175	5	1	216	183	2,769	Remaining places not mentioned in Census. --Les autres places non mentionnées dans le re- censement.	
Shelburne	8	121	160	2	2	180	158	} 1,579		
do	9	99	137	183	917			
do	7	27	150	188	1,448			
do	4	38	125	173	1,636			
Lockeport	4	56	108	3	95	1,527			
do	4	38	154	2	173	1,477			
Louis Head	12	19	78	156			
Shag Harbor	12	41	117	130			
Cape Island	4	72	131	146			
Barrington Head	29	79	162	101			
Port La Tour	9	33	120	101			
Cape Island	1	47	125	101			
Barrington Passage	1	17	119	101			
Woods Harbor	3	46	110	101			
Port Clyde	54	35	124	101			
Jordan River	1	70	88	101			
Totals—Totaux.....	198	899	2,063	26	8	2,462	12,417			

Majority for - } THOMAS ROBERTSON, 67.
Majorité pour }

Victoria.....

Remaining places not
mentioned in Census.
--Les autres places non
mentionnées dans le re-
censement.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		CHARLES CAMPELL.	DUNCAN McDONALD.	Nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.									
VICTORIA (Continued.) (Suite.)	Boulevard	106	69	175						211	1,287			
	Cape North	20	64	84						92	800			
	Bay St. Lawrence	29	45	77						92	783			
	Little Narrows	28	14	42						42	419			
	North Shore	68	37	102						112	895			
	New Campbellton	7	103	110						110				
	North River	7	93	100						68	1,171			Washabucht, Kings Cove, Munro's Point, Plaster.
	Totals—Totaux.	645	748	1,393						1,592	11,346			

Majority for } DUNCAN McDONALD, 103.
Majorité pour }

ELECTORAL DISTRICTS.	Names of Candidates and Number of Votes in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
	THOMAS B. PLINT.	FRANK KILLAM.						
YARMOUTH	72	68	140	1	2	226		Remaining places not mentioned in Census. —Les autres places non mentionnées dans le re- censement.
Maitland	62	77	139		1	217		
Hebron	28	65	93		1	148		
Chegogin	23	27	50			80		
Brooklyn	23	138	161	1	1	214		
Milton	25	112	137			130		
Yarmouth do	42	127	169	1	4	226	5,335	
do	37	83	120	2	1	188		
do	19	23	42	2	2	74		
Sand Beach	53	64	117		1	189	4,200	Chebo ne, Ohio.
Arcebia	32	21	53			88		
Rockville	60	35	95			146	778	
Carlton	28	38	116	2	1	223	1,321	
Plymouth	57	87	144	2		241	2,934	
Tusket	32	118	150		1	208		
Head Eel Lake	49	68	117	1		187	1,333	
Argyle	54	25	79			135	1,903	
Pubnico (East—Est)	51	30	141			203	385	
do (West—Ouest)	30	14	44			58	361	
Kempt	25	13	38			59		
Tusket Lakes	802	1,343	2,145	13	15	3,300	18,550	
Totals—Totaux								

Majority for } FRANK KILLAM, 541.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		J. W. DOK- VILLE.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés in each subdivision.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		JOHN WALLAGE	Number of Votes		ALEX. ROGERS.	Number of Votes											
ALBERT	Hopewell.....	35	36	36	107	107	1	1	279	1,841							
	do.....	27	51	137	215	178	2	244	185	2,995							
	Hillsborough.....	1	123	53	178	90	6	101	171	1,850							
	do.....	2	47	18	25	146	1	231	182	1,606							
	do.....	3	91	32	23	191	5	191	186	1,768							
	Coverdale.....	1	48	81	61	157	1	187	186	1,112							
	Harvey.....	1	48	81	28	104	1	187	186	10,672							
	do.....	2	19	46	104	169	1	191	186								
	Elgin.....	1	41	36	79	156	1	187	186								
	do.....	2	22	36	66	124	1	139	147								
	do.....	3	54	21	51	124	1	139	147								
	Alma.....	40	67	72	72	179	1	198	198								
	Totals—Totaux.....	596	558	684	1,838	15	2	2,264	10,672								

Majority for
Majorité pour } ALEX. ROGERS, 88.

CARLETON	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		G. H. CONNELL.	Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés in each subdivision.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		S. B. APPREY.	Number of Votes		G. H. CONNELL.	Number of Votes											
CARLETON	Woodstock.....	1	25	54	79	79	1	90	212	3,963							
	do.....	2	86	88	174	137	2	130	123	2,342							
	do.....	3	64	73	108	108	1	174	166	2,321							
	do.....	4	53	55	58	58	3	116	124	1,761							
	do.....	5	28	30	30	38	1	275	202	897							
	Richmond.....	6	43	96	47	94	1	200	188	2,052							
	do.....	7	47	47	42	100	1	195	188	2,010							
	do.....	8	58	42	42	231	1	80	254	930							
	Wakefield.....	9	121	110	110	231	1	237	265	1,876							
	do.....	10	41	52	93	93	1	104	150	935							
	do.....	11	66	90	156	156	1	150	150	19,938							
	do.....	12	68	83	149	149	1	13	3,856								
	Simonds.....	13	68	65	133	133	1	6									
	Wicklow.....	14	65	109	174	173	1	7									
	do.....	15	99	74	173	218	1	80									
	Kent.....	16	120	98	218	218	1	80									
	do.....	17	25	70	95	95	1	2									
	Peel.....	18	87	91	178	178	1	2									
	Aberdeen.....	19	79	127	208	208	2	1									
	Brighton.....	20	88	136	234	234	1	1									
	do.....	21	55	106	161	161	1	1									
	Northampton.....	22	63	71	134	134	1	1									
Totals—Totaux.....	1,447	1,766	3,213	6	13	3,856	19,938										

Majority for
Majorité pour } GEORGE H. CONNELL, 319.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		A. H. GILLMOR, Jr.	J. McADAM.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.					
of NEW BRUNSWICK. du NOUVEAU-BRUNSWICK.	CHARLOTTE										
	Baillie.....	No. 1	122	161	220	2,606	
	Scotch Ridge.....	" 2	51	157	233	
	Upper Mills, St. Stephen's.....	" 3	27	31	68	73	
	Mill Town.....	" 4	78	71	149	267	
	do.....	" 5	32	44	78	115	
	St. Stephen.....	" 6	60	81	141	194	
	do.....	" 7	38	74	112	139	
	do.....	" 8	44	56	100	124	
	do.....	" 9	19	29	48	77	
	Dufferin.....	" 10	95	207	207	289	1,880	
	St. David.....	" 11	45	131	184	184	991	
	Dumbarton.....	" 12	29	56	85	121	
	St. Croix.....	" 13	91	66	157	198	1,355	
	St. Patrick.....	" 14	79	2	81	98	
	Upper Mills.....	" 15	123	35	168	200	3,314	
	La Tête.....	" 16	77	32	109	178	
	Lower Falls.....	" 17	92	54	146	170	998	
	Fenfield.....	" 18	38	5	43	75	562	
	Lepraux.....	" 19	15	9	24	25	204	
	Clarendon.....	" 20	103	51	154	218	1,556	
	West Isles.....	" 21	39	17	56	81	
Campobello.....	" 22	61	14	75	99	1,073		
do.....	" 23	46	17	63	100	1,867		
North Head.....	" 24	36	35	71	123		
Grand Harbour.....	" 25	48	41	89	186	2,961		
St. Andrews.....	" 26	70	76	146	253		
do.....	" 27	6	3	9		
do.....	1,522	1,284	2,806	4,217	25,982		
Totals—Totaux.....

Mill Town and Dufferin
not mention in census.
Non mentionnés dans le
recensement.

Electoral Districts. Districts Electoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.		Number of spoiled Ballots.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		G. A. GIBBARD.	G. McLENNAN.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.					
GLOUCESTER											
	North Head.....	No. 1	59	1	60	
	do.....	" 2	7	5	12	
	do.....	" 3	27	2	29	
	do.....	" 4	55	3	58	
	do.....	" 5	102	2	104	
	do.....	" 6	102	9	111	
	do.....	" 7	103	2	105	
	do.....	" 8	24	18	42	
	do.....	" 9	3	59	62	
	do.....	" 10	13	66	79	
	do.....	" 11	1	52	53	
do.....	" 12	39	59	98		
do.....	" 13		
Totals—Totaux.....

Majority for
ARTHUR H. GILLMOR, Jun, 238.

HON. TIMOTHY WARREN ANGLIN, Acclamation..... 18,810

KENT

Dundas.....	No. 1	59	1	60	
do.....	" 2	7	5	12	
do.....	" 3	27	2	29	
do.....	" 4	55	3	58	
do.....	" 5	102	2	104	
do.....	" 6	102	9	111	
do.....	" 7	103	2	105	
do.....	" 8	24	18	42	
do.....	" 9	3	59	62	
do.....	" 10	13	66	79	
do.....	" 11	1	52	53	
do.....	" 12	39	59	98	
do.....	" 13	
Totals—Totaux.....

Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.
G. A. GIBBARD.....	158
G. McLENNAN.....	104
R. B. CUTLER.....	135
H. O'LEARY.....	122
G. McLENNAN.....	173
G. A. GIBBARD.....	157
G. McLENNAN.....	148
G. A. GIBBARD.....	135
G. McLENNAN.....	91
G. A. GIBBARD.....	180
G. McLENNAN.....	184
G. A. GIBBARD.....	145
G. McLENNAN.....	192
G. A. GIBBARD.....	115

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts, Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Noms des Candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		G. A. GIBBOUARD.	GEO. MCLBOD.	G. MCINERNEY.	R. B. CUTLER.	H. O'LEARY.												
Province of NEW BRUNSWICK. de NOUVEAU- BRUNSWICK.	KEWT. (Continued.) (Suite.)	St. Mary	14	107	6	8	4	125	3	1	3	189	2,087	Acadaville not mention- ed in Census.—Non mentionné dans le re- censement.	19,101			
		do	15	148	16	2	77	3	246	1		269						
		Acadaville	16	9	47	46	1	9	112				150					
		Carleton	17				27	27	27				28					
		do	18	4	53	2	2	29	90				111					
		St. Louis	19	38	14	46	2	73	173	3			198					
		do	20	13	28	49	1	84	125	4			142					
		Harcourt	21	1	10	2	21	23	57				94					
		Totals—Totaux		810	510	280	726	382	2,708	32	2		3,348					

Majority for } GILBERT A. GIBBOUARD, 84.
Majorité pour }

KINGS	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des Candidats et le nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Remarks. Observations.
		J. DONVILLE.	L. N. SHARP.	J. DONVILLE.	L. N. SHARP.									
KINGS	Hampton	120	64	184	4	132	Waterford and Cardwell not mentioned in Cen- sus.—Non mentionnés dans le recensement.	1,063	1,100	2,081	5,606	1,500	3,061	
	do	107	127	234	3	280								
	Norton	29	41	70	1	108								
	Kars	110	48	158	1	211								
	Waterford	79	108	187	3	236								
	Upham	80	108	188	3	224								
	Cardwell	76	39	114	2	148								
	Greenwich	50	44	94	1	150								
	Hammond	50	27	77	1	164								
	do	48	18	66	2	177								
	do	45	19	64	1	189								
	do	32	22	54	1	189								
	Springfield	50	95	145	1	162								
	do	67	59	126	2	154								
	Kingston	102	20	122	2	184								
	do	90	30	120	2	190								
	Havelock	71	83	154	4	139								
	do	44	63	97	1	192								
	Sussex	103	49	152	2	158								
	do	63	47	110	1	202								
do	22	40	62	3	82									
Westfield	94	51	145	1	177									
do	27	62	60	2	187									
St. Andrew	77	33	109	2	144									
do	53	101	154	2	144									
do	53	64	117	2	144									
Totals—Totaux		1,786	1,452	3,238	28	21	4,415				24,593			

Majority for } JAMES DONVILLE, 334.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		REMARKS. Observations.							
		P. MITCHELL.	J. B. SNOWBALL.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.												
NORTHUMBERLAND..... of NEW BRUNSWICK. du NOUVEAU-BRUNSWICK.	New Castle.....	115	40	155	1	3	180	3,684	180	180	3	1	180	180	3,684										
	do	102	48	150													180	180				180	180		
	do	58	110	168													185	185				1	185	185	
	Chatham.....	37	87	124				137	4,203	137	137	5	1	137	137	4,203									
	do	41	120	161				197										197					197	197	
	do	37	105	142				177										177				4	177	177	
	do	37	82	119				151	605	151	151	9	4	151	151	605									
	Ludlow.....	39	40	79				90										90					90	90	
	Blissfield.....	57	31	88				88										88			3		88	88	
	Blackville.....	82	38	120				106	1,688	106	106			106	106	1,688									
	do	60	28	88				170										170					170	170	
	Derby.....	94	64	158				115										115					115	115	
	Northesk.....	13	46	59				55	2,186	55	55	1	2	55	55	2,186									
	do	14	38	52				125										125					125	125	
	do	15	85	100				171										171					171	171	
	Nelson.....	92	56	148				121	1,646	121	121	2	2	121	121	1,646									
	do	17	22	39				145										145					145	145	
	do	70	62	132				180										180					180	180	

QUEBEC.....	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.		Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.		Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.		Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.		Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.		REMARKS. Observations.																
		G. G. KING.	H. W. WIGGINS.	Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.																					
QUEBEC.....	Gagetown.....	62	65	127	2		298	1,282	298	298	1	1	298	298	1,282																			
	do	45	12	57			168										168					168	168											
	Petersville.....	3	39	42													217	2,300	217	217	1	1	217	217	2,300									
	do	3	93	47													186										186					186	186	
	do	4	59	53													217										217					217	217	
	Hampstead.....	6	71	77													186	1,161	186	186	3	1	186	186	1,161									
	Wickham.....	133	51	184													276										276					276	276	
	Cambridge.....	7	133	140													234										234					234	234	
	Waterborough.....	8	89	97													167	990	167	167	4	1	167	167	990									
	Chimney.....	9	235	34													281										281					281	281	
	Chimney.....	10	23	40													72										72					72	72	
Brunswick.....	11	83	190				142	1,736	142	142	3	1	142	142	1,736																			
do	11	55	76				160										160					160	160											
do	11	55	76				160										160					160	160											
Totals—Votes.....		1,143	630	1,773	17	1	3,387	3,387	36	18	3,321	20,116	20,116																					
Majority for } JARVIS B. SNOWBALL, 201. Majorité pour }																																		
Majority for } GEORGE G. KING, 513. Majorité pour }																																		
GEORGE HADDOW, Acclamation.....																																		
Totals.....		6,575																																

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts Districts électoraux.	SUBDIVISIONS	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et nombre des votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		ISAAC BURPER.	G. E. KING.	A. L. PALMER.	CHAS. W. WELDON.												
Province of NEW BRUNSWICK, du NOUVEAU- BRUNSWICK.	St. John (City and County.) (Cité et Comté.) (Continued.) (Suite)	No. 1 " 2 " 3	60 86 31	64 36 30	61 82 31	241 241 122	241 241 122	2	2	169 88	169 88	4,821	4,821	Musquash not mentioned in Census—Non men- tionné dans le recense- ment.	
	Lancaster	No. 1	60	64	61	241	241	2	2	169	169				
	do	" 2	86	36	37	82	241	88	88				
	do	" 3	31	30	31	30	122	2	2	141	141				
	Musquash	No. 1	100	54	39	82	175	3	3	163	163				
	do	" 2	36	24	26	33	119	226	226				
	do	" 3	58	26	21	55	160	1	1	5	5				
	Totals—Totaux	2686	2180	1981	2449	9,296	54	38	5,979	5,979	52,120	52,120		

Majority for ISAAC BURPER, 506.
Majorité pour CHAS. W. WELDON, 269.

Wards—Quartiers:	HON. G. L. THOMPSON.	J. G. B. DUMMER.	Number of Votes polled for each of them in each subdivision.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
St. John (City—Cité.)	37	115	152	5	4	181	181	3,785	3,785	
King's	2	74	128	2	2	164	164			
do	3	62	133	1	1	157	157			
Wellington	88	68	156	2	1	177	177	4,008	4,008	
do	82	51	133	1	127	127			
do	63	53	116	127	127			
Prince	89	76	165	2	185	185	4,976	4,976	
do	75	56	131	1	1	143	143			
do	53	79	132	1	2	145	145			
Queen's	66	64	130	168	168	4,985	4,985	
do	90	59	149	5	3	173	173			
do	84	64	148	3	1	185	185			
do	69	43	102	119	119	4,253	4,253	
Duke's	63	86	151	173	173			
do	50	63	113	140	140			
do	54	63	119	2	1	137	137			
Sydney	59	105	164	3	3	206	206	2,565	2,565	
Guy's	130	81	211	5	3	249	249	1,982	1,982	
Albert	71	84	165	1	2	165	165	1,319	1,319	
Brooks	79	65	144	1	1	161	161	1,332	1,332	
Non-residents	56	53	109	2	259	259			
Totals—Totaux	1,475	1,466	2,941	35	25	3,603	3,603	28,805	28,805	

Majority for HON. G. L. THOMPSON, 9.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		H. X. BERNIER.	JOHN COSTIGAN.	JOHN COSTIGAN.	JOHN COSTIGAN.								
VICTORIA	St. Leonard	21	186	207	1	298	1,997						St. Hilaire, Ste. Ann, St. Jacques, Drummond and Lorne not mentioned in Census.— Non mentionnés dans le recensement.
	St. Basile	48	59	107	1	199	1,669						
	Madawaska	45	44	89	1	203	1,816						
	St. Hilaire	61	37	98	1	126	1,732						
	St. Francis	57	118	175	6	240							
	St. Ann's	5	67	72	1	109							
	St. Jacques	12	40	52	1	81							
	Andover	51	49	100	2	292							
	Grand Falls	16	67	83	2	140							
	do	12	26	38	1	93							
	Drummond	10	44	54	1	196							
	Perth	5	39	44	3	93							
	do	17	24	41	1	108							
	Lorne	4	15	19	1	64							
	Gordon	4	33	37	1	92							
Totals—Totaux		368	831	1,199	6	2,414							

Majority for } JOHN COSTIGAN, 463.
Majorité pour }

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		R. A. CHAR-	SIR A. J. SMITH.	R. A. CHAR-	SIR A. J. SMITH.								
WESTMORELAND	Dorchester	1	26	108	1	127							St. Hilaire, Ste. Ann, St. Jacques, Drummond and Lorne not mentioned in Census.— Non mentionnés dans le recensement.
	do	41	88	129	1	151							
	do	3	69	136	6	152							
	do	4	93	139	3	156							
	do	80	30	110	1	128							
	do	120	21	144	1	166							
	do	7	59	46	1	131							
	do	8	33	39	1	165							
	do	1	52	105	3	195							
	do	2	51	157	1	157							
	do	3	31	67	1	149							
	do	4	56	54	1	116							
	do	6	62	42	1	123							
	do	47	54	104	3	131							
	Salisbury	1	35	130	3	186							
do	2	57	128	1	202								
do	3	33	101	3	147								
do	1	82	77	159	1	193							
do	2	72	70	142	5	169							
do	3	52	61	113	3	138							
do	4	41	52	93	2	133							
do	5	65	83	148	8	180							
do	6	44	96	140	10	176							
do	7	63	76	139	13	197							
do	1	89	56	145	4	173							
do	2	37	75	112	1	131							
do	3	13	62	75	1	89							
do	1	86	97	183	6	242							
do	2	124	76	200	4	251							
do	3	62	78	140	1	163							
do	1	30	96	126	2	165							
Sackville	1	43	97	140	1	174							
do	2	46	68	114	1	140							
do	3	46	86	111	1	118							
do	4	25	86	111	1	140							
do	5	36	86	122	1	132							
Totals—Totaux		1,928	2,572	4,500	81	5,648							

Majority for } SIR ALBERT J. SMITH, 614.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts, Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		C. H. B. FISHER nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots. Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision. Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		J. PICKARD. pollés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.								
YORK.	Frederickton, Wards—Quartiers :										
	Kings.....No. 1	51	76	25	3	118	991				
	Queens....." 2	86	121	36	187	1,276				
	Non-residents....." 3	14	19	5	1	271	1,495				
	Carleton....." 4	71	118	47	2	180	1,604				
	St. Ann's....." 5	79	143	64	1	199	1,641				
	Wellington....." 6	20	51	31	1	75	1,824				
	Kingsclear....." 7	105	154	49	273	1,338				
	Prince William....." 8	39	55	16	3	80				
	do....." 9	28	52	24	148				
	Dumfries....." 10	29	54	25	92	970				
	do....." 11	1	12	1	27				
	Canterbury....." 12	25	31	6	1	84				
	do....." 13	61	131	70	4	263	2,909				
	do....." 14	7	27	20	1	64				
	do....." 15	19	25	6	36				
	Southampton....." 16	35	77	42	223				
	do....." 17	43	57	15	1	115	1,617				
	do....." 18	36	43	7	74				
	Queensbury....." 19	58	88	30	1	186	1,665				
do....." 20	51	66	16	118					

Bright....." 21	92	104	12	2	161	1,569
do....." 22	15	57	42	101
do....." 23	70	110	40	1	248	2,691
Douglas....." 24	71	90	19	5	179
do....." 25	35	152	35	2	191	2,885
St. Mary's....." 26	117	73	14	3	264
do....." 27	59	156	49	277	1,756
Stanley....." 28	107	36	17	1	122	488
do....." 29	19	38	13	74
Maryland....." 30	25	82	48	200	1,422
Manners Sutton....." 31	34	26	4	32
do....." 31	24	26	2
Totals—Totaux.....	1,490	2,324	834	10	4,680	27,140

Majority for } JOHN PICKARD, 656.
Majorité pour }

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuls.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		P. A. McINTYRE.	H. B. MUTTART.	A. G. MacDONALD.	M. McFAYRAN.	M. McFAYRAN.									
KING'S CO. DISTRICT. (District du Comté de King.)	East Point	99	121	114	67	401	4	3	3	274	274	23,068			
	East Baltic	1	114	68	76	313	2	2	2	226	226				
	Souris-East	3	152	109	85	428	2	2	2	319	319				
	Grinsels, Souris Line Road	4	191	32	35	197	1	1	1	149	149				
	L. Peter's Rollo Bay	5	71	105	93	40	309	1	1	4	203				
	Leslies, Lot 43	6	87	17	16	63	183	1	1	1	121				
	O'Donnells, Rollo Bay	7	36	77	67	28	206	1	1	1	141				
	Montecello	8	62	20	27	55	144	2	2	2	120				
	A. Lewis, St. Peter's	9	53	58	40	209	228	2	2	2	167				
	Keenans, St. Peter's	10	66	54	59	49	228	3	3	3	166				
	Webster's Mills	11	25	49	52	20	146	1	1	1	119				
	J. O. Brien's	12	43	64	77	25	209	2	2	2	182				
	St. Andrews	13	94	55	72	83	304	1	1	1	219				
	Red House	14	66	79	74	44	263	2	2	2	182				
	Dundas	15	32	115	112	28	287	2	2	2	241				
	Goff's Mills—Wood Mills	16	32	127	145	20	354	1	1	1	235				
	Sringeonis	17	29	106	122	20	277	1	1	1	257				
	Finlay's	18	38	92	110	38	278	2	2	2	249				
	18 Mile Brook	19	35	144	163	28	370	2	2	2	248				
	Edward's	20	5	35	40	3	83	3	3	3	66				
	Whim Road	21	17	77	95	47	236	1	1	1	156				
	Montague	22	34	85	96	44	259	3	3	3	198				
Totals—Totaux		1498	2077	2264	1251	7,091	83	81	81	5,390	5,390	23,068			

PRINCE CO. DISTRICT. (District du Comté de Prince.)	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Total Number of Votes polled in each subdivision.		Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins nuls.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population of each college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		E. HACKETT.	C. HOWART.	G. PERRY.	J. YRO.	M. McFAYRAN.	M. McFAYRAN.								
PRINCE CO. DISTRICT. (District du Comté de Prince.)	North Cape and Norway	1	56	36	22	14	128	3	3	3	176	23,068			
	Tignish	2	116	83	115	84	388	2	2	2	293				
	Little Tignish	3	45	30	108	87	270	1	1	1	127				
	Kildare	4	26	29	8	13	76	3	3	3	184				
	Well's Mills	5	24	19	18	18	79	3	3	3	362				
	Alberton	6	60	60	45	53	218	1	1	1	168				
	Casimpee Village	7	20	14	72	36	175	2	2	2	304				
	Gorville or Yeo's Mills	8	13	14	76	76	186	1	1	1	119				
	Townships No. Seven and Eight	9	17	25	34	53	117	1	1	1	365				
	Townships No. Eleven and Twelve	10	12	18	34	53	289	1	1	1	253				
	Brae	11	69	48	61	91	290	1	1	1	110				
	Townships No. Thirteen	12	19	15	108	145	315	1	1	1	389				
	Township No. Fourteen	13	87	67	68	93	315	1	1	1	315				
	Wellington	14	52	45	5	9	111	1	1	1	110				
	Lower Township, No. Sixteen	15	25	35	66	67	231	2	2	2	389				
	Fremont Bay	16	49	49	59	98	313	1	1	1	315				
	Fifteen Point	17	63	59	63	33	234	2	2	2	173				
	Miscouche	18	86	84	31	48	124	1	1	1	649				
	Saint Eleano's	19	40	48	40	16	159	1	1	1	236				
	Summerside, West-ouest	20	45	46	25	30	159	1	1	1	236				
	Summerside, Central	21	50	54	25	45	236	1	1	1	236				
	Summerside, West-ouest	22	71	77	40	69	286	1	1	1	286				
Summerside, West-ouest	23	52	52	60	69	286	1	1	1	286					
Totals—Totaux		1498	2077	2264	1251	7,091	83	81	81	5,390	5,390	23,068			

Majority for } EPHRAIM B. MUTTART, 578.
Majorité pour } AUGUSTINE C. MACDONALD, 765.

389 Wellington included.

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour le Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electorals Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.				Total Number of Votes polled in each subdivision.				Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		ED. HACKBETT.	C. HOWATT.	S. F. PERRY.	J. YEO.	Total Number of Votes polled in each subdivision.										
PRINCE EDWARD ISLAND. de L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.	PRINCE Co. District.															
	(District du Comté de Prince.)															
	(Continued.)															
	(Suite.)															
	Travellers Rest.....	No. 24	36	40	19	22	117									
	Township No. Eighteen.....	" 25	82	75	49	67	273									
	Macpique.....	" 26	52	52	59	66	229									
	Township No. Twenty-five.....	" 27	11	9	46	46	112									
	Centreville.....	" 28	64	62	34	39	199									
	Strong Corner.....	" 29	30	35	31	35	131									
	Seven Mile Bay.....	" 30	76	74	21	23	194									
	South-West Beddique.....	" 31	32	35	13	16	96									
	Cape Travers.....	" 32	84	82	12	16	194									
	Tryon.....	" 33	63	66	25	49	223									
	" 34	25	36	26	42	131										
		1655	1605	1491	1716	6,467	29	32	5,434	28,064						
Total—Totaux.....																

Majority for } JAMES YEO, 61.
Majorité pour } ED. HACKBETT, 50.

QUEEN'S COUNTY DISTRICT. (District du Comté de Queen.)	BROCKEN.	MCHIL.	POPE.	SINGLAIR.	Total	Number of rejected Ballots.	Number of spoiled Ballots.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
First Local Electoral District of Queen's County.....	52	59	66	87	264	1	5	225	293		
do	77	94	100	124	395	2	2	150	150		
do	30	19	88	26	233	8	7	365	405		
do	105	139	132	168	534	6	4	405	239		
do	155	101	166	102	524	4	2	239	275		
do	72	60	75	59	266	4	2	275	464		
do	100	76	108	84	368	2	3	464	327		
do	245	57	253	62	617	3	4	327	234		
do	83	154	84	132	473	5	5	234	289		
do	48	88	54	96	286	5	1	272	251		
do	67	168	74	167	476	1	2	400	309		
do	27	130	35	139	331	1	3	367	250		
do	39	79	109	81	368	4	4	289	243		
do	206	71	208	64	549	3	1	318	294		
do	168	63	149	43	423	3	1	372	350		
do	94	94	97	95	380	12	2	267	354		
do	87	79	92	85	343	6	4	250	243		
do	104	107	104	107	422	2	1	243	294		
do	112	29	111	29	281	2	2	267	354		
do	181	75	135	77	418	2	5	267	354		
do	89	83	93	89	354	1	4	372	350		
do	137	46	143	50	376	1	1	224	312		
do	156	82	167	88	528	1	1	224	312		
do	193	70	196	69	528	1	1	224	312		
do	165	107	174	108	554	1	2	224	312		
do	113	48	117	51	329	1	2	224	312		
do	127	94	135	100	456	1	2	224	312		
Total—Totaux.....	3,102	2,272	3,275	2,392	11,041	69	48	8,018	42,651		
Majority for } JAMES COLLEGE POPE, 863. Majorité pour } FREDERICK DE SAINT CROIX BROCKEN, 710.											
CARIBOO.....											1,955

RETURN of the Fourth General Election for the House of Commons of Canada.—Continued.
Rapport sur la Quatrième Election Générale pour la Chambre des Communes du Canada.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.
		T. R. McINNES.	J. ROBINSON.	J. ROBINSON.	T. R. McINNES.											
NEW WESTMINSTER. de la COLOMBIE BRITANNIQUE.	Court House, City of New Westminster, Fraser River.....	100	71	171	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356			
	Treant School House, South Arm.....	36	12	48	3	3	3	3	3	3	3	3	1,356			
	Boyd and Kilgowe, North Arm.....	14	13	27	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356			
	J. Besis, Sapperton.....	47	30	77	4	4	4	4	4	4	4	4	1,356			
	School House, Leangley.....	59	19	78	5	5	5	5	5	5	5	5	1,356			
	School House, Burrard Inlet.....	60	57	117	6	6	6	6	6	6	6	6	1,356			
	School House, Maple Ridge.....	20	17	37	2	2	2	2	2	2	2	2	1,356			
	School House, Matsqui.....	21	21	42	2	2	2	2	2	2	2	2	1,356			
	School House, Ohlivihaack.....	24	24	48	2	2	2	2	2	2	2	2	1,356			
	Wm. Woodward House, Mud Bay.....	18	15	33	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356			
	Heintz House, Hills Prairie.....	10	9	19	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356			
	Heintz House, Hills Prairie.....	11	10	21	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356			
Heintz House, Hills Prairie.....	12	8	20	1	1	1	1	1	1	1	1	1,356				
Totals—Totaux.....		358	299	657	8	8	8	8	8	8	8	737	1,356			

Majority for } THOMAS ROBERT McINNES, 89.
Majorité pour }

VANGOUVER.....	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total Number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency as shown by the last Census.	Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
	A. BUNSTER.	D. W. GORDON.	JOHN JANSOP.	A. J. McLELLAN.												
Nanaimo, Court House.....	1	83	92	2	26	202	1	1	1	5	561					
do School House.....	2	31	61	5	12	109	1	1	1	1	134					
Wellington do.....	3	39	54	5	16	104	1	1	1	1	143					
Gabriola Island do.....	4	10	4	1	1	15	1	1	1	1	14					
Comox do.....	5	27	20	1	11	59	1	1	1	1	116					
Chemamus Camp, Vill's House.....	6	7	1	1	1	9	1	1	1	1	13					
Maple Bay, Agricultural Hall.....	7	30	4	8	6	48	1	1	1	1	80					
Cowichan, School House, near Harriid Landing.....	8	11	7	1	1	19	1	1	1	1	39					
Salt Spring Island, Centre Settlement, School House.....	9	10	3	4	4	17	1	1	1	1	23					
Bungoye Bay, School House.....	10	8	4	1	1	17	1	1	1	1	23					
Mayne Island, Tod's House.....	11	3	3	6	3	12	1	1	1	1	28					
North Saanich, Watt's Hotel.....	12	26	7	5	5	41	1	1	1	1	61					
South Saanich, Henderson's Hotel.....	13	16	2	1	1	19	1	1	1	1	42					
Lake District, Stevan's Hotel.....	14	25	6	2	2	27	1	1	1	1	49					
Sooke, School House.....	15	10	1	1	1	18	1	1	1	1	23					
Totals—Totaux.....	336	267	40	74	74	717	6	6	6	6	7	1,349	1,419			

Majority for } ARTHUR SUNSTER, 69.
Majorité pour }

RETURN

OF THE

ELECTIONS HELD SUBSEQUENTLY TO THE GENERAL ELECTION

AND UP TO THE DATE HEREOF,

2nd APRIL 1879.

RAPPORT

SUR LES

ELECTIONS QUI ONT EU LIEU DEPUIS LES ELECTIONS GENERALES,

ET À VENIR JUSQU'À CETTE DATE,

2 AVRIL 1879.

RETURN of the Elections held subsequently to the General Election and up to the date hereof, 2nd April, 1879.—Continued.
Rapport sur les Elections qui ont eu lieu depuis les Elections Générales, et à venir jusqu'à cette date, 2 Avril 1879.—Suite.

Electoral Districts. Districts électoraux.	Subdivisions.	Names of Candidates and Number of Votes and Number of Votes pollt for each of them		Total number of Votes polled in each subdivision.	Number of rejected Ballots. Nombre des Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots. Nombre de Bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Consistency, as shown by the last Census. Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.	Remarks. Observations.	
		Hon. R. J. CARTWRIGHT.	S. PLATT.								
of ONTARIO. d'ONTARIO. Province	Huron..... (Centre Riding.) (Division Centre.) Election held 2nd Nov., 1878. (Election tenue le 2 nov., 1878.) (Continued.) (Suite.)	McKillop, Township.....	No. 1	33	125	5	2	169	22,791		
		do	"	3	79	140	2	182			
		do	"	3	52	90	2	107			3,878
		do	"	4	31	71	4	93			
		do	"	5	43	54	4	89			3,699
		do	"	6	40	75	4	102			
		do	"	9	35	139	2	178			1,368
		do	"	1	58	117	4	145			
		do	"	2	98	118	1	143			22,791
		do	"	3	92	127	1	143			
		do	"	4	89	120	1	190			5,183
		do	"	1	48	69	2	121			
		do	"	2	43	110	4	179			22,791
do	"	3	55	65	25	179					
Totals—Totaux.....		2,002	1,601	3,603	65	25	5,183	22,791			
		Majority for HON. R. J. CARTWRIGHT, 401. Majorité pour									

REBELLE, Ont..... (Election held 4th Nov., 1878.) (Election tenue le 4 nov., 1878.)	HON. JOHN O'CONNOR.....	{ President of the Privy Council. Président du Conseil Privé.	Acclamation.	18,344
of NOVA SCOTIA de la NOU- VELLE-ÉCOSSE Province	HON. CHARLES TEPPEL, C.B. ...	{ Minister of Public Works. Ministre des Travaux Publics.	Acclamation	23,518
CUMBERLAND, N.S. (Election held 4th Nov., 1878.) (Election tenue le 4 nov., 1878.)	HON. JAMES McDONALD.....	{ Minister of Justice. Ministre de la Justice.	Acclamation	32,114
Province of NEW BRUNSWICK. de NOUVEAU- BRUNSWICK.	HON. SAMUEL LEONARD TILLEY	{ Minister of Finance. Ministre des Finances.	Acclamation	29,805
St. JOHN, N.B. (City—Cité.) (Election held 4th Nov., 1878.) (Election tenue le 4 nov., 1878.)				

RETURN of the Elections held subsequently to the General Election and up to the date hereof, 2nd April, 1879.—Continued.
Rapport sur les Elections qui ont eu lieu depuis les Elections Générales, et à venir jusqu'à cette date, 2 Avril 1879.—Suite.

Electorat Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. Observations.	
		J. G. H. BERGEBRON.	L. A. SARRS.	J. B. G. St. AMOUR.	J. G. H. BERGEBRON.											L. A. SARRS.
BEAUXHARNOIS, Que. (Election held 9th Jan., 1879.) (Election tenue le 9 Janv., 1879.)	Beauharnois, Town—Ville.....	1	53	117	169	763	1,567	1	7	18	247	1,423				
	do	2	17	102	119	28	1,567	1	2	18	307	2,068				
	St. Timothée.....	3	26	86	112				1			329	2,479			
	do	4	66	66	152				3			178	2,965			
	St. Cécile.....	5	63	30	96							370	1,097			
	Salaberry, Town—Ville.....	6	34	57	99							384	3,172		Salaberry, Town—Ville —Not mentioned in Census.—Non men- tionnée dans le recense- ment.	
	do	7	90	39	133							251	1,553			
	St. Etienne.....	8	84	53	139							2,257	14,757			
	do	9	54	82	137											
	St. Louis de Gonzague.....	10	82	39	123											
	do	11	65	67	126											
	St. Stanislas de Kostka.....	12	123	35	162											
Totals—Totaux.....		776	763	28	1,567	1	18	2,257	1	18	2,257	14,757				

Majority for
Majorité pour
JOSEPH GÉDÉON H. BERGEBRON, 13.

Election Districts. Districts électoraux.	SUBDIVISION.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et la nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre de Bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre de Bulletins manqués.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'électeurs inscrits sur la liste des électeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census. <i>Population de chaque collège électoral d'après le dernier recensement.</i>	Remarks. Observations.
		F. X. CIMON.	J. S. PERRAULT.	F. X. CIMON.	J. S. PERRAULT.										
CHARLEVOIX..... (Election held 13th Feb., 1879.) (Election tenue le 13 féb., 1879.)	Baie St. Paul.....	1	85	95	180	1,077	1,975	17	5	7	198	3,623			
	do	2	46	124	170							200			
	do	3	59	65	124							159	855		
	St. Urbain.....	17	17	122	139				1			193	89	597	
	Petite Rivière.....	26	26	34	60							2	89	718	
	Isle aux Coudres.....	66	66	16	82								90	2,115	
	Eboulements.....	173	173	20	240				3			291	862		
	St. Etienne.....	48	48	60	106							126	997		
	St. Irène.....	73	73	32	105							132	1,615		
	St. Agnès.....	131	131	67	198				1			269	2,960		
	Malbate.....	70	70	35	105							122	84		
	do	2	96	41	137				2			178	68		
do	3	27	46	73							84	163			
Pointe au Pic.....	18	18	29	47				4			84	813		Pointe au Pic not men- tioned in Census.—Non mentionnée dans le recen- sement.	
St. Fidèle.....	37	37	108	145							163	456			
St. Siméon.....	33	33	31	64							76	15,611			
Totals—Totaux.....		898	1,077	1,975	17	7	2,438	15,611							

Majority for
Majorité pour
JOS. STANISLAS PERRAULT, 179.

HON. JOHN HENRY POPE { Minister of Agriculture and Statistics... } Acclamation..... 13,665
Ministre de l'Agriculture et des Statistiques

HON. L. F. G. BABY { Minister of Inland Revenue..... } Acclamation..... 23,075
Ministre du Revenu de l'Intérieur.

RETURN of the Elections held subsequently to the General Election and up to the date hereof, 2nd April, 1879.—Continued.
Rapport sur les Elections qui ont eu lieu depuis les Elections Générales, et à venir jusqu'à cette date, 2 Avril 1879.—Suite.

Electoral Districts. <i>Distriets d'Electoraux.</i>	SUBDIVISIONS.	Names of Candidates and Number of Votes polled for each of them in each subdivision.		Noms des candidats et le nombre de votes donnés pour chacun d'eux dans chaque subdivision.		Total number of Votes polled in each subdivision.	Nombre total des votes donnés dans chaque subdivision.	Number of rejected Ballots.	Nombre des bulletins écartés.	Number of spoiled Ballots.	Nombre des bulletins maculés.	Number of Electors on the Electoral List in each subdivision.	Nombre d'electeurs inscrits sur la liste des electeurs dans chaque subdivision.	Population in each Constituency, as shown by the last Census.	Population de chaque college electoral d'après le dernier recensement.	Remarks. <i>Observations.</i>
of QUEBEC. de QUEBEC. Province														19,591		
TERREBONNE.....		HON. L. F. R. MASSON { Minister of Militia and Defence } Acclamation		Ministre de la Milice et de la Defense { } Acclamation												
(Election held 6th Nov., 1878.) (Election tenue le 6 nov., 1878.)		HON. HECTOR LOUIS LANGRVIN { Postmaster-General } Acclamation		Mestre-General des Postes { } Acclamation										7,570		
THREE RIVERS, CITY. —Cité.																
(Election held 21st Nov., 1878.) (Election tenue le 21 nov., 1878.)																

of PRINCE EDWARD ISLAND. de VILE DU PRINCE- EDOUARD. Province														42,574		
QUEEN'S County Dis- TRICT, P.E.I. (Election held 9th Nov., 1878.) (Election tenue le 9 nov., 1878.)		HON. JAMES COLLADEN POPE { Minister of Marine and Fisheries..... } Acclamation.....		Ministre de la Marine et des Pêcheries { } Acclamation.....												
of MANITOBA. de MANITOBA. Province																
MARQUETTE		JOSEPH RYAN Acclamation										3,629		
(Election held 30th Nov., 1878.) (Election tenue le 30 nov., 1878.)																

RICHARD POPE,
Clerk of the Crown in Chancery, Canada.
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Office of the Clerk of the Crown in Chancery for Canada,
Ottawa, 2nd April, 1879.
Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada,
Ottawa, 2 d'avril, 1879.